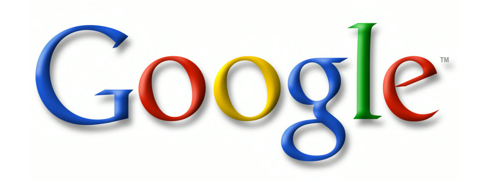
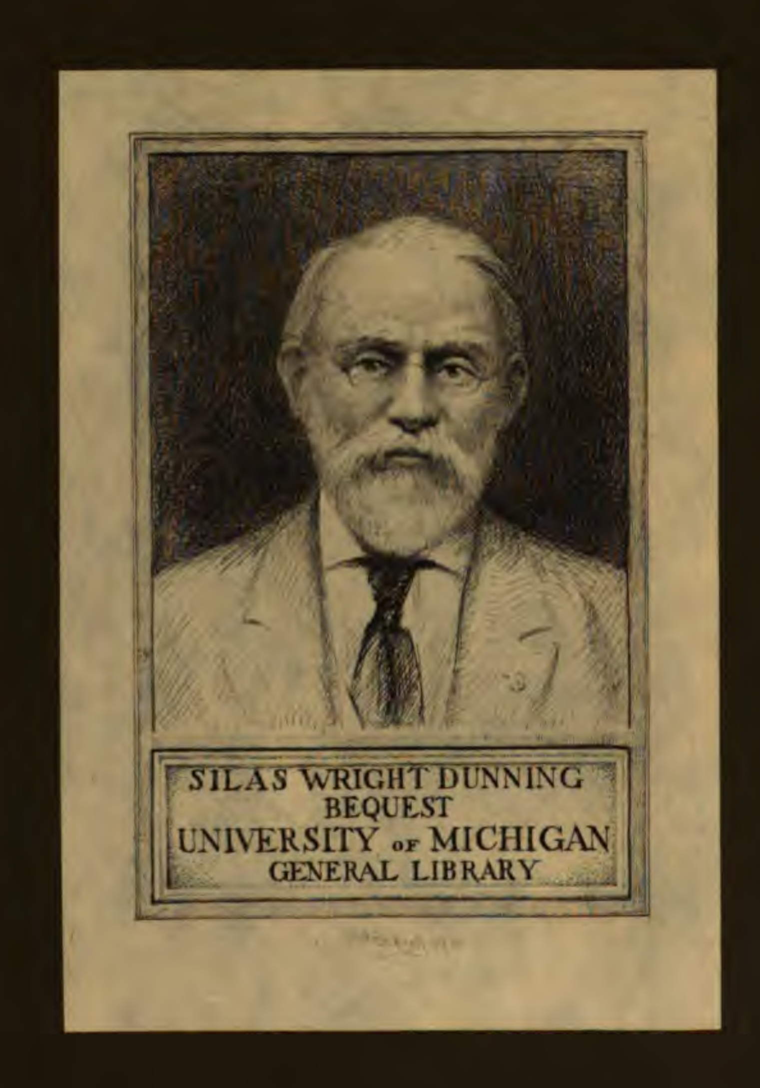
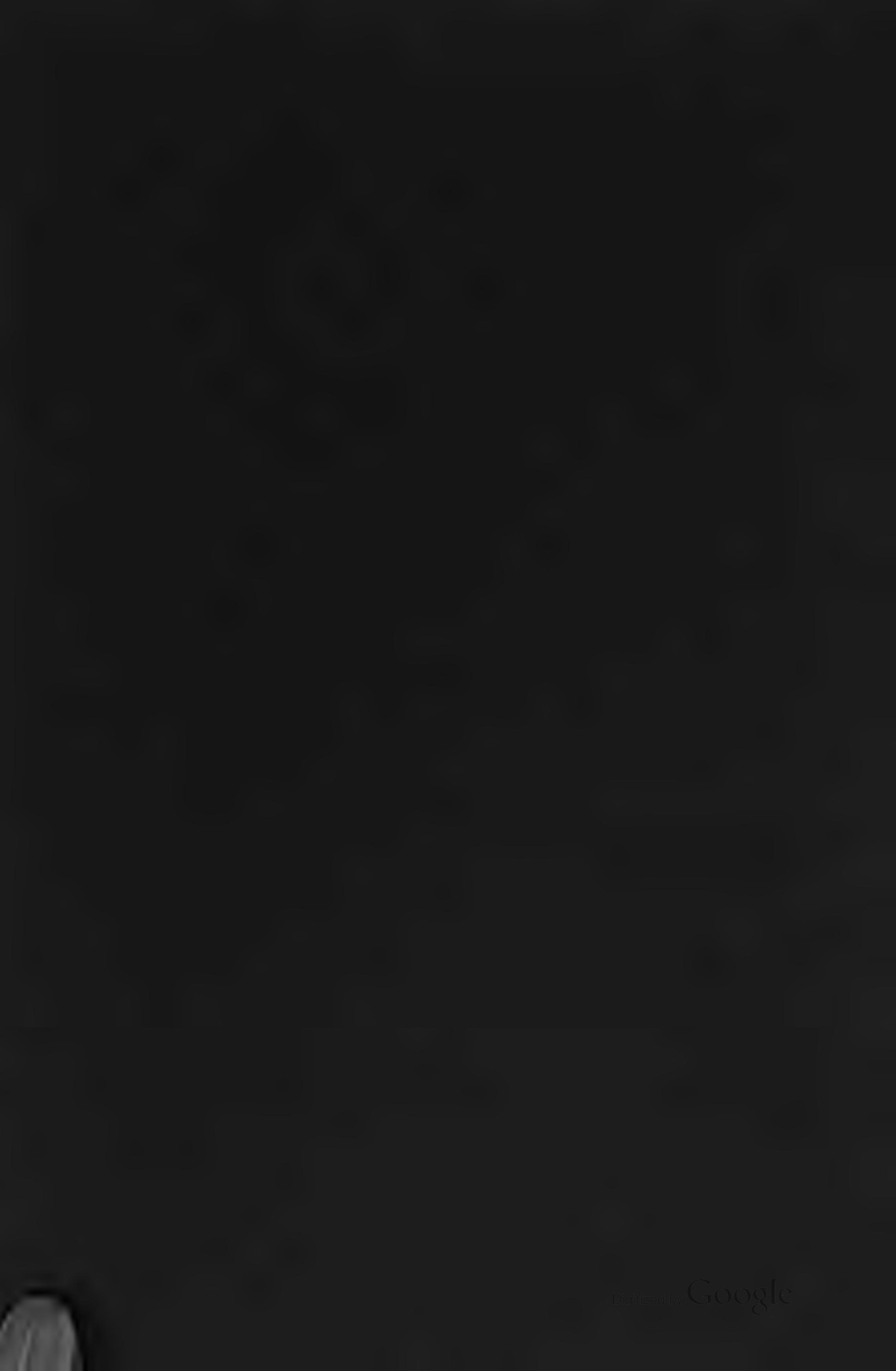



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

La rédaction des Mémoires publiés appartenant tout entière à leurs auteurs, la Société leur laisse la responsabilité de leurs idées et de leurs appréciations.

Le Secrétaire prie instamment ses collègues de lui signaler les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter dans la liste des Membres de la Société Archéologique.

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

TOME XXXV

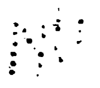


RENNES

IMPRIMERIE EUGÈNE PROST

rue Leperdit, 4.

1906




UNIV.
OF
MICH.



Lucien DECOMBE

CONSERVATEUR DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE RENNES

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE

Fr. Simon, Rennes.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

PROCÈS-VERBAUX

(ANNÉE 1905)

Séance du 10 janvier 1905.

Présidence de M. Pocquet du Haut-Jussé, président.

Présents : MM. le comte de Palys, vice-président; Banéat, trésorier; Decombe, Saulnier, Etasse, comte de Vernon, Stot, Bahon-Rault, abbé Anger, Reuzé, Harscouet de Keravel, abbé Morlais, Marquet, abbé Hamard, Leray, comte de Laigue, abbé Guillotin de Corson, Rabillon, de Torquat, abbé Millon, Rochulé, vicomte de Calan, abbé Mathurin, comte du Crest de Lorgerie, Aubrée, de Villers, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (13 décembre 1904) est lu et adopté.

Cette réunion étant la première de l'année, M. le Président adresse ses meilleurs souhaits à ses collègues. Malheureusement, il a le regret d'annoncer que M. Parfouru, notre vice-président, est très gravement souffrant.

Se faisant l'interprète de la Société tout entière, il forme des vœux pour son prompt rétablissement.

Puis il est procédé au dépouillement de la correspondance et des publications déposées sur le bureau. Il signale un hommage de M. Parfouru, intitulé : *Les anciennes tapisseries du Palais de Justice de Rennes.* M. du Chatellier offre également une plaquette portant pour titre : *Quelques mots à propos de la statuette de Kervenérec.*

M. le Trésorier donne lecture des comptes de la Société pour l'année 1904-1905 :

Actif.	2,547f 30
Passif..	2,319 55
Excédent de l'actif.	227f 75

Exhibitions :

I. — Par *M. Aubrée :*
Statuette de saint Jean-Baptiste, en faïence attribuée au vieux Rennes.

II. — Par *M. Harscouët de Keravel* :
Petite croix en cuivre, copie d'un objet ancien.

III. — Par *M. le comte de Vernon :*
1° Deux superbes médaillons émaux provenant du tombeau de Louis XI, dans l'église de Notre-Dame de Cléry (Loiret).
2° Râpe à tabac, émail de l'époque Louis XIV, avec portrait de femme et armoiries des Bouchers de Milly (Champagne).
3° Anneaux en verre, fabriqués dans les anciennes verreries du pays de Châteaubriant.

IV. — Par *M. l'abbé Millon :*

Six pointes de flèches en silex rouge et noir, trouvées à Carnac.

V. — Par *M. de Villers :*

Deux miniatures peintes sur ivoire, portraits de l'époque Louis XVI, signées Guillon, miniaturiste du XVIIIe siècle ayant exposé en 1789 au Salon de la Correspondance, à Paris.

M. le vicomte de Calan demande aux membres présents de vouloir bien identifier divers noms de personnages et de lieux relatifs à l'histoire du protestantisme en Bretagne.

M. le comte de Laigue entretient la Société de la croix d'Aucfer et de sa restauration. M. de Villers fait observer que déjà, en 1895, la Société avait chargé un de ses membres de faire une enquête à Redon à ce sujet. M. l'agent voyer en chef des chemins vicinaux avait bien voulu assurer la Société de la conservation de ce monument historique. On sait que cette croix rappelle le traité conclu en ce lieu, en 1395, entre le duc Jean IV et Olivier de Clisson.

La Société vote une subvention pour la restauration de la croix d'Aucfer.

Le Secrétaire général,
L. DE VILLERS.

Séance du 14 février 1905.

Présidence de M. Pocquet du Haut-Jussé, président.

Présents : MM. le comte DE PALYS, vice-président ; abbé GUILLOT, AUBRÉE, SAULNIER, abbé MORLAIS, DES

Bouillons, Renaud-Loubens, Harscouet de Keravel, abbé Millon, Desmazières de Séchelles, Reuzé, Stot, Rochulé, de Torquat, de Caqueray, abbé Duine, de la Pinelais, comte du Crest de Lorgerie, Bézier, abbé Hamard, Bussy, Le Hir, Marquet, vicomte de Calan, Banéat, trésorier, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance (10 janvier) est lu et adopté.

Au début de la séance, M. le Président fait part du décès de M. Parfouru, vice-président de la Société archéologique. La Société s'associe pleinement aux regrets exprimés par M. le Président en termes particulièrement élevés, et décide que l'éloge funèbre qu'il vient de prononcer sera inséré au procès-verbal. (Voir le tome XXXIV, p. I, de nos *Mémoires*.)

M. le Président annonce ensuite la mort de M. le chanoine Fouré, curé de Saint-Etienne de Rennes. Il se fait l'interprète de la Société tout entière en rappelant les hautes qualités, le zèle infatigable et la parfaite urbanité de ce collègue enlevé prématurément par un mal impitoyable.

Exhibitions :

I. — *Par M. Desmazières de Séchelles :*

1° Deux candélabres empire avec personnage, en bronze doré.

2° Dessins par M. Busnel. Le texte est en français et en breton.

II. — Par *M. Renaud-Loubens* :

Deux petites statuettes anciennes, en grés de Chine émaillé, sujets équestres.

III. — Par *M. Aubrée :*

1° Un ostensoir très simple en fer blanc, semblant dater de l'époque révolutionnaire.

2° Un très petit faire-part en parchemin, relatant le décès de Jacob baron de Hubens, à Liège, en 1780.

3° Deux journaux modernes imprimés en latin, l'un à Rome, l'autre en Saxe.

IV. — Par *M. le comte de Palys* :

Un travail intitulé : *Notes sur Louis de Pestivien, abbé d'Ebreuil*, par M. Tiersonnier, président de la Société archéologique de Moulins, offert en hommage par son auteur à la Société.

M. le Président dépose sur le bureau le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt, œuvre de M. l'abbé Anger, et il donne lecture d'une savante Introduction, dont l'auteur fait précéder les chartes du Cartulaire. (Voir le tome XXXIV de nos *Mémoires*.)

A ce sujet, le vicomte de Calan apprend qu'aux termes d'une ancienne légende, les premiers Comtes d'Anjou auraient été, vers le milieu du IXe siècle, forestiers de la forêt du Nid-de-Merle, c'est-à-dire de la partie de la forêt de Rennes qui avoisine l'abbaye de Saint-Sulpice.

Le Trésorier,

Paul BANÉAT.

Séance du 14 mars 1905.

Présidence de M. Pocquet du Haut-Jussé, président.

Présents : MM. le comte DE PALYS, vice-président; BANÉAT, trésorier; SAULNIER, AUBRÉE, STOT, DES BOUILLONS, abbé HAMARD, HUE, DE TORQUAT, REUZÉ, colonel DE CAQUERAY, abbé HUET, comte DU CREST DE LORGERIE,

abbé Guillot, Harscouet de Keravel, de Villers, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (14 février) est lu et adopté.

Au début de la réunion, M. le Président rend hommage en ces termes à la mémoire de M. l'abbé Pâris-Jallobert :

« Messieurs,

« J'ai encore aujourd'hui le regret de vous faire part de la mort d'un de nos collègues, M. l'abbé Pâris-Jallobert, qui fut l'un des membres les plus zélés et les plus travailleurs de la Société archéologique. Lui aussi, comme M. Parfouru, a été enlevé à un âge qui n'est pas encore la vieillesse, à soixante-six ans, succombant peut-être aux fatigues excessives d'un labeur incessant.

« De la carrière de M. l'abbé Pâris-Jallobert, j'ai peu de choses à vous dire, elle a été celle de tous les prêtres du diocèse. Né à Cancale le 28 août 1838, il conserva toujours pour son pays natal, pour « la côte, » ce vivant attachement que les Malouins ne perdent jamais ; mais il était devenu par adoption un Vitréen, c'est au pays de Vitré qu'il a consacré une grande partie de ses études.

« Ordonné prêtre en 1862, il fut nommé vicaire à Miniac-Morvan en 1863, à Tremblay en 1869, à Notre-Dame de Vitré en 1875. Il y resta sept ans, puis il fut nommé recteur de Vieux-Viel en 1882 et enfin de Balazé, près de Vitré, en 1888 ; c'est là qu'il est mort le 17 février 1905.

« Je dois m'étendre un peu plus sur les travaux historiques de notre regretté collègue.

« C'est en 1876, alors qu'il venait d'être nommé vicaire à Notre-Dame de Vitré, que sa vocation historique se

manifesta ponr la première fois. L'Association Bretonne tint cette année-là dans cette ville son Congrès annuel. L'abbé Pâris-Jallobert fut chargé du compte rendu de l'excursion archéologique traditionnelle. Ce fut son premier travail sur Vitré. Mis ainsi en haleine, il commença la rédaction de l'ouvrage qu'il intitula « *Journal historique de Vitré.* » « Mine ouverte aux curieux et aux esprits synthétiques, dit un bon juge, M. Frain, ce *Journal* valut à son auteur d'estimables suffrages. Il traçait en effet la voie aux historiens dignes de ce nom et coupait court aux entreprises systématiques. L'édition fut enlevée rapidement et les rares exemplaires retombés dans le commerce n'ont pas cessé d'être recherchés. »

« Dès lors, l'abbé Pâris-Jallobert était lancé dans la voie; il publia deux études sur *l'Eglise protestante de Vitré* (1891) et *l'Eglise protestante de Cleusné* (1890), recueils d'actes très utiles aux chercheurs.

« Citons encore : l'*Histoire de l'église d'Etrelles* (1891) et le *Mont Saint-Michel, d'après les anciens registres paroissiaux* (1895).

« En même temps, l'abbé Pâris-Jallobert donnait à des Revues, à des Sociétés savantes des travaux, des articles fort nombreux, et dont je ne puis rappeler que les principaux.

« Il publia dans les *Mémoires de l'Association Bretonne* :

« *La Garde-côtes du littoral de Saint-Malo* (1894).

« Dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* :

« *Les Cardinaux de Bretagne* (1887);

« *L'ancien collège de Dol* (1888);

« Et enfin le *Château Landais à Vitré* (1904), consciencieuse et intéressante étude qui fut la dernière œuvre de notre savant collègue.

« Dans la *Revue historique de l'Ouest* :

« *Le Protestantisme à Pontorson et aux environs* (1891) ;

« La *Vie de saint Malo en vers français* (1896).

« Enfin, Messieurs, je crois devoir vous indiquer, aussi complète que possible, la liste des travaux que M. l'abbé Pâris-Jallobert a donnés à notre Société, qui ont été publiés dans nos *Mémoires* et dans le Bulletin des procès-verbaux :

« *Anciennes Croix processionnelles du diocèse de Rennes* (1876).

« *Registres de comptes de la paroisse d'Izé*, des XVe et XVIe siècles (1879).

« *Verrières et Vitraux peints*, t. XIV. Additions et corrections à l'ouvrage de M. André.

« Nouveaux documents sur la *Descente des Anglais à Cancale en 1758* (1888).

« *Tombeaux des seigneurs du Plessis-Pillet*, en Dourdain, t. XIII.

« *Lieu de naissance de René de Gennes*, oratorien et janséniste, t. XVII.

« *Note sur les familles Le Poitevin et Bigot de Préameneu*, t. XXV.

« M. l'abbé Pâris-Jallobert était entré dans notre Société en 1864, à peine sorti du Séminaire; il en a donc été membre pendant plus de quarante ans, et toutes les fois que son éloignement le lui permettait il assistait à nos séances.

« D'un caractère affable et bienveillant, plein de rondeur et de bonhomie, il était toujours prêt à donner un éclaircissement ou un conseil. Ses publications dénotent une érudition approfondie, une critique sûre et exercée, le goût de la précision et du détail.

« Les tendances d'esprit de M. Pâris-Jallobert le por-

taïent vers les recherches biographiques et généalogiques, travaux très utiles et très précieux, mais arides et ingrats.

« C'est ainsi qu'il fut amené à entreprendre la grande œuvre qui occupa les dernières années de sa vie et qui perpétuera son nom ; je veux parler de la publication des *Anciens Registres Paroissiaux de Bretagne.*

« Il parcourut les communes du département, rechercha dans les mairies et les greffes les anciens registres d'état-civil jusqu'à 1793, et les dépouilla avec le plus grand soin. Puis, il releva tous les noms paraissant présenter un certain intérêt et les publia dans une brochure spéciale pour chaque commune.

« On comprend quel colossal travail exigeaient ces recherches. L'abbé Pâris-Jallobert les a poursuivies sans faiblir pendant quatorze ans et il a publié les notices de 160 paroisses des anciens diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo. Sèches nomenclatures pour les profanes que ces listes interminables de noms inconnus, mais combien précieuse pour les érudits qui y trouvent une source inépuisable de renseignements, de faits, de dates et de noms !

« Notre collègue se préparait à donner une table onomastique des fascicules publiés lorsqu'il a été surpris par la mort. « Surpris » est un mot impropre, car il l'a vue venir sans peur, ayant toujours eu la vie la plus droite, la plus élevée et la plus méritoire.

« Il nous appartient, Messieurs, de rendre un dernier hommage au savant laborieux, qui fut pendant quarante ans associé à nos travaux ; je suis sûr d'être, cette fois encore, l'interprète de vos sentiments unanimes en exprimant les regrets sincères que nous cause sa mort et en adressant à sa mémoire un suprême adieu. »

L'assemblée s'associe par des applaudissements aux paroles de son Président et décide que cette notice sera insérée au procès-verbal.

M. Pocquet lit une lettre d'excuse de M. Decombe, que son état de santé empêche d'assister à la séance et regrette de ne pouvoir montrer à ses collègues les nouvelles vitrines de la salle de céramique. Se faisant l'interprète des membres présents, M. le Président forme des vœux pour le prompt rétablissement de notre collègue et on décide de remettre à la prochaine séance la visite des nouvelles vitrines.

L'ordre du jour appelle ensuite la question de la place de vice-président, laissée vacante par le décès de M. Parfouru. M. Banéat propose de ne procéder à l'élection d'un second vice-président qu'à la séance de novembre, c'est-à-dire à l'élection générale du bureau. — Adopté.

MM. de Villers et Banéat présentent M. Alain de la Herverie comme membre titulaire. Conformément au règlement, il sera statué sur cette élection à la prochaine réunion.

Avant de passer aux exhibitions. M. le Président donne lecture au nom de M. Tiersonnier, de la circulaire suivante :

« Dans quelle bibliothèque publique ou privée, de France ou de l'étranger, se trouve un exemplaire de l'ouvrage suivant : *Vie et miracles de Saint-Menoux, evesque breton, patron de l'abbaye de Saint-Menoux en Bourbonais, par Séb. Mareville. — Molin, par Vernoy, 1606.* Ce volume est indiqué, depuis le XVIIIe siècle, par nombre de bibliographes, qui se sont apparemment reproduits les uns les autres, sans que l'on trouve trace

réelle du livre ailleurs que dans le catalogue de la vente Secousse, en 1755. »

Exhibitions :

I. — Par *M. des Bouillons :*

Mandement de « François, par la grâce de Dieu, duc de Bretagne, comte de Montfort de Richemont, à notre sénéchal alloué et lieutenant de Rennes... de la part de notre bien-aimé et féal conseiller et trésorier des guerres Ollivier Baud, sieur de la Boullai, » en Betton (Ille-et-Villaine). (Original sur parchemin portant la signature du duc François II et daté de Nantes du 16 mars 1470.)

II. — Par *M. le comte de Palys* :

Ex-libris armorié de la famille *Le Ferron de l'Hermitte;* au bas, on lit : « gravé par Tardiveau et le Ferron. Redon, 1709. »

III. — Par *M. L. de Villers* :

Atlas itinéraire de Bretagne contenant les cartes particulières de tous les grands Chemins de cette Province avec tous les objets remarquables qui se rencontrent à une demi-lieue ci à droite et à gauche. Dédié à NN. SS. les Etats de Bretagne par leur très humble et *très obéissant serviteur Ogé, ingénieur des Ponts et Chaussées, 1769. Gravé par Nyon, Bauvais script.* Très joli frontispice; l'ouvrage se compose de vingt planches.

M. L. de Villers, au nom de M. le chanoine Guillotin de Corson, donne lecture d'un travail fort intéressant sur la *Seigneurie du Breil*, en Iffendic (Ille-et-Vilaine). (Voir les *Mémoires.)*

M. P. Banéat lit une très curieuse notice relative à un marché passé entre *François Huart*, trésorier de la cathédrale de Rennes, et un modeleur rennais, peu connu,

nommé *Jacob Le Roy*, au sujet à la fabrication de trois statues en terre cuite, représentant Notre-Dame de Pitié, saint François d'Assise et sainte Marguerite. Ces statues étaient destinées à orner le rétable de la chapelle des Huart dans l'église Saint-Aubin. (Extrait des Minutes de Gohier, notaire à Rennes, du 3 septembre 1654. Arch. dép.)

« François Huart était fils de François, sieur de Bœuvres, en Messac, et de Louise Jouault. Il fut lui-même seigneur de Bœuvres, où ses armes existent encore dans la grande salle, surmontées du chapeau du prélat. C'était un riche bénéficier, chanoine de Rennes, prieur de Notre-Dame de Montreuil (1621), trésorier de la cathédrale (1615-1653). La jolie construction qui est dans l'ancien jardin des Oratoriens de Rennes, et dite Maison de la Trésorerie, portait au plafond – bien orné dans le style du temps — son écusson : *d'argent au corbeau de sable, onglé et becqué d'azur*. Un oratorien ignorant, réparant ce plafond, transforma ce corbeau en un Saint-Esprit, sur un ciel bleu ! François Huart, qui était licencié en droit et protonotaire apostolique, assista aux Etats de Bretagne, en qualité de trésorier, en 1614, 1621, 1626 et 1628. Il construisit la chapelle de la trésorerie de la cathédrale et fonda un obit solennel en 1645, pour toutes les victimes de la peste qui venait de ravager Rennes. Il mourut, âgé d'environ soixante-dix ans, le 28 février 1658 et fut inhumé sous une grande dalle de marbre noir, à l'entrée de sa chapelle, blasonnée de son écusson, et non loin, sur une autre table, était gravé son épitaphe [1]. Il mourut avec la réputation « d'honneste homme, — dit Dubuisson-Aubenay [2], — curieux de plantes, fleurs et armoi-

1. V. Pouillé, t. I, p. 156-157.
2. *Itinéraire de Bretagne en 1636*, t. IX, p. 15 des *Bibliophiles Bretons*.

ries. » Il légua, avec substitution d'aîné en aîné, à ses neveux divers objets. Cette famille s'est fondue au XVIIIe siècle dans celle de la Forest d'Armaillé. »[1]

Le Secrétaire général,

L. DE VILLERS.

Séance du 11 avril 1905.

Présidence de M. Pocquet du Haut-Jussé, président.

Présents : MM. le comte DE PALYS, vice-président; LE MEUR, secrétaire; BANÉAT, trésorier; MARQUET, ETASSE, vicomte DE LA MESSELIÈRE, abbé DUINE, REUZÉ, abbé MORLAIS, DESMAZIÈRES DE SÉCHELLES, abbé DUVER, HARSCOUËT DE KERAVEL, RABILLON, DE FOUCAUD, DES BOUILLONS, colonel DE CAQUERAY, comte DU CREST DE LORGERIE, abbé MILLON, L. DE VILLERS, secrétaire général.

Le procès-verbal de la dernière séance (14 mars 1905) est lu et adopté.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et des publications déposées sur le bureau.

Il donne lecture d'une lettre de remerciement adressée à notre Président par M. le Préfet, au sujet de son article nécrologique sur M. Parfouru, archiviste départemental, notre regretté vice-président.

Il est également donné lecture d'une lettre de M. de Fréchencourt, secrétaire perpétuel de la *Société des Anti-*

1. Extrait du *Prieuré de Notre-Dame de Montreuil*, p. 17 et 18, par L. de Villers.

quaires de Picardie, réclamant le tome XIV de nos *Mémoires*. M. le Secrétaire est chargé d'y répondre.

Parmi les publications, M. le Président signale particulièrement une plaquette nécrologique de M. l'abbé Guillotin de Corson sur notre collègue, M. l'abbé Pâris-Jallobert, décédé récemment.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection de M. Alain de la Herverie, présenté à la dernière séance. Après le scrutin réglementaire, M. de la Herverie est admis comme membre titulaire.

Une nouvelle présentation est faite : celle de M. André Lesort, archiviste départemental, présenté par MM. Olivier Le Meur et le vicomte de Calan. Conformément au réglement, il sera statué sur cette élection à la prochaine réunion.

La *Société Historique et Archéologique d'Alençon* ayant demandé l'échange de ses publications avec notre *Bulletin*, cet échange est adopté.

L'échange proposé par la *Société Académique de Caen* est remis ultérieurement.

Sur la proposition de M. le Président, une Commission est nommée pour élaborer le projet d'une excursion archéologique; cette Commission est composée, outre le Bureau, de MM. des Bouillons, le vicomte de la Messelière, comte du Crest de Lorgerie.

Avant de passer aux exhibitions, M. l'abbé Millon demande ce qui a été décidé au sujet des bornes milliaires, fragments de l'enceinte de Rennes gallo-romaine, chapiteaux romans, etc., déposés dans un coin du Jardin des Plantes. Après un échange de vue des membres présents, M. le Président déclare que cela ne regarde malheureuse-

ment pas la Société archéologique; toutefois il se propose d'écrire à M. le Maire à ce sujet.

Exhibitions :

I. — Par *M. le comte de Palys*, au nom de *M. le Gonidec* :

1° Une bague en or dont le chaton est orné du rébus suivant : *M E sans C C* (époque Louis XVI).

2° Reliquaire, cadre en argent entourant une miniature représentant d'un côté la mort de la Sainte Vierge, de l'autre saint Stanislas de Kotska (époque de Louis XIV).

II. — Par *M. des Bouillons :*

Brevet de licence passée en 1669 à Angers par le sieur *Le Tort*, avocat au Parlement de Bretagne (parchemin).

III. — Par *M. Reuzé*, au nom de *M. de Goy :*

Dessin *de Huguet* daté de 1749, représentant le déluge, l'un des derniers dessins de Huguet.

IV. — Par *M. le vicomte de la Messelière :*

Plusieurs albums de croquis artistement dessinés, représentant tous les monuments offrant un intérêt historique, tels que châteaux, gentilhommières, églises, enfeux, statues, calvaires, etc., des environs de la région de Hédé.

V. — Par *M. Desmazières de Séchelles :*

Trois volumes. accompagnés de charmantes gravures, intitulés : *Elégies de Tibulle*, *par Mirabeau l'aîné*, 1798; dessins de Bonel, Mariller; gravures de Voyssard, Delignon, Eluïn et Dupré.

M. Banéat signale un vestige fort bien conservé de l'enceinte gallo-romaine de Rennes, dans le corridor des caves de l'hôtel de Moncuit (n° 16, quai Duguay-Trouin).

On y retrouve très distinctement, sur une longueur de quinze mètres et une hauteur de deux mètres, le massif de grandes briques qui servait de base à la muraille et avait valu à la ville, pendant le moyen-âge, le surnom de Ville-Rouge.

Il est décidé qu'à l'issue de la séance les membres présents iront visiter ces vestiges.

M. L. de Villers communique le *Rôle de la Monstre faite à Rouen, Conchers, Lepontaudemers et Lisieux par Guillaume Bigarer, escuier à ce commis par noble et puissant seigneur Mgr de Lohéac, maréchal de France, le septième jour de Janvier 1458.* On y trouve les noms de Guillaume de Valée, Jehan de Bressay, messire Guillaume Le Jay, Jehan de Dreux, Hardouin de Mailly, de la Rivière, Auber, etc.

On lit à la fin : Nous, Dom Etienne Henriot, religieux du monastère royal de Saint-Aubin-des-Champs, chargé du dépôt de plusieurs actes conservés audit monastère, certifie la copie ci-dessus conforme à l'original, sur parchemin, en foi de quoi nous avons signé..... à Paris, le 7 février 1784 (original sur papier avec sceau).

Le Secrétaire général,

L. DE VILLERS.

Séance du 9 mai 1905.

Présidence de M. Pocquet du Haut-Jussé, président.

Présents : MM. BANÉAT, trésorier; vicomte DE LA MESSELIÈRE, DES BOUILLONS, SAULNIER, RENAUD-LOUBENS, ETASSE, comte DE VERNON, MARQUET, abbé MORLAIS, STOT, DE LA PINELAIS, AUBRÉE, DESMAZIÈRES DE

Séchelles, de Torquat, abbé Guillot, colonel de Caqueray, Reuzé, comte du Crest de Lorgerie, Decombe, Gougeon de la Thébaudière, L. de Villers, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (11 avril) est lu et adopté.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et des publications déposées sur le bureau. Il donne lecture d'une lettre du Président de la Société *Historique et archéologique de l'Orne* acceptant l'échange de ses publications.

Il donne également lecture d'une lettre du Président du *Touring-Club*, demandant de vouloir bien désigner un ou deux membres pour faire partie d'un Comité pour la conservation des sites et des monuments historiques; MM. des Bouillons et de la Messelière sont délégués à cet effet.

M. le Président communique une dépêche de notre collègue M. Coignerai, représentant la Société archéologique au Congrès des Sociétés savantes, qui a eu lieu à Alger; il annonce un compte rendu du Congrès pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection de M. A. Lesort, archiviste-inspecteur du département, présenté à la dernière réunion. Après le scrutin réglementaire, M. Lesort est admis comme membre titulaire.

M. le Président entretient ensuite l'assistance du projet d'excursion dont il avait été question à la séance précédente. Par une circulaire spéciale, adressée par le Secrétaire général, tous nos collègues ont été informés de la discussion de cette question à cette réunion; sur la proposition du Président, on décide de voter d'abord

sur le principe de l'excursion projetée ; si la Société adopte le projet, on décidera l'endroit, ensuite la date.

A l'unanimité la Société décide le projet d'une excursion. Le Président met ensuite aux voix un projet d'excursion : 1° à Vitré, les Rochers, Champeaux, etc. ; 2° Hédé, Tinténiac, Montmuran, etc. L'excursion de Champeaux est votée à l'unanimité, ainsi que la date qui est fixée au 30 mai courant. Le prix de l'excursion, comprenant le chemin de fer, les voitures et le repas, sera de 10 fr.

Une circulaire spéciale sera adressée à tous les membres de la Société donnant l'horaire de la journée du 30 mai. M. le Président invite nos collègues qui désirent faire partie de l'excursion à donner leur nom le plus tôt possible au Secrétaire.

Exhibitions :

I. — Par *M. Marquet* :

Assiettes en faïence ancienne de : Rennes, Quimper, Nevers.

II. — Par *M. le comte de Vernon* :

1° Un manuscrit intitulé : *Journal des évènements qui ont suivi l'acte de démission des officiers du Parlement de Bretagne*, comprenant les trois parties ;

2° Exemplaire imprimé en 1766, contenant la première partie dudit journal ;

3° Trois monnaies ducales frappées à Nantes, du duc de Bretagne François II.

III. — Par *M. Reuzé :*

Très jolie aquarelle, datée de 1736, représentant le Repas chez Simon le Pharisien, signée de *Huguet.*

IV. — Par *M. L. de Villers :*

Dessin à la plume de Busnel, représentant une ancienne maison à Rennes, située près le pont de Saint-Cyr.

M. L. de Villers communique la *généalogie de la maison de la Porte au pays du Maine*, alliée aux : du Guesclin (22 juin 1400), du Plessis de Richelieu (25 septembre 1617), de Mancini (28 février 1661).

Avant de clore la réunion, M. le Président invite les membres présents à visiter les nouvelles vitrines de céramique, sous la direction de notre collègue M. Decombe, conservateur du Musée archéologique. Avec une profonde érudition, M. Decombe donne de très intéressants détails sur les objets provenant du legs de Robien.

M. le Président remercie notre collègue du véritable cours de céramique qu'il vient de donner, le félicite tout particulièrement d'avoir si habilement su tirer parti d'un endroit aussi restreint pour installer de nouvelles vitrines. Il émet le vœu de voir le Musée archéologique obtenir de nouvelles salles pour exposer ses richesses.

A l'issue de la séance, les membres présents vont visiter les anciennes prisons de Rennes appelées « la Feillée, » situées au fond d'un impasse, à droite de la porte Saint-Michel. (Elles existent encore dans la rue Rallier.)

Le Secrétaire général,
L. DE VILLERS.

Séance du 13 juin 1905.

Présidence de M. le comte de Palys, vice président.

Présents : MM. LE HIR, bibliothécaire; DECOMBE, HARSCOUET DE KERAVEL, ETASSE, abbé HAMARD, BÉZIER,

DES BOUILLONS, colonel DE CAQUERAY, abbé MILLON, REUZÉ, RABILLON, abbé MATHURIN, DE TORQUAT.

Le procès-verbal de la dernière séance (9 mai) est lu et adopté.

Au début de la séance, M. de Palys excuse M. Pocquet du Haut-Jussé, empêché de présider la réunion.

Puis il est donné communication de la correspondance et des publications déposées sur le bureau. *La Société archéologique et historique de l'Orléanais* fait part du décès de M. Herluison, conservateur du Musée historique et du Musée de Jeanne d'Arc, chevalier de la Légion d'Honneur, etc.

M. de Palys donne lecture de la lettre suivante de notre collègue M. Aubry :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de mettre à la disposition de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine ma bibliothèque, ancien cabinet de lecture tenu par mon père à Paris en 1830. Il y a des ouvrages littéraires et classiques de ce temps, des mémoires et des voyages, etc. Vous choisirez sur un millier de volumes, vous prendrez tout ou partie, à votre convenance, *sans conditions*... C'est, du reste, du consentement de mes fils que je vous lègue ces livres. Je connais M. Etasse, mon confrère en archéologie; il vient quelquefois à La Guerche; peut-être le déléguerez-vous pour cette affaire. Je vous prie d'agir le plus tôt possible, ma santé décline rapidement.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc...

« *Signé :* AUBRY. »

M. le Président annonce que M. Aubry a été remercié

du magnifique don qu'il vient de faire à la Société et qui ne consiste pas en un millier de volume, mais bien en 2,300 volumes environ. C'est le premier don de cette nature, ajoute le Président, que reçoit notre bibliothèque et on doit admirer autant la générosité de notre collègue que sa délicatesse.

Sur la proposition du Secrétaire général, une copie du présent procès-verbal sera adressé à M. Aubry.

M. de Villers propose également de voter des remerciements à MM. Etasse et Le Hir, notre bibliothécaire, qui ont été chargés d'aller à La Guerche, chez M. Aubry, et qui ont inventorié la bibliothèque.

Un crédit de 60 fr. est alloué pour le transport de cette bibliothèque.

Le Président fait connaître que la plupart des Sociétés savantes ont émis un vœu relatif à la conservation des monuments religieux offrant un intérêt historique ou archéologique. Après avoir entendu le vœu émis sur cet objet par la Société archéologique de Nantes, après avoir pris communication de la réponse de M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, adressée à la Société académique de Nantes, la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine décide de s'associer au vœu émis par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conçu en ces termes :

Monsieur le Ministre,

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres croit remplir un devoir en appelant, par votre haute entremise, l'attention des pouvoirs publics sur les dangers que les édifices actuellement affectés au culte pourraient courir, sous le régime de la Séparation des Eglises et de l'Etat, si le texte même de la loi n'édictait pas des prescriptions

qui assureraient efficacement la conservation et l'entretien de ces bâtiments. Beaucoup de ceux-ci, sans avoir pu être classés comme monuments historiques, ont une réelle valeur d'art ou se recommandent par des souvenirs qu'il importe de ne pas laisser périr. Dans maints d'entre eux se trouvent encore nombre d'objets mobiliers fort importants comme œuvres d'art ou comme pièces documentaires, tableaux, sculptures, orfévreries, émaux, tissus, broderies, manuscrits et anciennes impressions liturgiques, registres et actes divers.

Des mesures devraient être prises, dès maintenant, pour préserver de toute atteinte des édifices dont la démolition ou l'affectation à d'autres usages que ceux auxquels ils étaient destinées seraient infiniment regrettables. Il y aurait aussi à protéger beaucoup d'objets mobiliers contre des dilapidations, des aliénations et des mutilations auxquelles ils seraient exposés dans le cas où l'Etat paraîtrait indifférent au sort du précieux dépôt qu'il va remettre en d'autres mains. A coup sûr, de nombreux actes de vandalisme seraient commis si, dans la loi qui s'élabore, il n'était pas tenu compte de l'intérêt archéologique, artistique et historique que présentent les bâtiments et le mobilier des églises et de leurs dépendances. Ces bâtiments et ce mobilier constituent un fonds de richesses nationales qui, par malheur, a déjà subi des pertes fort regrettables. Il serait barbare de ne pas défendre et sauver ce qui en subsiste.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a reçu du gouvernement, par les décrets et ordonnances qui l'ont instituée, la mission de veiller sur nos antiquités nationales et le soin de s'en occuper plus particulièrement a été dévolu à une Commission spéciale, la *Commission des Antiquités de la France.* Depuis 1821, un crédit lui est alloué par le budget pour récompenser des

travaux qui portent sur la recherche et l'étude de nos antiquités. Tout récemment, notre Compagnie a été autorisée à accepter un legs qui lui permettra, dans quelques années, de concourir par ses propres ressources à la conservation d'édifices menacés de tomber en ruine.

A ce titre, l'Académie des Inscriptions se sent autorisée par son institution même et par tout son passé à émettre le vœu que j'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui. Ne doutant pas de la sollicitude que vous inspirent des monuments qui, jusqu'à présent, ont dépendu de services auxquels vous commandez, notre Compagnie vous sera reconnaissante de vouloir bien insister, dans les délibérations de la Commission et dans celles du Parlement, sur la gravité des périls qu'elle vous signale et sur l'urgence des mesures qu'il importe de prendre en vue de les éviter ou tout au moins de les atténuer.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Signé : G. PERROT.

M. de Palys donne ensuite lecture du compte rendu de l'excursion archéologique faite le 30 mai :

Excursion de la Société Archéologique.

La Société archéologique a fait sa première excursion, cette année, le mardi 30 mai.

Le matin, à sept heures et demie, vingt-quatre membres de la Société se trouvaient réunis à la gare de Rennes et prenaient le train pour Vitré.

Arrivés à huit heures et demie, ils partaient immédiatement en deux grandes voitures découvertes pour le château des Rochers. Très gracieusement accueillis par M. le comte et Mme la comtesse des Nétumières, ils vi-

sitèrent sous leur direction ce beau domaine tout rempli des souvenirs de Mme de Sévigné. La marquise a séjourné en effet neuf fois aux Rochers, de 1645 à 1690, et elle y a passé, en tout, près de six années. Elle a daté, soit de cette résidence, soit de Vitré, 267 de ses lettres.

Les visiteurs parcoururent successivement le salon, orné des portraits des membres de la famille de Sévigné, la salle à manger, la chapelle hexagonale construite par l'abbé de Coulanges, le parc avec l'écho célèbre et les allées nommées par Mme de Sévigné. Ils virent également la chambre de la marquise, qui contient encore quelques objets lui ayant appartenu, et que domine le magnifique portrait de la marquise par Mignard.

Les excursionnistes revinrent ensuite à Vitré où un déjeuner amical les réunit à l'Hôtel des Voyageurs.

Aussitôt après, ils se mirent en route pour l'église de Champeaux, où ils arrivaient à une heure et demie.

Ils parcourent ce petit bourg si curieux, les vieilles maisons qui formèrent l'ancienne collégiale. Puis ils visitent l'église, bâtie par les seigneurs d'Espinay vers 1430 et qui contient des souvenirs tout à fait intéressants.

Ce sont d'abord les verrières : le vitrail du chevet, du XVe siècle, et qui est encore remarquable par son état de fraîcheur et de transparence, comme le disait M. l'abbé Brune il y a quarante ans.

Ensuite, les tombeaux. Le mausolée de Guy d'Espinay et de sa femme, Louise de Goulaine, qui date de 1553, est l'une des œuvres les plus remarquables de la Renaissance en Bretagne. — Dans la chapelle Sainte-Barbe, le tombeau de Claude d'Espinay, sœur de l'évêque de Dol, beaucoup plus simple, fut élevé par son frère à sa mémoire.

Au-dessous de la chapelle des seigneurs d'Epinay qui date de 1594, on descend dans une sorte de crypte soutenue au centre par une colonne Renaissance, élégante et d'un très joli travail.

Enfin ce qu'il faut admirer en troisième lieu, ce sont les stalles des anciens chanoines de la Collégiale.

C'est un spécimen achevé de la sculpture de la Renaissance. Leurs fines arabesques, si variées, si délicates, produisent un ravissant effet. Elles sont dans un bon état de conservation.

De là les excursionnistes se sont rendus au château d'Espinay, que M[lle] Le Prieur, qui en est propriétaire, les avait très aimablement autorisés à visiter. Ils ont eu la bonne fortune de s'y rencontrer avec M. Mellet, architecte, qui y exécute en ce moment des réparations importantes et a bien voulu leur donner d'utiles indications.

Ils ont d'abord fait le tour du château, ils ont examiné avec un vif intérêt la vieille tour du XIII[e] siècle, aujourd'hui en ruine, mais si pittoresque, sous le manteau de lierre qui la recouvre ; à l'autre extrémité la tour du XV[e] siècle, type très curieux et très gracieux de la construction à la fin du XV[e] siècle ; et enfin le corps principal qui date de la fin du XVI[e] siècle et forme un très beau monument du style de la Renaissance.

A l'intérieur les membres de la Société archéologique ont visité avec un grand intérêt deux très belles salles.

L'une, de dimensions énormes, a un dallage de petits pavés disposés en lignes géométriques, un beau plafond aux poutres et soliveaux apparents, des boiseries portant des MM entrelacés et enfin une magnifique cheminée au manteau de granit poli recouvert d'arabesques dorées.

Dans l'autre salle, beaucoup plus petite, se trouve aussi une belle cheminée de granit, elle a également des poutrelles apparentes. On y admire surtout des tapisse-

ries de Beauvais à personnages d'une fraîcheur et d'un coloris remarquables.

L'ensemble du château entouré de beaux arbres et dominant un vaste étang a vraiment grand air et revêt un cachet pittoresque des plus intéressants.

Les membres de la Société sont ensuite repartis pour Vitré où ils sont arrivés à l'heure fixée. Plusieurs ont même eu le temps d'aller jeter un coup d'œil sur le château de Vitré.

Tous ont paru enchantés de cette première excursion et tout disposés à recommencer l'année prochaine.

M. l'abbé Millon demande que la Société publie le catalogue des livres et revues appartenant à la Société archéologique. M. Le Hir, bibliothécaire, trouve que cette question aurait besoin d'être étudiée. M. Decombe combat cette proposition qu'il juge inutile, parce que le catalogue ne serait jamais mis à jour, la bibliothèque se composant principalement de revues; que, quant aux livres de fonds, ils sont peu nombreux, et les travailleurs peuvent toujours consulter le catalogue manuscrit qui se trouve à la bibliothèque, et qu'enfin cela serait assez onéreux pour la Société.

Exhibitions :

I. — Par *M. Decombe :*

Vue de l'ancien pont Saint-Georges à Rennes (le pont de pierre). Peinture à l'huile.

II. — Par *M. des Bouillons :*

Un imprimé intitulé : *Appel des Religieux de N.-D. de la Mercy relatif au rachat des captifs français au Maroc*, « qui est le plus élevé que dans toutes autres contrées de Barbarie. » Frontispice gravé sur bois. Cette circulaire est signée : Pays; nom des receveurs :

à Saint-Malo, M. Soldiny, chanoine; Keraudran, chanoine; — à Dinan, M. le Recteur; — à Ploubalay, M. le Masson; — à Rennes, M. Pollet, avocat au Parlement.

III. — Par *M. de Villers* :

1° Empreinte du sceau de la collégiale de Champeaux; la légende porte : *sigillum capituli de Campellis*;

2° Chocolatière en porcelaine de la fabrique de Nyon (Suisse), décor bleu et or, guirlande de roses. Cette fabrique, dont les spécimens sont assez rares, a existé de 1781 à 1813;

3° Le Port de Vannes, Bonnard du Hanlay delp. le Gouaz, sculp. Collection des Ports de France, par Ozanne, 1776.

IV. — Par *M. l'abbé Mathurin* :

1° Vue de Saint-Malo, par Lorette, 1844;

2° Un livre intitulé : *Historien ag en eu testamend ancien ha Néhué* (Histoire du nouveau et de l'ancien Testament) avec explications des Saints Pères de l'Eglise pour servir de règle de conduite dans les divers états. A Vannes chez les enfants Galles, imprimeurs, rue de N. D. — Les enfants Galles ont été imprimeurs à Vannes de 1801 jusqu'à nos jours;

3° Au nom de M. l'abbé Piel, un manuscrit in-12, intitulé *Tractatus de Ecclesia Dei*, cours professé par l'abbé Derouillac, supérieur du collège de Dinan, vicaire général de Saint-Malo, mort en 1786.

M. Saulnier donne communication du testament de Poullain de Saint-Foix, littérateur bien connu et figure très originale du XVIIIe siècle, frère du jurisconsulte Poullain du Parc, né en Saint-Aubin de Rennes le 25 février 1699, décédé à Paris (paroisse Saint-Etienne du Mont) le 26 août 1776. Il doit connaissance de ce docu-

ment, très récemment découvert, à l'obligeance de M. le comte de Saint-Foix, arrière petit-neveu du testateur, qui a bien voulu lui en adresser une copie :

« Pardevant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, fut présent noble Germain-François Poullain de Saint-Foix, cy-devant capitaine de cavalerie dans la Cornette blanche, demeurant à Paris, rue des Fossés Saint-Victor, paroisse Saint-Etienne du Mont, trouvé par les notaires soussignés en une chambre au premier étage ayant vue sur le jardin, dépendant d'une maison sise pied-rue dont la dame Mercier est propriétaire, au lit, malade de corps, mais sain d'esprit, mémoire et jugement, ainsi qu'il est apparu aux dits notaires, par ses discours et ses entretiens;

Lequel a fait et dicté son testament auxdits notaires soussignés comme il suit :

Je recommande qu'on ne m'enterre que le troisième jours révolu après ma mort, et que les frais de mon enterrement ne montent pas à plus de deux cents livres;

Je donne et lègue aux deux filles de mon frère [1] ma tabatière émaillée et garnie d'or et ma tabatière d'or où est le portrait du feu Roy, plus une montre d'or à répétition où est écrit le nom de Romilly, et à chacune d'elles un rouleau de cinquante louis d'or;

Je prie Mad. Saint Louis, supérieure des Hospitalières, rue Mouffetard, de vouloir bien agréer un petit rouleau de vingt-cinq louis d'or;

Je donne et lègue à la dame Ducorps, ma gouvernante, mes habits, linge de corps, linge de table, mes lits en sapin dans l'état où ils sont tous garnis, une glace, une pendule, mes tapisseries, mes commodes, avec vaisselle de

1. C'étaient Mlles Yvonne-Jeanne et Gillonne-Mathurine-Hyacinthe Poullain du Parc, décédées à Rennes sans alliance, la première le 26 juin 1821 et la seconde le 15 juin 1817 a 70 ans.

cuisine, batterie de cuisine, chenets et autres objets mobiliers;

Je donne et lègue à la petite Marie-Jeanne de la Place la somme de quatre cent livres, une fois payée, et j'exige que ses père et mère la laissent à Paris où je l'ai commandée pour quelques bonnes conditions;

Je ne dois à aucuns tailleurs, brodeurs ny marchands; je ne crois pas même avoir aucunes dettes, tout cas elles seraient très peu considérables et très anciennes;

Le sieur la Courbe, aux termes de son traité est obligé de me payer tous les six mois les pensions échues; je lui ai toujours laissé la facilité de ne me payer qu'à la fin de l'année, qu'ainsi il me redoit des six premiers mois de la présente année et le courant;

Je prie M. l'abbé Véry, prêtre et procureur de la Doctrine chrétienne de vouloir bien être mon exécuteur testamentaire et le prie de vouloir bien accepter le catalogue de l'ordre du Saint Esprit, toutes les œuvres de Fréron qui sont complètes dans ma bibliothèque et dix autres livres de son choix dont je lui fais don et legs;

Ma vaisselle d'argent ne consiste qu'en cuillers et fourchettes;

Je révoque tous testaments et codicilles que je puis avoir faits avant mon présent testament auquel je m'arrête, comme contenant mes dernières volontés;

Ce fut ainsi fait, dicté et nommé par ledit sieur testateur auxd. notaires et ensuite à lui par l'un d'eux, l'autre présent, relu, qu'il avait bien entendu et y persévérer, à Paris, en la chambre sus-désignée, l'an mil sept cent soixante-seize, le vingt-trois août, sur les dix heures du matin et a signé :

Signé : Poullain de Saint-Foix,
Saulnier, notaire.
Girard, notaire.

Poullain de Saint-Foix, ajoute M. Saulnier, est mort trois jours après : on trouvera d'intéressants détails sur sa fin, sur sa vie et ses œuvres dans la notice que lui a consacré dans la *Bibliographie Bretonne* (II, pp. 802 et s.) notre compatriote, Léonce Roumain de la Rallaye, décédé à Rennes le 31 mai 1905.

M. Saulnier fait connaître à la Société qu'il a eu entre les mains les titres anciens de propriété de l'*Hôtel de Kerbertin*, rue Le Bastard, appelé auparavant *Hôtel Le Gonidec* ; il résume ainsi qu'il suit l'histoire de cet immeuble :

A la fin du xve siècle, il y avait rue aux Foulons (aujourd'hui rue Le Bastard), un hôtel entre cour et jardin appartenant à la famille des Déserts, représentée dans le premier tiers du xvie siècle par *Louis du Désert*, premier président du Parlement des Grands-Jours de 1528 à 1535 : sa fille Radegonde épousa *Jean d'Espinay*, seigneur du Boisdulier, d'où l'hôtel prit le nom d'*Hôtel du Boisdulier*. Louise d'Espinay, leur fille, fut mariée à *René de Théhillac*.

Ce fut leur fils Gabriel, seigneur du Boisdulier, qui par acte du 10 mai 1585 vendit l'hôtel à *Raoul-Martin* sieur de la Jartière, alloué et lieutenant-général au présidial de Rennes, et à Julienne Forgeais, sa femme, au prix de 16.000 liv. tournois. Après eux, Gilonne Martin, leur fille, apporta la propriété dans la maison du Boisgelin, par son mariage avec *Jean du Boisgelin*, vicomte de Mesneuf, conseiller au Parlement de Bretagne. Leur fils, ayant acquis après la mort du premier président de Bourgneuf le marquisat de Cucé, ce nom fut donné à l'hôtel.

Après le décès du dernier président au Parlement du nom de Boisgelin, *l'hôtel de Cucé* fut vendu, par contrat du 26 août 1776, au prix de 35.000 livres, par

Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, en son nom et celui de ses cohéritiers à *M. Armand-Mériadec le Gonidec*, seigneur de Traissan, officier au régiment du roi. La vente comprenait, outre l'hôtel principal, une maison, rue aux Foulons, occupée par un orfèvre, le *petit hôtel de Cucé* donnant derrière le palais, et le banc seigneurial avec enfeu et droits honorifiques qui appartenaient aux propriétaires de l'hôtel de Cucé dans l'église paroissiale de Saint-Jean, et dès lors à ceux de *l'hôtel le Gonidec.*

L'hôtel principal tombait en ruine : la reconstruction en incomba à M. le Gonidec, l'un de ses héritiers l'a revendu, en 1826, à Mme Guette de la Pilorgerie et celle-ci en 1832 à M. de Kerbertin père; enfin il a passé par une dernière revente aux mains de M. Guillemot. M. Decombe rappelle que c'est dans les communs de l'hôtel le Gonidec que fut établie la première fabrique d'imagerie populaire.

Le Secrétaire général,
L. DE VILLERS.

Séance du 10 juillet 1905.

Présidence de M. Pocquet du Haut-Jussé, président.

Présents : MM. le comte DE PALYS, vice-président; BANÉAT, trésorier; DECOMBE, HARSCOUET DE KERAVEL, RENAUD-LOUBENS, HUE, DESMAZIÈRES DE SÉCHELLES, MARQUET, abbé GUILLOT, LESORT, abbé DUINE, REUZÉ, DES BOUILLONS, LERAY, comte DU CREST DE LORGERIE, SAULNIER, DE TORQUAT, abbé MILLON, colonel DE CAQUERAY, abbé MORLAIS, PLIHON, ETASSE, DE VILLERS, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (13 juin) est lu

et adopté après une observation de M. l'abbé Millon, qui fait remarquer que son exhibition n'est pas mentionnée. M. le Secrétaire répond que cet oubli sera réparé dans le prochain compte rendu.

M. le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance et des publications déposées sur le bureau.

Il est donné communication d'une circulaire relative au prochain Congrès de l'*Association française pour l'avancement des Sciences*, qui doit se tenir à Cherbourg du 3 au 10 août.

La Société archéologique d'Orléans demande une subvention pour élever un buste à son président décédé, M. Herluison; la Société ethnographique de Marseille demande l'échange avec nos *Mémoires*.

La Société décide de répondre négativement sur ces deux questions.

M. le Président communique une lettre adressée à la Société archéologique, au nom de M. le Maire de Rennes, par M. Oberthür, « sur le projet d'une exposition rétrospective et moderne de l'Art en Bretagne, devant s'ouvrir à Rennes en 1906, demandant l'avis et le concours de la Société. » La Société approuve ce projet et décide en principe d'y participer.

Puis il est donné lecture du rapport de MM. de Villers et Harscouët de Keravel sur les fouilles de Mernel.

Rapport sur la découverte de substructions de l'époque gallo-romaine à la Boëxière, en Mernel (I.-et-V.).

Messieurs,

A deux kilomètres du bourg de Mernel, à quelque dis-

tance de la route de la Chapelle-Bouëxic, se trouve la ferme de la Boëxière, dont le nom seul (boissaria, lieux plantés de buis), fait présumer un endroit autrefois occupé à l'époque romaine. Des traces d'habitations romaines avaient été déjà signalées [1] ainsi que des vestiges de la voie d'Angers à Carhaix.

C'est en cherchant « une barrique d'or qui doit se trouver dans cet endroit » que M. Morin, propriétaire, a mis à jour, dans le champ de la Buharaye, des débris de murs, des briques et des ossements humains.

Malheureusement, au lieu de suivre un plan quelconque, il a creusé çà et là des excavations, détruisant ce qu'il rencontrait. Jusqu'ici aucune monnaie n'a été trouvée pouvant donner la date de ces ruines.

Arrivés à la ferme de la Boëxière, guidés par M. Lucas, le propriétaire nous a d'abord montré sous un hangar, trois pierres blanches. En les retournant, quelle n'a pas été notre surprise de voir le dessin de deux Vénus. Ces sculptures devaient être primitivement en demi-relief assez grossières, — comme on peut en juger par un croquis fait par M. de Keravel, — la première représente une Vénus le corps un peu tourné à droite, une main sur la tête et s'appuyant de l'autre sur un objet qui ressemble à un arbuste; haut. 0^m 70, larg. 0^m 33. Le second bas-relief représente une Vénus de face, le coude appuyé sur un objet identique au précédent, le second bras descendant le long du corps; haut. 0^m 69, larg. 0^m 30. Enfin, le troisième morceau de pierre blanche représente les pieds d'un personnage indéterminé sculpté lui aussi en demi-relief; haut. 0^m 45, larg. 0^m 39. Tous ces fragments ont été sciés afin d'en effacer ce dessin. Ils ont été trouvés dans

1. *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, t. XXII, p. XXXVI.

le champ de la Buharaye; deux étaient placés sur la tête de trois squelettes superposés, orientés au Couchant et le troisième à hauteur des hanches et à droite.

En sortant du hangar, on nous a montré des briques de toiture (tegulæ), des enfaiteaux (imbrices), des briques rondes servant de colonnes, des fragments de poterie grossière et de ciment.

Nous avons été conduits ensuite dans un autre appartement où se trouvaient les objets suivants :

Un débris de statuette en terre cuite de Vénus Anadyomène.

Un morceau de statuette en terre noire de Vénus mère; des fragments de verre, de poterie samienne historiée, de poterie grossière, d'amphores; plusieurs baguettes de schiste (schiste micacé métamorphique) servant de motifs décoratifs.

Plaques de schiste (schiste maclifère).

Fragments de marbre rose (cipolin rose); de marbre blanc (calcaire saccaroïde) de pierres rose et verte (calchiste talcifère[1].

Coquilles d'huîtres (ostrea edulis).

Débris de corne de cerf, de défense de sanglier, un galet en forme de pierre de fronde; plusieurs briques avec la patte de chien, dont une porte deux empreintes; une autre l'empreinte de doigts d'enfant, quelques crânes et débris humains.

Ayant été ensuite visiter le terrain, nous avons vu plusieurs excavations, autour desquelles on rencontrait beaucoup de débris de tuiles et de poterie; nous avons même découvert un petit fragment de fresque. Le champ de la Buharaye où ont été trouvés les trois squelettes, semble avoir été un cimetière, car on en a exhumé

1. C'est à l'obligeance de notre collègue M. Bézier, directeur du Musée d'histoire naturelle, que nous devons les déterminations minéralogiques

une trentaine de cet endroit. A l'extrémité de ce même champ, M. Morin, en faisant ses fouilles, a brisé une grande amphore qui, nous a-t-il dit, ne renfermait rien [1]. A quelques mètres de là, on nous a fait voir un bloc de ciment très épais. Tous ces débris se trouvent de 0m 50 à 3 mètres au-dessous du sol.

En résumé, ni par l'aspect du terrain, ni par les débris qui nous ont été montrés, on ne peut décider si on se trouve en présence d'un temple isolé, situé sur le bord de la voie romaine, ou en présence d'une villa assez considérable. Il est hors de doute, toutefois, qu'il y a deux époques distinctes : l'époque gallo-romaine bien caractérisée et une autre bien postérieure, probablement mérovingienne. On peut supposer que le temple a été transformé en chapelle, le christianisme détruisant les idoles a fait du terrain un cimetière ; des recherches ultérieures élucideront sans doute ce point [2].

En 1888, M. de la Borderie, reconnaissant l'importance des fouilles qui seraient faites à la Boëxière, indiquait cet endroit à la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, comme devant donner de fructueux résultats [3].

En terminant ce rapport très succinct, nous demandons, Messieurs : 1° que des remerciements soient adressés à M. Lucas qui a bien voulu nous conduire de Messac à La Boëxière et qui se met à la disposition des membres de la Société archéologique ; 2° qu'un crédit de 100 fr soit proposé à la Société pour commencer les fouilles.

Tout en ne dissuadant pas M. Morin de trouver sa barrique d'or, nous l'avons fortement engagé à ne plus

1. J'ai trouvé des amphores semblables dans les fouilles de la rue de Robien, à Rennes, 1890-92.

2. La haute antiquité de Mernel nous est révélée dès le IXe siècle, dans une charte de 843 « *in villa que dicitur Mirhenella.* » Cart. Sancti Mauri. Arch. d'Anjou, I. 363.

3. *Mémoires de la Société archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XIX, p. XXXI.

détruire les murs, mais à faire une tranchée en suivant exactement les fondations ; de cette façon, il pourra trouver sa barrique ou autre chose.

Louis DE VILLERS,
J. HARSCOUET DE KERAVEL.

Après un échange de vues entre plusieurs des membres présents, les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité, ainsi que la somme de 100 fr. Des remerciements sont votés à M. Lucas pour l'obligeance avec laquelle il s'est mis à la disposition de la Société.

M. le Président remercie également MM. de Villers et de Keravel.

La Société, partant en vacances jusqu'au mois de novembre, nomme une Commission composée de MM. de Villers, Harscouët de Keravel, des Bouillons, abbé Millon et Desmazières de Séchelles, qui devront surveiller les fouilles au mois d'octobre. M. le Secrétaire général est chargé de réunir la Commission.

M. de Torquat demande à la Société de vouloir bien intervenir au sujet des bornes milliaires, dalles tumulaires, etc., déposées au Jardin des Plantes. M. le Secrétaire fait remarquer que déjà un de nos collègues avait attiré l'attention de la Société sur cet objet et que la Société, pour plusieurs raisons, ne pouvait que déplorer cette situation ; toutefois M. le Président écrira à ce sujet à M. le Maire de Rennes.

Exhibitions :

I. — Par *M. l'abbé Millon* :

1° Une hache en bronze ou cuivre, plate, à rebords,

trouvée à Plouër (Côtes-du-Nord). Cette hache, de forme très rare en Bretagne, rentre sans doute dans la catégorie de celles qui ont été étudiées récemment et qui sembleraient prouver qu'un âge de cuivre a précédé l'âge du bronze.

2° Une bague assyrienne trouvée au doigt d'une momie. Cette bague, recouverte d'une feuille d'or, a pour chaton un rubis où est gravée une tête d'homme.

II. — Par *M. le comte de Palys* :

1° Passe-partout des religieuses de Saint-Yves de Rennes (XVIIe siècle).

2° Lettre de Gresset à l'Académie française éditée par Vatar en 1759.

III. — Par *M. Reuzé* :

Vue de la Croix de la Mission, peinture à l'huile faite à Rennes vers 1830.

IV. — Par *M. Renaud-Loubens* :

Cornet en porcelaine de Chine, au coq.

V. — Par *M. Marquet* :

Assiettes en faïence de Quimper et de Strasbourg.

VI. — Par *M. Harscouët de Keravel* :

Assignat de « 5 sols de la caisse patriotique de Nantes. »

VII. — Par *M. Plihon* :

Un volume intitulé : *Sillabaires nouveaux propres à faciliter l'art de la lecture tant du français que du latin. Rennes, Julien-Charles Vatar, 1772, in-12, de 68, 29 et 126 p.* Œuvre de l'imprimeur Vatar lui-même, en faveur de ses enfants (avertissement, p. 3). La troisième partie est dédiée à Mme la comtesse de Châteaugiron.

M. Etasse communique à la Société un travail fort curieux et qui a demandé de nombreuses recherches à son auteur, intitulé : 1re partie : *Essai sur les réunions populaires et publiques d'Ille-et-Vilaine avant 1789.* — 2e partie : *Essai de calendrier avant 1789.*

M. le comte de Palys communique une chanson très curieuse, intitulée : *Chanson bretonne sans rime ni mesure sur la réception de Mme la duchesse de Duras dans la bonne ville de Saint-Malo, sur l'air : Chantez, dame Louison. Imprimée à Rennes, en 1789, chez P. Garnier.*

M. l'abbé Duine lit une notice sur Robert Cupif, qui, en 1649, abandonna l'évêché de Léon pour prendre celui de Dol, mais il ne fut transféré canoniquement au siège de saint Sanson que le 13 novembre 1652 [1]. Sa vie

1. Dans les analyses d'archives du Vatican rédigées par Garampi, on trouve 13 nov. 1552 : *Robertus Cupif de Leonen. ad Dolen. translatus est per cessionem Anthimi Dionisii Cohon.*

Cupif avait écrit plusieurs fois à Rome pour obtenir ses bulles, mais sa prose ne causait pas grand émoi aux Italiens. En effet, aux Archives Vaticanes : *Vescovi* 25 (folio 269, recto), nous lisons une lettre du prélat, datée de Dol, 20 juillet 1650, lettre où il écrit : « Ecclesiæ Dolensi Regia designatus clementia, Sanctitati Vestræ 21 novembris 1649 tertiam (epistolam) rescripsi, pro gratiarum actione quod 13a septembris dicti anni 1649 ad tam insignem me consistorialiter dignata esset transferre Ecclesiam »

Dans ses piquants articles publiés dans *Le Progrès, courrier de Bretagne* (no du 29 août 1854 et numéros suivants), Toussaint Gautier a peint légèrement ce que l'on pourrait appeler avec pompe : le siècle de Cupif à Dol. C'est l'envers du siècle de Louis XIV. — Voir aussi dans mon *Cohon, évêque de Nimes et de Dol* (Paris, Gamber, 1902), les détails consignés à la page 2, note 1, et à la page 17.

L'inventaire imprimé des archives de Maine-et-Loire contient l'analyse des documents concernant la famille de Cupif conservés au dépôt d'Angers (E. 2180 ; et E Supplément commune de Saint-Denis-de-Doué).

La bibliothèque municipale de Dol possède un volume intitulé : *Constitutions particulières et accordees par monseigneur l'evesque et comte de Dol, aux religieuses benedictines du monastère reformé de la trinité de Dol, leües arrêtées et signées par ledit seigneur Evesque, et par toutes les religieuses vocales de la communauté dudit monastère, assemblées à la grille du chœur : le Vendredi vingt-sixième Jour du mois d'Avril, mil six cens cinquante huit ; ainsi qu'il est référé à la conclusion d'icelles.* Dans ce livre, Robert Cupif exhorte les religieuses à comprendre l'importance de leurs règles.

se consuma en procès, ordinairement grotesques. Pour donner une idée du personnage, il suffit de rappeler ses démêlés avec le chapitre en 1658.

Par haine des chanoines, Cupif en était venu à soutenir avec acharnement Robert Housson, « prêtre, chapelain et choriste » de la cathédrale, lequel, disait-on, servait fidèlement le dieu Bacchus. Les enfants de chœur se mirent de la partie. Sans doute, excités par les chanoines, ils houspillèrent, à n'en pas douter, le brave Robert Housson. Le prélat, furieux, menaça « d'excommunication » les enfants, dont quelques-uns n'avaient pas « l'âge de sept ans [1]. » Et, pour couronner son œuvre, le 22 juillet 1658, il suspendit Messire Claude de Nantes, chanoine de la cathédrale [2]. « Ce néanmoins, écrit le prélat lui-même, le 27ième ensuivant, veille de saint Sanson, patron de notre dite église, qui est la fête la plus solennelle d'icelle, » Claude entra au chœur, à vêpres, « revêtu d'une chappe, l'étole au col. » A trois reprises différentes, Cupif lui défendit en public de prendre part à la liturgie. Hélas ! Claude eut l' « irrévérence inconcevable de continuer et faire hautement ledit office, assisté de plusieurs personnes pour lui tenir main forte, entre autres de vénérable maître Jacques Cousinot, prieur près Dol, lequel était à son côté assis aux hautes chaises dudit chœur, en habit gris, pourpoint blanc et manteau rayé de gris et blanc à l'Egyptienne, avec ses longs cheveux pareillement à l'Egyptienne, et le reste de son habit si indécent que nous le méconnaissions, et, sinon que nous nous serions souvenu qu'il est conseiller de la

1. Délibérations du chapitre de Dol en juin et juillet 1658 *(Archiv. départ. de Rennes*, G. 369).

2. J'apprends ce trait par l'ordonnance de Cupif en date du 28 juillet 1658. C'est à cette ordonnance que j'emprunte l'historiette de la résistance du chanoine *(Archiv. départ. de Rennes*, G. 281).

Cour nous étions sur le point de le faire se retirer desdites hautes chaises du chœur. » A la fin des vêpres, l'invincible prélat défendit une quatrième fois à messire Claude « d'entreprendre d'officier le lendemain, » sinon que ledit chanoine serait « irrégulier; » de quoi il se moqua! En effet, le lendemain, jour de Saint-Sanson, même scène : Claude revient, Cupif se fâcha. Et, ce dernier rédige une ordonnance qui déclare le coupable « irrégulier, indigne et privé selon les Saints Ordres de son canonicat et prébende; » de plus, si le rebelle entre au chœur, vêtu des « draps d'églises, » les chanoines devront cesser l'office « sur peine d'interdiction d'eux et de ladite église. » Cette merveilleuse ordonnance, qui fut « affixée à la grille du chœur et signifiée en chapitre, » était signée de la main de Cupif, à traits nerveux.

. . . .

Le dimanche 21 septembre 1659, vers deux heures de l'après-midi, mourut à Rennes, — où il était allé pour ses procès, — le bon Robert Cupif. Il fut inhumé dans l'église des Carmes de la capitale bretonne. Mais les chanoines de Dol, « par un pur et sincère mouvement de charité, » — c'est leur expression, — votèrent à cet évêque, — qui les avait si bien empêchés de dormir, — un service solennel [1]. Comme dit Shakespeare : *All's well dhas ends well.*

Le Secrétaire général,
L. DE VILLERS.

1. Délibérations du chapitre de Dol au 26 septembre et au 3 octobre 1659 (*Archiv. depart. de Rennes*, G. 369).

Séance du 14 novembre 1905.

Présidence de M. Pocquet du Haut-Jussé, président.

Présents : MM. Banéat, trésorier; Le Hir, bibliothécaire; Haize, Renaud-Loubens, abbé Millon, Etasse, Stot, Plihon, Aubrée. abbé Duver, Reuzé, Harscouet de Keravel, Desmazières de Séchelles, Rabillon, colonel de Caqueray, abbé Duine, de Torquat, abbé Druais, des Bouillons, abbé Mathurin.

Le procès-verbal de la dernière séance (10 juillet) est lu et adopté.

M. le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance et des publications déposées sur le bureau.

Il donne lecture d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative au Congrès des Sociétés savantes, qui doit s'ouvrir à la Sorbonne le 17 avril 1906. Les exemplaires du programme sont mis à la disposition des membres présents.

Parmi les publications, M. le Président signale deux hommages : l'un de M. l'abbé Millon, intitulé : *Le culte de la pierre en Armorique;* le second de MM. le marquis de Beauchesne et Lefèvre-Portalis : *Le château de Lassay* (*Mayenne*). M. le Président remercie les auteurs.

La *Revue Mabillon*, archives de la France monastique, demande l'échange de ses publications. Cet échange est adopté.

Puis M. Pocquet du Haut-Jussé prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Vous connaissez tous la perte très sensible que nous avons faite pendant les vacances dans la personne de M. le chanoine Guillotin de Corson. Permettez-moi de vous rappeler en quelques mots son souvenir : c'est pour moi un devoir bien facile à remplir, mais qui ne laisse pas que de me causer une réelle tristesse, car je vois avec un vif regret disparaître, depuis que vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à la présidence, ceux qui étaient pour ainsi dire les colonnes de notre Société : Paul Parfouru, l'abbé Pâris-Jallobert, le chanoine Guillotin de Corson.

C'est au joli manoir gothique de la Noë-Saint-Yves, près de Bain, qui formait un cadre approprié à son amour de la retraite, à ses besoins de travail et à ses goûts archéologiques, que notre savant confrère est mort le 7 août dernier. La plupart des membres de notre Société, dispersés par les vacances, n'ont pu assister à ses obsèques; — fort éloigné de Rennes à ce moment, j'ai eu moi-même le regret de ne pouvoir m'y trouver.

Je tiens d'autant plus à rendre à notre excellent collègue, lors de notre première réunion, l'hommage qu'il mérite. D'autres ont dit ses qualités, ses vertus, ses travaux. Dans cette salle où il est venu si souvent s'asseoir au milieu de nous, c'est au membre de la Société archéologique que doivent aller nos souvenirs et nos regrets.

Il appartenait à notre Société depuis plus de quarante ans; il en avait été élu président deux fois en 1886 et en 1887. Vous vous rappelez tous sa bonne figure, sa politesse exquise, son abord aimable, sa bonhomie et son urbanité.

La Société Archéologique était toujours assurée de recevoir la primeur de ses études rennaises. « Mais,

comme l'a si bien dit M. de Palys, avec quelle simplicité et quelle modestie, lorsque la séance semblait trop chargée, il remettait en poche le travail préparé en cas de disette, laissant la place à d'autres, et se réservant pour combler les vides lorsqu'il en serait besoin. »

Il a donné ainsi à notre Société un très grand nombre de travaux que je ne saurais énumérer tous, mais parmi lesquels je dois signaler : la *Statistique historique et monumentale des différents cantons de l'arrondissement de Redon.*

Etudes sur une maison de Rennes portant la croix de Malte et dépendant de la commanderie de La Guerche.

Etude sur la chatellenie de Laillé.

Enfin les *Grandes seigneuries de Bretagne*, comprises dans le département d'Ille-et-Vilaine; et les *Petites seigneuries du comté de Rennes.*

Je veux nommer seulement ici le *Pouillé historique de l'Archidiocèse de Rennes*, en six volumes que vous connaissez tous et qui restera une mine inappréciable de renseignements précieux.

Les *Récits de Bretagne*, publiés de 1889 à 1898, trois volumes.

Les *Pardons et Pèlerinages de Basse-Bretagne*, 1re série, diocèse de Vannes.

Les Confesseurs de la Foi pendant la grande Révolution, 1900. Un volume.

Et enfin les *Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, 1897-1899, trois volumes formant un recueil extrêmement utile, rempli de faits et de dates qui suffiraient à assurer la réputation d'un érudit.

M. l'abbé Guillotin de Corson était né en 1837, il avait donc 68 ans. Ordonné prêtre en 1861, il s'était consacré de bonne heure aux études qui ont fait le charme et ont été l'honneur de sa vie.

C'était à la fois un érudit et un archéologue. Travailleur infatigable, il passait ses journées aux Archives ou dans les bibliothèques; il coordonnait et rédigeait ensuite les notes et documents accumulés par lui.

Ses connaissances archéologiques n'étaient pas moins étendues, il aimait les monuments du passé et les décrivait avec intérêt; il n'hésitait jamais à se joindre à nous pour protéger nos vieilles églises contre les démolitions prématurées, les réparations inintelligentes et les reconstructions banales.

A tous ces titres, M. Guillotin de Corson laissera un grand vide parmi nous; nous garderons longtemps le souvenir de cet homme excellent, de ce travailleur acharné, de cet érudit consciencieux qui était, pour notre Société, un honneur, une force et un modèle.

La Société décide ensuite qu'en présence de l'impossibilité où ont été nos collègues d'assister aux obsèques de notre regretté confrère, une messe sera célébrée en l'église de Toussaints à son intention. Une circulaire indiquera la date de la cérémonie.

MM. Pocquet du Haut-Jussé et Haize présentent M. Delarue comme membre titulaire. Conformément au règlement, il sera statué sur cette élection à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle les élections du bureau pour l'année 1905-1906. Après les scrutins successifs, le bureau est ainsi composé :

Président, M. Pocquet du Haut-Jussé.

Vice-Présidents, MM. le comte de Palys et Harscouët de Keravel.

Secrétaire général, M. Louis de Villers.

Secrétaire, M. Le Meur.
Trésorier, M. Banéat.
Bibliothécaire, M. Le Hir.

M. le Président remercie ses collègues de cette nouvelle marque de sympathie; il forme le vœu de voir notre Société augmenter le nombre de ses membres. De nombreux décès se sont produits depuis quelque temps : il espère voir les vides se combler.

Sur l'observation de M. le Secrétaire général, il est procédé au renouvellement du Comité de publication qui, après le scrutin réglementaire, est composé de MM. Saulnier, abbé Guillot, Decombe, Joüon des Longrais, abbé Millon.

M. Le Hir, bibliothécaire, annonce que l'on a pris possession de la bibliothèque offerte par notre collègue M. Aubry à la Société archéologique. M. le Président charge M. Le Hir de renouveler auprès de notre collègue les remerciements de la Société.

Exhibitions :

I. — Par *M. Aubrée :*

Hache en pierre de grande dimension, dit du type Caraïbe.

II. — Par *M. l'abbé Mathurin* :

1° Lame de poignard en bronze trouvée au moment des travaux nécessités par le chemin de fer, non loin de la rivière le Lié, Plémet (C.-du-N.) ; 2° une lithographie de Landais et Oberthür représentant les fêtes données en 1857 à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer à Rennes.

M. l'abbé Millon donne lecture du rapport sur la visite

faite à la ruine gallo-romaine de Mernel par la Commission de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine :

Rapport sur la visite faite à la ruine gallo-romaine de Mernel par la Commission de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Messieurs,

Pour remplir la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous nous sommes transportés, le samedi 28 octobre, à l'établissement gallo-romain de la Bouexière, en Mernel. Nous l'avons étudié pendant une grande partie de la journée et c'est le résultat de nos observations approfondies que nous avons l'honneur de vous soumettre.

A cette station, nous donnons à dessein le nom d'établissement, car il nous a été impossible de la déterminer d'une façon exacte. Y avait-il là une seule villa ou plusieurs, un temple ou un autre monument ?... C'est ce que l'état des ruines ne nous a pas permis de constater.

Dans son ensemble, cet établissement offre des dimensions relativement considérables. La forme générale paraît être celle d'un parallélogramme, dont les mesures approximatives seraient : à l'Ouest, 57 mètres ; sur les faces Nord et Sud, 90 mètres ; à l'Est, 76 mètres, en tenant compte d'un corps de bâtiment faisant saillie à l'angle Nord-Est. Un tiers environ du terrain est sous culture ; le reste est sous taillis et futaies, ce qui rend les recherches particulièrement difficiles. En effet, la culture ne nous a pas permis d'effectuer de sondages, et quant à la partie sous bois, elle présente un tel amoncellement de décombres que les contours eux-mêmes en sont indécis.

Etudions successivement la ruine sous ces deux aspects.

Une différence de niveau très sensible existe dans les champs cultivés. L'endroit le plus bas semble avoir été une cour ouverte à l'Est et entourée de bâtiments sur les autres côtés. Cette hypothèse s'appuie sur la présence d'un pavage composé de deux rangs de briques plates superposées, à joints couverts, réunies par une couche de ciment, et trouvé par le propriétaire en défonçant le sol actuel, à deux mètres de profondeur, pour y planter des pommiers. Dans presque toute cette partie cultivée, on a exhumé de nombreux squelettes (le fermier lui-même en a trouvé plus de vingt), la plupart très bien conservés et enterrés à des profondeurs variables, la tête tournée vers l'Ouest. A un certain endroit, notamment, on a découvert une sorte de fosse à ossements, où les squelettes étaient jetés pêle-mêle. Signalons un crâne volumineux presque à fleur de terre. Une observation particulièrement intéressante a été faite : trois corps gisaient superposés, le plus grand dessous; la tête de celui-ci reposait sur les débris de sculpture qui ont été signalés au mois de juillet dernier, et ses pieds sur une brique à rebords. A côté de ces trois corps, allongés près d'un mur, on a recueilli des fragments de moulures en marbre, de Vénus Anadyomènes et de Déesses Mères.

Passons maintenant à la portion sous taillis.

Il y a quelques années, une fouille, pratiquée par M. Sévère de Talhouët, mit à jour des débris d'ossements et une statuette. Le sol du taillis, particulièrement sur la face Nord, est recouvert d'un tel amoncellement de matériaux que nous avons cru y voir des déblais provenant de la partie cultivée, déblais qui doivent cacher d'importantes substructions. Celles-ci, en

effet, apparaissent, où la présence de deux conduits, l'un noirci par la fumée, l'autre aux parois incrustés de dépôts calcaires, permettent de présumer l'existence d'un hypocauste. Dans le prolongement et à une certaine distance de l'angle Nord-Est, dans une prairie en contre-bas, on remarque des traces de murs isolés, se prolongeant sur une dizaine de mètres de longueur.

Un ancien bâtiment de ferme, aujourd'hui en ruines, a été construit avec des matériaux provenant de cet établissement gallo-romain, comme le prouvent de nombreux morceaux de briques et des débris de maçonnerie que l'on voit dans les murs.

L'étude de cette station nous a fort intéressés et vivement intrigués. Plusieurs questions, mystères troublants, se sont présentées à notre esprit, sans que nous puissions les résoudre. Quel monument recouvrent ces ruines importantes? Pourquoi était-il situé dans un endroit presque désert, loin de toute agglomération connue? Pourquoi ces squelettes? A quel époque ont-ils été enfouis là, au milieu de ces débris d'un autre âge?

Si maintenant, Messieurs, après vous avoir rendu compte du mandat que vous nous aviez confié, vous nous demandez de tirer une conclusion, la voici : la somme de 100 fr. mise par vous à notre disposition était, comme vous avez pu en juger, absolument insuffisante. Il faudrait, pour fouiller scientifiquement et complètement la Bouëxière, en Mernel, en plus d'une entente préalable avec le propriétaire, un grand nombre d'ouvriers, de longs mois et une somme considérable. En outre, le résultat de tant d'efforts et de dépenses reste pour nous très incertain.

Abbé A. Millon.
J. Harscouet de Keravel.
J. des Bouillons.

Après les observations de plusieurs de nos collègues, il est décidé qu'on informera le propriétaire du champ que la Société pourrait se rendre acquéreur des différents objets offrant quelqu'intérêt, sans toutefois prendre aucun engagement.

M. l'abbé Mathurin lit ensuite une notice sur *le Tombeau et les Reliques de saint Lunaire :*

Le Tombeau et les Reliques de saint Lunaire.

Messieurs,

Le 9 juillet dernier, je prêchais la fête de saint Lunaire; le matin, dans la nouvelle église de la paroisse qui porte son nom, le soir dans la vieille église. Là, j'ai fait l'éloge de notre Société archéologique, dont la générosité a permis de sauver de la destruction ce rare monument du XIe siecle ; puis, j'ai salué, en votre nom, ces précieuses reliques, l'église, ses tombeaux, le calvaire du XVe siècle, la fontaine miraculeuse.

Quelques-uns de nos confrères m'ayant demandé, avant mon départ, de vous rendre compte de l'état de ces divers monuments, je vous écrivis, dès le lendemain, lundi 10 juillet. Malheureusement, ma lettre ne parvint à notre président qu'après la séance du 11.

C'est cet exposé, que vous ne pûtes entendre ce jour là, que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui.

Le calvaire du cimetière vient d'être déclaré monument historique.

La toiture est bien entretenue.

La voûte en bois tombe de vétusté.

L'autel et la statue, en bois doré, du Saint n'ont pas souffert.

Les tombeaux des Pontual et des Pontbriant sont intacts.

Il n'en est pas de même du tombeau de saint Lunaire. — Le nez de la statue, déjà endommagé alors même que l'église était encore livrée au culte, a, depuis quelque temps, complètement disparu. — Le ciment a été enlevé entre la pierre tombale et le sarcophage, en deux endroits, à l'angle du pied gauche et au-dessous du bras gauche. On y voit des fissures béantes où on peut presque passer la main. Il y aurait donc des réparations à faire.

Mais, auparavant, la Société archéologique ferait une œuvre excellente si elle obtenait, de M. le Préfet, l'autorisation d'ouvrir le tombeau pour rechercher s'il ne contient pas les reliques du Saint.

En 1763, lorsque l'on transporta le monument du milieu du chœur à la place qu'il occupe aujourd'hui « près de la chapelle de Pontual, » on ouvrit le cercueil de pierre. La cérémonie en lieu, le 25 juin 1763, en présence de André Lossieux, recteur de Pleurtuit, et de Guillaume Thébault, recteur de Saint-Lunaire, qui signèrent au procès-verbal.

Celui-ci constate que le sarcophage était « rempli de « sable et couvert (sous la dalle tumulaire), par une « pièce de bois de chêne très antique. »

Ce sable contenait « une mâchoire ou mollière inférieure « du costé gauche, naturelle, avec tous les emplacements « des dents, intègre dans la forme, mais tronquée de « son autre costé presque de la moitié; une coste entière « du costé droit, un morceau considérable d'une autre « costé, long d'environ trois pouces; un autre morceau « d'ossement long d'environ un pouce; trois autres « esquilles d'ossements qui paraissent fragmens des « costes, et enfin trois petits articles qui nous ont paru « des mains ou des pieds. »

. . . .

« Après notre examen exactement fait, avons remis les « différentes parties ci-dessous mentionnées, dans ledit « tombeau, enveloppées dans un double papier au milieu « du sable qui remplit la pierre sépulcrale, et avons fait « replacer au-dessus la couverture de bois et la pierre « de taille supérieure qui fait le couronnement dudit tom- « beau [1]. »

M. le chanoine Guillotin de Corson [2] et M. de la Borderie [3] disent tous deux qu'ils ignorent si la sépulture de saint Lunaire a été violée pendant la Révolution. Tous deux ne doutent pas que si elle ne l'a pas été, elle « contient encore tous ces ossements qui sont (il n'y a « pas lieu d'en douter), les reliques de saint Lunaire, et « même des plus authentiques, restées en place sans « courir le monde et le hasard des voyages. La question « vaut la peine d'être éclaircie, et elle peut l'être facile- « ment par l'ouverture du tombeau. »

Je serai, Messieurs, plus affirmatif que nos deux grands historiens. Je suis convaincu, en effet, que le tombeau de saint Lunaire n'a pas été violé pendant la Révolution. Ni lui, ni les tombeaux des seigneurs de la paroisse ne portent trace de violence, et c'est déjà presque une preuve.

Nulle mention dans l'histoire de profanation et de pillage! J'ai lu, en effet, pour écrire l'histoire de Dinard, tous les registres de « Dinard cy-devant Enogat » chef-lieu de canton à l'époque de la Révolution, tous les registres du district de Port-Malo, les correspondances entre les diverses autorités, les mémoires de l'abbé Manet, etc. Je n'y ai jamais lu que l'église de Saint-Lunaire ait été pillée et elle explique par ce fait que le clergé catholique y resta plus longtemps qu'ailleurs, et qu'elle

1. Archives dép. d'Ille-et-Vilaine. Fonds de Saint-Malo.
2. *Pouillé de l'archevêché de Rennes*, VI, 126
3. *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vil.*, t. XV. p. 170

ne fut jamais aux mains de prêtres constitutionnels. Elle fut fermée le 25 avril 1792 et par conséquent oubliée.

Je viens donc demander à la Société archéologique de faire auprès de la Préfecture les démarches qui pourront obtenir l'autorisation d'ouvrir le tombeau de saint Lunaire.

Après les constatations officielles faite en présence des délégués des autorités religieuse et civile, on cimentera plus complètement le sarcophage décemment réparé.

La dépense serait minime et je me fais fort, Messieurs, de trouver la somme nécessaire.

Vous aurez fait, Messieurs, œuvre pieuse en rendant au culte les restes de ce grand Saint Breton, œuvre artistique en restaurant un monument intéressant et vénérable.

Jos. Mathurin.

M. l'abbé Mathurin annonçant que ce même rapport sera communiqué à la Société archéologique de Saint-Malo, M. le Président demande que cette Société s'unisse à celle de Rennes pour obtenir l'autorisation demandée. — Adopté.

M. de Villers communique le magnifique ouvrage de M. le général de Beylié sur l'*Habitation bysantine*. Ce superbe ouvrage, aussi remarquable par les illustrations que par le texte, traite une question fort peu connue des archéologues.

Le Secrétaire général,

L. de Villers.

Séance du 12 décembre 1905.

Présidence de M. Harscouët de Keravel, vice-président, ensuite de M. Pocquet du Haut-Jussé, président.

Présents : MM. Banéat, trésorier ; Le Hir, bibliothécaire ; Reuzé, Stot, abbé Mathurin, Jouon des Longrais, Aubrée, Bétin, Etasse, Lesort, de la Pinelais, Coignerai, de Torquat, Rabillon, colonel de Caqueray, abbé Morlais, des Bouillons, comte du Crest de Lorgerie, Desmazières de Séchelles, comte de Vernon, de Villers, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (14 novembre) est lu et adopté.

Au début de la séance, M. le Président, se faisant l'interprète de ses collègues, exprime toute sa sympathie pour le deuil cruel qui vient de frapper notre vice-président, M. le comte de Palys.

Il rend ensuite hommage à la mémoire de M. Marquet, décédé depuis la dernière réunion. Entré en 1892 à la Société, M. Marquet assistait assidûment à nos séances.

Enfin il annonce que l'état de santé de notre collègue, M. Decombe, directeur du Musée Archéologique, est devenu très inquiétant, il forme des vœux pour son rétablissement.

M. le Président rend compte de la Messe que la Société avait décidé de faire célébrer à Toussaints pour M. l'abbé Guillotin de Corson. Cette Messe a été dite par Mgr Bourdon. M. Pocquet saisit l'occasion pour remercier notre collègue, M. l'abbé Game, curé de Toussaints.

Il est procédé ensuite au dépouillement de la correspondance et des publications déposées sur le bureau.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Haize, secrétaire de la *Société historique et archéologique de Saint-Malo*, relative à l'ouverture du tombeau de saint Lunaire, M. Haize mentionne une citation de l'abbé Manet disant que ce tombeau aurait été violé en 1792. M. l'abbé Mathurin répond que, selon lui, le texte de l'abbé Manet n'est pas probant ; il annonce que le maire de Saint-Lunaire n'est plus opposé à cette ouverture. M. Joüon des Longrais croit se rappeler que M. de la Borderie a dû écrire quelque chose à ce sujet, M. le Président, résumant la question, demande si la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine est d'avis de faire une démarche collective avec la Société historique et archéologique de Saint-Malo vis-à-vis l'autorité administrative. Adopté.

Il est donné également lecture d'une circulaire du ministère de l'Instruction publique annonçant l'ouverture d'un *Congrès International d'antropologie et d'archéologie préhistorique* qui doit s'ouvrir à Monaco du 16 au 21 avril 1906.

M. le Président communique une lettre du Président de la Société : *Le Pays de Granville, Société d'études historiques et économiques*, demandant l'échange de nos Mémoires. Adopté.

Il annonce que le Touring-Club vient de fonder un Comité pour la protection *des sites et monuments pittoresques* de la France dont le bureau a été ainsi constitué : Président, M. Loth, doyen de la Faculté des Lettres ; vice-président, M. Pocquet du Haut-Jussé ; secrétaire, M. Lesort, archiviste du département ; secrétaire-adjoint, M. le vicomte de la Messelière ; parmi les membres du Comité, se trouvent : MM. de Palys, de Vil-

lers, des Bouillons, Haize, Joüon des Longrais, tous faisant partie de la Société Archéologique ; aussi M. le Président est-il heureux de constater la part prépondérante que nous avons eu dans la formation de ce Comité.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection de M. Delarue, présenté à la dernière séance. Après le scrutin réglementaire, M. Delarue est élu comme membre titulaire.

Trois nouvelles présentations sont faites : M. le capitaine Morel, présenté par MM. de Villers et le colonel de Caqueray ;

M. Tardif, ancien élève de l'Ecole des Chartes, présenté par MM. de Torquat et l'abbe Duine ;

Le commandant de la Bigne, présenté par MM. Banéat et Harscouët de Keravel.

Conformément au règlement, il sera statué sur ces présentations à la prochaine séance.

Exhibitions :

I. — Par *M. Le Hir :*

Un volume intitulé : *La foi couronnée* ou *Le Massacre des pasteurs catholiques morts pour la cause de J.-C.*, Londres, 1799, s. n. d'a, poème en cinq chants, accompagné de notes historiques et théologiques (ouvrage offert à la bibliothèque municipale par M. Saulnier).

Si les vers du poème ne sont pas irréprochables, les notes sont précieuses ; elles nous donnent la liste des prêtres massacrés aux différents lieux et aux différentes dates par ordre alphabétique de diocèse.

II. — Par *M. Desmazières de Séchelles :*

Un volume : *Les Véritables prophéties de Maître Michel Nostradamus*, *pour six années* (de 1832 à 1837).

A Valence, chez P. Massacre, rue d'Enfer, et se vend à Rennes chez Mme veuve Frout.

III. — Par ***MM. Bétin et Banéat*** :

Magnifique ornement en velours rouge, semé de fleurs de lys d'or ; au centre de la croix est brodé un personnage en costume royal tenant d'une main le sceptre et de l'autre un cœur ; il porte la date de 1632.

M. Joüon des Longrais présente une pièce de vers de l'économiste Faiguet de Villeneuve, de Moncontour, composée à l'occasion de la paix de 1748 et intitulée : *Les fruits de la Paix*, idile *(sic)*. Ce morceau n'a d'autre originalité que quelques traits faisant allusion aux rêves de l'auteur dans l'ordre sérieux. C'est de la poésie d'économiste suffisamment versifiée. On rencontre dans différents recueils d'autres vers de Faiguet, mais son bagage poétique a été dédaigné par les biographes. On aimerait cependant à savoir quelque chose de la première partie de la vie de cet homme dont l'activité fut multiple et qui fut, on ne doit pas l'oublier, le promoteur d'une œuvre vraiment utile : la création des Caisses d'Epargne.

On trouve Faiguet, maître de pension à Charenton, près de Paris, en 1745 ; mais, d'après son propre témoignage dans une lettre en vers, il paraît avoir embrassé assez tard la carrière de l'instruction, après une jeunesse prolongée et peut-être mouvementée. La pièce signalée paraît être une de ses dernières poésies ; il collaborait déjà à l'encyclopédie et produisait différents travaux concernant des réformes financières ou économiques. Ils lui valurent, grâce sans doute à l'appui des philosophes avec lesquels il était lié, d'être nommé trésorier de France au bureau de Châlons-sur-Marne. Il se livra alors à diverses inventions qui firent quelque bruit, telles que un four portatif pour les armées et un pain à base de pomme de terre. Il avait eu aussi, pendant qu'il se consacrait à l'enseignement, une de ces idées familières aux imagina-

tions pédagogiques, celle de la réforme de l'orthographe. Il essaya d'appliquer son système de simplification dans ses propres productions. La pièce de vers en question en offre un échantillon. La suppression de l'Y grec, celle de quelques consonnes doubles ou inutiles sont réformes bien modestes près de ce qu'on a demandé depuis. Il était dans la destinée du malheureux professeur de Charenton de s'enlever toute chance de succès en poussant logiquement son innovation jusqu'à l'invention de caractères alphabétiques nouveaux destinés à simplifier de plus en plus l'écriture des mots. Il s'aperçut vite qu'une difficulté matérielle de plus rendait par trop pénible la lecture de ses propres ouvrages, et il y renonça dans ceux qu'il fit paraître jusqu'en 1770.

M. Le Hir communique une note sur Mathurin *Le Bons*, dont le nom figure dans *La Foi couronnée* sous le nom de Villecrain.

Mathurin-Nicolas Le Bons, fils de Gilles-René Le Bons, sieur de Villeneuve, avocat en Parlement, et de D^lle^ Jeanne-Perrine Juston, baptisé en Toussaints de Rennes le 20 décembre 1731.

Mathurin Le Bons de Villeneuve est inscrit sur les registres des Jésuites sous le nom de Mathurin-Nicolas de Villeneuve. Il fut massacré aux Carmes en septembre 1792; mais, sur la liste des victimes, il ne figure plus que sous le nom de Mathurin-Nicolas de la *Ville-Crohain*; il était, au moment de sa mort, directeur des Religieux de Bellechasse, à Paris.

Il n'y a pas de doute sur l'identité de Nicolas-Mathurin de Villeneuve avec Nicolas-Mathurin de la Ville-Crohain. Ce dernier nom dut être sûrement un nom de terre. Mais il m'a été impossible de découvrir la commune où cette terre se trouve située. Je fais appel aux connais-

sances de ceux de mes confrères qui connaissent mieux que moi les localités et les « lieux dits » d'Ille-et-Vilaine.

Mathurin Le Bons de Villeneuve de la Ville-Crohain n'a pas été cité par le chanoine Guillotin de Corson, qui ne s'est occupé que des prêtres massacrés sur le territoire de l'archidiocèse de Rennes.

M. l'abbé Duine donne lecture de la note suivante :

Il y aurait, dit-il, un travail intéressant à faire sur les vieilles familles bretonnes que des légendes rattachent aux premiers saints celtiques de notre province.

C'est ainsi qu'on raconte que la maison de Kergornadec'h descend d'un jeune gentilhomme qui, suivant la tradition locale, aida saint Pol à délivrer l'île de Batz d'un serpent qui la désolait [1].

Mais, en ce genre, je ne connais rien de plus curieux que les origines familiales du bon abbé Trublet, qui. d'après Voltaire, compilait, compilait, compilait :

On le voyait sans cesse écrire, écrire
Ce qu'il avait jadis entendu dire... [2]

Or le digne homme « étoit d'une de plus anciennes et des plus considérables familles de Saint-Malo, puisqu'elle était connue du temps de saint Maclou, évêque de cette ville au VIe siècle, et qu'une vieille tradition populaire

1. Ogée, *Dict. de Bret.*, édit. Marteville, t. I. p. 183.
2. Satires : *Le pauvre diable.* — Dans la même satire, Fréron est arrangé... à la Voltaire ! Et les cantiques sacrés de Pompignan :

« Sacrés ils sont, car personne n'y touche ! »

Inutile de rappeler que le Malouin et le Parisien se raccommodèrent. La lettre de réconciliation du patriarche de Ferney est charmante ; la réponse de notre compatriote est d'un délicieux confrère (L. Brunel, *Extraits en prose de Voltaire,* Paris, Hachette, 1898, p. 383-385)

porte que, depuis qu'un gourmand nommé Trublet mangea un poisson destiné pour la nourriture de ce saint, il y a toujours eu un fou dans cette famille. » (Ah! si Voltaire avait su cela!) Le narrateur continue : « Cette ancienneté est si publique à Saint-Malo que c'est une manière de parler ordinaire en cette ville pour exprimer que quelqu'un est d'ancienne race, que de dire : *il est aussi bon qu'un Trublet*[1]. »

M. Etasse lit un travail fort intéressant, intitulé : *Notes sur la fête de Noël dans le département d'Ille-et-Vilaine, usage, divertissements donnés à cette occasion.*

Le Secrétaire général,
L. DE VILLERS.

1. Le passage que je viens de citer se trouve aux pages 3 et 4 d'une *Lettre sur feu l'abbé Trublet* Cette lettre forme un opuscule de 27 pages. L'exemplaire de la Bibliothèque de la ville de Saint-Malo est relié. Et, sur le feuillet de garde, on lit cette dédicace manuscrite, vraiment précieuse pour les bibliographes : « A Monsieur, Monsieur Trublet de Nermont, conseiller honoraire de Grand'Chambre au Parlement de Paris. De la part de M. de la Condamine, auteur de cette lettre, qu'il a permis à M. Fréron de publier sous son nom. 1771.

NÉCROLOGIE

M. LUCIEN DECOMBE

M. Pocquet du Haut-Jussé, président, a prononcé, à la séance du 9 janvier 1906, l'éloge funèbre suivant de M. Lucien Decombe, ancien président de la Société Archéologique, décédé le 14 décembre 1905 :

MESSIEURS,

J'ai à vous faire part, une fois de plus, de la perte d'un des membres les plus marquants de notre Société, M. Lucien Decombe.

Depuis deux ans, la mort a fait des vides cruels dans nos rangs et je suis attristé d'avoir eu tant de fois à prononcer devant vous l'éloge funèbre de ceux que nous avons perdus.

Mais vous me reprocheriez de ne pas rendre au collègue éminent qui nous a quittés l'hommage dû à la fois à la valeur de ses mérites et aux qualités de son caractère.

M. Decombe appartenait à la Société archéologique depuis plus de trente ans; il y était entré en 1874 et il avait eu l'honneur exceptionnel d'en être élu trois fois président, en 1884, en 1892 et en 1896.

Il avait toujours eu le goût de l'histoire et de l'archéologie. Il apportait à ses travaux la précision et, si j'ose dire, la minutie, mais aussi l'exactitude et la conscience qu'il avait puisées dans ses habitudes administratives.

M. Decombe avait été, pendant de longues années, chef du 1er bureau de la Mairie de Rennes. Il y était entré fort jeune, le 1er septembre 1855, et il en sortit le 1er septembre 1885, le jour même où il eut atteint ses trente années de service.

Mais il n'avait pas attendu sa mise à la retraite pour s'occuper du Musée archéologique; il avait continué les classements et les travaux que M. André avait laissé inachevés: et, le 4 novembre 1879, le maire de Rennes, M. Martin, nommait M. Decombe Conservateur du Musée par un arrêté très flatteur. Il y disait notamment que M. Decombe « a fait preuve d'une grande aptitude, d'un entier dévouement pour l'achèvement des travaux commencés par M. André et pour la conservation et l'extension du dépôt. »

Depuis sa mise à la retraite en 1885, M. Decombe s'était consacré tout entier au Musée archéologique; on peut dire que le Musée était sa vie et sa pensée continuelle; chaque jour, sa première parole était pour en demander des nouvelles à M. Clermont, le fidèle gardien en chef qui l'affectionnait.

Il y passait la plus grande partie de ses journées; il y a apporté un ordre méthodique et des classifications qui ont mis en valeur les précieuses collections de notre Musée.

M. Decombe a donné du reste au Musée la plus grande preuve d'attachement et de dévouement qu'il pût lui donner, puisque, par son testament, il lui a légué une partie de ses collections d'objets d'art ou d'objets anciens; il a légué l'autre partie à la Bibliothèque municipale.

Notre regretté collègue était un travailleur, il avait étudié surtout l'histoire locale; dans ses

œuvres on retrouve cet amour de la recherche précise, cette clarté méthodique et minutieuse, ce sens artistique qui étaient les caractéristiques de son talent.

Je ne saurais entreprendre de vous donner l'énumération complète de ses publications, elles sont fort nombreuses, je voudrais vous indiquer du moins les principales :

Les deux premières sont incontestablement ses deux volumes sur *les Chansons populaires d'Ille-et-Vilaine* et ses *Notices sur les rues de Rennes*.

Il faut noter ensuite un grand nombre d'études, souvent fort développées, qu'il avait publiées dans les Mémoires de la Société Archéologique et dont il a été fait des tirages à part.

Je dois signaler :

Deux fêtes à Rennes en 1744 et 1746.

Notes et documents sur la grosse Horloge de Rennes.

La Patère de Rennes.

Notice sur les trouvailles faites dans le Jardin de la Préfecture, en 1881.

Les Milliaires de Rennes, 1890.

Les anciennes faïenceries rennaises.

Le Théâtre à Rennes,

Et enfin : *La Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, notice lue à l'occasion de sa 500e séance.

M. Decombe qui avait le goût de l'ordre et l'esprit d'organisation avait dirigé l'Exposition rétrospective qui fut annexée à l'Exposition de Rennes en 1897. Il en publia ensuite le catalogue détaillé, véritable œuvre de patience.

Vous vous rappelez qu'il installa dans cette salle il y a cinq ou six ans une Exhibition d'objets an-

ciens appartenant à des particuliers qui obtint un réel succès.

M. Decombe avait du reste une compétence incontestée, notamment pour toutes les choses touchant à l'histoire de l'art. Très fréquemment on recourait à ses connaissances, on lui demandait des conseils et ses appréciations faisaient autorité.

Vous vous rappelez quelle part active il prenait à nos travaux. Sur toutes les questions d'histoire locale il était documenté et prêt à donner un éclaircissement ou un avis ; il le faisait toujours avec la plus grande courtoisie et une constante aménité.

Il était d'une assiduité exemplaire à nos séances et la maladie seule a pu l'éloigner de nos réunions mensuelles. Personne de nous n'oubliera l'attention, la compétence, l'érudition aimable et de bon aloi qu'il apportait à nos discussions. Sa mémoire inépuisable faisait revivre les traits, les anecdotes, les usages du passé de notre ville, il incarnait pour nous le *Vieux Rennes ;* il a heureusement trouvé dans nos rangs un successeur qui fera revivre la science et la courtoisie de son devancier.

Les qualités de l'homme privé rappelleront mieux encore M. Decombe à notre souvenir.

Naturellement bon, il s'intéressait aux œuvres humanitaires et charitables, et c'est ce qui l'avait fait entrer dans la grande Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons dont nous voyons avec plaisir le président parmi nous; M. Decombe lui consacra pendant de longues années une grande part de son activité et de son dévouement.

M. Decombe a vécu comme un sage; il s'était consolé des douleurs inévitables de la vie en recourant à l'étude et à la science; il a vu venir la mort

avec sérénité et, après une longue et douloureuse maladie, il s'est éteint doucement dans les bras de quelques amis.

Avec sa ponctualité coutumière, il avait réglé lui-même les derniers détails, il avait indiqué ceux qui devaient tenir les cordons du poêle, il avait prescrit qu'il n'y eût à ses obsèques ni fleurs, ni couronnes, ni discours.

Il ne m'en voudra pas du moins de rappeler son souvenir dans cette réunion d'amis où il aimait à venir s'asseoir, et je suis assuré, Messieurs, que vous vous unirez à moi pour rendre ce dernier hommage au savant aimable, au collègue regretté dont nous garderons longtemps la mémoire.

BRÉVIAIRES ET MISSELS

DES

ÉGLISES ET ABBAYES BRETONNES DE FRANCE

ANTÉRIEURS AU XVIIe SIÈCLE

PRÉFACE

1. — L'érudit courageux qui publierait un catalogue des ouvrages liturgiques appartenant à l'Eglise de Bretagne rendrait un service éminent. Notre ambition est loin d'être aussi distinguée. Amené par nos recherches d'hagiographie celtique à compulser les divers documents qui établissent le culte et la légende des saints bretons, nous avons fait une enquête dans quelques bibliothèques privées et dans bon nombre de bibliothèques publiques, soit en France, soit à l'étranger, sur les bréviaires et sur les missels de notre province. Mais nous nous sommes arrêtés, ou à peu près, au commencement du XVIIe siècle. En voici la raison. Dès les premières années de cette époque, nos bréviaires et nos missels subissent une refonte radicale. Les messes en l'honneur des saints de la province perdent leur cachet propre et leurs anciennes hymnes. Les antiques leçons des nocturnes, taillées à même les vieux légendaires, sont abrégées et leur latin transformé. Les calendriers, qui abondaient en personnages locaux, délaissent les petits saints des aïeux, pour adopter des

bienheureux de réputation plus brillante. Aussi, l'hagiographe n'a-t-il rien à tirer de ces nouveaux documents. Ce qui ne veut pas dire que l'historien de la liturgie provinciale devrait négliger ces livres de date moins ancienne; ils ont d'ailleurs pour le bibliophile le mérite d'établir des progrès considérables dans le développement de l'imprimerie en Bretagne. Ces grands changements dans nos ouvrages liturgiques s'expliquent par le caractère médiocrement breton de certains évêques chargés par le roi de France de présider aux destinées de nos diocèses; ils s'expliquent bien davantage par la légitime défiance de l'Eglise à l'égard des cultes singuliers, défiance avivée par les railleries des Protestants [1]; ils s'expliquent surtout par le mouvement religieux d'unification romaine inspiré par le concile de Trente [2]. Enfin,

1. Le Concile de Cologne de 1536 exhorte les prélats à réformer les bréviaires défectueux, puis à chasser plusieurs histoires de saints, fausses ou douteuses, mises à la place de l'Ecriture. — Au Concile de Tours de 1583, auquel tous les évêques de Bretagne participèrent, soit en personne, soit par leurs représentants, on appela l'attention des prêtres sur les exhibitions imprudentes de reliques; on fit remarquer que mieux valait priver d'honneurs certains restes vénérables que d'accorder des hommages à des ossements impurs.

2. Le bréviaire de Pie V — ou bréviaire romain réformé — parut en 1568. La bulle de publication : *Quod a nobis postulat ratio pastoralis officii*, proscrivait l'emploi de tout autre livre d'offices sacrés, à moins que ce livre ne pût exciper de deux cents ans d'existence. Malgré ses imperfections sérieuses, le *Pianum*, comme on l'appelle, constituait une œuvre remarquable. Aussi a-t-il servi de base à la correction du texte et des rubriques dans les provinces ecclésiastiques de France qui conservèrent leur ancienne liturgie. Il arriva cependant qu'au XVIII[e] siècle, les bréviaires de la plupart des diocèses français se distinguèrent nettement par certaines particularités. Mais, avec le développement des idées ultramontaines, le retour aux purs usages liturgiques de Rome se fit nettement sentir à partir de 1840. « Le diocèse d'Orléans lui-même, qui seul jusque-là avait conservé son rite particulier, prit, de sa propre initiative, le bréviaire romain en 1875, sous M[gr] Dupanloup. » (Bäumer traduit par Biron, *Hist. du brév.*, Paris, 1905, t. II, p. 335.)

En Bretagne, les anciens bréviaires diocésains furent abandonnés définitivement dans le premier quart du XVII[e] siècle. La question d'économie, me semble-t-il, y fut certainement pour quelque chose. Il était plus simple et meilleur marché d'adopter le *Pianum* en y ajoutant un Propre (ou *officia propria*) des saints locaux, que d'entreprendre à ses frais une docte refonte d'un *totum* (ou bréviaire complet). Un évêché « crotté »

il faut tenir compte du renouvellement des études classiques, qui soufflait le dédain du style gothique à travers les lettres et les arts.

— c'est l'expression dédaigneuse du temps — comme le diocèse de Tréguier, trouvait difficile de préparer et de publier un Propre (nommé encore *Sanctoral* ou *Lectionnaire*) pour la circonscription ecclésiastique. Toutefois, quelques prélats de Bretagne tinrent à honneur de faire sortir un bréviaire romain des presses de leur ville épiscopale. Je crois que le Propre de Saint-Malo, édité en 1615, sans doute chez Marcigay, accompagnait un *totum* qui dut être imprimé dans cette ville. En tout cas, l'année 1627, parut, chez Denis Lesné, à Rennes, un *Breviarium romanum ex decreto sacrosancti concilii tridentini restitutum, Pii V Pontificis maximi jussu editum et Clementis VIII auctoritate recognitum*. Ce fort volume est un petit in-quarto qui comprend 896 + CXLVII pages. Sur le titre (de l'exemplaire conservé au Grand-Séminaire de Rennes) on voit les armes du pape Urbain VIII, les armes de France, celles de Bretagne, celles de l'évêque Pierre Cornulier, celles de la ville. Le médaillon qui sert de cachet à l'imprimeur montre un vaisseau portant deux inscriptions : l'une sur un livre ouvert, à la proue : *Regnante Ludovico XIII*, l'autre sur une flamme, au mât d'arrière : *Deus solus dux meus*. — L'ouvrage comprend la fête des Impressions des Stigmates de saint François, qui fut accordée à l'Eglise universelle par rescrit du 28 août 1615. — On n'a pas relié avec ce volume les offices propres au diocèse rennais.

Dans la dernière partie du XVIIIe siècle, jugeant excellentes les modifications apportées au bréviaire romain par leurs collègues des autres diocèses français, les évêques de Bretagne voulurent en faire profiter leurs prêtres. Vers 1835, nous apercevons encore Mgr de Poulpiquet, docteur de Sorbonne, prélat zélé, en train d'introduire à Quimper le rite parisien (Tresvaux, *Les vies des SS. de Bretagne*, I. Paris, 1836, p. XXVI). On aimait dans les offices de la capitale une meilleure répartition des psaumes, un plus abondant emploi de l'Ecriture, une véritable circonspection à l'égard des légendes, un goût littéraire plus délicat. Aussi bien, la controverse de la valeur respective du bréviaire romain et des bréviaires français s'ouvrit dès la première année de la Restauration (*L'Ami de la religion et du roi*, t. II, 1814, p. 177-184, p. 272). Mais la discussion ne s'étendit puissamment qu'à partir de 1840, après l'apparition des *Institutions liturgiques* composées par Dom Guéranger. Sur le diapason de la lutte, on pourra consulter Mgr Fayet, évêque d'Orléans. Son *Examen des institutions liturgiques de Dom Guéranger* est probablement la meilleure et la plus calme réponse à l'abbé de Solesmes. Les évêchés de Bretagne se rallièrent à la liturgie romaine : Saint-Brieuc, Vannes et Rennes, en 1848; Quimper, en 1852; Nantes, en 1858. (Voir les Décrets de la congrégation des rites ou pièces justificatives, qui accompagnent les *Officia propria* en usage dans le clergé breton, et surtout les mandements épiscopaux qui annoncèrent le retour des divers diocèses au rite romain.)

Au Concile du Vatican, si malheureusement interrompu, les évêques de France proposèrent des changements qui rendraient le bréviaire romain plus cher à leurs diocèses. La revision dans le sens demandé se produira peu à peu, lorsque les temps seront propices. (Bäumer et Biron, *loc. cit.*, II, p. 404-405).

2. — Hélas ! dans la publication des livres liturgiques jusqu'au début du XVIIe siècle, la part des imprimeries fonctionnant en Bretagne n'est pas encore suffisamment connue, mais elle semble plutôt peu abondante ; en ce qui concerne les volumes capitaux — bréviaires et missels — elle paraît faible.

D'autre part, s'il s'agit des manuscrits liturgiques, il est difficile de fixer dans quelle mesure ils ressortissent à l'art breton. Nous n'avons qu'un missel signé d'une manière très claire par le calligraphe, — et ce digne cornouaillais n'a pas créé un chef-d'œuvre. Au XVe siècle, pour ce genre de travaux, les particuliers et les fabriques s'adressaient, il est permis de le croire, à des prêtres qui s'étaient fait une spécialité. Primitivement les abbayes avaient été les principaux foyers de culture intellectuelle. Nous conservons des vestiges vénérables d'ouvrages composés ou copiés à Landevenec[1]. Mais quels ont été le rôle et l'influence de nos monastères dans l'art du livre, on le devine, sans tenir beaucoup de pièces à conviction.

3. — Nos bréviaires manuscrits, alors qu'ils sont de la même époque et du même diocèse, n'ont pas toujours une série d'offices et un calendrier identiques. C'est qu'un volume servait dans tel côté de la circonscription ecclé-

1. La Bibliothèque du Corpus Christi College, à Cambridge, conserve un Amalarius *, qui a été écrit à Landevenec et qui renferme des gloses en breton (M. R. James, *The ancient libraries of Canterbury and Dover*, Cambridge, 1903, p. XXVIII). La compilation canonique du scribe Arbedoc pour l'abbé Hael Hucar (ms. du Xe siècle, à la Bibl. Nat., *lat. 12021*, fol. 539, r^o) se rattache peut-être aux travaux de cette abbaye de Landevenec, qui garda longtemps son caractère scoto-breton. Dans cette maison religieuse on avait, comme le prouve son cartulaire, un goût très vif pour la versification latine. Plusieurs vies de saints ont été composées en ce lieu : la vie de Paul Aurélien, par Wrmonoc, et celle de Guingalois, par Wrdisten.

* Amalaire est l'auteur d'un Traité des offices ecclésiastiques composé vers l'an 820 et auquel les liturgistes se réfèrent pour connaître la tradition ancienne.

siastique, lequel avait son hagiographie particulière, tandis que l'autre volume était rédigé en vue d'une seconde partie du diocèse, où les mêmes saints ne florissaient pas également. Destiné à telle église, l'ouvrage liturgique se distinguait par l'office du Bienheureux patron. Parfois, à la suite d'une fondation pieuse, pouvait s'implanter dans certaine paroisse une fête venue de l'Eglise de France ou de l'Eglise de Rome[1]. On profitait d'ailleurs de la confection de chaque nouveau missel pour introduire quelques messes récentes, qui jouissaient d'une considération, mainte fois momentanée.

4. — Un mot des calendriers. Ces pièces que l'on trouve dans les bréviaires et les missels constituent de précieux documents historiques. En effet, ils permettent souvent de conclure à l'identité des vocables par l'identité de dates. On sait combien certains noms offrent de difficultés aux hagiographes. Plusieurs personnages celtiques avaient un surnom, ou leur nom avait une double forme. *Toseocus* était surnommé *Siteredus*. La légende raconte qu'au baptême *Argariarga* préféra s'appeler *Osmanna*. Encore : *Woednovius* (qui est devenu *Goez-*

1. A la fin du *missel de Chartres* de 1529 [Bibl. Nat., réserve. vélins, 162] on ajouta la messe de la Transfiguration, avec cette note : *Quod festum est solenne in ecclesia carnotensi : Ex fundatione Magistri Iohannis de la Croix canonici carnotensis* : *orate pro eo.* — *Calixtus Papa III instituit hoc festum et concessit tot indulgentias quot predecessores sui concesserunt in festo Sancti Sacramenti.*

Mais prenons des exemples chez nous. Le chanoine Antoine Bernard (mort au commencement de 1527) fonda dans la cathédrale de Rennes la fête de son saint patron (Guillotin de Corson, *Pouillé de Rennes*, I, p. 223). La solennité de l'Octave du Saint-Sacrement ne fut célébrée à Dol qu'au début du XVIIIe siècle. Ce fut l'évêque de cette cité, François Elie de Voyer de Paulmy d'Argenson, qui, avec les libéralités de plusieurs personnes, « fonda l'octave du sacre, » laquelle fut desservie dans la cathédrale pour la première fois l'an 1709 (Archiv. du presbytère de Dol. *ms. de Juhel de la Plesse* *, écrit dans le dernier quart du XVIIIe siècle).

* Une copie de ce manuscrit a été déposée à la nouvelle Bibl. de la ville de Dol..

noveus et *Gouesnou)* s'appelait aussi *Towoedocus* (qui est devenu *Touezec).* Ou bien *Hercanus* se transformait en *Herculanus*, par une sorte de jeu de mots. D'après M. J. Loth, *Winwaloeus* désigne *Guingalois*, ou *Guénolé*, ou *Connec*, ou *Devenec*, ou *Tegonec*[1]. De même, d'après M. H. Zimmer, *Lugbeo*, *Luān*, *Molua*, *Moluān*, *Tolua*, *Moluoc*, représentent une seule personne. *Kirec* s'appelait en plus *Guévroc*, dit M. de la Borderie, et *Ténénan* se nommait aussi *Tinidor*. Voici des aspects multiples d'un même nom : *Tyvrydoc*, *Dyvrydoc*, *Defridec*, *Teffredeuc*, *Effredeuc*, *Evarzec*.

A l'évolution des divers vocables en diverses contrées, ajoutez les fautes de copistes, qui ne sont pas rares et ne manquent pas de bizarrerie, vous jugerez l'embarras que l'on éprouve de temps en temps dans l'assimilation de formes différentes. Or le rôle du calendrier consiste à trancher les hésitations du phonétiste et de l'historien. Il ne faudrait pas oublier, cependant, que les calendriers eux-mêmes n'ont pas toujours été fidèles — et je parle des plus anciens de notre province — à maintenir le souvenir d'un saint à une date intangible.

Nous avons profité du présent travail pour élucider quelques questions hagiographiques.

5. — En Angleterre on a donné de nouvelles éditions, et très soignées, des vieux bréviaires d'York et d'Aberdeen; on a réédité les missels d'Hereford et de Westminster; de Robert de Jumièges, évêque de Londres; de Sherborne, de Salisbury, de Léofric, évêque d'Exeter; on a publié une importante collection de vieux calendriers ecclésiastiques d'Ecosse; des savants ont donné

1. Voici comment s'exprime M. J. Loth, dans un article que je reçois aujourd'hui : « Les Bretons avaient fréquemment deux noms, l'un complet et composé, l'autre abrégé, ne comprenant que le premier terme avec un suffixe variable et parfois le préfixe *to*. » *(L'Hermine*, février 1905, p. 150.) Et l'auteur montre les variétés du nom de *Brieuc*

leurs soins à la publication de martyrologes irlandais. En Allemagne, la quantité d'hymnes inédites mises au jour par Clemens Blume et Guido M. Dreves, est prodigieuse. La France s'honore du labeur de l'inlassable chanoine Ulysse Chevalier. En attendant que la Bretagne soit dotée de bons travaux à son usage, dans le genre de ceux que nous venons de rappeler, notre catalogue rendra peut-être quelques services aux amateurs et aux chercheurs de livres, aux érudits qui s'attachent à l'histoire de nos saints, aux prêtres qui seraient tentés d'exposer un jour le mouvement de notre liturgie bretonne.

6. — Nous diviserons notre étude en autant de chapitres qu'il y eut d'évêchés bretons. Nous commencerons par l'archevêché moderne de Rennes, auquel nous rattacherons l'ancien archevêché de Dol et l'évêché de Saint-Malo, qui ont été absorbés par la capitale bretonne. Après, nous passerons au plus ancien diocèse de Bretagne : celui de Nantes; ensuite au diocèse de Vannes, d'origine gallo-romaine; puis au diocèse de Quimper, avec lequel s'est fondu celui de Saint-Pol-de-Léon. Nous terminerons par l'évêché de Saint-Brieuc, qui n'a été constitué qu'au IXe siècle, et qui s'est agrandi, à la Révolution, du petit évêché de Tréguier.

CHAPITRE PREMIER

RENNES

PRÉLIMINAIRES

Vers 1840, M. le comte Henri-Bertrand de Kergariou, délicat ami des livres, eut la bonne fortune de découvrir à Rennes, dans l'étalage d'un chaudronnier, le magnifique Evangéliaire de l'abbaye rennaise de Saint-Georges. Ce manuscrit du xie siècle, décrit avec soin par M. Paul de la Bigne-Villeneuve[1], est conservé au château de Bonnaban, près Saint-Malo. C'est un bijou de bibliophile, dans une maison qui contient tant de choses exquises pour un artiste! — Il existe encore deux Pontificaux de Mgr Michel Guibé, évêque de Rennes (1482-1502). L'un se trouve chez M. le comte le Gonidec de Traissan, au château de la Baratière, en Vitré[2]; l'autre est conservé à la petite Bibliothèque du chapitre de Rennes[3]. — La Bibliothèque de cette dernière ville possède un Epistolaire monastico-rennais du xve siècle[4]. — Pour l'étude de l'ancienne

1. *Bulletin et Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. IX, Rennes, 1875, p. 208-214.
2. *Association bretonne*, session de Vitré en 1876 (Saint-Brieuc, Prud'homme, 1877, p. 303-304).
3. Guillotin de Corson, *Pouillé de Rennes*, I, 81.
4. F. Duine. *S. Armel*, ch. II. § 3, nº 4.

liturgie rennaise, il ne faudrait pas omettre deux MANUALE REDONENSE, l'un de 1533, l'autre un peu antérieur à cette date[1]. — Rappelons encore le *livre des usages* de l'église de Rennes, rédigé en 1415; les *statuts synodaux* de Rennes, manuscrit de 1464; les *statuts manuscrits des synodes diocésains de Michel Guibé*, en 1483 et 1493; les *statuts du chapitre de Rennes*, manuscrit de 1588. Le premier, le second et le quatrième de ces manuscrits appartiennent au chapitre de Rennes[2]; le troisième fait partie des archives paroissiales de Chauméré[3]. On rencontrerait aussi des renseignements précieux, au point de vue liturgique, dans le *Nécrologe de saint Pierre*, manuscrit de 1323, gardé au chapitre de la métropole bretonne[4]. — Enfin les livres d'*Heures de Rennes*, avec les livres d'*Heures de Nantes*, formeraient une fort jolie collection, parmi les nombreux livres d'Heures de Bretagne. Cette catégorie d'ouvrages mériterait une étude spéciale. — Mais hâtons-nous d'aborder l'objet direct de notre travail.

§ I. — BRÉVIAIRES

A. *Manuscrits.*

1. — Breviarium Rhedonense du XV[e] siècle. [BIBL. VATICANE, Ottobon. 543.]

Ce livre est l'objet d'une bonne notice dans le catalogue de HUGO EHRENSBERGER (*Libri Liturgici*

1. F. DUINE, *eod. loc.*, p. 16.
2. GUILLOTIN DE CORSON, *loc. cit.*, I, 288, 328, 332.
3. Canton de Châteaubourg, arrondissement de Vitré. — Le regretté Pâris-Jallobert avait l'intention de publier une partie de ces archives paroissiales.
4. GUILLOTIN DE CORSON, *loc. cit.*, I, 296.

Bibl. Apost. Vaticanæ manu scripti, Friburgi Brisgoviæ, 1897, p. 268-269). Dans mon étude sur saint Armel (Paris, Le Dault, 1905, p. 29) j'ai publié le très intéressant office consacré à ce saint par le bréviaire en question. La copie de cet office a été faite par M. G. Mollat, chapelain à Saint-Louis-des-Français.

B. *Imprimés*.

2. — **Breviarium rhedonense de 1514.** [BIBL. BÉNÉDICTINE DE SOLESMES. à l'île de Wight.]

Ce livre est arrivé à Solesmes par l'intermédiaire de Dom Jausions, un Rennais, mort à Vincennes, dans les Etats-Unis, en 1870. Lui-même le tenait de la famille Vatar, de Rennes.

On trouvera une description de cet ouvrage dans le *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVI*e *siècle*, par LÉOPOLD DELISLE, t. I, Caen, Henri Delesques, 1903, p. 70-72, n° 78.

Dom Plaine a consulté cet unique exemplaire de Solesmes; il en a extrait l'office de saint Modéran, évêque de Rennes, et l'a publié en 1887 dans les *Studien und mittheilungen aus dem benedictiner und dem cistercienser orden* (Jahrg. VIII; 2. heft; p. 193-201). Du même livre, j'ai publié l'office de saint Armel (Paris, Le Dault, 1905, p. 37), d'après la copie qui m'a été fournie par le R. P. Gougaud.

Le sanctoral ne comprend que la partie d'été.

Ce volume de 1514 fut imprimé à Paris par Thielmann Kerver, aux frais de Jean Macé, établi à Rennes; de Michel Angier, libraire de Caen; et de Richard Macé, établi à Rouen.

3. — Bréviaire de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, de 1526 [Bibl. bénédictine de Solesmes, à l'île de Wight.]

Ce rarissime volume fut donné en 1876 à Solesmes par Mme Louise du Taya, parente de Dom Guépin, actuellement abbé de Silos, en Espagne. La reliure est récente, et les marges très entamées.

Petit in-octavo; caractères gothiques; impression peu soignée; texte confus; pages non chiffrées. — Psautier : 56 feuillets. — A la fin du cahier gg, on lit : « *Hoc opus perfectum fuit in anno domini millesimo quingentesimo XXVI, die vero XII mensis aprilis.* » — Propre du temps : 180 feuillets. Propre des saints : 160 feuillets. Commun des saints : 32 feuillets. — Au total : 438 feuillets. — Pas de marque d'imprimeur, ni de lieu d'impression. — [Notice qui m'a été communiquée par le R. P. Gougaud, du monastère de Solesmes.]

Le calendrier est complet; c'est exactement celui que Lobineau a publié sous le titre : « *E veteri breviario abbatiæ sancti Melanii Rhedonensis.* » L'illustre bénédictin a négligé toutefois de marquer : au 15 mai, Dedicatio ecclesie sancti Melanii, XII lect.

Dans le calendrier en question, la liste des saints bretons n'offre pas de difficultés. Je signalerai seulement, au 21 juin, saint *Marsus*, « prêtre, » doté de douze leçons à l'office des matines. Dans le bréviaire de Rennes de 1514, sous la même date, *Marsus* était appelé « confesseur non pontife. » Dans le calendrier du bréviaire de Saint-Yves (ancien official de Rennes), on lit au 21 juin : « *Marsi presbyteri.* » Ce personnage vénéré a son foyer d'hommages au pays de Bais, dans le canton de La

Guerche. On croyait honorer, en le cultivant, un ami et un fervent de saint Melaine. Nous constatons toute la force de son culte à Rennes et à Vitré, dans la première moitié du xve siècle.

Sur *Marsus*, consulter : LOBINEAU, *loc. cit.*, p. 35, et, *ad calcem*, p. 11-12; OGÉE, *Dict. de Bret.*, nouvelle édition, t. I, Rennes, 1843, p. 68; GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé de Rennes*, III, p. 35; IV, p. 91 et 92; LA BORDERIE, *Hist. de Bret.*, I, p. 532; L. DUCHESNE, *Les anc. catalog. épis. de la prov. de Tours*, Paris, 1890, p. 70; ce savant paraît avoir abandonné son hypothèse du *Marsus = Marcius*, dans ses *Fastes épis. de l'anc. Gaule*, t. II, Paris, 1900. p. 358, 361; S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, *Saint-Mars*, Vannes, 1899 (extrait de la *Rev. Hist. de l'Ouest*); L. MAITRE, *Le culte de S. Médard*, in *Annal. de Bret.*, janvier 1900, p. 292-298.

Un exemplaire du rarissime bréviaire monastique de 1526 se trouve dans la bibliothèque de Charles-Louis de Bourbon, comte de Villafranca, et a été décrit par Anatole Alès dans son catalogue de cette riche collection liturgique (p. 429, n° 259).

4. — Bréviaire de Rennes de 1552.

Ce bréviaire est cité par M. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, dans son étude sur *saint Mars* (p. 16 et p. 19; extrait de la *Rev. hist. de l'Ouest*, 1899). Où se trouve le précieux ouvrage? Et l'auteur qui le cite l'a-t-il vu lui-même?

Dans mon étude sur *saint Armel* (p. 16, 17, 18), je me suis servi des Propres de Rennes de 1620. 1722, 1752, 1787, 1822, 1839, 1855. Mais cette série

d'éditions est certainement incomplète, surtout pour le XVII[e] siècle. A cette époque, le diocèse de Rennes suivait le bréviaire romain; cependant, en 1785, à la demande de son vénérable chapitre, M[gr] de Girac introduisit l'usage du bréviaire de Tours, en y supprimant les fêtes et offices spéciaux à l'église de Saint-Martin pour conserver à leur place les fêtes et offices spéciaux à l'église de Saint-Melaine. En 1803, M[gr] de Maillé, qui réorganisait le nouveau diocèse rennais, désira que les ecclésiastiques de sa juridiction employassent un bréviaire et un missel d'une liturgie dite de Rennes. Le souhait du prélat ne fut pas récompensé d'un brillant succès. On se contenta de reproduire les éditions de M[gr] de Girac. Vers 1843 nous constatons dans le diocèse de Rennes une lutte assez aiguë pour et contre la liturgie romaine, — laquelle fut rétablie définitivement dans cette circonscription ecclésiastique en 1848, par M[gr] Godefroy Brossays Saint-Marc[1].

§ II. — MISSELS

A. *Manuscrits.*

5. — **Missel de Saint-Melaine de Rennes, du XII[e] siècle [Bibl. Nat., Ms. lat. 9439].**

Ce vieux missel rennais vient de Saint-Gatien de Tours. Il fut acheté par la Bibliothèque Royale, le

1. Sources : le mandement de M[gr] de Girac en tête du bréviaire de 1787 : une brochure in-8° de 88 pages, publiée en 1844, par M. Joseph Meslé, curé de Notre-Dame de Rennes (*Second examen respectueux, pacifique et religieux des objections et représentations contre le retour aux bréviaire et missel romains)*; et le mandement de M[gr] Saint-Marc pour le Carême de 1848.

A mon regret, je n'ai pu découvrir d'ouvrages liturgiques publiés sous M[gr] de Maillé.

27 avril 1831, au poids du parchemin. [Description du *Missel noté de Saint-Melaine de Rennes (XIIe siècle)*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques*, *publiés par l'Institut National de France*, tome 31e, Paris, 1884, p. 188-189.] Il avait été consulté par MARTENE *(De antiquis ecclesiæ ritibus*, editio 2da, t. I, Antuerpiæ, 1736, *Syllabus librorum... ex quibus hæc sacrorum rituum collectio compacta est).* Et le Père Le Brun, de l'Oratoire, avait l'intention de l'utiliser pour son histoire de la Liturgie (Bibl. Nat., ms. lat. 16806, fol. 195).

Le calendrier ne porte ni la fête du Saint-Sacrement, ni celle de saint Thomas de Cantorbery. Par ailleurs. ce calendrier a plusieurs marques de grattage ; certaines solennités ont été indiquées après coup ; par exemple, au 6 des Ides de Décembre, on voit : *Conceptio Sancte Marie virginis;* or, il n'y avait d'abord, à cette date, que : *Leonardi confessoris.*

Nous avons publié une petite étude sur ce calendrier, au point de vue des saints de Bretagne ; et nous renvoyons à ce travail, pour quelques explications *(Annales de Bret.*, numéros de juillet et de novembre 1903). Un nouvel examen, très attentif, du document nous permet de reprendre et de compléter notre article de la revue bretonne :

Janvier. 8 Id. ***Epiphania Domini. Ordinatio Sancti Melani.***

Melaine est le grand saint du pays de Rennes et l'un des plus illustres de la Bretagne. Le martyrologe hiéronymien fait

mention de sa gloire, car le Codex Bern. porte : « *In civit. Redonis, nativitas et ordinatio episcopatus, et transitus Meliani episcopi ibidem caelebratur.* » (Rossi et Duchesne, *Martyrol. hieronym.*, p. 6, in *Acta SS.* Novembr. t. II, Pars prior, 1894). Grégoire de Tours parle de saint Melaine, au chapitre 55 du livre de la gloire des Confesseurs (traduction de l'abbé de Marolles, t. II, Paris, 1668, p. 294-295). Aujourd'hui encore le souvenir de ce bienheureux vit dans des légendes populaires *(Revue des Trad. Popul.*, mars-avril 1904, p. 150).

Sur ce saint, il sera précieux de consulter l'excellent article de Mgr L. Duchesne, dans le *Recueil de Mém. publiés par les membres de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, à l'occasion du centenaire, Paris, 1904, p. 105.

5 kl. Febr. ***Octab. sancte Agnetis et nativi. sancti Gilidasi abb.***

Les œuvres oratoires et ascétiques de Gildas sont bien connues des lettrés. Nous possédons deux biographies de ce Celte ardent et austère, l'une rédigée au xie siècle par un moine de Ruys, l'autre rédigée au xiie siècle par Caradoc de Llan Carvan. (Voir l'édition du professeur Hugh Williams, publiée les années dernières pour la Société du Cymmrodorion.)

Février. Kl. Febr. ***Sancte Brigide vir.***

Sainte Brigitte, l'Irlandaise. Son culte était fort répandu en Bretagne. (*Rev. Celtiq.*, t. XI, p. 139.)

8 Id. ***Amandi confessor.***

(GUILLOTIN DE CORSON, *Culte de S. Amand à Rennes*, in *Mélanges hist. sur la Bret. et les Bretons*, 2e série, Rennes, Vatar, 1888, p. 5-9).

Des conclusions scientifiques sur saint Amand sont données par Mgr L. DUCHESNE, dans ses *Fastes épisc. de l'anc. Gaule*, t. II, 1900, p. 340.

Mars. Kl. Marc. ***Albini confessoris*** [***episcopi*** **effacé**].

Saint Aubin naquit vers 470 dans le pays de Vannes. Il était de race gallo-romaine. (Conférence de LA BORDERIE sur S. Aubin, dans la *Notice sur le sanctuaire de Bonne-Nouvelle à Rennes*, par PAUL PHILOUZE). Sa vie a été écrite par Fortunat.

5 Non. ***Uuingualoei abb.***

(J. LOTH, *L'Emigrat. bret. en Armorique*, Paris, 1883, p. 256; *Rev. Celtiq.*, t. XI, p. 142.)

4 Id. *Gregorii pape et sancti Pauli confessoris episcopi in Britannie.*

Il faut évidemment *in Britannia.* — On trouvera la vie de saint Paul de Léon dans la *Rev. Celtiq.*, t. V, p. 413.

16 Kl. April. *Patrici conf.*

Dans *la légende celtique et la poésie des cloîtres*, par HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, relire la charmante légende de saint Patrice, apôtre et patron de l'Irlande. — Un excellent article de critique par Mgr L. DUCHESNE sur *The tripartite life of Patrick* edited by WHITLEY STOKES (in *Bulletin Critique*, 1er août 1888, p. 281-286). — Et le mémoire de ZIMMER, intitulé *Keltische Kirche*, dans la *Realencyklopädie für protestantische theologie und Kirche;* sans oublier la réponse de HUGH WILLIAMS, a *review of Dr. Heinrich Zimmer's Pelagius in Ireland and the celtic church in Britain and Ireland* (in-8° de 50 p., 1903).

Mai Kl. *Apostolorum Philipi et Iacobi et sancti Brioci.*

Saint Brieuc a donné son nom au chef-lieu du département des Côtes-du-Nord. Les faiseurs de bourses l'avaient pris pour patron.

Rev. Celtiq. t. XI, p. 139; *L'Hermine*, t. XXXI, p. 150-151.

17 Kl. Jun. ***Eugenie virg. et sancti Moderandi epi. et conf.***

La Borderie, *Hist. de Bret.*, I, p. 546-547; F. Duine, *Saint Mâron*, in *Rev. des Tradit. Popul.*, avril 1903, p. 221; et S. Baring-Gould, *Saint Moran*, in *A Catalogue of saints connected will Cornwall*, p. 287-291.

9 Kl. ***Donatiani et Rogatiani martyr.***

Les deux saints nantais Rogatien et Donatien « sont les seuls martyrs qui, dans toute la Gaule occidentale, puissent être rapportés avec quelque confiance aux persécutions romaines. » (L. Duchesne, *Fastes épiscop. de l'anc. Gaule*, t. II, Paris 1900, p. 359-361.)

Juin 7 Id. ***G [?] guali conf.***

Sur la lecture de ce nom, voir *Annal. de Bret.*, t. XVII, p. 558, note 1; t. XVIII, p. 600-601; et t. XIX, p. 50.

Le bréviaire gothique de Saint Malo, de 1537, porte au 6 juin : *Gurvali episcopi macloviensis*. Le bréviaire de Vannes de 1589 porte au 6 juin : *Guduali episcopi et conf. commemoratio*.

On rencontre le nom de Gudwal dans un bon nombre de calendriers, lesquels font partie de missels et de bréviaires conservés à Bruxelles (J. Van den Gheyn, *catalogue des mss. de la Bibl. Royale de Belgique*, au t. I, publié en 1901). En fait, ce saint était

honoré à Gand (voir les *Auctaria* au martyrologe d'Usuard : SOLLERIUS, *martyrol. Usuardi*, réédition de Palmé, en 1866, p. 288).

J. LOTH, *l'Emigration bret. en Armoriq.*, p. 247 (sources des vies de Gudwal et de Gurwal); *Rev. Celtiq.*, t. XI, p. 143, où M. LOTH maintient la distinction de Gudval et de Gurval ; LA BORDERIE, *Hist. de Bret.*, I, p. 492-496.

11 Kl. Jul. ***Meugenni abb.***

(F. DUINE, Saints de Brocéliande, *S[t] Méen*, Paris, Le Dault, 1904.)

Juillet. 5 Id. ***Translacio S. Benedicti abb. et sci. Macutis epi. et conf.***

(ARTHUR DU CHÊNE, *Etude sur les anciennes vies de Saint Malo*, Nantes, 1885; L. DUCHESNE, *La vie de Saint Malo*, dans la *Rev. Celtiq.*, t. XI, p. 1-22.)

3 Id. ***Sile apostoli et sancti Turiavi epi. et conf.***

(F. DUINE, *S. Turiau*, dans les : Notes sur les saints bretons : *Les saints de Dol*, Rennes, Simon, 1902, p. 34-36.)

5 Kl. Aug. ***Somsonis epi. et conf.***

(F. DUINE, *Les saints de Dol*, p. 9-25; *Bulletin et Mém. de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXIII, p. 386-388; *L'Hermine*, t. XXX, p. 239-240).

Août **17 Kl. Sept.** ***Arthmagili conf.***

(F. DUINE, *Saint Armel*, Paris, Le Dault, 1905.)

Septembre. **9 Kl. Oct.** ***Paterni epi.***

Paterne appartient à la seconde moitié du vᵉ siècle. Le concile de Vannes se tint à l'occasion de son ordination épiscopale.

Pour l'ancienne église de Dol, Paterne est le saint qui a professé une révérence absolue au titre métropolitain de son fondateur. Aussi, au XIIᵉ siècle, envoyant leur catalogue épiscopal à Rome, les Dolois disent, au sujet de la dignité primatiale de Samson : *probamus per legendam S. Paterni*. En fait, cette tradition de l'amitié de Paterne et de Samson était fortement établie depuis longtemps, puisque, au Xᵉ siècle, les moines de Corbie ne trouvèrent rien de mieux que de joindre ces deux noms dans une commune prière. (F. DUINE, *Le culte de S. Samson à la fin du Xᵉ siècle*, Paris, Le Dault, 1902, p. 2-3.) Seulement, l'église de Dol avait tort de confondre l'ami de son patron et l'évêque de Vannes. (F. DUINE, *S. Samson et sa légende*, Paris, Lechevalier, 1900, p. 22.)

Consulter : L. DUCHESNE, *Saint Patern*, in Rev. Celtiq., t. XIV (1893), p. 238-240; LA BORDERIE, *Hist de Bret.*, I, 203-206; L. DUCHESNE, *Fastes épisc. de l'anc. Gaule*, II, 373.

Octobre. 5 Id. ***Redonis civit. Dedicatio sci Melanii epi. et cf.***

Ainsi donc le 11 octobre (suivant le calendrier Julien) tombait pour Rennes la fête patronale de saint Melaine. Cette solennité est marquée en lettres rouges. Pourtant, au cours du missel, je ne vois rien qui réponde à ce titre.

6 Id. ***Pauli episcopi confessoris in Britannia.***

ALBERT LE GRAND, *Les vies des Saints de la Bret. Armor.* (annotées), édition de Rennes, 1901, p. 98-115.

16 Kl. Nov. ***Chorentini epi. et cf.***

Le texte porte : *Horentini.* — La fête de ce saint est ordinairement célébrée le 12 décembre. — Sur le personnage, voir *La vie de saint Corentin*, par ALBERT LE GRAND, avec les notes de M. le chanoine A.-M. THOMAS, qui s'est spécialement attaché à ce bienheureux (*Les Vies des saints de la Bret. Armoriq.*, édition de 1901, p. 683-699). — On trouvera l'opinion de Mgr L. DUCHESNE, dans ses *Fast. Episcop. de l'anc. Gaule*, t. II, p. 370. Le même savant avait déjà exprimé sa pensée dans *Les anc. catalog. épis. de la prov. de Tours*, p. 81-82.

9 Kl. Nov. ***Martini abb. et sancti Maglorii cf. et epi.***

Parmi les saints de l'ancienne métropole religieuse de Bretagne, Magloire est celui

qui se maintient aujourd'hui dans le plus grand nombre de calendriers usuels. En composant *les images de tous les saincts et saintes de l'année* (Paris, 1636) le délicieux et fantastique CALLOT oublia presque tous les bienheureux de Bretagne. Cependant il a réservé une petite gravure à saint Magloire. Nous voyons cet évêque déposer sa mitre, tandis qu'un ange, dans une nuée, le contemple ou l'inspire [BIBL. NAT., cabinet des Estampes]. Pour sa gloire, le bon Celte a eu l'avantage d'avoir un moutier parisien, lequel est célèbre jusque dans les chansons de geste, et même dans les journaux. (R. MERLET, *Les Origines du monastère de Saint-Magloire de Paris*, in *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. LVI, 1895, p. 237-273; E. LANGLOIS, *Table des noms propres dans les chans. de geste imprimées*, Paris, 1904, p. 586; citons l'article du *Journal des Débats*, 18 juin 1903 : « un vieux parisien. ») Enfin le souvenir de l'Abbé de Dol n'est pas complètement éteint dans les iles anglo-normandes (Sir EDGAR MAC CULLOCH, *Guernsey folk-lore*, Londres, Stock, 1903, p. 185).

Quant au Martin, abbé, qui est inscrit à côté de saint Magloire, c'est un Nantais, fondateur du monastère de Vertou.

Novembre. 2 Non. ***Clari mr.***

L'histoire, dit LOBINEAU, « ne nous fournit rien d'assuré au sujet de saint Clair, que sa qualité de premier évêque de Nantes,

son culte et quelques translations de ses reliques. » Pourtant les auteurs sont sujets à des « visions » sur ce saint apôtre de l'Armorique (*Les Vies des saints de Bret.*, Rennes, 1724, p. 6). D'autre part, voici comment l'illustre La Borderie, si fidèle aux traditions bretonnes, conclut son étude sur saint Clair : on ne peut voir, dans le système qui fait de ce bienheureux un compagnon des apôtres, qu'une « invention populaire, d'époque récente, produite par la vanité de clocher et dénuée de tout caractère sérieux » (*Saint Clair et les origines de l'église de Nantes*, Rennes, 1884, p. 48).

Qu'on nous permette d'ajouter un renvoi à un livre recommandé par les Bollandistes : ALBERT HOUTIN, *La controverse de l'apostolicité des églises de France*, 3e édit., Paris, Picard, 1903, p. 86, 87, 234, 291-292.

Quant au titre de martyr donné à Clair, le texte que nous citons est, jusqu'à nouvelle découverte, le plus ancien qui attribue cette qualité au Bienheureux nantais. Sur le sens de cette épithète, lire LOBINEAU, *loc. cit.*, p. 6-7.

8 Id. ***Melani epi.***

On considère généralement le 6 novembre comme le jour de la mort ou de la *depositio* de saint Melaine (LOBINEAU, *loc. cit.*, p. 39).

Pour cette fête, le missel, au folio 185, verso, donne une oraison, une secrète, une postcommunion ; il indique l'épitre *Ecce*

sacerdos magnus, et l'Evangile *Homo quidam peregre*.

17 Kl. Decemb. *Sci. Macutis ep.*

On trouve cette même date dans les vieux calendriers de Saint-Méen, de Dol, de Saint-Pol-de-Léon et de Saint-Brieuc. C'est encore à cette date que l'on fête saint Malo dans l'archidiocèse de Rennes.

14 Kl. Decemb. *S. Maldeti conf.*

Voir l'étude de LA BORDERIE, sur *saint Mauded* (Textes latins avec notes et commentaire historique; Rennes, 1891, in-8°); et traditions populaires relatives à ce Bienheureux, dans ELVIRE DE CERNY, *Contes et légendes de Bretagne*, Paris, Lechevalier, 1899, p. 15-22.

11 Kl. Decemb. *Columbani abb. et conf.*

Voir l'excellente édition de la vie de ce saint irlandais, donnée par BRUNO KRUSCH dans les *Monumenta Germaniæ hist.*, *Scriptorum rerum meroving. t. IV;* 1902, p. 1-152.

La partie musicale du missel rennais (neumes) mériterait l'attention d'un spécialiste. La partie décorative est assez médiocre. Au verso du feuillet 7, une miniature. Dans un oméga, l'on voit d'un côté le Christ aux longs cheveux et nimbé, assis sur un globe rouge, en une pose hiératique; de l'autre côté, un agneau nimbé porte la croix, bien

que retenant, entre ses deux pattes antérieures, le livre mystérieux. Au feuillet 8, recto, une autre miniature. On a représenté le Christ en croix; et la croix est un arbre.

A la messe, voici la *confessio* que le prêtre récitait : *Confiteor Deo omnipotenti, et omnibus sanctis eius, et vobis, patres*[1] *: peccavi in cogitatione et verbo et opere et consensu; propterea precor vos orare pro me.*

Dans la prière *Nobis quoque peccatoribus* du canon de la messe, après sainte Anastasie, on nomme *Genovefa, Eufemia.*

Parmi les offices de ce livre liturgique, je remarque au folio 168, recto, en lettres rouges : *iiij Non̄. Iulii, Ordinacio sci Martini episcopi et* [un blanc] *Translacio corporis et dedicacio aecclesiae eius.* Messe spéciale, avec une préface fort intéressante.

Au folio 196, recto : *Missa de sancta Trinitate a domno Lieuino composita.* Cette indication du rédacteur de la messe ne manque par d'importance. Faut-il traduire *domnus lievinus* par *l'évêque de Louvain?* Les savants pensent que l'office de la Trinité est probablement de la composition d'Etienne, évêque de Liège. Alors le transcripteur du missel aurait été mal renseigné? Quoi qu'il en soit, l'office de la Trinité était encore dévotion privée au XI-XII[e] siècle. C'est seulement Jean XXII qui étendit cette fête à l'Eglise universelle et la fixa au

1. On a écrit au-dessus de ce mot : *fratres.*
Il y a eu des formules de confession très longues, d'autres très courtes. Celle qui est en usage en France depuis longtemps, et qu'on lit dans tous les ouvrages de piété, avait été adoptée par Rome dès le commencement du XIII[e] siècle.

premier dimanche après la Pentecôte (consulter le traité des fêtes par Benoit XIV, in MIGNE, *Theol. cursus complèt.*, col. 469-473).

Remarquons une *Missa contra iudices male agentes* (fol. 203, recto); une *Missa contra obloquentes* (fol. 203, recto); *Missa pro cogitacionibus malis* (fol. 199, recto); *Missa pro temptacione carnis* (fol. 199, recto). Cette catégorie de messes n'a de particulier que les oraisons récitées aux intentions que chaque titre indique.

Je me suis demandé si Félix de Nantes était au calendrier rennais. Mais je ne le pense pas. Car je n'ai trouvé que les indications suivantes : au 14 janvier « *Felicis in Picis*[1] *confessoris* » et au 30 août « *Felicis et Audacti mr.* [*et Fiacri*, ajouté]. » — Au 8 juin : « *Medardi episcopi et confessoris et Gildardi.* » Il s'agit de Médard, évêque de Noyon, et de Gildard, archevêque de Rouen. Le trait est bon à retenir, comme témoignage du culte ancien de saint Médard, dans le diocèse de Rennes.

6. — Missel des Franciscains de Rennes, du XIVe siècle [BIBL. DE LA VILLE DE RENNES, ms. 20 (ancien 17).]

Pour la description de ce livre, voir le *Catalog. général des mss. des Bibl. publiq. de France, Départements*, t. XXIV, p. 11-12.

Les saints bretons qui sont nommés au calendrier appartiennent surtout à la région ecclésiastique Saint-Malo-Dol-Rennes. Au 16 août, on lit *Armagili confessoris* en lettres rouges, ainsi qu'il convenait dans le pays rennais, dont saint Armel était un des

1. Dans le texte on lit *inpicis*. — Plusieurs calendriers portent : *in Pincis*.

plus grands patrons. En fait, le volume porte la marque de sa provenance « De Saint François de Rennes » (folio 27, verso). Cette indication manuscrite est probablement du XVIIe siècle.

7. — Missel de Rennes, du commencement du XVe siècle [BIBL. NAT., ms. lat. 1098].

Au calendrier, je remarque en lettres bleues : *Dedicatio ecclesie redonensis* (3 novembre); en lettres rouges : S. Melaine, S. Modéran, S. Amand; en lettres noires : S. Mars « prêtre », S. Armel. — Il n'y a donc pas de doute sur le caractère rennais de ce missel.

Aucun dessin ne représente un sujet breton; mais l'abondance des miniatures et la finesse de quelques-unes d'entre elles, en même temps que le bel état de conservation de ces ornements artistiques, mériteraient une description soignée.

Notre missel portait à la Bibliothèque royale la cote **4459, 3.,** et le Père Le Brun l'a analysé (BIBL. NAT., ms. lat. 16806, fol. 197, 198, 199).

Dans mes études sur *St Méen* (p. 5) et *St Gobrien* (p. 6 et p. 34), j'ai cité ce missel, en l'attribuant au XIVe siècle, en le qualifiant en plus de *missale ad usum ecclesie parisiensis*. Je n'osais aller contre l'information si précise du catalogue de la Bibl. Nat., toutefois j'étais en défiance, comme je l'ai dit dans une note. Mon dernier examen du précieux manuscrit ne me laisse aucun doute sur sa destination rennaise. Que n'avons-nous quelque lumière sur le miniaturiste et le calligraphe !

L'écriture et certaines miniatures ont bien les caractères de la seconde moitié du XIVe siècle.

(Mais le calendrier porte au 21 novembre la fête de la Présentation de la Vierge au Temple.) Si le volume a été exécuté en Bretagne, comme il est probable, nous aurions ainsi une nouvelle preuve que, dans notre province, l'art du livre, comme les autres arts, a conservé plus longtemps qu'ailleurs les anciennes traditions.

8. — Missel de Saint-Martin de Vitré, du commencement du xve siècle.

En 1420, fut conclu le marché entre les fabriciens de Saint-Martin et le prêtre « Raoul de Ceresay, » pour la confection d'un missel paroissial. « Et pourra celi dom Raoul prendre et avoir le vieil messel appartenant à ladite fabricé pour exemplaire à escripre ledit messel[1]. » (Voir l'article de M. DE LA BORDERIE, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, année 1862, p. 46-47.)

Il serait fort intéressant d'avoir quelques détails sur ce personnage capable de composer de bons volumes, « tournez d'azur et de vermeillon. » Bien que nous n'en ayons aucune preuve positive, et qu'au premier abord son nom suscite quelque défiance, nous pouvons supposer assez légitimement que Dom Raoul appartenait à notre province. Le nom de Cerisay ou Serisay n'est pas étranger à la Bretagne. (Sur ce point, consulter l'article, d'ailleurs incomplet, de R. KERVILER, dans son *Répert. de bio-bibliogr.*, fascicule 20, 1894, p. 159.)

1. Il sera utile de comparer ce marché avec un contrat absolument analogue, fait en 1351, pour l'église de Saint-Andéol. Ce document a été publié par M. Arthur de Boislisle, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, année 1885, p. 717.

Le parchemin qui porte le marché entre la fabrique et Dom Raoul de Cerisay se trouve aux ARCHIVES DU PRESBYTÈRE DE SAINT-MARTIN DE VITRÉ. Ces archives sont classées et conservées avec soin. Elles contiennent, entre autres pièces, le *Registre des anciens comptes de Saint-Martin de Vitré* (1411-1461), que La Borderie a fait relier lui-même et pour lequel il a dressé une table sur le feuillet de garde. Ce volume renferme pour 1411-1414 les comptes de la « frarie de Nostre Dame des Avans, » fondée en l'église Saint-Martin. Au même dépôt on garde le *Registre des comptes des prévôts de la Conception* (1546-1664). Il s'agit ici de « la noble confrarie fondée en l'honeur de Dieu et de la Conception Nostre Dame, » et desservie en l'église paroissiale de « Monsieur Saint Martin pres Vitré. » Ce manuscrit se rattache spécialement à notre étude, comme témoin de la CALLIGRAPHIE VITRÉENNE de 1546 à 1565. Pour cette période, nous sommes en présence d'un artiste : les majuscules ornées méritent l'attention : têtes variées, qui dénotent une véritable observation du visage; traits d'un jet facile, hardi, harmonieux; composition calligraphique, pleine de clarté, de netteté[1].

Notons aux XVIe et XVIIe siècles l'existence d'un

1. Nous connaissons plusieurs calligraphes établis à Vitré : Me Jean *Picquelier*, « l'un des maistres escripvains de la ville, » était marié avant 1605 (PARIS-JALLOBERT, Anc. Reg. par. de Bret., *Vitré*, Rennes, 1894-1896, 4e fascicule, p. 180) ; Pierre *Gilbert*, maître écrivain, fut inhumé en 1639 (2e fasc., p. 276) ; à la fin du XVIIe siècle, nous voyons Jean *Leroux* avec le même titre (3e fascicule, p. 83); en 1706 mourut un autre maître écrivain : Jacques *Radiguer* (4e fasc., p. 197). Ce brave homme devait être assez vieux, car. dès le 1er septembre 1649, Jean Tirel allait en pension chez Me Radiguer, maistre escrivain à Vitré. (FRAIN DE LA GAULAYRIE, *Un rural de la baronnie de Vitré, son journal domestique de 1634 à 1671*, Vannes, 1895, p. 4.)

usage singulier, qui supposait beaucoup de bienveillance dans notre liturgie provinciale :

Le jour de la fête de saint Etienne, pendant la grand'messe qu'on célébrait dans l'édicule de Vitré consacré à ce saint, le dernier marié de l'année de la paroisse Saint-Martin devait offrir *une soulle* (boule de cuir ou de bois qu'on lançait en l'air, au jeu). Or, la remise de cette pièce se faisait *entre les deux élévations du Saint-Sacrement*. Ce qui devait produire dans la petite chapelle un trouble pittoresque, au moment le plus pieux de la messe[1].

B. *Imprimés.*

9. — Missel de Rennes de 1485 [Bibl. Nat., Réserve, B. 28988].

Livre sans titre ; sans indication de lieu ni date ; sans gravures ni calendrier. Caractères gothiques. Majuscules peintes en rouge. Les cahiers a-n comprennent le Propre du temps ; le cahier o contient la Préface et le Canon ; les autres cahiers sont consacrés au Propre des saints. — Le libraire A. Claudin, dont la haute compétence est indiscutable, qualifiait cet ouvrage en ces termes : « Missel de Rennes. Edition du xve siècle, circa 1485. Tout à fait inconnue aux bibliophiles. »

1. D'après un document du 27 janvier 1580 et un autre du 30 juillet 1697. (Paul Paris-Jallobert, *Journal historique de Vitré*, Vitré, 1880, p. 38 et p. 545.)

Les Bretons prenaient facilement des familiarités avec le service divin. Mais, au xviie siècle, les recteurs se plaignaient surtout de leur peu d'attention au prône. Les paroissiens sortaient dans le cimetière environnant l'église, traitaient alors des choses profanes, ce qui les amenait à se disputer, « voire jusques à éfusion de sang. » Et je passe sous silence les « Tavernes ! » (*Recueil des arrests du Parlement de Bretagne concernant les paroisses*, 3e édit., Rennes, Vatar, 1731. *Arrest du 16 octobre 1627*. — Cette collection est précieuse pour connaître les rapports des fidèles et des prêtres sous l'ancienne monarchie.)

La prose en l'honneur de saint Laurent (qu'on retrouve dans le Missel de Rennes de 1531) n'a rien de rennais, malgré l'affirmation contraire; le mot « *Patronum* » étant un terme général de prière, et demeurant insuffisant, à lui seul, pour marquer un culte local.

Immédiatement après la messe de sainte Anne, celle de saint Sanson, puis celle de saint Guillaume. La messe de saint Armel suit celle de l'Assomption, et comporte une prose que j'ai publiée dans mon étude sur ce Bienheureux (p. 40, 48-49). Parmi les saints que l'église de Rennes honorait le plus, il faut noter saint Goulven, qui a une messe (sans prose) dans le missel de 1485. Je remarque encore : « IN TRANSLATIONE SANCTI MODĀNNI EPISCOPI, *totum de communi*. YVONIS CONFESSORIS, *Os iusti.* » Pas de proses spéciales, ni pour Modéran, ni pour Yves.

10. — **Missale ecclesie redonensis, de 1492 [BIBL. NAT., réserve, vélins, 201].**

Ce volume, admirablement conservé dans une belle reliure de Derome le jeune, fut publié sous l'épiscopat de Michel Guibé. Le prélat confia le travail de correction et d'addition aux anciens missels, tant à Maître Thomas Roger, bachelier, qu'aux vénérables personnages nommés Jean Le Pileux, Alain Fouchart et Simon Guillotin. Le livre fut imprimé à Paris, à l'instigation et aux frais d'André Hodian, et de Jean Alexandre, libraire général et gardien de la librairie de l'Université d'Angers. L'impression fut achevée le 10 janvier 1492. — Ces détails sont imprimés en latin sur le dernier feuillet, en la forme qui suit, nos barres, suivant l'usage, marquant la fin des lignes :

Ad laudem Dei omnipotentis eiusqȝ ĩtemerate matris et virginis Ma || rie ac beatissimorũ apostolorũ Petri et Pauli, in cuius honore funda || ta est sacra ecclesia Redonẽsis totiusqȝ curie celestis, actu et cõpletu ex || tat arte impressoria presẽs hoc missale seu misse ordinariũ, in quo di || ligenter adjũctis ipsius ecclesie constitucionibus atqȝ cõsuetudinibus || singulisqȝ festivitatibus suũ ad locu appositis officia amplius ple || niusqȝ q in precedentibus describũtur, insuper et si quid in prioribus || omissũ aut in aliquo erratum fuit appositũ est atqȝ emendatũ de pre || cepto reverendissimi in xp̄o pa. et do. do. Michaelis dei grã ep̄i Redo || nẽsis per venerabiles viros, magistrũ Thomã Rogerii in sacra pagi || na bacalariũ, dnm̃ Jo. le Pileux, dominũ Alanu Fouchart et dnm̃ Simo || nem Guillotin magna cũ diligetia Parisius impressum instigatione || ac expẽsis Andree Hodian et Johanis Alexandri librarii gñalis custo || disqȝ librarie alme Universitatis Andegavẽn ac suppositi eiusdem || anno dñi millesimo quadrĩgẽtesimo nonagesimo sc̃do, die vero de || cima Januarii.

Musique notée; splendides miniatures, dont quelques-unes occupent la page entière; majuscules ornées et dorées; plusieurs marges chargées de rinceaux, oiseaux et feuillages; mais pas de dessin dont le sujet soit breton.

Sur la dernière feuille, on remarque des armes : *d'argent, au sautoir de sable; sur le tout, franc-quartier de gueules, aux deux poissons d'argent, en fasce.* Ces armes sont celles des Bourgneuf de Cucé et d'Orgères, grande famille parlementaire bretonne. Charles de Bourgneuf, évêque de Nantes (1599-1617), donna sa riche bibliothèque aux Oratoriens.

La prose du missel : « *Omnis sexus, omnis ætas,* » pour la fête de saint Malo, a été publiée dans *La Semaine Religieuse du diocèse de Rennes,* n° du 29 mars 1884. Dans mon étude sur *saint Armel,*

(p. 39, 49), j'ai donné la prose « *Lingua, corde, mente* » que le missel de 1492 consacre à ce Bienheureux.

11. — Missel de Rennes de 1500 [Bibl. Nat., Réserve, B 27922].

Ce volume, publié aux frais de Robert Macé, libraire de l'Université de Caen, fut imprimé à Rouen, l'année 1500, par Jean Mauditier et Pierre Olivier, associés. Mais on pouvait se procurer ce livre chez « Jehan Mace libraire demourant a Regnes a lymage saint Jehan levangeliste. » (Tous ces détails sont imprimés au dernier feuillet, verso.)

Voici la formule d'absolution de cette époque ; elle termine le recto de la dernière page du missel :

Absolutio : *Dominus noster Iesus Christus per suam piissimam misericordiam te absolvat. Et ego, auctoritate michi commissa, absolvo te, primo a sententia minoris excommunicationis, si ligaris ; deinde absolvo te a peccatis tuis in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.*

Sur ce missel, les bibliophiles pourront consulter Leop. Delisle, *Catalog. des livres impr. ou publiés à Caen*, t. I, p. 258-260, n° 286.

Mentionnons un ouvrage auquel nous n'avons pas fait d'emprunts, mais qui peut rendre d'éminents services : W. H. Iacobus Weale : *Bibliographia liturgica : Catalogus missalium ritus latini ab anno 1475 impressorum*, Londini, 1886.

12. — Missel de Rennes de 1523 [Bibl. de l'Arsenal, Imprimés, n° 2742].

Sur la première page : *Missale ad consuetudinem insignis ecclesie redonensis, una cum dicte ecclesie institutis consuetudinibusque nuper elimatissime impressum...*

D'après la dernière page : le missel de Rennes a été corrigé sur l'ordre de l'évêque Yves [Mahyeuc], et cette nouvelle édition a été approuvée par lui. Le missel rennais s'est enrichi des messes de Notre-Dame-de-Pitié [1], de Saint Roch [2], de Saint Claude [3], et du Nom de Jésus [4]. Il a été imprimé à Paris, par Jean de Kerbriant, alias Huguelin, en 1523.

C'est un in-folio, en lettres gothiques, avec de jolies gravures sur bois et de belles majuscules ornées. Reliure non ancienne.

La Bibliothèque de l'Université de Cambridge possède un exemplaire de ce livre (Léop. Delisle, *loc. cit.*, p. 260-262, n° 287).

13. — Missel de Rennes de 1531.

Exemplaire dans la Bibl. de M. Arthur de la

1. La *Missa Nostræ Dominæ Pietatis* fut mise en circulation dans l'église par Sixte IV (1471-1484). Le calendrier du missel de Poitiers de 1498 marque au 22 mars : « Le Vendredi avant le dimanche des Rameaux on fait l'office de la Bienheureuse Marie de Pitié. »

2. Saint Roch de Montpellier mourut le 16 août 1327. Son nom ne tarda pas à être l'objet d'une grande vénération. Car ce Bienheureux fut considéré comme un protecteur contre la peste. — En Bretagne, le diocèse de Quimper est demeuré très fidèle à saint Roch. Dans la cathédrale, sa statue est entourée d'ex-voto : on invoque le Saint contre toutes les maladies. A Quimperlé, la procession de saint Roch est solennelle.

3. Saint Claude est qualifié du titre d'archevêque de Besançon et vivait au VIIe siècle. Au cours du moyen-âge, l'invention de ses reliques donna une grande extension à son culte. Le pèlerinage de saint Claude devint l'un des plus célèbres. Au XVe siècle, sa fête avait une grande magnificence. — A Plougastel-Daoulas, près de Brest, j'ai visité une *chapelle de saint Claude*, où le peuple prie pour délier la langue des bébés. On y va processionnellement aux Rogations, et l'on y fait bénir des pains que l'on donne à manger aux enfants.

4. Le missel romain de 1506, qui fait partie de ma bibliothèque, porte la rubrique suivante : « Messe du très doux et très saint nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Celui qui la célébrera dévotement gagnera chaque fois trois mille ans d'indulgence vraie. Celle-ci a été concédée par le seigneur pape Boniface VI. A ladite messe on emploiera trois cierges. » Et cet office présente une particularité : après l'*Ite missa est*, et avant de donner sa bénédiction, le prêtre récite une longue oraison précédée de versets et répons spéciaux.

Comme chacun le sait, Boniface VI ne régna que 15 jours et mourut en 896.

Borderie; a passé dans la Bibl. de M. le Cte de Palys, à Rennes. Reliure moderne. Livre en très bon état. Notes de M. de la Borderie.

Exemplaire à la Bibl. Sainte Geneviève (Réserve, BB 182). Dans cet exemplaire, le calendrier porte en marge et au bas des pages plusieurs notes manuscrites. J'ai relevé celle qui concerne saint Armel, dans mon étude sur ce personnage, p. 16.

Exemplaire à la Bibl. de la ville de Vitré (n° 190). Sur le titre de cet exemplaire est placée cette note manuscrite : *Monasterii B. Mariæ de Vitreo ord. S. Benedicti Cong. S. Mauri, 1679.* Sur les premiers feuillets, on a transcrit la *Missa de beato Job*, en écriture du XVIe siècle. Cette missa ne manque pas d'intérêt, parce qu'elle constitue probablement la trace la plus ancienne d'un culte officiel et solennel de saint Job dans notre province. Il existait en Italie, antérieurement à Pie V, qui la supprima, une messe votive de saint Job[1]. Mais, plus tard, le cardinal de Bérulle obtint de Paul V l'approbation des offices propres à l'Oratoire de France, parmi lesquels se trouvait justement un office du saint patriarche[2]. Comment, pour sa part, le prieuré de Notre-Dame de Vitré, qui ne manifestait pas des

1. On écrit souvent que cette messe était intitulée : *missa beati Job contra morbum gallicum*. Je n'ai pu vérifier cette affirmation. En tout cas, mon missel romain de 1506, imprimé à Venise, mentionne simplement saint Job, dans le calendrier, au 10 mai, et ne lui accorde aucune messe

2. L'Oratoire de France vénéra Job en tant que figure de Jésus-Christ. Dans son programme liturgique, le cardinal de Bérulle voulait honorer d'une manière spéciale et le Verbe de Dieu et les personnages qui avaient eu sur la terre des rapports plus étroits avec lui.

Quant au culte populaire de Job. il s'inspirait de considérations moins élevées et plus utilitaires. Le patriarche couvert d'ulcères était invoqué contre la lèpre et principalement contre la syphilis.

Je dois ajouter que ce bienheureux fut très peu cultivé en Bretagne.

tendances fort mystiques, fut-il amené à rendre des honneurs au saint personnage de l'Ancien Testament? Nous croyons que l'on voulut satisfaire une dévotion spéciale aux sires d'Espinay[1]. Et, peut-être, cette dévotion était-elle devenue à la mode dans tout le pays de Vitré?

Voici le *titre du missel :* Missale ad usum insignis ecclesie Redonensis, nuper a qualicunque filotalo sollerter emendatum, cum pluribus additionibus et missis de novo adiunctis, correctis et emendatis, videlicet :

Missa de nomine Iesu,	De sancto Rocho,
De sancta lacryma Christi,	De sancta Genovefa,
De visitatione beate Marie,	De sancta Martha,

Ex caracteribus Parrhisiis. M D XXXI. Redonensis.

Le dernier feuillet porte au recto le lieu d'impression : Caen (Cadomi), et au verso une gravure représentant la circoncision de N. S.

Cette introduction de la *Missa de sancta Christi lachryma* dans la liturgie rennaise attire notre attention. Car, un ecclésiastique, auteur d'un ouvrage oublié, quoique rempli de choses instructives, écrivait à la fin du XVIIe siècle : « La messe *de la larme*, ou, comme l'on dit ordinairement, *de la sainte larme*, a été originairement faite pour le monastère de la Trinité de Vendôme, où l'on s'imagine qu'il y a une

1. Guillotin de Corson, *Pouillé de Rennes*, II, 46; IV, 307; Paul Sébillot, *Petite légende dorée de la H. Bret.*, p. 93.

La messe vitréenne de saint Job ne présente aucune particularité à retenir. Dans la secréte on demande : *salutem corporis et anime;* mais cette prière peut s'adresser à Dieu par l'intermédiaire de n'importe quel saint.

des larmes de N. S. On l'a insérée ensuite dans plusieurs missels, et entre autres dans ceux de Chartres de 1555 et de 1552 et dans celui du Mans de 1559...[1] » Le lecteur ne sera point fâché de connaître la prose curieuse que le missel de Rennes réservait à l'office dont nous parlons :

O lachrima gloriosa, Christi preclarissima,
Gemma celi preciosa, limphaque purissima;
A Christo nataque, angelo collecta;
Magdalene data, Maximino vecta;
Imperatori Grecorum inde presentata;
Gaufrido Vindocinorum ad locum translata;
Interna et externa conserva lumina!
Gracia sempiterna corda illumina!
O benigna! O benigna! O benigna!
Que semper inviolata permansisti![2]

Les séquences ne manquent pas dans le missel de 1531; on en trouve pour la fête de la Conception de la bienheureuse Vierge; pour la fête de sainte Lucie; de saint Antoine, abbé; pour la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome; pour la fête de sainte Agnès; de saint Vincent, martyr; etc. Notons les personnages de Bretagne qui ont une prose :

1. JEAN-BAPTISTE THIERS, *Traité des superstitions qui regardent les sacrements*, 4e édition. Avignon, 1777, t. II, p. 452. — La première édition de ce travail parut en 1679. — Le même auteur livra au public, en 1699, sa *Dissertation sur la sainte larme de Vendôme*. — Ce fut vers la fin du XIIe siècle que les moines de Vendôme s'avisèrent de répandre le bruit qu'ils avaient recouvré dans leur couvent une des larmes que le Christ versa sur la mort de Lazare.

J'ai le tort de ne pouvoir résister au plaisir de citer un mot de CHATEAUBRIAND : Jean-Baptiste Thiers, dit cet écrivain, « se moquait de tout, même lorsqu'il était sérieux. » *(Vie de Rancé*, Paris, Delloye, p. 256.)

2. Cette prose se trouve aussi dans le missel du Mans de 1505, qui est à la Bibliothèque de la ville de Vitré. Il porte au troisième vers : *A Christoque nata;* de plus il donne la finale : *Amen*.

saint Yves, saint Goulven, saint Guillaume, saint Armel, saint Melaine, saint Malo.

Le missel de 1531 contient des Kyrié farcis, c'est-à-dire ornés de développements entre l'invocation *Kyrie* et la supplication *eleison* (voir Bäumer et Biron, *loc. cit.*, I, 420). Ces Kyrie sont distribués en trois catégories : ceux qui servent aux fêtes, notamment à l'Epiphanie et à la Pentecôte; ceux qui servent aux solennités de la Vierge; et ceux qui servent aux solennités des saints (voir le missel rennais de 1588). Deux *Gloria in excelsis*, l'ordinaire, et celui de la Vierge (voir le missel nantais de 1520, le missel léonard de 1526 et le missel briochain de 1543). La messe se termine par la prière *Placeat tibi* qui suit l'*Ite missa est*. On n'indique pas de bénédiction du prêtre ni d'évangile final.

Le Père Lebrun écrivait en 1716, au sujet de la bénédiction que le prêtre donne à la messe : « Plusieurs églises cathédrales, qui ont conservé les anciens usages, ne l'ont pas encore admise. On ne la donne point à Lyon, à Autun, à Langres, à Sens, à Auxerre, à Troyes, à Besançon, à Verdun, à Reims, à Soissons, à Laon, ni chez les Chartreux » *(Explication des prières et des cérémonies de la messe*, p. 674). En parlant de l'évangile final, le même auteur disait : « L'évangile de saint Jean est la dernière addition qui ait été communément faite à la messe. Il y a environ 500 ans que beaucoup de prêtres l'ont récitée tout bas par dévotion en commençant leur action de grâces; et la dévotion des peuples les a porté à le réciter tout haut avant que de quitter l'autel. » *(Loc. cit.*, p. 687[1].)

1. Letalde, qui écrivait à la fin du xe siècle, vante un évêque breton.

Entre les préfaces et le canon, deux gravures : l'une représente le Christ en croix; l'autre, le Père Eternel dans sa gloire. Celui-ci a de longs cheveux et de la barbe; il est couronné d'une tiare et revêtu d'un ample manteau; assis sur un trône, il tient dans sa main gauche un globe surmonté d'une croix, et, de la main droite, il bénit, mais son geste semble indiquer, dans un coin du tableau, l'aigle qui symbolise saint Jean. Aux trois autres coins : le bœuf, emblème de saint Luc, le lion ailé de saint Marc, et l'ange de saint Mathieu.

L'exemplaire de Vitré possède une reliure ancienne, à coins de cuivre, restaurée; plusieurs pages sont raccommodées; au milieu du volume, tout un paquet de feuilles a été fendu dans le sens de la longueur par un coup de couteau.

Voir Léop. Delisle, *loc. cit.*, p. 263-264, n° 288.

14. — Missel de Rennes de 1533 [Bibl. de la ville d'Auxerre, réserve, 21 (ancien A. 671)].

Petit in-4°; caractères gothiques; sauf le calendrier qui est en tête, à deux colonnes de 45 lignes; 210 feuillets; cahiers signés a-o, aa-hh, A-D; grandes lettres en blanc sur fond criblé. Reliure en veau sur plats de bois, avec trace de deux fermoirs.

Les deux premiers feuillets, dont le titre, et les feuillets 108 et 109, manquent; François Potel, chanoine d'Auxerre au XVIII° siècle, à qui ce livre appartint, le date de 1533. [Notice communiquée en 1904, par M. le bibliothécaire de la ville d'Auxerre.]

Un missel de Rennes, portant la date de 1533, est

nommé Benoît, de réciter après chacune de ses messes l'évangile de saint Jean : « *Stando Evangelium secundum Joannem ordine memoriter recitans.* » (Morice, *Preuves*, I, col. 834.)

signalé par M. Anatole Alès, dans sa *Description des livres de liturgie de la bibl. de S. A. R. Mgr Charles-Louis de Bourbon, comte de Villafranca*[1] (p. 242, n° 132).

D'après M. Léopold Delisle, l'exemplaire d'Auxerre fait partie de l'édition de 1531 et l'exemplaire du comte de Villafranca serait dans le même cas (*Catalog. des liv. impr. à Caen*, I, p. 263-264).

En présence de la note du chanoine Potel et de l'examen de M. Alès, je crois plus naturel d'admettre un second tirage du missel deux ans après le premier.

15. — Missel de Rennes, imprimé dans cette ville en 1557.

Exemplaire considéré comme unique par M. A. de la Borderie ; appartient à la Bibl. de M. le baron Gaëtan de Wismes, à Nantes. — Description dans les *Archives du bibliophile breton*, II, p. 120-129.

16. — Missel de Rennes de 1588.

Conservé à la Bibl. du Grand Séminaire de Rennes. In-folio en bon état, avec gravures sur bois, sans sujets bretons. Calendrier au commencement. Dans ce calendrier, on marque deux fêtes pour saint Modéran : au 16 mai, *Translatio S. Moderanni Redon. epi.* III lect. ; et au 22 octobre, *Moderanni Rhedonensis episcopi*, IX lect.

Titre : Missale insignis ecclesiae rhedonensis, restitutum et emendatum, R. in Christo Patris D. Aemari Hennequin Rhed. Episc. jussu, et Capituli

1. Ce catalogue — qu'on paie aujourd'hui 50 fr. et plus — a été publié à Paris, chez Hennuyer, en 1878 ; il comporte un *Supplément* qui a paru en 1884.

ejusdem eccl. consensu editum. Rhedonis. Apud Petrum Bretellum, juxta forum judiciale, prope portam D. Michaelis commorantem. M.D.LXXXVIII. Cum privilegio regis.

A la fin du missel, on a réuni les séquences : *Prosæ variæ in missali pro voto celebrantium dicendæ vel omittendæ :* de S. Nicolao, de S. Vincentio, de S. Anna, de S. Laurentio, de S. Corona Domini, de S. Dionysio, de S. Melanio, de S. Martino, de S. Catharina, de S. Rocho, de Quinque Plagis, de uno martyre, de pluribus martyribus, quæ etiam dici potest de omnibus sanctis. On ajoute que cette dernière séquence est d'Adam de Saint-Victor. Elle débute en effet par les mots : *Supernæ matris gaudia* (Voir Dom Hildebrand Prévost, *Recueil des Séquences d'Adam le Breton*, Ligugé, 1901, p. 146).

Les proses de sainte Anne, de saint Martin et de saint Melaine, tirées du missel d'Æmar Hennequin, ont été reprises à l'usage de la liturgie diocésaine, sous le cardinal Saint-Marc. On les trouvera dans *L'Office paroissial romain noté en plain-chant* (Rennes, imprimerie Vatar, nouvelle édition; tirage de 1902, p. 307*, 313*, 318*).

Dans son *Pouillé de Rennes*, t. I, p. 300-301, M. Guillotin de Corson cite une rubrique de ce missel; elle nous montre que, vers la fin du XVIe siècle, les pénitences publiques existaient encore dans l'église de Rennes. L'*Ordinarium missæ* présente une particularité intéressante : avant le *Gloria in Excelsis*, on récite le *Kyrie* encore en usage actuellement, mais le prêtre était libre d'en réciter un autre : ce second *Kyrie* est une sorte de litanie qui a trois formes variées, suivant les fêtes (folio 159, verso, et 160, recto).

Voir La Borderie, *Archiv. du biblioph. breton*, t. III, Rennes, 1885, p. 64-70. — D'un autre côté, dans une séance de la Société des bibliophiles bretons (4 novembre 1893), La Borderie a lu une précieuse notice sur *Les Vatar, imprimeurs à Rennes et à Nantes*. Il rappela les belles publications liturgiques de M. Hippolyte Vatar, qui venait de mourir à Rennes, et le soin avec lequel ce typographe édita le plain-chant du diocèse.

CHAPITRE II

—

DOL

—

Préliminaires.

Dans la première moitié du xve siècle, l'église de Dol possédait huit bréviaires, placés au chœur de la cathédrale ; un Pontifical en lettres anciennes, qui faisait mention de la dédicace de l'église doloise ; un Epistolaire et un Evangéliaire recouverts d'argent ; un livre antique nommé Martyrologe ; un Missel avec son calendrier : ce volume était recouvert de cuir blanc. — Indiquons encore pour dessiner la liturgie locale à cette époque : un instrument de paix, plaqué d'argent ; un calice en

argent doré, avec cuillère[1]. Tous ces inestimables objets sont perdus[2]. Parmi les particularités du culte, signalons au XVIII[e] siècle, dans l'église paroissiale de Notre-Dame, un « autel des agonisants[3], » et, au maître-autel de la cathédrale, une haute crosse de bois, à laquelle était suspendu un dais de métal, où se plaçait l'eucharistie[4]. — Aux archives départementales de Rennes, on conserve un cartulaire appelé « livre rouge du chapitre de Dol, » lequel contient les *statuta antiqua capituli dolensis*. Je renvoie pour ce précieux document à l'analyse de M. Guillotin de Corson *(loc. cit.*, I, 467-470). La bibliothèque de la ville de Rennes possède les *statuts synodaux du diocèse de Dol* publiés par l'évêque Mathurin de Plédran. C'est une jolie impression nantaise, qui date de 1509, et qui sort des presses de Guillerm Tourquetil. L'exemplaire de Rennes mériterait une étude détaillée[5]. Nous observons,

1. Le prêtre ne met qu'un peu d'eau dans le calice : « parce que ce qu'on met dans le calice pour le consacrer doit être censé du vin. Les Chartreux se servent d'une petite cuillier pour n'y mettre que quelques gouttes d'eau. » (Pierre Le Brun, *Explicat. des prières et des cérémonies de la messe*, 1716, p. 318.)

2. La Borderie, *Notes sur les livres et les bibl. du moyen-âge en Bret.*, in *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, Paris, 1862, p. 42-43. Guillotin de Corson, *Pouillé de Rennes*, I, 537, 539, 541.

3. Archives de la mairie de Dol. *Pièce du 16 fructidor de l'an XI* : « boisures » de cet ancien autel, transportées dans une chapelle de la cathédrale, furent estimées 18 fr.

4. Cette crosse, qui a été redorée et fixée sur l'ancienne stalle épiscopale, avait été fournie en 1744 par Dufeu, maître serrurier de Saint-Malo; et la « suspension » était l'œuvre d'un maître ferblantier de Rouen (Arch. départ. de Rennes. *G. 281)*. Ladite suspension était mobile, au moyen d'une corde qui arrivait à portée de la main. — Sur l'usage de la *suspense* pour réserver les saintes hosties, voir Mallet, *Cours élément. d'archéol. relig.*, *Mobilier*, Paris, 1883, p. 306-307.

5. Au milieu du XVIII[e] siècle, les exemplaires de ces règlements étaient fort difficiles à trouver. Les anciens statuts de notre diocèse, dit Mgr de Sourches, sont devenus si rares « qu'à peine en voit-on quelques exemplaires de côté et d'autre. » *(Statuts et ordonnances* de Jean-Louis de Bouschet de Sourches, Rennes. Vatar, 1741. — Ce dernier recueil se vendait chez Julien Mesnier, libraire à Dol.)

en lisant cet ouvrage, que les évêques de la petite cité faisaient un bien facile usage de l'excommunication[1]. Mais cette arme est souvent au service des intérêts publics, comme aux pages 21 verso et 22 recto, où l'autorité religieuse anathématise et châtie ceux qui abiment les digues et mettent les marais en danger. Voici la formule des fiançailles dans le diocèse de Dol, au début du XVIe siècle : « Nicolas tu prometz a Guillemette qui cy est presente que tu la prendras a ta femme espouse et toy Guillemette prometz a Nicolas qui cy est present que tu le prendras a ton mary et espoux si faire le povez de droit. » A la page 7 verso, nous remarquons parmi les vieux règlements approuvés par Mgr de Plédran, une fête qui n'est pas marquée dans les calendriers : celle de la Translation du bienheureux Samson et des Reliques qui sont dans sa cathédrale[2]. — Puisque nous parlons d'anciennes solennités, ajoutons que la dédicace de la cathédrale romane de Dol devait être célébrée le 11 août, dans les dernières années du XIIe siècle; car un vieux calendrier dolois renferme cette indication : « 3 ID. AUG. *Translat. reliquiarū huius Ecclie et maioris altaris consecraō facta*

1. Cet emploi — qui étonne aujourd'hui — de l'excommunication, était habituel en Bretagne, comme en témoignent les anciens statuts — nombreux — que nous avons étudiés. Au reste, en dehors de notre province, les choses ne se passaient pas autrement. C'est ainsi que le concile de Tours de 1583 déclare : « soumis à l'excommunication, tous ceux qui ornent et composent à dessein leur chevelure, avec des boucles ou des nœuds savamment agencés, pour séduire les regardants et offrir sous cette forme des appâts aux âmes faibles. »

2. *Item quodammodo fiat servitium per octabas in omnibus ecclesiis Translationis Beati Sansonis et Reliquiarum in sua ecclesia existentium in die lune post Cantate Domino.* — Le dimanche du Cantate Domino est le quatrième après Pâques. — Au XVIIIe siècle, l'antique solennité s'appelait simplement « la *fête des Reliques de Dol.* » Elle se célébrait « le lundy de la quatrième semaine après l'octave de Pâques. » (Statuts et Ordonnances de Dol, 1741.)

per dnū Donatum Lumnicensē epū, an. ab Inc. D. 1194[1] » — On a sauvé les restes d'un *bref d'indulgences* imprimé en français, qui notifie : « le grand pardon général de plénière rémission et autres plusieurs plénières rémissions données de notre Saint Père le Pape Léon dizième à la dévotieuse église cathédrale de Monsieur Saint Sanson de Dol. » Nos Bretons pouvaient gagner « à jamais 25 ans et autant de quarantaines au jour de la Pentecôte, de Ma Dame Sainte Marguerite, Saint Sanson, Nouel, et le jour de Pâques, en donnant de leurs biens à leur dévotion à la réparation de ladite église[2]. » Qui voudrait peindre les rites de la dévotion à Dol devrait écrire l'histoire des *confréries*. Les unes se rattachent purement à la vie spirituelle, comme celle des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, qui fut érigée au séminaire de la ville par les soins des Eudistes[3]. D'autres associations de ce genre jouaient un rôle social, comme celle des saints Crépin et Crépinien, qui était établie dans l'église paroissiale de Notre-Dame. Cette confrérie avait dans son administration des maîtres cordonniers, qui portaient

1. Cette cathédrale romane, dont on semble fêter ici l'achèvement intérieur, fut pillée et incendiée en 1203. — Sur le rôle des reliques dans la dédicace des églises, consulter L. Duchesne, *Origin. du culte chrétien* (3e édition, 1903, p. 405 et 413).

Après les lignes relatives à la dédicace de 1194, les bénédictins bretons du XVIIe siècle ont ajouté : « Cet article est rayé. » Ils disent que le *vieux calendrier et nécrologe dolois* qu'ils avaient sous les yeux était en écriture du XIIIe siècle et des siècles suivants (Bibl. Nat., *Ms. fr. 22329*, pages 27-29).

Je ne puis traduire *Lumnicensis*. Il y a là une erreur de copiste difficile à expliquer.

2. Ce bref est aux Archives départ. de Rennes, *G. 281*. — Sur cette pièce, commentaire de Toussaint Gautier, *Cathédr. de Dol*, Rennes (1859), p. 40-41. — Sur les statuts de Plédran, voir le même auteur, *loc. cit.*, p. 37-38.

3. *Société des Saints Cœurs de Jésus et de Marie*. Nouvelle édition. Corrigée sur l'imprimé d'Avranches. 1787 (p. 7).

le titre de prévôts, et elle était dotée de rentes annuelles[1]. — Revenons aux livres. Pendant la Révolution, les papiers et les volûmes qui échappèrent aux voleurs et aux feux de joie, furent entassés dans le palais épiscopal. Les Vendéens passèrent et furent ravis de rencontrer tant de paperasse pour servir de bourre aux fusils. Les Républicains éprouvèrent des sentiments semblables, et non moins vifs. Pourtant, la municipalité eut la bonne intention d'installer une « bibliothèque nationale » dans l'ancienne chapelle du collège. Cette bibliothèque aurait compris « 6,800 volumes à ce moment. » On s'adressa pour le plan à « l'ingénieur de l'arrondissement du Nord d'Ille-et-Vilaine, » qui répondit à ce sujet le 25 germinal de l'an III (14 avril 1795)[2]. Quelques mois après, le local en vue était abandonné, car le collège de Dol, avec ses jardin et verger, fut vendu nationalement le 24 septembre 1795[3]. La bibliothèque ne fut pas toutefois totalement perdue. Dans une séance du 19 mai 1836, le Conseil Municipal pouvait encore décider qu'une foule de volumes « inutiles, » qui garnissaient les rayons, seraient vendus, afin de permettre des achats nouveaux. Hélas! tout livre est inutile entre les mains des ignorants! Le coup de grâce fut porté en février 1850. La ville se débarrassa des ouvrages qui restaient, pour la somme de 2,020 fr.[4] Il nous a

1. Au notariat de M. Percevaux, à Dol, le fonds Lepelletier contient plusieurs pièces relatives aux confrères cordonniers : 4 novembre 1786 : 2 mai et 6 octobre 1788, etc.

2. Archiv. départ. de Rennes, liasse : *District de Dol : Instruction publique. 1791-An III.*

J'ai puisé les autres renseignements aux Archiv. de la mairie de Dol.

3. Guillotin de Corson, *Pouillé de Rennes*, III, 410.

4. Toussaint Gautier, *Bibl. générale des écriv. bret.*, 2e partie, 1850, p. 89. — Le même auteur a composé une précieuse *Histoire de l'impri-*

semblé que, dans un travail destiné aux bibliophiles, cette courte histoire d'une bibliothèque ne manquerait pas d'agrément.

En ce qui concerne l'imprimerie à Dol, on consultera les *Archives du bibliophile breton*, par ARTHUR DE LA BORDERIE (tome I, Rennes, 1880, p. 125, 153-154). Depuis Arnaud Caperan, « imprimeur du roi et de Monseigneur l'évêque et comte de Dol, » il n'y a pas eu d'imprimerie dans la cité doloise, jusqu'à l'installation d'un avranchinais, M. E. Lecellier, papetier-libraire, qui a publié, en 1891, *L'Avant-Garde de l'Ouest*, journal légitimiste, et, en 1892, la brochure de l'abbé Ch. Robert intitulée : *Guide du touriste archéologue à Dol*.

§ I. — BRÉVIAIRES

A. *Manuscrits*.

17. — Bréviaire de Dol, du XVe siècle.

Dans la paroisse de Saint-Samson, près Dinan, « au presbytère se trouve un Propre du diocèse de Dol, du XVe siècle, le seul qui existe peut-être. » (*Mém. de la Soc. archéol. des Côtes-du-Nord*, 2e série, t. I, Saint-Brieuc, 1883-1884, p. 390). Quelle est la valeur de cette note de M. Gaultier du Mottay? Trop souvent cet auteur est sujet à caution. En

merie en Bretagne. Malgré ses lacunes et ses inexactitudes, cette brochure, devenue rare, est recherchée à juste titre. Elle parut d'abord, sous forme d'articles, en 1857, dans *Le Progrès*, courrier de Bretagne, imprimé à Rennes. — Dans le même journal (29 août 1854, et numéros suivants), T. GAUTIER avait publié : *Dol et ses alentours* : *Histoire politique et municipale d'après des documents inédits*. C'est la chronique locale, faite par une langue du pays ; et ça ne manque pas de saveur !

tout cas, M. P. Gicquel, qui est recteur de Saint-Samson, a bien voulu m'écrire qu'il n'a trouvé au presbytère aucun propre du diocèse de Dol, ni aucune mention d'un tel livre dans le registre de paroisse ou dans le registre de fabrique.

B. *Imprimés.*

18. — Bréviaire de Dol, de 1519.

La partie d'été de ce bréviaire[1] est gardée à la BIBL. NAT. [réserve, B. 24022].

M. DE LA BORDERIE a tiré de cette partie d'été l'office entier de saint Magloire (*Miracles de S. Magloire, textes inédits, latins et français*, Rennes, Plihon et Hervé, 1891, p. 60-70). J'ai consulté plusieurs fois ce livre gothique pour mes études d'hagiographie et j'ai publié les hymnes qu'il consacre à saint Turiaw (*Annales de Bret.*, juillet 1901, p. 465-469; juillet 1902, p. 557-559), une rubrique de l'office de saint Samson (*Les Saints de Dol*, 1902, p. 13), l'office de saint Méen (*Annales de Bret.*, janvier 1904, p. 216-218), l'office de saint Gobrien (*Saint Gobrien*, Paris, Le Dault, 1904, p. 8-9). Aux grandes litanies, voici dans quel ordre ce volume liturgique place les saints de Dol : Sancte *Sanson*.. Sancte *Maglori*, Sancte *Thuriave*.. Sancte *Genevee*, Sancte *Budoce*..

Cette partie d'été comprend le légendaire de mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre. La dernière page porte cette indication : *Impressum Parisiis, in vico sancti Jacobi, per Desiderium*

1. Nos bréviaires bretons du XVIe siècle sont divisés en deux volumes portatifs : partie d'été et partie d'hiver. — Aujourd'hui les bréviaires romains sont divisés en quatre volumes portatifs : *pars verna; pars æstiva; pars automnalis; pars hiemalis.*

Maheu, librarium. Anno Domini MCCCCCXIX, iij Kal. Augustas.

La partie d'hiver de ce bréviaire se garde à la BIBL. SAINTE-GENEVIÈVE [Imprimés, BB. 917].

L'absence de ce second volume à la Bibliothèque Nationale a fait dire à plusieurs érudits que le bréviaire de 1519 était incomplet. — Le P. Le Brun a consulté attentivement cette partie d'hiver, et il a écrit de longues : « Remarques sur le breviaire de Dol tirées de la partie d'hyver de ce breviaire qui est dans la Biblioteque de S[te] Genevieve de Paris. » (BIBL. NAT., ms. lat. 16806, fol. 163-171). — Ce second volume débute par le calendrier. Celui-ci, pour la partie bretonne, a été publié par LOBINEAU, dans son ouvrage sur *Les vies des SS. de Bret.* (édition de 1724, p. 3-4, ad calcem). Malheureusement, le texte du bénédictin est incomplet et renferme en même temps un certain nombre de fautes. Aussi croyons-nous utile de rééditer ce document, avec les corrections nécessaires.

Janvier,	(Aucun saint breton.)
Février,	1. *Brigide* virginis memoria.
	8. *Salomonis* martyris.
Mars,	1. *Albini* episcopi andegavensis, III lec.
	16. *Patricii* episcopi.
Avril,	5. *Vincentii* confessoris de ordine fratrum predicatorum.
Mai,	16. *Moderanni* episcopi redonnensis.
	19. *Yvonis* sacerdotis et confessoris, IX lec.
Juin,	21. *Mevenni* abbatis, IX lectiones, cuius medie erunt de sancto Leufredo abbate.
Juillet,	1. Theobaldi confessoris IX lectiones, duplex in choro. Octava beati Iohannis Baptiste. *Leonorii* episcopi memoria. *Golvini* episcopi.

Juillet. 13. *Turiani* episcopi dolensis, IX lec.

28. *Sansonis* archiepiscopi dolensis, IX lect. Triplex.

29. *Genevei* episcopi dolensis. IX lec. *Guillelmi* episcopi briocensis, IX lec., Transfertur. Marthe virginis.

Août, 4 Octava sancti *Sansonis*, IX lect. Semiduplex.

16. *Armagili* confessoris memoria. Arnulphi confessoris, episcopi et doctoris. memoria.

Septembre, 2. Ordinatio sancti *Sansonis*, IX lec. Semiduplex.

23. *Paterni* episcopi.

Octobre. 24. *Maglorii* episcopi dolensis, IX lec.

29. Elevatio sive translatio S. *Yvonis*.

Novembre. 3. *Gobriani* episcopi, III lec.

12. *Paterni* memoria.

14. *Amandi* episcopi.

15. *Machuti* episcopi macloviensis et confessoris. IX lec.

18. *Maudeti* abbatis memoria.

21. Presentatio beate Marie virginis. IX lect Duplex. *Columbani* abbatis.

Décembre, 8. Conceptio beate Marie, IX lec. Duplex. *Budoci* et transfertur.

9. *Budoci* confessoris et archiepiscopi Dolensis. IX lec.

Dans le calendrier dolois, les Anglo-Saxons obtiennent une place assez notable. Nous y remarquons en effet les rois Edmond (20 novembre) et Oswald (5 août), la reine Etheldrède (23 juin,, les évêques Cuthbert (20 mars), Elphège (19 avril), et Swithun. Ce dernier est nommé au 2 et au 15 juillet, sous la forme bizarre *Suueritimus*. Au reste, dans les pièces de ce genre, il faut prendre son parti des fautes d'imprimeur se combinant aux fautes de rédacteur !

Après le calendrier viennent les rubriques : « *Qualiter debent dici hore canonice.* »

Le propre des saints comprend les offices de novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai. A la fin du propre, on lit : *Finis sanctoralis hyemalis breviarij dolensis.* Le volume se termine par un errata *(Errores libri)*, dont les derniers mots sont les suivants : *Laudemus insuper Reverendissimum dignissimumque episcopum nostrum*[1], *et oremus Deum pro eo per quem ista sunt acta.* Cette partie d'hiver contient plusieurs choses qu'on mettrait aujourd'hui dans les rituels, par exemple la *benedictio salis et aque*, la *benedictio thalami*, l'*ordo ad communicandum infirmum*, la formule d'absolution.

La *benedictio thalami* renferme cette rubrique : « Sponso et sponsa super latus lecti sedentibus, aspergat eos sacerdos aqua benedicta. » Il y a là toute une petite cérémonie, curieuse et édifiante (cahier signé nij et niij ; fol. 97 et 98).

Quand le prêtre se confesse avant la messe, celui qui entend ses péchés use de la formule sacramentelle en ces termes : « *Dominus noster Iesus Christus, qui est summus pontifex et verus sacerdos, sua sancta misericordia te velit absolvere ! Et ego, eius authoritate, te absolvo, primo a vinculo minoris excommunicationis si indigeas, deinde eadem authoritate absolvo te ab omnibus peccatis tuis. In nomine Patris et Filij et Spiritus Sancti. Amen.* » (Cahier signé Biiij ; fol. 135, verso.)

Dans ce volume d'hiver, plusieurs pages sont raccommodées, ou tachées, ou entamées. Caractères

1. Cet évêque se nommait Mathurin de Plédran. Une simple dalle de granit marque sa tombe dans la chapelle absidale de la cathédrale de Dol.

gothiques. Majuscules ornées. Quelques petites gravures sur bois.

Les deux parties du bréviaire de 1519 ne possèdent pas leur reliure ancienne; la partie d'été a une couverture récente, et l'ordre intérieur du volume ne semble pas en parfait état.

Dès le début du XVII[e] siècle, on abandonna le bréviaire de Dol pour suivre le bréviaire romain, tout en gardant les offices des saints particuliers au diocèse. Mais comme on n'imprima pas une nouvelle édition de ces offices spéciaux, l'ancienne devint si rare qu'on n'en pouvait plus trouver un seul exemplaire, au milieu du XVIII[e] siècle. Alors, on se décida à rédiger un propre, qui fut publié à Dol, chez Arnauld Caperan, en 1769-1770[1]. — Pour connaître le *Lectionarium dolense*, et les intéressants projets liturgiques du dernier évêque de Dol, on consultera avec fruit quelques pages de l'abbé CH. ROBERT, dans son *Urbain de Hercé* (Paris, Retaux, 1900, p. 59-67). — Dans le propre dolois du XVIII[e] siècle, je remarque, au 27 janvier : *S. Gilduini, canonici dolensis, diaconi et confessoris;* au 16 juin : *S. Similiani, Abbatis Tauracensis, apud Dolum;* au 22 juin : *S. Marcani in insulari Britannia Cœnobitæ* (E 21 hujus); au 20 octobre : *S. Ethbini, cœnobitæ Tauracensis monasterii, apud Dolum* (E 19 hujus);

1. Nous extrayons ces renseignements historiques de la préface de l'évêque : *Breviarium ad usum nostræ diœcesis a Maturino de Pledran...* (t. I, p. 6).

Le propre dolois de 1769-1770 se trouve à la BIBL. DE LA VILLE DE RENNES (deux exemplaires, dont l'un provient de la bibl. de M. de la Borderie); à la BIBL. DES BÉNÉDICTINS DE SAINTE-ANNE-DE-KERGONAN (aujourd'hui à Ohey, en Belgique; un exemplaire provenant de la bibl. de l'abbé Ch. Robert); à la BIBL. DE M. MIORCEC DE KERDANET (chez M[lle] de Kerdanet, à Lesneven; un exemplaire).

au 2 novembre : *Commemoratio S. Mioci, solitarii apud Dolenses.*

Sur Gilduin, je renvoie à mes *Saints de Dol*, p. 36-39, 51-52. Sur Similien, nous avons une notice de LOBINEAU, *Vies des SS. de Bret.*, p. 128. Sur Ethbin, lire dans le *Cartulaire de Landevenec*, édité par LA BORDERIE, 1888, la *Vita sancti Idiuneti*, p. 137, et la Charte II, p. 145, en tenant compte de l'observation de J. LOTH, relative à *Ediunete* (in *Rev. Celtiq.*, XI, 141); dans l'*Hagiogr. du diocèse d'Amiens*, par J. CORBLET (t. IV, 1874, p. 244-245), un paragraphe consacré à saint Ethbin; RICHARD STANTON, *A menology of England and Wales*, London, 1892, p. 503, 507, 675. Sur Mieuc, LOBINEAU, *Vies des Saints*, 1724, p. 85-86; puis la lectio IX de la commemoratio du *Lectionarium dolense*, t. II, p. 359-360; et l'article Coetmieux dans le *Dict.* d'OGÉE, nouvelle édit., Rennes, t. I, 1843, p. 191.

§ II. — MISSELS

A. *Manuscrits.*

19. — Missel de Thomas James, de 1483.

Sur la première grande miniature de ce chef-d'œuvre artistique, on lit : « *Actavente de Actavantibus de Florentia hoc opus illuminavit.* M.CCCC.LXXXIII. » Thomas James, en mourant, légua son missel au chapitre : « *Missale singularissimum*, disent les chanoines, en 1504, *armatum et insignitum armis dicti domini defuncti, et elegantissime historiatum, precii seu estimacionis mille ducentorum ducatorum, scriptum manu, coopertumque est veluto muriceo seu cramousino, cum fermaturis seu clausuris argenti inau-*

rati, insignibus et armis dicti defuncti decoratis. » Pendant la Révolution, cette merveille courut les plus grands risques, puis elle revint, vers 1830 seulement, à la cathédrale de Dol. En 1841, M. le comte de Bastard analysa le missel avec un soin délicat, composant une série de fiches où il étudiait les miniatures et dessinant plusieurs d'entre elles à la plume. En 1846, M. l'abbé J. Brune, archéologue d'un goût exercé, vit encore le livre au presbytère. Dix ans plus tard, un Dolois, passionné pour l'histoire de sa petite ville, M. Toussaint Gautier écrivait : « Le missel de Thomas James, dernier témoin d'une gloire et d'une splendeur qui ne sont plus, devait être sacré et inaliénable... pourquoi faut-il donc que nous soyons réduit à dire qu'il a été vendu pour quelques cents francs ? » En effet, M. Chévrier, archiprêtre de Dol, avait proposé son vieux ouvrage liturgique à diverses personnes. On finit par découvrir un acquéreur. Contentons-nous d'ajouter qu'après quelques aventures, le noble volume est arrivé à la Bibliothèque du chapitre primatial de Lyon. — Et comme dit le juge : « Messieurs les jurés apprécieront ! »

Au point de vue de la liturgie bretonne, le missel de Thomas James ne présente pas d'importance spéciale. C'est purement un livre « ad usum romanum. »

Sources : *Recherches archéologiques* du Cte DE BASTARD, à la Bibl. Nat., ms. fr. Nouvel. Acq. 6043; J. BRUNE, *Résumé du cours d'archéologie professé au Sém. de Rennes*, 1846, p. 267; T. GAUTIER, *Hist. de l'imprimerie en Bret.*, Rennes, 1857, p. 6-7; LA BORDERIE, *Notes sur les livres et les bibl. du moyen-âge en Bret.*, in Bibl. de l'Ecole des Chartes,

23e année, 1862, p. 43; L. Delisle, *Le missel de Thomas James, évêque de Dol*, in Bibl. de l'Ecole des Chartes, année 1882, p. 311-315; De Palys, *Notice sur « Le missel de l'évêque de Dol, »* in Mémoires de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine, t. XXXI, p. lv-lviii; F. Duine, *Missels de Dol*, in Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine, t. XXXIII, p. 388.

b. *Imprimés.*

20. — **Missel de Dol de 1502 [Bibl. Nat., Réserve. B 1461].**

Cet ouvrage, publié sous l'épiscopat de Thomas James, fut imprimé à Paris, chez Jean du Pré. L'exemplaire dont nous parlons passa de l'abbaye du Tronchet dans la bibliothèque de l'abbé Jean-Marie de La Mennais, fervent bibliophile; et, depuis deux ans, il est entré à la Bibliothèque Nationale. Le tome XXXIII des *Mém. de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vilaine* contient une note sur ce livre, avec le texte de sa prose en l'honneur de saint Samson : *in Sansone Deo sit gloria.* A signaler, dans le calendrier du missel de 1502, un saint qu'on ne découvre dans aucun autre diocèse : *S. Marcan* (21 mai). [Sur ce personnage, voir *L'Hermine*, novembre 1904; février et octobre 1905.]

Ce missel est daté : *Kal. Februarii millesimo quingentesimo secundo*, ce qui, nouveau style, fait le 1er février **1503** (puisque, dans le mode français, l'année commençait à Pâques).

J'ai consulté le volume pendant son passage à Rennes, chez M. J. Plihon, libraire. Mais n'ayant pas eu le loisir d'étudier l'ordinaire de la messe à Dol au commencement du xvie siècle, je voulus

compléter mes recherches à Paris. Malheureusement, le livre, entré à la Bibliothèque Nationale à la fin de 1903, n'a pas paru sur les rayons. En mai 1905, il est encore à la réparation! En septembre 1905, il est toujours à la réparation!

21. — Missel de Dol de 1522.

Jusqu'ici ce missel n'a pour preuve de son existence que l'attestation de Dom Plaine. C'est vraiment bien peu. [*Bulletin et Mém. de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXIII, Rennes, 1904, p. 389]. Toutefois, il est vraisemblable que vers 1522 on ait songé à la rédaction d'un nouveau missel, pour accompagner le bréviaire de 1519. Mathurin de Plédran[1], qui nous apparaît comme un évêque docte, actif, généreux, dut méditer ce projet. Est-ce que son successeur — qui ne réussit pas à se faire sacrer, et demeurait à Rome — favorisa la publication d'un missel dolois? C'est fort douteux. Sans doute Thomas Le Roy avait les allures d'un grand seigneur[2]; il ne lui aurait pas déplu d'introduire l'art italien en Bretagne. Mais de telles conjectures sont trop insuffisantes. Le moindre document ferait bien mieux notre affaire.

C'est pourquoi il nous faut attendre jusqu'à l'année 1775. Mgr de Hercé fit publier, à Dol, chez Arnaud Caperan, les messes propres du diocèse[3]. Elles remplissent un in-folio de 18 pages, que l'on

1. Mort en décembre 1521.
2. G. Mollat, *Thomas Le Roy dit Regis et le Palazzetto de la Farnesine à Rome* (Extrait des Annales de Saint-Louis-des-Français, 1902).
3. Ch. Robert, *Urbain de Hercé*, 1900, p. 60, note 2.

joignait au missel (romain ou parisien), et forment le pendant du nouveau lectionnaire dont nous avons parlé. Le seul exemplaire que j'aie vu de ce *Supplementum missalis ad normam lectionarii dolensis* appartenait à la Bibliothèque de feu l'abbé Charles Robert. Je n'ai pu savoir dans quelles mains cette pièce est tombée.

CHAPITRE III

—

SAINT-MALO

(Avant le XII[e] siècle : Alet.)

—

PRÉLIMINAIRES.

L'installation de l'imprimerie à Saint-Malo, dès les premières années du XVII[e] siècle, se rattache étroitement à la réimpression des livres d'église dont le diocèse avait besoin. — A ce point de vue ecclésiastique, la question d'une imprimerie à Dol préoccupait aussi les évêques de cette petite cité, surtout au XVIII[e] siècle. — En ce qui concerne les éditions purement malouines, nous renvoyons à l'excellent travail de M. F. JOÜON DES LONGRAIS : *Jacques Doremet*, Rennes, 1894, p. 52-57, p. 95-109. Sur les plus anciens statuts du diocèse de Saint-

Malo, sur un rituel ou « Manuale » du XVIe siècle, sur quelques vieux volumes religieux dudit évêché, voir le même auteur, *loc. cit.*, p. 51-52, 90-91. Dans son catalogue des *Livres de liturgie* du comte de Villafranca (1878, p. 332), ALÈS signale des *Heures a lusaige de sainct Malo,* imprimées à Paris en 1502. — Le plus ancien manuscrit liturgique de Bretagne, qui soit conservé, appartint à l'église d'Alet. C'est l'EVANGÉLIAIRE de l'abbaye de Saint-Pern, qui date du IXe-Xe siècle, et qui se trouve actuellement en Belgique, à Tongres (LA BORDERIE, *Hist. de Bret.*, II, 262-263; 490-493. *Annal. de Bret.*, avril 1904, p. 350-351). Arrêtons-nous un instant à deux pontificaux que l'on attribue ordinairement à l'évêché malouin :

1° PONTIFICALE LANALATENSE [*Bibl. de la ville de Rouen*, ms. A, 27]. — Description dans H. OMONT, *Catalog. général des mss. des bibl. publiq. de France, Rouen*, t. I, p. 69-70 (Paris, Plon, 1886). — Ecriture du IXe-Xe siècle ; notation en neumes. — Page 3, recto, litanie que l'on chante dans la cérémonie pour consacrer les églises : je remarque Denis, Hilaire, Martin, Anien, Aubin, Rémi, *Columban*, *Brigide*, Geneviève. Page 6, recto, autre litanie que l'on chante dans la même cérémonie : tous les noms invoqués appartiennent à l'Eglise générale. Page 187, recto, nouvelles litanies que l'on récite en administrant l'Extrême-Onction : je remarque *Birin*, *Cutberht*, *Ercenwal*, trois personnages de l'Eglise anglo-saxonne. Au folio 176, verso : « Incipit excerptio de canonibus catholicorum patrum ad remedium animarum domni Ecgbernti archiepiscopi Eburaçe civitatis. » Au folio 183, recto : « Sic maledicendi sunt, » formule d'excommunication qui commence par ces

mots : « Divinitatis suffragio Lanaletensis monasterii episcopus, omnibus sanctae Dei aecclesie fidelibus notum sit... » Ce document breton si curieux a été traduit par La Borderie; au tome I de son *Hist. de Bret.*, p. 504-505, et le texte latin est donné au tome II, p. 528. C'est cette pièce qui a inspiré le titre dont on a gratifié le manuscrit, avec la forme barbare *Lanalatense*. Le pontifical semble bien de naissance saxonne. Mais on y a transcrit çà et là des morceaux d'une autre origine. Ainsi, au folio 75 recto : « Ex concilio Calcidonense titulo II° quod non debeant officia aeclesiastica per pecunias ordinari. »

2° Pontifical de François Bohier [*Bibl. Nat.*, Réserve, Inventaire B. 96 *bis*]. — Signalement dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, année 1879, p. 652-653. — Ce livre fut imprimé à Lyon, en 1511 ; et Bohier l'acheta dans des circonstances singulières, qu'il a pris soin de noter sur le feuillet de garde. — A la fin de l'exemplaire, l'évêque de Saint-Malo (coadjuteur en 1534, titulaire en 1535) fit ajouter un morceau dont le titre exprime l'intérêt liturgique : « *Hec est forma seu observatio ad recipiendos penitentes, que annuatim et quotannis die jovis in cœna Domini hora matutina solet fieri in ecclesia Macloviensi.* »

Rappelons enfin que Saint-Malo a donné le jour au moine Brulefer, qui, vers la fin du xv° siècle, composa plusieurs ouvrages, entre autres une étude sur l'Eucharistie et la Messe. Le témoignage de ce franciscain est invoqué par les liturgistes dans leurs recherches. (Le Brun, *Explicat. des prières et cérémonies de la messe*, 1716, p. 692, note 8.)

Il y a quelques années, M. de Palys découvrit à Pleumeleuc (ancien diocèse de Saint-Malo) une

missa pro congregatione Statuum Regni. Cette messe, écrite à la main sur la dernière page d'un missel hors d'usage, comprenait une oraison, une secrète et une postcommunion, rédigées, sans doute par l'autorité épiscopale, pour attirer les bénédictions du ciel sur l'assemblée des Etats Généraux. — La même feuille portait une autre messe manuscrite : *Pro gratiis agendis post collectos terræ fructus.*

§ I. — BRÉVIAIRES

A. *Manuscrits.*

22. — Exemplaire du Museum bollandianum.

L'ancien museum bollandianum, mis à l'encan sous Joseph II, possédait un bréviaire manuscrit de Saint-Malo. Les savants religieux en ont extrait une Vie de saint Suliac, qui différait notablement du texte des bréviaires imprimés.

De quelle époque était ce bréviaire manuscrit? Nous ne le savons pas. Qu'est-il devenu? Nous l'ignorons. Les trésors littéraires rassemblés petit à petit dans l'ancien Museum bollandianum, sont allés, après de nombreuses péripéties, enrichir des bibliothèques publiques [1], ou bien ont totalement disparu.

On trouvera le texte *de S. Sulino* dans les *Acta Sanctorum*, tome premier d'octobre (Antuerpiæ, 1765; p. 196, E, F; 197, A.)

1. Un bon nombre de ces livres sont entrés à la Bibl. Royale de Bruxelles.

23. — Exemplaire de l'abbaye de Montfort.

Ce bréviaire manuscrit appartenait, au commencement du XVIII[e] siècle, à l'abbaye de Montfort. Le P. Alain Le Large le communiqua à Dom Lobineau, qui en a extrait la Vie de S. Léri. A cause du développement de cet office spécial, on croit que l'ouvrage en question était à l'usage de l'église de Saint-Leri, dans l'arrondissement de Ploërmel. (LOBINEAU, *Les vies des Saints de Bret.*, 1724, p. 159.)

Je ne sais de quelle époque était ce bréviaire, qui, très probablement, a succombé sous le vandalisme de la Révolution.

24. — Bréviaire abbatial de Saint-Méen, du XV[e] siècle.

Dom Lobineau a publié un calendrier manuscrit de l'abbaye de Saint-Méen (in *Vies des ss. de Bret.*), lequel suppose un bréviaire, qui est perdu malheureusement. Ce calendrier marque, au 21 novembre, la fête de la Présentation de la Sainte Vierge, fête qui fut établie dans le diocèse de Rennes en 1415, dans celui de Nantes en 1427 ou 1430, et dans les autres diocèses de Bretagne plus tard encore.

La principale solennité qui est indiquée dans ce document est celle de saint Méen, au 21 juin. La veille de la célébration, les dix prieurs dépendant du monastère sont convoqués, ainsi que les moines qui occupent une charge dans la communauté. Le jour du saint, pendant l'office, on allume dix-huit cierges et l'on emploie quatre porte-chappes.

Les grandes fêtes comportent au bréviaire douze leçons, avec octave. A quelques saints on ne donne que huit leçons; à d'autres, que trois. Tantôt ces

leçons ne renferment aucun trait particulier au saint, elles sont « de communi; » tantôt elles racontent et glorifient sa vie, elles sont appelées alors « Lectiones cum historia propria. » Certains Bienheureux ne sont honorés que d'un simple souvenir, c'est la « commemoratio. » A l'office, le nombre de porte-chappes augmente avec le degré de la fête; l'office de saint Petroc (au 4 juin) est célébré « in cappis quatuor; » l'office de la Translation de saint Judicaël (au 12 août) est célébré « in cappis tribus. »

Ce calendrier a un caractère breton très net. Signalons parmi les saints chers au monastère de saint Méven : saint Guenganton (*Guenguentonus*, 2 mai), saint Maugaud (*Malgaudus*, 24 septembre), saint Léry (*Laurus*, 30 septembre). Celui-ci est suffisamment connu (LOTH, article *Leubri*, in *Rev. Celtiq.*, XI, p. 146; sur la paroisse et le tombeau du saint : LE MÉNÉ, *Hist. des par. du diocèse de Vannes*, 1891-1894, t. II, p. 409-411; *Bibl. Hagiogr. Lat.*, Bruxelles, 1900-1901, p. 713); le premier a une mention aux vieilles litanies des saints de Bretagne (*Rev. Celtiq.*, XI, p. 142); quant au second, peut-être serait-il possible de reconnaître son nom dans la topographie locale, où l'on remarque un Plu-Maugat et un saint Maugand. Du moins cette dernière paroisse se présente au XIIe siècle sous la forme : « parochia de Sancto Magaldo. » Pour Plumaugat, on trouve au XVe siècle la forme : « ecclesia de Plumagad. » (Sur Maugan, voir F. ARNOLD-FORSTER, *Studies in Church dedications*, vol. II, London, 1899, p. 184; et S. BARING-GOULD, *A catalogue of saints connected with Cornwall*, p. 270-275.)

Au 27 juin, S. *Austol*, disciple de S. Méen; au

1er octobre, Sainte *Urielle*, sœur de S. Judicaël, et, au 13 décembre, S. *Judoc*, son frère. — Au 15 octobre, S. *Conogan*, qualifié du titre d'évêque. (Voir J. LOTH, *L'Emigration bret. en Armor.*, 1883, p. 244). Au 25 juin, S. *Gurthiern*, abbé *(Guithiernus)* [Voir la Vita Sancti Gurthierni, dans le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, 2e édition, 1904]. — Notons au 2 août, S. *Tuniac*, qui, dit-on, fut disciple de S. Samson et de S. Méen. [Le texte porte *Touinianus*. — Prononciation populaire : S. Tunia. — Sur ce personnage et la paroisse qui lui est consacrée, voir GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé de Rennes*, VI, 306-310. Sur quelques formes latines de ce nom, voir LONGNON, *Pouillés de la prov. de Tours*, 1903, p. 378, 382][1].

La bibliothèque de Rennes possède un propre de l'abbaye de Saint-Méen, du XVIIIe siècle (*Officia propria insignis ecclesiæ abbatialis Mevennensis. De licentia Illustrissimi ac Reverendissimi DD. Antonii Josephi des Laurents, episcopi et domini maclo-viensis*, edita. San-Maclovii, Ex typis Juliani Valais. M.DCC.LXIX). La liste des fêtes bretonnes s'est bien desséchée depuis le XVe siècle. Nous la reproduisons ici exactement :

Die XVIII januarii.	In festo Translationis reliquiarum Sancti Mevenni, abbatis.
Die IV junii.	In festo Sancti Petroci. abbatis.
Die XXI junii.	In festo Sancti Mevenni, abbatis.

1. En Haute-Bretagne, parmi les noms de famille, nous trouvons celui de [illegible]uin; en Basse-Bretagne, parmi les noms de saintes, nous remarquons celui de *Touina*.
Sainte Touina, qui possédait une chapelle à Plouha. dans les Côtes-du-Nord, est pourvue d'une curieuse légende orale (F. M. LUZEL, *Légend. chrét. de la Basse-Bret.*, Paris, 1881, t. II, p. 64 et suiv.).

Die XXII junii.	In festo Sancti Aaronis, abbatis.
Die XXVII junii.	In festo beati Austoli, monachi et confessoris.
Die XII Augusti.	In festo Translationis reliquiarum S. Judicaelis regis et confessoris.
Die XVII Decembris.	In festo S. Judicaelis, Aremoricæ regis, et confessoris.

B. *Imprimés.*

25. — Bréviaire de Saint-Malo de 1489.

Cet ouvrage fut imprimé à Paris, par Jean Higman, et l'ancien Museum bollandianum en possédait un exemplaire. Qu'est devenu ce précieux exemplaire ? Je l'ai longuement et vainement cherché.

Les Bollandistes ont publié une Vie de S. Armel, d'après le bréviaire malouin de 1489 (*Acta SS.*, Augusti t. III, Antuerpiæ, 1737, p. 298-299). Probablement, ils se sont servis plus d'une fois de cet exemplaire, et je suppose qu'ils y font allusion, quand ils citent de vieux bréviaires, comme témoins de la tradition de l'église malouine.

26. — Bréviaire de Saint-Malo de 1537.

Pas de titre. — Pas de nom, pas de marque d'imprimeur, ni de lieu d'impression.

Ce bréviaire incomplet appartient à la Bibl. de la ville de Saint-Malo. Il ne comprend que les offices de mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre. (Le légendaire de novembre n'est pas entier.) Ce n'est que la partie d'été. Aussi bien, peut-on lire ces mots à la fin du propre des saints :

Finit tempus estivale secundum usum insignis eccle·sie macloviensis... 1537.

Au calendrier, qui est en bon état, je remarque : S. Enogat (*Enogacus*), qualifié d'évêque malouin (13 janvier), ainsi que S. Gurval (*Gurvalus*), dont la fête est fixée au 6 juin. La cathédrale célèbre sa dédicace le 30 octobre (*Dedicatio eccles. maclo.*). La solennité du saint patron arrive le 15 novembre (*Maclovius*), et l'on fête la « translation de saint Malo » le 11 juillet. Saint Aaron reçoit le titre de confesseur, 22 juin. Saint Jacut, abbé, est marqué au 8 février. Je note, au 5 juillet, une solennité de la Translation de Guedhenoc, frère de Jacut (*Transla. f. Iacuti Guedhenoci*). Saint Armel a le simple titre de « confesseur, » et saint Méloir est appelé « martyr. » Parmi les évêques et abbés chers à la Bretagne, citons : Brieuc, Brendan, Gildas, Gobrien, Guingaloy, Lunaire, Magloire, Méven, Paterne, Patrice, Petroc, Sanson, Suliac, Turiaw; pour le XIIIe siècle breton : S. Guillaume; et pour le XIVe : S. Yves, qui est devenu le saint national de notre province. Parmi les fêtes non bretonnes de ce calendrier, je vois : Mémoire de la reine Hélène, au 6 février (mēoria Helene regine); S. Vâst (6 février); S. Solon, martyr, au 8 février; S. Macaire, évêque, au 10 avril; S. Amand, évêque, au 26 octobre; deux saints *Regulus*, évêques, l'un au 7 février, l'autre au 31 mars; etc.

Le bréviaire malouin de 1537 a été mis souvent à contribution par les érudits. M. DE LA BORDERIE s'en est servi pour son étude sur *S. Lunaire* (Son histoire, son église, ses monuments; Rennes, Plihon, 1881), et pour son étude sur *S. Patern* (Sa légende et son histoire; Vannes, Lafolye, 1893). Plus tard,

il en a extrait l'office entier de S. Servatius (*S. Servan et S. Servais*, Rennes, 1894, p. 239-244). A mon tour, j'en ai tiré les leçons en l'honneur de S. Turiaw (*Annal. de Bret.*, juillet 1901, p. 460-465; juillet 1902, p. 557, note 1), puis les leçons en l'honneur de S. Gobrien (F. DUINE, *S. Gobrien*, p. 10 et 11).

Deux hymnes que le bréviaire de 1537 consacre à S. Malo : « *Iste confessor celebranda terris* » et « *Clausit hic nubes sterilesque fecit*, » ont été publiées dans la *Semaine Religieuse du diocèse de Rennes*, numéro du 29 mars 1884. M. GAULTIER DU MOTTAY a tiré du même livre liturgique quatre hymnes en l'honneur de S. Yves : « *Mater vidit in somnio* »; « *Laus resonet hymnidica* »; « *Hymnis laudes concrepamus* »; « *Absit torpor, assit vigor* » (in *Mém. de la Soc. archéol. des Côtes-du-Nord*, t. III, 1857-1869, p. 319, 320, 325, 330).

Pendant combien de temps s'est-on servi de la liturgie de 1537? Je ne saurais le dire. Il semble bien qu'en 1603 on ait publié un nouveau bréviaire malouin (F. JOÜON DES LONGRAIS, *Jacques Doremet*, Rennes, 1894, p. 98)[1]. Quoi qu'il en soit, il demeure certain que le bréviaire romain fut introduit dans le diocèse de Saint-Malo par Mgr Guillaume Le Gouverneur. Au synode diocésain de la Pentecôte, tenu en la ville épiscopale l'an 1613, il fut entendu entre l'évêque, son chapitre et le clergé, que l'on abandonnerait le bréviaire malouin pour s'en tenir au bréviaire romain. Toutefois on était décidé à dresser des offices spéciaux pour les saints de la contrée, en se conformant aux règles de la liturgie de Rome.

1. L'existence du bréviaire malouin de 1603 ne peut être douteuse puisque LOBINEAU le cite (*Les V. des SS de Bret.*, 1724, p. 121).

Ces *Officia propria sanctorum ecclesiæ macloviensis* — dont je possède un exemplaire rarissime[1] — parurent pendant que l'évêque assistait aux Etats Généraux réunis à Paris. Son mandement liminaire est daté de la capitale, 1er février 1615. A l'exception de S. Yves, devenu le saint breton universel, à part S. Guillaume, patron du prélat, et S. Brieuc (qui d'ailleurs n'a pas de leçons particulières), tous les saints des autres diocèses de la province ont été éliminés. Saint Malo conserve, mais avec de nombreuses retouches, ses deux hymnes du bréviaire de 1537 : *Iste confessor celebranda terris* et *Clausit hic nubes sterilesque fecit.* En 1627, le propre de 1615 eut une réédition, dont Lobineau a publié le calendrier[2]. La bibliothèque de la ville de Rennes (fonds La Borderie) garde un propre malouin de 1685; — celui-ci fut réédité en 1691[3]. Le 15 mars 1730, sortit

1. Format grand in-4°. de 35 pages, à deux colonnes, lettres rouges et noires, belle impression. Mon exemplaire est privé des deux premières pages.

Cependant, je ne doute pas que cet ouvrage n'ait paru chez Marcigay, à Saint-Malo. Voici mes raisons : d'une part, il fut accompagné l'année suivante d'un missel correspondant, sorti à coup sûr des presses de Marcigay; d'autre part, son impression répond exactement à celle dudit missel.

Quant à ce deuxième livre, le seul exemplaire connu jusqu'ici non seulement a perdu les messes propres du diocèse malouin, mais encore se trouve réduit à quelques gravures fort belles. Le titre, qui est d'un dessin de grand effet, porte : *Missale romanum ex decreto Sacro-sancti concilij Tridentini restitutum; Pii V Pont. Max. iussu editum; et Clementis VIII auctoritate recognitum.* Maclovii, apud Petrum Marcigay, typographum ecclesiasticum diœcesis macloviensis, M.DC.XVI. Les fragments de ce volume qui subsistent, ont été recueillis par M. de la Borderie, et sont déposés à la Bibl. de la ville de Rennes, sous le n° 109.

Mon exemplaire des *Officia propria* était joint à un bréviaire romain de même format, complet en un gros tome, et dont le titre manquait.

2. Un exemplaire du malouin de 1627 subsiste à la Bibliothèque de la ville de Saint-Brieuc. Détail à retenir : ce n'est plus une impression malouine, mais rennaise.

3. Je n'ai pas vu cette réédition. Je suppose son existence d'après l'*Extrait du privilège du roy*, qui se trouve à la page 260 du propre de 1730.

de l'imprimerie le propre de Mgr Vincent-François Desmaretz [1] (ancien capitaine, et janséniste en train de perdre son ardeur première). Pour les hymnes, on avait fait des emprunts à l'*Hortologie* du jésuite GUYET. Celles qui étaient consacrées précédemment à saint Malo furent jugées « barbares, » et remplacées par *Præsul hic inter superos decorus* et *Clausit hic nubes vetuitque campos.* Dans son mandement liminaire, le prélat souhaite que ses successeurs (il était alors septuagénaire) donnent au diocèse un nouveau bréviaire, dans le genre de ceux qui avaient été adoptés par plusieurs évêques français. Ce désir ne fut pas réalisé. L'indépendante cité, qui s'était donnée jadis au Pape, n'abandonna point le bréviaire romain. Sous Mgr Antoine-Joseph des Laurents, le dernier propre de S. Malo parut avec le titre de *Sanctorale* (1768). J'y remarque au 5 janvier l'office des saints anges gardiens du roi et du royaume. L'attentat de Damiens sur Louis XV (5 janvier 1757) inspira aux évêques de Bretagne l'idée d'instituer cette fête. Le volume contient aussi l'office du Sacré Cœur de Jésus. Sur la demande de la reine Marie Leczinska, cette fête avait été étendue à toute la France, par l'assemblée du clergé qui se tint à Paris en 1765. Le calendrier du sanctoral, enrichi d'un certain nombre de saints bretons, manifeste que l'histoire religieuse de la province était mieux goûtée. Les hymnes sont empruntées à Robinet et à Santeuil. Somme toute, le propre de 1768 est un bon témoin de la manière dont l'Eglise gallicane cherchait à unir le respect des traditions à

1. L'exemplaire de ma bibliothèque comprend 260 pages. On y a joint des offices imprimés à Saint-Malo durant les années suivantes : celui de Notre-Dame-de-Pitié. en 1733 ; celui du Rosaire, en 1756, etc...

l'exercice de la raison, et le culte des bonnes lettres à l'expression d'une piété sincère.

§ II. — MISSELS

A. *Manuscrits.*

27. — Missel de Saint-Malo du xv[e] siècle, conservé à Nantes.

Cet ouvrage liturgique se trouve à la BIBL. DE LA VILLE DE NANTES, sous la cote *ms. lat. 28.* Il a le n° 1332 dans la nomenclature d'EMILE PÉHANT, *Catalog. méthodique de la Bibl. publ. de la ville de Nantes*, 1[er] vol., Nantes, 1859, p. 72.

Les nombreuses fêtes de saints bretons marquées au calendrier montrent que le livre en question appartient certainement à la Bretagne ; la fête de saint Vincent, martyr, marquée en rouge; la double célébration de Saint-Michel-au-Mont-Tombe (29 septembre et 16 octobre)[1]; le titre d'évêque donné au

1. *In monte Tūba*, au 29 septembre, est le produit d'une distraction; le scribe devait mettre : *in monte Gargano.*

Outre saint MALO, trois saints bretons sont inscrits en rouge dans le calendrier : YVES (19 mai); SANSON (28 juillet); GUILLAUME (29 juillet).

Dans le bréviaire dolois de 1519, le calendrier porte en rouge : S. VINCENT. martyr; S. MICHEL au mont Gargan. et S. Michel au mont Tombe. D'autre part, durant le moyen-âge, l'église de Dol, elle aussi, traita Armel d'évêque. De plus, parmi les saints indiqués en simples lettres noires, le calendrier du ms. lat. 28 place : *S. Magloire*, évêque, qui monta sur le siège de Sanson, et non pas sur celui de Malo.

Pourtant, j'incline à croire que le manuscrit en question revient au diocèse malouin. En effet, S. Guillaume était plus honoré à Saint-Malo qu'à Dol, se trouvant dans cette dernière cathédrale, au 29 juillet, en concurrence avec un saint local, nommé Génévée. Par ailleurs, *Guingallois* a une double inscription au calendrier : le 8 février et le 3 mars. Or cet abbé n'était point cultivé à Dol, mais il était cher au diocèse malouin, en tant que frère de S. Jacut. Celui-ci se fêtait le 8 février, et il n'est pas impossible que la mention de Guingalois à ce jour ne soit une nouvelle distraction du scribe.

Ce livre — qui ne contient pas la fête de la Présentation de la Vierge, au 21 novembre — est antérieur au suivant, et mériterait une étude détaillée.

bienheureux Armel; la solennité de Saint-Malo, indiquée en lettres rouges, laissent supposer que le volume était à l'usage du diocèse malouin.

C'est un missel magnifique. De très grand format, de belle écriture, en parfait état de conservation, avec des miniatures abondantes, dont quelques-unes occupent la page entière, il constitue un des monuments les plus précieux que possède la riche bibliothèque de Nantes.

28. — Missel de Saint-Malo du xvᵉ siècle, conservé à Rennes.

Ce beau vélin se trouve à la BIBL. DU CARDINAL SAINT-MARC, au Grand Séminaire de Rennes. Au dernier feuillet, recto, on lit : « *Magister Mathurinus Bernardus dator est missalis huius.* »

La prose « *Omnis sexus, omnis etas* » que ce missel réserve à saint Malo, a été publiée dans la *Revue de Bretagne*, juillet 1904, p. 64-68. La prose « *Laus, honor Trecorie, decus et decor Gallie* » que ce missel réserve à saint Yves, a été publiée dans les *Annales de Bret.*, avril 1904, p. 428-431.

On a bien fait de reproduire ces pièces dans un recueil breton. Ajoutons seulement qu'elles n'étaient pas ignorées de ceux qui pratiquent le *Repertorium hymnologicum* du chanoine U. CHEVALIER (avec le *Supplementum*). Nous ne parlerons pas de la prose de saint Servais : elle n'a rien de breton, non plus que les proses pour Noël, etc.....

Préfaces notées en plain-chant. Manuscrit de lecture facile. Majuscules or, bleu, et rouge. Encadrements formés de rinceaux, avec feuillages et fleurs, aux couleurs diverses, rehaussées d'or.

Le calendrier est au commencement du missel,

mais il y manque les deux premiers feuillets qui comprenaient les mois de janvier et de février. Au 21 novembre, en lettres rouges, est marquée la fête de la Présentation de la B. Vierge. On remarque parmi les saints anglo-saxons : Cuthbert et Bède; parmi les religieux grandement honorés en France : Benoît et Bertin; parmi les évêques de la métropole de Tours : Brice, Gatien, Martin; parmi les personnages chers à la Bretagne : Corentin, Donatien et Rogatien, Gobrien, Guillaume, « Guyngaloy, » Martin de Vertou, Méen, Paterne, Patrice, Petroc, Pol de Léon, Sanson (marqué deux fois en juillet, au 12 et au 28), Tenenan (évêque et confesseur, 16 juillet), Turiau, Yves. Au 5 juillet, on note la « *Translacio sci Iacuti et Guehenoci conf.* » Voici d'ailleurs ce qu'il y a de plus malouin dans ce calendrier :

16 mai. . . .	BRANDANI *abbatis.*
6 juin.	GURVALI *episcopi macloviensis.*
22 juin	AARONIS *confessoris* (en lettres rouges).
1er juillet. . .	Oct. sci Iohis Baptiste. Credo. LEONORIJ *episcopi.*
11 juillet. . .	TRANSLATIO SCI MACLOVIJ *episcopi.* Credo. (en lettres rouges).
16 août. . . .	ARMAGILI *conf.*
1er octobre. .	Prati martyris[1]. SULINI *abbatis*. Remigii episcopi. MELORIJ *martyris.*
30 octobre.. .	DEDICACIO ECCLESIE MACLOVIENSIS, duplex, Credo, habet octav. (en lettres rouges).
15 novembre.	MACLOVIJ EPISCOPI, duplex, Credo, et per octav. (en lettres rouges).

1. Le ms. porte bien *Prati* pour *Piati* = Piatonis vel Platonis. — Le ms. portait aussi *Parterni* pour *Paterni*, episcopi

Au canon de la messe, les prières de la communion présentent des particularités. Ainsi, en donnant le baiser de paix, le prêtre dit : *Pax tibi, frater, et universe sancte ecclesie Dei.* D'après la rubrique, le prêtre peut, suivant sa dévotion, ajouter aux oraisons obligatoires quelques oraisons que l'on indique. Puis vient : *Domine non sum dignus ut intres sub tectum meum, sed sanctifica me de temetipso, et salvabitur anima mea.*

Voici la formule de la bénédiction du prêtre à la fin de la messe : *Adiutorium nostrum in nomine Domini.* ℟. *Qui fecit celum et terram. — Sit nomen Domini benedictum.* ℟. *Ex hoc nunc et usque in seculum. — Oremus. Benedicat nos et vos divina virtus : Pater ✝ et Filius et Spiritus Sanctus. Amen.* Ensuite le prêtre dépose ses vêtements sacerdotaux et récite, mais par pure dévotion, le dernier évangile.

B. *Imprimés.*

29. — **Missel de Saint-Malo, de 1503.**

Missale ad usum insignis ecclesie macloviensis recentissime impressum Rothomagi, cum additione plurium missarum in prioribus missalibus non habitarum, que tamen sunt multum devote, videlicet missa de Nomine Iesu, de sancta Lacryma Christi, de Visitatione beate Marie, de sancto Rocho, de sancta Genovefa, de sancta Martha. — Tel est le titre de la première page. A l'avant-dernière feuille, on trouve le nom des imprimeurs rouennais Jean Mauditier et Pierre Olivier, associés. La publication fut faite en 1503, aux frais de Robert Macé, libraire caennais.

Quelques pages sont écrites à la main, pour rem-

placer des feuillets absents. A la fin du volume, plain-chant, avec quelques fragments d'ancien manuscrit. Le tout dans une reliure moderne. Ce livre, comme l'indique une inscription initiale, appartenait jadis à l'abbaye de Paimpont. Puis il tomba entre les mains de Fs. Marot, vicaire de Beignon, en 1823. Aujourd'hui, il repose à Londres, au *British Museum*, avec la cote C. 52. d. 2. On le consulte dans la *Large Room* (ou Réserve). — On trouvera une notice sur le missel malouin de 1503, dans L. DELISLE, *Catalog. des livres impr. ou publiés à Caen*, I, p. 256-258, n° 285.

Le calendrier accorde deux fêtes à *S. Jacut*, abbé breton : le 8 février et le 5 juillet. Au 16 avril : *Canonisation de S. Guillaume;* au 16 septembre : *Dédicace de l'église de S. Brieuc;* au 30 octobre : *Dédicace de l'église de S. Malo.* — Le 11 mars : *Kyrionis sociorumque eius martyrum.* Cette mention désigne S. Cyrion et ses compagnons martyrs; Basile et d'autres Pères ont célébré leur gloire. Il ne s'agit nullement de notre compatriote *S. Kyrio*[1], qui a donné son nom à une maladie : *Droucq sant Kyrio*[2]. — Au 10 mars : *Doctonoi*, bel exemple de lecture détestable. On veut désigner ici : *Droctoveus*, un abbé, contemporain de Fortunat qui lui adresse un poème[3]. — Au 14 novembre : *Attiagii confessoris*, nouvel exemple d'une mauvaise lecture. Le personnage désigné en cet endroit se rencontre, à la même date, dans les Auctaria au martyrologe d'Usuard,

1. GARABY, *Vies des SS. de Bret.*, 1839, p. 473.
2. GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, *Dict. bret.*, Rennes, 1732, p. 440, article : *froncle*; et p. 555.
3. Le martyrologe d'Usuard porte au 10 mars la « *depositio sancti Droctovei abbatis. discipuli beati Germani episcopi.* » En Bretagne, on appelait cet abbé SAINT DROITE. (*Le Petit Rituel Romain*, nouvelle édition, Saint-Brieuc, 1780, p. 244.)

sous les formes : *Antidii*, *Attingi*, *Antigii*, confessoris[1]. Nous tenions à présenter quelques échantillons des singularités que peut offrir une liste de noms propres.

Les proses du missel malouin de 1503 ont été publiées dans les *Analecta Liturgica* de E. Misset et W. H. I. Weale (Pars II, *Thesaurus Hymnologicus*, t. II, Lille et Bruges, 1892, p. 391-399).

Dans la bibliothèque de son château de la Hamonais (près Châteaubourg), M. de la Grimaudière possède un exemplaire du missel imprimé à Saint-Malo en 1609. Le titre manque et le volume est très fatigué.

Dans la Bibl. de la ville de Rennes, le fonds La Borderie, n° 179, possède aussi un exemplaire du missel de 1609 En bon état, malgré la perte du titre. Préface liminaire de l'évêque Jean du Bec, contresignée par Doremet, son secrétaire. Le volume fut imprimé à Saint-Malo, par Pierre Marcigay, comme il appert de la suscription placée au bas de la page 84. A la fin du missel, on a placé quatre feuillets contenant les rubriques du saint sacrifice; ils sont intitulés : *Advertissement pour les ceremonies de la messe.* Ce cahier sort des presses de Marcigay et était bien destiné au missel de 1609.

Ce missel de 1609 est purement romain, malgré son titre de malouin. Mais les fêtes diocésaines se trouvent en leur rang au cours du volume, au lieu d'être simplement, comme elles le seront plus tard, placées en un cahier supplémentaire à la fin du missel.

1. Sollerius. *Martyr. Usuardi*, réédition de 1866, p. 612.

CHAPITRE IV

—

NANTES

—

Préliminaires.

Pour l'histoire de l'ancienne liturgie de ce beau diocèse, nous possédons un livre précieux, à savoir : le *Nannetensis ecclesie Ordinarium*[1]. Il fut rédigé en 1263, par Elie, chantre de l'église de Nantes. L'exemplaire qui subsiste est un parchemin du xive siècle, portant le cote : ms. 1251, à la Bibl. Sainte Geneviève[2]. — Dans des *statuts synodaux de l'église de Nantes*, qui semblent de la fin du xiiie siècle, on trouve une définition du livre liturgique nommé *manuel* (aujourd'hui : rituel), et la recommandation adressée aux prêtres d'avoir

1. Martène mentionne cet ouvrage dans son *Syllabus librorum*, au tome premier du *De antiquis ecclesiæ ritibus*. — L'*ordinarium* est un livre qui fixe l'ordre dans lequel doivent se faire les offices d'une église et les règles particulières aux divers temps et aux diverses solennités. C'est un mélange de ce que nous appelons aujourd'hui l'ordo et le cérémonial. — M. de la Borderie, dans son *Saint Clair* (Rennes, 1884, p. 3-4), a cité un passage important du vieil ordinarium nantais, relatif au bienheureux en question. Mgr Richard, se plaçant au point de vue liturgique, a donné une analyse intéressante de l'œuvre du chantre Elie (*Etude sur la légende liturg. de S. Clair*, Nantes, 1885, p. 13-21).

M. Ulysse Chevalier a publié plusieurs *ordinaires* médiévaux de nos cathédrales françaises : celui de Laon, en 1897 ; celui de Reims, en 1900 ; celui de Bayeux, en 1905.

2. Kohler, *Catalogue des mss. de la bibl. Ste Geneviève*, t. I, Paris, 1893, p. 577.

tous les volumes nécessaires pour la célébration de l'office divin[1]. — Au reste, nous avons un bon nombre de règlements ecclésiastiques pour le diocèse de Nantes au moyen-âge[2]. — Il y a quelques années on a publié une étude sur un *graduel* nantais de 1644[3]. — En somme, on connait bien la liturgie nantaise du XIIe au XXe siècle. Elle a même été l'objet d'un sérieux et intelligent examen, comme l'a montré le fidèle Nantais qui porte maintenant le titre de cardinal-archevêque de Paris[4]. — Au point de vue de l'histoire typographique, nous recommandons les excellentes *notes sur les anciens imprimeurs nantais* par le marquis De Granges de Surgères[5]. A ce sujet, qu'on nous laisse rectifier une opinion de M. de la Borderie, qui a été émise dans une remarquable étude[6]. Ce regretté savant a écrit que la première impression nantaise datait d'avril 1493, et que si l'imprimerie avait été établie dans la ville ducale antérieurement à cette année, par exemple en 1480, quand paraît l'activité de Guillaume Tousé, libraire nantais, assurément l'évêque Proufilt du Chaffault n'aurait point fait imprimer à Venise son bréviaire et son missel. Que cet argu-

1. Sous le titre XXII de ces statuts, on lit : « Librum, qui dicitur *Manuale*, habeant singuli presbyteri parochiales, ubi continetur ordo servitii mortuorum, baptismatis, Catechismi, Extremæ-Unctionis, *et hujusmodi libros alios* in quibus possit competenter divinum tam diurnum quam nocturnum officium celebrari. » (Morice, *Preuves*, I, col. 1145.)

2. Morice, *Preuves*, II, col. 363-369; 534-539; 559-568; 568-571; 754-755; 810-814; 817-818; 843-844; 844-845; 853-854; 1388-1391; 1402-1403; III, col. 328-330; 820-824.

3. Dans la *Semaine Religieuse de Nantes*, en 1895, n° du 7 décembre, pp. 1164-1166.

4. Mgr Richard, *Etude sur la légende liturgique de Saint Clair*, Nantes, 1885, p. 151-152.

5. De Granges de Surgères, *Notes sur les anc. impr. nantais (XVe à XVIIIe siècle)*, Paris, Techener, 1898; in-8° de 43 p.

6. *L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle*, Nantes, 1878.

ment soit peu décisif, notre catalogue le prouve avec abondance, en montrant, dans l'affaire des bréviaires et des missels, au commencement, le goût de nos prélats pour les imprimeurs du dehors, soit que ces derniers jouissent d'une vogue entraînante, soit qu'ils fussent mieux armés pour la confection de volumes difficiles et d'ouvrages de luxe. Espérons donc que des surprises nantaises sont encore réservées aux amateurs d'incunables bretons. Il est pénible de croire que la résidence de François II ait été en retard sur Angers et Poitiers dans l'art de l'imprimerie [1].

§ I. — BRÉVIAIRES

A. *Manuscrits.*

30. — Bréviaire de Nantes du XIVe siècle, en France.

Ce *breviarium ecclesie nannetensis* est écrit sur parchemin et mesure 163 sur 116 millimètres, à 32 lignes à la page, sur 2 colonnes. Le volume est incomplet. Le calendrier manque en tête, mais l'ancien propriétaire l'a reconstitué avec soin, d'après les offices du livre, et j'y remarque : S. Félix de Nantes (8 janvier et 7 juillet), S. Similien de Nantes (16 juin), S. Clair de Nantes (10 octobre), Translation des saints Donatien et Rogatien... Les feuillets ne sont pas numérotés : ils ont en tout cinq centimètres d'épaisseur. A la fin, un joli dessin du crucifie-

1. Rappelons quelques dates mémorables de l'imprimerie : 1448, calendrier attribué à Gutenberg; — 1470, établissement à Paris; 1473, à Lyon; 1476, à Toulouse et Angers; 1478, à Vienne, en Dauphiné; à Chablis, en Bourgogne; 1479, à Poitiers; 1480, à Caen.

ment. Suivent deux pièces en français plus récentes.

J'ai rédigé cette notice avec les renseignements que m'a fournis très aimablement M. le chanoine Ulysse Chevalier, qui possède le livre en question. Le savant médiéviste nous permet d'espérer que son manuscrit passera dans une bibliothèque publique de Bretagne.

31. — Bréviaire de Nantes du xiv° siècle, en Angleterre.

Ce bréviaire est de la fin du xiv° siècle et se trouve au Fitzwilliam Museum de Cambridge, sous la cote : ms. 36. Il est l'objet d'une notice, dans : M. R. James, *A descript. catalog. of the mss. in the Fitzwilliam museum*, Cambridge, 1895, p. 89-90.

Sur le feuillet de garde, on a mis ces mots, en écriture du xv° siècle : « Le livre de breviaire apartient au chapitre de l'eglise collegial de Nostre Dame de Nantes. Et le bailla Maistre Raoul Trial chanoine de la dite eglise pour doze livres monnaie de Bretaigne pour partie d'une fondacion qu'il a fait en la dite eglise. »

En réalité, ce chanoine — y a-t-il erreur du scribe ou faute de lecture — s'appelait Raoul Tual. Il était confesseur du duc François II. Vicaire perpétuel ou recteur de la collégiale de Notre-Dame, il donna, vers 1498, à la Bibliothèque de son église plusieurs ouvrages parmi lesquels on signale justement un *breviarium in pergameno*[1].

Grâce à la note du manuscrit en question, nous savons que ce livre était estimé 1,560 fr. au moins (en valeur actuelle).

1. Travers, *Hist. de Nantes*, t. II, p. 175. S. de la Nicollière-Teijeiro, *Collégiale Notre-Dame*, p. 231.

32. — Bréviaire de Nantes, de la première moitié du xv[e] siècle.

On appelle souvent ce livre : bréviaire de 1400. C'est le ms. latin 25 de la Bibl. de la ville de Nantes. — Sur cet ouvrage, voir EMILE PÉHANT, *Catalog. méthod. de la bibl. publiq. de la ville de Nantes*, 1[er] vol., Nantes, 1859, p. 69, n° 1289; et le *Catalog. général des mss. des bibl. publiq. de France; Départements*; t. 22, Paris, 1893; ms. lat. 25 de Nantes. — M. DE LA BORDERIE a tiré de ce manuscrit les textes relatifs à saint Clair et à saint Félix (*Saint Clair*, Rennes, 1884, p. 5, 6, 7). M[gr] RICHARD a étudié ce même manuscrit. (*Etude sur la légende liturg. de S. Clair*, Nantes, 1885, p. 23-24).

33. — Bréviaire de Nantes, de la seconde moitié du xv[e] siècle.

On appelle souvent ce livre : bréviaire de 1470. C'est le ms. latin 26 de la Bibl. de la ville de Nantes. — Sur cet ouvrage, voir PÉHANT, *loc. cit.*, p. 69, n° 1290; et le *Catalog. général des mss.*, *loc. cit.*, ms. lat. 26 de Nantes. — En 1884, M. DE LA BORDERIE (*Saint Clair*, p. 7), et, en 1885, M[gr] RICHARD (*Etude sur la légende lit. de S. Clair*, p. 25) ont tenu compte du manuscrit en question. Un office de saint Victor et un office de saint Gobrien en ont été extraits, le premier par M. André Oheix, dans son travail sur *Saint Victor de Cambon* (Nantes, 1903, p. 5-6), le second par M. François Duine, dans son travail sur *Saint Gobrien* (Paris, 1904, p. 7-8).

34. — Office manuscrit de saint Viau.

Cet office, divisé en leçons, hymnes, antiennes et

répons, racontait la vie de S. Viau, ermite du pays de Retz. Et ce document liturgique, écrit sur vélin, était conservé dans l'église de Saint-Viaud (arrondissement de Paimbœuf). Il fut consulté par Albert Le Grand (*Les vies des SS.*, 1901, p. 510).

Probablement a-t-il été perdu pendant la Révolution. Mais un bibliophile n'a pas le droit d'abandonner tout espoir de découvrir un volume rarissime. Car, s'il est permis de parodier un vers de Victor Hugo, nous pouvons dire :

> **Dans l'océan livresque il n'est pas de cap Non!**

35. — Bréviaire manuscrit de l'abbaye de Saint-Gildas-des Bois.

Le bréviaire manuscrit de cette maison du diocèse de Nantes semble bien perdu; il fut consulté par les bénédictins bretons, qui nous en ont conservé quelques lignes. (Bibl. Nat., ms. fr. 22321; *de Sancto Hoarveo*, p. 860.)

B. *Imprimés.*

36. — Bréviaire de Nantes de 1480.

Ce bréviaire fut imprimé à Venise, en 1480. — Voir l'article de M. Bizeul sur Pierre du Chaffault, évêque de Nantes (in Levot, *Biogr. bret.*, I, 1852, p. 275). — Retrouvera-t-on le précieux exemplaire?

37. — Bréviaire de Nantes de 1518.

Breviarium secundum ecclesiæ nannetensis ordinarium, imprimé à Paris, en 1518. Deux volumes, petit in-octavo, caractères gothiques, rouges et

noirs. — De ce livre, qui se trouve actuellement dans sa bibliothèque, le cardinal-archevêque de Paris a extrait les leçons consacrées à S. Félix et à S. Similien (Mgr RICHARD, *Etude sur la légende liturgique de S. Clair*, p. 9, p. 25, p. 45-51).

38. — Bréviaire de Nantes de 1555.

Cet ouvrage est cité par ALBERT LE GRAND, parmi ses sources de la Vie de S. Félix (*Les vies des SS. de Bret.*, édition de 1901, p. 298).

38 *bis*. — Bréviaire de Nantes de 1556.

Je ne connais de ce bréviaire que la partie d'été. Et l'exemplaire que j'ai consulté appartenait à M. Guillot, aumônier du lycée de Rennes, qui me le communiqua avec beaucoup de complaisance. Le possesseur a bien voulu le céder à la BIBL. DE LA VILLE DE NANTES. Peut-être la partie d'hiver fut-elle imprimée à la fin de 1555, en sorte qu'il faudrait confondre cette publication liturgique avec celle dont parlait Albert Le Grand ? Peut-être y-a-t-il une erreur de chiffre dans le livre du bon dominicain de Morlaix ! Ou bien devrons-nous admettre qu'on ait fait en deux ans deux éditions d'un même bréviaire ?

De ces trois hypothèses, la seconde me paraît la plus vraisemblable. En tout cas, la première n'est pas solide. Car Lobineau, qui a lu la légende nantaise de S. Corentin — laquelle est contenue dans la partie d'hiver — appelle le bréviaire consulté : bréviaire de 1556 (*Les Vies des SS. de Bret.*, édit. de 1724, p. 50, 52, 53).

Le volume fut imprimé à Paris, en février, chez Yolande Bonhomme, veuve de Thielman Kerver, aux frais de Maturin Papolin et de Gabriel Le Plat, libraires jurés de l'Université de Nantes. Ceux-ci tenaient leur boutique dans la grande ville bretonne. On donne le « Privilege de la Court de Parlement, » car l'ouvrage était publié « *cum privilegio Regis et Supremi Senatus Britanniæ.* »

Majuscules ornées ; petites gravures sur bois ; au commencement du Commune Sanctorum, gravure prenant toute la page, et représentant les diverses catégories de saints.

Voici la composition du livre que nous avons étudié :

a) Officium sancti Philiberti. Cet opuscule comprend l'office du bréviaire et l'office de la messe. La première page porte la marque des imprimeurs, avec une banderole sur laquelle on lit les noms de JACQUES BOUCHET et de GUILL[aum]E BOUCHET. — La liturgie gothique en l'honneur de saint Philibert a été ajoutée après coup, sans doute lorsque le bréviaire nantais vint en la possession d'un prêtre de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, qui le fit relier. — Consulter : SILVESTRE, *Marques typographiques*, p. 686, n° 1186 : Jacques Bouchet, libr. et imprim. à Poitiers, 1522-1545. Dans le *Dict. de géogr. anc. et modern. à l'usage du libraire* (Paris, Didot, 1870), aux col. 738 et 739, il est question de Guillaume Bouchet.

Cet *officium sancti Philiberti*, exemplaire peut-être unique, est une des rarissimes pièces où les noms de Jacques et de Guillaume Bouchet soient unis.

b) Le calendrier, auquel manquent les mois de

janvier et de février. — J'y relève un bon nombre de Saints bretons, ou de saints particulièrement chers à la Bretagne :

Albinus, episcopus; Guengaloeus, abbas; Paulus, episcopus leonensis; Paternus, episcopus venetensis; Gildasius, abbas; Yvo, confessor; Donatianus et Rogatianus, martyres; Mereadocus, episcopus venetensis; Similianus, episcopus nanetensis; Hoarveus, confessor; Mevennus, abbas; Marcus, presbiter, confessor; Gunhardus, martyr, cum sociis; Salomon, rex Britanniæ et martyr; translatio sancti Felicis (7 juillet); Pascharius, episcopus nanetensis; Thurianus, episcopus; Sanson, confessor; Guillemus, episcopus; Germanus, episcopus (31 juillet); Armagillus, confessor; Victor, confessor (31 août); Dedicatio ecclesie Nanetensis (30 septembre); Clarus, episcopus nanetensis; Translatio Donatiani et Rogatiani (16 octobre); Moderanus, episcopus redonensis; Martinus, abbas vertanensis; Translatio sancti Ivonis (29 octobre); Gobrianus, episcopus; Melanus, episcopus (6 novembre); Martinus, archiepiscopus (11 novembre); Maclovius, episcopus; Columbanus, abbas (21 novembre); Hermelandus, abbas (25 novembre); Corentinus, episcopus; Judicael, rex Britannie (17 décembre).

Au 18 novembre, on a ajouté à la main : *Maudet;* d'autre part, je vois au 21 juillet un *Severedus cardinalis*, qui ne me parait pas vulgaire. Au 15 juillet, office *Sepulchri Domini*.

c) Observations liturgiques : fêtes obligatoires dans le diocèse; comment on doit réciter les heures canoniales... Je note : *Festivitas beati Clari habet Credo, et hoc in diocesi Nanetensi solum.*

d) Propre du temps et offices ordinaires. (Au folio

lx. verso commence la *Letania seu Rogatio.*) Commun des saints.

e) Incipit proprium sanctorum huius partis estive. Et primo de sancto Benedicto abbate, xij calendas aprilis (Feuillet signé aaij).

C'est la partie vraiment intéressante pour l'histoire de l'hagiographie et de la liturgie bretonnes :

Saint Yves, office très intéressant.

Hymne : *Gaude mater ecclesia et exulta Britannia.*

Hymne : *Yvo quis tibi debitas sufficit laudes solvere.*

Saints Donatien et Rogatien :

Hymne : *Exultet aula celica, tuba sonet angelica.*

Hymne : *Fratres extracti carcere ducuntur ante presidem.*

Saint Clair :

Hymne : *Pange lingua sacerdotum gemma mirabilia.*

Hymne : *Vatem vatum veneremur.*

Je n'ai pas vu dans ce livre d'autres hymnes spéciales pour des saints de Bretagne. — Le dernier office est celui de saint Eloi : *Prima die mensis decembris est festum beati Eligii episcopi et confessoris.* — Après cet office, feuille qui porte au verso la marque de Thielman Kerver, et, au recto, le nom de l'imprimeur et des libraires, avec la date de 1556.

f) Enfin vient : *Ordinarium divini officii secundum ritum insignis ecclesie nanetensis, ex decreto Reverendi in Christo Patris et Domini, Domini Antonii a Crequi, miseratione divina eiusdem ecclesie episcopi, diligentissime castigatum, auctum et recognitum.*

Cet *ordinarium*, c'est ce que nous appellerions

aujourd'hui l'*ordo*, est destiné à faire connaître quel office on doit réciter chaque jour de l'année.

Signalons, en terminant l'article des bréviaires, les seuls propres nantais que nous connaissions : de 1611 [*Bibl. de M. Boismen*, à Nantes]; de 1622 [*Bibl. Mazarine*, à Paris, dans un volume intitulé : *Liturgiæ diversæ et ritus diversi*, cote : 11,846]; de 1623 [*Musée Bollandien*, à Bruxelles]; de 1675, 1721, 1733, 1782 [*Bibl. du Grd. Sém.*, à Nantes]; de 1790 [*Bibl. de la ville de Nantes*, et *Bibl. de la ville de Rennes*].

L'exemplaire de la Mazarine est incomplet. Il ne comprend que la partie d'hiver. C'est un in-quarto de 74 pages, d'une impression assez fine et d'aspect élégant, avec le titre : *Proprium sanctorum nannetensium, romano usui accommodatum. Ex decreto primum R. P. D. Caroli de Bourgneuf nannetensis episcopi editum; deinde R. P. D. Philippi Cospeani etiam nannetensis episcopi authoritate recognitum et auctum permultis quæ antea desiderabantur, tam ab ipsa Cathedrali ecclesia quam a collegiata B. Mariæ et cæteris. A Vincentio Charron Nanneten. Canonico ordinatum. Pars Hiemalis* (armes de l'évêque). Nannetis. Ex officina Petri Doriou typographi Regis et Academiæ. M DC XXII. Superiorum permissu, cum approbatione et privilegio Regis. A la fin du privilège, on lit : Achevé d'imprimer le 1. de mars 1622.

L'exemplaire du Musée Bollandien est en deux petits volumes. La pars hiemalis n'a malheureusement pas le feuillet de titre. Mais le privilège du roy (p. 117-118) est daté du 11 février 1622. La pars æstivalis, qui est absolument la jumelle de l'autre,

contient (p. 111-112) le même privilège, avec la même date. Mais le feuillet de titre porte la date de M DC XXIII. Ce propre de Nantes, je dis tant la pars hiemalis que la pars æstivalis, n'est pas un in-quarto. Aussi bien la page d'impression n'occupe-t-elle (sans les marges, qui sont peu grandes d'ailleurs dans l'exemplaire) que 10^{cm} sur 5^{cm} 8^{mm}. La pars hiemalis comprend exactement quatre feuillets non numérotés (avec le titre, qui manque, cela ferait cinq) et cent dix-sept pages (le verso de la page 117 n'est pas numéroté). La pars æstivalis comprend cent dix pages et neuf feuillets non numérotés. Je dois la description de l'exemplaire bollandien au R. P. Poncelet. Que ce savant jésuite daigne recevoir ici mes remerciements pour les services qu'il m'a rendus avec une complaisance toute fraternelle.

§ II. — MISSELS

A. *Manuscrits.*

89. — Missel de Barbechat du XIIe siècle.

Barbechat est une petite paroisse du canton du Loroux-Bottereau, dans l'arrondissement de Nantes. Sainte Marie-Madeleine est la patronne du lieu.

Dans son *Inventaire sommaire des Archives départementales, antérieures à 1790, Loire-Inférieure* (t. V, série E supplément, Nantes, 1892, p. 348-349), M. Léon Maitre a signalé un missel du XIIe siècle, « missel de l'église de la Madeleine de Barbechat, écrit en caractères gothiques, avec notes musicales sans portée, orné de deux miniatures. » Les autres

miniatures auraient été volées, quelques années auparavant, pendant une exposition de Nantes? Aussi bien, ce livre, entré récemment à la Bibliothèque Nationale, a subi nombre d'aventures fort instructives. M. Léopold Delisle les a racontées dans une lettre piquante, que M. Joseph Angot, le destinataire, a bien voulu me confier :

Lettre de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque Nationale, à M. Joseph Angot, en réponse à une lettre du 5 août 1905 :

Paris, rue de Lille, 21,
8 août 1905.

Monsieur,

Votre lettre m'arrive à Chantilly, et c'est de là que je réponds à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 5 de ce mois. Voici ce que, loin de mes livres et de mes papiers, je puis vous dire de l'arrivée à la Bibliothèque Nationale du manuscrit qui vous intéresse.

Au mois de mai 1904, un libraire de Munich, M. Jacques Rosenthal, avec lequel je suis en relations depuis longtemps, me communiqua un missel qu'il voulait vendre et qui lui semblait intéresser tout particulièrement la France. Un simple coup d'œil suffit pour me laisser entrevoir que c'était un livre très curieux, à la fois comme œuvre d'art et comme document historique. Ayant demandé quelle somme on en demandait, je fus effrayé du prix qu'on espérait en tirer. Je fis observer que ce prix était excessif et qu'il n'était guère en rapport avec l'état délabré du volume, ni surtout avec les ressources dont disposait la Bibliothèque. M. Rosenthal insista et m'offrit de laisser le volume entre mes mains pour que je pusse en apprécier toute la valeur. J'acceptai la proposition, et craignant que le volume fût bientôt perdu pour la France, je pris tout ce qui pouvait servir à une description détaillée.

J'étais d'ailleurs fort intrigué de savoir comment ce volume, de très chétive apparence, avait pris le chemin de Munich. C'est ainsi que j'ai recueilli à la hâte les matériaux d'une notice qui est restée inédite et que je pourrai vous envoyer prochainement de Paris.

Après avoir eu le manuscrit deux jours entre mes mains, je le rendis au libraire, en exprimant le regret de ne pouvoir pas l'acquérir, et je poursuivis mes recherches pour en découvrir l'origine. J'avais acquis la preuve qu'il devait venir des confins du Poitou ou de la Bretagne, et qu'il avait été très anciennement à l'usage du prieuré de Barbechat, dépendance de l'abbaye de Fontevrault. Ne trouvant rien par moi-même, j'écrivis à plusieurs de mes amis pour leur demander s'ils ne savaient rien sur le sort des livres liturgiques de Barbechat. L'un d'eux me renvoya au volume de l'Inventaire des Archives de la Loire-Inférieure qui renferme l'indication des parties anciennes des archives des communes de ce département. C'est là que je trouvai, avec une cote de classement dans un dépôt d'archives, une notice qui me sembla répondre au manuscrit communiqué par M. Rosenthal. Je priai un de mes amis d'aller, dans une promenade, visiter Barbechat et feuilleter l'ancien missel qui devait s'y trouver. Peu de jours après, je recevais une lettre qui avait été adressée à mon ami et lui conseillait de ne pas se déranger : le missel n'offrait aucun intérêt, et d'ailleurs les pages qui auraient pu fournir des renseignements historiques n'étaient plus lisibles, par suite de l'emploi des réactifs auxquels on avait eu recours pour en faciliter le déchiffrement. Cette particularité acheva de me démontrer l'identité du missel de M. Rosenthal et du manuscrit décrit dans l'inventaire de la Loire-Inférieure. J'avais eu, en effet, beaucoup de peine à déterminer le contenu de plusieurs pages de ce manuscrit, sur lesquelles les réactifs avaient laissé des traces faciles à reconnaître.

J'en étais là quand je reçus de M. Rosenthal une lettre dans laquelle il m'annonçait la prochaine mise en vente du Missel; il m'en prévenait d'avance, suivant l'habitude qu'il avait contractée et dont je lui ai toujours su gré.

En le remerciant de cette gracieuse attention, et en regrettant de ne pouvoir pas faire l'acquisition, j'ajoutais que, si le manuscrit paraissait sur le marché français, je me croirais obligé de le faire saisir, comme indûment sorti d'un dépôt public, ainsi que l'atteste la mention contenue dans un inventaire officiel. M. Rosenthal s'empressa de me répondre avec indignation qu'il ne voulait pas être soupçonné un instant de détenir un objet appartenant à un établissement public. Il m'annonçait le renvoi du missel et m'autorisait à en disposer à mon gré. Le surlendemain, la poste m'apportait le missel.

J'adressai immédiatement mes remerciements à M. Rosenthal, avec mes félicitations pour la délicatesse avec laquelle il avait agi. Je lui disais que, s'il me faisait savoir comment il s'était procuré le volume, je réussirais probablement à lui faire rembourser le prix de son acquisition. Il me répondit en me donnant le nom du libraire parisien qui lui avait vendu le missel et en m'indiquant la somme qu'il avait dû débourser. J'invitai le libraire à passer à mon cabinet : il avait deviné le motif de l'invitation. Sans que je lui eusse dit un mot, il me déclara qu'il venait de rembourser M. Rosenthal, et, sans que j'eusse à le presser, il me nomma la dame qui lui avait présenté le livre et à qui il avait soldé le montant de l'acquisition : la somme avait servi à payer des travaux que la fabrique avait fait exécuter dans l'église de Barbechat.

Rassuré sur l'issue de l'affaire, je me gardai bien de renvoyer le volume à Barbechat, où il passait pour dépourvu d'intérêt et illisible. Il me sembla de toute justice qu'il fût attribué à la Bibliothèque Nationale, par l'intervention de laquelle le détournement avait été découvert et le volume sauvé du danger de passer à l'étranger. Le Directeur de l'Enseignement supérieur, dans les attributions duquel sont les bibliothèques et les archives, partagea mon avis, et, comme l'affaire touchait aussi au service des archives, j'en avisai le Directeur des Archives, qui me répondit en me félicitant du résultat de l'opération.

Me permettez-vous d'ajouter un détail? Par commisération pour les paroissiens de Barbechat, qui ne savaient comment

se procurer la somme réclamée par le libraire à qui le missel avait été vendu, j'ai cru devoir tirer de ma bourse personnelle la somme à laquelle il avait, jusqu'à un certain point, droit de prétendre.

La quittance et toutes les pièces du dossier sont au secrétariat de la Bibliothèque Nationale.

Tout cela s'est passé quelques semaines avant la publication du décret qui m'a relevé de mes fonctions d'administrateur de la Bibliothèque Nationale. Puisse mon successeur n'avoir pas l'occasion d'éprouver les soucis que m'a causés la recherche de l'origine du missel et des moyens de l'empêcher de passer à l'étranger, ce que je considérais comme un devoir de ma charge!

Telle est l'histoire du danger que le missel de Barbechat a couru, et du sauvetage que la Bibliothèque Nationale a opéré. Puisque vous tenez à faire connaître les vicissitudes par lesquelles ce livre a passé dans ces derniers mois, vous pouvez faire usage, sous ma responsabilité, des renseignements contenus dans ma lettre. Dès que j'aurai mis la main sur la notice du fameux missel, je vous l'enverrai, et vous pourrez la publier, si vous n'y trouvez pas trop de traces de la sénilité que certains journaux ont invoquée pour justifier mon renvoi de la Bibliothèque Nationale. Je dis *certains journaux;* je n'oublierai jamais, en effet, les regrets qui ont été publiquement exprimés à cette occasion, en France aussi bien qu'à l'étranger.

Croyez-moi bien, Monsieur, votre dévoué

L. Delisle.

Description du Missel [1].

M Jacques Rosenthal, de Munich, m'ayant très

1. *J'ai sollicité de M. Léopold Delisle l'honneur de publier la lettre qui précède et la notice qui suit. Par un procédé, dont le lecteur*

gracieusement communiqué, au printemps de l'année 1904, un ancien missel français, dont les futures destinées m'étaient inconnues, j'ai cru bon d'en prendre une description sommaire et d'en copier le calendrier, qui n'est point dépourvu d'intérêt.

Volume de 176 feuillets, y compris la garde de la fin. Hauteur des feuillets, 350 millimètres; largeur, 230. Ecriture de la seconde moitié du XII[e] siècle, antérieure, selon toute apparence, à la canonisation de saint Thomas de Cantorbéry[1], qui n'est point mentionné dans le calendrier. Les grands E onciaux ne sont point fermés; il y a des e cédillés.

L'exécution du livre a été très soignée. Les initiales ont été correctement enluminées, parfois avec une véritable élégance. Il y faut signaler deux grandes peintures à pleine page : sur le fol. 102, les images de saint Pierre et de saint Jean; sur le fol. 102 v°, l'image du Père Eternel.

Les introït, graduels, offertoires et communions sont notés en neumes.

Le missel est ainsi divisé :

Fol. 1-98 : Propre du temps;

Fol. 99-101 : Calendrier.

Fol. 102-104 : Préface et Canon.

Fol. 105-152 : Propre des saints.

Fol. 152-175 : Commun et messes diverses.

Le manuscrit présente des lacunes assez considérables, qui existaient déjà au XVIII[e] siècle quand il a été folioté. Il y manque :

appréciera la délicatesse et la générosité, M. Joseph Angot avait bien voulu me faire abandon de ces documents précieux.

M. Joseph Angot est l'auteur d'une : *Etude sommaire sur saint Martin de Vertou, suivie de quelques notes sur la paroisse de Vertou* (in-8 de 70 p., 1905; extrait de la *Rev. de Bret.*)

1. Saint Thomas Becquet, mort en 1170, canonisé en 1173.

1° Les feuillets du commencement qui contenaient les messes du propre du temps, jusqu'à la septuagésime, dont l'introït *Circumdederunt* est sur la seconde colonne de la première page;

2° Plusieurs feuillets dans le propre du temps, entre les fol. 59 et 60, entre les fol. 62 et 63;

3° Plusieurs feuillets du cahier consacré aux préfaces et au canon de la messe; il n'en subsiste que trois, cotés 102-104.

4° Plusieurs feuillets au commencement du propre des saints;

5° Après le feuillet 121, les feuillets qui contenaient les messes des fêtes comprises entre le 8 juin et le 4 juillet.

Plusieurs feuillets ont beaucoup souffert par suite de l'action de réactifs employés pour faciliter le déchiffrement.

L'origine du missel n'est guère difficile à déterminer. Il a été fait pour une église du Poitou. Les particularités suivantes le démontrent surabondamment :

1° Dans les litanies du Samedi saint (fol. 59), il y a seulement ces trois invocations de pontifes : « Ylarii, Martialis, Martine, » et ces trois invocations de confesseurs : « Benedicte, Maure, Maxenti. »

2° Dans la section des messes diverses, en dehors du Propre suivant l'ordre de l'année liturgique, on trouve, au fol. 164, l'office intitulé : « Commemoratio sancti Hylarii. »

3° Le calendrier, dont le texte complet sera reproduit un peu plus loin, mentionne les fêtes suivantes :

1 février. Leoni confessoris.

31 mai. Porcharii abbatis.
1 juin. Jovini abbatis.
26 juin. Maxencii confessoris.
1 juillet. Eparcii presbyteri.
16 juillet. Generosi abbatis.
13 août. Radegundis virginis[1].
14 décembre. Fortunati.

Les fêtes de deux saints du diocèse de Nantes ont été ajoutées après coup :

17 juin. Similiani confessoris.
10 octobre. Clari, episcopi Nannetensis.

Primitivement le Missel a pu être destiné à un monastère ou à un chapitre; mais dès le XIII[e] siècle il servait à une église paroissiale, comme l'attestent plusieurs notes ajoutées sur les fol. 98 v°, 100 v°, 102 et 103 v°.

Nous avons donc ici le missel de l'église de la Madeleine de Barbechat, et la façon dont le nom de Marie Madeleine est inscrit dans le calendrier (le mot MARIE en lettres capitales) prouve que le livre a été dès l'origine destiné à l'église de Barbechat.

Barbechat est aujourd'hui un simple village du département de la Loire-Inférieure, dont l'église est marquée sur la carte de Cassini au Nord-Est de Nantes, un peu au Midi de la Loire. C'était le siège d'un prieuré de Sainte-Radegonde, qui, dans les temps modernes, dépendait de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes.

Sur deux pages du cahier réservé au texte des

1. Le manuscrit porte un *v* surmonté du signe abréviatif des lettres *er* ou *ir*. C'est ainsi que le mot *virginis* est figuré à beaucoup d'endroits du calendrier.

préfaces et du canon, on a ajouté en marge les noms de différents bienfaiteurs qui étaient particulièrement compris dans les intentions du célébrant. Voici quelques-uns de ces noms :

Sur le fol. 102 :

Matheus Halegrin. Bona filia, uxor ejus.
Relicta Laurencio li Bedeau.
Heredes de Barbechat.
Dame Aenor de La Riverie.

Sur le fol. 103 v° :

Rivallen archidiaconus.
Daniel cappellanus.
Herveus cappellanus.
Andreas Brito.
Andreas vicecomes.
Petronilla vicecomitissa.
Guillermus Infans.
Amaurri Crespin.
Thebaut, filius ejus.
Davi de Rays.
Petrus Boscher.
Davi Seibran.
Dulcia.
Guillermus de Barbechat.
Reginaudus Grahori.
Mengui de Vaus.
Laurencius capellanus.

Plusieurs de ces noms se retrouvent dans les mémoriaux inscrits sur les fol. 98 v° et 100 v°, relatifs à des fondations faites dans l'église à laquelle le missel était affecté :

Willelmus Potarst, quemdam quarterium cere. (Fol. 98 v°.)

Johannes Raboteau, II d. super quemdam (*sic*) minetam terre, quam dedit confiliole filie Johannis Raboteau in elemosina. (*Ibid.*)

Willelmus Girarst[1] dedit in elemosina ecclesie de Barbechat, s[cilicet] Beate Marie, tria prebendaria terre in feodo Radulfi Boisse, et VI d. ad ecclesiam reparandam, et VI d. confraternitati dicte ecclesie, et IIII d. capellano dicte ecclesie, super dotem uxoris sue, et II denarios super terram suam de Aleeria, quam tenet uxor Giraldi Torti pedis. (*Ibid.*)

Heredes de Barbechat III d., ad luminare ecclesie. (*Ibid.*)

Matheus Halegrin et Bona filia, uxor ejus, dederunt Deo et Beate Marie Madalene duas libras cere ad luminare ejusdem ecclesie..., pro anniversariis suis faciendis... (Fol 100 v°.)

Dans une de ces notes l'église est expressément dénommée : *ecclesia de Barbechat, scilicet Beate Marie*, et dans une autre *Beata Maria Madalena*.

Sur les marges des feuillets qui précèdent le Propre des saints, ont été copiées en caractères du XIII[e] siècle, deux pièces qui méritent d'être particulièrement signalées.

La première est l'épître farcie de la messe de saint Etienne. Je puis en donner le texte moins les dernières lignes de la fin[2].

Por amor Dé, vos prie, senor barons,
Séez vos toz, si orez la leçons
De seint Estene le glorious barons :
Cy conté l'a par bonne entencions,

1. L'anniversaire de « Willelmus Girarst » est marqué au 22 avril dans le calendrier du Missel.

2. Cf. L. Maitre. Inventaire des Archives de la Loire-Inférieure, E Supplément, p. 349.

Quar a cel jor reçut il pasions. (Fol. 103 v°.)

. . . .

Laudabilis[1] miles et prepotens,
Quem visitavit ex altis Oriens
In hora mortis, qua fuit paciens,
Pulcre declarat presens
Lectio Actuum apostolorum.

In diebus illis : Elegerunt septem levitas in ministerio, de quorum collegio Stephanus, plenus gratia et fortitudine Sancti Spiritus collata sibi divinitus, faciebat prodigia et signa magna in populo, scilicet hebraico non credenti Dei verbo. Surrexerunt autem quidam de sinagoga que apellatur Libertinorum, Cirenensium et Alexandrinorum et eorum qui erant a Cilicia et Asia, disputantes con Stephano, ore torvo, corde furibundo, et non poterant resistere sapiencie et Spiritui de Patre et Filio procedenti, qui loquebatur monitis salutaribus; docebat eos Stephanus. Audientes autem hec dissecabantur cordibus suis, et moti fellis turbine, stridebant dentibus in eum pre nimia invidia, vexati consciencia, inferentes convicia. Con autem esset Stephanus plenus Spiritu Sancto, subtili, dulci, acuto, intendens in celum, vidit gloriam Dei et Jhesum stantem a dextris, et ait : « Laudo celestis glorie regem, natum ex Virgine, nondum sum in certamine. Ecce video celos apertos et filium hominis stantem a dextris virtutis Dei, Patris inestimabilis et in sanctis mirabilis, per omnia possibilis. » Exclamantes autem voce magna continuerunt aures suas a fide sanctam (*sic*) rigidas, et impetum fecerunt unanimem in eum; feroces et increduli, in accusando seduli contra Stephanum emuli, et eicientes eum virum sanctum et justum extra civitatem, lapidabant et ictibus oppositum occidebant jam Stephanum celos intrantem meritum, et testes deposuerunt vestimenta sua queque trahentes honerosa secus pedes adolescentis necem sancti spectantis, qui vocabatur Saulus, qui hujus sancti precibus

1. Ce qui suit est copié sur le fol. 104, et le texte est accompagné d'une notation en neumes.

post hec victus. fidelibus datus est [apostolus] gentibus. Et lapidabant Stephanum, invocantem et dicentem pro cujus almo nomine [moriebatur] fuso sanguine : « Domine Jhesu, accipe spiritum meum migrantem a [corpore]. ad ethera sublatum tua gratia. Positis autem genibus..... [1]

Différentes versions de l'épître farcie de saint Etienne ont été l'objet d'un mémoire de mon cher confrère M. Paul Meyer, inséré dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1887, p. 315-323.

Il suffit d'y renvoyer le lecteur.

La seconde pièce (fol. 105 v°) est une sorte de sermon, ou de leçon, en vers français, pour la fête de saint Jean l'évangéliste. Il consiste en onze strophes de cinq vers chacune. Le peu de temps que le manuscrit est resté à ma disposition ne m'a permis d'en copier que les quatre premières.

Aiez vos pez, senores, si ecotez :
Por De vo prie que noise ne facez.
Ores la leçon o bon cor entendez.
De sent Johan qui feste celebrez,
Qui et eu cel, en tere enorez.

Cil sante Johan fut Jhesu, ce sachez,
Cosin germans. e fut juene si privez,
To tens fut virges e plens de grante bontez :
Par ce fut plus que ces autres amez,
E en la corte Jhesu plus ennoret.

Quar ce trovon que, quant il acena
Le sous deciples, si lor amonesta

1. L'usure du parchemin rend illisibles les trois dernières lignes.

La soe morte. siconde luy ala.
Sor son pez s'endormit. quar De le commanda.
Tant par l'ot cher Jhesu e tant l'ama!

En apries autre amor li moutra.
Quar en la croez elevez (?) le lesa
A cil baron sa mere commanda,
A luy ale autresi li livra.
La virge au virge, la mere au fiz livra.

Comme exemple des traits insérés dans plusieurs messes, je citerai celui de la fête de la Purification (fol. 112 v°) :

TR. Diffusa est gracia in labiis tuis, propterea benedixit te Deus in eternum. Specie tua & pulcritudine tua; intende, prospere procede et regna. Propter veritatem et mansuetudinem et justiciam, et deducet te mirabiliter dextera tua. Dilexisti justiciam et odisti iniquitatem, propterea unxit te Deus, deus tuus, oleo leticie. Audi, filia, et vide et inclina aurem tuam, et obliviscere populum tuum et domum patris tui. Et concupivit rex decorem tuum, quoniam ipse est dominus deus tuus et adorabunt eum. Adducentur regi virgines, post eam, proxime ejus, offerentur tibi.

V. Adducentur in leticia et exultacione, adducentur in templum regi domino.

Dans l'évangile de la Passion, on a marqué par la lettre C le texte du récitatif, par une croix les paroles du Christ et par la lettre S les paroles des autres personnages mis en scène.

Des notations analogues, mais avec des signes ou marques différentes, ont été remarquées dans plusieurs anciens missels ou évangéliaires. M. le chanoine Muller, aumônier de l'Hospice Condé à

Chantilly, a, dans un des derniers Congrès des Sociétés savantes, appelé l'attention sur celles que renferme l'ancien texte des évangiles conservé au trésor de l'église de Noyon.

Au bas du fol. 102 v° a été ajoutée une oraison à saint Louis, en caractères d'une date assez voisine de l'année de la canonisation (1297); elle est devenue en partie illisible; mais dans la première ligne on distingue nettement les mots : « rex Franchorum, exemplar justicie, lex et norma morum... »

P.-S. — J'ai reconnu depuis que le missel avait été décrit en 1892 par mon confrère M. Léon Maitre, dans un volume de l'Inventaire des Archives de la Loire-Inférieure (t. V, p. 348), et qu'il était irrégulièrement sorti des Archives de Barbechat. J'en ai fait part au libraire, M. Jacques Rosenthal, qui, sans réclamer aucune indemnité, en a très généreusement fait don à la Bibliothèque Nationale, au mois de novembre 1904. Le manuscrit porte aujourd'hui le n° 1890, dans le fonds latin des nouvelles acquisitions.

Calendrier du Missel de Barbechat.

Januarius.

1. Circumcisio Domini.
3. S. Genovefe v.
5. Simeonis conf.
6. Epiphania Domini.
7. S. Nichomedis m.
13. Octabas Epiphanie. Ylarii. Remigii.
14. Felicis in Pincis.
15. Mauri abbatis.
16. Marcelli pape.
18. Prisce v.
20. Fabiani et Sebastiani.
21. Agnetis v.
22. Vincentii m.
25. Conversio S. Pauli. Preiecti.

27. *Juliani episcopi Cenomanis*[1]. *XII lectiones.*
28. Agnetis secundo.

Februarius.

1. Brigide v. Leoni conf.
2. Ypapanti Domini. *Purificatio S. Marie.*
3. *Blasii m.*
5. Agathe v.
10. Scolastice v.
14. Valentini presb.
16. Juliane v.
22. Cathedra S. Petri.
24. Mathie apostoli.

Marcius.

1. Albini ep.
7. Perpetue et Felicitatis.
12. Gregorii presbiteri.
21. Benedicti abbatis.
25. Annunciatio dominica.

Aprilis.

4. Ambrosii ep.
11. Leonis pape.
13. Eufemie v.
14. Tiburcii et Valeriani et Maximi.
22. *Anniversarium defuncti Willelmi Girast.* [XIIIe siècle].
23. Georgii m.
25. Marci evangeliste. Rog[atio].
31. Eutropii ep.

Maius.

1. Philipi et Jacobi.
3. Inventio S. Crucis. Alexandri, Eventi et Theodoli.
6. Johannis ante portam latinam.
9. Tran[s]latio S Nicholai.
10. Gordiani et Epimachi. *Maturini conf.*
11. Manmerti ep. Maioli abb.
12. Nerei et Achillei et Pancracii.

1. Les articles imprimés en caractères italiques ont été ajoutés après coup dans le ms.

19. Potenciane v.
20. Autregisili ep.
24. Donatiani et Rogatiani.
25. Urbani pape.
28. Germani ep.
29. S. Maximi conf.
31. Porcharii abb. Petronille v.

Junius.

1. Jovini abb.
2. Marcellini et Petri m.
8. Medardi et Gildardi
9. Primi et Feliciani m.
11. Barnabe ap.
12. Basilidis, Cirini, Naborii et Nazarii.
14. Basili ep.
15. Viti et Modesti m.
16. Cirici et Julite matris.
17. *Similiani conf.*
18. Marci et Marcelliani. *Heuhervei* (*sic*) *conf.*
19. Gervasii et Protasii.
23. Vigilia S. Johannis Baptiste.
24. Nativitas S. Johannis.
26. Johannis et Pauli m. Maxencii conf.
28. Vigilia Petri et Pauli.
29. Nativitas apostolorum.
30. Marcialis.

Julius.

1. Eparcii presb.
2. Processi et Martiniani.
4. Translatio S. Martini.
6. Octave apostolorum.
10. Septem fratrum martirum.
11. Translactio (*sic*) S. Benedicti.
14. Cipriani m.
16. Generosi abbatis.
18. *Arnulphi conf.*
20. Margarite v.
21. Prasedis v.
22. MARIE [1] Magdalene.
23. Apollinaris m.
25 Jacobi ap. Christofori et Cucufati.
28. Pantaleonis. Sansoni[s] mr. *episcopi*.
29. Felicis, Simplicii. Faustini et Beatricis.
30. Abdon et Sennem.
31. Germani ep.

1. Le nom *Marie*, écrit en lettres capitales, semble bien indiquer que sainte Marie-Madeleine était la patronne de l'église à laquelle le Missel était destiné.

Augustus.

1. Vincula S. Petri. Machabeorum.
2. Stephani ep.
3. Inventio Stephani, Gamalielis, Nicodemis atque Abibon.
6. Xisti m. Transfiguratio Domini.
7. Donati m.
8. Cirici. [S]maraldi.
9. Vigilia s Laurenti.
10 Laurenti m.
11 Tiburcii m
13 *Yppoliti m. sociorumque ejus. Radegundis v.* [1]
14. *Eusebii presb. Vigilia s. Marie.*
15. *Assumpcio sancte Marie.*
16. *Arnulfi episcopi.*
17. Octabas s. Laurentii.
18. Agapiti m.
19. Magni m.
20 Filiberti abb. et Maximi conf.
23. *Timothei et Simphoriani.*
24. Bartholomei ap.
25. *Sancti Ludovici regis Francie.*
27. Ruphi mart.
28. Ermetis m. Augustini ep.
29. Decollatio s. Johannis Baptiste.
30. Felicis et Adaucti m.

September.

1. Prisci m. Egidii abb.
2. Antoni m.
7. Evurcii ep.
8. Nativitas S. MARIE. Adriani m.
9. Gorgonii m.
11. Pronti et Jacinti m.
12. Reverenti conf.
13. Maurili ep.
14. Exaltacio S. Crucis. Cornelii et Cipriani.
15. Nichodemis m.
16. Eufemie v.
17. Lamberti ep. m.
20. Vigilia Mathei ap.
21. Mathei ap.
22. Mauriscii (*sic*), cum sociis suis
23. Florencii conf.
27. Cosme et Damiani.
29. Michaelis archangeli.
30. Hieronimi presb.

1. Cet article et les trois suivants ont été récrits sur un passage gratté.

Octobris.

1. Germani, Remigii, Vedasti, episcoporum.
2. Leodegarii m.
6. Fidis v.
7. Marci pape. Marci et Apulei. Sergi et Bacchi.
7. Dionisii, Rustici et Eleuterii.
10. *Clari, episcopi Nannetensis.*
13. Geraldi conf.
14. Calisti pape et m.
16. Repetita S. Michaelis. *Ambrosii. Magnobodi. Vitalis conf.*
18. Luce evangeliste
21. Severini ep.
24. *Ma[r]tini abbatis Virtavensis Oportune v.*
25. Crispini et Crispiniani m.
27. Vigilia Symonis et Jude.
28. Simonis et Jude apostolorum.
31. Quintini m. Vigilia omnium sanctorum.

November.

1. Omnium sanctorum. Cesarii m.
2. Eustachii, cum sociis.
4. Amandi conf.
6. Leonardi conf.
8. Quatuor coronatorum.
9. Teodori m.
10. Vigilia.
11. Martini. Menne m.
13. Brisci ep.
15. *Machuti ep.*
17. *Gregorii Turonensis.* •
22. Cecilie v.
23. Clementis.
24. Grisogoni m.
25. Katerine v.
29. Saturnini. Vigilia.
30. S. Andree ap.

December.

1. Crisanti, Mauri et Darie.
4. Benedicti ab.
6. Nicholai ep.
7 *Octave S. Andree. Vigilia.*
8. *Annunciatio b. Marie Virginis.*
10. Iulalie (*sic*) v.
11. Damasii pape.
13. Lucie v.
14. Fortunati.
15. Maximini ab.
17. Lazarii ep. et m.
19. S. Felicitatis

20. Anastasii ep.
21. Thome ap.
24. Vigilia.
25. Natalis Christi.
26. Stephani prothomartiris.
27. Johannis apostoli.
28. Innocentum.
31. Silvestri pape.

40. — Missel des chantres de Barbechat, du XIVe siècle.

Description. — Hauteur : 271 millimètres ; largeur : 178. Reliure aux ais de chêne, avec quelques restes du cuir primitif. Bon état général de conservation, malgré des lacunes. 241 feuillets de parchemin. Paginé, avec oubli d'un feuillet, en 1797. Gothique minuscule du XIVe siècle, régulière et belle. Quelques initiales ornées. Pas d'enluminures. Aux feuillets 210 et 211, oraisons diverses en gothique minuscule du XVe siècle. On trouve des notes marginales en cursive des XVe, XVIe et XVIIe siècles, relatives à de menus faits de l'histoire locale. Plain-chant avec portée à quatre lignes.

Date. — Dans ce volume on voit mention de saint Thomas d'Aquin, canonisé en 1323, et de saint Yves, canonisé en 1347. Mais les fêtes de la Visitation et de la Présentation de la Vierge ne sont marquées que par une addition en marge, addition d'une autre main, d'une autre écriture et d'une autre encre. Par ailleurs, aucune indication des saints canonisés au XVe siècle (comme Bernardin de Sienne, Vincent Ferrier, Catherine de Sienne, Bonaventure). On peut donc établir que ce livre liturgique a été composé dans la seconde moitié du XIVe siècle.

Origine. — Le manuscrit est bien breton, comme il est facile de le constater par la mention de nombreux saints chers à notre province. Bien plus, il est certainement particulier au pays de Nantes ; car, dans les litanies de l'Extrême-Onction, les saints

Donatien et Rogatien viennent immédiatement après saint Etienne et passent avant les papes Lin, Clet, Clément, Xiste, Corneille; en outre, au calendrier, on indique l'octave de ces deux martyrs nantais, aussi bien que la fête de leur translation. Enfin on honore spécialement les saints Félix, Paquier, Clair, Martin de Vertou, Hermeland. Il ne semble pas douteux que l'ouvrage ait été écrit pour l'église de Barbechat. En effet, il appartient encore actuellement à la Fabrique de cette église, et la fête de sainte Marie-Madeleine, patronne du lieu, est annoncée à l'encre rouge et comporte un office solennel à neuf leçons.

Caractère. — Ce livre n'est pas purement un missel, au sens moderne du mot; il tient davantage du graduel moderne et des anciens antiphonaires. On pourrait l'appeler *missel à l'usage des chantres.*

(J'ai pu rédiger cette notice, grâce à une longue et bonne analyse du volume, qui a été dressée par M. l'abbé Lesimple, vicaire à Basse-Goulaine. Que mon collègue reçoive un merci cordial pour la complaisance avec laquelle il a bien voulu me communiquer son travail.)

41. — **Missel des Carmes de Nantes, du XVe siècle, en Angleterre.**

M. Léopold Delisle a donné les sujets des treize tableaux les plus remarquables de ce curieux manuscrit, car il est orné de peintures qui offrent le plus grand intérêt pour l'histoire de Bretagne (*A descriptive catalog. of fifty mss. from the collection of Henry Yates Thompson*, by MONTAGUE RHODES JAMES, Cambridge, 1898; compte-rendu par L. DE-

LISLE, dans le *Journal des Savants*, 1898, p. 571-572, n° 34).

42. — Missel de Nantes du XVe siècle.

Cet ouvrage manuscrit est conservé à la BIBL. DU GRAND-SÉMINAIRE DE NANTES, mais il n'a rien de remarquable pour un artiste. — Mgr RICHARD (*loc. cit.*, p. 9, p. 117-119) a extrait de ce document la *Messe de saint Clair* : introït, graduel, séquence, offertoire, communion. Et l'auteur fait remarquer que cette messe a été reproduite par le missel de 1520.

43. — Missel de Nantes du commencement du XVIe siècle.

Ce missel date de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle. Il est conservé à la BIBL. DE LA VILLE DU MANS, sous la cote : manuscrit 223.

On lira une intéressante étude sur ce livre dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, IIIe année, Nantes, 1855, p. 681-686. On voit aussi la description de ce précieux parchemin dans le *Catalogue général des mss. des bibl. publ. de France, Départements*, t. XX, Paris, 1893, p. 152-153.

Le calendrier est nettement breton, et particulièrement nantais. La fête de la Présentation de la Vierge y est marquée, mais non pas celle de la Visitation[1]. Les prières de la messe sont absolument

1. Si ce manuscrit remonte, au plus tôt, à la fin du XVe siècle, comme ceux qui l'ont vu sont portés à le croire, l'absence de cette fête est à remarquer.

La solennité de la Visitation de la Vierge est d'origine franciscaine. Les religieux de saint François parvinrent de bonne heure à la faire adopter autour d'eux. Elle fut en vigueur dans plusieurs églises avant la fin du XIIIe siècle. En 1389, Boniface IX l'étendit à toute la chrétienté, ou, mieux, lui donna un caractère officiel. Ce pape agit ainsi, sur les

conformes à celles du rite romain, sauf quelques particularités à partir des prières de la communion. Un bon nombre de proses sont réunies à la fin du volume. Pour Donatien et Rogatien, la séquence débute par ces mots : *Dies ista sit iocunda in qua fulgent duo munda mundo luminaria* (fol. 242, recto et verso).

La décoration est exquise : miniatures d'une fraicheur qui caresse les yeux, majuscules ravissantes, fleurs et ors qui semblent nés d'hier. Il est regrettable que pas un saint de Bretagne n'ait ici son image et que pas un sujet ne se rattache à l'histoire religieuse de notre province. D'où était donc le grand artiste qui orna ce magnifique in-folio?

instances de l'archevêque de Prague, dans le but d'obtenir par l'intercession de Marie la cessation du schisme. Mais la France et les autres pays qui suivaient Clément VII ne se soucièrent point d'une pareille décision. En 1441, le concile de Bâle adopta la fête et la fit reconnaître par les pays de l'obédience clémentiste. C'est donc vers la fin de la seconde moitié du xve siècle que la Visitation a été célébrée universellement. Mais elle a dû — grâce à l'influence franciscaine — être admise au cours du xve siècle par un certain nombre de diocèses français.

Je ne vois pas la Visitation dans les CALENDRIERS : de *Chartres*, de 1482 (missel); de *Poitiers*, de 1498 (missel); d'*Orléans*, de 1510 circa (bréviaire); de *Dol*, de 1519 (bréviaire)... Etc... Il est prudent de ne pas toujours baser la date de certains manuscrits liturgiques, uniquement sur la présence ou l'absence d'une fête.

C'est en 1372 ou 1375 que la fête de la Présentation de la Vierge fut établie à Avignon pour la France. Dans la seconde moitié du xve siècle, des papes la permirent à l'Allemagne. Sixte Quint, en 1585, la prescrivit à nouveau pour toute l'Eglise (BÄUMER, *Hist. du brév.*, traduct. BIRON, II, p. 110, p. 252).

En Bretagne : nous savons à quelle époque la fête de la Présentation entra dans l'usage de Rennes. L'évêque Anselme de Chantemerle (1389-1427) l'établit en son église, et ce détail est noté dans son épitaphe (GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé de Rennes*, I, p. 76-77). M. de la Borderie dit que cette solennité s'introduisit dans le diocèse de Nantes en 1427 ou 1430, « et dans les autres diocèses de Bretagne plus tard encore. » (*Mém. de la Soc. d'Emulat. des Côtes-du-Nord*, t. XXVIII, 1891, p. 262.) La Présentation de Notre-Dame est parmi les fêtes célébrées à Dol, d'après les Statuts édictés en 1441, par Alain de Lespervez, évêque de cette cité (GUILLOTIN DE CORSON, *loc. cit.*, I, p. 536).

B. *Imprimés.*

44. — Missel de Nantes de 1482.

In-folio, imprimé en rouge et noir; caractères gothiques, à deux colonnes. L'exemplaire de la BIBL. DE LA VILLE DE NANTES (nº 1276) est incomplet [voir PÉHANT, *loc. cit.*, p. 68]. — Cet ouvrage, dit-on, a été imprimé à Venise [TRAVERS, *Hist. de Nantes*, t. 2, p. 180]. Pourtant, il n'est pas mentionné dans le magnifique travail de M. le duc DE RIVOLI : *Les missels imprimés à Venise de 1481 à 1600* (Paris, Rothschild, 1896). — Les proses du missel nantais de 1482 ont été publiées dans les *Analecta liturgica* de E. MISSET et W. H. I. WEALE (Pars II, *Thesaurus hymnologicus*, t. I, p. 493-499).

45. — Missel de Nantes de 1501.

Missel qui aurait été imprimé à Nantes, en 1501, par Guillaume Larchier [LEVOT, *Biog. bret.*, t. II, p. 164]. On n'en connait actuellement aucun exemplaire. Toutefois, la publication de cet ouvrage est sûre, étant attestée par un docte nantais, l'abbé Travers (mort en 1750).

46. — Missel de Nantes de 1520 [BIBL. NAT., Réserve, Inventaire : B. 1814].

In-4°. — Missel imprimé à Rouen, chez Mart. Morin.

Au folio CIII, à la suite du *Gloria in excelsis* habituel, je remarque le *Gloria in excelsis* que l'on appelait : *de beata Maria*. Ce second Gloria est curieux à cause d'un certain nombre de variantes en

l'honneur de la Sainte Vierge. Mais ce Gloria n'est pas particulier à la liturgie bretonne. Je le vois dans mon exemplaire du missel romain de 1506.

47. — Missel de Nantes de 1588.

Exemplaire à la Bibl. de la ville de Nantes, sous la cote 1277. — In-folio, en caractères romains de différentes grosseurs, sur deux colonnes. — *Titre :* Missale secundum usum insignis ecclesie nanetensis, de mandato Reverendi in Christo Patris [et] Domini, domini Philippi du Bec, nanetensis episcopi. Ad exemplar Tridentinum proxime accedens, et accuratissima diligentia nuper emendatum, a viris delectis quibus in synodo nanetensi hoc onus est demendatum. — Nannetis. Apud Vincentium Hucet, bibliopolam academiæ nanetensis. Cum privilegio Regis. 1588.

CHAPITRE V

—

VANNES

—

Préliminaires.

A Déols, dans le Berry, les moines vannetais en fuite devant l'invasion normande reçurent un monastère qui fut mis sous le double vocable du Saint

Sauveur et de Saint Gildas[1]. Or le *Brevis de divinis libris S. Salvatoris atque S. Gildasii*, — document qui semble dater du XIe siècle, — mentionne : *duos antiphonarios bretonicos*[2]. Sans doute ces volumes étaient venus par la main des exilés, et avaient appartenu à l'abbaye de Saint-Gildas de Ruis.

Parmi les livres qui touchent à l'histoire de la dévotion en Bretagne, un patient collectionneur n'omettrait pas les opuscules contenant des chants religieux, soit en langue bretonne, soit en langue française. C'est ainsi que le simple titre d'un recueil de ce genre, publié à Vannes, en 1748, évoque un vieil usage disparu : « Prières et cantiques pour tous les jours de la semaine, à l'usage des artisans de cette ville, *pour la prière du soir qu'on chante dans les différents quartiers de la ville*[3]. »

Mais, afin de nous rapprocher davantage de l'objet direct de notre étude, citons plutôt le PONTIFICAL DE PHILIPPE DU BEC, conservé à la Bibliothèque de la ville de Vannes. C'est un manuscrit du XVIe siècle, qui a été décrit au tome XX du *Catalogue général des mss. des biblioth. publiq. de France*, p. 271.

1. EMILE CHÉNON, *Les Bretons en Bas-Berry*. (in *Bullet. et Mém. de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XVI, 2e partie, 1884, p. 351) ; E. CHÉNON, *Un monastère breton à Châteauroux (eod loc.*, XVII. 1885, p. 147); E. CHÉNON. *Seconde note sur les reliques de S. Patrice et de Ste Brigide conservées jadis à Issoudun* (*eod. loc.*, XXIII. 1894, p. 355).

Déols (ou, comme l'on dit aujourd'hui. Bourg-Dieu) avait aussi une abbaye de Notre-Dame. Baudry, archevêque de Dol. a parlé plusieurs fois de cette maison, qu'il appelle : *Sancta Maria Dolensis* (MIGNE, *Patrolog. lat.*, t. 166. col. 1184. 1185. 1190. 1191. 1193). La statue miraculeuse de cette église causa de l'émotion l'an 1187, et le souvenir en fut perpétué par une fête. placée au 31 mai, dans le bréviaire de Bourges (*Breviarium Bituricense*, 1625 ; Pars Hyemalis. p. 632 : *Miraculum B. Mariæ Dolensis*.)

2. CH. KOHLER, *Invent. de la Bibl. de S. Gildas en Berry* (in *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. 47, 1886, p. 98-105).

3. *Bullet. de la soc. des biblioph. bret.*, séance du 17 septembre 1892, p. 81.

Mgr du Bec, nommé évêque de Vannes le 17 avril 1559, assista au Concile de Trente, prépara des statuts synodaux pour son diocèse et les promulgua le 24 juin 1565. Il fut transféré à Nantes en 1566, à Reims en 1594. Ce prélat est un des plus sympathiques de son époque [1]. — Ici, notons ce fait qu'en Bretagne, au milieu du XVIe siècle, on se sert encore de grands ouvrages liturgiques manuscrits [2].

En terminant ces préliminaires, je signalerai un ouvrage qui est loin de manquer d'intérêt pour l'histoire des idées du clergé breton — car l'auteur

1. Dans *L'Hermine*, n° de janvier 1902, j'ai donné une note sur les sermons de Messire Philippe du Bec (p. 188-190).

Ce prélat était l'oncle de Jean du Bec, évêque de Saint-Malo, lequel fut un homme prudent, attaché à ses devoirs, appliqué à la lecture de l'Ecriture sainte.

Les du Bec étaient originaires de Normandie.

2. Il est vrai que l'évêque — étant seul à employer ordinairement le pontifical — ne pouvait guère songer à en faire imprimer quelques exemplaires pour son église. Cette raison, sans aller plus loin, amènera de bonne heure les prélats à user des pontificaux romains, en y ajoutant toutefois quelques notes manuscrites pour les cérémonies particulières de leurs diocèses. — En fait, c'est seulement à la fin du XVIe siècle, que Rome interdit de la façon la plus entière et la plus formelle tous les pontificaux particuliers. La constitution de Clément VIII, datée du 10 février 1596, sur l'édition du nouveau pontifical romain, proscrit : « *Omnia et singula pontificalia in hunc usque diem in quibuscumque terrarum orbis partibus impressa et approbata et quibusvis privilegiis apostolicis munita;* » puis le pape ordonne de s'en tenir au livre qu'il publie, lequel n'est autre, dit-il, que l'ancien pontifical romain corrigé et édité avec un soin spécial. — Pour montrer combien il y aurait intérêt à scruter nos anciens volumes qui font partie de cette catégorie d'ouvrages liturgiques, j'emprunterai quelques titres de chapitres au *Pontificale Romanum*, édition d'Anvers, 1627 : *De benedictione novi militis* (p. 195); Expulsion des pécheurs publics, hors de l'église, le mercredi des Cendres (p. 381); Réconciliation des pécheurs notoires, le jeudi saint (p. 396); *Degradationis forma* pour les clercs que l'évêque doit abandonner à la justice séculière (p. 454); *Ordo excommunicandi et absolvendi* (p. 462); on distingue l'excommunication mineure, qui vient de la seule participation avec des excommuniés, et dont le simple prêtre peut absoudre; l'excommunication majeure; et l'anathème, qui réclame une formule solennelle : à la page 478, prière des évêques avant de monter à cheval pour se mettre en voyage; à la page 511, petite cérémonie épiscopale : *quando primò clericis barbæ tondentur*. N'est-ce pas le tableau d'une civilisation dont les rites sont ignorés en France, souvent par les érudits qui les devraient le mieux connaître?

est certainement un prêtre — et pour l'histoire de la librairie bretonne — car le lieu de vente est le rendez-vous des pèlerins de toute la province.

J'ai déniché cet opuscule au British Museum, où il porte la cote : K, Breton People, $\frac{910.\ c.\ b.}{21.}$

Voici le titre : *Messe du Peuple breton, en mémoire des célèbres journées des 26 et 27 janvier 1789, en latin et en français; suivant le texte de l'Ecriture Sainte.* Par un patriote mal costumé. A Sainte-Anne-en-Auray, chez Jean Guestré, libraire. 1789. — (In-octavo de 29 pages.)

Cette messe — qui exprime une vive confiance en Louis XVI — déborde de haine lyrique et sacrée contre l'Ancien Régime. Tissue de centons scripturaires, elle a pourtant de la vie et de la beauté. Royalisme à part, on la dirait composée par Félicité de la Mennais, en même temps que les *Paroles d'un Croyant.*

Tous nos lecteurs savent qu'au début de la Révolution quantité de pamphlets empruntèrent des titres à la liturgie catholique : *Le Gloria in excelsis du peuple*, 1789 (6 pages); *Le Credo de la Noblesse, avec les notes du Tiers*, 1789 (15 pages); *Le Dies iræ ou les trois ordres au jugement dernier*, 1789 (16 pages)... Et cætera...

§ I. — BRÉVIAIRES

A. *Manuscrits.*

48. — Bréviaire manuscrit de l'Abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys.

Dans son *Itinéraire de Bretagne en 1636*, Dubuisson-Aubenay cite, en les analysant, des offices manuscrits de Saint-Gildas ou Guédas, et de Saint-

Gulstan ou Goustan; offices qu'il consulta dans un parchemin de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys (Nantes, 1898-1902, t. II, p. 219-222). Les bénédictins bretons, eux aussi, ont examiné un bréviaire manuscrit de cet illustre monastère (F. DUINE, *Saint Gobrien*, 1904, p. 26). Mais cet antique ouvrage liturgique semble bien perdu.

M. ROSENZWEIG (*Répert. archéol. du Morbihan*, 1863, p. 219) signale l'existence, au presbytère de Saint-Gildas-de-Rhuys, d'un manuscrit qui est du XVIIe siècle, et qui a pour titre : *Cæremoniale locale monasterii sancti Gildasii Rhuyensis.*

B. *Imprimés.*

49. — **Bréviaire vannetais de 1589.**

De ce bréviaire, imprimé à Vannes, en 1589, par Jean Bourrelier, nous n'avons plus que la *Pars æstivalis*. Volume en bon état; avec calendrier; caractères romains; peu d'abréviations; notes manuscrites. Le livre en question appartient depuis quelques années au Grand Séminaire de Vannes. J'en ai extrait la légende de Saint Gobrien, dans ma brochure consacrée à ce bienheureux (p. 14-17).

Le MUSÉE BOLLANDIEN de Bruxelles possède le *Proprium sanctorum diœcesis venetensis romano usui conformatum* de 1630 et de 1652. LOBINEAU a publié le calendrier du Propre Vannetais de 1660. M. Le Méné, le vénérable et docte doyen du chapitre de Vannes, m'assure qu'il a eu entre les mains un exemplaire de ce Propre (si rare que je n'ai pu le découvrir nulle part). La BIBL. DE LA VILLE DE VANNES conserve les Propres diocésains de 1691,

1726, 1727, et 1757. Après avoir expliqué comment les bréviaires gallicans du XVIIIe siècle étaient généralement supérieurs pour la forme au bréviaire romain, l'abbé TRESVAUX dit que l'église de Vannes adopta le rite parisien vers l'année 1775 (*Les Vies des SS. de Bret.*, t. I, Paris, 1836, p. XXV). Mais, en 1848, l'église de Vannes abandonna le bréviaire de Paris pour suivre complètement la liturgie romaine. Toutefois, les prêtres désirant un propre diocésain reconstitué, Mgr Bécel négocia l'affaire avec Rome et les nouveaux *Officia propria* furent imprimés à la fin de 1875. — L'année suivante, Pie IX gratifia le clergé vannetais de divers privilèges liturgiques en l'honneur de Sainte Anne. — Dans son office de Saint Vincent Ferrier, placé au 5 mai, ce propre a conservé les hymnes : *Mente jucunda*, et *Lumen in terris*, et *Magne Vincenti*, qui furent composées dans la seconde moitié du XVe siècle, par le général des Dominicains. Celui-ci rédigea un office du saint prêcheur (ALBERT LE GRAND, *Vies des SS.*, édit. de 1901, p. 133 et 134; LOBINEAU, *Vies des SS.*, édit. de 1724, p. 311).

§ II. — MISSELS

A. *Manuscrits.*

50. — Missel du vice-chancelier Ynisan, de 1457. [BIBL. NAT., Ms. Nouvel. Acq. Lat. 172.]

Encadrements de fleurs bien conservés; majuscules ornées d'or et de bleu; musique notée; encre médiocre; moyen format. Au bas du dernier feuillet, recto, on lit : « *Yvo Eveni, presbiter, rector ecclesie*

parrochialis de Tuonguerri, Trecorensis diocesis, scripsi hoc missale pro domino Johanne Ynisan, doctore eximio, et vice cancellario Britannie, et complevi die XX^a mensis Marcii, anno Domini M.CCCC.LVII°. » A divers endroits du volume, le scribe a signé *Y. Eveni*.

Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur le calligraphe. Quant à *Tuonguerri*, ce ne peut être que la paroisse de Troguéry, appelée de divers noms dans les textes et les pouillés. Elle était de l'évêché trécorois, et se trouve du côté de La Roche-Derrien. Un savant, M. F. Joüon des Longrais, m'écrit au sujet du personnage qui avait commandé le missel : « Jean Ynisan, ou Inisan, est connu, au moins comme nom. Il figure dans les Comptes des ducs de Bretagne de 1454 à 1458, parmi les gens du conseil, comme maître des requêtes, et en 1458 précisément comme vice-chancelier. Les Ynisan ne sont pas du pays de Vannes, mais du Léon ou du pays de Tréguier. » Toutefois, dans son calendrier et ses litanies, le missel a un caractère si nettement vannetais que j'ai cru devoir l'attribuer au diocèse de saint Paterne. Le fait n'a rien d'étonnant : le vice-chancelier pouvait être attaché à ce pays par ses fonctions mêmes; on sait que les ducs de Bretagne avaient une prédilection marquée pour le pays et la ville de Vannes, où nous les voyons transporter souvent leur cour.

Le calendrier est privé des deux premiers mois. Nous allons donner la partie bretonne du reste de l'année :

Mars	5 Non.	*Uuingaloei* abbatis.
	4 Id.	Eodem die deposicio sancti *Pauli*.

Avril	16 Kl.	Deposicio sancti *Paterni* episcopi venetensis. ix lectiones (en rouge).
Mai.	8 Id.	Victoris martyris, ix lect. *Doininii* episcopi venetensis.
		Doininius est marqué dans la liste épiscopale de Vannes conservée au Cartulaire de Quimperlé. Mais c'est exceptionnel de le voir dans un calendrier.
	5 Id	Invencio corporis beati *Gildasii.*
	14 Kl.	*Yvonis* confessoris (en rouge).
	9 Kl.	*Donaciani* et *Rogaciani* martyr.
Juin.	8 Id.	*Gouezguali* episcopi et confessoris.
		A n'en pas douter, le texte porte *Gonezguali.* Mais la confusion des *u* et des *n* est si fréquente au moyen-âge que nous n'hésitons pas à lire : *Gouez...*
	7 Id.	*Mereadoci* episcopi et confessoris.
	9 Kl.	*Bilii* episcopi venetensis et martyris.
		Sur S. Bili, voir Lobineau, Vies des Saints de Bret., *Catalogue de Saints inconnus.* Sanctus Meriadocus est marqué dans la liste épiscopale de Vannes, au Cartulaire de Quimperlé.
		Gouezgual = Guidgual, comme Gouesnou = Guidnou; je renvoie à ma note sur le 6 juin au calendrier rennais du xiie siècle.
	7 Kl.	*Salomonis* martyr. (en rouge).
		Parmi les mss. de l'église de Nantes, il y avait une *Légende de S. Salomon.* Elle a passé sous les yeux de Le Baud et les fragments connus ont été recueillis par Morice, dans ses *Preuves.* t. I, 1742, col. 298.

Le roi Salomon fut assez populaire pour entrer dans l'épopée du moyen-âge ; voir sur ce point la *Table des noms propres compris dans les chansons de geste imprimées*, par E. Langlois, 1904, p. 596-597. Albert le Grand, le grand hagiographe breton de la première moitié du xviie siècle, a composé une vie de *S. Salomon*, en s'inspirant des Chroniques d'Alain Bouchard et de l'Histoire de Bertrand d'Argentré (édition de 1901, p. 260-269 ; p. 275). L'étude de Lobineau sur S. Salomon (*Vies des SS. de Bret.*, édit. de 1724, p. 193-204) se termine par des remarques sur le culte de ce personnage. L'abbé Tresvaux (*Vies des SS. de Bret.*, t. II, 1836, p. 294) ne peut croire que le Salomon honoré par l'église de Bretagne ait commis un meurtre (qui d'ailleurs était assez bien dans la note du temps). Consulter : Levot, *Biogr. bret.*, II, 1852, p. 825-831 ; La Borderie, *Hist. de Bret.*, II, 1898, p. 82 et suiv., p. 106-122.

La pitié chrétienne des peuples a canonisé des princes, illustres et magnifiques en leur pays, mais dont la fin tragique fut le principal titre à l'entrée du royaume des cieux.

5 Kl. *Meldroci* episcopi venetensis.

Ce personnage est marqué dans la liste épiscopale de Vannes, au Cartulaire de Quimperlé.

Juillet. . . . . Kl. *Golvini* episcopi leonensis.

3 Non. Translacio sancti *Iaciucti* abbatis.

2 Non. *Noyale* virg. et martiris.

Légende orale de *Santez Noluenn* dans le Morbihan (*Rev. des Tradit. Popul.*, avril 1899, p. 248). Chapelle. lit et prie-Dieu de la sainte à Noyal-Pontivy (Rosenzweig, *Répert. archéol. du Morbihan,* Paris, 1863, col. 124). Pour l'étude du nom, voir J. Loth, *Chrest. bret.*, 1890, p. 209.

3 Id. *Thuriavi* episcopi et confessoris, ix lect.

La vie de S. Turiaw a trois sources : deux ont été publiées par les Bollandistes ; la troisième est caractérisée par le nom des parents du saint et par des nuances sur les détails de sa jeunesse (*Bibliotheca hagiogr. lat.*, Bruxellis, t. II, 1900-1901, p. 1207, p. 1384 ; et *Annales de Bret.*, juillet 1902, p. 557).

Ce bienheureux a été honoré en Bretagne, et la cathédrale de Vannes, notamment, prétendait conserver : « brachium S. Thuriani, Dolensis archiepiscopi » (Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bret.*, t. I, 1898, p. 145).

Il était cultivé en Normandie, à Paris et à Chartres. Ce qui est plus curieux, c'est que l'on remarque son culte en Auvergne, où les saints bretons ne semblent pas avoir eu la vogue. Dans le *Missale Claromontense*, imprimé à Lyon, en 1492 (Bibl. Mazarine : Incunables, 693 ;

petit in-4°) je vois au mois de juillet :

iij Id. *Turiani epi. et confessoris*, iij lect.

Je ne crois pas que S. Turiaw ait été connu hors de France. Pourtant, on lit son nom dans les *Kalendars of scottish saints*, publiés par Forbes (1872 ; p. 455).

14 Kl. *Gonerii* conf. et heremite.

5 Kl. *Sampsonis* epi. et conf., iii lect.

La forme *Sampson* est usitée surtout en Angleterre. On y trouve même la forme *Psampson* (Penrose Forbes, *Kalendars of scottish saints*, Edinburgh, 1872, p. 43).

Dans le *Menology of England and Wales* de Richard Stanton (édit. de 1892, p. 367), on verra une liste de calendriers anglais qui contiennent le nom du saint évêque de Dol. Dans les *Studies in church dedications* de F. Arnold-Forster (t. II, 1899, p. 188), on verra la liste des églises dédiées à notre Samson en Grande-Bretagne. J'ignore sur quoi l'auteur s'appuie pour attribuer à ce bienheureux l'ancien patronage de Colesborne, dans le Gloucestershire (*Studies*, t. III, p. 92). Peut-être a-t-on supposé ce fait, parce qu'une pièce de 1137 laisse entendre que la paroisse en question se nommait : Colesborne-Sampson (Rudder's *History of Gloucestershire*, ed. 1779).

Sans parler des églises corniques de South-Hill et de Golant[1]. S. Samson est honoré dans le Dorset à l'abbaye de Milton, et dans le Wilts à Cricklade. Cette ville du diocèse anglican de Salisbury possède deux paroisses, l'une dédiée à Ste Marie, l'autre à S. Samson. Celle du bienheureux Celte est la plus grande et la plus belle.

D'après une tradition galloise, qui d'ailleurs n'est soutenue par aucun texte sérieux, l'église de Mark-Cross (dans le comté de Sussex) aurait été fondée par le patron de Dol, (T. Williams, *Iolo Manuscripts*. Llandovery, 1848, p. 221, n° 34; p. 637, n° 34). En fait, Mark-Cross est sous le vocable de S. Marc (Arnold-Forster, *loc. cit.*, III, p. 196). Serait-il arrivé dans cette paroisse anglaise ce qui s'est produit à Bréhan-Loudéac (*nunc* : dioc. de Vannes; *olim* : dioc. de Saint-Brieuc). Dans la paroisse bretonne il y avait une chapelle de S. Samson, très renommée au moyen âge (Morice, *Preuves*, I, col. 1072; II, col. 1146). Mais, au xviiie siècle, l'habitude s'introduisit de l'appeler : chapelle de S. Samson-S. Marc. Enfin, au début du xxe siècle, les gens du pays

1. F. Duine, *S. Samson et sa légende*, Paris, Lechevalier, 1900. F. Duine, *Le culte de S. Samson à la fin du Xe siècle*. Paris, Le Dault, 1902.

disent simplement : chapelle et village de S. Marc [1].

C'est dans l'île de Caldy, pense-t-on, que vécut le monastère de Peiro, dont Samson devint abbé. Or, m'écrivait-on jadis, il y a dans ce petit territoire une maison appelée « ferme de Samson. » Lorsque j'ai visité cette île charmante, avec mon ami M. le Révérend S. Baring-Gould, nous avons vainement interrogé les vieillards pour connaître quelque fragment de légendes orales. Maintenant, défiez-vous des fantaisies des lettrés.

A Llanbadarn (dans le Cardigan shire, auprès d'Aberystwyth), M. Baring-Gould a eu la bonne fortune de recueillir un trait de folklore, qu'il m'a communiqué très aimablement. Dans le cimetière de cette paroisse, on remarque deux croix celtiques. Les vieux disent que Samson (cousin de Padarn), travaillant sur l'aire, battait son blé avec entrain, quand la tête de son fléau se détacha et alla tomber dans le cimetière voisin. Le saint, irrité, jeta le manche dans la même direction. Et les deux bâtons devinrent deux croix de pierre.

1. En 1775, le 26 mars, le Général de la Paroisse, assemblé en corps politique, s'occupe de la démolition et de la reconstruction de la *chapelle S. Samson-S. Marc*. En 1878, la chapelle, qui a toujours une statue de S. Samson, a été remise en bon état par M. Chatté, curé de la cathédrale du Cap-Haïtien, originaire du village. (D'après le *Registre paroissial de Bréhan-Loudéac;* communication de M. Gazio, recteur du lieu.)

N'omettons pas le culte de notre Samson à York. Le bréviaire de cette église, imprimé à Venise. en 1493, consacre au personnage trois leçons empruntées à sa légende bien connue[1]. — On assure que, primitivement, le saint honoré sous ce nom dans la métropole anglicane était le fils de Caw. originaire de la Bretagne septentrionale (*Iolo mss.*, p. 546, 547; RICE REES, *An essay on the Welsh Saints*, 1836). Il est fâcheux qu'on n'ait pas une étude fouillée sur l'histoire du culte de Samson à York[2].

Quant à la célébrité de Samson en France, rien ne l'atteste mieux que l'emploi de son nom dans les chansons de geste (E. LANGLOIS, *loc. cit.*. p. 600, n° 1). D'après le poète du *Renaus de Montauban*, Charlemagne jure « *par le cors saint Sanson*[3]. » Deux vers de la *chanson du chevalier au cygne* m'ont intrigué. Racontant les funérailles de Galien « à Nimaie, » le trouvère ajoute :

1. Le bréviaire original est un *totum*. Il a été réimprimé en deux volumes, sous le titre *Breviarium ad usum insignis ecclesie Eboracensis* (dans les tomes LXXI et LXXV, en 1880 et 1883, des *Publications of the Surtees Society*. Le texte relatif à S. Samson est donné aux colonnes 424-426 du tome II (t. LXXV des *Publications*).

2. D'après les manuscrits d'Iolo. l'évêque d'York est bien l'évêque de Dol (*Iolo mss.*, p. 501. n° 94). Inutile de dire que je n'attache pas à ces documents une valeur qu'ils n'ont pas. Je les cite simplement comme témoins d'une opinion.

3. HEINRICH MICHELANT. *Renaus de Montauban*, Stuttgart. 1862. vers 5-13.

Et puis l'ont enfoï al mostier S[t] Sanson,
En .I. sarcus de marbre, qui fu de grant
[renon [1].

J'ai vainement cherché trace d'un moustier de saint Samson à Nimègue. Les archéologues de la contrée n'ont pu m'éclairer. D'où je conclus que ce monastère est probablement de pure construction poétique.

	4 Kl.	*G*[*ui*]*ll*[*elm*]*i* episcopi briocensis.
Août.. . . .	17 Kl.	*Armagilii* epi. et conf.
		Ce titre d'évêque donné en Basse-Bretagne à s[t] Armel doit attirer l'attention. Yves Eveni croyait-il qu'Armel fût évêque de Dol ou de Saint-Malo? Seules, ces deux églises ont attribué une cathédrale au patron de Ploërmel.
	14 Kl.	*Guennini* epi. venetensis.
		Nous trouvons Sanctus Guinninus dans le catalogue épiscopal de Vannes, au Cartulaire de Quimperlé.
Septembre..	Id.	*Amantis* episcopi venetensis.
		Dans le document déjà cité, figure aussi sanctus Amans.
	9 Kl.	*Paterni* epi. et conf.
Octobre....	11 Kl.	*Mellonis* epi. et conf.

Au 22 octobre, le calendrier du bréviaire gothique de Léon fait figurer *Meloni episc. et conf.* Et dans la litanie du bréviaire gothique de Dol, on invoquait *Sancte Mellone.* Quel est ce personnage?

1. C. Hippeau, *La chanson du chevalier au cygne et de Godefroid de Bouillon*, Paris, 1874-1877, t. I, p. 206.

Des identifications de noms et des confusions de légendes, pratiquées au moyen-âge par des clercs qui se croyaient fort habiles, expliquent abondamment l'historiette qui prête à l'archevêque de Rouen des origines bretonnes. Dans cet ordre d'aventures, Malo, Malon, Melaine, et peut-être quelqu'autre inconnu, se sont tantôt volé, tantôt abandonné les uns aux autres leurs dédicaces primitives. Dans le duché de Cornwall, au diocèse anglican de Truro, vous trouvez *S. Mellion*, qui a pour patron actuel, d'après les érudits d'Angleterre, S. Melaine; vous trouvez encore *S. Mullyon*, dont la fête traditionnelle tombe le 6 novembre, et, chose curieuse, un endroit de la paroisse porte le nom de Malo. Dans le comté de Glamorgan, au diocèse anglican de Llandaff, on remarque, près de Cardiff, la petite église de *S. Mellon*. Si nous passons en notre province, nous voyons, dans l'ancien diocèse d'Alet, *S. Mallon*, qui signifie officiellement S. Malo[1]; dans le diocèse de Vannes, *Melan*, *Melen*, *Melin* entrent en composition dans plusieurs noms de lieux; l'ancien diocèse de Quimper a *Plomelin*, qui reconnait actuellement pour patron S. Mellon; *Mœlan*, qui reconnait actuellement pour patron S. Melaine; à Bannalec, dans l'arrondissement de Quimperlé, on invoque *S. Mélon* contre les maux de ventre; dans l'ancien diocèse de Tréguier, à Loguivy-Plougras, la chapelle de *S. Millon* ou Million est très fréquentée[2]. Il faudrait établir les plus anciennes formes

1. En 1314 : *Saint Meamon;* mais, au XVIe siècle : *ecclesia de Sancto Mallon*. Les paysans continuent de prononcer *Saint Méha*. (GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé de Rennes*, VI, 152, 153.)

2. LOBINEAU (*Vies des SS.*, 1724, p. 89) assimile le personnage de Loguivy-Plougras à S. Emilion de Guyenne. Dans le *Voyage de deux bénédictins*, publié par MARTÈNE, je lis au tome Ier (Partie II, p. 8-9) :

de ces noms de lieux et de personnes, fixer le jour adopté le plus anciennement pour le pardon populaire, et l'on arriverait alors à déterminer le culte des patrons dans ces églises. C'est une étude qui est capitale pour ceux qui désirent composer une monographie hagiographique vraiment sérieuse.

Sur le MALLON de Rouen, voir L. DUCHESNE, *Fast. épis. de l'anc. Gaule*, t. II, p. 203, 204, 205, et *Bulletin critique*, 1er janvier 1885, p. 1-5. — Aux *Acta sanctorum*, Octobris t. IX, Bruxellis, 1858, p. 554 : *De S. Mellono vel Melanio confessore, episcopo rothomagensi.* — Dans la *Biblioth. Hagiogr. lat* (t. I, 1898-1899, p. 18-19), article *Aemilianus* : liste de divers personnages qui ont porté ce nom, avec

« Abbaye de Saint-Emilion que Clément V érigea en collégiale. On prétend que S. Emilion étoit breton, serviteur d'un seigneur de Venne, et « qu'ayant été accusé de prodigalité, changea du pain en coupeaux, « qu'étant ensuite venu en Saintonge dans un monastère. il entra dans « un four chaud sans se blesser. et que pour fuir la vaine gloire il se « retira dans le lieu qui porte aujourd'huy son nom. On y voit sa grotte « et une fontaine. Tout proche est l'église paroissiale, bâtie dans le ro« cher avec sa nef et ses collatéraux. Elle est fort élevée. » Il est fâcheux que Lobineau ait attaché à cette légende un genre d'importance qu'un folkloriste se garderait bien de lui accorder. Mais l'article de notre historien provincial exerça une influence dont se ressentirent sans doute les panégyriques du bienheureux de Loguivy-Plougras. La prononciation populaire du nom du saint a pu en être affectée.

Le S. Emilion de Guyenne est représenté par les formes latines : *Eminianus*, *Aemilianus*, *Emilianus*. Ajoutons qu'au moyen-âge des confusions se sont produites entre *Emilianus* et *Melanius*. (Voir les *Auctaria* du martyrologe d'Usuard. 11 octobre ; réédition de Palmé. 1866. p. 536.) Ce qui fait que l'on rencontre, par exemple : dans *Les nouvelles fleurs des Vies des Saints* (in-folio, 8e édition, tome II, Paris, 1653. col. 653), des choses comme celle-ci : « A Rennes, S. EMILION, confesseur. »

Le saint breton devenu gascon a excité l'enthousiasme de l'abbé DERIC (*Hist. ecclés. de Bret.*, II, 1847, p. 255-257) et de LA BORDERIE (*Hist. de Bret.*, I. 1896, p. 550-552).

Et la légende gasconne a un parallèle bourguignon, — qui, lui non plus, ne manque pas d'arôme. Un S. Emilan, honoré dans le pays d'Autun. serait certain évêque de Nantes. M. DE LA VILLEMARQUÉ, continuateur d'Albert Le Grand, a conté la chose, montrant ainsi qu'on peut avoir de l'érudition sans être critique (*Emilien et les gesteurs gallo-bretons*, in *Bullet. de la Soc. Archéol. du Finistère*, t. XIII, Quimper, 1886, p. 173). Cette fois, La Borderie a protesté ! (*Hist. de Bret.*, I, p. 547-548.)

indication des sources de leur vie. — Et sur *Emilien* de Nantes, consulter DUCHESNE, *loc. cit.*, p. 364, note 3.

	9 KL.	*Maglori* epi. et conf.. iii lect.
	4 KL.	*Yvonis* confessoris. IX lect. (en rouge).
Novembre. .	3 NON.	*Gob[r]iani* epi. venetensis. *Guenaeli* abbatis.
	2 NON.	*Clari* martiris.
	NONAS.	*Ylduti* abbatis.
	8 ID.	*Melani* episcopi et conf.. IX lect.
	17 KL.	*Madonii* epi. Eugenii martiris. *Macuti* epi. et conf. Dans les *Auctaria* au martyrologe d'Usuard (publié par Sollerius, réédition de 1866, p. 614), nous trouvons le nom de Madonius avec le simple titre de confesseur. Par ailleurs, on ne possède aucun renseignement sur le personnage. Yves Eveni en fait un évêque; et un breton, semble-t-il, par la place qu'il lui donne aux litanies.
	14 KL.	*Maudeti* abbatis.
	11 KL.	*Columbani* abbatis.
Décembre. .	5 ID.	*Budoci* epi. venetensis. Il y a un Budocus dans la liste épiscopale de Vannes, au Cartulaire de Quimperlé.
	2 ID.	*Corentini* epi. et conf., IX lect. (en rouge). La vie de S. Corentin, publiée par Dom PLAINE (*Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère*, t. XIII, 1886, p. 63-172) constitue ce que l'on appellerait aujourd'hui *un roman à thèse combiné avec un roman*

romanesque. Dans la partie purement romanesque. les incidents sont banaux : pourtant, l'historiette du poisson est assez curieuse pour mériter l'étude d'un folkloriste. Quant à la thèse, elle comprend deux idées : l'une sur les origines du siège épiscopal de Quimper, l'autre sur l'attitude des moines devant les évêques. On rattache la chaire corisopitaine à la métropole de Tours, avec un peu de flagornerie; en même temps on cherche à maintenir les droits des abbés de la province à l'abri des prétentions métropolitaines. Enfin, sous prétexte de louer les vertus du saint, on adresse une critique acerbe aux prélats. Cette œuvre sort évidemment d'une plume monacale. Mais à quelle époque ce plaidoyer en forme de biographie a-t-il été rédigé? Il est impossible de le dire à coup sûr; peut-être au XIVe siècle, en conservant quelques mots et quelques traits d'une pièce antérieure. LA BORDERIE, qui reconnaît le manque de valeur de la légende corentinienne, a eu le tort, suivant son habitude, d'en tirer plus qu'elle ne peut donner (*Hist. de Bret.*, I. p. 320-321). La traduction de Plaine est défectueuse en certains endroits, ses notes manquent d'utilité pour la plupart, et les prolégomènes sont remarquables par leur médiocrité.

Sur le nom de Corentin, voir

J. Loth, *Chrest. bret.*, p. 118, note 6. Le culte de Corentin s'est étendu jusqu'en Picardie (J. Corblet, *Hagiogr. du dioc. d'Amiens*, IV, 1874, p. 220) et une église lui était dédiée en Cornwall (Arnold-Forster, *loc. cit.*, II, 1899, p. 284).

Voici maintenant l'ordre des saints bretons dans trois litanies :

Au folio 99, recto : Sancte Paterne,
Corentine,
Paule,
Tudguale.
Au folio 100, recto : Sancte Brioce,
Samson,
Madoni,
Turiave.
Au folio 101, verso : Sancte Guenhaele,
Gilda.

Au folio 151 : « *Hic incipit ordo ad induendum sacerdotem ad missam.* » Il y aurait une étude à faire des particularités de la messe. Donnons simplement le confiteor :

Et ego reus et indignus sacerdos, Confiteor Deo omnipotenti et Beate Marię virgini et omnibus sanctis eius et tibi, Pater, quia ego miser peccator peccavi nimis dictis, factis, verbis, cogitacione, delectacione, loquucione[1], pollucione, consensu, auditu, risu, visu, verbo, corde, ore et opere, participando cum excommunicatis, et in cunctis aliis viciis meis

1. *Sic.*

malis, mea culpa, Deus, mea culpa, mea maxima culpa. Ideo precor te, beatissima virgo Maria, et vos omnes[1] sancti et sancte Dei, ut oretis pro me miserrimo peccatore ad Dominum Ihesum Christum omnipotentem ut ipse misereatur mei peccatoris.

Clericus respondeat : Amen! Misereatur tui omnipotens Deus, et dimissis omnibus peccatis tuis, perducat nos Ihesus Christus filius Dei in vitam eternam.

Sacerdos : Amen!

Au folio 159, verso, dans le canon de la messe, on prie nominativement pour le pape, l'évêque et le roi. Le duc n'y est pas inscrit. Pourtant on pouvait dire une messe spéciale pour lui, car, au folio 257, recto, nous remarquons une oraison *Pro duce*, avec une secrète et une postcommunion.

La lecture du dernier évangile achevée, la messe ordinaire se terminait ainsi :

ā. Te invocamus, te adoramus, te laudamus, o Beata Trinitas.

℣. Sit nomen Domini benedictum.

℟. Ex hoc nunc et usque in seculum.

Oremus. Protector in te sperancium, Deus, sine quo nichil est validum, nichil sanctum, multiplica super nos misericordiam tuam, ut, te rectore, te duce, sic transeamus per bona temporalia ut non amittamus eterna. Per Dominum nostrum. (Folio 154, recto).

Le missel contient plusieurs proses, mais je n'en vois pas pour saint Yves. A ce point de vue, saint Guillaume de Saint-Brieuc est favorisé, car, en son honneur, on lit la séquence : « *Gaude Sion, sponsa*

1. *Omnis* dans le texte.

Christi, que Guillermum peperisti. » (Folio 198, recto.)

51. — **Missel manuscrit vannetais, du xve siècle.**

Ce missel, qui fait partie de l'ancien fonds de Saint-Ouen, appartient à la BIBL. DE LA VILLE DE ROUEN. Il a été consulté par Martène, qui le signale dans son *Syllabus librorum* (au tome I, dans le *De antiquis ecclesiæ ritibus*). Il est l'objet d'une notice sommaire dans le *Catalogue général des mss. des bibl. publiq. de France. Rouen* (t I, p. 59, n° 307; Paris, Plon, 1886).

Manuscrit de la seconde moitié du xve siècle, parchemin, en bon état; reliure moderne, portant sur le dos : « *Missale venetensis.* A, 434 ; » bonne écriture gothique, sans trop d'abréviations; au milieu du livre, deux grandes miniatures d'exécution médiocre : un christ en croix, avec la Vierge et Saint Jean; et un Père Eternel en majesté, entouré des attributs des Evangelistes aux quatre coins. Hauteur et largeur du volume : 215 sur 142 millimètres. 225 feuillets à deux colonnes.

Voici la partie bretonne du calendrier :

Janvier. . .	VI ID.	*Felicis* episcopi Nann[etensis].
	IIII KL.	Depositio *Gilde* abbatis, IX lect. (en rouge).
Février. . .	KL.	*Brigide* virginis.
Mars.	KL.	*Albini* episcopi et confessoris, IX lect.
	V NO.	*Guingaloei* abbatis. Semiduplum.
	IIII ID.	Gregorii pape. Semiduplum. *Pauli* episcopi, IX lect.
	XVI KL.	*Patricii* episcopi et confessoris.
Avril. . . .	NONAS.	*Vincentii* confessoris. Duplum. (en rouge).

xvi Kl. Depositio S. *Paterni*. Duplum, et habet octavas. (en rouge).

Mai. . . . . Kl. Apostolorum Philippi et Jacobi. Semiduplum. *Corentin*[*i*] (vacat).

v Id. *Gilde* abbatis.

xvii Kl. *Caradoci*[1] abbatis.

Sources : *Bibl. Hagiogr. lat.*, I, p. 235 ; *Analecta Bolland.*, octobre 1905, n° 243. Comme je ne vois pas qu'ici la légende écrite soit, historiquement ou littérairement, supérieure à la légende orale, j'ajoute pour le plaisir du lecteur : Elvire de Cerny, *Contes et légendes de Bret*, 1899, p. 67-72. Le R. P. Poncelet a fort bien dit : l'étude scientifique de Caradoc « reste tout entière à faire. » Cependant, pour l'examen du nom : articles *Catroc* et *Caratacus* de J. Loth. (*Rev. celt.*, t. XI, p. 140 ; *Chrest. bret.*, p. 38.)

xvi Kl. *Macuti* episcopi.

J'ignore la raison qui a fait marquer une fête de S[t] Malo au 17 mai.

xiiii Kl. *Yvonis* confessoris, iii lect. (en rouge).

xii Kl. Ordinatio S. *Paterni*. Semiduplum. (en rouge).

ix Kl. *Donaciani* et *Rogaciani* martirum, iii lect.

Juin. . . . . viii Id. *Guduali* episcopi et confessoris.

vii Id. *Mereadoci* episcopi et confessoris, iii lect. vel ix.

xi Kl. *Mevenni* abbatis.

ix Kl. *Bilii* episcopi et martiris, iii lect.

1. *Carodoci* dans le texte.

	VII KL.	*Salomonis* martiris, IX lect. (en rouge).
Juillet. . . .	II No.	*Noyale* virginis martiris. (Vacat).
	III ID.	*Thuriavi* episcopi et confessoris, IX lect. (en rouge).
	XIIII KL.	*Gonerii.*
	V KL.	*Sampsonis* episcopi, IX lect.
	IIII KL.	*Guillelmi* episcopi, IX lect.
Août.	XIIII KL.	*Guinnini* episcopi venn[etensis].
Octobre. . .	VI ID.	*Pauli* episcopi, IX lect.
	V ID.	*Melani* episcopi.
	IX KL.	*Martini* abbatis virtan[ensis], III lect. *Maglori* episcopi (Vacat).
	IIII KL.	*Yvonis* confessoris, IX lect.
Novembre.	III No.	*Guenhaelis* abbatis. Semiduplum. (en rouge). — *Gobriani* episcopi, IX lect.
	II No.	*Clari* martiris (Vacat). Hic fac de S. Eustachio.
	NONAS.	Leti presbiteri (Vacat). Hic fac de S. Gobriano.
	VIII ID.	*Melanii* episcopi et confessoris, IX lect. (en rouge).
	XVII KL.	*Maclovii* episcopi et confessoris, IX lect. (en rouge).
	XI KL.	*Columbani* abbatis, III lect.
	II KL.	Andree apostoli. Semiduplum. *Tutguali* episcopi, IX lect.
Décembre.	II ID.	*Corentini* episcopi et confessoris, IX lect. (en rouge).
	XIX KL.	*Guingnerii* martiris, IX lect.

Sur S. Guigner (ou Fingar), voir LOBINEAU, *loc. cit.*, p 23-24 ; et J. LOTH, *Chrest. bret.*, p. 129, et note 6 du bas de la page ; LA BORDERIE, *Hist. de Bret.*, I, p. 34, note 1 du bas de la page.

A noter dans ce calendrier : au 16 octobre :

Michaelis in Monte Tu[m]ba, IX lect. (en rouge); au 17 décembre : *Lazari episcopi et Marthe sororis ejus* ; et surtout, au 23 mars, ce trait exquis : « *Hodie fuit formatus Adam* [1]. » La fête de la Résurrection de N. S. est marquée au 27 mars, et celle de la Transfiguration au 6 août. La Croix a deux fêtes : son invention (3 mai), et son exaltation (14 septembre). Les solennités de la Vierge sont les suivantes : la Purification (2 février); l'Annonciation (25 mars); l'Assomption (15 août); la Nativité (8 septembre); la Conception (8 décembre).

B. *Imprimés.*

52. — Missel vannetais de 1530.

Le missel vannetais de 1530 se trouve au presbytère d'Auray; il provient sans doute de la Chartreuse voisine. Il a été signalé et décrit par M. le chanoine Le Méné, dans son *Histoire du diocèse de Vannes*, au tome I, pages 513-514.

Cet ouvrage fut imprimé à Paris, par François Regnault, aux frais de Jean Massé, libraire de Rennes, et de Michel Angier, libraire de Caen.

53. — Missel vannetais de 1535.

Le missel vannetais de 1535 appartient à la Bibliothèque de l'Evêché de Vannes. Il fut imprimé à Paris, par Yolande Bonhomme, veuve de Thielmann

1. Dans le missel du Mans de 1505, comme dans le missel de Poitiers de 1498, on lit aussi au 23 mars : « *Adam creatus est.* » Cette date doit venir de l'antithèse bien connue du premier Adam qui a péché et du second Adam qui a expié la faute. Or une tradition ancienne place au 25 mars la Conception de Jésus-Christ. (L. Duchesne, *Origines*, p. 272.)

Kerver, pour Antoine et Michel Papolin, libraires jurés de l'Université de Nantes, et pour Guillaume Brunel, libraire au diocèse de Vannes. Ce précieux ouvrage liturgique a été étudié avec soin par La Borderie, dans deux articles de la *Semaine Religieuse du diocèse de Vannes*, nos du 3 et du 10 février 1887.

Une note manuscrite, insérée dans le bréviaire de 1589, et qui parait ancienne, contient ces mots : « Avant l'impression du Bréviaire en 1589, existait le Missel en 1535. Dans ce missel, indépendamment de toute fondation, et pour tout le diocèse, et sans doute en qualité d'Apôtre des Gaules, S. Denis a prose (celle-là même qui est dans le missel actuel de Paris, et dans celui de l'abbaye de Saint-Denis, près Paris), a Credo, et la rubrique le dit, parlant du Credo : *Nullus martyr præter Dionysium...* Enfin, dans ce missel, est semi-double, comme la circoncision, les fêtes d'apôtre, etc... Je lui voudrais ici tout le rite qu'il a à Paris. »

CHAPITRE VI

QUIMPER

Préliminaires.

Si l'on en peut croire un curieux document, que nous allons citer, les ouvrages liturgiques de la

cathédrale de Quimper étaient dans un état lamentable, vers le milieu du XI[e] siècle. Mais Hoël (comte de Cornouaille en 1058, d'après La Borderie) sauva généreusement la situation : « *Dum quadam die consul Hoellus per S. Chorentini ecclesiam transitum faceret, videns in publico quemdam librum compaginibus solutum ex indigentia coopertorii, S. Chorentino in perpetuum dedit et concessit ut omnes S. Chorentini libri cervinis coriis de fisco suo qui est Kemberoen sufficienter induantur. Gleu vero de Foenant et Vesaruce de Broerec fiscariis suis et eorum posteris præcepit huic suo præcepto fideliter obedire*[1]. » Et pour se faire une idée du prix des livres au moyen-âge, il n'est pas mauvais de se souvenir de certaine anecdote, d'après laquelle une dame angevine aurait acheté, l'an 1314, en Bretagne, un recueil d'homélies, qui lui coûta la valeur d'un tonneau et demi de grain, deux cents brebis, et cent peaux de martres[2].

1. Morice, *Preuves*, I, col. 378. C'est une pièce tirée du *Cartul. ecclesiæ corisopitensis*. « Dès le temps de Charlemagne, nous voyons « l'abbaye de Saint Bertin autorisée à entreprendre des chasses dans le « but de se procurer les peaux nécessaires à la préservation de ses ma- « nuscrits... Au lieu de se livrer à la poursuite du daim ou du renard, « les moines des siècles suivants trouvèrent plus simple d'établir sur « leurs domaines une taxe particulière, destinée à leur fournir ces ma- « tières premières... L'abbaye de Saintes se fit donner par Geoffroy « Martel, comte d'Anjou, la dîme des biches tuées dans l'île d'Oléron, « afin d'avoir toujours des peaux souples et fines pour habiller ses « livres... » (Lecoy de la Marche, *Les manuscrits et la miniature*, p. 342.)

2. Dans la première moitié du XV[e] siècle, malgré la générosité de Jean V, il semble que les chapelains de Notre-Dame du Folgoat aient eu du mal à se procurer des livres notés pour l'office à haute voix. (*Les Vies des Saints de Bret.*, par Albert Le Grand ; édition de Kerdanet ; 1837, p. 130.)

Quelques vieux ouvrages liturgiques, que nous avons vus en Bretagne, sont encore munis de la chaînette de cuivre qui servait à les maintenir au chœur, afin qu'ils ne pussent être volés. Les clercs pauvres, qui venaient à l'église réciter le saint office, échappaient ainsi à la tentation d'emporter les livres.

Même dans tout le premier siècle de l'imprimerie, ce fut encore une

Il y aurait une étude à composer sur les livres de prière et d'instruction religieuse écrits en breton. Les Heures imprimées vers 1524, et le Catéchisme de Gilles de Kaeranpuil, imprimé en 1576, chez Jacques Kerver, à Paris, sont deux ouvrages bien connus[1]. M[me] la comtesse de Kergariou possède un exemplaire de ces rarissimes publications, dans la bibliothèque de son château de la Grand'Ville, près Châtelaudren.

Aux Archives de l'évêché de Quimper, j'ai feuilleté un manuscrit de 1733, intitulé : *Ceremonial ou recueil des principalles ceremonies qui s'obseruent dans l'eglise cathedralle de S. Corentin.* C'est un cahier précieux, mais qui ne contient aucune particularité liturgique aussi piquante que la coutume dont mention est faite au XVI[e] siècle par le chanoine Moreau. On célébrait le jeudi saint, raconte celui-ci, trois messes à notes (ou messes chantées), ensemble, sur le grand autel. L'évêque placé au milieu et deux dignitaires placés l'un à droite, l'autre à gauche, chantaient en même temps, consacraient chacun son hostie en même temps, faisaient les élévations en même temps. Incomparable cérémonie, ajoute le bon Quimpérois, « l'on

grosse dépense pour une petite église d'acheter un missel. — Un curieux testament de 1502 nous montre la valeur des incunables. Le recteur Pierre Lambert lègue à sa paroisse de Saint-Jean-sur-Couesnon, au diocèse de Rennes, un de ses livres, dont malheureusement nous ne savons pas le titre, afin que ce livre « attaché à une chaine de fer en ladite église, en quelque lieu propre et convenable » soit à la disposition des « chapelains et autres » qui voudraient y étudier (FRAIN DE LA GAULAYRIE, *Mœurs et coutumes des familles bretonnes avant 1789*, t. II, 1881, p. 26 et 27; GUILLOTIN DE CORSON, *Pouille de Rennes*, t. VI. 1886. p. 92-93).

1. *Bulletin de la Soc. des Biblioph. bret.*, séance du 11 septembre 1888, p. 47-49. J. LOTH. *Chrestom. bret.*, 1890, p. 253. — Gilles de Kaeranpuil était curé de Cleden-Poher, dans le canton de Carhaix, évêché de Quimper.

n'a pas ouï dire qu'il y en ait eu aucune semblable en d'autres endroits du royaume[1]. »

§ I. — BRÉVIAIRES

A. *Manuscrits.*

54. — Offices de l'abbaye de Landevenec, à la fin du xe siècle.

M. Léopold Delisle a révélé l'existence d'un calendrier breton du xie siècle[2], — ou peut-être du xe siècle[3] — déposé à la BIBL. ROYALE DE COPENHAGUE, fonds de Thott, n° 239 de la série in-folio. Il n'y a aucun doute que ce calendrier ait été à l'usage de l'abbaye de Landevenec. Comme c'est la plus ancienne pièce bretonne de ce genre qui subsiste (non pas intégralement, quatre mois font défaut), il est utile aux érudits de connaître la partie qui intéresse spécialement notre province, ou qui peut permettre des comparaisons avec d'autres documents de la même espèce. M. le Dr Björnbo, paléographe, a bien

1. MOREAU, *Hist. de ce qui s'est passé en Bret. durant la Ligue*, Saint-Brieuc, 1857, p. 23.

2. *Littérature latine et Histoire du moyen-âge*, par L. DELISLE, Paris, Leroux, 1890, p. 18-19.

3. Au dernier folio du manuscrit (10, recto et verso), la suite des années pour lesquelles on indique le temps de Pâques, commence à 908 et va jusqu'à la fin du siècle. Ce qui fait penser ou que le manuscrit remonte à 908, puisque la série devait servir pour les années à venir, ou que le manuscrit fut composé l'an 1000, puisque la liste, interrompue à cette date, en répète le chiffre, comme celui d'une année présente, sur laquelle on insiste pour signer chronologiquement un ouvrage. Aussi lit-on, au bas du folio 10, verso, ces mots qui sont en écriture de la fin du xvie siècle ou du commencement du xviie : « *Hic codex scriptus est anno millesimo.* » La même main, ou plutôt une autre, un peu plus tard ajouta : « *imo anno 908.* » Toutefois, M. Delisle, qui est un maître dans la matière, parlant du document en question, déclare : « L'écriture est du xie siècle. » En tout cas, détail fort intéressant, vis-à-vis des années 913-915, on voit une note du scribe. Cette note, qui semble bien faite pour l'an 913, comprend ces mots : « *Eodem anno destru*[*ctum est*] *monasterium sancti* [*Winva*]*loei a Normannis.* »

voulu me faire une copie complète et soignée du manuscrit.

Janvier. 1. Circumcisio Domini nostri Ihesu Christi.

5. Vigilia Theoph[aniae]. Depositio sancti Simeonis prophetae.

6. Epiphania Domini. Et passio sancti Iuliani.

11. Felicitas. Et eductio Christi ex Aegypto.

29. *Gyldae* dormitio et natale sanctorum Papiae et Mauri.

Février. 1. Natale sanctae *Brigidae* virginis. Ignacii martyris.

2. Purificatio sanctae Mariae.

14. Natale Valentini presbyteri. Dedicacio ecclesie cluniensis.

15. Diabolus a Domino recessit. Et Natale Sanctæ Agapæ virginis.

22 Cathedra sancti Petri apostoli (en grandes lettres).

Mars... 1. Passio sancti Leonis Depositio sancti *Albini* episcopi.

3. Depositio sancti *Winvaloei* et natale sanctorum Felicis et Ius[t]i.

La fête de S. Guingalois est marquée en grandes lettres.

12. Depositio sancti Gregorii papae. Depositio sancti *Paulinennani.*

Dans sa Vita Sancti Gurthierni, le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé mentionne des « reliquie Paulennani. » Les anciennes litanies des saints de Bretagne nous font connaître les formes : Paulinin, et Paulninan.

La depositio sancti Gregorii papae est marquée en grandes lettres.

13. Natale sanctorum M[ac]edonis presbiteri et *Patricii* episcopi.

Il est fort probable que le nom de Patrice est ici une confusion provoquée par la lecture dans les vieux martyrologes du nom de *Patricia*, épouse du prêtre Macedonius.

17. In Hibernia natale sancti *Patricii* episcopi (en grandes lettres).

20. Natale sancti Chudbecti episcopi et depositio Franini.

On a corrigé plus tard le nom de Cuthbert en mettant un *r* au-dessus du second *c*. Le scribe transforme *Wulfran*, archevêque de Sens, en *Franin*.

21. Natale sancti Benedicti abbatis (en grandes lettres).

25. Annuntiatio sanctae Mariæ. Dominus Crucifixus (en grandes lettres).

27. Resurrectio Domini (en grandes lettres).

Avril... 28. In Cornu Galliae Natale sancti *Winvaloei* confessoris (en grandes lettres).

Mai. .. 1. Natale apostolorum Philippi et Iacobi ; et sancti *Courentini* episcopi (en grandes lettres).

3. Hierosolyma, Inventio sanctae Crucis.

5. Natale sancti Herenei et depositio sancti Nectarii. Ascensio Domini ad c[oe]los.

13. *Dedicatio ecclesiae sanctae Mariae et sancti Winvaloei.*

Ainsi, vers la fin du xe siècle, l'église abbatiale de Landevenec était dédiée à Sainte Marie et à saint Guingalois. Nous avons en Bretagne un autre exemple remarquable, et très ancien, de l'union du saint patron et de la Sainte Vierge. La cathédrale de Dol était consacrée à Notre-Dame et au bienheureux Samson [1].

1. Le *Pouillé general de l'archevesché de Tours* (Paris, Alliot, 1648) dit très bien : *Chapitre de l'Eglise cathedrale de Nostre Dame de Saint*

24\. Namnetis, Natale sanctorum *Rogatiani* et *Donatiani*.
26\. Depositio sancti Augustini primi Anglorum episcopi.

Juin... 17. Romae, Natale sancti Cyriaci et sancti *Hoearnuiui* (Devrait-on lire : *Hoearninni?*).
Sur les formes du nom de S. Hervé, voir J. Loth, *Les anc. litan. des SS. de Bret.*, in *Rev. Celtiq.*, t. XI, p. 144.
23\. Natale sanctae Hildetrudae virginis. Vigilia Iohannis Baptistae.

Juillet.. 4. Turonis, translatio sancti Martini confessoris.
11\. Translatio sancti Benedicti abbatis.
28\. Lugduno, Natale Pantaleonis. Depositio sancti *Samsonis* episcopi.

Août... 15. Assumptio sanctae Mariae matris Domini.

Pour compléter ces recherches sur les fêtes de l'abbaye de Landevenec, nous rappellerons que le cartulaire de cette illustre maison [1], — lequel date du XIe siècle, dans son ensemble, — contient plusieurs fragments d'un vieil office en l'honneur de S. Guingalois : 1° Hymne pour les vêpres : *Inclite Christi confessor;* 2° Hymne pour les matines : *Aurea gemma floridis;* 3° Hymne : *Alma dignanter supplicum*, que les moines devaient chanter après les matines, tous les dimanches, depuis le 1er novembre jusqu'à Pâques (ce chant, disait-on, avait été composé à la gloire du patron, par Clément, religieux

Samson. Et Déric, bien placé pour savoir à quoi s'en tenir, écrit : « L'Eglise de Dol, qui, de tout temps, a été dédiée à la Sainte Vierge, a eu pour ce saint pasteur (Samson) une vénération si profonde, qu'elle l'a pris pour patron titulaire. » (*Hist. ecclés. de Bret.*, édit. de 1847, t. I, p. 370.)

1\. Arthur de la Borderie, *Cartul. de Landevenec*. Rennes, 1888, p. 120, 122, 124, 129; 173 : LV. La Borderie. *Hist. de Bret.*, II, p. 292-293.

du IXe siècle); 4° Leçons, au nombre de XII, pour les nocturnes des matines [1].

En outre, nous apprenons que près du monastère, l'île de Tibidy célébrait S. Guingalois le premier dimanche de juin, et qu'en ce jour les visiteurs de l'église gagnaient d'abondantes indulgences.

Enfin, nous devons à un abbé de Landevenec, du XIVe siècle, un chant d'une suave piété. C'est Jean de Langoueznou qui composa le *Languentibus in Purgatorio*, dont l'harmonie, faite d'une plainte suppliante, emporte l'âme dans le monde du mystère. Cette prière bretonne comprend six strophes, se terminant chacune par l'appel : *O Maria!* [2]

55. — Bréviaire de Landerneau, du XVe siècle.

Il y a deux ans à peu près, la fabrique de l'église de Landerneau a déposé son bréviaire antique au Musée de l'évêché de Quimper. — Vélin. Caractères gothiques. Ecriture du XVe siècle. Petit volume presque carré; mesurant 11 centimètres de largeur sur 15 de hauteur; 6 centimètres d'épaisseur, sans compter la reliure qui est fort grossière. Le relieur, — du XVIIe siècle? — a rogné les marges et interverti l'ordre des pages en plusieurs endroits. — Manquent le psautier et le commun des saints. Le manuscrit contient seulement deux parties : le temporal, ou propre du temps, et le sanctoral, ou propre des saints. — Le temporal comprend 207 feuil-

1. Ces leçons servaient en même temps d'homélie populaire, le jour du Saint. Il ne faut pas s'étonner qu'une « *Omelia habita ad populum* » soit en latin. Quand les prédicateurs écrivaient leurs sermons, ils le faisaient en latin, quelle que fût la langue où ils devaient les prononcer.

2. Voir le texte dans *Les Vies des Saints de la Bret. Armor.*, par ALBERT LE GRAND, édition MIORCEC DE KERDANET, 1837, p. 71-72, et 86-87.

lets. Après les six premiers, consacrés aux rubriques qui règlent l'ordre de l'office, vient l'antienne du samedi du premier dimanche de l'Avent, avec l'hymne : « Conditor alme siderum, » qui diffère de l'hymne actuelle. Cette partie du bréviaire se termine par la solennité de la dédicace des églises. Le sanctoral commence par l'office de saint André (30 novembre), et comprend 165 feuillets. Il s'achève par l'office de saint Thècle (23 septembre). Ainsi, dans cette seconde partie du bréviaire, il n'y a guère que deux mois qui fassent défaut. Pour la commodité des recherches, on a paginé le sanctoral au crayon. — Pas de calendrier. — Au cours du sanctoral, nous remarquons : « *De inventione reliquiarum in primis gloriose semperque virginis Marie, et sanctorum Johannis Baptiste, Andree Apostoli, Stephani protomartyris, beati Dyonisii Gallorum apostoli.* » Saint Nicolas est particulièrement honoré; de même saint Martin. Nous trouvons : Eloi, Germain, Gilles, Urbain, noms familiers à notre province. Sainte Brigide, l'Irlandaise, est marquée, tout naturellement. A noter, pour le mois d'août, la *suscepcio sancte Corone*, et la fête de saint Louis. La Transfiguration du Seigneur est célébrée dans ce volume liturgique. On dit ordinairement que c'est le pape Callixte III (1455-1458) qui a répandu dans l'Eglise l'usage de cette fête. Il me paraît certain que les diocèses français ne la célébrèrent pas, du moins solennellement, et d'une manière générale, avant le XVIe siècle. Mais je me demande à quel moment elle est entrée en Bretagne. Elle n'est pas marquée au calendrier de Landevenec, du Xe-XIe siècle. En revanche, nous lisons dans le calendrier rennais du XIIe siècle : au 5 août, *Vigilia*

transfiguratio[*nis*] *Domini in monte Thabor*, et, au 6 août, *Sixti pape*, *Felicissimi*, *et Agapiti martyris*, *et Transfiguratio Domini*. A Rennes, en 1415, comme le constate le livre des usages de cette cathédrale, on faisait une procession le 6 août, jour de la Transfiguration[1]. Le missel vannetais du xv[e] siècle, conservé à Rouen, porte dans son calendrier, au 6 août : *Transfiguratio Domini*, IX lect[iones] ; *Sixti pape et martiris*, com[memoratio]. En tout cas, Benoît XIV, dans son docte traité des fêtes, proteste, avec raison, contre l'habitude d'attribuer à Calixte III le premier établissement de cette solennité[2]. Le missel de S. Martial de Limoges, du xi[e] siècle (Bibl. Nat., *ms. lat. 821)*, si riche en préfaces, en contient une particulière pour la Transfiguration. Le missel poitevin, du xii[e] siècle (Bibl Nat., *ms. lat. 9437)*, indique, au 6 août, la *Transfiguratio Domini*. Il me serait facile de citer quantité d'autres exemples.

Le bréviaire honore sainte Anne par un office spécial. (Elle est la patronne de notre province.) Le même volume fête deux saints de Dol : Samson et Turiaw. (Sans doute en souvenir de la métropole bretonne. Car, dans la légende du second saint, le rédacteur a gardé les expressions : *Samson archipresul* et *Dolensis metropolis* ou *Archiepiscopatus*.) Ronan, qui appartient surtout aux diocèses de Léon et de Quimper, est gratifié de neuf leçons propres. Tudgual a le même honneur. Corentin est mieux partagé ; il a non seulement neuf leçons spéciales, mais encore des antiennes, versets et répons pro-

1. Guillotin de Corson. *Pouillé de Rennes*, I. p. 324.
2. Benoit XIV, *De Festis*, lib. I, Cap. XV, n° 20-24.

pres. Toutefois l'office le plus soigné est celui de S[t] Yves. Il est complet, avec son hymne des vêpres : *Gaude mater ecclesia et exulta Britannia*, son hymne des matines : *Exultet gens catholica, letetur plebs britannica*, son hymne des laudes : *Yvo quis tibi debitas sufficit laudes solvere.*

Etant donnée cette série d'offices, est-ce pour le diocèse de Tréguier, est-ce pour le diocèse de Quimper que l'ouvrage a été composé? La réponse se trouve heureusement indiquée par le lieu même où le manuscrit se trouvait jadis. A Landerneau, l'église Saint-Thomas dépendait de la cathédrale de Saint-Corentin, tandis que les églises Saint-Houardon et Saint-Julien relevaient du siège épiscopal de Saint-Pol. Justement, le rédacteur du volume n'a point négligé les deux fêtes de saint Thomas de Cantorbéry, tant celle de la fin de décembre que celle de la translation de ses reliques, en juillet. Et nous comprenons comment les bienheureux léonards, qui étaient chantés de l'autre côté de la rivière, ont été négligés dans ce livre, soit par sentiment de rivalités paroissiales, soit pour ne pas grossir un ouvrage dispendieux, qui pouvait être complété par celui des clercs voisins.

M. le chanoine Peyron, archiviste de l'évêché de Quimper, a scruté le bréviaire de Landerneau et dressé une copie des principaux offices. Toujours plein de bienveillance et de courtoisie, il m'a communiqué son travail. Telle est la base de cette notice.

B. *Imprimés.*

56. — **Bréviaire gothique de Quimper.**

Exemplaire (unique) au MUSÉE BOLLANDIEN DE BRUXELLES. Pas de calendrier. Petit volume gothique.

La vie de S. Corentin y est relativement longue : elle remplit plus de six pages. Les anciens bollandistes en ont tiré une notice sur S. Primael (*Acta*, Maii t. III, 1680, p. 469-470; c'est la leçon IV de la biographie gothique de S. Corentin), et une notice sur S. Tudy (*Acta*, Maii t. II, 1680, p. 460; c'est, avec quelques coupures, les leçons VI et VII de la biographie gothique de S. Corentin). Pour S. Ronan, les anciens bollandistes ont puisé aussi dans le vieux bréviaire de Quimper : « aliqua acta, olim ad matutinum recitari solita. » Les trois leçons dont se compose l'office dans le volume gothique correspondent aux nos 1-3 du texte des *Acta sanctorum* (Iunii t. I, 1695, p. 83-84). Mais l'antique bréviaire n'a rien qui ressemble au n° 4. Le fait n'a rien d'étonnant, puisque les éditeurs, nous avertissant qu'ils se servent, à l'occasion, du propre de Quimper paru en 1642, disent que les leçons de ce dernier Propre résument celles du bréviaire précédent : « sub finem vero, quæ in priore deerant, de ejus obitu et reliquiis nonnulla referuntur. » Dom PLAINE a utilisé le *sanctorale corisopitense* gothique, pour publier une *Vita Sancti Chorentini*. Les sept premiers paragraphes de cette biographie et le numéro second de l'appendice sont empruntés au vieux bréviaire (*Bullet. de la Soc. archéol. du Finistère*,

t. XIII, 1886, p. 63-172; p. 66; 120; 122-132; 152; 156-160.)

La Bibliothèque de l'évêché de Quimper possède un exemplaire du propre de 1642. C'est un in-12 carré, de 87 pages. Voici le titre : *Proprium sanctorum insignis ecclesiae corisopitensis, cura, impensis, et authoritate venerabilis capituli eiusdem ecclesiæ, sede episcopali vacante, in lucem editum.* Parisiis, ex typographia Ieremiæ Boüillerot. M DC XLII. L'exemplaire est broché et en fort bon état. Le calendrier, — qui a été reproduit par TRESVAUX, dans *Les Vies des SS. de Bret.*, t. I, 1836, p. XXXIII, — contient des notes marginales imprimées, qui montrent la manière dont les chanoines quimpérois comprenaient la science liturgique. La bibliothèque de la ville de Rennes possède un *Proprium sanctorum diœcesis corisopitensis (Editio secunda correctior)*, imprimé à Quimper en 1701, et un *Proprium corisopitense*, imprimé dans la même ville en 1789.

Le propre actuel de Quimper fut approuvé en cour de Rome au mois de septembre 1851 ; et l'année suivante la liturgie romaine entra en pleine vigueur dans le diocèse. D'ailleurs le bréviaire parisien, adopté depuis un certain nombre d'années par l'évêché, n'avait jamais réussi à s'implanter dans tous les presbytères. Aujourd'hui on songe à retoucher les offices quimpérois. Quelques-uns en ont vraiment besoin. Au 16 octobre on fête Conogan, avec une leçon qui, au point de vue historique, est regrettable. Au 26 du même mois, la leçon cinquième de la solennité de Saint Alor accumule les détails les plus singuliers.

Sur S. Conogan, qui, selon toute vraisemblance,

ne fut jamais évêque de Quimper, voir La Borderie, *Cartul. de Landevenec*, 1888, p. 165; Lobineau, *Vies des SS. de Bret.*, 1724, p. 53; *Revue Celtiq.*, t. XI, p. 141; Corblet, *Hagiogr. d'Amiens*, t. IV, 1874, p. 218. — L'attribution de S. Menou à Quimper témoigne d'une belle confiance[1], voir Lobineau, *loc. cit.*, p. 52; La Borderie, *Annuaire hist. et archéol. de Bret.*, 1862, p. 138-139; *Bibl. Hagiogr. lat.*, Bruxellis, t. II, 1900-1901, p. 865. — Quant à S. Alain, son nom est cher à notre province, et c'est tout ce que l'on peut dire de solide sur son compte, voir Lobineau, *loc. cit.*, p. 160-165. — Au xiie siècle, S. Alor fut inscrit au catalogue des prélats quimpérois, voir L. Duchesne, *Fastes épiscop. de l'anc. Gaule*, t. II, 1900, p. 278-279, 368, 370.

Le propre de 1701 marquait au 26 novembre la *Dedicatio ecclesiæ corisopitensis*.

§ II. — MISSELS

a. *Manuscrits*.

57. — Missel de Quimper du xve siècle.

Aux Archives départementales de Quimper. Casier intitulé : Feuillets de manuscrits retirés de reliures.

Un feuillet de quatre pages (en comptant recto et verso) contient la cérémonie du mariage à l'église :

Après avoir aspergé d'eau bénite puis encensé les époux, le prêtre leur dit : « *Bones gens nous auons faiz les banz troys foys entre cez deux gens et encore*

1. Dans le catalogue de la vente Secousse, en 1755, on trouve mention de l'ouvrage suivant : *Vie et Miracles de saint Menoux, evesque breton, patron de l'abbaye de Saint-Menoux en Bourbonnois*, par Seb. Marcaille.

les faisons nous que sil ya nul ne nulle qui sache empechement par quo ne puissent auoir lun lautre par la foy de mariage si le die. » Les assistants doivent répondre : « *Nous ne sczauons si nest bien.* » Alors le prêtre met la main droite de l'époux dans celle de l'épouse et prononce ces paroles : « *Vous (Marie) et voz (Jehan) vous promaytes fiances et iures lun a lautre gardes la foy et loyaulte de mariage et gardes lun lautre sains et malades a toutz lez jours de vos viees si comme dieux la establi et lescripture le tesmoigne et sancte eglise le garde.* » Ensuite le prêtre présente à l'époux l'anneau (qui a dû être bénit)[1], et l'époux le passe aux doigts de l'épouse en répétant les paroles du prêtre[2] : au pouce : *In nomine Patris;* à l'index : *Et Filii;* au médius : *Et Spiritus Sancti.* Enfin, les oraisons ayant été récitées, le prêtre donne la main aux époux pour les introduire dans l'église; il les marque du signe de la croix, en disant : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.* Et la messe commence.

Dans cette messe, je remarque le trait suivant : « Avant qu'on dise *pax Domini*, l'époux et l'épouse, prosternés devant l'autel, sont couverts d'un voile, tandis que le prêtre se tournant vers eux et étendant la main sur eux prononce les prières. » Ces prières comportent une oraison suivie d'une préface.

1. Dans le missel de Léon de 1526, on lit : INCIPIT ORDO AD SPONSAM BENEDICENDAM. *Cum venerint ad valvas ecclesie sponsus et sponsa, veniens sacerdos alba et stola et manipulo ornatus anulum argenteum super scutum positum benedicat, dicens :...* La page qui, sans doute, contenait cette rubrique fait défaut dans les restes du missel quimpérois.

2. La rubrique porte : *Sponsus autem* PER MANUM SACERDOTIS *proponat in pollice sponse post presbyterum dicens...* On veut nettement symboliser cette idée : que l'union devant Dieu a le prêtre pour intermédiaire indispensable.

La fin de la préface manque dans les feuillets que nous étudions. Il est très probable qu'après le *Pax Domini*, le prêtre donnait le baiser de paix à l'époux, qui le donnait à son épouse[1].

Au reste, cette cérémonie du mariage est absolument conforme à celle que nous voyons dans le missel de Léon de 1526. Comme d'autre part on lit sur une des feuilles : « *S. Corentin. Compte pour l'année 1630*, » on peut croire que les fragments du manuscrit en question appartenaient à un missel quimpérois[2].

B. *Imprimés.*

58. — Je n'ai pu découvrir d'ancien missel quimpérois imprimé. A la fin d'un missel romain, qui peut être de la seconde moitié du XVIe siècle, — et qui est conservé au Grand Séminaire de Quimper, — j'ai vu un *Proprium missarum sanctorum cornubiensis diœcesis*. Ce supplément aux messes romaines fut imprimé (sans date) à Quimper, chez Jean Perier, imprimeur et libraire du diocèse. Dans ce supplément, très court, il n'y a que deux proses : *Septem sanctos veneremur et in illis admiremur septiformam gratiam;* et *Lauda patrem et pastorem, lauda ducem et tutorem, inclyta Cornubia.* La première de ces proses est en l'honneur des sept saints de Bretagne, parmi lesquels figure Corentin; la seconde est consacrée à ce saint patron de Quimper.

1. Dans le missel de Léon de 1526, on lit : *tunc amoto pallio, et illis se erigentibus, vertens se sacerdos ad altare dicat : Pax Domini...* Puis le prêtre donne la paix à l'époux, et celui-ci la donne à l'épouse.

2. Toutefois des morceaux de parchemin destinés à servir en reliure pouvaient venir de très loin. Nous avons trouvé de curieux exemples de ce fait.

CHAPITRE VII

—

SAINT-POL-DE-LÉON

—

PRÉLIMINAIRES.

Parmi les livres dont il s'est servi, le Père GRÉGOIRE DE ROSTRENEN marque, au commencement de son *Dictionnaire françois-celtique* (Rennes, 1732) : « les *Statuts synodaux du diocèse de Léon* du 13, du 14 et du 15ᵉ siècle, écrits à la main sur vélin, en latin, mais dont une partie étoit traduite en breton en faveur de ceux qui n'entendoient pas bien le latin[1]. »

Je parlerai ici d'un *Rituale et Pontificale* de la seconde moitié du XIVᵉ siècle, qui se trouve à la BIBL. VATICANE, sous la cote : *Borghesiano, 35. A. 2;* et qui est décrit dans les *Libri liturgici* d'HUGO EHRENSBERGER, à la page 572-573. Nous ne doutons pas que ce manuscrit n'ait été à l'usage de l'église de Saintes, et l'importance qu'il donne au nom de *Malo* (en le plaçant aux litanies et aux oraisons spéciales) s'harmonise parfaitement avec le culte de Léonce. Quant au nom d'*Yves*, il est devenu si rapidement populaire qu'on peut s'attendre à le ren-

1. Avant l'établissement des collèges en Basse-Bretagne, « faute de maîtres pour enseigner la langue latine les prêtres de ce païs-là l'ignoroient entièrement » (LOBINEAU, *Vies des SS.*, 1724, p. 367).

contrer un peu partout dès la seconde moitié du XIVe siècle. Reste, comme assez intriguante, dans les litanies de la bénédiction des cimetières, l'invocation de deux saints qui sont réclamés par l'église léonarde : Paul et Goueznou (*Goznouee*, *Paule Leonensis*). J'avoue que je ne m'explique nullement le choix de ces personnages à Saintes [1].

Quant à l'établissement d'une imprimerie à Saint-Pol-de-Léon, il est dû à messire Jean-Louis de la Bourdonnaye [2], qui fut évêque de ce lieu (1701 à 1745). Dans sa bibliothèque, M. H. de Tonquédec

1. Et surtout la présence de Goueznou dans ce livre nous semble un fait singulier. Voici la liste des saints de la Bretagne française qui furent honorés officiellement dans quelques diocèses limitrophes :

Le missel de Poitiers de 1498 [BIBL. SAINTE-GENEVIÈVE. n° 881 du Catalogue de Daunou] indique au calendrier les noms suivants : Gildas, Yves, Donatien et Rogatien, Melaine, Martin de Vertou. Malo, Clair, Mauded.

Le bréviaire d'Angers de 1551 [BIBL. NAT., Réserve, B. 6220] porte au calendrier : Donatien et Rogatien ; Sanson ; Melaine ; Martin de Vertou ; deux fêtes pour S. Yves : l'une au 19 mai, l'autre au 9 juillet. Celle-ci est intitulée : *Receptio coste sancti Ivonis confessoris, IX lectiones*.

Dans le missel du Mans de 1505 [BIBL. DE LA VILLE DE VITRÉ, sans cote]. le calendrier donne les noms de : Yves, Donatien et Rogatien, Sanson, Martin de Vertou, Melaine, Malo, Corentin. — La fête de Corentin est marquée en rouge, avec indication de neuf leçons au bréviaire et d'une séquence à la messe. Mais cette séquence n'a rien de particulier, elle sert aussi pour S. Yves ; elle débute par ces mots : *Superne matris gaudia representet ecclesia*, et se trouve à la messe de S. Domnolus, évêque du Mans. — S. Paul de Léon est noté, au 10 octobre, comme saint à trois leçons pour le bréviaire. mais « *sine missa.* »

Pénétrons maintenant dans l'Orléanais et entrons dans l'Ile de France :

Le bréviaire gothique d'Orléans [BIBL. NAT., Réserve, Vélins, 1616 et 1617] marque au calendrier : Donatien et Rogatien, Sanson. — Mauded est fêté au cours du bréviaire. — Cet ouvrage liturgique fut imprimé vers 1510

Le missel de Chartres de 1529 [BIBL. NAT., Réserve, Vélins. 162] retient dans son calendrier : Yves. Donatien et Rogatien, Turiau, Sanson. Malo.

A Paris. en Picardie. en Normandie, — et même en quelques autres provinces, — plusieurs saints bretons obtinrent du succès. Les calendriers seraient insuffisants pour dessiner le tableau du culte — populaire — de nos bienheureux en dehors de la Bretagne.

2. LA BORDERIE, *Arch. du Bibl. bret.*, I, p. 24-28.

possède plusieurs impressions rares de Saint-Pol-de-Léon, de Morlaix et de Roscoff.

La bibliothèque de feu M. de Kerdanet, à Lesneven, conservée par Mlle sa fille, contient un certain nombre d'ouvrages liturgiques. Quelques-uns furent à l'usage des Récollets du lieu *(Conventus Evenopoleos)*, au XVIIIe siècle. Je me demande si ces religieux n'imprimèrent pas dans leur couvent. Malheureusement, les notices qu'on a bien voulu me communiquer sont insuffisantes pour décider la question.

§ I. — BRÉVIAIRES

A. *Manuscrits.*

59. — Aux Archives départementales de Quimper, dans le casier intitulé : *Feuillets de manuscrits retirés de reliures*, on a conservé douze pages (recto et verso comptés) d'un bréviaire qui était probablement à l'usage du diocèse de Léon. Ces fragments sont fendus dans le sens longitudinal pour servir au relieur. Dans ces vénérables débris, il y a mention des fêtes suivantes :

S. Clair; S. Marcel, évêque de Paris; S. Melaine, de Rennes; S. Paul de Léon, office à neuf leçons; S. François d'Assise; Aurée, vierge; S. Denis; Translation de S. Paul de Léon; S. Severin; S. Brice, évêque; S. Martin.

B. *Imprimés.*

60. — Bréviaire de Saint-Pol-de-Léon, de 1516.

Nous connaissons deux exemplaires de ce bré-

viaire. Tous les deux sont incomplets, ne contenant que la partie d'hiver. Le premier exemplaire appartient à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (Réserve, Inventaire : B. 4920). Le second exemplaire, après avoir appartenu à l'abbé Jean-Marie de La Mennais (TOUSSAINT GAUTIER, *Bibl. générale des écriv. bret.*, IIe part., 1850, p. 29, note 1), vient d'être acheté (au commencement de 1904) par la BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE RENNES. L'exemplaire de Rennes vaut mieux que celui de Paris, parce qu'il a conservé le titre et le calendrier. Sur cet exemplaire : article de M. LÉOPOLD DELISLE, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, no de septembre 1904, p. 537-554; et excellentes recherches (non encore publiées) de M. LE HIR, bibliothécaire de la Ville de Rennes.

Le vieux bréviaire léonard constituait un véritable corpus de Vies des Saints Bretons; corpus particulièrement estimé de tous les érudits (voir F. DUINE, *S. Armel*, p. 24), et les bénédictins bretons l'ont mis à contribution pour leur documentation hagiographique (BIBL. NAT., ms. fr. 22321, ancien no 38 du fonds des Blancs-Manteaux, p. 609-883). Dans son étude sur *Les deux saints Caradec*, M. DE LA BORDERIE a reproduit les trois leçons si curieuses que le léonard de 1516 consacrait, le 16 mai, à l'Abbas Karadocus; on retrouve le même document dans le *Saint Carannog* de M. BARING-GOULD. Dans sa *Notice sur la ville de Ploërmel*, M. S. ROPARTZ a publié la Vita Sancti Armagili du vieux bréviaire de Léon, d'après la copie des bénédictins bretons, qui possédaient la partie d'été de ce précieux livre.

Examinons l'exemplaire de Rennes :

1. Le Calendrier.

Lobineau a publié le Kalendarium veteris breviarii leonensis, mais l'exemplaire qu'il a consulté avait perdu quelques pages. Nous allons compléter son travail.

Janvier....	xvij Kal.	*Fursei* epi., memoria.
	iij Kal.	*Gildasij* abbatis. ix lect.
Février....	Kal.	*Brigide* virginis et mar., ix lect.
	vi Id.	*Deriavi* confessoris, ix lect. de communi.
	Idūs.	*Guongadi* epi. et conf., ix lect. de communi.
Mars.....	Kal.	*Albini* epi. et conf., ix lect.
	vi No.	*Joevini* epi. et conf., ix lect. de communi.
	v No.	*Guengaloei* abbatis, ix lect.
	iij No.	*Pierani* epi. et conf., ix lect. de communi.
	ii No.	*Senani* epi. et conf., ix lect.
	vi Id.	*Patricij* epi. et conf. memoria.
	iiij Id.	*Pauli* epi. et conf. (en lettres rouges). ix lect. Duplum solemne.
Avril.....	xvij Kal.	*Juuelte* virginis, ix lect.
	xvi Kal.	*Paterni* epi. et conf., ix lect.
	ij Kal.	*Brioci* epi., ix lect.
Mai......	ix Kal.	*Donatiani et Rogatiani* mart., iij lect. Voir Lobineau pour le mois de mai.
Juin		Lobineau est complet et exact pour ce mois. Cependant son indication *festum* ne se trouve pas dans l'original ; elle est seulement destinée à remplacer les lettres rouges qui

caractérisent les plus grandes fêtes du calendrier.

Juillet. . . . ii No. En lettres rouges : ***Dominica prima post octavam Apostolorum celebratur festum Dedicationis ecclesie Leonensis.***

iiij Kal. *Suliavi* conf., ix lect.

Voir Lobineau pour le mois de juillet. — Cependant notons qu'il marque *Turiani*, tandis que le texte porte la bonne leçon *Turiavi;* au contraire il marque *Tenenani*, tandis que le texte porte une leçon fautive *Teuenani.*

Août. . . . . Voir Lobineau.

Septembre. iij No. *Godograndi* mart. memoria.

Voir Lobineau pour le mois de septembre. — Godegrand est un évêque de Séez (Duchesne, *Fastes épis.*, II, p. 231).

Octobre. . . Voir Lobineau. — Il écrit Conognani; le texte porte *Cognogani.* De plus, l'original attribue 9 leçons à St Yves, et le nom de ce bienheureux est inscrit en lettres rouges.

Novembre. ij No. *Clari* epi et mart., ix lect.

vij Id. *Ilduti* ab., ix lect.

xi Kal. Presentatio beate Marie (en lettres rouges). — *Columbani* ab., ix lect.

La fête de St Mauded est aussi marquée en lettres rouges. — Voir Lobineau pour le mois de novembre.

Décembre. . Voir Lobineau pour le mois de décembre. — Lobineau porte *Tugduali;* le texte original donne *Tudguali.*

2. Les Litanies.

Au folio *liiij* verso, la *Letania* contient, après le nom de S. Nicolas, toute une liste de saints bretons :

Sancte *Paule*,	*Goeznovee*,	Maturine,
Golvine,	Juliane.	*Guengaloee*,
Joevine.	*Ronane*,	*Guennaele*,
Tenenane,	Gaciane,	*Leonori*,
Senane,	*Cognogane*,	Anthoni,
Tudguale,	Brici,	Maure,
Brioce,	Sulpici,	*Columbane*,
Guillerme,	*Yvo*,	*Karadoce*,
Maclovi,	*Maudete*,	Dominice.
Sampson,	Fiacri,	
Paterne,	*Gildasi*,	
Corentine,	Philiberte,	

Entre tous ces bienheureux Celtes, aucun n'est plus populaire dans le Léon que saint Renan; sa légende latine a été publiée par les Bollandistes d'après une copie du XIIIe siècle, dans le *Catalog. codic. hagiogr. lat. in B. N. P.* (Bruxellis, t. I, 1889, p. 438-458).

3. Le dernier feuillet.

Au feuillet signé *aa.j.*, recto, on lit : *Incipit sanctorale hyemale*. Ce propre commence avec la Saint-André, de la fin de novembre, et comprend les offices de décembre, janvier, février, mars, avril, mai, juin.

Au dernier feuillet, on lit : *Explicit breviarium*

ad usum Leonensem, summa diligentia correctum. Parisius impressum, per Desiderium Maheu, in vico sancti Jacobi commorantem, sub intersignio divi Nicolai. Impensis eiusdem Desiderii Maheu, Yvonis Quillevere et Alani Prigent, in hoc opere sociorum. Anno 1516.

Le bréviaire léonard de 1516 servit sans doute jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Cet ouvrage liturgique devait être alors si rare que les évêques de Saint-Pol adoptèrent vraisemblablement avec plaisir le bréviaire romain. Toutefois, ils y adjoignirent un propre des saints du diocèse, — propre dont je ne connais aucun exemplaire subsistant, et qui, dès le commencement du XVIIIe siècle, était devenu si difficile à trouver qu'aux fêtes locales plusieurs prêtres se contentaient de réciter l'office du bréviaire romain. Cet état de choses amena Mgr de la Bourdonnaye à revoir et corriger l'ancienne édition pour en publier une nouvelle. Celle-ci date de 1736. Avec le propre léonard, le prélat maintenait l'usage du bréviaire romain [1].

§ II. — MISSELS

A. *Manuscrits.*

61. — Missel de Saint-Vougay, du XIe siècle.

Le missel de Saint-Vougay, conservé au presbytère de ce nom (canton de Plouzévédé, arrondisse-

1. Pour rédiger cette note, je me suis inspiré du Mandement de Mgr de la Bourdonnaye, qui est placé au commencement du *Proprium sanctorum diœcesis leonensis*. (Exemplaire à la BIBL. DE LA VILLE DE RENNES, fonds La Borderie.)

ment de Morlaix), est le plus ancien missel de Bretagne et l'un des mieux connus. Malheureusement, il est loin d'être entier; son écriture, d'ailleurs peu soignée, a beaucoup souffert de l'humidité. En plusieurs endroits le texte est illisible et la musique aussi. Un relieur barbare a collé sur certains feuillets déchirés un papier à peine transparent, et a rogné, outre la marge, un pouce ou deux de la colonne extérieure. (Le livre est écrit sur deux colonnes, en minuscule du XIe siècle.) En 1889, le vénérable livre alla à l'Exposition de Paris. Il fut examiné par Mgr Duchesne et M. H. Omont, membres de l'Institut, et revint avec une belle reliure nouvelle, à la place de sa vieille carapace. En 1904, ledit volume fut communiqué aux moines de Solesmes, réfugiés à l'île de Wight, qui l'ont étudié minutieusement.

Sur le missel de Saint-Vougay, voir Dom PLAINE, *Le missel de Saint-Vougay* (in *Rev. de l'Art chrétien*, IIe série, t. VI; tome 23 de la collection, 1877, p. 257-275); — *Paléographie musicale* des BÉNÉDICTINS DE SOLESMES, t. II, planche 80, fac-similé; — ALBERT LE GRAND, *Les vies des SS. de la Bretagne*, édition de 1901, note de M. ABGRALL, p. 224-277.

A remarquer la rubrique insérée en lettres capitales au 1er mai : NATALE SANCTORUM PHILIPPI ET JACOBI. ITEM SANCTORUM CHORENTINI ET BRIOCI EPISCOPORUM. (Ces deux Bretons n'obtiennent cependant qu'une annonce.) A remarquer surtout le texte si précieux de la *Litanie du Samedi-Saint*. Il est fâcheux qu'on n'ait pas publié une photographie de cette nomenclature historico-hagiographique. M. J. LOTH a étudié ce document avec attention dans la *Revue Celtique*, t. XI, p. 135-151. (Il ne faut pas se

fier à la liste de Dom Plaine. Au lieu de *S. Germane*, le brave homme comprend *S. Bernarde* (mort en 1153); il ajoute une *S. Caritas*, que le missel ignore, et sa façon de lire certains noms n'est pas plus heureuse que celle de M. de la Villemarqué.)

62. — Missel d'Antoine de Longueil, du xve siècle.

Le n° 2450 de Colbert, cité et consulté par Martène (*Syllabus librorum*, au tome I, dans le *De antiquis ecclesiæ ritibus*), porte actuellement à la Bibl. Nat. la cote : latin 869. Ce manuscrit a été étudié par le P. Lebrun, comme on le constate dans ses précieuses notes (Bibl. Nat. Lat. 16806; folio 209 verso, 210, 211).

Missel qui a servi à Antoine de Longueil, évêque de Léon, mort en 1500. Ecriture de la seconde moitié du xve siècle. Dimensions : $0^m 27 \times 0^m 20$. Lettres ornées. 88 feuillets, parchemin. Calendrier perdu.

Au canon, le prêtre prie nominativement pour le Pape, le duc, l'évêque. A la marge, on a ajouté : *Et Rege Nostro*. — Les particularités de la messe sont dignes d'être examinées.

B. *Imprimés.*

63 — Missel de Saint-Pol-de-Léon, de 1526.

Exemplaires : à la Bibl. Nat.; à la Bibl. du Grand Séminaire de Quimper; dans la Bibl. de feu M. Pol de Courcy, à St-Pol-de-Léon.

Etudes : 1876, Whitley Stokes, *Middle breton Hours*; 1890, J. Loth, *Chrestom. bret.*, p. 253, 258-

259; 1895, L. Delisle, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, p. 60-65.

Proses : publiées dans les *Analecta liturgica* de E. Misset et W. H. I. Weale (Pars II, *Thesaurus hymnologicus*, t. II, 1892, p. 183-194).

Le dernier feuillet de ce missel nous apprend que l'ouvrage fut imprimé en 1526, à Paris, par Nicolas Prévost, aux frais d'Yves Quilleveré, et qu'on adapta la liturgie léonarde à la liturgie parisienne (*prefateque ecclesie ritui adaptatum*). — Parmi les gravures, une représente S. Pol avec son dragon. — *Confiteor* qui ne copie pas la formule romaine; deux *Gloria in Excelsis* différents; *Kyrie* « farcis. »

Je ne sais dans quelle bibliothèque est entré l'exemplaire de M. de Courcy. — Quant à l'exemplaire de la Nationale (Réserve. Inventaire : B. 27804), il provient de la bibliothèque de M. Natalis de Wailly, le membre de l'Institut bien connu; il a été acheté en 1896, par M. L. Delisle, pour le riche dépôt de la rue Richelieu. M. Delisle a fait photographier sur l'exemplaire de Quimper un feuillet qui manquait au volume de la Nationale.

CHAPITRE VIII

SAINT-BRIEUC

Préliminaires.

Mes recherches relatives aux anciens ouvrages liturgiques du diocèse de Saint-Brieuc ont été longues et peu fructueuses. On connaît deux *Manuale Briocense*, imprimés, gothiques, sans date (L. Delisle, *loc. cit.*, p. 223-225, n°s 251 *bis* et 251 *ter*). M. Gaultier du Mottay a signalé un bon nombre de Propres briochains des xviie, xviiie, xixe siècles. Une édition de 1804 lui a échappé (*Proprium Briocense*, Prud'homme, Brioci). Il y en a un exemplaire, format in-12, au British Museum, sous la cote 3355.bb.5. De même, l'auteur ne semble pas connaître le *Breviarium Briocense*, en quatre volumes, de Mgr Mathias Le Groing-La Romagère (Brioci, Prud'homme, 1825). Je possède un bel exemplaire de cet ouvrage, dont l'impression est loin d'être distinguée. Telle fut la dernière édition du bréviaire gallican de Saint-Brieuc. A la fin de 1847, l'église de Saint-Brieuc demanda le rite romain, et le Saint-Siège autorisa en même temps un Propre pour le diocèse. Depuis lors, on a sollicité de Rome quelques privilèges liturgiques pour le culte de saint Yves, privilèges qui ont été concédés. L'édition actuelle des *Officia*

propria sanctorum civitatis ac integræ Briocensis et Trecorensis diœcesis est datée de 1891. J'y remarque des hymnes et antiennes spéciales pour les processions où l'on porte le chef de saint Brieuc et celui de saint Guillaume.

Au XVIII[e] siècle, s'introduisit dans la liturgie briochaine, au 9 septembre, la solennité de sainte Osmanne. Nous avons dans ce fait, et dans l'établissement de la fête de saint Gilduin, à Dol, un curieux exemple de la vénération accordée à des saints bretons dans leur pays, après que leur culte s'est formé et développé longuement dans une église ou une abbaye de France [1].

Le diocèse de Saint-Brieuc a vu naître les deux

1. Vie de sainte Osmanne. —Indication des sources dans la *Bibl. Hagiogr. lat.*, t. II, p. 918-919. — Lobineau, *Vies des saints*, 1724, p. 40. — *Proprium Briocense* de 1783, fête avec oraison spéciale et trois leçons propres (Bibl. de Rennes, fonds La Borderie).

Culte de s. Gilduin. — La vie de s. Gilduin et le tableau de ses miracles ont été publiés en deux fragments; le premier a paru en 1619 (Du Paz, *Hist généal.*, p. 501-510), le second en 1882 (*Analect. Bolland.*, t. I, p. 149-177). Cette biographie dut être écrite dans la seconde moitié du XII[e] siècle, à la suite de l'invention des restes saints, opérée en 1165. Le récit des prodiges fut continué dans les siècles suivants. Mais la vraie base historique — sur laquelle le narrateur a travaillé pour y asseoir ses développements pleins d'édification et de merveilles — est formée des lettres de Grégoire VII, relatives à la consécration de l'archevêque Even (Morice, *Preuves*, t. I, col. 442-448).

Quant au nom même du saint, il vient de l'illustre famille du Puiset, d'où était sortie sa mère (Guérard, *Cartul. de S. Père de Chartres*, Paris, 1840; parmi les personnages qui ont des rapports avec l'abbaye chartraine, nous voyons, au X[e] siècle, des *Gilduinus, Harduinus, Teduinus, Balduinus*, t. I, p. 65, 72, 79. 86, 101... Consulter aussi l'article de M. de Dion sur *Le Puiset aux XI[e] et XII[e] siècles*, in *Mém. de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, t. IX, 1889, p. 1-34, 71-85).

Actuellement, dans les Propres de Chartres et de Rennes, Gilduin est célébré au 27 janvier, que l'on considère comme le jour de sa mort. Mais l'adoption de cette date festivale ne semble pas antérieure au XVIII[e] siècle *(a)*.

La plus ancienne solennité de notre bienheureux, fixée au 9 mai, est purement monacale et se rapporte à la découverte et à la translation de ses reliques. Seule, cette *Translatio s. Gilduini* figure dans les ouvrages

(a.) S. Gilduin n'est entré aux Propres de Chartres et de Rennes que dans la seconde moitié du XIX[e] siècle.

plus antiques imprimeries de Bretagne : celle de BRÉHANT-LOUDÉAC, protégée par le château des Rohan, et celle de LANTENAC, qui fonctionna sous l'abri de l'abbaye [1].

§ I. — BRÉVIAIRES

A. *Manuscrits.*

Dom LOBINEAU (*Les Vies des Saints de Bretagne*, 1724, p. 11) parle d'un *ancien bréviaire de Saint-Brieuc* qui contenait la vie du saint patron en douze leçons. Ce manuscrit liturgique semble perdu. Et nous ne pouvons signaler que le texte suivant :

suivants, qui proviennent de S. Père et sont conservés à la BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE CHARTRES *(b)* :

Ms. 521,	XIIIe s.	*Missale.*	III lect.
Ms. 580.	XIIIe s.	*Missale.*	(Sans indication de leçons).
Ms. 519.	XIVe s.	*Missale.*	(Sans indication de leçons).
Ms. 565,	XIV-XVe s.	*Breviarium.*	Lect. XII.

Il ne me semble pas qu'on ait canonisé les vertus du jeune chanoine avant l'invention inattendue de son corps, quelque quatre-vingt-dix ans après son décès, juste au moment où l'on voulait réédifier l'église abbatiale et où l'on était en quête de ressources pécuniaires (Lire l'abbé POISSON, *Chroniq. de l'abbaye royale de Saint-Père-en-Vallée*, Chartres, 1857, p. 326-396).

Détail pittoresque : Jean-Baptiste Thiers (qui est né à Chartres, en 1636), composa une dissertation contre S. Gilduin : elle ne fut pas imprimée, et le manuscrit en est perdu. (D'après MICHAUD. *Biogr. Univers.*, t. 41, p. 372.)

Références : ALBERT LE GRAND, *loc. cit.*, 1901, p. 30-35 ; TRESVAUX, *Vie des SS.*, 1836, t. II, p. 343-350 ; P.-M. RENARD. *Les Reliques de S. Gilduin*, in *Mém de la S. Archéol. d'Eure-et-Loir*, t. IX, p. 371-378 ; HAYE, *Martyrologe de l'église de Chartres*, Chartres, sans date (vers 1890), p. 59, n° 172.

1. *L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle*, étude publiée par la Société des Bibliophiles bretons. Nantes, 1878. — M. de la Borderie eut la part principale dans cet excellent travail.

(b.) Je dois la communication de ce renseignement bibliographique à mon savant ami M. l'abbé Langlois, bibliothécaire de Chartres.

64. — Officium S. Brioci [Bibl. Nat., ms. lat. 1149].

Sur papier. 36 folios. 250^{mm} × 145. Les trois premiers folios de la fin du xiv[e] siècle; et les autres en écriture cursive du xv[e].

Reliure en maroquin rouge aux armes de France. Anciennes cotes : Codex Colbertinus : 5464. Regius : 4468/3.

Folio 1. (En rouge :) Incipiunt memorie sanctorum a sexta feria post octavam Sacramenti, usque ad adventum Domini, et ab octava epiphanie usque ad passionem Domini ad matutinas. Et primo de sancto Stephano antiphona. . . . .

De sancto Brioco antiphona. (En noir :) O benigne, Deo digne sacerdos amabilis; o confessor intercessor...

Folio 4. (Commencement de l'écriture cursive.) En tête : La feste de sainct Brieuc. In fine aprilis.. .. Après des oraisons, viennent des leçons, au nombre de huit, indiquées en marge par Lectio prima, Lectio secunda, etc.

A partir du folio 25, l'écriture change et devient encore plus difficile à lire. Le manuscrit se termine au folio 36 recto, mais semble inachevé.

Dans l'ensemble, ce manuscrit ne me paraît pas présenter grand intérêt.

(Communication de M. Paul Marais, conservateur-adjoint à la Bibliothèque Mazarine.)

Il est assez curieux de connaître l'opinion que professait sur le compte des bréviaires manuscrits briochains Messire André le Porc de la Porte, sage Angevin, nommé par Louis XIII au siège de Saint-Brieuc. Ayant étudié l'office du vénérable patron

« in antiquissimis breviariis, » il trouva ce latin d'une impureté fastidieuse, « insolens ac barbarum, » indigne de la charmante douceur de l'Eglise; après quoi, il fit publier un nouvel office du bienheureux Brieuc, qui n'offensât pas des oreilles classiques : « ut et humilior non esset oratio et ab Ecclesiæ lenitate non abesset. »

La Bibliothèque de la ville de Saint-Brieuc possède l'*Officium sanctorum Brioci et Guillelmi patronorum diocesis Briocensis;* volume in-18, imprimé dans cette ville, en 1621, chez Guillaume Doublet. La même bibliothèque possède l'édition de 1683 de l'*Officium SS. Brioci et Guillelmi*. On considère l'impression de 1621 comme étant la première qui soit sortie de la cité briochaine.

B. *Imprimés.*

65. — Bréviaire de Saint-Brieuc de 1532.

Cet ouvrage se compose de deux volumes in-16, contenant, l'un, la partie d'hiver, de l'Avent à la Trinité; l'autre, la partie d'été, de la Trinité à l'Avent. Les titres manquent; et, bien que la date soit imprimée à la fin du Sanctorale hyemale, on ne trouve pas le nom de l'imprimeur. M. Gaultier du Mottay, qui a employé cet ouvrage liturgique dans son étude sur les anciens offices des patrons de Saint-Brieuc et de Tréguier, dit que les deux volumes appartiennent à deux bibliothèques différentes de Bretagne. Lesquelles? Il aurait été sage de nous l'apprendre (*Mém. de la Soc. archéol. des Côtes-du-Nord*, III, 1857-1869, p. 269-270).

65 *bis*. — Bréviaire gothique de Saint-Brieuc.

Bibl. de M. Gaetan de Wismes, à Nantes; notice communiquée par M. de Wismes.

Caractères gothiques, noirs et rouges; à deux colonnes; 315 feuilles formant 630 pages; mesure : 0,13 × 0,09. Incomplet de la fin, et le titre manque.

12 pages pour le calendrier, où figurent les fêtes briochaines : Guillaume (29 juillet); Dédicace de l'église de Saint-Brieuc (16 septembre); Réception des reliques de S. Brieuc (18 octobre).

6 pages pour les litanies des saints, où l'on remarque, à côté des bienheureux bretons, des noms chers à la piété du diocèse briochain : Corneille, Gilles, Léonard, Mathurin, Fiacre.

Fêtes de l'Avent à la Trinité; Fêtes des saints; Parmi les offices bretons celui de S. Guillaume occupe cinq pages et demie, et celui de S. Brieuc : sept pages.

Dans le calendrier, au bas de chaque mois, on a placé les proverbes qu'on lit dans plusieurs bréviaires, et notamment dans le briochain de 1548 : pour janvier : *pocula Janus amat;...* pour décembre : *Querit habere cibum porcum mactando December.*

66. — Bréviaire de Saint-Brieuc de 1548. [Bibl. Nat., Réserve. Inventaire : B. 4925.]

Titre : Breviarium de Trinitate ad usum insignis ecclesie Briocensis, correctum emendatumque attentiori cura et vigilia diligentiori, cum multis additionibus, videlicet officium Transfigurationis Do-

mini, officium Sancti Fiacrii, noviter impressum et emendatum, anno domini millesimo quingentesimo quadragesimo octavo. On les vend a Rennes ches Guillaume Chevau libraire.

Cette expression *Breviarium de Trinitate* équivaut à : *partie d'été*. En fait, le Propre des saints dans ce volume va de mai à novembre. Impression médiocre. Manquent quelques feuillets. On trouvera une bonne analyse bibliographique de l'ouvrage, dans les *Archives du biblio. bret.*, t. II, Rennes, 1882, p. 12, p. 114-118. Mais je voudrais que M. de la Borderie, qui considère Guillaume Chevau comme l'imprimeur du briochain de 1548, nous eût donné une preuve solide de cette assertion. En effet, la profession de Chevau n'est pas une indication suffisante. C'est à Paris, en 1557, que fut imprimé le *Mystère de sainte Barbe*, pour Bernard de Leau, qui, cependant, à Morlaix, était déjà (ou allait devenir) imprimeur lui-même.

Dom Lobineau (*Les vies des SS. de Bret.*) a publié une liste de saints « *ex Kalendario veteri breviarii Briocensis.* » Quelques corrections et additions sont nécessaires.

Au lieu de *Junius*, il faut lire *Julius*. — Dans le mois de juin, que Lobineau néglige, je remarque : au 7, « *Tugduali epi.*, III lec.; » au 21, « *Mevenni abba.*, III lec. » — Il oublie, en février, au 1er, sainte Brigide; en mai, au 24, Donatien et Rogatien; en septembre, au 16, dédicace de l'église de Saint-Brieuc; en octobre, au 10, Paul de Léon, au 24, Martin de Vertou, qui est placé à côté de Magloire; en novembre, au 18, Mauded, abbé; en décembre, au 1er, « *Tugduali epi.*, IX lec. »

A titre de curiosité, notons les mentions sui-

vantes : au 3 avril, « *Factum est diluvium hic*[1]; » au 19 du même mois, « *Roma conditur.* »

§ II. — MISSELS

Nous ne connaissons aucun missel manuscrit de Saint-Brieuc. Passons à un problème de bibliographie. Mais, tout d'abord, qu'on me permette de remercier M. Paul Marais, conservateur-adjoint à la Bibliothèque Mazarine. Il a bien voulu me prêter dans cette question le plus précieux et le plus patient concours.

67. — **Missel briochain de 1443-1507-1533-1543 [Bibl. Mazarine, Réserve, 11879].**

Reliure peu ancienne et sans valeur. Impression gothique peu remarquable. Petit format. Marges rognées.

Titre : Missale ad usum insignis ecclesie Briocensis, nuper a qualicunque filocalo sollerter emendatum, cum pluribus additionibus et missis de novo positivis[2], videlicet : missa de Transfiguratione, missa de sancto Mathurino[3], missa de nomine Iesu, et missa de sancta Christi lachrima. — Anno Domini M CCCC xliij. — Impressum Rothomagi, impensis honesti viri Geraldi Angier, Cadomi moram tenentis,

1. D'après le calendrier manceau de 1505, au 17 mars : « *Intravit Noe in archam.* »
2. Il faut lire évidemment : *positis*.
3. Moncontour, au diocèse de Saint-Brieuc, est le lieu de France où le saint prêtre — qui appartenait, dit-on, au ivᵉ siècle et à l'ancien diocèse de Sens, — est le plus honoré. Très cultivé en Bretagne par le populaire, surtout avant la révolution, S. Mathurin est fêté le 9 novembre et invoqué contre les maladies nerveuses (P. Sébillot, *Petite légende dorée de la H. B.*, p. 79-82; *Rev. des Tradit. Popul.*, mai 1903, p. 266, mars-avril 1904, p. 177).

et pro Bertranno Iago moram tenente Moncontour.

Les proses de cet ouvrage liturgique ont été publiées dans les *Analecta liturgica* de E. MISSET et W. H. I. WEALE (Pars II, *Thesaurus hymnologicus*, t. II, 1892, p. 195-212). Dans ses *Anciens offices des saints Patrons du diocèse de Saint-Brieuc et de Tréguier*, M. GAULTIER DU MOTTAY avait utilisé le même livre (*Mém. de la Soc. archéol. et historiq. des Côtes-du-Nord*, t. III, Saint-Brieuc, 1857-1869, p. 291, p. 309).

La date d'impression 1443 est fausse : c'est clair.

Sur le verso du titre, on lit : « *in anno presenti* M. CCCCC. et VII, *in quo fuit impressum presens missale.* » Visiblement, c'est cette note qui conduisit le Père Lebrun à nommer ce livre « *missel de 1507* » dans ses recherches manuscrites sur la liturgie [BIBL. NAT., Latin 16806, du folio 200 au folio 208]. A son tour, entrainé par le Père Lebrun, le maitre bibliophile qu'était M. de la Borderie a parlé du missel briochain de 1507 [*Miracles de saint Magloire*, p. 70]. Mais la date 1507 ne saurait être celle du livre que nous étudions. Le Père Lebrun ignorait que Gérard Angier n'avait été reçu libraire de l'Université que le 13 mars 1527[1] ; de fait, on ne voit pas son nom sur un volume avant le 28 juillet de ladite année[2]. Il semble donc que ce chiffre 1507 désigne une édition princeps (dont l'exemplaire de la Mazarine serait une réimpression).

Faut-il adopter la date de 1533 ? Elle nous irait volontiers. L'église de Saint-Brieuc venait d'avoir un nouveau bréviaire en 1532, et désirait certaine-

1. L. DELISLE, *Catalog. des livr. impr. à Caen*. II, 1904. p. XXXVIII, p. 89, p. 90.
2. *Eod. loc.*, p. 134, n° 99.

ment posséder le plus tôt possible un nouveau missel qui y correspondît. C'est d'ailleurs la période où Gérard Angier manifeste sa pleine activité, et publie un missel et un rituel pour l'église de Rennes [1].

M. Léopold Delisle affirme la date 1543. En effet, rien n'insinue que Gérard Angier n'exerçât plus son état à cette époque. Même il ne devait pas être fort âgé alors, ayant obtenu son titre de libraire de l'Université en 1527. D'autre part rien d'extraordinaire à la chute d'un C dans la date de M CCCC xliij. Il serait facile de citer quantité d'exemples de ce fait.

Détail digne d'attention : L' « *anno Domini M CCCC xliij* » est situé au milieu du titre, au bas d'un quatrain : *Ad sacerdotem*, contrairement à tous les usages qui mettent toujours l'année après les noms de ville et d'imprimeur. Ce chiffre ne serait-il pas celui d'un missel manuscrit que l'on aurait confié aux presses ? Cette hypothèse est inadmissible. Les quatre versicules adressés au prêtre disent : « Si tu m'en crois, *achète* ce nouveau missel. » Or ce conseil commercial s'applique plutôt à un imprimé, qui est dans la circulation, qu'à un manuscrit, qui est exécuté sur commande pour un particulier. D'ailleurs, une réponse péremptoire nous est donnée par un *contemporain* du missel, l'ecclésiastique qui a préparé l'édition (parue ou non parue) de 1556, sur l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine. Après avoir modifié au verso toutes les indications chronologiques, il ne lui reste plus qu'à placer au recto du titre la date de la future publi-

1. L. D., *Catalog.*, II, p. 135, n° 277 ; p. 136, n° 288, n° 256, n° 270.

cation. Eh bien ! où ce contemporain pose-t-il cette date de 1556 ? Précisément en remplacement de la date M CCCC xliij, au bas du quatrain de réclame ! Preuve qu'il considère bien 1443 (pour 1543) comme la date de l'impression qu'il a sous les yeux, malgré la place un peu anormale de ce chiffre dans le titre.

Sous la cote : Théologie, n° 1786, la BIBL. DE LA VILLE DU MANS possède un second exemplaire de ce missel gothique de saint Brieuc. Sans doute, le titre fait défaut, mais le commun des saints est folioté de la même manière : fol. j — fol. xxxviij, et les signatures des feuillets concordent, jusque dans certaines bizarreries : bř. puis Bř, soit avant, soit après le chiffre (Bř est l'abréviation de : *Briocense*). D'autre part l'analyse du volume établit que cet exemplaire du Mans est totalement identique à celui de la Mazarine.

Après les préfaces, notées en plain-chant, deux *Gloria in excelsis*, l'un conforme à celui que l'on chante actuellement dans nos églises, l'autre *de beata virgine Maria*, inusité dans la liturgie d'aujourd'hui. Ce dernier offre quelques modifications comme celle-ci : « *Suscipe deprecationem nostram, ad Marie gloriam.* » Avant le canon, les deux gravures traditionnelles : le Christ en croix et le Père éternel en majesté. Canon qui reproduit parfaitement celui de la liturgie romaine. Particularités aux prières qui précèdent ou qui suivent la communion. Plusieurs proses. Pour saint Yves : *Laus et honor Trecorie;* et pour saint Malo : *Omnis sexus, omnis etas*[1]. Parmi les messes spéciales : Les cinq

1. Sur ces deux proses, voir les notes bibliographiques et critiques du

plaies du Christ[1]; Notre-Dame de Pitié; saint Roch. Le livre se termine par les *Remedia misse*.

Dans l'exemplaire manceau, le calendrier est complet. Reliure récente.

68. — Missel de Saint-Brieuc de 1556.

L'exemplaire de la Mazarine, dont nous avons parlé plus haut, porte quantité de ratures et de corrections, ce qui permet de supposer qu'il servit à préparer une édition postérieure, Celle-ci dut ou devait paraitre en 1556. En effet, la date M. CCCC. xliij a été biffée et remplacée par M. CCCCC. lvj. D'autre part, au verso du titre, le *numerus aureus* vij est corrigé à la plume en xviij, et la *littera dominicalis* c en e, modifications qui donnent bien le nombre d'or et la lettre dominicale de 1556 — L'évêque de Saint-Brieuc se nommait alors Jean du Tillet. C'était un prélat de grande érudition ecclésiastique. Entre autre choses il écrivit un Traité de l'antiquité et de la solennité de la messe. Il serait donc particulièrement agréable de connaitre son missel.

R. P. ALBERT PONCELET, dans les *Analecta Bollandiana*, octobre 1905, p. 516, n° 248; p. 527, n° 263.

Dans le même numéro de la revue, le P. Poncelet a publié des remarques intéressantes (p. 483-486) sur *Une source de la vie de S. Malo, par Bili*.

1. Mon missel romain de 1506 contient une *missa quinque plagarum sanctissimi corporis Jesu Christi*.

CHAPITRE IX

—

TREGUIER

—

Préliminaires.

Nous possédons un bon nombre de *statuts synodaux de l'église de Tréguier*, pour le XIV[e] et le XV[e] siècle [1]. Il y aurait de petits coins du moyen-âge à éclairer avec ces précieux règlements. Contentons-nous d'en extraire des points de liturgie et d'hagiographie bretonnes :

1° *Livre indispensable* (vers l'an 1360).

Tous les prêtres et curés du diocèse trécorois doivent avoir, sous peine d'une amende de cent sous, en monnaie courante, « la vie, légende, et histoire du bienheureux Tudgual, notre patron [2]. »

2° *Cultes singuliers, disparition de vieilles légendes, bréviaires locaux, rubriques obligatoires* (vers l'an 1360).

Quelques prêtres et autres personnes du monde ecclésiastique récitent l'office de saints inconnus, ou même qui n'existèrent jamais. Il vaut bien mieux rendre des honneurs à Yves et à Tudgual. Désormais donc, hormis le temps de l'Avent, le temps du

1. Morice, *Preuves*, I, col. 1298-1311; 1370-1375; 1668-1670; II, col. 51-53; 84-85; 292-294; 1140-1141; 1191-1193; 1243-1247; 1273-1285; 1522-1534; III, col. 147-150; 464-466; 740-842; 775-776.

2. Morice, *Preuves*, I, col. 1872, sous le titre VIII.

Carême et le temps pascal, hormis encore le cas d'une fête solennelle, on récitera l'office de S. Yves tous les lundis, l'office de S. Tudgual tous les jeudis, l'office de la Vierge tous les samedis [1].

3° *Fixation et déplacement de fêtes.*

S. Gonéri, dont les miracles se multiplient, sera célébré le 18 juillet, et à Tréguier, et dans deux paroisses déterminées (vers l'an 1440) [2]. — En octobre 1515, l'évêque Antoine de Grignaux fixa la solennité de S. Gonéri au premier mardi d'avril de chaque année [3].

Aux côtés de l'église naquit l'imprimerie. L'une parlait, l'autre multipliait la parole. Et la cité trécoroise est une des premières en Bretagne qui ait possédé des presses. Lire la lettre de M. Léopold Delisle à M. de la Borderie sur les *Mandements épiscopaux imprimés à Tréguier au XV[e] siècle* [4]. Mais cet établissement ne dura pas de longues années. Vers le milieu du XVI[e] siècle, il retrouva la vie, à Morlaix. C'est dans cette ville que sera imprimé le *Proprium Trecorence* de 1770, comme l'y avaient été, en 1685, les *statuts du diocèse de Tréguier*, parus sous M[gr] de Baglion de Saillant, ex-

1. *Eod. loc.*, I, col 1373, sous le titre XIX. — L'expression latine est assez pittoresque pour que nous la reproduisions : « *horas de sanctis ignotis. et qui forte nunquam fuerunt in rerum naturâ. recitant.* »

2. *Eod. loc.*, II, col. 1281.

3. *Eod loc.* III, col 776. — Le propre actuel de Vannes fait commémoraison de S. Gonéri au 28 JUILLET, et lui consacre une *Lectio IX*.

4. *Bibl. de l'Ecole des Chartes*. année 1900, tome LXI. p 59-70. — Et, naturellement. *L'Imprimerie en Bretagne au XV[e] siècle*. 1878, p 83-94. Les mandements dont il est question dans l'article de M. Delisle ont été adressés à leur clergé par des évêques de Saint-Brieuc : Christophe de Penmarch et Olivier du Chastel. Quant aux pièces elles-mêmes, elles se trouvent au Vatican, fonds de la reine de Suède, n° 988. Il est vivement à souhaiter qu'on les publie intégralement.

Voir dans le *Catalog. g. des mss. des Bibl. p., Départ.*, t. XIII. p. 432, n° 283 des mss. de DÔLE : *impressions du XV[e] siècle à Tréguier*.

colonel, ancien oratorien, et solide gallican. Aussi bien, deux paroisses morlaisiennes, Saint-Mathieu et Saint-Melaine, dépendaient de l'évêché trécorois. Toutefois, la paroisse morlaisienne de Saint-Martin était dans le diocèse de Saint-Pol. Or, c'est en Saint-Martin que se trouvait placé le couvent de Cuburien, dont l'imprimerie nous a légué deux volumes de langue bretonne : *Le Miroir de la Mort* et la *Vie de sainte Catherine*. Le premier est une publication de 1575, le second de 1576 [1].

Combien il serait à souhaiter que la BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE MORLAIX se constituât un fonds spécial d'impressions léonardes et trécoroises !

Un moine clunisien du XII[e] siècle, connu sous le nom de BERNARD DE MORLAIX, a composé des hymnes qui sont en grand honneur dans l'église anglicane [2].

§ I. — BRÉVIAIRES

A. *Manuscrits.*

69. — Bréviaire de saint Yves. Fin du XIII[e] siècle.

L'ouvrage liturgique connu sous le nom de bré-

1. J. LOTH, *Chrest. bret.*, 1890, p. 287, 294.
Puisque nous esquissons le rôle particulier des cathédrales et des abbayes bretonnes dans le développement de l'imprimerie en notre province, nous devons compléter ce tableau en rappelant la réglementation générale, dont l'Eglise endigua toujours les productions des presses. Sur cette question, nous renvoyons à des articles instructifs parus dans les *Etudes* des Pères Jésuites, à propos de la *Constitution apostolique de Léon XIII sur l'interdiction et la censure des livres.* (Numéros de février, mars, avril et mai 1897.)

2. KERVILER, *Bio-bibliogr. bret.*, livre I, t. III. Rennes, 1889, p. 6. — *The Rhythm of Bernard of Morlaix on the Celestial Country*, edited and translated by the Rev. J. M. NEALE. — L'*Histoire littéraire de la France* (tome XII, réédition de 1869, p. 236) appelle ce personnage (avec raison, semble-t-il) BERNARD DE MORLAS. (Morlas, dans le comté de Bigorre.)

viaire de saint Yves appartient à l'église du Minihi-Tréguier (commune formée d'une des anciennes paroisses de Tréguier). Cette vénérable relique a subi les atteintes et du temps et des pèlerins et des touristes. Il en reste à peine une cinquantaine de feuillets en mauvais état, isolés les uns des autres.

Au témoignage de M de la Borderie, l'écriture date positivement du XIII[e] siècle; et le savant paléographe a publié un fac-similé de deux pages de ce livre antique [1]. L'abbé Tresvaux avait déjà donné le calendrier du bréviaire, comprenant les mois de mars, avril, mai et juin [2].

70. — **Légendaire trécorois du XV[e] siècle.** [BIBL. NAT., ms. lat. 1148.]

Au folio 2, recto, on lit ce titre : *Legenda sanctorum Britanie secundum usum ecclesie Trecorensis. Et primo de sancto Tudgualo predicte ecclesie patrono.*

Au folio 1, recto, on trouve un *Repertorium* ou Table. Les leçons pour les offices particuliers du diocèse comportent les sujets suivants :

De sancto Tudgualo.
De sancta Appolonia,
De sancto David.
De sancto Paulo episcopo leonensi.
De sancto Paterno episcopo venetensi,
De sancto Yvone,
Festum Visitationis beate Marie,
De sancto Ruilino episcopo,
De sancto Gonerio,
De sancto Samsone episcopo dolensi.
De sancto Guillermo episcopo briocensi.

1. *Monuments originaux de l'hist. de saint Yves*, p. LXI.
2. *Les Vies des SS. de Bret.*, I. 1836, p. XXVII.

De sancto Claro episcopo nanetensi.
Translatio sancti Yvonis et Euflami confessoris.
De sancto Melanio episcopo redonensi,
De sancto Tremoro martire,
De sancto Maclovio episcopo,
De sancto Antonio abbate.

Ce légendaire, qui était destiné à la récitation de l'office divin, semble bien dans ses narrations un abrégé d'un Grand Légendaire de Tréguier, lequel a été consulté par les Bénédictins bretons, et que M. de la Borderie a fait connaître dans ses études sur saint Hervé et sur saint Efflam, publiées en 1892. Le même savant a publié l'office de saint Tudual, tel qu'on le trouve dans le ms. lat. 1148 de la Nationale [*Mém. de la Soc. archéol. des Côtes-du-Nord*, IIe série, t. II, 1885-1886, p. 117-122]. Dans les *Monuments originaux de l'histoire de S. Yves* (Saint-Brieuc, L. Prud'homme, 1887), M. de la Borderie a emprunté encore au même manuscrit latin 1148 l'office de la fête principale de S. Yves et celui de la translation de ce bienheureux, avec les leçons de l'octave (pages 437-455, et 466-479). L'abbé Y. M. Lucas a donné hymne, antienne et oraison de S. Gonéri, puisées à la même source (*La vie, les reliques, le culte de S. Gonéri*, Vannes, 1888, p. 16; extrait de la *Rev. hist. de l'Ouest*). Mais la copie qui avait été communiquée à l'auteur par M. de Boisgelin n'était pas très sûre, et M. de la Borderie l'a corrigée dans son *Examen de la vie ancienne de S. Gonéri* (Vannes, 1888, p. 8-9, 14-15; extrait de la *Rev. hist. de l'Ouest*). Dès 1884, M. de la Borderie, dans son étude sur les origines de l'église de Nantes, avait cité le ms. 1148 de la Nationale (*Saint Clair*, Rennes, 1884, p. 5).

Ajoutons que ce document est mentionné par les BOLLANDISTES, dans leur *Catalog. C. H. L. in B. N. P.*, III, 1893, p. 539.

71. — Bréviaire de Tréguier, du XVe siècle.

Vélin. Ecriture du XV[e] siècle. Environ 500 feuillets. $0^m 177 \times 0^m 131$. Pages à deux colonnes, de 31 lignes chacune. Conservé au Petit Séminaire de Tréguier.

M. l'abbé France a publié les leçons de cet ouvrage pour la fête de saint Yves et pour la solennité de la Translation de ses reliques (*Mém. de la Soc. archéol. des Côtes-du-Nord*, II[e] série, t. II, 1885-1886, p. 69-75). M. A. de la Borderie a tiré de ce livre l'office de saint Mauded (*Saint Maudez*, Rennes, 1891 ; extrait des *Mém. de la Soc. archéol. des Côtes-du-Nord*, p. 218-224), et la commémoration de saint Efflam (*Saint Efflam*, Rennes, 1892, p. 6-7).

Il est fâcheux qu'on n'ait pas encore publié le calendrier de ce gros bréviaire, avec l'analyse sérieuse d'un ouvrage aussi important pour la liturgie et l'hagiographie bretonnes.

72. — Office manuscrit de saint Hervé.

Un manuscrit, jadis conservé au Faouët (ancien diocèse de Tréguier), contenait l'office de saint Hervé. Cet office — aujourd'hui perdu — racontait la vie du saint, distribuée par leçons, hymnes, antiennes, répons et proses. Le texte en question a été consulté au XVII[e] siècle par ALBERT LE GRAND (*Les Vies des SS. de la Bret.*, édition de 1901, p. 239.)

B. *Imprimés.*

73. — Office de saint Efflam, de 1575.

Les prêtres de Plestin, au diocèse de Tréguier, rédigèrent, d'après leurs anciens légendaires paroissiaux, un office de saint Efflam, lequel, dans une suite de leçons, d'hymnes, de répons, racontait la vie du saint. Cet office fut imprimé en 1575, au couvent de Cuburien, à Morlaix. — Le texte de 1575 a été vu par ALBERT LE GRAND, *loc. cit.*, 1901, p. 587-588.

74. — Anciens offices imprimés de saint Tudual et de saint Yves.

Mgr Jean-Marc de Royère fit imprimer, en 1770, à Morlaix, chez T. Guyon, un *Proprium Trecorense*, volume in-12. Le calendrier marque : Brieuc, Corentin, Gonéri, Guillaume, Judicaël, Mauded, Paul de Léon, Samson, Tudual, Yves. Au 28 janvier : *Ruelini, epis. Trecorensis, conf.* Au mois de juin : *Dominicâ infrà octavam Corporis Christi, Dedicatio ecclesiæ cathedralis Trecorensis.* La préface (ou *Mandatum*) de l'évêque est maigre de renseignements historiques. Nous ne pouvons en extraire que ces paroles : « Cum officiorum sanctorum Tudualdi et Yvonis editio jam dudum defecerit, Fratres charissimi, vestris annuentes votis, novam confici et typis publicari præcepimus. Hæc igitur officia penitus et, ut putamus, in melius innovata tradimus vobis. » Il semblerait donc qu'avant 1770, il n'y ait pas eu de bréviaire imprimé pour le Trécorois, et qu'on se contenta de confier aux presses les offices de saint Tudual et de saint Yves. De

fait, nous connaissons des *Officia propria sanctorum Tuduali et Yvonis, Træcorensis diœcesis patronorum*, publiés à Morlaix, en 1704[1], sur l'ordre d'Olivier Jegou de Quervilio, Breton janséniste, qui fut évêque de Tréguier pendant trente-sept ans. Il est probable que les prêtres se servaient du bréviaire romain ou du bréviaire d'un diocèse français. Et sans doute chaque paroisse conservait, soit manuscrit soit imprimé, l'office particulier du saint patron. Cet office local s'ajoutant au double office diocésain constituait alors la liturgie bretonne du pays trécorois.

§ II. — MISSELS

75. — Je n'ai pu découvrir aucun missel ancien de Tréguier, soit manuscrit, soit imprimé. En 1770, on plaça le cahier des messes propres du diocèse à la suite du *Proprium Trecorense* (p. 407-454). La missa pour *Festum sacerdotii D. N. Jesu Christi* a une préface spéciale. La *Missa pro anniversario ordinationis* a une longue prose particulière : « *Piscatores hominum, sacerdotes mei.* » Ce sont des messes dans le goût de l'Oratoire[2] et de Saint-Sulpice. Tandis que les prières de l'Eglise sont en général d'une simplicité remarquable[3], celles de ces

1. *Bulletin de la Soc. des Biblioph. bret*, séance du 9 octobre 1895, p. 126.

2. Puisque l'occasion se présente de parler de la liturgie oratorienne, rappelons que, dans son plus brillant séminaire, l'illustre congrégation consacrait plusieurs offices à nos saints bretons. Voir les *Officia propria domus oratorii Domini Jesu sancti Maglorii* (Parisiis. Ballard, 1757). C'est un des monuments les plus distingués de notre liturgie française. Le volume est très rare. Le seul exemplaire que je connaisse est dans la Bibliothèque de mon ami M. Bonnardet, professeur à Juilly.

3. « Ce qui caractérise les oraisons de la bonne époque c'est la brièveté et la clarté... Les cadences métriques qui marquent la fin des phrases

doctes congrégations répondent habituellement à des thèses mystiques ou théologiques qui leur sont chères.

POSTFACE

I. — En terminant, rappelons à gros traits l'origine des bréviaires et des missels.

La récitation de l'office canonique et la célébration de la sainte messe imposaient au clergé l'obligation de posséder une véritable bibliothèque liturgique : l'*Antiphonaire*, ou recueil d'antiennes et de répons; le *Passionnaire*, qui donne la légende des martyrs; le *Légendaire*, qui fournit les histoires des saints non suppliciés; l'*Homiliaire*, qui contient les sermons des Pères; le *Texte Biblique* de l'ancien et du nouveau Testament, pour les leçons des nocturnes; le *Psautier*, ou collection des cantiques attribués au roi David; le *Martyrologe*, ou calendrier des saints qui doivent recevoir les honneurs de l'église; le *Sacramentaire*, dans lequel étaient copiées les prières du canon et les oraisons diverses; l'*Evangéliaire*, où étaient les évangiles qu'on lit à la messe; l'*Epistolaire*, renfermant les épitres des apôtres; le *Graduel*, avec la notation musicale des parties chantées pendant le saint sacrifice; l'*Hymnaire*, qui réunissait les chants particuliers aux diverses fêtes. L'idée devait naître de réduire en un volume portatif et unique, d'un côté toute la série des ouvrages nécessaires à

achèvent de les rendre limpides et sonores. » (VACANDARD. *Le cursus* in *Rev. des Quest. historiq.*, 1er juillet 1905, p. 87.)

la récitation de l'office divin, d'un autre côté toute la série des ouvrages nécessaires à la célébration de la sainte messe. Tel fut le principe des bréviaires et des missels. Les plus anciens bréviaires connus proviennent du Mont-Cassin et remontent à la fin du XIe siècle. De même, à partir du XIe siècle, nous avons d'innombrables copies des missels.

II. — Nous avons des éléments nombreux pour étudier les rites adoptés dans notre province au XVe siècle.

Afin de permettre soit aux libraires, soit aux érudits non initiés à la prière catholique, de reconnaître, dans nos livres antérieurs au XVIIe siècle, ce qui, tranchant sur la liturgie romaine, a un intérêt historique, nous allons donner un point de comparaison, en analysant l'ordinaire de la messe conforme à l'usage de Rome avant la réforme de Pie V[1]. Car, pour la messe romaine, depuis la fin du XVIe siècle elle n'a pas varié, et celui qui voudrait établir un parallèle entre un texte d'église bretonne et le *missale romanum ex decreto SS. Concilii Tridentini restitutum, S. Pii V pontificis maximi jussu editum*, n'aurait qu'à se procurer le « paroissien romain » en latin et en français, qu'on trouve partout.

Ordinaire de la messe romaine, au temps de Jules II[2] :

Le *Gloria in excelsis Deo* a des rubriques réser-

1. La bulle : *Quo primum tempore ad Apostolatus apicem assumpti fuimus*. fut donnée par Pie V. en 1570. Elle accompagne la publication du missel romain, avec ordre absolu de se conformer à ce livre, à moins qu'on ne possède un rite spécial en usage depuis deux cents ans.

2. Ce *missale romanum* fait partie de ma bibliothèque. — Il a été imprimé à Venise, en 1506; décoré par le Vénitien Frère Albert Castelan; publié aux frais du Florentin Lucas-Antoine de Giunta. — Lettres

vées aux fêtes de la Vierge. Parmi les Préfaces, j'en remarque une en l'honneur de S. François d'Assise; une autre pour les fêtes de S. Augustin; une autre à la gloire de S. Roch[1]. A la fin de la messe, le prêtre bénit le peuple en disant : *In unitate Sancti Spiritus benedicat vos Pater et Filius.* Si le prêtre a dit la « messe des défunts, » il bénit le peuple avec la formule suivante : *Deus vita vivorum et resurrectio mortuorum : benedicat vos in secula seculorum.* Aussitôt après l'*Amen* de la réponse, l'officiant rentre à la sacristie, se dépouille des ornements sacerdotaux et récite l'antienne : *Trium puerorum cantemus hymnum*, avec le psaume : *Benedicite omnia opera Domini Domino*, suivi du psaume : *Laudate Dominum in sanctis eius;* le prêtre reprend l'antienne, ajoute le *Kyrie eleison* avec le *Pater noster;* viennent ensuite quelques versets et répons, terminés par trois oraisons[2].

A part les traits que nous venons de relever, l'ordinaire de la messe romaine en 1506 ne diffère nullement de l'ordinaire de la messe romaine en 1906.

gothiques, en rouge et noir; notation en plain-chant; abondance de gravures sur bois à pleine page, ou comme encadrement, sans parler des dessins disséminés dans le texte; majuscules superbes. Ce volume constitue vraiment un exemple distingué de l'ancienne gravure sur bois en Italie. — Fort in-quarto; reliure originale, aux ais de chêne, recouverts en peau de porc frappée, avec coins de cuivre, et restes d'ancien fermoir. — Je me suis procuré mon exemplaire à Londres.

Au point de vue breton, retenons la présence de S. Yves dans le calendrier (27 octobre); mais notre bienheureux n'a pas de messe au cours du volume. — N'est-ce pas l'occasion de rappeler que le bréviaire romain de 1535, — rédigé par le cardinal Quignonez — fêtait S. Yves?

1. « A l'origine, les préfaces étaient pour une bonne part improvisées par le célébrant..... Aussi ne faut-il pas s'étonner que les recueils liturgiques aient contenu de nombreuses préfaces de rechange. Certains manuscrits les comptent par centaines. Mais, à Rome, on sut vite se borner... Ces préfaces, durant la bonne époque, se conformèrent aux règles du cursus métrique... » (VACANDARD, *loc. cit.*, p. 92 et 93.)

2. On trouve ces prières dans les bréviaires romains d'aujourd'hui, sous le titre : *Gratiarum actio post missam.*

Les proses sont en très petit nombre ; quelques-unes ne sont plus en usage ; le *Lauda Sion salvatorem* et le *Dies iræ dies illa* n'offrent aucune variante par rapport au texte actuel ; la séquence en l'honneur de saint Augustin commence par ces mots : *De profundis tenebrarum lumen mundo exit clarum.* La messe du Saint Nom de Jésus présente des particularités[1]. A la suite de la messe de saint Nicolas de Tolentino, bénédiction solennelle du pain auquel on donne le nom de ce bienheureux, et que l'on conserve dans les maisons « en cas de nécessité[2]. »

Pour connaître la formation et le sens de la messe, on consultera toujours avec raison le livre plein de science et de piété que composa le Père Le Brun : *Explication literale, historique et dogmatique des prieres et ceremonies de la messe*, Paris, 1716[3]. Cette édition ne se rencontre pas facilement. Aussi l'a-t-on réimprimée (avec suppression de quelques pages et sans gravures), en 1834 et en 1839. Il serait à souhaiter qu'on publiât de nouveau ce livre, en le mettant au courant de l'érudition actuelle.

1. Voir à la page 34 de ce travail, note 4.

2. S. Nicolas de Tolentino mourut dans les premières années du XIVe siècle. — Un jour que le saint était malade, la Vierge lui apparut et lui conseilla de prendre tel morceau de pain en le trempant dans un peu d'eau. Le remède guérit Nicolas. En mémoire de cet événement, — dans les monastères des Ermites de S. Augustin, ordre du saint, — on bénissait de petits pains avec des cérémonies qui avaient pour but de les rendre salutaires, et qui furent approuvées par Eugène IV (1431-1447).

3. Pierre Le Brun, en 1726, fit paraître en plusieurs volumes la suite, ou plutôt le développement, de son premier travail. Cette nouvelle publication avait pour titre : *Explication de la messe, contenant les dissertations historiques et dogmatiques sur les liturgies de toutes les églises du monde entier...*

Missel manceau, de 1505.

Pour montrer l'intérêt — même simplement profane — que présente l'étude de nos vieux ouvrages liturgiques, et pour fournir un point de comparaison entre les rites adoptés en Bretagne et ceux qui étaient pratiqués en France, nous allons extraire d'un missel manceau de 1505 [1] le tableau d'une Bénédiction nuptiale.

Le prêtre, ayant reçu une verge et un anneau, bénit ces objets avec des prières spéciales, et les asperge. Puis, s'avançant vers la porte de l'église, — ou en tel autre endroit fixé par la coutume, — il dit :

« *Aultre foys on a fait les bans en nostre mere* « *saincte eglise : N. et N. qui sont icy presens :* « *premierement, secondement et tiercement. Et nous* « *les faisons quartement dabondance. Sil ya aucuns* « *qui sachent aucun empeschement parquoy le ma-* « *riage ne se puisse et doive consummer et acomplir* « *entre eulx, silz dient presentement. Et si aucun* « *y vouloit mettre empeschement a tor et sans cause* « *nous le denonsons pour excommunie.* »

Lorsque personne ne fait opposition, le prêtre demande leurs noms aux époux, et unit leurs mains droites, en prononçant ces paroles :

« *N. vous prenez N. qui icy est presente a femme* « *et espouse et iurez a Dieu vostre createur que foy*

1. Ce missel gothique du Mans est entré en 1895 à la Bibliothèque de la ville de Vitré. M. de la Borderie, dans une note manuscrite, pense qu'on peut attribuer cet ouvrage à l'année 1505. Le volume porte, en encre noire toute fanée, le nom de « Lemercier, prêtre de l'Oratoire. » Pas de titre. Plusieurs feuillets font défaut. — Au calendrier, nous trouvons, le 28 janvier, la fête de S. Charles, empereur, et, à diverses dates, des souvenirs patriotiques : au 16 mars : *Reductio Ville Cenomanensis, anno Domini M CCCC XLVIJ* (les Anglais chassés); au 12 août : *Reductio patrie Normannie M CCCC LIIJ* (les Anglais chassés).

« *et loyaulte vous luy tendrez de corps et de biens ;*
« *saine et malade vous la garderez en lit et dehors ;*
« *et pour aultre ne la changerez tout le cours de sa*
« *vie ; et luy en baillez la foy.* »

L'époux répond : « *Voyre; et luy en baille ma foy.* » L'épouse ajoute : « *Et bien len prens.* » Le prêtre s'étant adressé à la jeune fille suivant la même formule, et les mêmes réponses ayant été obtenues, il prie l'époux de passer la verge aux doigts de l'épouse, au pouce tout d'abord, avec ces mots : *In nomine Patris*; puis au second doigt, avec ces mots : *Et Filii*; puis au médius, avec ces mots : *Et Spiritus Sancti*; enfin au quatrième doigt, en prononçant : *Amen!* En second lieu, l'époux reçoit du prêtre l'anneau, et le fait toucher aux mêmes doigts de la dextre de la mariée. en disant : au pouce : « *De cest aneau te honnoure,* » au second doigt : « *De mon corps tespouse.* » au troisième : « *De ce douaire te saysis a lusaige et coustume de ce pays.* » Alors le mari place l'anneau au quatrième doigt, qui en retient le nom d'annulaire.

On se rend près de l'autel, et la messe de mariage commence.

Il serait aisé de découvrir dans le même missel plusieurs rubriques intéressantes. Par exemple, le 6 août, jour de la Transfiguration, « on doit célébrer la messe avec du vin nouveau, si la chose est possible; il faut au moins qu'avant la consécration on mêle au vin du calice quelques gouttes extraites d'une grappe mûre. — De plus, avant la messe, on bénit des grappes de raisin, qui sont distribuées au peuple. »

III. — Avant les premiers ouvrages liturgiques de notre province qui aient été sauvés du naufrage et

qui nous renseignent sur les rites adoptés par nos ancêtres, quelles formes de prière publique observait-on dans notre Bretagne ?

Les savants constatent que, depuis le déclin du IVe siècle, les églises latines ne suivaient pas toutes le même rituel. A prendre les choses en gros, — abstraction faite de certaines particularités locales, — les usages liturgiques entre lesquels elles se partageaient peuvent se ramener à deux : l'usage romain, et l'usage que l'on est convenu d'appeler gallican. Or l'église bretonne se rattachait primitivement, pour l'ensemble, à la liturgie gallicane[1].

Limitons la question. Du commencement du VIe siècle au milieu du IXe, quelles étaient la doctrine et les cérémonies de l'église bretonne-armoricaine? Il est permis de supposer que celle-ci, d'abord fortement imprégnée de monachisme irlandais[2], perdit peu à peu une partie de son allure indépendante sous la surveillance défiante de la métropole de Tours[3], puis, ne pouvant échapper aux prescriptions ecclésiastiques de Charlemagne et de Louis le

1. L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 3e édition, Paris, 1903, p. 86, p. 99, p. 156, p. 378.

2. Bäumer et Biron, *loc. cit.*, t. I. cap. VI. sur la part de S. Colomban et des Irlandais dans le développement de la liturgie.

3. Vers 510-520, le métropolitain de Tours, averti sans doute par l'évêque de Rennes, fait de dures remontrances aux prêtres bretons qui remplissent leur ministère auprès de leurs compatriotes (*Rev. de Bret. et de Vendée*, janvier 1885, article de L. Duchesne). En 567, le neuvième canon du Concile de Tours proteste contre la coutume qui s'exerce en Armorique de consacrer un évêque sans s'occuper du métropolitain (Maassen. *Concilia œvi merov.*, p. 124). Les Bretons avaient en effet l'habitude de procéder à l'ordination épiscopale, sans recourir à l'administration métropolitaine. D'après leur usage, trois consécrateurs ordonnaient trois évêques dans la même cérémonie (Bollandistes, Acta. Julii t. VI, p. 583, nos 43 et 44; et dans la *Vie de S. Samson*, éditée par Plaine, lib. I. cap. 14. — Duchesne, *Origines du culte chrét.*, p. 31, 42-43).

Débonnaire, se rallia au rite romain réformé par la cour franque [1].

Dans cet ordre de recherches, les plus anciennes biographies de nos saints pourraient fournir des traits utiles. La première vie de S. Samson, rédigée probablement dans la seconde moitié du VII[e] siècle, nous montre au saint sacrifice l'usage d'un MEMENTO, où l'on dit à haute voix les noms de ceux qui doivent être recommandés et notamment les noms des défunts qui ont eu des rapports importants avec les personnages du monastère [2]. Le document dont nous parlons établit encore l'usage de la FRACTION DE L'HOSTIE; l'officiant invitait un prêtre présent à rompre avec lui le pain eucharistique en signe de déférence et d'union [3]. Dans le dernier quart du IX[e] siècle, l'usage romain de l'AGNUS DEI avait pénétré à travers notre province [4].

1. DUCHESNE, *Origines*, p. 102-104.

2. Le vieux narrateur écrit : « Bien des fois, à la messe chantée, près de l'autel de saint Samson, j'ai entendu lire les noms des aïeuls du bienheureux dans la liste de ceux qui participent à l'offrande. » (BOLLANDISTES, *Acta*, Julii t. VI, p. 574, c. Pour comprendre ce passage, on pourra consulter dans le même tome, p. 91, n° 464, et p. 95, 1. — Le canon 19 du concile de Mérida, tenu en 666, prononce : « *Et eorum* NOMINA *a quibus eas ecclesias constat esse constructas, vel qui aliquid his ecclesiis videntur aut visi sunt contulisse*, TEMPORE MISSÆ, *si ab hac decesserunt luce, cum defunctis fidelibus* RECITENTUR. » — Voir DUCHESNE, *Origines*, p. 208, 209, 210).

3. *Quando missam cantabat, angeli semper Dei sancti ministri altaris ac sacrificii apud ipsum videbantur, oblationemque cum suis manibus, illo solo vidente, frequenter frangebant* (Acta, *loc. cit.*, p. 584, n° 44). Cette phrase me semble faire allusion à la coutume connue : si plusieurs prêtres étaient présents au sacrifice eucharistique, l'officiant pouvait en inviter un autre à rompre avec lui le pain divin, en signe d'égalité (REEVES traduit par LA BORDERIE, *Les monastères celtiques aux VI[e] et VII[e] siècles*, Rennes, 1895, p. 26; article publié dans les *Annal. de Bret.*, t. IX).

4. *Ut ad* AGNUS DEI *ventum est* (Vie de saint Malo, publiée par Plaine, Lib. I, cap. XXVI) : *Cum ad* AGNUS DEI *ventum est* (Vie de saint Samson, publiée par Plaine, Lib. II, cap. IX). — L'Agnus Dei fut placé dans la messe romaine sous le pape Sergius (687-701). — Voir articles de DUCHESNE sur les deux textes édités par Plaine, *Bulletin critique*, 15 octobre 1887, p. 397, et *Revue Celtique*, t. XI, p. 3.

La seconde vie de S. Samson et la légende de S. Malo, dont les rédactions qui subsistent sont à peu près contemporaines[1], offrent un certain nombre de fragments liturgiques; par exemple, l'antienne : *Numquid est in idolis gentium qui pluat*[2]; la formule : *Una voce dicentes*; des centons d'offices : *Adjuva nos*[3]... Et cetera.

Les lecteurs connaissent le travail de F. E. WARREN : *The liturgy and ritual of the celtic church* (Oxford, 1881).

IV. — Il y aurait aussi une étude à faire sur la version de la Bible usitée dans l'ancienne église de Bretagne. Dans son édition du cartulaire de Landevenec, M. de la Borderie a relevé avec soin les citations scripturaires qui diffèrent plus ou moins du texte de la Vulgate. M. Hugh Williams a fait de même dans son excellente édition de Gildas. Il serait désirable qu'on en fît autant pour les passages de la Bible employés si fréquemment dans notre vieille hagiographie celtique. Cependant on devra tenir compte de ce fait : que l'écrivain citait ordinairement de mémoire ou parfois paraphrasait légèrement.

1. La vie de S. Malo (texte de Plaine) est dédiée à l'évêque Ratwili, que l'on sait avoir siégé de 836 à 872 environ. La seconde vie de S. Samson (texte de Plaine) a été rédigée certainement après 848; mais elle est antérieure au début du X° siècle. puisqu'elle inspira un versificateur, lequel dédia son œuvre à Lovenan. Or celui-ci a pu commencer son épiscopat dans les dernières années du neuvième siècle.

2. PLAINE. *Vie de S. Malo.* Lib. II. cap. XIII. (Et DUCHESNE, in *Rev. Celt.*, XI, p. 21. note 1).

3. L'auteur de la seconde vie de S. Samson est un clerc nourri de textes scripturaires et patristiques. Il en forme un tissu qui orne à tout instant son récit. Etant donné son genre littéraire. il emploie *Adjuva nos* (Lib. II c. 16) comme réminiscence d'antienne. La formule *una voce dicentes* lui revient souvent à l'oreille (Lib. II, c. 16, c. 17) Peut-être cet amateur d'allitérations a-t-il eu le souvenir de quelque chant religieux en écrivant : *Bene valeatis, Christo placeatis, cui famulatis* (Lib. II, c. 26).

La revision de S. Jérôme ne s'est pas introduite du premier coup parmi les Bretons de notre province. Ainsi, tandis que la Vulgate porte : *centuplum accipiet et vitam æternam possidebit* (Matthæ, XIX, 29), la seconde vie de S. Samson (lib. II, c. 4) et la vie de S. Malo (lib. I, c. 29) donnent la formule : « *centuplum accipiet in hoc seculo et vitam* [*æternam*] *in futuro.* » Dans la seconde vie de S. Samson : *Nonne dixi tibi, quia, si credideris, videbis mirabilia Dei?* (L. II, c. 15); *Et ego requiescere vos faciam* (L. II, c. 16); *Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum quod vobis paratum est ab origine mundi* (L. II, c. 26); tandis que dans la Vulgate on lit : *Nonne dixi tibi quoniam, si credideris. videbis gloriam Dei?* (Joan., XI, 40); *Et ego reficiam vos* (Matthæ., XI, 28); *Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi* (Matthæ., XXV, 34). Rien de plus facile que de multiplier les exemples.

Le sujet que nous traitons dans ce paragraphe provoque une question qui ne manque pas d'intérêt :

La Bible d'Anowareth est-elle bretonne?

Parmi les manuscrits bretons du IXe siècle, M. DE LA BORDERIE (*H. de B.*, II, p. 284, 285, 490) signale une remarquable Bible in-folio, déposée sur l'autel du couvent de Saint-Maur-de-Glanfeuil par le machtiern Anowareth, quand il donna aux moines sa terre d'Anast.

Malheureusement, l'affirmation est inexacte. Notre illustre compatriote s'est laissé entraîner au plaisir d'attribuer à notre province l'origine du *manuscrit latin n° 3* de la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,

l'un des plus énormes et des plus précieux de ce magnifique hôtel des livres.

Le volume comprend 409 folios. L'Apocalypse finit au folio 393. A la suite de la Sainte Ecriture viennent des pièces qui intéressaient le monastère. C'est ainsi qu'au folio 404 v°, deuxième colonne, on raconte l'aventure arrivée : « *cuidam servo Dei nomine Anowarech,* » et, au folio 408 v°, on produit une charte de 847, par laquelle ce personnage fit largesse à la maison; dans ce document on lit : « *donum autem huius rei est hec biblioteca veteris ac novi testamenti.* »

A la vérité, la charte que nous citons ne concorde pas dans tous ses détails avec le texte du cartulaire de l'Abbaye. Celui-ci affirme la date de 843, puis, après l'énumération des donations accordées par Ano-Wareth, en l'honneur de Dieu et de S. Maur, on lit : « *donum autem hujus rei confirmat Bibliotheca Veteris ac Novi Testamenti* [1]. » — En tout cas, nous ne voyons rien qui exprime l'idée que la Bible elle-même soit un don du pieux machtiern. Ayant consulté à ce sujet M. Henri Omont, membre de l'Institut, et conservateur du département des manuscrits, ce savant m'a fait l'honneur de me répondre, en date du 7 septembre 1905, ainsi qu'il suit :

« Le ms. lat. 3 de la Bibliothèque Nationale est une Bible « latine, qui fut donnée au monastère de Glanfeuil dans le cou- « rant du IXe siècle, et qui provenait du second fondateur de « l'abbaye le comte Rorigon, gendre de Charlemagne. Il

1. PAUL MARCHEGAY. *Archives d'Anjou*, t. I. Angers, 1843 : Le cartulaire de Saint-Maur-sur-Loire *(Cartularium monasterii Glannafoliensis sive Sancti Mauri ad Ligerim)*, p. 293-429. On trouvera la *Carta de Anost in Britannia* aux pages 363 et 364.

« semble que sa copie puisse remonter au début du IXe siècle
« et elle dut être portée par les moines de Glanfeuil à Saint-
« Maur-des-Fossés en 868.

« Ce qui a pu donner lieu à son attribution, dont vous me
« parlez, est sans doute la copie, au folio 408 v°, d'une charte
« de l'an 847, constatant la donation faite à l'abbaye de Glan-
« feuil, par un Breton du nom d'Anouvareth, et pour laquelle
« cette bible servit de symbole : *Donum autem hujus rei est*
« *hec Bibliotheca veteris ac novi Testamenti.* »

Il ne nous appartient pas d'examiner ici le texte de l'Ecriture Sainte contenu dans le manuscrit. Ce texte a sa valeur, si l'on veut le comparer à celui de la vulgate. Voici par exemple des variantes à l'exorde de l'Evangile selon saint Jean : « ... *facta sunt. Et sine ipso factum est nihil. Quod factum est in ipso vita erat* [1]..... *sed ut testimonium perhiberet lumine..... venientem in mundum.* »

1. Sur cette curieuse leçon, je renvoie aux *Etudes Evangéliques* de M. Alfred Loisy (Paris, Picard, 1902, p. 132-133).

APPENDICE

ERRATA ET ADDENDA

CHAPITRE I

RENNES

Bréviaire romain imprimé a Rennes en 1627.

Un lapsus calami appelle ce volume : petit in-quarto. Voici les dimensions exactes des feuillets dans l'exemplaire du Grand-Séminaire de Rennes : largeur : 21 cent.; hauteur : 28 cent.; épaisseur (couverture non comprise) : 85 millim.

L'ouvrage fut imprimé, suivant la mention du titre : Rhedonis. Sumptibus Dionysii Lesné. M DC XXVII. Superiorum permissu.

Missel du xiie siècle.

A. — Au 15 juin. le calendrier porte cette addition : *Obitus bone memorie fratris Mattei de Selleyo, anno M CCC XII.*

B. — Au 16 mai. le calendrier marque S. Modéran.

Nous avons l'histoire de *Moderamnus, Redonensis ecclesiæ præsul*. dans l'Histoire de l'Eglise de Reims par Flodoard, aux premières pages du cap. XX du lib. I.

Le 16 mai est le plus ancien jour de sa fête à Rennes; en Italie, au moyen-âge, on le célébrait au 22 octobre [1].

1. M. Rh. James, *A descript. catalog. of the mss. in the Fitzwilliam Museum*, 1895, p. 338, n° 148.

Bibliographie critique dans MOLINIER. *Les sources de l'Hist. de France*, t. I, 1901, p. 142, n° 455.

c. — Les fêtes de Notre-Dame, qui furent marquées du premier coup et sans hésitation au calendrier rennais, sont les suivantes :

Purification (2 février); Annonciation 25 mars); Assomption (15 août), avec octave; Nativité (8 septembre).

Peut-être nous donnera-t-on quelque jour une bonne étude sur le culte de la Sainte Vierge en Bretagne. — Et d'abord. une particularité qui devrait attirer l'attention, c'est que, dans la plus ancienne hagiographie bretonne. on ne voit pas trace de ce culte. J'en ai fait la remarque à propos de *saint Armel* (1905, p. 46). M. WHITLEY STOKES avait fait la même observation relativement aux vies de saints irlandaises. (*Lives of saints from the book of Lismore*. 1890, p. cv.) Ce point demanderait donc un examen.

Le plus ancien témoignage que nous ayons du culte de la Vierge dans notre province est probablement la mention, en 847. d'une *basilica facta in honore sanctae Mariae et sancti Petri*. à Grand-Champ [1]. Au XI[e] siècle. nous connaissons plusieurs églises dédiées à sainte Marie; dès la première moitié de ce siècle, l'une d'elles est citée comme l'objet d'une vénération particulière, c'est l'*ecclesia sanctae Mariae de Montaltor* [2].

Quant à la fête de la Conception en Bretagne, le plus ancien témoignage est sans doute la mention : *Conceptio sancte Marie virginis*, au 8 décembre, dans le calendrier du missel (peut-être monacal) de Rennes, XII[e] siècle. A la vérité, cette mention fut ajoutée après

1. Grand-Champ, dans le canton de La Chapelle-sur-Erdre, Loire-Inférieure. évêché de Nantes — AURÉLIEN DE COURSON. *Cartul. de l'abbaye de Redon*. Paris, 1863, p. 26.
2. Montautour, dans le canton de Vitré, évêché de Rennes. — A. DE COURSON, *loc. cit.*, p. 243, p. 245.

coup; mais elle semble de même date que le missel [1]. Nous trouvons aussi une indication précieuse dans le missel du prieuré de Barbechat, XII[e] siècle. Le calendrier porte au 8 décembre : *Annunciatio beate Marie Virginis*. Or le mot *annunciatio* marque une conception révélée par un ange. Toutefois, il faut avouer que cette fête a été ajoutée après coup, et ne pas oublier qu'au milieu du XIII[e] siècle, l'église de Nantes ne solennisait pas la Conception de Notre-Dame [2]. Cette fête de la Vierge était en honneur à Dol dans la première moitié du XIV[e] siècle. Car elle est marquée en rouge dans un calendrier dolois de cette époque [3]. Dans la seconde moitié du même siècle, nous voyons une Confrérie de Notre-Dame-des-Avents établie dans l'église Saint-Martin de Vitré [4]. Au début du XVI[e] siècle, la *Conceptio* est célébrée dans toutes nos églises. Même un poète adresse à Madame Claude, fille de la duchesse Anne, un *chant royal en l'honneur de l'Immaculée-Conception de la Vierge* [5].

Sur les origines historiques de cette solennité qui

1. Les additions qu'on trouve dans le calendrier du vieux missel rennais datent du XIII[e] ou XIV[e] siècle, en général; quelques-unes peuvent être du XII[e] siècle.

2. J'emprunte cette remarque à M. L. Delisle, qui a donné une précieuse analyse de l'*Ordinarium* du chantre Hélie, dans l'*Hist. littér. de la France*, t. XXIX. Paris, 1885, p. 606-612; p. 609.

3. Au commencement de l'*obituaire-cartulaire-pouillé* de Dol (connu sous le nom de *Livre Rouge*), qui se trouve aux Archiv. départ. de Rennes, dans une liasse qui porte la cote : Chapitre de Dol, G. 281 et 281 *bis*. Le calendrier est en écriture du XIV[e] siècle. Et c'est une pièce probablement antérieure à la canonisation de S. Yves, la fête de ce bienheureux ayant été ajoutée après coup, avec une encre différente et d'une main moins ancienne.

4. Un vidimus daté de 1431, sur vélin, signé Halleray, relate un testament de 1395, par lequel Catherine veuve Gilles Frain donne 5 sols de rente à la Confrérie de Notre-Dame-des-Avents. — Ce vidimus est aux archives du presbytère de Saint-Martin de Vitré; il a été analysé par M. Frain de la Gaulayrie dans ses *Tableaux généalogiques*, *Table*, p. 48.

5. Fol. 15 du recueil 652 de la Bibl. de la ville de Nantes; *Catalog. g. des mss. des B. P.*, Départ., t. XXII, p. 95.

a tant d'éclat dans le monde catholique, il est permis de s'en rapporter au mémoire sérieux de M. EDMUND BISHOP : *On the origins of the Feast of the Conception of the Blessed Virgin Mary*, London, Burns and Oates, 1904.

Pour peindre le caractère de la dévotion à la Vierge dans la Bretagne du moyen-âge, nous emprunterons quelques fragments de prières à un livre d'Heures rennais du xvᵉ siècle[1] :

ORAISON DEVOTE DE NOSTRE DAME :

Vierge Marie glorieuse
Doulce raygne gracieuse
Vierge fontaine de confort
Dame du monde la plus fort
Fille et mere du roy celeste
Bien doibz par touz liex louée estre.
. . . .
De Jhesu es fille et ancelle
Et mere et nourrice et pucelle,
Pucelle es mere et nourrice
Sans douleur sans peché sans vice.
. . . .
Rouse qui les flours enlumine
Vierge roial plaisant et digne
Je te requier vierge sacrée.
. . . . (fol. 18 v°; fol. 19.)

SI ENSUIVENT LES QUINZE IOYS DE NOSTRE DAME[2].

Dulce dame de misericorde mere de pitié fontaine

1. BIBL. DE LA VILLE DE RENNES, Ms. 122. Parchemin. 167 feuillets. Première moitié du xvᵉ siècle. A.7.
2. Cette oraison était chère à la dévotion de nos ancêtres. On la rencontre dans nombre de manuels de piété, par exemple, au xivᵉ siècle, dans *Les Heures de Blanche de France, duchesse d'Orleans* (voir l'article que M. LÉOPOLD DELISLE a consacré à ce petit volume parisien, dans la *Bibl. de l'E. des Chartes*, t. LXVI, 1905, p. 532).

de touz biens qui portastes Jhesu Crist IX moys en vos precieux flans et qui l'alectastes de vos doulces mamelles, belle tres doulce dame ie vous cri merci... Et ie m'agenoillere XV foiz davant vostre ymage en l'onour et en la remenbrance des XV ioies que vous eustes en terre de vostre doulz filx. Amen.

. . . . (fol. 25 v°.)

Au XV[e] siècle, à Dol, la confrérie distinguée était celle du *Psautier de Notre-Dame*. Les noms des associés nous ont été conservés dans un livre d'Heures dolois, qui appartient à la Bodléienne d'Oxford [1].

Missel de Saint-Martin de Vitré.

A propos du *prix des livres en Bretagne au XIV[e] et au XV[e] siècle*, La Borderie a composé un article très utile, où il revient sur le *marché pour l'exécution d'un psautier et d'un missel, passé à Vitré en 1420* (Bibliophiles Bretons, *Mélanges*, II, 1883, p. 191-199).

Parmi les rites les plus intéressants qui demeurèrent en usage au pays de Vitré, nous remarquons au XVII[e] siècle l'ablution du vin prise par les fidèles qui viennent de recevoir la communion pascale (Frain de la Gaulayrie, *Une paroisse du Vitréais, Pocé*, articles publiés dans le « Journal de Vitré, » voir le numéro du 5 novembre 1905. — Cette monographie, écrite avec soin, est d'une lecture agréable et d'une documentation aussi abondante que solide; elle vient de paraître en brochure, à Vitré, imprimerie Gilles).

1. Fonds Rawlinson, 15851. (Cote actuelle : *Ms. Rawl. Liturg. f. 26*). — Ma bibliothèque garde une reproduction photographique complète de ce volume.

CHAPITRE II

DOL

Préliminaires.

Cuillère du Calice. — Outre son usage pratique, cette cuillère avait un sens symbolique. Elle représentait la lance du Calvaire, qui fit couler l'eau et le sang du Sauveur (Migne. *Dict. des Apocryphes*, t II, p. 565 : Liturgie dite de saint Matthieu).

Lire l'article *Cullier d'Eglise* dans le *Glossaire franç. du moyen-âge* par Léon de Laborde, Paris, 1872. p. 238.

Autel des Agonisants. — Les confréries de Notre-Dame des Agonisants se répandirent vers la fin du xviie siècle dans les diocèses de Dol, Rennes, Saint-Malo.

Fête de saint Claude a Dol. — Pour montrer le succès de ce bienheureux en Bretagne et comment une fête étrangère pouvait prendre un caractère solennel dans notre province, nous copions aux *Actes Capitulaires de Dol* (Archiv. de Rennes, G. 368), sous la date du 3 novembre 1654. les lignes suivantes : « Ledit jour Mr l'Archidiacre a representé a la compagnie que noble hom̃e Gilles Caré sieur des Salles et senechal de Dol desiroit sous leur bon plaisir fonder a perpetuité la feste de saint Claude 6me de juin en feste double a la maniere des autres festes fondées en leur eglise et que pour l'entretien d'jcelle il donneroit la som̃e de quatre cents liures pour estre mise a rente constituée. Ce que accepté... » (p. 413 vo). Aujourd'hui, saint Claude n'a ni autel ni statue dans la cathédrale doloise, et son nom paraîtrait extraordinaire dans le pays

Régime pénitentiel. — Le lundi 9 juillet 1607, il a été remontré au chapitre de la cathédrale « par Bastien Richard et Roberte Liger parroissiens de Sainte » que le second jour de ce mois « y s'estoit nâyé par megard un leur enfant appelé Nicolas Richard en certain fossé plain d'eau. ledit enfant aagé de deux ans et demj. » Les suppliants ont la conscience troublée,

craignant que ce malheur ne soit imputable à leur négligence. C'est pourquoi ils demandent aux chanoines « remede convenable. » Et le chapitre donne pouvoir à « Ambrois Riuet, Julien Brune. Bertrand Le feubure » pour ouïr les suppliants en confession, et, selon l'exigence du fait, « enjoindre telle penitence qu'ils jugeront estre requise et finallement les absoudre du peché cy dessus. » (ARCHIV. DE RENNES. Pièce dans la liasse : *Chapitre de Dol.* G. 370).

LE DERNIER ÉVANGILE A LA MESSE DE LA CATHÉDRALE. — Même dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, à la messe de la cathédrale, — et souvenir du temps où le dernier évangile n'était pas usité ou obligatoire, — le vénérable chapitre chantait la Petite Heure appelée Sexte immédiatement après la bénédiction du prêtre célébrant (DERIC. *Hist. Ecclés de Bret.*. édit. de 1847, t. II, p. 532, note 1).

L'IMPRIMERIE A DOL. — Sur cette question, le lecteur recourra aux ouvrages que nous avons cités de Toussaint Gautier, de la Borderie et de l'abbé Charles Robert. Qu'on me permette de renvoyer aussi à la brochure que je publierai dans le courant de l'année et qui aura pour titre : *Histoire du Livre à Dol.* du XVe au XVIIIe siècle. Cependant nous allons donner ici une lettre inédite, qui établit assez bien la situation vers la fin du XVIIIe siècle. Elle est adressée à Mgr de Hercé, par un avocat au Parlement, maire de Dol, conseiller du roi. Je l'ai copiée aux Archives de Rennes, dans la liasse C. 2592. En voici la teneur :

« Monseigneur, aussitôt que je fus assuré de la mort du sieur « Caperan, arrivée à Nantes, j'eus l'honneur de vous en infor- « mer, et la connoissance que j'avois de l'arrest du conseil du « 31 mars 1739, suivant lequel l'imprimerie de Dol devoit etre « supprimée a la mort du dit Caperan, m'empecha de vous faire « des representations a ce sujet. Aujourdhuy. monseigneur, « que vous me demandés mon avis, j'ay l'honneur de vous dire « qu'il ne peut, je crois, y avoir d'inconvenient, qu'il est meme « d'une espece de necessité qu'il y ait un imprimeur dans une « ville, ou il y a un eveché, un seminaire et un college de plain « exercice. Sans cela. monseigneur. l'eveque serait obligé

« d'envoier ses mandemens et ses lettres circulaires imprimer « a Rennes ou a St-Malo, et il en seroit de meme des theses et « des programes du college, ce qui outre le retard augmente- « roit la depense pour des ecoliers dont le plus grand nombre « des parens ne jouissent pas d'une certaine aisance — Je « pense donc, monseigneur, que M. le garde des sceaux rendra « au public du diocese de Dol et meme des environs un veri- « table service en retablissant une imprimerie a Dol. — Je « suis avec un parfait respect, monseigneur, votre tres humble « et tres obeissant serviteur. Desrieux de la Turrie. Dol le « 10 septembre 1783. »

La demande du rétablissement des presses à Dol ne réussit qu'à moitié. Peut-être y eut-il quelques pamphlets révolutionnaires imprimés dans cette ville. Il serait intéressant de le savoir. Mais où sont les bibliophiles dolois? Seigneur, qui nous le dira!

Cathédrale romane de Dol. — Quel était ce *Donatus* qui en consacra l'autel principal, l'an 1194? Le maître de la science ecclésiastique, Mgr Duchesne, a bien voulu se mettre à sa recherche, et m'écrire : « C'est Donatus O'Brien, évêque de Limerick, en Irlande, mort en 1207. » (Lettre du 8 janvier 1906.)

Bréviaire dolois de 1519.

Saint Sanson.

Sources de la vie de S. Sanson : *Bibl. Hagiogr. lat.*, t. II, p. 1083-1084.

Critique des sources par un savant : Léopold Delisle. *Lettre à M. de Gaumont*, in *Congrès scientifique de France*, 27e session tenue à Cherbourg en 1860, t. II, 1861, p. 157.

Récit de sa vie par un lettré moderne : W. Done Bushell. *The early life of St Samson of Dol*, London, 1903; brochure in-8o de 22 pages (Reprinted from the *Archæologia Cambrensis*, october, 1903).

Dernières recherches sur le culte populaire de S. Sanson : *Rev. des Tradit. Popul.*, octobre 1905, p. 393-394.

SAINT MAGLOIRE.

A. — Sommaire bibliographique (A. MOLINIER, *Les sources de l'H. de F.*, I, p. 130, n° 383).

B. — Calendrier de l'Abbaye parisienne de S. Magloire.

Nous allons extraire la partie bretonne du calendrier de l'abbaye parisienne de S[t] Magloire. Ce document ne manque pas d'intérêt pour l'histoire du culte de nos vieux saints. Le manuscrit que nous avons consulté est un bréviaire du XV[e] siècle, qui est conservé à la *Bibl. Mazarine*, sous la cote : *ms. ancien* 767. Le frère calligraphe, qui l'a signé, a eu la bonne idée de le dater (année 1433).

1[er] mars. . . . *Albini* epi. et conf.

24 mai.. . . . *Donaciani* et *Rogaciani* m

1[er] juillet.. . . *Leonorii* epi. et conf.

Bibliographie dans MOLINIER, *loc. cit.*, p. 130, n° 384.

14 juillet.. . . *Turiavi* epi. et conf.

La fête de ce saint est ordinairement placée au 13 juillet. — D'après le *Gallia Christiana*, des reliques de S. Turiaw auraient été données par l'abbaye de S. Germain des Prés : en 1454, à l'église de Naintré (dans le département de la Vienne), et, en 1599, à Hilaire Giraudy, abbé de Lérins (t. XIV, Paris, 1856).

28 juillet . . . *Sansonis* archiepi. et conf. Duplex. (en rouge).

L'église de Dol célébrait deux anniversaires en l'honneur de S. Sanson : celui de sa mort et celui de son ordination; mais elle ne réussit pas à répandre cette seconde fête. « Le natale ordinationis, dit M[gr] DUCHESNE, était régulièrement célébré, pour chaque évêque, de son vivant ; après sa mort, la célébration

cessait d'ordinaire. Toutefois il n'est pas sans exemple qu'elle se soit maintenue pour certains évêques particulièrement vénérés. » *S. Melaine*, Paris, 1904, p. 4; extrait du *Rec. de Mém.* publié par la Soc. des Antiq. de Fr. à l'occasion de son centenaire)

23 septembre. *Paterni* epi. et conf. en rouge'.
1er octobre.. . *Melorii* mris.

Bibliographie dans Molinier, *loc. cit.*, p. 132, n° 395. — St Méloir était assez honoré en Cornwall pour que le normand Grandison ait cru devoir, au xive siècle, conserver son souvenir au légendaire d'Exeter[1]. — En Basse-Bretagne, le bienheureux vit toujours dans le folklore (A. Le Braz, *Les saints bretons d'après la tradition populaire*, in *Annal. de Bret.*, avril 1895, p. 415-436).

La Borderie, *Hist. de Bret.*, I, 1896, p. 373-376; 378-380; 401-403. Albert Le Grand, *Vies des SS.*, 1901, p. 487-496. S. Baring-Gould, *A catalog. of saints connected with Cornwall*, p. 278-281 (Reprinted from n° XLIX Journal of the Royal Institution of Cornwall).

17 octobre.. . *Susceptio sanctarum reliquiarum ecclesie S. Maglorii* (en rouge).

Voir un pénétrant article de M. F. Lot : *Date de l'exode des corps saints hors de Bretagne*, publié dans les *Annal. de Bret*, novembre 1899, p. 60-76.

24 octobre.. . *Sancti patroni nostri Maglorii archiepiscopi atque abbatis festum annuale* (en rouge).
31 octobre.. . *Octabe S. Maglorii.* Duplex. (en rouge)
3 novembre.. *Uuenali* abbatis.

1. J'ai consulté cet ouvrage à la Bibl. du Chapitre anglican d'Exeter. Le manuscrit débute par ces mots : *Incipit tercia pars legende exon usus de sanctis compilate per Johannem de Grandissono episcopum.* C'est un énorme in-folio, sans calendrier. On trouve le calendrier au commencement de l'Ordinal de Grandison. La collection liturgique de cet évêque comprend, outre les deux volumes que je viens de citer, un troisième livre contenant les offices des fêtes et dimanches.

Sur S. Guénaël, voir La Borderie, *Hist. de Bret.*, I, p. 340, 453-455; II. p. 365-366. Molinier, *loc. cit.*, p. 130, n° 387.

6 novembre.. *Menalii* epi. et conf.

Faute de scribe pour *Melanii.*

8 novembre.. *Tremori* mris.

Lobineau, *loc. cit.*, 1724, p. 78. — *Bibl. Hagiogr. lat.*, II, p. 1203.

13 novembre . *Ciferiani* epi. et conf. (en rouge).

La Borderie, *H. de Br.*, II, p. 365.

15 novembre.. *Maclovii* epi. et conf. (en rouge).

Bibl. Hagiogr. lat., II, p. 759-761; Molinier, *loc. cit.*, p. 131, n° 390.

18 novembre.. *Maudeti* abbatis (en rouge).

Bibl. Hagiogr. lat., II, p. 838.

A l'office de saint Magloire, une petite miniature montre un ange blanc présentant une blanche hostie qu'il prend au ciboire suspendu au-dessus de l'autel, afin de donner la communion au Bienheureux. Celui-ci, vêtu de bure, à genoux, sa croix archiépiscopale reposant sur ses épaules et retenue par ses mains jointes, porte la mitre, avec auréole d'or. A terre, des fleurs. Au ciel, des étoiles

c. — Calendrier d'un livre d'Heures.

A côté du bréviaire, livre officiel de la piété de l'église qui l'a fait rédiger, plaçons un livre d'Heures, ouvrage qui témoigne souvent de la piété particulière du fidèle qui le fit écrire.

A la Bibl. de Rennes, sous la cote $\frac{122}{\text{B. I.}}$ on conserve un joli manuscrit du xve siècle, qui, d'après une note, appartenait, en 1603, à la marquise de Vaucouleur, épouse de Charles d'Epinay [1]. Or ce livre d'Heures, qui renferme des rubriques en flamand et des oraisons en français, porte au calendrier [2] :

1. D'après ce que m'écrit M. le comte de Palys, qui est de la famille, ce Charles d'Epinay, né en 1578, était le neveu et le filleul de Charles d'Epinay, évêque de Dol.

2. Voici un exemple de la manière dont les saints sont francisés dans

13 juillet.	Saint Turian
23 octobre.	Saint Magloire (en bleu)
26 octobre..	Saint Magloire (en rouge)
14 novembre.	Saint Maclou (en rouge)

De plus, aux litanies, fol. 116 v°, le seul bienheureux de notre province qui soit invoqué vient à la fin des confesseurs, et c'est : *Sancte Maglori.*

Missel de Dol de 1502.

Sur Saint Marcan. trois articles dans *L'Hermine*. le premier et le troisième de F. Duine (novembre 1904, décembre 1905), le second de J. Loth (février 1905).

Peut-être l'unique paroisse qui porte le nom de Saint Marcan fut-elle à l'origine un monastère sous le vocable de son fondateur. M. Guillotin de Corson (Pouillé de Rennes. I, p. 499) cite une donation de 1237 qui mentionne un étang et un moulin : *in valle subtus monasterium Sancti Marchanni.*

Quant à l'entrée du missel dolois de 1502 à la Bibl. Nat.. disons, pour parler plus exactement, qu'elle a été opérée au commencement de 1904.

CHAPITRE III

DIOCÈSE DE SAINT-MALO

L'Imprimerie.

Nous ne voudrions pas ne pas mentionner l'imprimerie de Dinan. Elle fut établie tout d'abord chez les Franciscains ou Cordeliers. La plus ancienne impression de cette ville qui soit certaine porte la date de 1593 (voir la bonne notice de M. L. Odorici : dans le *Dict. de géogr. à l'usage du libraire*. par Un Bibliophile [P. Deschamps], 1870. col. 413-414 : article *Dinan).*

ce document : *Adrianus*, *Candidus*. *Pigmenius* s'appellent : Audrian (4 mars) ; Blanchart (11 mars) ; Pinguesme (24 mars).

Bréviaire malouin de 1603.

Non seulement ce bréviaire est cité par Lobineau, mais encore il a été vu par l'abbé Deric (*Hist. ecclés.*, édit. de 1847, t. II, p. 559, note 2). Par suite, son existence est hors de discussion.

Propre malouin de 1692.

Ce livre est cité par l'abbé Deric (*H. E.*. 1847, II, p. 123, note 2). Il s'agit évidemment du volume dont nous avons parlé à la page 75, et qui avait un privilège en date du 15 novembre 1691.

Fête du Rosaire a Saint-Malo.

Pie V, qui fut dominicain, avait une grande confiance dans la vertu du Rosaire. Son successeur, Grégoire XIII. permit, l'année 1573, en reconnaissance de la défaite des Turcs à Lépante, deux années auparavant, de célébrer une fête particulière du Rosaire. sous certaines conditions. Quant aux confréries du Rosaire, elles apparaissent en bon nombre dans notre province, dès le premier quart du xviie siècle. Le Propre de Léon de 1736 contient (à la page 113) l'office du Rosaire pour le premier dimanche d'octobre.

CHAPITRE V

DIOCÈSE DE VANNES

Missel manuscrit de la Bibl. de Rouen.

Au premier abord. on croirait ce volume du commencement du xve siècle. Mais nous avons ici un nouvel exemple du danger de fixer une date par la seule inspection de l'écriture. En réalité, puisqu'il porte S. Vincent Ferrier au 5 avril, ce missel est postérieur à 1455, année de la canonisation.

CHAPITRE VI

DIOCÈSE DE QUIMPER

Préliminaires.

Pour compléter ce que nous avons dit de l'Histoire du livre dans le pays de Quimper, nous recommandons au lecteur deux articles, l'un de M. F. Audran : *Des livres et de leur valeur dans l'évêché de Quimper avant 1789* (Bibliophiles Bretons, *Mélanges*, II, 1883, p. 175-187) ; l'autre de M. Félix du Bois Saint-Sévrin. *Les imprimeurs de Quimper au XVIII*e *siècle* (*eod. loc.*. p. 163-171).

CHAPITRE VII

DIOCÈSE DE SAINT-POL

Préliminaires.

Développement de l'Imprimerie.

Bien que la ville de Brest fût la plus importante de l'évêché léonard. elle n'eut des presses que tardivement : vers 1680. Cette question est étudiée dans l'article de M. L. Delourmel : *L'Imprimerie à Brest* (1903. brochure de 42 pages; extrait du *Bullet. de la Soc. Académiq. de Brest*). Et sur la bibliothèque de cette ville, on peut se reporter à l'*Annuaire de Bretagne*, rédigé par MM. Kerviler et Sébillot, paru à Rennes, en 1897 (p. 135-136).

De la popularité des saints bretons.

Un moyen de connaître cette popularité serait d'examiner la place que nos saints occupent dans la liturgie française, et dans les livres religieux des autres pays. Il n'entre pas dans le cadre de notre publication de remplir un plan si étendu. Nous don-

nerons seulement l'analyse de quelques ouvrages que nous avons eu occasion de dépouiller.

Anjou.

Le *ms. 83* de la Bibl. de la ville d'Angers présente un intérêt particulier pour notre étude (*Catalog. des mss. des bibl. publiq.*, Départ., t. XXXI, 1898, p. 215-216). C'est un sacramentaire, qui semble venir d'une abbaye angevine où l'on honorait beaucoup de saints de notre province. Serait-il de Fleury-sur-Loire? Parmi les fêtes marquées au calendrier, je relève : Gildas, Donatien et Rogatien, Similien de Nantes, Malo (11 juillet et 15 novembre), Sanson, Melaine (11 octobre et 6 novembre), Dédicace de l'Eglise de S[t] Michel-au-péril-de-la-mer (16 octobre), Martin de Vertou. Un bénédictin expert en paléographie musicale me dit que les neumes sont d'une forme spécifiquement bretonne. Ne peut-on pas admettre que ce volume a été fait pour une abbaye angevine par une main bretonne, durant l'exil causé par l'invasion normande? A ce point de vue, le ms. 83 serait fort curieux [1].

Avranchin.

Missel d'Avranches de 1505 [Bibl. Nat. Réserve, Invent. B. 1786].

Ce missel, qui se termine (avant la table par des prières en français intéressantes, porte au calendrier : Aubin, Samson, Magloire.

En 1905, les saints de notre province honorés au Propre du diocèse de Coutances et Avranches sont les suivants : *Aubin, Yves, Samson, Magloire, Melaine, Malo.* De plus, ce Propre contient la prose bretonne : *Languentibus in purgatorio,* qui a

1. L'abbaye de Solesmes, réfugiée à l'île de Wight, possède une copie partielle de ce sacramentaire. Avec sa bonne grâce accoutumée, le R. P. Gougaud m'a fait connaître le document en question.

Je n'invoque pas ici l'excellent mémoire de M. L. Delisle sur d'anciens sacramentaires, m'en étant déjà servi mainte fois, notamment dans mon enquête sur *le culte de S. Samson à la fin du X[e] siècle.*

été approuvée pour l'usage de ce diocèse par le pape Pie IX, le 7 juillet 1859.

Chartres.

Missel de la fin du XIII[e] ou du commencement du XIV[e] siècle [BIBL. NAT., ms. lat. 17310].

J'y vois au calendrier : *Aubin*, *Donatien et Rogatien*, *Malo*, *Sanson*, *Turiaw*, et, ce qui est intéressant, d'une écriture un peu postérieure, au 21 mai : *Yvonis* conf., IX lect. Ainsi le culte de l'illustre Breton, canonisé en 1347, s'introduisit avec solennité et de très bonne heure dans l'église de Chartres. De fait, celle-ci avait reçu, en 1348, la moitié du cilice et de la tunique du saint prêtre (TRESVAUX, *Vies des SS.*, III, 1837, p. 53).

Le missel de Chartres imprimé en 1482 (consulter l'excellente étude de M. l'abbé LANGLOIS, dans les *Mém. de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, t. XIV, fascicule de janvier 1905) conserve saint Yves au 21 mai. Dans ce livre, saint Tugdual est inscrit au 1[er] décembre, comme saint à neuf leçons. Pendant la Révolution, l'église de Chartres a perdu le chef de saint Tugdual et les autres ossements qu'elle gardait dans une jolie châsse de vermeil (TRESVAUX, *loc. cit.*, III, p. 187-188).

Meaux.

Missale opus ecclesie meldensis, 1556. [BIBL. NAT., Réserve, Invent. B 196 bis].

Aubin. Donatien et Rogatien ont une mémoire. SAINT YVES est favorisé. Au 19 mai, il a une messe propre avec la prose : *Decus ac decor Gallie*, *lux et splendor Britannie*, *laus et honor Trecorie* [1].

1. Parmi les anciens témoignages de la renommée du prêtre breton, faut-il omettre cette image de saint Yves, toute dorée, que l'on catalogua, vers 1360-1368, dans l'inventaire des joyaux de Louis de France, duc d'Anjou (LABORDE, *Gloss. Franç. du moyen-âge*, 1872, p. 10).

Poitou.

Missel poitevin du XIIe siècle [BIBL. NAT., ms. lat. 9437].

Je ne doute pas que ce livre n'ait été composé pour une église du Poitou, mais il m'est impossible de déterminer laquelle.

Au calendrier : Donatien et Rogatien, Sanson, Malo.

Dans une longue litanie pour la cérémonie des Cendres, je distingue, après les pontifes, et parmi les saints moines et ermites (fol. 20 r°-20 v°) :

Macute
. . . . .
Martine
. . . . .
Columbane
Paule
Guingaloe

Quercy.

La popularité de nos saints bretons a dû inquiéter les clercs du pays de Cahors. Nous en avons un témoignage pittoresque dans l'apparition des bienheureux Pol de Léon Malo et Samson, qui est rapportée par la *vita S. Genulphi* (BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum*, Januarii t. II. 1643, p. 91. n° 17. — Sur saint Genou, que l'on attribue à l'évêché de Cahors : DUCHESNE, *F. E.*. II, 126-128).

Sens.

Breviarium Senonense, 1515 [BIBL. NAT., Réserve, Invent. B, 1794.]

Dans le calendrier : *Aubin; Donatien et Rogatien;* au 7 juin : *Godoaldi* confessoris[1]; *Samson; Magloire.*

1. Il ne faut pas confondre ce *Godoaldus*, personnage de l'église de Sens, avec le *Gudwalus* du 6 juin. Le rapprochement des noms et des dates a provoqué des erreurs.

Soissons.

Missel de S. Médard de Soissons, XIIᵉ siècle [BIBL. NAT., ms. lat. 15614].

Calendrier à la fin du livre (fol. 285 v°-288 v°) : Aubin. Donatien et Rogatien, et, au 27 juillet : *Sansonis episcopi et confessoris.*

Tours.

Missel de 1533 [BIBL. NAT., Réserve, Invent. B 251].

Pas de calendrier. Au cours du volume, messes du commun pour S. Samson et pour S. Melaine.

Tulle.

Bréviaire du XIIᵉ siècle [BIBL. NAT., ms. lat. 1256].

Au calendrier : Aubin d'Angers, Donatien et Rogatien.

. . . .

Puisse notre opuscule inspirer des travaux plus complets et meilleurs. C'est la seule récompense que nous souhaitions. Hélas! gémissait un bon moine du moyen-âge : « *Ingenioli mei pene nulla est scientiola!* »

Abbé F. DUINE.

PETITE TABLE ANALYTIQUE

Sauf indication contraire les chiffres renvoient aux pages.

Dédicaces

Hagiographie.

Nous marquerons d'un astérisque les saints celtiques de notre table qui ont des leçons dans la partie du bréviaire gothique léonard conservée à Rennes, et nous signalerons par deux astérisques ceux qui ont une légende dans le recueil des bénédictins bretons conservé à la Bibliothèque Nationale sous la cote ms. fr. 22321. Avec les renseignements bibliographiques disséminés au cours de notre travail, le lecteur possèdera ainsi un commencement de ***Bibliotheca Hagiographica Minoris Britanniæ***.

Je n'ai pas rencontré dans nos anciens calendriers ecclésiastiques de Bretagne sainte NINNOCA (4 juin) et saint MAELMON (28 juin) qui sont au ms. fr. 22321, la première à la page 749 et le second à la page 775. Le manuscrit des bénédictins (p. 711). donne aussi la fable des *onze mille Vierges*. qui fut chère à notre province. Il consacre quelques pages à saint Hamon, que je n'ai pas vu dans nos vieilles listes hagiographiques (p. 875). Je crois d'ailleurs que ce personnage[1] de l'ab-

1. *B. H. L.*, p. 559-560. — Mort le 21 avril (LOBINEAU, *loc. cit.*, p. 223-233).

baye de Savigny n'a rien à démêler avec le saint local dont j'ai parlé dans la *Rev des Trad. Popul.* (octobre 1901, p. 529). En réalité, celui-ci s'appelle saint HIMON, dans la contrée qui le vénère, et sa fête est actuellement placée au dernier dimanche d'octobre.

Jusqu'ici je n'ai trouvé dans aucun bréviaire breton le bienheureux Robert d'Arbrissel[1], ni le saint prêtre Jean que Grégoire de Tours a célébré au chapitre XXIII du Livre de la gloire des Confesseurs[2].

Ajoutons qu'un certain nombre de saints populaires, qui ont laissé leur nom à des villages ou à des petites chapelles, furent totalement négligés par nos calendriers latins: il serait pourtant utile de relever ces noms et les traces du culte local.

1. *B. H. L.*, p. 1053; *Rev. des Tradit. Popul.*, novembre 1894, p. 618. — Mort le 25 février (LOBINEAU, *loc. cit.*, p. 213-218).

2. Traduction de MAROLLES (t. II, 1668, p. 262-263). Ce bienheureux est marqué au martyrologe romain, tandis que plusieurs saints bretons beaucoup plus illustres n'y figurent pas encore.

3. BOLLANDISTES, *Bibliotheca Hagiogr. Lat.*, p. 33; p. 55, n° 4 : ALANUS du vieux bréviaire de Quimper = AMANDUS.

4. *B. H. L.*, p. 39.

1. BOLLANDISTES, *B. H. L.*, p. 214, 215, 216, 1328. Du culte populaire de Brendan au pays de Saint-Malo : *Rev. des Tradit. Popul.*, octobre 1901, p. 528.

2. *B. H. L.*, p. 217-218.

3. *B. H. L.*, p. 325 ; p. 1329.

4. Bibliographie des saints *Columban* : *B. H. L.*, p. 283-287.

5. *B. H. L.*, p. 318.

6. TRESVAUX, *V. des SS.*, I, p. XLVII. Ce saint est nommé, mais sans légende, au vieux bréviaire de Léon.

7. Donatien et Rogatien sont nommés, sans légende, au vieux bréviaire de Léon. Leur bibliographie est marquée dans la *B. H. L.*, p. 343.

8. *B. H. L.*, p. 394, p. 1342.

1. Bruno Krusch, *S. R. M.*, t. IV, 1902, p. 423.
2. *B. H. L.*, p. 527-528.
3. *B. H. L.*, p. 554.
4. *B. H. L.*, p. 537-538.
5. Pour l'identification de *Goulien* et de *Goulven*, voir Loth, *Chrest.*, p. 210.
6. *B. H. L.*, p. 550-551; p. 1356.
7. Article *Wenailus* dans la *Bibloth. Hagiogr. Lat.*, p. 1272-1273.
8. *B. H. L.*, p. 1292-1293, p. 1386.
9. *B. H. L.*, p. 447-448; p. 1347.
10. *B. H. L.*, p. 1284.
11. Je n'ai pu identifier ce nom. A-t-on voulu désigner quelque chimérique évêque de la fantastique ville de Lexobie (A. Le Grand, *V. des SS.*, 1901, p. 254*; Ch. de la Monneraye, *Géogr. de la pénins. Armor.*, S. Brieuc, 1884, p. 97-98). Au cours du vieux bréviaire de Léon, la rubrique porte simplement : *De sancto Guongado episcopo et confessore fient* IX *lectiones de communi unius confessoris episcopi.*

1. *B. H. L.*, p. 575.
2. *B. H. L.*, p. 632.
3. *B. H. L.*, p. 612.
4. Albert le Grand, *Vies des SS.*, 1901, p. 52-58. Ce saint est nommé au vieux bréviaire de Léon, mais sans légende.
5. *B. H. L.*, p. 668-669.
6. Notice dans Garaby, *V. des SS. de Bret.*, S. Brieuc, 1839, p. 514-515. — Dans le vieux bréviaire de Léon, au 15 avril, on marque : « *De sancta invelta virgine fient ix lectiones de communi.* »
7. *B. H. L.*. p. 725.
8. *B. H. L.*, p. 830-831.

1. *B. H. L.*, p. 862, p. 1373.
2. *B. H. L.*, p. 865.
3. *B. H. L.*, p. 936-937; p. 1377.
4. Commémoraison, sans légende, au bréviaire gothique de Léon. — Article *Patricius* dans la *B. H. L.*, p. 938-942; p. 1377. — Sur cet inépuisable sujet, M. J.-B. Bury vient de publier un bon volume : *The life of S. Patrick and his place in history* (Londres, Macmillan, 1905). Et l'on pourrait citer d'autres travaux concernant l'apôtre d'Irlande, qui ont paru au cours de l'année 1905.
5. *B. H. L.*, p. 955-956.
6. *B. H. L.*, p. 965.
7. Dans le vieux bréviaire de Léon, au 5 mars, la rubrique porte simplement : *De scto Pierano episcopo et confessore fient* IX *lect. de communi.* Sous ce nom, l'on voulait désigner le saint Querrien, honoré en Basse-Bretagne (A. Le Grand, *V. des SS.*, 1901, p. 543, p. 567; J. Loth, *Chrest.*, 1890, p. 194, article

Caer; Bollandistes, *B. H. L.*, p. 695, article *Kiaranus*.)
1. Lobineau, *V. des SS.*, 1724, p. 82; La Borderie, *H. de B.*, I, p. 359; Duchesne, *Les anc. c. épisc. de la prov. de Tours*, p. 93, p. 94.
2. Bibl. H. L., p. 1098; Lobineau, *V. des SS.*, 1724, p. 88.
3. *B. H. L.*, p. 1103-1106; p. 1382.
4. Ce saint est fêté au 5 avril dans le bréviaire gothique de Léon. — Voir sa bibliographie dans la

Hymnes et proses.

Biblioth. H. L. des Bollandistes. p. 1250-1251.

1. J. Loth, *L'Emigrat. bret.*, Paris. 1883, p. 34, note 1; et p. 256.

2. *B. H. L.*, p. 685-687. Sur une cause de la popularité de saint Yves, *Annal. de Bret.*, t. IV, p. 632.

Imprimerie et librairie bretonnes.

Livres.

Missels.

LE VIEUX RENNES

(SUITE)

Boulevard de la Liberté. (Cantons S.-E. et S.-O.)

La muraille de la troisième enceinte de la ville se trouvait sensiblement sur l'axe du boulevard de la Liberté : ce boulevard occupe au Nord l'emplacement de la rue intérieure qui longeait les murs, et au Sud celui du bras de rivière qui leur servait de douves. En avant du bras de rivière s'étendait, depuis l'avenue de la Gare jusqu'à la place de la Halle-aux-Blés, un vieux chemin qui existait dès 1534 et était fréquemment envahi par les grandes eaux [1].

Le boulevard a remplacé vers 1860 la *promenade des murs* établie sur les fortifications après leur démantèlement; cette promenade faisait suite aux *murs de Saint-Georges*, (voir avenue de la Gare), et se divisait en trois tronçons : les *murs Kergu* ou *des Carmes* jusqu'à la rue du Champ-de-Mars, — les *murs Toussaints* jusqu'à la rue Tronjolly, — et les *murs du Champ-Dolent* jusqu'à la Vilaine. Elle avait été commencée en 1665 [2], mais ne fut achevée qu'un siècle plus tard; l'aplanissement des murs fut fait en 1784 entre la *rue de l'Entonnoir* (voir place de la Halle-aux-Blés) et le Champ-Dolent [3], et l'année suivante entre la *tour Meslin* (n° 9) et la place de la Halle-aux-Blés [4].

1. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1534. 2e registre, f° 85, v°.
2. *Jean du Clos-Bossart*, par le comte de Palys, p. 9 et 13.
3. Arch. dép., Intendance. C. 337. — Arch. mun.. Comptes des Miseurs de 1784 et de 1785.
4. Arch. mun., 122. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 193.

Le boulevard nouveau s'est appelé jusqu'en 1870 *boulevard de l'Impératrice* depuis l'avenue de la Gare jusqu'à la rue Tronjolly, et *boulevard du Prince Impérial* depuis cette rue jusqu'au boulevard de La Tour-d'Auvergne [1].

Les nos 1 à 11 recouvrent en partie l'emplacement des anciennes douves et des maisons de la *rue de la Grippe* (voir cette rue). Cette partie de la rue de la Grippe servait d'entrée pour le *Champ de foire du Vieux-Cours;* elle était fort mal entretenue au XVIIIe siècle, car une supplique non datée, adressée à l'Intendant, la représente comme « impraticable « par défaut d'entretien. Hors le cœur de l'été après « de grandes chaleurs, les charettes y enfoncent « dans plusieurs endroits au delà des moyeux; les « cheveaux y sont cachés jusques aux sangles et « quelquefois au delà, il en est de même des bœufs « et des vaches, mais surtout les cochons n'y peu- « vent passer, il faut les porter [2]. »

Le Champ de Mars.

Jusqu'en 1785 il existait en cet endroit une prairie appelée *prairie de Beaumont* [3], qui avait été donnée aux Carmes en 1494 par les Huguet ou Uguet de la Vayrie, avec le moulin et l'hébergement de la Vayrie. Le *manoir de la Vayrie*, cité dès 1382 [4], était situé dans la partie Nord de la prairie de Beaumont, près de la muraille de la ville, et joignait le chemin de l'église de Toussaints au

1. *Les Rues de Rennes*. par L. Decombe.
2. Arch. dép., Intendance, C, 336.
3. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe : Le Champ de Mars.
4. Arch. dép., 2e Carton de M. de la Bigne.

moulin à vent et à Quineleu; il possédait cour, verger, douves et vivier; le vivier occupait sensiblement l'angle Nord-Est du Champ de Mars [1]. Le manoir fut rasé en 1488 par ordre du duc François II, pour punir son propriétaire Pierre Huguet, qui était du parti du Trésorier Landais. Il fut reconstruit depuis, parait-il, car un aveu de 1575 y mentionne « plusieurs maisons de grande et hon- « neste magnificence nommées le lieu et maison de « la Verrerie [2]. » — Les *fossés à Gahier* (voir au Préambule) passaient sur la prairie, près de la Vayrie [3]. Ils faisaient partie des douves du manoir [4].

A côté de la maison de la Vayrie s'en trouvaient plusieurs autres du même nom. L'une d'elles, au n° 14 de la rue d'Isly, appartenait d'abord aux Allaneau, puis passa par alliance aux Denyau de Cangé qui l'avaient en 1657, et la vendirent pour 1,000 liv. en 1706 aux Visitandines du Colombier [5]; elle comprenait trois chambres au premier étage [6]. — Une autre, appelée la *Petite Vayrie*, appartenait aux Léziart au milieu du xv° siècle [7]. — Pierre Pasquier possédait aussi une maison de ce nom en 1487 [8].

On appelait en 1461 *rue de Beaurade* une rue qui conduisait de la Grande à la Petite Vayrie [9].

La prairie de Beaumont comprenait environ la

1. Arch. mun., Fortifications Indemnités, F. Bornes, 1502, f° 14, r°.
2. Arch. dép., Carmes, 4, 69 et 71. — Chapitre de Rennes, G, 176, 1er registre, f° 193, r°, et 192. — *Histoire de Bretagne* de d'Argentré, p. 727 et 728.
3. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f°s 271, r°, et suivants. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, I, 90 et 91.
4. Arch. mun., Fortifications, Indemnités, F. Bornes, 1502, f° 14, v°.
5. Arch. dép., Visitandines, 108 et 110. — Min. de Bertelot, notaire à Rennes, avril 1657, et de Le Barbier, 29 juin 1706.
6. Arch. dép., Min. de Le Loué, notaire à Rennes, 3 mars 1739.
7. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 271, v°.
8. Arch. mun., Fortifications, Indemnités, E, 1487, f° 32, r°.
9. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 173.

moitié Est du Champ de Mars actuel, elle ne s'étendait pas au-delà de la hauteur de la rue des Carmes ; elle était limitée au Sud par une butte inculte et au Nord par le *Vieux Cours* (voir rue du Vieux-Cours); le *ruisseau de Tourniolle*[1], arrosait sa partie Nord-Est et passait, pour rejoindre les douves de la ville, sous un ponceau situé au pied de la rampe Est qui relie le Champ de Mars au boulevard. — La Communauté de Ville avait fait creuser un puits dans la prairie en 1724[2].

La butte inculte qui s'étendait au Sud avait possédé dès 1455 le *moulin à vent de la Vayrie*, dépendant de la maison noble du même nom[3]. Le Musée archéologique en possède un croquis dans la copie d'une vue de Rennes par Villeneuve-Forestier, datée de 1720. Ce moulin était tombé en ruines depuis longtemps, lorsqu'en 1786 la Communauté de Ville en fit construire un nouveau sur le sommet de la butte près de la ferme de Beaumont, dans le champ du Petit-Ronceray, qui faisait partie de la métairie de la Vayrie et appartenait aux Visitandines du Colombier[4]. — Cette pièce de terre contenait aussi une carrière dès le XVIIe siècle[5].

La butte et la prairie de Beaumont subirent de grandes modifications vers la fin du XVIIIe siècle. En 1785, M. de Montmorin, lieutenant général en Bretagne, transforma la butte en une promenade qui reçut le nom de *Terrasse des Champs de Montmorin*;

1. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f°s 433, v^o^, et 434, r^o^.
2. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 246 et 247. — Arch. mun., Compte des Miseurs de 1724-1725.
3. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 260, v^o^. — Carmes, 4.
4. Arch. mun., 184. — Compte de 1787.
5. Arch. dép., Visitandines, 109.

elle fut plantée de 201 arbres en 1787[1]; telle est l'origine de l'esplanade du Champ de Mars; elle s'étendait sur une longueur de 250 mètres environ, depuis l'avenue de la Gare jusqu'à 100 mètres à l'Est de la rue de l'Alma[2]. Cette butte a été depuis considérablement diminuée à l'Est, mais en revanche on l'a prolongée vers l'Ouest, en 1819, jusqu'à la rue de l'Alma, en supprimant le Petit Polygone au Sud et la ferme de Beaumont au Sud-Ouest[3]. Enfin, elle a été déviée de son axe vers 1860; orientée primitivement de l'Est à l'Ouest, elle l'est aujourd'hui du Nord-Est au Sud-Ouest.

Quant à la prairie de Beaumont, les Carmes la vendirent en 1786 à la Communauté de Ville pour en faire un *champ de foire*[4]; en 1790, des terrassements exécutés par la population tout entière la transformèrent en *Champ de Mai* ou *de la Fédération* pour la célébration de la fête de la Fédération, le 23 mai[5]. Le Champ de Mai devint *Champ de Mars* en 1802[6].

Le plan de Rennes de 1829 figure encore le Champ de Mars limité à l'Est, à la hauteur de l'école municipale du boulevard, par une levée qui était plantée de marronniers. Des travaux exécutés en 1861 l'ont mis dans son état actuel[7].

A l'Ouest du Champ de Mars se trouve la *caserne du Colombier*. (Voir rue du Colombier.)

Les maisons comprises entre le Champ de Mars

1. Arch. mun., Compte des Miseurs de 1787.
2. Plan de Rennes de 1775.
3. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 248.
4. Arch. mun., 350.
5. *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 210.
6. *Ibid.*, II. 248. — *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.
7. *Ibid.*

et la rue du Vieux-Cours occupent en partie l'emplacement de l'ancien *marché du Vieux-Cours*. (Voir rue du Vieux-Cours.)

Les nos 29 à 39 étaient enfermés dans le boulevard de la porte de Toussaints; on y rencontre quelques traces des anciennes douves.

Le *quai de Chicogné* s'étendait depuis l'embranchement de la rue du Pré-Perché (petite place triangulaire actuelle) jusqu'au n° 49 du boulevard; il servait à décharger les pavés destinés aux rues de la ville, les bois et les pierres de construction, et à déposer les boues et immondices « en attendant « l'enlèvement qui s'en faisait par les bateaux[1]. »

Ce quai était fréquemment inondé et les boues étaient entraînées jusqu'au Moulin du Comte, encombrant ainsi le lit de la rivière et entravant la navigation[2]; on y transporta une partie des décombres de l'incendie de 1720[3].

Sous le n° 53 se trouvait le *Mail Coquelin*. (Voir boulevard de La Tour-d'Auvergne.)

Du côté opposé du boulevard s'élevait, en face du n° 9, la *tour Uguet* ou *Meslin*, située à la jonction des murs Est et Sud de la troisième enceinte : elle devait son premier nom à ce qu'elle s'élevait sur un terrain vendu au XVe siècle par Pierre Uguet, connétable de Rennes[4]; son deuxième nom venait de Martin Meslin qui l'habitait en 1484[5]. On la nom-

1. Arch. mun., 112 et 121.
2. Arch. mun., 121.
3. *Histoire de Rennes*, par Marteville, I. 271
4 Plan de Rennes de 1829.
5. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1484. f° 26, v°.

mait aussi *tour de Plaisance*[1], et, semble-t-il, *tour de Bourgbarré*[2]. — Elle fut baillée au XVI[e] siècle à Pierre Cohier de la Teillaye, greffier de la Communauté de Ville[3]. Elle servit au XVIII[e] siècle de demeure au bourreau[4] et fut alors appelé *tour Gasnier*, du nom d'un des exécuteurs[5]; elle est encore désignée sous ce nom au cadastre de 1840. On l'appelait aussi parfois à la même époque *tour du Guesclin*. Elle fut enfin transformée en poudrière[6].

Cette tour, construite en 1455, mesurait 45 pieds de hauteur et 35 de diamètre[7]. Au milieu du XVIII[e] siècle, un attérissement s'était formé à sa base dans le bras de rivière et l'exécuteur en avait fait un jardin[8]. On en trouve une reproduction dans la copie d'une gravure de Causiez conservée aux Archives départementales (2[e] Carton de M. de la Bigne), et dans un croquis du docteur Godefroy, déposé au Musée archéologique.

Le boulevard longe au Nord le mur Sud de la caserne de Kergu (voir avenue de la Gare); — en face de la rue au Duc, la muraille dessinait vers le Nord un léger coude qu'accusait encore dernièrement le mur de la caserne; un escalier faisait communiquer la rue au Duc avec le rempart. — On rencontre ensuite les terrains de l'ancien *couvent des Carmes* (voir rues Vasselot et des Carmes); le *réfectoire*

1. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1462, 2[e] registre. — Arch. mun., 150. — Fortifications, Indemnités. E. 1456. f° 45, r°.
2. Arch. mun., Comptes de Miseurs de 1475, f° 22, r°, et de 1478, f° 50, r°.
3. *Ibid.*, 1547. f° 3, v°.
4. Arch. mun., 120 et 134.
5. Arch. dép., Intendance. C, 340. — Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1752, f° 13, v°, et de 1781.
6. Cadastre de 1809. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 181.
7. Arch., mun., 150.
8. Arch. dép., Intendance, C, 340.

occupait l'angle Sud-Est de la rue des Carmes. On voit encore au n° 12 du boulevard et derrière le n° 18 les restes des jardins du couvent, qui s'étendaient autrefois jusque sous le n° 24 [1].

Devant le n° 12 s'élevait la *tour au Beslon*, ou *Notre-Dame*, ou *des Carmes*, construite en 1457 [2]. Cette tour fut afféagée en 1723 aux chirurgiens-jurés « pour y tenir leurs assamblées, y examiner les as-« pirants et ieunes chirurgiens, et y faire dresser « un théâtre anatomique pour y faire les démons-« trations publiques d'anatomie pour l'utilité pu-« blique [3]. »

Il existait au XVe siècle, sur les murs que remplace le boulevard, trois latrines publiques ou « retraits » qui furent fermées pendant le séjour du duc à Rennes, parce qu'elles « donnoint infection ès sei-« gneurs qui alloint et venoint par dessus les murs « lors que le duc estoit en ville [4]. » L'un de ces retraits se trouvait vis-à-vis du couvent des Carmes [5].

A l'entrée de la rue du Champ-de-Mars, on construisit sous la Restauration un pont en pierre à une seule arche, qui traversait le fossé de la ville; on l'appelait le *pont aux Lions*, à cause de quatre statues de lions couchés qui ornaient ses quatre coins [6]. Le pont a été démoli et les lions brisés lors de l'établissement du boulevard.

Le boulevard passe ensuite au Sud de la place de la Halle-aux-Blés (voir cette place).

La *porte de Toussaints*, avec ses deux tours, se

1. Plan de Rennes de 1726.
2. Arch. mun., 149. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 184.
3. Arch. dép., Min. de Le Loué, notaire à Rennes, 6 déc. 1723.
4. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1475, f° 37, v°.
5. *Ibid.*, 1476, f° 92, v°.
6. Plan de Rennes de 1829.

trouvait devant la rue Tronjolly; son entrée n'avait que 10 pieds de largeur [1], devant elle s'étendait un boulevard (voir rue Tronjolly). A droite et à gauche de la porte, du côté de la ville, était un chemin qui conduisait sur les remparts [2]. C'est devant cette porte qu'Henri IV, en entrant à Rennes en 1598, reçut les clefs de la ville en argent doré [3], et dit en les baisant : « Voilà de belles clefs, mais j'aime « mieux encore les clefs des cœurs des habitants [4]. »

On y logea d'abord des prisonniers [5]; le duc François II y séjourna dans un de ses passages à Rennes [6]; le capitaine de Vaufleury l'habitait en 1491 [7] et le lieutenant du Capitaine de la ville en 1499 [8]. Elle servait de demeure en 1527 à l'un des Connétables [9]. Elle appartenait au XVIII[e] siècle à l'Hôpital Général; la Ville la prit en location pour y loger les fous, les vagabonds et les femmes de mauvaises vie [10]; l'Hôpital y installa ensuite une manufacture [11] et les prisonniers furent transportés dans la *tour du Bardeau* (voir avenue de la Gare) [12]. L'affectation de la tour du Bardeau au magasin des poudres fit rétablir la prison des tours de Toussaints [13]. Plus tard, on les loua à des particuliers, à

1. Arch. mun., 122.
2. Arch. dép., Procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 112.
3. Arch, mun., Comptes des Miseurs de 1598.
4. *Histoire de Rennes*, par Marteville. I, 193. — *Souvenirs de Rennes*, par Ducret de Villeneuve, p. 18.
5. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1467 à 1469. f° 38, v°.
6. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1467. f°s 19. v°, 21, v°, et 38. r°.
7. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1491. f° 86, r°
8. *Ibid.*, 1499, f° 5. r°, et 1500, f° 8. v°
9. *Ibid.*, 1527, f° 57. r°.
10. Arch. dép., 1[er] Carton de M. de la Bigne. — *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*. XXVII, 82. — Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1740. f° 9. r°, et de 1781.
11. Arch. mun., 326.
12. Arch. dép., Intendance, C. 338.
13. *Ibid.*

des gens sans aveu et à des filles légères [1]. On percevait à la Porte de Toussaints un droit d'entrée sur les marchandises et les denrées [2]. — La voûte de la porte de Toussaints fut démolie vers 1780, pour augmenter sa hauteur, puis on supprima la porte elle-même vers 1783, parce que l'exhaussement projeté de la rue (voir rue de Nemours) l'aurait rendue impraticable [3].

Un pont de bois traversait le bras de rivière devant la porte; il fut refait en pierre et à trois arches en 1781, et a été supprimé au moment de la création du boulevard de la Liberté et du comblement des douves [4]. Un bardeau avait été établi entre la porte et son boulevard pour maintenir le niveau de l'eau dans les douves [5]. En 1784, on construisit une cale près du pont [6].

Sous les n°s 34 à 44 se trouvait, au Nord de la muraille d'enceinte, un petit ruisseau qui se jetait dans le ruisseau de Brecé, au n° 14 de la rue de Nemours.

Entre les portes de Toussaints et du Champ-Dolent (voir place de Bretagne) se trouvaient sur la muraille deux latrines publiques [7].

La *tour de l'Escrime* s'élevait à l'angle des murailles Sud et Ouest de la troisième enceinte, un peu en avant de la maison qui forme l'encoignure

1. Arch. dép., Min. de Saint-Jan, notaire à Rennes, 21 février 1724. — Arch. mun., 137.
2. Arch. dép., Min. de Chalmel, notaire à Rennes, 11 novembre 1701.
3. Arch. dép., Intendance, C, 338. — Arch. mun., 137. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 192.
4. Arch. dép., Intendance, C, 338. — Arch. mun., 352. — Compte des Miseurs de 1783.
5. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1468.
6. Arch. dép., Intendance, C, 324. — Arch. mun., Comptes de Miseurs de 1785.
7. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1509 à 1510, f° 22, r°.

du boulevard et de la rue Poullain-Duparc; elle est désignée au milieu du XVIe siècle comme la tour « où se joue le jeu de l'escrime[1] » ou « de l'épée[2]. » On l'appelait aussi au XVe siècle *tour de Chicogné*, à cause de son voisinage avec l'ancien chemin de ce nom[3] (voir rue Chicogné); elle semble avoir aussi porté en 1612 le nom de *tour Alain*[4]; elle avait été afféagée en 1723 au sieur Bléry[5].

Cette tour, construite en 1455, avait 45 pieds de hauteur et 35 de diamètre[6]. Elle était, au commencement du XVIIIe siècle, dans le plus pitoyable état, car elle est décrite comme « une vieille masse de « tour de nulle valleur entièrement ruisnée tant par « le hault que par le bas dans son massonail, sans « escallier, portes, fenaistres, cheminée, poutres, « ny superfice de couverture[7]. » Une cale fut faite près de la tour vers 1785[8].

Le boulevard de la Liberté traverse ensuite l'ancien bras de rivière qui remontait vers le Nord pour rejoindre le lit principal de la Vilaine. Un procès-verbal du 18 août 1741 apprend que ce bras était rempli d'amas de pierrailles et de gros sable, et d'attérissements plantés d'osiers, de saules et de différents arbres, ou même transformé en jardins[9].

1. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1545, fo 75, vo.
2. *Ibid.*, 1550. fo 12, vo.
3. Arch. mun., 147 et 150.
4. *Ibid.*, 2?6.
5. Arch. mun., 565, fo 24, ro; délibération du 4 juillet 1785.
6. *Ibid.*, 150.
7. Arch. dép., Min. de Bécherel, notaire à Rennes, 9 janvier 1703.
8. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1785.
9. Arch. mun., 120.

Place des Lices (Canton N.-O.).

Elle occupe l'emplacement de la *lice* ou champ-clos du moyen-âge où se donnaient les tournois et les fêtes. La tradition rapporte que du Guesclin y rompit sa première lance en 1337, à l'âge de dix-sept ans, lors des fêtes données à l'occasion du mariage de Jeanne de Penthièvre avec Charles de Blois [1]. La place actuelle était en partie occupée au xve siècle par des maisons et des jardins [2]. Au commencement du xvie siècle, ces terrains « ont esté « retenues pour la décoration de la ville et pour « servitude publique, entre lesquielx lieux a esté « avisé qu'il seroit fait ung camp, quel fermera à « barrières, ouquel y aura d'une et autre part entrée « et issuë, et y sera tenu la vente et marché de « bois [3]. »

Les conduits d'adduction des eaux de la ville étaient, à la fin du xvie siècle, en fort mauvais état, et on dut creuser au milieu de la place, en 1595, une citerne provisoire pour recueillir les eaux qui n'arrivaient plus à la pompe de la place du Calvaire; cette citerne était armoriée des armes du gouverneur de Montbarrot, accostées de celles de la ville [4]; elle se trouvait sur la rue conduisant de la porte Mordelaise au couvent des Minimes (voir rue Saint-Louis) et est figurée sur le plan de Rennes de 1616; on décida de la déplacer en 1659 [5]. — En

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe. — *Rennes illustré*, par le même, p. 93.
2. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 24, r°.
3. Arch. mun., Fortifications. Indemnités, F, Bornes, 1502. f° 4, r°.
4. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 286.
5. Arch. mun., 504; délibération du 23 mai 1659.

1610, des travaux d'amélioration furent entrepris sur la lice; la Communauté de Ville fit procéder à son « esplanadation... et curure des terriers qui y « avoient esté mis par les habitans voisins d'icelle[1]. » En 1614, on y fit 408 toises de pavé neuf[2]. Jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, la place des Lices s'étendait au Nord jusqu'à la rue Saint-Louis, qui se confondait avec elle. (Voir rue Saint-Louis.)

Jean Bossart du Clos, syndic de la Communauté de Ville, l'aplanit en 1663 et la ferma vers l'Ouest par une murette[3]; deux petits escaliers de quelques marches faisaient communiquer la place des Lices avec celle du Bas-des-Lices. — On voyait entre ces deux escaliers une petite *chapelle* ouvrant sur la place et que nous pensons avoir été celle de *N.-D. de la Charité*[4]. Elle avait 15 pieds de longueur sur 7 de largeur[5]. — Le haut des Lices était aussi fermé par une barrière[6]. — Après l'incendie de 1720, on éleva des baraquements à l'Est de la murette; le tout a été supprimé vers 1850; on avait construit aussi deux autres lignes de baraquements sur l'emplacement des halles actuelles; ces lignes étaient séparées du mur d'enceinte de la ville par la *rue Neuve*[7], et s'étendaient jusqu'aux maisons de la place Saint-Michel, en ménageant un passage vers le milieu[8]. Ces baraquements n'ont complètement disparu que vers 1860.

1. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1610, f° 29, r°.
2. *Ibid.*, 1614, f° 33, r°, et 1615, f° 20, v°.
3. *Jean du Clos Bossart*, par le comte de Palys, p. 12. — Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1665.
4. Arch. mun., 108. — Bibl. de Rennes, plan ancien. — *Pouille de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, V, 627.
5. Arch. dép., I. Q. 3.
6. Arch. dép., Min. de Le Breton, notaire à Rennes, 27 nov. 1738.
7. Cadastre de 1809.
8. Cadastre de 1840.

L'abbaye de Saint-Georges avait sur la lice un droit de *foire* à la mi-carême[1]. — Pendant l'épidémie de peste de 1622, on y établit un *marché* pour empêcher les gens du dehors d'entrer dans l'intérieur de la ville[2]. Ce marché survécut à la cause qui l'avait fait créer (voir place du Champ-Jacquet, n° 5). Elle servit aussi, avant 1720, aux exercices militaires[3].

Enfin, on trouve encore citée en 1720 une carrière « au haut des Lices[4]. »

En mars 1542 il vint à Rennes « une passée de « lansquenetz » qui se rendaient en Ecosse à la solde du roi de France, pour combattre les Anglais; ces lansquenets « dressèrent leurs estappe et fisrent « résidence aux forsbourgs de ceste dicte ville et « places des lices par l'espace de 6 jours. » Nous croirions inutile de citer ce fait, s'il ne nous fournissait une curieuse étude de mœurs; en prévision de ce passage de troupes, la Communauté de Ville procéda par prudence à une véritable mise en état de défense de la cité, et fit « réparer, fortifier et « fermer les portes, ponts et passaiges de ladite « ville, à la fin d'empescher lesd. lansquenetz d'en- « trer et fere vyollance en lad. ville, tirez hors l'ar- « tillerye, l'amener et ajuster en l'endroict desdites « portes[5]. » Des précautions analogues furent prises peu après contre une autre troupe[6]. On fit encore plus en avril 1545 pour la « passée et estappe » d'une compagnie de gens de guerre qui se rendait

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, II, 268.
2. Arch. mun., 325.
3. Arch. mun., 133.
4. Arch. dép., Min. de Guérot, notaire à Rennes, 26 septembre 1720.
5. Arch. mun. Comptes des Miseurs de 1541, f° 19, r°.
6. *Ibid.*, 1544, f° 7, r°.

également en Ecosse : on dressa un pont de bateaux près des Arches Saint-Yves (voir quai Duguay-Trouin), « par sur leq. passoint et traversoint « la rixvière lesd. gens de guerre, avecques leurs « chevaulx, charriotz et bagaiges, quelz on ne voul- « loit lesser passer par la ville [1]. »

Deux ans plus tard, on « rompit » également le « Pont l'Evêque, pour empescher la venue du capi- « taine de la Granière et de sa compaignée qu'estoint « quatre cens homes de pié se disant estre de la « compaigne de Mons[r]. de Lorges pour aller en « Escoce contre les Angloys, lesquelz voulloint en- « trez et passez par ceste ville et forbourgs [2]. »

Les exécutions criminelles et les expositions au pilori se firent en général sur la lice jusqu'à la Révolution; la carrée de justice s'y dressait au moins dès le commencement du XVI[e] siècle, car on sait qu'elle fut renversée par une tempête le 8 décembre 1543 et redressée de suite [3]. Les plans de 1726 et de 1775 placent le poteau de justice au haut des Lices, vis-à-vis de la rue des Innocents (voir cette rue); on y exposait encore les condamnés vers 1850; le plan de 1616 le figure un peu plus bas. — On faisait aussi des exécutions devant le Grand Bout de Cohue (voir rue de Clisson).

Le mur d'enceinte de la ville passait sous les maisons Sud de la place des Lices; les douves avaient été transformées en jardins dont les Religieuses Trinitaires possédaient la plus grande partie (voir rue de la Monnaie). La *tour Saint-Moran* occupait

1. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1541 à 1544, f° 33, v° — et de 1548, f° 5, v°.
2. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1544, f° 17 r°.
3. *Ibid.*, 1541 à 1543, f° 31, r°. — Arch. mun., 216.

sensiblement l'axe de la place de la Trinité. Entre les nos 3 et 11 se trouvait l'auberge du Treillis-Rouge [1].

On trouve une vue générale des maisons des Lices dans un grand tableau conservé à l'église Saint-Sauveur et figurant le quartier préservé par la Sainte Vierge de l'incendie de 1720, — dans une aquarelle de Huguet représentant le même sujet (voir rue d'Echange, Eglise des Dominicains), — et dans le *Rennes Illustré*, par L. Decombe. p. 5 et 64.

N° 16 Il est sur l'emplacement des anciens jardins de M. Josseau du Plessix au XVIIe siècle (voir rue des Innocents).

Les nos 18 à 30 ont été reconstruits entre 1657 et 1659 [2]. Ils s'élèvent sur des terrains afféagés par la Communauté de Ville en 1657; les afféagistes étaient tenus de présenter les clefs de leurs maisons à l'Hôtel de Ville le 1er jour de l'an [3].

N° 18. Ancienne *hôtellerie du Chapeau rouge*. — Cette maison appartenait en 1672 à Jeanne Galles, veuve de François Jouault [4], et en 1680 aux Trinitaires, qui la possédèrent jusqu'à la Révolution [5]. — La Communauté de Ville la leur prit à bail pour y établir le « Bureau des marchandises entrantes dans « lad. ville [6]. »

N° 22. (Voir n° 17 rue Saint-Louis.) Il présente deux étages à trois ouvertures chacun; la porte d'entrée est surmontée d'une petite niche à plein cintre accostée de deux volutes et couronnée par un fron-

1. Arch. dép., Min. de Tétiot. notaire à Rennes, 8 juin 1712.
2 Arch. mun., 504, Délibération du 23 mai 1659.
3. *Ibid.*, 111.
4. Arch. dép., Min. d'Aubrée notaire à Rennes, 13 juin 1672.
5. Arch. mun., 111, — et 530, Délibération du 1er janvier 1731. — Arch. dép., 1. Q. 350, p. 166.
6. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1730-1731, f° 17, r°.

ton arrondi; ses vantaux sont chargés de panneaux rectangulaires. Les fenêtres sont larges, entourées d'un entablement torique à crossettes, et munies d'un appui à moulures rondes; trois gerbières à frontons triangulaires, se détachent sur le toit. — Cette maison appartenait en 1681 au sieur du Mans, marchand de draps et soies, et en 1737 aux Jamois de la Musse[1].

N° 24. Il appartenait aux Chevrier en 1681 et en 1737[2].

N° 26. (Voir n° 21 rue Saint-Louis.) C'est une maison à deux étages, appelée parfois *hôtel de la Louvre*; son toit élevé est coupé par une espèce de lanterne à deux étages que surmonte une toiture en carène et qu'accostent deux gerbières avec toits à quatre faces très saillants; ces toitures ont conservé de beaux épis de plomb. La porte d'entrée est flanquée de deux pilastres doriques cannelés, et surmontée d'un fronton triangulaire aigu dont le tympan est percé d'un œil-de-bœuf ovale. — Cette maison appartenait primitivement aux Pringuet du Tertre, elle passa par succession aux Heulin de la Selle qui la possédaient en 1682; elle était en 1737 aux de Forsan du Houx[3].

N° 28. (Voir n° 23 rue Saint-Louis.) Il possède, comme le précédent, une lanterne et deux petits toits saillants à quatre faces — Cette maison appartenait en 1681 et en 1731 aux Racapé de la Feuillée, et en 1737 aux du Parc de Kerguon[4].

La petite rue située entre les n[os] 28 et 30 date de

1. Arch. mun.. 111.
2. Arch. mun., 111.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, — et 530, délibération du 1er janvier 1731.

la construction de toutes ces maisons [1]. On l'appelait parfois *rue de la Pompe*; elle porte aujourd'hui le nom de *rue des Minimes* (voir rue Saint-Louis).

N° 30. Ancien *hôtel Bossart du Clos*, puis *de Montbourcher* [2]. — Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec cinq ouvertures par étage; sa porte est flanquée de deux pilastres doriques en granit et surmontée d'un fronton triangulaire, interrompu autrefois à son sommet. Le toit est élevé et posé sur une corniche à modillons que coupent cinq gerbières; ces gerbières sont flanquées de consoles renversées et sont couronnées de frontons triangulaires.

Cet hôtel fut construit en 1658 par les Bossart du Clos [3]. Il passa aux de Montbourcher, sur lesquels il fut saisi nationalement [4]. Son jardin s'étendait sous le n° 32 [5].

Le salon du premier étage présente sur l'un de ses côtés de belles boiseries Louis XIV. Ce côté comprend une cheminée de bois très saillante dont l'âtre est entouré d'une guirlande de feuilles de chêne rehaussée de glands et de rubans. — Le trumeau est rempli par un encadrement de feuilles de chêne, flanqué de deux chutes de feuilles, de fleurs et de fruits, et de deux pilastres ioniques cannelés et rudentés. Sous l'encadrement central court une plate-bande de palmettes; au-dessus de lui s'étend une frise ornée de rinceaux et une corniche modil-

1. Arch. mun., 111.
2. Cadastre de 1840.
3. Arch. dép., Min. de Gohier, notaire à Rennes, 7 mars 1658.
4. Arch. dép., 9. P. 38.
5. *Bulletin de la Société archeol. d'Ille-et-Vil.*, XV, 1re partie, 141 : A. de la Borderie. — Arch. dép., Min. d'André, notaire à Rennes, 12 mars 1692.

lonnée. — Les côtés saillants de la cheminée sont chargés d'un pilastre et d'une décoration analogue à celle du trumeau.

A droite et à gauche se voit une porte à crossettes, entourée d'une moulure en chapelet et d'une guirlande de feuilles de chêne et de glands. Ces portes présentent un seul battant formé de petits panneaux rectangulaires; elles sont accostées de deux chutes de feuilles de laurier, attachées sous les crossettes à deux petites consoles. Un encadrement de feuilles de laurier flanqué de deux chutes de feuilles de chêne et de laurier, se voit au-dessus de chaque porte; il est surmonté lui-même par une frise à rinceaux et une corniche modillonnée. Enfin, on voit au-dessus de la corniche deux larges palmes encadrant deux lettres entrelacées.

N° 34. Ancien *hôtel du Molant.* (Voir n°s 29 et 31, rue Saint-Louis.) — Cet hôtel fut construit vers la fin du XVII[e] siècle par le jurisconsulte Pierre Hévin et tire son nom de René du Boberil du Molant, son gendre, qui en hérita partiellement et l'habita. Il passa par alliance aux de Gibon de Kerisouët, et fut saisi nationalement sur eux et sur les Fournier d'Allérac pendant la Révolution[1]. — Il fut loué jusqu'en 1692 par le premier intendant de Bretagne, M. de Pommereu; en 1695, il était divisé en neuf appartements distincts[2].

L'hôtel se compose de deux vastes corps de bâtiment placés en retour d'équerre et précédés d'une cour.

La façade de la place des Lices comprend un rez-

1. Arch. dép.. 9. P. 41.
2. *Bulletin de la Société archeol. d'Ille-et-Vil.*, XV, 1re partie, p. 128 et suiv., A. de la Borderie.

de-chaussée et un étage, à cinq ouvertures chacun. La porte d'entrée est surmontée d'un écusson ovale en pierre blanche posé sur un cartouche enroulé. Le toit est à la Mansard et très élevé; il est soutenu par une corniche à modillons et percé de cinq fenêtres flanquées de consoles renversées et surmontées de frontons alternativement arrondis et triangulaires. Une rangée de lucarnes éclaire les combles, au-dessus de ces fenêtres.

La cour possède sur la rue de Juillet un grand portail de granit en plein cintre, à joints ouverts et flanqué de deux pilastres. De ce côté, l'hôtel présente la même ordonnance extérieure, mais avec un étage de plus, à cause de la différence de niveau du sol. Un des côtés de la cour a trois ouvertures par étage, l'autre en a quatre; la partie qui borde la rue n'en a que deux, et ses fenêtres du rez-de-chaussée sont remplacées par deux œils-de-bœuf. — Le côté Est de la cour conserve au premier étage un grand écusson ovale semblable à celui qui vient d'être décrit. Le côté Nord est formé au rez-de-chaussée par quatre grandes arcades cintrées en granit, qui renfermaient autrefois les écuries et les servitudes.

La façade de la rue Saint-Louis contient, comme la précédente, un étage de plus : chaque étage a dix ouvertures. On remarque au rez-de-chaussée trois œils-de-bœuf ovales et une porte cintrée qui a conservé quelques panneaux rectangulaires anciens; une petite console en bois, à feuille d'acanthe, orne le sommet du vantail. Un écusson ovale se voit au-dessus de la porte, dans un grand cartouche enroulé en pierre blanche. — La toiture est semblable à celle de la façade opposée.

En pénétrant dans l'intérieur de l'hôtel par la porte de la place des Lices, on voit au fond d'un couloir, au-dessus d'une seconde porte qui conduit à l'escalier, un remarquable trumeau qui doit être minutieusement décrit[1]. Il contient au centre un médaillon ovale formé de feuilles de chêne, qui renferme un buste de Louis XIV refait récemment et remplaçant un ancien buste doré; ce médaillon est cantonné de quatre petites rosaces et accosté de deux chutes de feuillages. La décoration est achevée par six médaillons circulaires superposés, trois à droite et trois à gauche, peints de couleur rose et réunis entre eux par des rubans dorés.

Le premier médaillon de gauche consacre le souvenir du passage du Rhin par Louis XIV; il représente le Rhin sous la forme d'un homme couché au milieu d'arbres et de roseaux et renversant un vase rempli d'eau; on lit autour du médaillon l'inscription suivante : *Rheno subacto hostibusque fusis*.

Le deuxième rappelle les journées du Mont-Cassel et de Zinzin : il figure deux trophées d'armes, entourés des mots : *Castellen*[sis] et *Sinciacensis;* sous les trophées, le mot *Victor* est soutenu par deux palmes liées ensemble.

On voit dans le troisième le bombardement de Gênes, et au-dessous deux branches de laurier en sautoir; l'exergue porte : *Liguribus castigatis*.

Le premier à droite figure le bombardement d'Alger : on voit au milieu de la ville une mosquée surmontée d'un croissant; elle est entourée des mots : *Algerio fulminato iterum*.

1. *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, XV, 1re partie, 185 : A. de la Borderie.

Le deuxième porte à son centre les mots suivants, entourés d'une couronne de laurier : *Obtric*[o] *Camerac*[o] *Luxembu*[rgo] *Philippob*[urgo] *deditis*. C'est un souvenir de la prise de Maëstricht, Cambrai, Luxembourg et Philippsbourg.

Dans le troisième enfin, le roi tend la main à la Ville de Rennes, sous les traits d'une femme prosternée à ses pieds; on lit autour les mots suivants : *Augusto restitutori Rhedonum*, et au-dessous la date de MDCXIC.

Une corniche à modillons sert d'amortissement à l'ensemble.

Au-dessous de ces décorations, on lit sur un bandeau, en capitales romaines :

LODOICO MAGNO GALLIARUM ET NAVARRÆ REGI

Un panneau de bois placé sous ce bandeau et remplaçant une plaque de marbre noir, contient une deuxième inscription ultra-flatteuse, en capitales romaines plus petites :

LODOICO MAGNO GALLIARVM ET NAVARRÆ REGI
INTER MONARCHAS MAXIMO
INTER BELLATORES HEROI, INTER AVGVSTOS OPTIMO,
CATHOLICÆ RELIGIONIS ASSERTORI FORTISSIMO
HÆRESEOSQVE PROFLIGATORI :
IMPERII OCCIDENTIS AD ARRABONEM CONTRA TVRCOS VINDICI
RHENANI TRACTVS IPSIVSQVE RHENI DOMATORI,
GERMANICO BATAVIO.BELGICO.HISPANICO,
AVSTRASICO.SEQVANICO.ITALICO,
ASIATICO.AMERICANO.AFRICANO,
VICTORI.CLEMENTISSIMO
CVIVS INVICTA VIRTVS SOLA PIETATE SVPERATA EST :
Heuuinus I.C. ex Syndico Vrbis dicatissimus

NVMINI MAIESTATIQVE EIVS
D.D.AN.I.C.MDCXIC

La porte percée sous cette curieuse inscription conduit à une vaste cage d'escalier, la plus belle de Rennes après celle de l'hôtel de Blossac. L'escalier est carré et en bois; il est soutenu par de grandes consoles en bois sculptées de palmettes et de volutes. La rampe est à balustres, sa main courante est ornée de moulures. — On y voit encore un grand éteignoir en tôle pour éteindre les torches. — Les portes des paliers sont à panneaux rectangulaires.

Trois salles du rez-de-chaussée de cet hôtel méritent d'être visitées.

La première, à droite du couloir d'entrée, contient une cheminée en bois légèrement saillante, décorée de riches ornements Louis XIV. L'âtre est entouré d'une grosse guirlande de feuilles de chêne et de laurier rubanée. Il est surmonté d'une frise ornée de deux palmes à rubans que sépare une tablette rectangulaire; une corniche moulurée court au-dessus de la frise. — Le trumeau présente à son centre deux cadres concentriques à pans coupés, le premier sculpté de palmettes et de perles, et le second d'oves.

Le cadre extérieur est cantonné de quatre petits médaillons circulaires, formés de perles et fixés à un anneau par une palmette : ils représentent des médailles romaines. Le premier, en haut à droite, figure une femme tenant de la main gauche une corne d'abondance, et de l'autre une couronne au-dessus d'un autel cylindrique orné d'une guirlande de fleurs, sur lequel brûle le feu sacré : il porte

pour exergue le mot : *Augusta*. Sur le deuxième médaillon, en haut à gauche, on voit un guerrier armé d'une lance et tenant sur l'épaule gauche un bâton surmonté d'une petite cuirasse en guise de trophée; on y lit les mots : *S. C. Tr. Pot. Cos. III.* Le troisième, en bas à droite, figure un buste de femme tourné à droite et a pour exergue : *Diva Faustina*. Le quatrième contient un autre buste de femme, également tourné à droite, avec les mots : *Faustina Aug. Pii Aug. fil.* — L'ensemble de la décoration est achevé par deux chutes, formées de feuilles, de fleurs et de fruits liés, et par une frise chargée d'entrelacs circulaires formés par un double ruban et remplis par de petites rosaces. Une corniche denticulée surmonte le tout.

La seconde salle, attenante à la première, était autrefois, dit-on, entièrement tendue de tapisseries. Elle est percée de trois fenêtres et de deux portes encadrées de guirlandes de feuilles et de baies de laurier; les portes sont surmontées d'une corniche denticulée et d'un grand encadrement rectangulaire formé de feuilles d'acanthe. Une corniche à modillons et à oves soutient le plafond. — Celui-ci est orné d'un caisson central de forme octogonale entouré de feuilles de chêne, et de quatre écoinçons semblables, séparés les uns des autres par quatre autres caissons simplement moulurés. Ces caissons conservent encore des toiles peintes qui ont été, par un vandalisme inconcevable, recouvertes d'une épaisse couche de peinture grise. — La cheminée de cette salle est en bois et légèrement saillante; son âtre est encadré d'une guirlande de feuilles d'acanthe, d'une torsade et d'une rangée de palmettes; une frise de feuilles d'acanthe s'étend au-dessus.

Le trumeau est décoré d'un grand encadrement ovale, formé de feuilles de laurier rubanées. Les quatre angles sont remplis par de larges rinceaux et des branches de laurier qui se relient toutes ensemble et sont chargées de quatre aigles. Au-dessus se voit une frise de feuilles de laurier imbriquées et une corniche à modillons.

La troisième salle enfin présente un plafond posé sur une corniche modillonnée; son centre est occupé par un grand caisson octogonal renfermant une peinture sur bois; le reste du plafond est enrichi d'arabesques en couleurs et de quatre médaillons figurant deux personnages allégoriques et deux bustes d'empereurs romains.

Route de Lorient (Canton N.-O.).

N° 97. Le *Moulin du Comte* ou *Moulin le Comte*. est cité dès 1456[1], on y trouvait en 1476 un moulin à blé et un moulin à draps[2].

Il dépendait en 1682 du domaine du roi, qui le donnait à bail pour 1,100 livres en 1687[3]. Le sieur Berthelot du Plessix en était afféagiste en 1765 et le louait pour 1,700 livres[4].

Il n'en reste plus que quelques petits bâtiments insignifiants au milieu de constructions récentes.

La métairie du Moulin du Comte appartenait en 1725 aux Moreau, qui en avaient hérité des du Breuil[5].

1. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1456, 2e registre, f° 19, v°.
2. *Ibid.*, 1476, f° 38, v°.
3. Arch. dép., Min. de Bertelot, notaire à Rennes, 1er juillet 1682. — et d'André, 12 fév. 1687.
4. Arch. dép., Min. d'André, notaire à Rennes, 8 juin 1765.
5. Arch. dép., Min. de Chassé, notaire à Rennes, 5 juin 1725.

Rue du Lycée (Canton S.-E.).

Cette rue existait dès 1455[1], elle s'appelait autrefois *rue Saint-Germain*, parce qu'elle communiquait directement avec la place du même nom au moyen d'un pont jeté sur la Vilaine (voir quai Chateaubriand). Elle fut nommée en 1792 *rue du Lycée*, à cause de l'entrée de cet établissement (entrée actuelle du Petit Lycée)[2]. La Restauration lui rendit son premier nom. Après être devenue *rue du Collège*, elle reprit en 1848 le nom de *rue du Lycée*[3].

Son côté Sud-Est, bordé aujourd'hui par les bâtiments du Lycée, se composait récemment encore de maisons du XVIe siècle avec des poutres apparentes finement sculptées. Six de ces poutres sont conservées au Musée Archéologique : quatre d'entre elles représentent un masque d'homme, de femme, de lion et de grotesque muni de cornes, avec des arabesques terminées en têtes de chimères et de grotesques; une autre figure un cartouche à formes contournées soutenu par deux petits anges et entourée d'arabesques; la dernière enfin est entourée de palmettes.

Sous les bâtiments du Lycée se voyait en 1646 la *maison de la Grisle*[4].

Les maisons Ouest de la rue, depuis la Vilaine jusqu'à la rue du Pré-Botté, appartenaient au couvent des Grandes Ursulines qui les louait[5].

1. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 289, r°.
2. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 399, r°.
3. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.
4. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 402, r°.
5. Arch. dép., Ursulines, 71.

L'une d'elles, près du pont Saint-Germain, s'appelait *maison du Cerf montant*[1].

On voyait dans la rue l'*auberge de la Rivière*[2], la *maison de la Rose blanche*, qui dépendait de l'hôpital[3], et celles du *Nom de Jésus*[4] et des *Trois Hermines*[5]. On trouvait aussi dans cette rue les *Grands Cours Gicquel*[6].

N° 10. *Auberge du Bâton royal.* — Elle s'appelait en 1739 *Auberge des Bâtons royaux*[7].

Eglise actuelle de Toussaints.

C'est l'ancienne chapelle du *Collège des Jésuites* (voir avenue de la Gare : le Lycée). Elle fut commencée en 1624 et achevée seulement en 1651[8]. La jeunesse des écoles et les soldats de la garnison l'envahirent plusieurs fois en 1789 et y tinrent des séances orageuses[9]; les officiers y prêtèrent le serment « de ne jamais porter les armes contre la « patrie et les citoyens, et de ne les employer, au « contraire, que pour les protéger et servir en « toute circonstance[10]. » — Après la Révolution, le Collège devint Lycée et on établit dans sa chapelle en 1803 le culte paroissial de l'ancienne église de Toussaints qui avait été incendiée (voir place de la Halle-aux-Blés).

1. Arch. dép., Min. de Baudouin, notaire à Rennes, 30 sept. 1746.
2. Arch. dép, Min. de Gohier, notaire à Rennes, janvier 1674.
3. Arch. dép., Min. de Le Barbier, 9 fév. 1786.
4. Arch. dép., Min. de Sohier, 16 mars 1740.
5. Arch. dép., Min. de Guillier, notaire à Rennes, 17 mars 1683.
6. Arch. dép., Min. de Chassé, 19 janvier 1693.
7. Arch. dép., Min. de Baudouin, notaire à Rennes, 14 avril 1739.
8. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, IV, 438, — et V, 598.
9. *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 186 et 190.
10. Arch. mun., 541 : délibération du 21 juillet 1789.

L'église actuelle se compose d'une nef terminée par une abside à pans coupés; elle possède deux collatéraux et deux transepts et est précédée d'un portail monumental.

Le portail occupe la face Ouest de l'église : il comprend trois ordres superposés et se compose d'une partie centrale flanquée de deux tours identiques [1].

Le premier ordre comprend la porte d'entrée et la base des tours.

L'entrée est une grande baie à plein cintre et à double voussure moulurée, que ferment deux beaux vantaux du XVII[e] siècle. Ces vantaux sont séparés par un couvre-joint chargé d'un pilastre en gaîne; chacun d'eux est orné de deux panneaux moulurés que surmonte une grosse moulure cintrée, sommée elle-même d'un petit fronton triangulaire. Au-dessus du fronton s'ouvre un œil-de-bœuf ovale, abrité à sa partie supérieure par une moulure demi-circulaire et accosté de deux petites consoles renversées. Le cintre de la porte est rempli par des balustres à jour formant rayons et posés sur une frise. — Ce portail est accosté de chaque côté d'une colonne dorique supportant un entablement; l'entablement est orné en dessous de rosaces, sa frise est chargée de triglyphes et de gouttes, et sa corniche de modillons; le centre en est occupé par un encadrement rectangulaire de feuilles de chêne. — Un fronton triangulaire à modillons surmonte la corniche; il est rempli par un cartouche avec un écusson en accolade timbré d'une couronne, qui renfermait avant la Révolution les armes de Rennes [2].

1. *Rennes Illustré*, par L. Decombe. p. 181. Croquis.
2. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 438.

La base de chaque tour est ornée d'une niche cintrée, entourée de moulures rectangulaires; des gouttes l'accompagnent à la base, et au sommet un fronton arrondi. Les niches sont accostées chacune de deux grands pilastres doriques qui soutiennent un entablement semblable au premier, et forment avec lui, sur toute la façade, une ligne continue.

Le second ordre comprend au centre une grande baie en anse de panier, divisée par un meneau en deux fenêtres jumelles à plein cintre; elle est flanquée de deux colonnes ioniques surmontées d'un entablement à frise unie et à corniche sculptée de modillons alternant avec des rosaces. La partie de la frise située au-dessus des colonnes présente un motif d'ornementation imitant une palmette.

L'étage correspondant des tours est orné de niches cintrées analogues à celles du rez-de-chaussée, mais couronnées de frontons triangulaires; des pilastres ioniques encadrent chaque niche et soutiennent un entablement qui sert de prolongement à l'entablement central. — On peut remarquer sur la frise, au-dessus des quatre pilastres, les empreintes en creux de deux fleurs de lis et de deux hermines, qui étaient sans doute à l'origine remplies de métal.

Le troisième ordre contient au centre une niche en plein cintre, plus riche que les premières, flanquée de deux pilastres corinthiens et de deux consoles renversées, et surmontée d'un fronton arrondi. L'ensemble est enfermé entre deux colonnes corinthiennes à chapiteaux mutilés, soutenant une frise unie et une corniche à modillons qui se prolonge, comme les précédentes, sur toute la largeur de la façade. Au-dessus de la corniche s'élève un

fronton arrondi, orné de modillons et renfermant dans un cartouche enroulé un écusson semblable à celui du rez-de-chaussée.

Le troisième ordre des tours comprend une niche cintrée, ornée de deux pilastres corinthiens et d'un fronton arrondi; deux autres grands pilastres du même style soutiennent la corniche. Enfin, au-dessus de cette corniche, s'élève sur chaque tour une lanterne octogonale percée de quatres fenêtres cintrées; les arêtes des lanternes sont ornées de pilastres corinthiens. Elles se terminent par un toit en dôme à huit faces surmonté d'un petit campanile.

La façade Nord de l'église comprend le côté d'une des tours, la haute nef, un collatéral et un transept.

Le côté de la tour est flanqué de pilastres doriques, ioniques et corinthiens, et percé d'œils-de-bœuf ovales et de plusieurs petites fenêtres à frontons triangulaires ou arrondis. — La haute nef présente quatre grandes fenêtres cintrées sans meneaux; elle est ornée sous le toit d'une corniche à modillons. — Le collatéral possède quatre fenêtres analogues. — De grands arcs-boutants pleins et concaves s'étendent entre chaque fenêtre, de la nef au bas côté. — Le transept est éclairé au Nord par une grande baie en anse de panier, divisée en deux fenêtres cintrées; il présente, comme la nef, une corniche à modillons; au-dessous des fenêtres existe une petite galerie presque complètement dissimulée par une chapelle moderne. — Le chœur s'étend d'abord en ligne droite au-delà du transept, puis il se ferme au moyen de cinq pans coupés; la partie rectiligne et le premier pan sont percés chacun d'une fenêtre. Quant au collatéral, il se prolonge

également à l'Est du transept avec une fenêtre cintrée, mais il s'arrête au premier pan coupé de l'abside.

Les faces Est et Sud de l'église sont englobées dans les cours du Lycée; la face Sud est semblable à la face opposée, son transept présente, comme l'autre, une petite galerie pleine percée de trois œils-de-bœuf.

L'intérieur se compose, nous l'avons dit, d'une nef, de deux collatéraux et de deux transepts.

La nef communique avec chaque collatéral au moyen de quatre arcades cintrées que supportent des massifs carrés à impostes moulurées; sur chaque support s'appuie un pilastre dorique qui s'élève au-dessus du sommet des arcades et soutient un riche entablement sur lequel nous reviendrons dans un instant. La voûte est en plein cintre avec de larges arcs doubleaux, les fenêtres hautes de la nef la pénètrent et les deux voussures se rejoignent au centre. — Les bas côtés ont des voûtes ogivales à nervures, séparées par des arcs doubleaux. — Le chœur communique avec les collatéraux au moyen d'une arcade semblable à celles de la nef. — Les transepts présentent les mêmes caractères que la nef; ils communiquent avec les collatéraux par de petites arcades ogivales. La voûte de l'intertransept est hémisphérique et percée à son centre d'une ouverture ronde.

Après avoir décrit le plan intérieur de l'église, il reste à mentionner les sculptures qui enrichissent le sommet des arcades et l'entablement qui les surmonte. Les arcades de la nef sont ornées de grands cartouches enroulés qui contiennent dans un ovale les lettres ornées I H S placées au-dessus du Sacré-

Cœur, alternant avec les lettres M A entrelacées, surmontant un cœur percé de glaives; ces ovales sont accostés les uns de deux anges, les autres de deux chutes de fleurs avec une tête d'ange ailée à leur partie inférieure. Les deux cartouches qui surmontent les arcades du chœur contiennent dans un ovale sommé d'une couronne ducale une tête d'*Ecce Homo* avec des chutes de fleurs et une tête d'ange ailée au-dessus.

L'entablement qui court au-dessus des arcades de la nef entoure également les transepts et le chœur. Sa corniche est denticulée, sa frise est chargée de triglyphes et de gouttes, et entre chaque triglyphe se voient diverses sculptures : des soleils, des croissants de lune à profil humain, des ciboires, des calices, des ostensoirs, des encensoirs, des lettres S.I entrelacées (Société de Jésus), des lettres M A entrelacées et surmontées d'une couronne, des fleurs, des Saintes Faces, des instruments de la Passion (échelles, éponges, clous, marteaux), la colonne et le fouet de la Flagellation, des instruments de musique, des vases, des coqs, des balances, des ancres, des miroirs enlacés d'un serpent, des croix et des flambeaux passés en sautoir, des pains de distribution, des agneaux pascals.

Il reste à parler du magnifique *rétable* construit au milieu du XVIIe siècle par le duc de Rohan[1] et occupant le fond du chœur. Il se compose de deux ordres superposés.

Le premier ordre comprend au centre un tableau dans un encadrement cintré ; on voit dans un ovale au-dessus de lui les lettres IHS. Il est flanqué de deux

1. **Arch. mun., 499; délibération du 1er octobre 1649.**

colonnes en marbre noir, avec chapiteaux corinthiens dorés, qui sont placées devant des pilastres unis et soutiennent un riche entablement à frise ornée de rinceaux et à corniche denticulée. Un fronton triangulaire à modillons surmonte l'entablement; il est rempli par un médaillon ovale formé de feuilles de chêne et supporté par deux petits anges; le médaillon renferme un buste de Jésus-Christ, dont la tête est entourée d'un nimbe radié. — De chaque côté de cette partie centrale s'élèvent deux colonnes semblables aux premières et séparées par une niche cintrée richement ornée. — Une galerie dorée surmonte ce premier ordre.

Le deuxième ordre, beaucoup moins large que le précédent, se compose simplement d'un grand encadrement carré, formé de feuilles de chêne, entouré de chutes, et renfermant sur un riche fond doré un triangle dans des nuages. L'encadrement est flanqué de deux colonnettes corinthiennes en marbre noir, accostées de deux consoles renversées ornées de feuillages; ces colonnettes soutiennent un entablement formé d'une corniche à modillons et d'une frise sur laquelle on lit, dans un rectangle, les lettres A.M.D.G., initiales de la devise des Jésuites : *Ad majorem Dei gloriam.* Au-dessus des consoles se voient d'un côté une sainte Cécile jouant de l'orgue, et de l'autre le roi David avec une harpe. Un fronton arrondi, orné de modillons et sommé d'une croix et de deux vases, couronne l'ensemble et en complète l'ornemention : le fronton renferme un soleil tenu par deux anges et portant le monogramme I[†]HS.

Les autels des transepts se composent également de deux ordres. Le premier ordre comprend de

chaque côté deux colonnes corinthiennes jumelles, posées devant des pilastres cannelés; on voit entre elles deux têtes d'anges ailées qui supportent des chutes de fruits. Les colonnes soutiennent une frise à rinceaux, au centre de laquelle se voit un écusson en accolade, timbré d'une couronne ducale et accosté de deux palmes liées. Au-dessus de la frise s'élève un fronton brisé en volutes et orné de modillons; une grosse guirlande de fleurs s'étend d'une volute à l'autre; le fronton est rempli par une tête d'ange ailée et deux branches de chêne. Une corbeille de fruits surmonte chaque groupe de colonnes. — Le deuxième ordre, plus étroit que le premier, présente deux colonnes composites, surmontées d'une frise à rinceaux et d'un fronton semblable au précédent et sommé d'une grosse corbeille de fruits. Une niche cintrée se creuse entre les deux colonnes; son cintre est orné d'une grande coquille et sa clef de voûte figure une tête d'ange ailée; elle est accostée de deux consoles renversées et de deux chutes de fruits.

Le collatéral Nord de l'église est flanqué d'une chapelle moderne qui remplace l'ancienne *Chapelle de la Congrégation*, construite vers 1657 [1]. Après l'expulsion des Jésuites, la chapelle de la Congrégation fut affectée aux cours de Droit jusqu'en 1793 [2]. Elle renferma quelque temps, au commencement du XIXe siècle, le Musée de tableaux.

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, V. 626. — Arch. dép.. Min. de Bertelot, notaire à Rennes, mai 1657.
2. Arch. mun., 545 : délibération du 23 mars 1764.

Chemin de la Mabilais (Canton S.-O.).

C'est un ancien chemin qui aboutit au *Manoir de la Mabilais*. Le manoir se compose d'un bâtiment central accosté de deux ailes non saillantes. Le bâtiment central comprend un rez-de-chaussée et un étage, avec trois ouvertures chacun; le toit est droit et percé de cinq fenêtres de mansardes. Les ailes ont une seule ouverture par étage sur la façade Est, et deux sur la facade opposée. Un jardin muré s'étend à l'Ouest; on voit à son extrémité deux petits pavillons carrés dont l'un, situé au Sud-Ouest, sert d'oratoire. — C'est dans les salons de la Mabilais qu'eurent lieu entre les chefs de l'armée royaliste et de l'armée républicaine les conférences qui aboutirent à la pacification éphémère du 1er floréal an III [1]; on y conserve encore la table sur laquelle fut signé le traité.

La Mabilais est citée dès 1304; à cette date, en effet, Théobalde Mabile et Guillemette, son épouse, vendirent à Godefroy Choan l'*hébergement de la Mabillaye*, qui relevait du chapitre de Rennes.

Elle était en 1428 à Guillemette Morin, femme d'Alain du Bouays et veuve de Guillaume Bouëdrier [2]; et appartenait au XVIIe siècle à Guillemette Bourgonnière, veuve de Julien Simon de la Chambre [3]. — Les Pigeard de Pommeslin l'achetèrent en 1657 et la revendirent en 1676 pour 1,600 livres à Mathurin Rousseau de la Fosse, marchand de

1. *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 271.
2. Arch. dép., Egl. par., G. 543.
3. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 175, 1re partie.

draps et soies : c'était une maison à un étage, construite « de bois et terrasse », avec « un petit jardin à « fleurs clos du côté du chemin, un grand jardin « au bout d'une allée de charmiers, et une tonnelle « avec sa table d'une pierre d'ardoise suportée d'une « baricque [1]. »

On la trouve aussi, sans que nous puissions faire concorder les textes, aux mains des Labbé du Hino en 1674 [2] et en 1683 [3], et saisie sur eux en 1701 [4].

Elle appartenait enfin en 1731 à Michel le Barre et Michelle le Tailleur, sa femme [5].

Boulevard Magenta (Canton S.-E.)

Il rappelle le souvenir de la victoire remportée sur les Autrichiens en 1859. Il a été percé en 1861 [6] sur les anciens terrains de la *Grippe* et de la *prairie de Beaumont*. Un ruisseau le traversait à la hauteur du n° 13 et se rendait de là dans le Champ de Mars.

Le Mail et la rue du Mail (Canton N.-O.).

L'ancien jeu du Mail consistait à lancer une boule en bois au moyen d'un maillet ferré à long manche. On y jouait dans des allées plantées, nommées ordinairement *cours* et parfois aussi *mail*.

La promenade du *Mail* a été créée en 1675 par le duc de Chaulnes, lieutenant-général en Bretagne,

1. Arch. dép., Min. d'André, notaire à Rennes, 23 mars 1676.
2. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 175, 1re partie.
3. Arch. dép., Min. de Chassé, notaire à Rennes, 20 octobre 1683.
4. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 235.
5. Arch. dép., Min. de Chassé, 30 septembre 1731.
6. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

sur les prés de Salle-Verte, de Polieu et du Bois-bourbon. (Voir quai Saint-Cyr et rue des Paux-Lieux.)[1] C'était un cours planté de 600 mètres de longueur; on lui adjoignit vers l'Est en 1677 un avant-cours également planté[2]; le Mail était accosté de deux canaux qui se rejoignaient à ses deux extrémités. On transporta sur le Mail vers le milieu du XVIIIe siècle une partie des décombres de l'ancienne cathédrale[3]. Au commencement du XVIIIe siècle, on planta six poteaux à l'entrée des canaux « pour « empescher l'entrée aux bateaux[4]. » Le Chapitre possédait le droit de pêche exclusif sur les canaux; il le louait trois livres par an en 1736[5].

L'extrémité Ouest du Mail était au confluent de l'Ille et de la Vilaine, « à une pointe de prairie dite « la *Couë du Bois Bourbon*[6]; » ce confluent fut reculé, après 1830, d'une centaine de mètres vers l'Ouest par une dérivation de l'Ille.

Un pont-levis jeté à l'extrémité Est et relevé chaque soir séparait le cours de l'avant-cours[7]. Le pont-levis fut remplacé en 1802 par une passerelle fixe et une grille en fer posée entre deux pilastres que couronnaient des corbeilles sculptées; en 1805, un pont de bois fut substitué à la passerelle. Le Mail devint en 1840 la nouvelle route de Brest. Les canaux latéraux furent comblés vers 1860 au

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe. — Arch. Mun., 125. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 240.
2. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 240.
3. Arch. dép., Intendance, C. 338 : Visite des murs, ponts, etc... de la Ville en 1763.
4. Arch. mun., Compte des miseurs de 1700 à 1702.
5. Arch. dép., Min. de Chassé, notaire à Rennes, 24 février 1736.
6. *Itinéraire de Bretagne*, par Dubuisson-Aubenay, 1636, Archives de Bretagne, IX, 11.
7. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 240-242.

moyen des déblais provenant de la construction de la Maison Centrale[1], et forment actuellement la rue du Mail[2].

En 1793, le « général Sans-Culotte » Rossignol offrit sur le Mail un banquet à 4,000 soldats[3]. On y organisa aussi en 1832, 1833 et 1834 des banquets patriotiques, commémoratifs des journées de Juillet[4].

Rue et avenue du Mail d'Onges (Canton N.-E.).

Ce nom vient de l'*ancien hôtel de Donges;* il devrait s'écrire Mail Donges ou de Donges. (Voir nos 6 à 10, rue de Paris.)

L'avenue du Mail d'Onges, des nos 1 à 33 environ, traverse une ancienne prairie qui dépendait de l'hôtel; un mail, entouré de deux canaux, coupait cette prairie perpendiculairement à la Vilaine et passait à peu près sous le n° 19.

N° 113. *Maison de la Chapelle-Roby.* — Elle se composait dès 1663, comme aujourd'hui, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec cinq ouvertures par étage. Son angle Nord-Ouest est flanqué d'un pavillon dont l'étage supérieur est couvert d'ardoises[5].

Elle appartenait au Cochard en 1550, puis passa aux Gibais, et fut acquise par Fleury Avril, dont la veuve la transmit aux de Racinoux par son second

1. Communication de M. L. Decombe.
2. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 241.
3. *Ibid*, III, 261.
4. *Ibid.*, II, 243. — *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.
5. Cadastre de 1840. — Arch. dép., Min. de Gohier, notaire à Rennes, 22-30 novembre 1663.

mariage. Les Quétier des Rochettes et de la Vigne l'achetèrent aux de Racinoux en 1657, et ils la revendirent en 1664 à Suzanne Ravenel, veuve de J.-B. le Chevalier d'Ouarcy[1]. Elle passa ensuite aux Boby, qui la possédaient en 1695[2] et la vendirent aux Sauveur[3].

La petite place triangulaire située à l'Est de la rue du Mail-d'Onges occupe l'emplacement de la douve demi-circulaire du jardin de l'hôtel de Donges. (Voir rue de Paris.)[4]

Place de la Mairie (Cantons N.-E. et N.-O.)

La place de la Mairie n'existe que depuis l'incendie de 1720. Son emplacement était traversé auparavant par la *rue de la Fannerie*, qui se dirigeait de la rue d'Orléans vers la rotonde du Théâtre pour rejoindre la rue Saint-Georges. La *rue Neuve* passait sous l'Hôtel de Ville, de son angle Nord-Est à son angle Sud-Ouest.

Elle se composa primitivement de deux places distinctes, l'une plus élevée que l'autre, et séparées par une rue bordée de deux murettes[5]. Cette rue fut d'abord appelée *rue Feydeau*, du nom de M. Feydeau de Brou, Intendant de Bretagne en 1720, puis *rue de Flesselles*, du nom de l'Intendant en 1765.

La place située devant l'Hôtel de Ville était la plus basse; appelée *place Neuve* en 1720, puis *place Royale*, elle devint en 1789 *place d'Armes*, nom qu'on

1. Arch. dép., Saint-Georges, 19 et 140.
2. Arch. dép., Min. de Guérot, notaire à Rennes, 9 juin 1695.
3. Arch. dép., Saint-Georges, 132.
4. Cadastre de 1840.
5. *Histoire de Rennes*, par Marteville, t. II, p. 280, et t. III, p. 390.

lui donnait même dès 1741[1], puis *place Le Chapelier*, en l'honneur du député de Rennes, élu président de l'Assemblée Nationale. On la nomma en 1792 *place Marat*; après la Terreur, elle reprit le nom de *place d'Armes*. L'Empire en fit en 1807 la *place Napoléon*, la Restauration lui rendit le nom de *place d'Armes*, et elle redevint en 1830 *place Napoléon*, pour recevoir enfin peu après le nom de *place de la Mairie* ou *de l'Hôtel de Ville*[2].

La place qui s'étend devant le Théâtre, plus élevée que la première, avait été remblayée avec les décombres de l'incendie de 1720[3]. On l'appela d'abord *place Flesselles*, puis en 1792 *place du Peuple*, puis *place aux Arbres*, à cause des tilleuls dont elle était plantée dès 1783 et jusqu'en 1830; elle devint enfin *place du Théâtre* en 1832[4]. — Cette place possédait un escalier à l'Ouest sur la rue de Flesselles, et deux au Sud sur la rue de Coëtquen Son aspect laissait beaucoup à désirer à cause des cours des maisons de la rue de Bourbon qui la bordaient et dont quelques-unes avaient même un accès direct sur la promenade (voir n° 3, rue de Bourbon). Elle était aussi fort mal entretenue, ainsi que l'apprend un rapport de l'ingénieur Chotard de Grandmaison en 1765, qui la dépeint comme « un terrain vague, « couvert de ruines et d'immondices[5]. »

Au début de la Terreur, la guillotine fut dressée pendant quelque temps au bas de l'Hôtel de Ville, puis elle fut transportée, sur la demande du maire

1. Arch. dép., Min. de Baudouin, notaire à Rennes, 15 avril 1741.
2. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.
3. *Bulletin de la Société archeol. d'Ille-et-Vil.*, t. XII, p. XIII.
4. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.
5. Arch. dép., Intendance, C, 355.

Leperdit, au bas de la place du Palais. (Voir rue de Bourbon.)

Un Arbre de la Liberté fut aussi planté sur la place, et ne fut abattu que sous la Restauration[1]. Un autre fut planté le 14 juillet 1831[2]. Un dessin de l'*Album Breton* de M. Ducrest de Villeneuve le figure un peu au Sud-Est de la niche centrale.

Lors du nivellement de la place aux Arbres pour la construction du Théâtre en 1832, on a trouvé plusieurs cercueils en pierre[3]. En 1882, on rencontra aussi de nombreux débris de poteries gallo-romaines semblant provenir d'urnes funéraires (voir rue de Brilhac)[4]. Enfin l'établissement des tramways électriques amena la découverte d'un cercueil en calcaire coquillier rétréci vers les pieds et orienté de l'Est à l'Ouest, et datant par conséquent de l'époque chrétienne[5].

Vers le Sud de la place se trouvait, dès la fin du xe siècle et jusqu'au xiiie, l'*église de Saint-Pierre du Marché*, sur l'emplacement d'un marché forain[6]. Elle était en face de la porte Baudraère (n° 1, rue Beaumanoir), et sur le faubourg de la Baudrairie (voir rue Gambetta, abbaye de Saint-Georges). — Les débris funéraires qui viennent d'être signalés semblent provenir de son cimetière.

La rue de la Fannerie, plus anciennement appelée *rue de la Panascherie*[7], possédait plusieurs mai-

1. *Histoire de Rennes*, par Marteville, t. III, p. 318.
2. *Rennes et ses environs*, par Ad. Orain, p. 50.
3. Communication de M. Gobaille.
4. *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, t. XV, 2e partie, p. 510. L. Decombe.
5. Communication de M. de Villers.
6. *Bulletin de la Societé archeol. d'Ille-et-Vil.*, t. VI, p. 122 : P. de la Bigne.
7. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 281, v°.

sons que nous devons citer. On y voyait du côté Sud et Est l'*hôtellerie du Pot d'Etain*, mentionnée dès 1580[1] et située en face l'hôtel de Brissac (voir plus bas), sous la rotonde du Théâtre[2]; — celle du *Cerf-Volant*, également sous la rotonde[3], appelée en 1695 *hôtellerie du Grand-Louis*[4], — l'*hôtellerie franche du Griffon*, citée dès 1580 et appelée anciennement le *Papegaut Vert* (voir rue de la Basse-Baudrairie), l'*hôtellerie de la Bannière de Bretagne*, citée dès 1593[5],construite en 1567 sur l'emplacement du théâtre actuel[6]; l'*hôtel de Lérat* et à côté de lui la *maison du Four au Duc*[7]. qui existait dès 1550[8].

Sur le côté Nord et Ouest de la rue de la Fannerie se trouvait dès 1660 la *maison du Loup Botté*[9], et à l'Ouest de cette maison l'*hôtel de Montbarot*.— L'hôtel deMontbarot, appelé aussi *Petit Montbarot*[10], *hôtel de Brissac*, *de Lavardin* et *de Châteaurenault*, occupait l'angle Nord-Ouest de la place du Théâtre et s'étendait entre les rues de la Fannerie et du Puits du Mesnil; il se composait d'un grand corps de logis à deux pavillons, flanqué au Nord et au Sud de deux cours qui communiquaient par une porte cochère avec chacune des deux rues; un des pavillons du côté de la rue de la Fannerie était surmonté

1. Arch. dép.. Saint-Georges, 16.
2. Archives de Bretagne, IX, 20. *Itinéraire de Bretagne*. par Dubuisson-Aubenay. — Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 291, r°.
3. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 291, r°.
4. Arch. dép., Min. de Bécherel, notaire à Rennes, 8 et 22 déc. 1695.
5. Arch. dép., Saint-Georges, 16, 47 et 142. — Dominicains. 26. — Carmes. 92. — *Histoire de Rennes*, par Marteville. t. I, p. 185.
6. Arch. dép.. Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 147, r°, — et de 1646. f°s 282. v°, et 291, r°.
7. *Terrier de la partie incendiée de la ville de Rennes*, 1739, p. 25.
8. Arch. dép., Réformation du Domaine de Rennes de 1455, f° 154, r°.
9. Arch. dép.. Carmes, 92.
10. Arch. mun., Compte des Miseurs de 1622, f° 37, v°.

d'une statue en plomb de Cupidon; cette statue fut descendue en 1641 à cause de son état de vétusté[1]. Un bâtiment à trois étages surmontait la porte de la rue de la Fannerie. — L'hôtel possédait une chapelle dont le chevet était en face du puits public de la rue de la Fannerie, devant la rotonde du Théâtre[2]. On a trouvé en 1877, à l'angle Sud-Ouest de la place du Théâtre, un débris de porte ou de fenêtre de chapelle en granit mouluré du XV[e] siècle, et l'on suppose que ce débris provient de la chapelle de l'hôtel[3].

L'hôtel de Montbarot fut construit vers 1584 par Pierre Marec, sieur de Montbarot, capitaine-gouverneur de Rennes, sur l'emplacement d'une maison qui avait appartenu en 1461 à Jean Bouëdrier et à Pasquier Bourgneuf[4]. Il fut vendu en 1604 à la Communauté de Ville[5] qui y tint quelque temps ses séances, et l'affecta ensuite au logement des capitaines-gouverneurs, puis des lieutenants-généraux[6]: le maréchal de Brissac[7], — le maréchal de la Meilleraye[8], — le duc de Chaulnes[9], — le marquis de Beaumanoir de Lavardin[10], — le maréchal de Châ-

1. Arch. mun., Compte des Miseurs de 1641.
2. *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, t. XII, p. XII. — Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1622, f° 43, v°.
3. *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, t. XII, p. X. — Arch. dép., 6e Carton de M. de la Bigne.
4. Arch. mun., 130.
5. *Ibid.*
6. *Bulletin de la Société archeol. d'Ille-et-Vil.*, t. XII, p. XII. — *Bulletin de l'Association Bretonne*, t. II, p. 165.
7. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1604, f° 64, r°, et de 1633, f° 22, r°, et 37, v°.
8. *Ibid.*, Comptes de 1644, f° 54, r°, — et de 1657.
9. Arch. mun., 509, délibération du 8 juillet 1669.
10. Arch. mun., 111 et 130. — Compte des Miseurs de 1694-1696, f° 35, r°.

teaurenault[1] — et le maréchal de Montesquiou[2]. Il ne fut que partiellement atteint par l'incendie de 1720, et l'on put aussitôt après y installer provisoirement le *Présidial* et un corps de garde pour la patrouille jusqu'à l'achèvement de l'Hôtel de Ville actuel[3]. — Il fut démoli en 1757[4], et ses matériaux servirent à la reconstruction du pont Saint-Martin[5].

Citons enfin dans la même rue de la Fannerie, sans pouvoir en indiquer l'emplacement exact, l'*hôtellerie de l'Image Saint Sébastien*, mentionnée dès 1556, — les *logis du Treillis Vert* et de l'*Epine fleurie*, dès 1600[6], — et l'*auberge du nom de Jésus*[7].

Hôtel de Ville.

Après la destruction du *beffroi* dans l'incendie de 1720 (voir n° 8, rue Châteaurenault), la Communauté de Ville s'occupa d'en élever un nouveau. Divers projets furent proposés; on pensa à construire une tour isolée au milieu de la place, puis on se décida, sur les plans de l'architecte Gabriel, à réunir dans un seul bâtiment l'*Hôtel de Ville* (situé alors à l'Ecole d'Artillerie actuelle, rue de la Monnaie), le *Présidial* (incendié, situé au Champ-Jacquet), et la *tour de l'horloge*; on construisit alors le bel édifice qui existe aujourd'hui. L'ancienne *rue*

1. Arch. mun., 522, délibération du 20 juin 1709. — *Pouillé du diocèse de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, V, 628.
2. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1718-1720, f° 15, r°.
3. Arch. mun., 180 et 133. — *Bulletin de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vil.*, t. XII, p. XII.
4. Arch. mun , 130 et 543, délibération du 25 octobre 1757.
5. *Ibid.*, 543, délibération des 24 et 29 sept. 1757.
6. Arch. dép., Saint-Georges, 142.
7. Arch. dép., Min. de Gohier, notaire à Rennes, 24 avril 1690.

Neuve (voir rue de l'Horloge) traversait son emplacement du Nord-Est et du Sud-Ouest.. Le plan de Rennes de Forestier, gravé en 1726, prouve que l'on projeta d'abord de l'aspecter au Midi et de lui donner comme vis-à-vis, au bas de la place, un hôtel pour le Commandant de la Province.

Le monument fut commencé en 1734 et terminé en 1743 [1]. L'*Hôtel de Ville* en occupa l'aile Sud, le *Présidial* l'aile Nord, et le *Beffroi* la partie centrale.

C'est une vaste construction composée de deux pavillons symétriques, rejoints l'un à l'autre par deux autres bâtiments en retrait formant arc concave; le centre est occupé par une élégante tour qui renferme l'Horloge.

Trois médailles commémoratives ont été enfermés dans la maçonnerie : la première sous la tour, a trois pieds au-dessous du sol; la deuxième sous l'entrée de l'Hôtel de Ville; la troisième au Sud de l'entrée du Présidial, entre la première et la deuxième assise au-dessus du sol [2].

I. — La *tour* centrale se divise en trois ordres.

Le premier ordre atteint la hauteur du toit des autres bâtiments; il se compose d'un massif de maçonnerie en pierre blanche, surmonté d'un fronton triangulaire et flanqué à ses angles d'une arête de granit à joints ouverts. Devant ces arêtes se trouvent deux soubassements très élevés, véritables contreforts de granit, qui portent chacun deux colonnes doriques en pierre blanche correspondant au premier et au deuxième étages du reste de l'édifice. La partie inférieure présente une grande niche à

1. *Rennes Illustré*, par L. Decombe, p. 207 et 208. Croquis.
2. *Album Breton*, par Ducrest de Villeneuve, p. 17.

plein cintre, entourée d'une moulure torique et atteignant le milieu du premier étage. Cette niche ne contient plus qu'un simple piédestal; elle a abrité de 1754 à 1793 une statue en bronze de Louis XV, par Le Moine, placée sur l'ordre des Etats de Bretagne. Le roi était vêtu en guerrier antique, un casque se voyait à ses pieds; la statue était haute de 11 pieds 3 pouces, accompagnée de trophées et de drapeaux, et accostée de deux statues allégoriques de 10 pieds de hauteur, représentant la Bretagne et la Santé. La Bretagne, le front ceint d'une couronne ducale, était assise avec une ancre derrière elle; à ses pieds reposait, sur une dépouille de lion, un écusson ovale d'*hermines plein*, posé sur un cartouche chantourné et surmonté d'une couronne ducale.

La Santé était debout, elle tenait d'une main une patère et de l'autre un serpent; on voyait à ses pieds un autel et des fruits; cette allégorie de la Santé rappelait la guérison du roi en 1744. — Une inscription, encore en partie lisible aujourd'hui, était gravée sur le piédestal : *Ludovico XV — regi christianissimo — redivivo et triumphanti — hoc amoris pignus — et salutis publicæ monumentum — comitia armorica posuere — anno M. DCC. XLIV*[1]. — La statue fut déposée pendant la Révolution dans le cimetière de Saint-Germain, puis elle fut fondue et le métal en fut employé à fabriquer des canons[2]. Une gravure en conserve le souvenir. — En 1821, on voulut placer dans la niche une grande statue de Louis XVI en marbre blanc, mais les

1. *Histoire de Rennes*, par Marteville, t. I, p. 261 et 272.
2. *Ibid.*, t. III, p. 236. — *Le duc d'Aiguillon et La Chalotais*, par B. Pocquet, I, 25.

événements de 1830 empêchèrent de réaliser ce projet et firent reléguer la statue au Musée[1].

Au-dessus de la niche s'étend une guirlande de feuilles de chêne, gracieusement fixée à quatre points d'attache et surmontée d'un cartouche rectangulaire. Entre le sommet de la niche et le cartouche se dessinent des palmes enroulées, avec une couronne de laurier, des rubans et un faisceau de licteur.

Le fronton, soutenu par les colonnes, est ouvert à sa base et repose sur deux tronçons de frise à triglyphes et à gouttes que surmonte une corniche à mutules; le fronton est lui-même orné de mutules. Il est rempli par un écusson ovale aux armes de Rennes : *Pallé de six pièces d'argent et de sable, au chef d'hermines ;* l'écusson est timbré d'une couronne murale derrière laquelle se voient des rayons de soleil; il est posé sur un cartouche enroulé, et entouré d'un cordon composés de lacs d'amour qui soutiennent une petite hermine passante. Le cartouche est accompagné à son sommet de deux ailes éployées, et à sa base d'attributs guerriers (drapeaux, casques antiques, glaive, faisceau de licteur).

Le second ordre de la tour est circulaire et percé de quatre grandes baies à plein cintre, ornées de moulures et de clefs de voûte sculptées; entre chacune d'elles s'élèvent deux colonnes corinthiennes jumelles qui soutiennent une frise et une corniche denticulée. Sur la corniche court une galerie à balustres ronds, surmontée au-dessus de chaque colonne d'un vase enflammé moderne.

1. *Rennes illustré*, par L. Decombe, p. 209.

Le troisième ordre de la tour est analogue au second, mais d'un diamètre moindre; il est recouvert en zinc, et les colonnes jumelles sont remplacées par quatre contreforts en forme de consoles renversées. Il renferme les trois cloches de la ville. La principale a été fondue en 1731, dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Melaine, et placée dans le beffroi en 1745 seulement. Il fallut plusieurs jours pour la transporter sur des rouleaux et pour la monter dans la tour : on la conduisit le 15 mars devant l'hôtel de Marbœuf (1, rue de Fougères), le 16, jusqu'à la rue Royale (rue Nationale), et le 17 jusqu'à l'Hôtel de Ville; le 19, on l'éleva jusqu'à la hauteur de la chapelle, et elle ne prit que le 26 sa place définitive dans le beffroi [1]. Elle porte les armoiries du roi, celles du comte de Toulouse, gouverneur de Bretagne, du maréchal d'Estrées, commandant général, du comte de Châteaurenault, de l'intendant de la Tour des Gallays, du comte de Volvire, lieutenant du roi en Haute-Bretagne, du marquis de Pezé, gouverneur de Rennes, du marquis de Montataire, celles de Bretagne, de Rennes, et de M. Rallier du Baty, maire de Rennes [2].

La tour est surmontée d'un dôme refait de 1870 à 1872 sur le modèle du plan primitif. Le dôme était à l'origine surmonté d'une grande fleur de lis de tôle à quatre branches; la Révolution la remplaça par un bonnet phrygien; le premier Empire y plaça un aigle, qui céda la place, sous la Restauration, à une nouvelle fleur de lis. Cette dernière, descendue à son tour, est conservée au Musée ar-

1. *Recueil historique sur la ville de Rennes*, par Gilles de Languedoc. p. 375. Bibl. de Rennes. Manuscrit.
2. *Rennes illustré*, par L. Decombe, p. 211.

chéologique avec le bonnet phrygien. — Toutes les ouvertures de la tour étaient, jusqu'en 1870, fermées par des abat-son. Devant la tour se voit un emplacement demi-circulaire, qui était primitivement destiné à former un bassin.

II. — Les deux pavillons Nord et Sud sont semblables. Ils se composent chacun d'un rez-de-chaussée en granit et de deux étages en pierre blanche, surmontés d'un toit assez bas que percent de simples lucarnes. Les angles sont en granit et à joints ouverts.

Le rez-de-chaussée présente quatre fenêtres et une porte à linteau droit, flanquée de deux montants à joints ouverts. La porte du pavillon Sud est précédée d'un perron de cinq marches qui, à cause de la pente de la place, manque à celle du pavillon Nord. Elles sont, l'une et l'autre, entourées d'un tore: leur linteau est chargé à son centre d'une tête d'homme barbue accompagnée de deux cornes d'abondance d'où sortent des fruits et des pièces de monnaie. Ces portes sont accostées de deux colonnes doriques qui soutiennent une frise à triglyphes et à gouttes; au centre de la frise se voit un cartouche enroulé, surmonté d'une coquille et entouré de deux palmes. Au-dessus de la frise court une corniche à mutules qui soutient un balcon.

La porte du pavillon Sud possède de beaux vantaux; ils sont ornés de moulures et de coquilles et présentent divers attributs liés ensemble et accompagnés de branches de laurier : ce sont, à gauche, un faisceau de licteur et un bouclier, et à droite, un sceptre, un miroir et une main de Justice. — Les fenêtres sont encadrées dans de fausses arcades cintrées et moulurées; leurs clefs de voûte

sont chargées d'une tête humaine entourée de volutes et surmontée d'une coquille.

Le premier étage est percé de cinq fenêtres. Celle du centre est cintrée et accostée de deux larges montants en granit à joints ouverts; elle est précédée d'un balcon; sa clef de voûte est ornée d'une tête de femme posée sur un cartouche enroulé et sommée d'une coquille; son cintre est enrichi de deux feuillages enroulés. Elle est surmontée d'un fronton triangulaire rempli par un écusson ovale aux armes de Bretagne : d'*hermines plein*, posé sur un cartouche enroulé. Dans le pavillon Sud l'écusson est timbré d'une couronne de marquis et soutenu par deux levrettes rampantes; dans le pavillon Nord la couronne est comtale et au bas du cartouche se voient deux boucliers antiques et un glaive. — Le fronton est soutenu de chaque côté par deux consoles à volutes, surmontées d'une coquille et terminées par une petite chute de feuillages. — Les autres fenêtres sont simplement flanquées à leur sommet de deux consoles à volutes.

Le deuxième étage présente cinq fenêtres de moindre dimension; leurs clefs de voûte sont ornées de coquilles et d'enroulements.

Chacun des pavillons possédait jusqu'en 1906, près de son angle intérieur et à la hauteur du premier étage, une élégante potence en fer forgé, surmontée d'un coq et destinée à supporter une lanterne. — On peut voir enfin à l'angle Sud-Est du pavillon Nord une sorte de gnomon très allongé

III. — Les bâtiments en retrait qui réunissent le beffroi aux pavillons sont conçus dans le même style que ces derniers, et ont trois ouvertures par étage. — On peut observer sur celui du Nord deux

grossières gravures faites au simple trait avec un couteau, qui se voient sur les jambages de la fenêtre du premier étage la plus rapprochée de la tour. L'une figure un buste de prêtre, reconnaissable à son rabat, l'autre une guillotine avec sa planche à bascule, sa lunette et une échelle. Sous la guillotine sont gravés les chiffres suivants dont la signification nous échappe : 99398118, et au-dessous 194; sous le prêtre, on lit le mot : *Vobis*, et au-dessus de sa tête : *A la guillotine*. Ces gravures remontent sans doute à l'époque révolutionnaire et ont dû être faites par un témoin des sinistres exécutions dont la place était alors le théâtre.

Il reste à décrire l'intérieur du monument.

1° L'Hôtel de Ville.

Rez-de-chaussée. — La porte du pavillon Sud donne accès dans un vaste vestibule dont le plafond est soutenu par quatre colonnes ioniques posées sur deux rangs et par quatre pilastres semblables placés sur le prolongement des lignes des colonnes. Ces colonnes sont en marbre rouge de Saint-Berthevin, légèrement renflées au centre [1], leurs bases sont en granit ; quatre petites chutes pendent des volutes des chapiteaux.

Les deux murs du vestibule sont symétriques; ils présentent de chaque côté une ornementation composée d'un grand encadrement accosté de deux arcades cintrées.

L'encadrement est torique et surmonté d'un trumeau que forme un large bandeau plat; le trumeau

1. *Rennes illustré*, par L. Decombe, p. 210.

est enrichi à sa partie inférieure de feuilles enroulées et d'une coquille; on voit au sommet une panoplie comprenant un bouclier antique entouré d'attributs guerriers; du côté gauche, drapeaux, faisceaux de licteur, masses et carquois; du côté droit, carquois, hache, massue, glaive et fronde. Le trumeau de droite renferme en lettres dorées l'inscription suivante : *Rallier sieur du Baty, Maire de Rennes, 1734*; et le trumeau de gauche, *Construit par Gabriel, Architecte du Roi, 1734.* — Ces sculptures sont entourées de deux pilastres semblables à ceux qui ont été décrits précédemment.

Les arcades qui accompagnent cet encadrement contiennent chacune une porte au-dessus de laquelle une moulure torique dessine un ovale; l'ovale est accosté de palmes, de casques antiques, de carquois, de faisceaux de licteur et d'un bélier.

Enfin les angles du vestibule sont remplis par des arêtes de pilastres.

Une large arcade en anse de panier, ornée des armes de Rennes, fait communiquer le vestibule avec un escalier monumental en pierre. Les plans de l'édifice avec la destination primitive de ses différentes pièces se trouvent aux Archives Municipales, liasse 47.

Le logement actuel du concierge, à droite du vestibule, a toujours eu la même destination. — Derrière lui, à l'Ouest, se trouve une pièce sombre, où l'on plaçait autrefois les lanternes et les chandelles de l'éclairage public; la Révolution en fit une salle d'armes. — La première pièce de la rotonde (Bureau de la Comptabilité), servait de corps de garde à la patrouille, et le petit cabinet qui en dépend était réservé à l'officier de garde; le magasin des

pompes de la ville occupait la seconde pièce. Le Bureau de la Recette municipale était destiné au logement du fontainier, mais le major de la Milice Bourgeoise ne tarda pas à l'usurper, ainsi que le magasin des pompes et plusieurs autre salles que nous énumérerons plus bas. — Enfin le rez-de-chaussée, du côté de la rue de Volvire, contenait un garde-manger (à l'angle de la rue de l'Horloge), des cuisines voûtées, et un office à l'angle de la place [1].

Entresol. — Le concierge occupait, comme aujourd'hui, la pièce située au-dessus de sa loge. — Le major de la Milice Bourgeoise avait accaparé peu à peu les salles qui surmontent les Bureaux de la Comptabilité et de la Recette Municipale et l'ancien magasin de l'éclairage. — Du côté de la rue Volvire se trouvaient la cuisine du greffier de la Communauté (à l'angle de la rue de l'Horloge), un greffe (Bureau des Contributions) et le logement du greffier (Bureau de l'Etat-Civil).

Premier étage. — La cage de l'escalier est surmontée d'une corniche délicatement ornée d'amours et de rinceaux, soutenant une voussure qui se relie au plafond.

La *Salle des Fêtes* ou de *Réception*, où se tenaient aussi les réunions générales de la Communauté de Ville, est percée à l'Ouest de quatre portes à linteaux droits et d'une fausse porte semblable. La porte centrale est flanquée de deux pilastres corinthiens et surmontée d'un bandeau saillant que soutiennent deux consoles; la frise de chaque pilastre est ornée de deux couronnes de feuillages liés. Au-dessus se voit

1. *Histoire de Rennes*, par Marteville, t. II, p. 168. — Arch. dép., Intendance, C, 343. Plans.

un cartouche enroulé, renfermant un écusson arrondi que soutiennent deux amours couchés; une guirlande de fleurs accompagne le bas de l'écusson. Les autres portes sont moins élevées, elles n'ont pas de pilastres, elles sont sommées de bandeaux saillants que supportent des consoles, et surmontées de frontons à volutes interrompus pour laisser passage à un petit fronton triangulaire; le centre des frontons est occupé par un cartouche chargé d'une tête de femme. — On conserve au Musée Archéologique un fronton de porte sculpté et doré provenant de cette salle, il figure un cartouche sommé d'une couronne royale, entouré de rinceaux et de fruits, et chargé d'un livre ouvert sur lequel se lisent les mots : CHARTE. 1830. — Les fenêtres sont au nombre de sept; cinq s'ouvrent sur la place et deux sur la rue de Volvire.

La salle est surmontée d'une voûte en anse de panier reposant sur une frise et une corniche à modillons en forme de consoles : une rosace s'épanouit entre chaque modillon. La voûte est ornée de caissons, de rosaces sculptées, de feuillages et de guirlandes; ses angles sont arrondis et chargés de quatre écussons en accolade posés sur des cartouches sommés de couronnes murales et soutenus par deux femmes; les écussons figurent les armes de Rennes, de Saint-Malo, de Brest et de Nantes.

Au fond de la salle existe une tribune construite en 1858, lors du passage de Napoléon III à Rennes; d'importantes réparations furent faites à la salle à cette époque.

La *Salle des Mariages*, ancienne *Salle du Conseil*, conserve de belles boiseries avec une riche corniche

à modillons; elle possède deux glaces d'attache Louis XV et une vaste cheminée de marbre avec une plaque de fonte chargée d'un écusson ovale de France, timbré d'une couronne royale et entouré des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit. La salle était autrefois carrelée, son plancher date de 1788[1]. — Les Juridictions du Consulat et de la Police y tenaient leurs séances en 1744; on y transféra aussi à cette date celle des Monnaies, qui y resta jusqu'en 1786[2].

Une pendule de Boulle du style Louis XIV orne la cheminée de cette salle; elle contient un motif allégorique qui nous semble se rapporter à l'avènement de Philippe V au trône d'Espagne, et à la célèbre parole du Grand Roi : « Il n'y a plus de Pyrénées! » Ce sont deux femmes assises et enlacées; près de l'une se tient un coq, l'autre repose sur un lion, deux colliers du Saint-Esprit et de la Toison-d'Or se croisent au-dessous d'elles.

A l'angle Sud-Ouest de cette salle se trouvait un cabinet pour le greffier de la Communauté.

La *chapelle* occupait le premier étage de la tour de l'horloge; c'est une salle octogonale; ses quatre grands côtés sont ornés d'arcades à plein cintre, surmontées chacune de deux têtes d'ange dans un nuage; sa voûte est en dôme demi-sphérique. L'autel était adossé à la fenêtre du côté de la rue de l'Horloge[3]. Deux fenêtres, actuellement bouchées, étaient percées dans les murs. — Deux petits réduits circulaires se voient au Nord-Ouest et au Sud-Ouest de la chapelle; le premier contient un escalier à vis

1. Arch. mun., 47. — Arch. dép., Intendance, C. 343.
2. *Une Famille de Monnoyeurs à Rennes*, par Ed. Aubrée. p. 167 et 186.
3. Arch. dép., Plans.

en granit qui conduit au beffroi, le second servait de sacristie. — A l'origine, on avait projeté d'établir au-dessus de la chapelle un réservoir d'eau pour alimenter une fontaine jaillissante[1].

Les autres pièces du premier étage étaient affectées au Maire, plusieurs d'entre elles avaient même été usurpées par lui[2]. Quelques-unes conservent de belles boiseries. La Salle des Gardes actuelle servait d'antichambre au Maire, le cabinet actuel du Maire formait sa cuisine avec une soupente et un petit cabinet, ses appartements occupaient le bureau du Secrétariat et le cabinet des Adjoints. Une belle plaque en fonte a été enlevée de la cheminée du cabinet actuel du Maire et transportée au Musée archéologique. Elle figure deux écussons ovales accolés, timbrés d'une couronne ducale et soutenus par un lion et une licorne. Le premier écusson est aux armes de Hyacinthe Thomas de la Caunelaye : *D'or à la bande engreslée d'azur;* le second aux armes de Marie-Anne Colbert du Terron : *D'or à une couleuvre d'azur posée en pal.* (Voir *Dictionnaire de la Noblesse*, de la Chenaye-Desbois, v° Colbert.) — Au lieu d'habiter ces pièces, le Maire les louait au Sénéchal de Rennes; celui-ci prétendit bientôt qu'il y avait autant de droits que le Maire et refusa le paiement de son loyer. La Communauté de Ville, pour les départager, offrit alors en 1786 ce logement au Président de la Noblesse des Etats, qui l'accepta; elle espérait rentrer ainsi en possession de ses appartements dans l'intervalle des tenues, mais dès la

1. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 168.
2. Arch. dép., Intendance, C, 843.

tenue suivante elle s'aperçut de son erreur, car le Président de la Noblesse les demanda de nouveau, sans attendre cette fois qu'ils lui fussent offerts[1].

Deuxième étage. — Le Maire disposait au deuxième étage des mêmes pièces qu'au premier, et les louait au Sénéchal. — Au-dessus de la Grande Salle était le magasin des lanternes, — au-dessus de la voûte de l'escalier, le magasin des Armes, — au-dessus de la Salle du Conseil, les Archives; un cabinet des archives occupait l'angle des rues de l'Horloge et de Volvire (voir les plans).

2° Le Présidial (pavillon Nord).

Rez-de-chaussée. — Le vestibule d'entrée présente de chaque côté trois fausses arcades à plein cintre supportées par des pilastres doriques. On l'avait laissé encombrer par deux boutiques en planches louées au profit du Présidial[2].— Un grand escalier de bois se trouvait au Nord-Ouest du vestibule. — Le Greffe et l'Arrière Greffe du Présidial occupaient les deux salles au Sud du vestitube. Pendant la Révolution, le Greffe fut transformé quelque temps en magasin d'huile et de dépôts des reverbères de la ville[3]. Il servit en 1816 à l'Ecole de Dessin[4]. Le concierge habitait, comme aujourd'hui, l'angle des rues de l'Horloge et de l'Hermine. — Une petite pièce touchant la tour et s'éclairant sur la rue de l'Horloge servait à l'interroga-

1. *Histoire de Rennes*. par Marteville, t. II. p. 169.
2. Arch. dép., L. Présidial, ancien 1. U. 3.
3. *Ibid.*, 8. N., ancien 8. N. 3.
4. *Ibid.*, 8. N. 8.

toire des prisonniers. Toutes les autres pièces étaient louées à un libraire, qui obtint aussi dans la suite la salle de l'Arrière-Greffe pour en faire son ouvroir [1].

Entresol. — Trois des pièces du rez-de-chaussée sont coupées par un entresol. Le concierge possédait celle qui surmontait sa loge; — le libraire avait celle de la rotonde, — et le greffier criminel le cabinet qui était situé au-dessus de la petite pièce réservée à l'interrogatoire des prisonniers [2].

Premier étage. — La *Grande salle d'Audience* du Présidial (Salle de Lecture de la Bibliothèque Municipale) est divisée en deux parties d'inégale dimension par une grande arcade en anse de panier, chargée d'un cartouche à sa clef de voûte et flanquée de deux petites portes; cette arcade était autrefois close par une balustrade et fut même plus tard fermée par une cloison [3]. La partie Nord de la salle, qui formait le *Barreau*, présente des boiseries chantournées et possédait au XVIII[e] siècle des tapisseries; son angle Nord-Ouest est arrondi. La partie Sud formait le *Parquet des Huissiers*; on l'ouvrait au public pour les causes importantes. L'angle Sud-Est du Parquet des Huissiers contenait en l'an VIII un petit vestiaire éclairé par deux fenêtres, l'une à l'Est, l'autre au Sud [4]. Cette salle servit pendant la révolution aux Juges de paix, au Tribunal de Commerce, au Tribunal du district et au Tribunal Révolutionnaire Militaire; on appelait alors le Présidial, comme le Palais du Par-

1. Arch. dép., L. Présidial, ancien 1. U. 8.
2. *Ibid.*, Plans.
3. *Ibid.*, 8. N., ancien 8. N. 3.
4. *Ibid.*, 8. N. 8., ancien 8. N. 3.

lement, le *Temple de la loi*[1] La Municipalité s'y réunit aussi en séances publiques[2], le Tribunal Civil fut enfin installé dans cette pièce et y tint ses audiences jusqu'en 1839[3].

Au Nord-Ouest de la grande salle se trouvait l'escalier, puis, à l'angle des rues de l'Horloge et de l'Hermine, le *Parquet des gens du Roi*, qui devint le cabinet du Juge d'Instruction[4]. — Au Sud de l'escalier était la *Salle des Procureurs* ou des *Pas Perdus*. Toutes ces pièces dépendent aujourd'hui de la Bibliothèque Municipale. — Les pièces de la rotonde servaient de *Chambre du Conseil* (cabinet du Secrétaire Général de la Mairie); on y installa pendant la Révolution le Bureau de Paix et de Conciliation près le Tribunal du district, puis les Bureaux militaires; la Municipalité y tint aussi ses séances particulières[5].

A l'Ouest de la Chambre du Conseil, sur la rue de l'Horloge, une petite salle servait de *Buvette* au Présidial. Le Bureau de Paix et de Conciliation, chassé de la Chambre du Conseil, s'y réunit quelque temps, puis il dut encore céder la place au tribunal, qui en fit un dépôt pour les détenus amenés à sa barre. Cette buvette servit aussi, pendant la Révolution, de Chambre du Conseil au tribunal de commerce[6].

Deuxième étage. — Il était desservi par l'escalier

1. Arch. dép., $\frac{8.\ N.\ 8.}{1}$
2. *Ibid.*, L, Présidial, ancien 1. U. 3.
3. *Ibid*. 8. N., ancien 8. N. 3. — *Le Palais de Justice de Rennes*, par H. Bourdonnay, p. 20.
4. *Ibid.*, $\frac{8.\ N.\ 8.}{1}$
5. Arch. dép., L. Présidial, ancien 1. U. 3.
6. *Ibid.*

de la rue de l'Horloge : on y voit de grandes pièces boisées.

La *Bibliothèque de l'Ordre des Avocats* s'étendait au-dessus de la grande salle d'audience; elle est arrondie à ses angles et entourée de remarquables rayons sculptés, du style Louis XV; elle servait au milieu du XIX[e] siècle de salle de lecture de la Bibliothèque municipale. — Le garde de la Bibliothèque des Avocats habitait les pièces situées au-dessus du parquet des gens du Roi, de la cage du grand escalier et d'une partie de la Salle des Procureurs. — Le logement du greffier en chef du Présidial se trouvait au-dessus de la buvette, de la Chambre du Conseil et de ses cabinets et d'une partie de la Salle des Procureurs[1].

Rue Malakoff (Canton S.-O.).

Le nom de cette rue rappelle un des faits d'armes du siège de Sébastopol en 1855[2]. Elle remplace un ancien chemin.

N° 8. *Manoir de Gaillon.* — C'est un petit bâtiment, composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec deux fenêtres seulement par étage; la porte d'entrée ouvre du côté du jardin. Le toit forme à chaque extrémité un petit comble séparé et plus élevé; il est percé de deux fenêtres de mansardes que surmonte un fronton triangulaire. — Le manoir de Gaillon appartenait aux Ecoufflard en 1621[3]. et en 1657[4]. Il fut vendu pour 9,000 livres en 1705

1. Arch. dép., Plans.
2. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.
3. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G. 174.
4. Arch. dép., Min. de Bertelot, notaire à Rennes, juillet 1657.

par les Cotton de la Fuye à Nicolas de la Croix, procureur au Parlement; il contenait alors deux « chambres hautes » desservies par un perron qui conduisait dans la cour[1]. Il passa ensuite par alliance, un peu avant 1743, à André Lefèvre, procureur au Parlement[2], dont la famille le possédait encore en 1767[3].

Rue du Manège (Canton N.-O.).

(Voir quai d'Ille-et-Rance.)

Cette rue porte sur le plan cadastral de 1809 le nom de *rue des Polieux* (voir rue des Paux-Lieux); elle se prolongeait, avant le percement du canal d'Ille-et-Rance, jusqu'à la rue Nantaise.

Boulevard de Marbeuf (Canton N.-O.).

Ce boulevard s'appelait *route de Lorient* jusqu'à la création de la route actuelle qui passe près du *Port-Cahours;* il fut nommé alors *ancienne route de Lorient*, et reçut son nom actuel en 1904, en souvenir d'un Rennais, le comte de Marbœuf, qui conquit la Corse en 1768-1769, et en fut ensuite gouverneur.

Au Nord du n° 22 se trouvent les *Champs de la Justice*, où se dressait la justice patibulaire à deux piliers du prieuré de Saint-Cyr (voir ruelle Saint-Cyr). Le *Clos de la Justice* est cité dès 1563[4].

1. Arch. dép., Min. de Gohier, notaire à Rennes, 27 juillet 1705.
2. Arch. dép., Min. de Baudouin, 28 février 17·3.
3. Arch. dép., Min. de Sohier, 26 mai 1767.
4. Arch. dép., Saint-Cyr, 2. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, II, 590.

Place de la Mission (Canton N.-O.).

Voir rue de la Monnaie.

Rue de la Monnaie (Canton N.-O.).

Cette rue, l'une des plus anciennes de Rennes, doit son nom à l'ancien *hôtel des Monnaies* (n° 6); on l'appelait, avant l'incendie de 1720 et dès 1455 [1], *rue de la Cordonnerie*, parce qu'elle était surtout habitée par la corporation des cordonniers. Après 1720, la partie comprise entre la cathédrale et la rue Saint-Guillaume fut nommée *rue de l'Evêché*, à cause du voisinage de l'évêché, qui occupait l'emplacement des nos 15 et 17 actuels; avant la Révolution et sous l'Empire, on l'appelait *rue de la Trinité*, à cause de l'ancien *couvent de la Trinité*, remplacé aujourd'hui par la place de ce nom [2]. Depuis la cathédrale jusqu'à la place de la Mission, la rue portait le nom de *rue de la Cité* ou *de la Vieille-Monnaie*, ce dernier nom venait de l'hôtel primitif (emplacement de l'Ecole d'artillerie) où se frappaient les monnaies ducales [3].

La rue de la Cordonnerie, avant l'incendie de 1720, s'embranchait sous son n° 1 au *Grand Bout de Cohue* (voir rue de Clisson), et sous son n° 2 à la *rue de la Porte Saint-Michel* (voir rue Rallier du Baty). Toute sa partie Est a été détruite par l'incendie jusqu'à la rue Saint-Guillaume et la place de la Trinité; les Religieuses Trinitaires ont arrêté le

1. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 55, r°.
2. Arch. mun., 109. — Cadastre de 1809.
3. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

feu de ce côté en démolissant les bâtiments dans lesquels logeaient leurs pensionnaires [1].

On voyait dans la rue, au XVII[e] siècle, la *maison du Petit Crucifix*, dépendant de la Cathédrale [2], et du côté Sud la *maison de la Chaîne de Fer* [3].

N° 7. Cet hôtel, construit par le sieur Sénant [4], a appartenu ensuite aux d'Andigné de la Chasse; les des Nétumières l'achetèrent en 1786. Ses balcons sont chargés à leur centre de deux S entrelacées, initiales du premier propriétaire. — On voit dans la cour une plaque de cheminée en fonte ornée d'un écusson en accolade chargé de trois fers de lance, la pointe en bas; l'écusson a pour supports deux aigles et est timbré d'une couronne de marquis avec une aigle éployée pour cimier. On conserve aussi dans l'hôtel une autre plaque analogue aux armes des d'Andigné, sommées d'une couronne de comte, supportées par deux aigles et entourées du collier de Saint-Michel [5]. Les d'Andigné portent : *D'argent à 3 aiglettes de gueules, becquées et membrées d'azur.* Derrière cet hôtel se trouvait la *chapelle Saint-Erblon*. (Voir rue Saint-Sauveur.)

N° 9. C'est une grande maison à cinq ouvertures par étage. Son rez de-chaussée possède deux grandes portes en anse de panier; la porte d'entrée a conservé son heurtoir et ses vantaux ornés de moulures et de guirlandes de fleurs du style Louis XV; son imposte, percée d'un œil-de-bœuf ovale, est soutenue par un linteau à palmettes. Les fenêtres du

1. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3328, Procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 105.
2. Arch. dép., Min. de Palierne, notaire à Rennes, 2 mai 1674.
3. Arch. dép., Min. d'André, notaire à Rennes, janv. et juin 1670.
4. *Terrier de Rennes de 1739*, p. 55.
5. Communication de M. Fournel.

rez-de-chaussée et celles du premier étage présentent à leurs clefs de voûte des cartouches enroulés; la fenêtre centrale du premier étage possède un balcon que soutiennent deux grandes volutes. Les fenêtres du second ont comme clef de voûte une volute surmontée d'une coquille et accostée de deux guirlandes de fleurs.

N° 11. L'ancienne *Annonnerie* ou marché aux blés, appelée quelquefois par erreur *la Nonnerie*, se tenait en cet endroit dès le XVe siècle; au-dessus d'elle était une sorte d'entrepôt de cuirs : « On vend « les bleds ou bas et ou plancher à hault les sollies « es corduenners [1]. » L'Annonnerie fut transportée en 1694 sur l'emplacement de la Halle-aux-Toiles actuelle (voir rue Chalais) [2]. Près de l'Annonnerie se trouvait la *Maison des trois* ou *des sept trompettes* [3].

N°s 15 et 17. Le *Manoir épiscopal* existait en cet endroit dès avant le XIIe siècle. Le bâtiment primitif, construit probablement en bois, fut détruit par un incendie sous l'épiscopat d'Etienne de Fougères (1168-1178) et réédifié en pierre avec une chapelle [4]. Jacques d'Espinay y ajouta au XVe siècle une aile bordant la rue de la Monnaie [5]. C'est dans ce manoir qu'Henri IV fut logé lors de son séjour à Rennes [6]. Le duc de Chaulnes l'habita aussi avant

1. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 63. v°.
2. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 160, r°. — Carton de J. de la Bigne. — *Bulletin de l'Association bretonne*, II. 163. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I. 124. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 196 et 203.
3. Arch. dép., Min. de Bretin, notaire à Rennes. 25 juin 1677 — et de Guillier, 29 juillet 1695.
4. *Pouillé de Rennes* par le chanoine Guillotin de Corson. I, 59 et 116
5. *Ibid.*, I. 115. — *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, VI, p. 112, — et XXIV, p. 244 et suivantes.
6. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1598.

d'occuper l'hôtel de Cicé (voir rue des Dames) [1]. Il fut enfin vendu en 1776 au président le Vicomte de la Houssaye, lorsque Mgr Bareau de Girac alla habiter le palais abbatial de Saint-Melaine [2]. La Communauté de Ville l'acheta en 1786 pour élargir la rue, et le démolit aussitôt [3].

Les bâtiments de l'Evêché sont décrits dans deux procès-verbaux de 1732 et de 1761, et dans un plan de 1735 que reproduit un des *Bulletins de la Société Archéologique*[4]; ils se composaient de constructions bordant la rue, et d'un autre corps de logis perpendiculaire à celles-ci et rejoignant la cathédrale.

Ce n'était pas, tant s'en faut, une somptueuse demeure : « Le bastiment est fort médiocre et « néanmoins r'accommodé et rendu fort logeable « par cest évêque » (Pierre de Cornulier)[5]. Dom Lobineau le qualifiait avec raison de *triste manoir* dans une lettre du 12 juin 1709.

L'entrée principale était sur la place Saint-Pierre; elle se composait d'un portail cintré en granit, sans ornements, large de neuf pieds, haut de douze et fermé par deux vantaux avec un portillon ou guichet. — Un couloir mettait le portail en communication avec une cour intérieure; au Sud de ce couloir était un cellier (ancienne conciergerie), un petit escalier pour monter au-dessus, et un emplacement pour le fumier; au Nord du couloir étaient un bûcher et des latrines de domestiques qui avaient

1. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1676.
2. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 116.
3. Arch. mun., 109, — et 565, Délibération du 12 juin 1786.
4. *Bulletin de la Société archeol. d'Ille-et-Vil.*, XXIV, p. 244 et suiv., M. Parfouru.
5. *Itinéraire de Bretagne*, par Dubuisson-Aubenay. Archives de Bretagne, IX, 16.

primitivement, disait-on, servi de prison. Au-dessus du couloir et de ces pièces se trouvaient des appartements éclairés par de petites croisées qui avaient été anciennement grillées.

La cour était bornée au Sud par la nef de la Cathédrale, au Nord et à l'Est par des bâtiments que nous allons étudier : elle était plantée de quelques ormeaux, et plus anciennement d'un gros if[1]. — Deux hangars, dont l'un semblait être un dépôt pour le charbon, étaient adossés au mur de la Cathédrale; devant eux, à l'angle Sud-Est de la cour, était un puits en granit.

Le bâtiment au Nord de la cour comprenait de l'Ouest à l'Est : les anciennes prisons, — un grand bâtiment orné de cordons ou bandeaux, renfermant au rez-de-chaussée un logement de Suisse et de domestiques, et une pâtisserie avec four, et au premier étage deux chambres à plafonds cintrés servant de Secrétariat et de dépôt d'Archives, — et un bâtiment dont le rez-de-chaussée servait de remises et le prèmier étage de garde-robe. Trois arcades cintrées formaient le rez-de-chaussée de ce dernier bâtiment : celle du milieu conduisait à un escalier et à un passage aboutissant à la rue de la Monnaie, les deux autres à deux remises transformées plus tard en laveries et logements de domestiques. La garde-robe, éclairée par deux fenêtres à carreaux plombés, dépendait de l'appartement privé de l'évêque.

Le bâtiment qui fermait la cour à l'Est contenait un rez-de-chaussée en contrebas de dix-huit pouces,

1. *Itinéraire de Bretagne*, par Dubuisson-Aubenay. Archives de Bretagne. IX, 16. — Communication du comte de Bellevûe.

qui se prolongeait sous les autres constructions jusqu'à la rue de la Monnaie; il comprenait du Nord au Sud, deux cuisines, deux garde-manger, un corridor conduisant de la cour au jardin, deux offices, une cave voûtée, une écurie et une cave ou cellier.

Le premier étage se composait d'une cage d'escalier au-dessus du corridor, d'un salon à manger, de la salle synodale au-dessus de l'écurie, et d'une chapelle au-dessus de la cave. Le salon à manger était carrelé et percé de trois grandes croisées, avec un balcon de fer à celle du milieu. La salle synodale, également carrelée, communiquait avec la cour au moyen d'une porte précédée d'un grand perron à une seule rampe, coudé à angle droit [1] : elle était éclairée par quatre grandes croisées à verres plombés; son angle Sud-Est contenait un petit escalier descendant dans le transept de la Cathédrale; on voyait à l'intérieur de la salle un lambris à panneaux de quatre pieds de hauteur; son plafond primitif, à poutres moulurées portant sur des sablières, avait été remplacé par un plafond cintré. L'autel de la chapelle était adossé au mur de la Cathédrale.

Au Nord du salon à manger, entre lui et la rue de la Monnaie, se trouvaient, au rez-de-chaussée, les cuisines dont nous avons déjà parlé, — au premier étage l'appartement de l'évêque (chambre à coucher et garde-robe) éclairé sur la rue et soutenu par trois contreforts, — et au-dessus différentes pièces que nous indiquerons dans un instant.

Un petit jardin « mal équarri et pressé des mai-

1. Bibl de Rennes : Plan.

« sons voisines[1], » s'étendait à l'Est du salon à manger et de la salle synodale. Il était bordé au Nord par d'autres dépendances de l'évêché, à l'Est par les maisons de la rue Saint-Guillaume, et au Sud par l'Auditoire de l'Officialité et le transept de la Cathédrale.

Les pièces au Nord du jardin comprenaient au rez-de-chaussée des bûchers et une serre, — au premier étage un salon de compagnie, une bibliothèque et une garde-robe, — et au-dessus des chambres de domestiques.

Le salon de compagnie communiquait avec le jardin au moyen d'une rampe de terre en pente douce. La bibliothèque était un ancien cabinet à coucher. La garde-robe présentait des fenêtres à petits carreaux. — Ces trois pièces prenaient leur jour du côté du jardin, leurs anciennes ouvertures sur la rue avaient été bouchées.

Au-dessus de l'appartement de l'évêque, du salon à manger et du salon de compagnie, se trouvaient des garde-meubles et des lingeries que desservait un petit escalier.

A la suite s'élevaient des maisons particulières formant l'angle de la rue Saint-Guillaume.

A l'Est du jardin on voyait une glacière et les maisons prébendales de la rue Saint-Guillaume. — La glacière était surmontée d'une grande chambre à laquelle on accédait par un escalier situé au Nord.

L'auditoire de l'Officialité, c'est-à-dire le tribunal ecclésiastique, au Sud du jardin, ne présentait qu'une grande salle percée d'une porte cintrée et

1. *Itinéraire de Bretagne*, par Dubuisson-Aubenay. Archives de Bretagne, IX, 16.

de fenêtres à petits carreaux; une autre porte destinée au public était percée par derrière, sur une ruelle qui longeait le chœur de la Cathédrale et débouchait sur la rue Saint-Guillaume. Enfin des fanneries, des dépôts pour les cuisines et une grande cave voûtée s'appuyaient sur la face Nord du transept de l'église.

La rue de la Monnaie recouvre aujourd'hui la moitié des bâtiments Nord de l'Evêché[1].

Les maisons Sud de la rue de la Monnaie, depuis la rue Saint-Guillaume jusqu'à la Cathédrale, et les maisons Ouest de cette rue formaient autour de l'église et du manoir épiscopal le *franc régaire* de l'évêque et constituaient un lieu de franchise et d'immunité que ne pouvait violer aucune juridiction séculière; l'immunité s'étendait même sur ces deux rues jusqu'au ruisseau ou mi-pavé, c'est-à-dire jusqu'à la moitié de leur largeur. Une enquête des Chancellerie et Conseil de Bretagne, en date des 6 et 7 mai 1532, apprend à cet égard un détail intéressant à citer ici[2]; lorsque les prisonniers enfermés dans la tour du Chesne (n° 10, rue Nantaise) étaient conduits à l'Auditoire de la Cour de Rennes (voir impasse Rallier du Baty) ou ramenés à la tour en passant par la rue de la Cordonnerie, les sergents chargés de leur surveillance avaient soin de les faire marcher sur le pavé du côté opposé au Manoir épiscopal et se plaçaient entre eux et le manoir, pour les empêcher de se réfugier sur le terrain franc où l'on n'aurait pu les poursuivre; parfois même ils les faisaient passer sur les murs de la ville.

1. Bibl. de Rennes, Plan.
2. Arch. dép., Régaire de l'Evêché, G, 2. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 124.

La Cathédrale.

Une ancienne tradition citée, sans preuve à l'appui, par le P. du Paz et le P. Albert le Grand, prétend que le huitième évêque de Rennes, saint Lunaire, aurait transféré en 312 ou 319 son siège épiscopal de la chapelle de Notre-Dame de la Cité (voir plus bas) dans le temple païen de la ville qu'il dédia à saint Pierre, et qui se trouvait sur l'emplacement de la Cathédrale actuelle[1] (voir plus bas). En réalité, la première cathédrale de Rennes ne fut construite qu'au VIe siècle[2]; elle tombait en ruine vers la fin du XIIe siècle et fut reconstruite en 1180 par l'évêque Philippe : une chronique ancienne veut qu'on ait trouvé à cette époque, sur l'emplacement du chœur de la vieille église, un trésor qui servit à édifier une partie de la nouvelle. Si le fait est exact, on peut conclure de la découverte de ce trésor, rapprochée de celle de la patère d'or dans la rue de la Monnaie (voir n° 17, rue des Dames), que le principal temple païen de la ville occupait à peu près l'emplacement de la Cathédrale[3].

L'église ne fut terminée qu'au milieu du XIVe siècle et quelques chapelles y furent ajoutées jusqu'au XVIe[4]. Elle était, en 1756, dans un état de délabrement tel que la démolition en devint nécessaire; on dressa alors un plan de l'édifice et un procès-verbal relatant les monuments funéraires et les intersignes qu'il contenait. C'est à peu près tout

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 30 et 38.
2. *Ibid.*, 266.
3. *Ibid.*, 267. — *Histoire de Bretagne*, par A. de la Borderie, I, 139 — *Histoire de Rennes*, par Marteville, I, 290.
4. *Pouillé de Rennes*, par le chan. Guillotin de Corson, I, 267, 268.

ce que l'on connaît aujourd'hui de cet antique sanctuaire, car aucun croquis n'en a été conservé[1].

Le plan de la cathédrale affectait la forme d'une croix latine avec transepts et collatéraux; les murs extérieurs de la nef n'étaient soutenus par aucun arc-boutant. La nef avait, du vestibule qui existe encore jusqu'à l'intertransept, 84 pieds de long sur une largeur de 30 pieds. Cinq arcades reposant sur des piliers la mettaient de chaque côté en communication avec les collatéraux, dont la largeur était de 13 pieds[2]. Au sommet de la nef, entre deux piliers, du côté de l'Evangile, se trouvaient les orgues et au-dessous la *chapelle des Piliers*. Vers le haut du collatéral opposé était la *chapelle de Coëtlogon* ou *de la Grille.*

L'intertransept présentait quatre gros piliers. Le transept Nord possédait à son extrémité la *chapelle de Cornulier* ou *du Vœu*, construite avec l'excédent des deniers recueillis pour la confection du Vœu en argent de Bonne-Nouvelle[3], et le transept Sud celle de *Saint-Sébastien*, derrière laquelle s'en trouvait une autre servant de sacristie au bas-chœur; on voyait aussi dans le mur Est de ce dernier transept la *chapelle de Saint-Nicolas* et un peu en retrait celle de l'*Ange Gardien;* vis-à-vis de celle-ci, derrière le mur Ouest du transept, était la *chapelle de la Trésorerie.*

Le chœur était en hémicycle et mesurait 56 pieds de longueur[4]; il était percé de onze fenêtres à vi-

1. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3795. — Chapitre de Rennes, G, 261. — *Bulletin de l'Association bretonne*, II, 104.
2. Arch. dép , Min. de Bretin, notaire à Rennes, 16 oct. 1687.
3. Notice sur le Sanctuaire de N.-D. de Bonne-Nouvelle, par P. Philouze, p 104.
4. Arch. dép., Min. de Bretin, notaire à Rennes, 16 oct. 1687.

traux armoriés [1], et entouré d'un déambulatoire dont la voûte en lambris peints [2] retombait sur des colonnes. Huit chapelles rayonnaient autour de lui : c'étaient, en commençant par le côté de l'Evangile, celles de *Saint-Michel*, *de Villebon*, *de Rillé*, *de Saint-Claude* appartenant aux de Bréquigny, *de Saint-André*, *du Saint-Sacrement* ou *de la Communion* dans l'axe de l'église, *de Guibé*, appelée ensuite *de Saint-Armel* ou *de l'Annonciation*, *de Sainte-Marguerite* ou *de Saint-Eloi de Lancé* [3].

Deux sacristies, situées l'une derrière l'autre, ouvraient sur le déambulatoire entre ces deux dernières chapelles.

Les murs du chœur et de la nef étaient semés d'hermines, les arcades et les colonnes étaient ornées de fleurs de lys [4].

Le chœur était séparé de la nef par une menuiserie pleine du XVIe siècle. surmontée d'une frise et d'une corniche qui soutenait les statues en bois des douze Apôtres; il était fermé sur les côtés par quatre colonnes en cuivre supportant une frise de même métal [5]. Derrière le maitre-autel se dressait le magnifique rétable en bois qui existe encore et dont nous parlerons plus bas. Le chœur renfermait aussi deux rangées de stalles, remarquable travail du XVIe siècle [6], avec quatre ouvertures de chaque côté pour permettre d'accéder aux stalles hautes [7].

L'église était précédée de deux tours qui furent

1. Arch. dép., Min. de Palierne, 28 fév. 1701.
2. Communication de M. Gobaille.
3. *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vilaine*, XXIII, p. 116 et 117.
4. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 271.
5. *Ibid.*, I. 275.
6. *Ibid.*, I. 273.
7. Communication de M. Gobaille.

démolies après l'écroulement partiel de l'une d'elles en 1541. La façade des tours actuelles fut alors commencée, mais les travaux furent interrompus peu après; repris vers 1613, grâce aux fonds votés par les Etats de Bretagne et la Communauté de Ville, arrêtés de nouveau en 1622, ils furent encore repris peu après; en 1640, la base et les deux premiers étages étaient achevés. Le rez-de-chaussée seul était en granit, les étages supérieurs avait été construits en tuffeau de mauvaise qualité et force fut de les démolir, une dizaine d'années plus tard, pour les refaire en granit. En 1674 toute la façade était terminée, à l'exception du dernier étage de la tour Nord : elle ne fut définitivement achevée qu'en 1703 [1].

Devant la façade s'étendait un parvis demi-circulaire qui est encore marqué sur le plan de Rennes de 1775. — On y voyait aussi dès 1630, une pompe ou réservoir d'eau qui fut supprimé en 1680 [2].

L'office canonial fut transféré en 1754 dans la chapelle Saint-Yves (voir rue Saint-Yves), et il y fut maintenu jusqu'à la Révolution [3].

Un projet de transférer le siège de la cathédrale dans l'église abbatiale de Saint-Melaine fut abandonné (voir place Saint-Melaine : Abbaye) et les travaux de reconstruction furent repris en 1787 [4]. Lors du rétablissement du culte, l'ancienne église abba-

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson. I, 269. — *Mélanges d'Histoire d'archeologie bretonnes*. 2e partie, t. II, p. 130 et suivantes.

2. Arch mun., 489. — Bibl. de Rennes. Man., *Recueil historique sur la ville de Rennes*, par Gilles de Languedoc. p. 306. — *Histoire de Rennes*. par Marteville, I, 148. — Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1616, f° 89. r°.

3. *Pouillé de Rennes*. par le chanoine Guillotin de Corson. I, 271 et 286.

4. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II. 420

tiale de Saint-Melaine servit de cathédrale jusqu'en 1844, date de l'achèvement de l'édifice actuel[1].

Il n'entre pas dans notre plan de décrire ce monument tout moderne, sa façade seule retiendra notre attention. On en trouve un dessin dans le *Rennes Illustré*, par L. Decombe, p. 119, et dans la *Bretagne contemporaine*. Elle se compose d'une partie centrale flanquée de deux tours identiques.

La partie centrale comprend une grande porte d'entrée correspondant au rez-de-chaussée des tours, — une très grande fenêtre correspondant aux deux premiers étages, — et un fronton atteignant à peu près la hauteur du troisième.

La porte d'entrée est carrée, elle date de la fin du XVIIe siècle; dans la reconstruction de 1541, elle se composait de deux baies jumelles. Elle est entourée de chaque côté par deux grosses colonnes toscanes placées l'une devant l'autre et soutenant une grande plate-forme à balcon. — La grande fenêtre est en plein cintre et sans meneaux, elle remplace deux fenêtres géminées construites en 1541; elle est surmontée d'un entablement sur lequel a été sculpté en 1678 un écusson en accolade posé sur un cartouche; l'écusson, aujourd'hui martelé, était aux armes du duc de Chaulnes, commandant en chef en Bretagne : *De gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur*[2]. Cet entablement est couronné par une corniche à modillons. — Le fronton est carré et surmonté d'un tympan arrondi, à sa base se voit une grande plaque de marbre; il représente à chaque angle un pilastre ionique et au centre une remar-

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 787 et 789, — V, 580.
2. *Ibid.*, I, 269.

quable sculpture de 1687[1], figurant un écusson circulaire. autrefois armorié des armes de France, sommé d'une couronne royale mutilée et entouré des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit; il est tenu par deux grands anges à draperies un peu lourdes. Un soleil à face humaine surmonte le tout et projette vers le bas de nombreux rayons : une banderole portant la devise du Grand Roi : *Nec pluribus impar*, est posée sur ces rayons. L'amortissement du fronton est arrondi et sculpté de deux clefs en sautoir liées ensemble : on sait que les armes du chapitre de Rennes sont : *D'azur à deux clefs d'argent posées en sautoir.*

Les deux tours, avons-nous dit, sont identiques; elles comprennent un rez-de-chaussée et quatre étages. et forment ainsi cinq ordres qui sont, en commençant par le bas, toscan, ionique, corinthien, corinthien et ionique.

Le rez-de-chaussée de chacune d'elles est percé d'une petite porte carrée, encadrée dans une triple voussure cintrée et à retraits, à arêtes vives, et ornée de trois clefs de voûte sculptées. Cette triple arcature s'appuie à droite et à gauche sur trois colonnettes : la colonnette centrale est cannelée et rudentée, les deux autres sont unies; leurs chapiteaux sont chargés de fleurs de lis, de rosaces, de guirlandes et d'arabesques. Le tympan de la porte contient une petite niche cintrée sans sculptures. Au-dessus des voussures existe un cartouche rectangulaire. De chaque côté de la porte s'élèvent deux grandes colonnes toscanes, séparées par une grande niche peu profonde, à base et à dais char-

1. Arch. dép.. Min. de Bretin, notaire à Rennes, 16 octobre 1687.

gés de sculptures riches, mais un peu lourdes. — Ces deux portes latérales ne répondent pas au plan primitif, elles ont été refaites « à la moderne » en 1680.

Sur chaque tour, la colonne la plus rapprochée de la grande porte centrale présente gravée en creux sur son fût la date de 1613 : cette date, inscrite après coup, marque probablement la reprise des travaux faite à cette époque. — Les quatre colonnes de chaque tour supportent un entablement uni, au-dessus duquel s'élève le premier étage.

Le premier étage renferme une fenêtre cintrée, ornée d'une grosse moulure arrondie et flanquée de chaque côté de deux colonnes ioniques : une console sculptée d'une tête d'ange ailée est ménagée entre ces colonnes. L'entablement qui les surmonte est chargé d'un écusson en accolade posé sur un cartouche et gravé en 1660 ; on y voyait, sur l'une des tours, les armes du maréchal de la Meilleraye, lieutenant général en Bretagne : *De gueules au croissant d'hermines rebordé d'or;* sur l'autre, celles de Mgr de la Motte-Houdancour, évêque de Rennes : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à la tour d'argent, aux 2 et 3 d'argent au levrier rampant de gueules, accompagné de 3 tourteaux et surmonté d'un lambel de même* [1].

Le deuxième étage présente, comme le premier, une fenêtre cintrée à grosse moulure ; elle est flanquée de quatre colonnes corinthiennes et les consoles sculptées entre elles sont en volutes. Les écussons de l'entablement datent de 1678 ; ils figuraient d'un côté les armes du marquis de Beauma-

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I. 269.

noir de Lavardin, lieutenant général en Bretagne, et de l'autre celles de Mgr de Beaumanoir, évêque de Rennes; l'un et l'autre portaient : *D'azur à 11 billettes d'argent posées 4, 3 et 4*. L'entablement est surmonté d'une corniche à modillons qui se relie à celle de la partie centrale, au-dessus de la grande fenêtre; il est couronné par une galerie à balustres sommée sur chaque face de quatre grosses boules de granit [1].

Le troisième étage est sensiblement moins large que les autres; il est percé d'une fenêtre cintrée et à grosse moulure, flanquée de quatre colonnes corinthiennes; ses deux consoles sont à pans et simplement moulurées : une galerie à balustres couronne l'entablement.

Le quatrième étage enfin est à pans coupés, il possède une fenêtre semblable aux précédentes; les colonnes qui ornent ses arêtes sont ioniques; chaque pan coupé est chargé d'une petite console. Au-dessus court un entablement à triglyphes et à gouttes, surmonté d'une galerie à balustres; huit vases d'où sortent des flammes s'élèvent aux angles et forment les points culminants de l'édifice. Le plan primitif comportait au-dessus de chaque tour un dôme garni de plomb avec lanterne et croix de fer qui n'a jamais été exécuté [2].

Nous n'avons à mentionner à l'intérieur de l'église qu'un caveau construit au XVIIIe siècle; il est indiqué par une petite dalle de granit gravée d'un losange et située dans l'axe de l'église, à la hauteur de la quatrième colonne à partir du bas. Lors de

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 269.
2. Arch. dép., Min. de Bretin, notaire à Rennes, 3 avril 1674.

la démolition de 1756, on ouvrit tous les tombeaux que renfermait la cathédrale et on plaça les ossements des évêques dans une châsse portant l'inscription suivante : *Ossements de M. l'abbé de Rillé et de MM. les Evêques.* Les châsses de quelques évêques particulièrement vénérés et les sépultures trouvées intactes (celles de l'évêque Yves Mayeuc, de Mgr de Beaumanoir, de la jeune princesse Isabelle de Bretagne, sœur de la duchesse Anne, etc...) furent respectées, et toutes furent placées dans le caveau. Ce caveau fut violé pendant la Révolution, et lorsqu'on l'ouvrit de nouveau en 1872, on trouva les ossements dispersés ; ils furent alors recueillis dans une nouvelle châsse et replacés dans le caveau [1].

Le seul objet ancien que renferme l'intérieur de la cathédrale est le magnifique *rétable* qui décorait autrefois le maître-autel ; transféré à la chapelle Sainte-Anne (voir rue Sainte-Anne) après la démolition de l'église, il se trouve actuellement dans la première chapelle latérale du côté de l'épître [2]. C'est un véritable chef-d'œuvre en bois sculpté et doré, formé de nombreux personnages détachés qu'entourent des dais et des pinacles flamboyants d'une délicatesse inouïe ; il était autrefois protégé par des panneaux peints figurant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament et était ouvert seulement aux jours de grandes fêtes. — Il se compose de trois rangées formant sept tableaux : la rangée inférieure représente à gauche l'*Adoration des bergers*, au centre le *Mariage de la Vierge* et à droite l'*Adoration des Mages ;* — la deuxième ran-

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 287 et 801.
2. *Ibid.*, 271 et 272.

gée figure à gauche la *Circoncision*, au centre la *Mort de la Sainte Vierge*, et à droite la *Présentation au temple;* la troisième n'a qu'un seul tableau au centre, formant comme le prolongement de la mort de la Sainte Vierge et contenant une *Assomption*.

Quatre groupes de personnages plus petits, posés sur des consoles et abrités sous des dais, surmontent les tableaux de la Circoncision et de la Présentation ; ils reproduisent quatre scènes de la chute du premier homme. Enfin, la mort de la Sainte Vierge et l'Assomption sont accostées de chaque côté d'un *arbre de Jessé*. — Un croquis fait par M. Langlois, architecte, et conservé au Musée archéologique, donne l'état du rétable avant ses restaurations de 1851. Ce rétable, par le costume des personnages qui le composent, semble révéler un travail allemand de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe ; notons toutefois qu'on y voyait en 1755 deux écussons *d'argent à la fasce de sable chargée d'une étoile d'or et accompagnée de 3 têtes de loup lampassées de gueules;* or ces armoiries, à l'exception de la fasce et de l'étoile qui pourraient être une brisure, sont celles de l'évêque Guillaume Brillet (1427-1447); le rétable remonterait donc peut-être au milieu du XVe siècle [1].

On conserve encore sous l'autel trois groupes analogues aux précédents : c'est à gauche la *naissance de la Vierge*, sainte Anne au lit reçoit de la nourriture des mains d'une femme; au centre le *mariage de la Vierge*, et à droite trois personnages assis.

Plusieurs figurines du rétable portent des phy-

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 273.

lactères chargés de devises tirées de l'Ecriture Sainte : le bas des vêtements présente également des inscriptions. On lit sur ceux du soubassement : *In veritate germinavi... irgax in domo Levi*; et aussi : *Inicio... ab.... ante secula creata sum.* — Ceux du tableau de la Circoncision portent : *Ame... aemr III mebiiri*; — ceux de la mort de la Vierge : *Morte demb..... perma.....*; ceux du mariage *Memo .... cre* [1].

Il convient enfin de citer dans le Trésor de la Cathédrale une superbe *croix processionnelle* en argent de la fin du XVII[e] siècle, que l'on croit avoir été enlevée à l'église de Melesse pendant la Révolution ; elle fut d'abord déposée aux Archives de la Préfecture, puis remise en 1818 à l'évêque de Rennes ; celui-ci, n'ayant pu découvrir avec certitude à quelle paroisse elle avait appartenu, en fit don au Chapitre de la Cathédrale. Ses branches sont terminées par des fleurons en quatrefeuilles dont le centre renferme un médaillon émaillé; un des côtés des médaillons représente un docteur et l'autre un évangéliste avec une figure symbolique. Le Christ est nimbé; derrière sa tête paraît une plaque carrée ornée d'un disque rayonnant; il est accosté par les statues nimbées de la Sainte Vierge et de saint Jean, portées sur des espèces de consoles en forme de cornes d'abondance. La seconde face de la croix supporte une statue de saint Pierre. — La croix est posée sur une grosse boule guillochée, ornée de huit médaillons circulaires émaillés qui contiennent le buste de Jésus-Christ et ceux des apôtres Pierre, André,

1. Arch. dép., 6[e] Carton de M. de la Bigne.

Barthélemy, Thomas, Jacques, Mathieu et Jean, avec leurs attributs [1].

L'ancienne cathédrale possédait de nombreuses pierres tombales, presque tout son pavé en était formé ; on voyait, entre autres, celle d'Isabelle de Bretagne, sœur de la duchesse Anne, inhumée dans le chœur [2]. Quelques-unes de ces pierres ont été conservées : il en existe plusieurs dans l'ancienne prison de la Feillée (n° 7, impasse Rallier du Baty), et quelques autres dans l'escalier de la cave du n° 17 de la rue des Dames. Le Musée Archéologique possède aussi celle d'Hervé Mayheuc, chanoine de Rennes, décédé en 1539 (voir n° 7, impasse Rallier du Baty), et celle de Jacques Guibé, lieutenant du gouverneur de Rennes, mort en 1509 : cette dernière est une dalle en marbre blanc sur laquelle est couché un chevalier en haut relief, vêtu d'une armure et d'une cotte d'armes aux armes de Guibé : *D'argent à 3 jumelles de gueules, le fond chargé de 6 coquilles d'azur posées 3, 2, 1 : au chef cousu d'or*. Sa longue chevelure est recouverte d'une toque, sa tête repose sur un large coussin festonné, orné de quatre glands et soutenu par deux anges ; un autre ange se voit au-dessus du coussin. Ses mains sont croisées sur sa poitrine ; sa main droite porte une bague au pouce et une autre au médius ; sa chaussure bardée de fer est courte et très carrée, une longue épée pend à sa gauche. De chaque côté des genoux un ange tient un écusson aux armes de Guibé ; aux pieds un lion tient dans ses griffes un écusson semblable suspendu à une courroie.

1. *Cours d'archéologie professé au Séminaire de Rennes*, par l'abbé Brune, p. 408.
2. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 275.

Jacques Guibé était frère de l'évêque de Rennes, Michel Guibé, et fils d'Olive Landais, sœur du célèbre Trésorier [1].

Le Musée Archéologique conserve également la partie inférieure d'une pierre tombale en liais, provenant de la cathédrale et figurant un évêque du XIVe siècle revêtu de ses ornements pontificaux; on voit sur son costume la place d'incrustations de marbre ou de cuivre [2].

Le Musée possède enfin un bas-relief en pierre de liais qui a la même provenance [3]; il formait la paroi latérale d'une tombe élevée, et représente trois personnages du XIVe siècle, sans pieds ni têtes, posés sous des arcatures ogivales.

Au Sud de la Cathédrale se trouvait autrefois le *Cloître Saint-Pierre*; il fut construit au milieu du XIe siècle, mais les chanoines abandonnèrent promptement la vie commune pour habiter des maisons prébendales situées dans les rues environnantes [4].

L'ancien *cimetière* de la Cathédrale touchait le cloître, il a été abandonné et pavé en 1526 [5]; la *Trésorerie* occupe une partie de son emplacement (voir n° 12, rue des Dames) [6]. — Une des maisons prébendales était située en 1566 au coin du cimetière et de la rue des Dames [7].

N° 19. (Voir n° 19, rue des Dames.)

N° 21. (Voir n° 17, rue des Dames.)

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 281. — Catalogue du Musée Archéol. de Rennes, p 506 — Arch., dép., Etats de Bretagne, C. 3795, Inventaire de la cathédrale, f° 18, r°.
2. Catalogue du Musée Archéol. de Rennes, p. 500.
3. *Ibid*, p. 501.
4. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 187.
5. *Ibid*, 124 et 285 — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 164.
6. *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, VI, 113.
7. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 187.

N° 23. (Voir n° 15, rue des Dames.) Son emplacement faisait partie au XIV° siècle de l'ancien *placis Conan* (voir plus bas : place de la Mission)[1]. La façade de cette maison est complètement en granit et comprend un entresol élevé, surmonté de deux étages; elle se compose d'un corps central à trois fenêtres de façade, et de deux ailes légèrement en retrait à trois fenêtres également chacune; les fenêtres du premier et du deuxième étage possèdent des clefs de voûte sculptées. Entre la troisième et la quatrième fenêtre du premier étage à partir du Sud, se lit gravée en creux la date de 1773; c'est à cette date, en effet, que l'hôtel fut construit par M. de Coniac[2]. La toiture est à la Mansard et percée de fenêtres cintrées. La partie centrale est surmontée d'un grand fronton triangulaire, chargé d'armoiries qui ont été malheureusement grattées : on reconnait seulement un écusson ovale timbré d'une couronne et soutenu par deux chevaux marins. — On voit un dessin de l'hôtel dans le *Rennes Illustré*, par L. Decombe, p. 49. Le grand salon du premier étage possède une superbe tapisserie d'Aubusson de l'époque Louis XVI. — C'est à peu près devant cet hôtel qu'a été trouvée en 1774 une aire gallo-romaine carrée, de 30 pieds de côté, composée d'une couche de ciment et de chaux mêlée avec du gros sable et recouverte de carreaux de terre cuite de différentes dimensions. — On a rencontré enfin près de là des terres brûlées, des traces de charbons et le moule d'une cloche[3].

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.
2. Arch. mun., 109.
3. *Histoire de Bretagne*, par A. de la Borderie, I, 138. — *Bulletin de la Société archeologique d'Ille-et-Vilaine*, XIII, p. 113 et suivantes, I, 129.

Le rez-de-chaussée de cette maison a conservé des traces d'un nivellement de la rue pratiqué en 1782 (voir plus bas).

A la suite du n° 21 se trouve, sur le côté Est de la place de la Mission, la deuxième façade de l'*hôtel de Coniac* (voir n° 13, rue des Dames). Le jardin situé devant cette façade a été cédé en 1644 par la Communauté de Ville à M. Champion de Cicé, en échange d'un terrain abandonné par lui près de l'Hôtel de Ville (Ecole d'Artillerie actuelle)[1]. Le jardin était jusqu'en 1780 environ très surélevé et formait une terrasse qui s'appuyait sur le mur d'enceinte; il joignait presque la Croix de la Mission. On voit encore à l'extrémité Ouest du jardin actuel un reste des fortifications que défendait la *tour du Fourgon*[2].

Au-delà du mur, sur les anciennes douves, on avait établi en 1739 un dépôt pour les marchandises du Port Saint-Yves[3].

N° 4. *Hôtel Gardin du Boishamon*, puis *de Langle*. — Cet hôtel, construit en 1730[4], passa presqu'aussitôt par alliance entre les mains des de Langle de la Boulaye[5]. Il se composait, jusqu'aux modifications faites en 1901, de trois bâtiments entourant une cour carrée; un mur surmonté d'une terrasse à galerie fermait le quatrième côté de la cour, le mur présentait un grand portail à plein cintre et à joints

1. Arch. dép., 10e Carton de M. de la Bigne.
2. Arch. mun., 124.
3. *Ibid.*
4. Communication du comte de Bellevûe.
5. *Terrier de Rennes de 1739*, p. 61.

ouverts; les battants de la porte ont été conservés, ils sont ornés de moulures, de palmes et de guirlandes de fleurs liées ensemble.

L'hôtel comprend un rez-de-chaussée et deux étages surmontés d'un toit peu élevé; les fenêtres du premier étage sont cintrées et enrichies à leurs clefs de voûte d'une palmette perlée et d'une coquille; trois bandeaux moulurés courent l'un au-dessus du rez-de-chaussée, l'autre à la naissance du cintre des fenêtres du premier étage, et le troisième au-dessus de cet étage.

Les deux bâtiments en retour d'équerre sont terminés du côté de la rue par des frontons triangulaires remplis de beaux bas-reliefs : le fronton Est représente un trophée comprenant un bouclier antique entouré d'un ruban, une flèche, un miroir, des fleurs et des draperies; le fronton Ouest figure un bouclier avec un carquois, une massue, des palmes et des rubans.

N° 6. — Ancien *hôtel des Monnaies.* — L'hôtel des Monnaies était déjà en cet endroit au milieu du XVe siècle [1]; il a remplacé celui qui existait auparavant sur les terrains de l'Ecole d'Artillerie [2]. Cet hôtel servit à l'usage que son nom indique jusqu'en 1774, date à laquelle un édit royal supprima la Monnaie de Rennes [3]. Il fut vendu à cette époque au sieur Léon, directeur de la Monnaie [4], et la juridiction de la Monnaie fut transférée à l'Hôtel de Ville [5]. — On établit dans l'hôtel, en 1792, le service des

1. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455 f° 57, r°. — 59, v°, — et 60, r°.
2. *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, VI, 114.
3. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 328.
4. *Une famille de Monnoyeurs à Rennes*, par E. Aubrée, 121.
5. *Ibid.*, 167.

Messageries : il est occupé aujourd'hui par l'Hôtel de France.

Il se compose d'une cour irrégulière, entourée de bâtiments à un seul étage avec toits à la Mansard.

Le bâtiment Nord, construit sur l'emplacement du mur de la première enceinte, date de 1708; il porte au-dessus d'une de ses fenêtres du rez-de-chaussée une petite pierre blanche gravée d'un écusson en accolade, surmonté d'une couronne de marquis et posé sur un cartouche enroulé; les volutes du cartouche soutiennent une guirlande en feuilles de laurier qui entoure les flancs et la pointe de l'écusson; sous la guirlande se voit une date dont on ne lit que les trois premiers chiffres : 177. — Ce bâtiment comprenait, de l'Ouest à l'Est, au rez-de-chaussée, la *fonderie à l'or*, le *bureau de la Délivrance*, un *couloir*, le *bureau du directeur et du contrôleur*, un *escalier*, la *chambre de la Juridiction*, et un *couloir ;* — au premier étage, une *cuisine*, une *salle à manger*, un *salon*, une *chambre et un cabinet pour le directeur*, et la *chambre des ajusteurs*[1].

Après l'incendie de 1720 qui respecta ce bâtiment, on le prolongea vers l'Est en faisant une nouvelle construction pour les *moulins*, sur une partie des terrains incendiés de l'hôtel de la Rivière (n° 5, rue Rallier du Baty); ce nouveau bâtiment comprend un rez-de-chaussée, un étage et un toit à la Mansard, avec six ouvertures de façade.

La construction à l'Est de la cour remplace des bâtiments élevés en 1718 et détruits par l'incendie de 1720.

1. Arch. dép., Intendance, Monnaie de Rennes, C, 1859 : Plans.

Le bâtiment qui fermait la cour au Sud ne bordait pas dans le principe la rue de la Cordonnerie, il s'arrêtait à 11 mètres environ au Nord et communiquait avec elle par une allée dont l'entrée correspondait à la porte actuelle; on voyait, à l'Est de cette allée et à peu près parallèlement à la rue, les *logements des juges-gardes*, et à l'Ouest la *chambre du monnoyage* au rez-de-chaussée, et au-dessus une cuisine et le logement de l'essayeur[1]. — Ces bâtiments, reconstruits en 1718, furent incendiés en 1720; c'est alors que l'on éleva sur l'emplacement de plusieurs maisons brûlées les constructions actuelles en bordure sur la rue[2].

Le portail d'entrée se compose d'une vaste baie en anse de panier, entourée d'une plate-bande à crossettes et enfermant la porte et une fenêtre d'entresol; il est flanqué de chaque côté de deux montants, l'un à joints ouverts, l'autre formé de moulures au centre desquelles s'épanouit une grande rosace rayonnante. Les panneaux supérieurs des vantaux sont chargés chacun de deux L entrelacées, surmontées d'une couronne royale qui a été grattée.

Au-dessus du portail s'élève un fronton triangulaire orné d'un écusson arrondi qui repose sur un cartouche enroulé; l'écusson est surmonté d'une couronne royale soutenue par deux ailes; deux palmes croisées au-dessous de lui achèvent l'ornementation.

La *chapelle* de l'hôtel des Monnaies occupait la pièce située au-dessus du portail[3].

On voyait dernièrement encore, sous la porte,

1. Arch. dép., Intendance, C, 3328, p. 90 et 91.
2. *Terrier de Rennes de 1739*, p. 47.
3. Arch. mun., 262.

deux blocs de fonte qui ont été reportés, avec un troisième, à l'angle Nord-Est de la cour; deux d'entre eux sont des presses semblables à celles qui ont été décrites sous le n° 15 de la rue des Dames; le troisième a la forme d'un simple tube et ressemble à un tronçon de canon; ces blocs servaient au XVIIIe siècle à la frappe de la monnaie.

Derrière l'hôtel des Monnaies, sur la muraille d'enceinte de la ville, se trouvaient des latrines publiques[1].

La rue de la Monnaie rencontre ensuite la *place de la Trinité;* le mur d'enceinte de la ville passait au Nord de cette place, et à peu près dans son axe s'élevait la *tour Saint-Moran*, reconstruite en 1451 et en 1591[2]. L'un des connétables de Rennes, Hervé de la Chapelle, habitait cette tour en 1471[3]. Elle semble avoir été appelée aussi *tour Sainte-Catherine*, du nom d'une maison voisine dépendant de la chapellenie de Sainte-Catherine[4].

La place de la Trinité a été ouverte en 1832[5] sur l'emplacement de l'ancien *prieuré de Saint-Moran* ou *Saint-Modéran;* ce prieuré, fondé en 1224 par l'évêque de Rennes, Josselin de Montauban, dépendait de l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort[6]; une ruelle conduisait de la rue à sa chapelle[7]; nous avons mentionné (n° 17, rue des Dames) la pierre tombale d'un de ses prieurs.

1. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1502, f° 26, v°.
2. Arch. mun., 138 et 139. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 187.
3. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1471, f° 33, v°.
4. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 61, v°.
5. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.
6. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 241. et III, 220.
7. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 175.

En 1657, quelques pieuses filles avaient établi un refuge sur le mur de la ville, près de la tour Saint-Moran [1]; l'évêque y installa en 1673 les Filles de N.-D. de la Charité, appelées aussi les *Magdelonnettes* [2]; celles-ci achetèrent en 1691 le vieux prieuré en ruines avec sa chapelle, et construisirent un monastère et une nouvelle chapelle dédiés à la Sainte-Trinité, d'où leur vint leur nom de *Trinitaires*; la nouvelle chapelle bordait la rue et se trouvait sensiblement dans l'axe de la place de la Trinité, en avant de la tour Saint-Moran [3]. — L'aquarelle de Huguet figurant le quartier des Lices préservé de l'incendie de 1720 par la protection de la Sainte Vierge (voir église Saint-Aubin) représente le monastère comme une grande maison à deux étages, avec cinq ouvertures par étage et un toit à la Mansard percé de trois gerbières; le rez-de-chaussée se compose de cinq arcades en plein cintre. — Huguet en donne un autre croquis dans une aquarelle conservée au Musée archéologique et figurant une scène du change des billets de la Banque Law en 1720.

Les Religieuses obtinrent en 1694 l'afféagement de la douve du mur d'enceinte pour en faire leur jardin, et elles percèrent dans le mur une poterne pour y accéder [4]; ce jardin s'étendait sous la partie Sud des pavillons actuels des Halles [5]. Les Trinitaires n'avaient pas toujours la jouissance paisible

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 217.
2 Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 175.
3. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 220. — Arch. dép., Min. de Bretin, notaire à Rennes, 8 fév. 1691.
4. *Pouillé de Rennes*, III, 220. — Arch. mun., 314. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 60.
5. Arch. mun., 108 et 314.

de ce jardin, témoin leur plainte de 1708 : « Le mur, « disaient-elles, étant un passage libre pour le pu« blic, plusieurs libertins se font plaisir de rompre « continuellement et démassonner le parapet à vis « leur jardin, et ce dans l'esprit de les insulter et « injurier, leur gettant continuellement des pierres, « ce qui les incommode fort[1]. »

Le couvent recevait, sur la demande des familles, les filles répenties, les fous et les jeunes gens « pour « cause de projet de mariage mal assorti[2]. »

Il fut fermé à l'époque révolutionnaire et transformé d'abord en prison pour les hommes, puis en dépôt pour le matériel de guerre. Occupé par le *Grand Séminaire* de 1808 à 1820 et par le *Petit Séminaire* de 1820 à 1825[3], il fut démoli à cette dernière date, et le nom de la place actuelle conserve seul aujourd'hui le souvenir de l'ancien monastère[4].

N° 14. Emplacement de l'ancien *hôtel du Han* ou *Denyau de Chantelou* — Il appartenait aux du Han en 1750[5].

C'est entre la place de la Trinité et la porte Mordelaise que se trouvait très anciennement la *Synagogue* des Juifs; après leur bannissement, cette synagogue fut transformée en *maison d'école;* elle servait à cet usage dès le commencement du XIV[e] siècle et jusqu'à la fin du XV[e]. (Voir n° 26, Ecole d'Artillerie.)

1. Arch. mun , 314.
2. Arch. dép., C. 196.
3. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson III, 549 et 551.
4. *Ibid.*, 220. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 60.
5. Arch. dép., Evêché de Rennes, C, 41. p. 37. — Min. de Le Barbier, notaire à Rennes, 16 avril 1750.

N° 16. Petit *hôtel de Cintré.* — C'est un petit hôtel composé d'un corps de bâtiment et de deux ailes très saillantes. Le corps central n'a qu'un rez-de-chaussée avec une porte et une fenêtre, et un étage avec une seule fenêtre; son toit présente une petite gerbière surmontée d'un fronton triangulaire à modillons. Les ailes ont deux étages à une seule fenêtre de façade, leur toiture est très élancée et à quatre pans. Deux petits pavillons à toits très élevés sont accolés à la façade Nord. Cet hôtel appartenait aux de Cintré en 1786 [1].

N° 20. Cette maison appartenait en 1720 à M. de Racinoux et était « bastie de neuf » à cette époque [2].

On trouvait en 1674 et en 1783 sur la place Saint-Pierre, vis-à-vis de la Cathédrale, trois maisons prébendales : elles étaient nommées le *Luxembourg*, le *Grand* et le *Petit Verd-Bois* [3]. L'une d'elles contenait une auberge en 1721 [4]. On voyait aussi au même endroit la *maison de Sainte-Marguerite* [5].

N° 22. *Hôtel du Bouëxic de Pinieuc.* — Cet hôtel, malgré des restaurations récentes, conserve encore des parties intéressantes : il a été construit en 1631 et appuyé sur le mur de la chapelle N.-D. de la Cité [6]; il occupe l'emplacement d'une maison qui aurait, dit-on, appartenu à la famille de Bertrand du Guesclin [7]. Elle était possédée au milieu du XVe siècle par les de la Tousche [8], puis dès 1598 par les du

1. Bibl. de Rennes. Plan ancien.
2. Arch. dép., Procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 106
3. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 177 et 178.
4. Arch. dép., Min. de Chalmel, notaire à Rennes, 12 août 1721.
5. Arch. dép.. Min. de Bertelot, notaire à Rennes, 1er septembre 1646.
6. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, V, 630.
7. *Rennes illustré*, par L. Decombe, p. 51.
8. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 63, r°.

Bouëxic [1], qui la vendirent aux Chevrier postérieurement à 1646 [2]; il était occupé en 1840 par l'*Hôtel de l'Europe* [3].

Le rez-de-chaussée est en granit et les étages supérieurs en pierre blanche. La façade principale se compose actuellement d'un corps de bâtiment flanqué de deux ailes non saillantes, marquées seulement par la position de leurs ouvertures et par leur toiture plus élevée que celle du reste de l'édifice : l'aile Ouest a été reconstruite récemment.

Le rez-de-chaussée est percé d'un portail cintré, accosté de deux montants, le tout à joints ouverts ; des deux côtés du portail se voyaient trois fenêtres, le côté Est présentait en outre une porte, une partie de ce rez-de-chaussée a été transformée en magasins.

Le centre possède à chaque étage trois fenêtres et deux niches; les fenêtres du premier sont entourées d'un appareil à joints ouverts et encadrées dans une plate-bande à crossettes; un bandeau mouluré court un peu au-dessus de leur base; les clefs de voûte sont surmontées d'un petit enroulement de feuillages. A l'intérieur des crossettes, c'est-à-dire entre elles et les fenêtres, sont sculptés des feuillages enroulés, et à l'extérieur des guirlandes de fruits. Les niches, placées à droite et à gauche des fenêtres, sont cintrées et à joints ouverts; leur ornementation consiste en une base moulurée et un fronton arrondi, interrompu à son sommet pour livrer passage à un motif surmonté

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson. V. 690.
2. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 155, r°,
3. Cadastre de 1840. — *Souvenirs de Rennes*, par M. Ducrest de Villeneuve. Lithographie.

d'un petit fronton triangulaire; leur clef de voûte est sculptée d'une tête soutenue par une feuille d'acanthe. — Le deuxième étage est séparé du premier par un bandeau mouluré qui s'appuie sur les linteaux des fenêtres inférieures; ses ouvertures diffèrent seulement des précédentes en ce qu'elles sont surmontés de frontons, l'un triangulaire, les deux autres arrondis, et tous les trois remplis de feuillages. Un dernier bandeau repose sur le linteau de ces fenêtres. Les niches de cet étage sont à frontons triangulaires coupés à leur sommet par un feuillage enroulé; leurs clefs de voûte présentent une tête au-dessus d'une feuille d'acanthe. — Au-dessous du toit court une riche frise et une corniche à modillons; la frise est très finement sculptée de têtes d'animaux alternant avec des fleurs, des grappes de raisin et des enroulements divers. — Le toit possède trois fenêtres de mansardes sans caractère.

L'aile Est présente le même système d'ornementation et la même frise que le centre; son arête est à joints ouverts. Elle est percée à chaque étage de deux fenêtres. Celles du premier ont la même ornementation que celles du centre, mais leurs crossettes n'ont pas de sculptures à l'extérieur; elles sont surmontées de frontons, l'un triangulaire, l'autre arrondi, que coupe un feuillage enroulé. — Les fenêtres du deuxième étage ont des frontons arrondis qui forment à leur sommet une contre-courbe concave : un motif sculpté occupe l'intérieur de ces frontons. — Le toit est couronné de deux épis de plomb et percé de deux gerbières accostées de consoles et surmontées de frontons, l'un triangulaire, l'autre arrondi, brisés l'un et l'autre à leur

sommet et couronnés de frontons semblables et plus petits.

L'aile Ouest était analogue à l'aile Est, mais sa toiture se confondait avec celle du reste de l'édifice et ne possédait qu'une gerbière surmontée d'un fronton triangulaire brisé à son sommet[1].

La façade qui borde la rue de la Porte-Mordelaise présente trois fenêtres par étage. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont grillées, celle du milieu est entourée d'un double tore reposant sur de petites bases moulurées; la plus au Nord, moins large que les autres, est encadrée dans un gros quart de rond. — Au-dessus du rez-de-chaussée courent deux bandeaux : le plus élevé est mouluré et interrompu par la partie inférieure des fenêtres du premier étage. Les pieds-droits de ces fenêtres sont à joints ouverts; la plus au Nord est moins large que les autres, la plus au Sud est surmontée d'un fronton triangulaire, rompu à son sommet et rempli par un enroulement. On observe de chaque côté de l'appui de cette fenêtre un petit masque figurant une tête d'homme barbu et une tête d'animal. Un œil-de-bœuf ovale entouré d'un appareil à joints ouverts est percé près de l'angle Sud. — Un troisième bandeau mouluré se voit encore au-dessus de ces fenêtres; il passe entre la fenêtre qui vient d'être décrite et son fronton. Le deuxième étage présente deux fenètres qui reposent sur le bandeau; elles sont à joints ouverts, leurs appuis sont accostés chacun de deux masques figurant une tête d'animal et trois têtes humaines. — Un nouveau bandeau mouluré passe au-dessus de ces fenêtres et

1. Musée Archéologique. Photographie de M. Th. Goupil.

les sépare de deux frontons arrondis, rompus au sommet et remplis du même motif d'ornementation que le fronton de l'étage inférieur. Enfin une frise semblable à celle de la façade principale et une corniche modillonnée achèvent l'ornementation de cette façade. — La toiture est coupée par deux gerbières, dont l'une possède un fronton arrondi dans lequel est inscrit un autre fronton triangulaire.

Dans la cour du n° 1 de la rue de la Porte-Mordelaise, on voit la façade Nord de l'hôtel, qui contient uniquement quelques fenêtres à joints ouverts et une porte précédée de deux marches demi-circulaires formant perron ; cette porte est à linteau droit, flanquée de deux pilastres doriques à dés moulurés, et surmontée d'un fronton arrondi, rompu à son sommet. Le battant de la porte est à panneaux rectangulaires peu saillants. Un petit vestibule d'entrée conduit à un escalier très étroit et possède une porte cintrée entourée d'une gorge.

La cour qui s'étend à l'Ouest de l'hôtel renferme un beau *puits* en granit, composé d'une base à moulures et d'une épaisse margelle monolithe; un de ses côtés représente une tête humaine grossièrement sculptée, deux grandes feuilles lancinées sortent de sa bouche; l'autre côté porte un écusson ogival très fruste qui pourrait figurer un lion. L'armature de fer qui surmonte le puits est élégante et gracieuse. — Ce puits a été déplacé de quelques mètres vers 1880.

Derrière lui se voient les débris de la porte d'entrée de l'ancienne chapelle de N.-D. de la Cité. (Voir plus bas.)

A l'angle Nord-Ouest de l'hôtel de Pinieuc se trouvait la *chapelle de N.-D. de la Cité*, qui remon-

tait à l'époque gallo-romaine et passait pour le plus ancien édifice religieux de Rennes : la tradition en fait la première cathédrale de la ville jusqu'aux années 312 ou 319[1]. On y donnait primitivement les Cendres, mais cette cérémonie se célébrait à la cathédrale au moins dès le XVIe siècle; on y faisait encore le Saint-Chrême en 1323[2]. Les ducs de Bretagne avaient coutume de s'y rendre après leur couronnement.

La chapelle appartenait, dès la fin du XIIe siècle, à l'abbaye de Saint-Georges[3], qui la céda en 1722 à une congrégation d'hommes appelée Congrégation de la Sainte Vierge[4]. Au début de la Révolution, une des sections de la commune de Rennes y tint pendant quelque temps ses séances, mais l'humidité qui y régnait la fit promptement abandonner[5].

Elle mesurait 44 pieds 1/2 sur 25 1/2[6]; des démolitions faites en 1879 ont mis à découvert ses façades Sud et Ouest, qui étaient à feuilles de fougères[7].

Reconstruite en grande partie par les du Bouëxic en 1598, elle présentait une grande porte voûtée, ornée des armes de l'abbesse Madeleine de la Fayette; les armes de différentes abbesses étaient, en outre, gravées sur les murs. Une porte et une fenêtre donnaient accès depuis cette époque dans l'intérieur de l'hôtel du Bouëxic. Par suite, sans doute, de l'exhaussement de la rue, la chapelle se

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 80, 88, 266.
2. *Ibid.*, I, 301, 308.
3. *Ibid.*, I. 31. 266, — II, 256, — V, 630.
4. Communication de M. Gobaille.
5. Arch. dép., 1. Q. 3.
6. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 156, r°.
7. *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, t. XIV, p. IV.

trouvait à la fin du XVIIIe siècle en contrebas de quatre marches[1].

On voyait à l'intérieur un autel en tuffeau avec des colonnes de marbre, accosté de deux statues de saint Georges et de saint Maximin, « premier évesque de Rennes, » et surmonté d'une niche contenant une statue de la Vierge; on y trouvait également « un crucifix en bosse attaché à un tableau dont le « fond est en velours noir...[2] »

On a dernièrement rétabli au fond de la cour de l'hôtel de Pinieuc (voir plus haut) quelques débris de la porte d'entrée de cette chapelle : ce sont deux blocs de maçonnerie ornés chacun de quatre colonnettes cylindriques à bases polygonales; malheusement leur partie supérieure a disparu.

Derrière ces ruines se trouve la base du mur d'enceinte de la ville.

A l'Ouest de la chapelle Notre-Dame de la Cité était la *Chapelle de Saint-Martin*, qui touchait au Nord l'Hôtel de Ville (Ecole d'Artillerie actuelle)[3]. Une maison prébendale existait entre les deux sanctuaires[4]. Cette chapelle avait 22 pieds 1/2 de longueur et 14 1/2 de largeur[5]; elle fut donnée à l'abbaye de Paimpont en 1237 et transmit son nom au *prieuré de Saint-Martin*. Elle était déjà abandonnée à la fin du XVIe siècle; reconstruite vers 1610, elle servait d'écurie au milieu du XVIIIe siècle[6].

N° 26. *Ecole d'Artillerie.* — L'hôtel de l'Ecole

1. Arch. dép., 1. Q. 3.
2. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 31, — V, 680, 681.
3. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 165.
4. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 160.
5. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 156, v°.
6. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 239 et 240. — Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1610, f° 27, r°.

d'Artillerie (ancien *hôtel de la Commission intermédiaire des Etats de Bretagne)* est construit sur un terrain qui a été successivement occupé par l'hôtel ducal de la Monnaie, appelé dès 1418 la *Vieille Monnoie* [1], — la *maison d'école*, — et le premier *Hôtel de Ville* [2].

Le premier hôtel ducal des Monnaies avait été transféré, nous l'avons vu, dès avant le milieu du XVe siècle, au n° 6 de la rue actuelle; sur l'emplacement ainsi vacant, on construisit en 1494 une maison d'école. — En 1035 l'évêque Guérin établit à Rennes un maître d'école qu'il créa dignitaire de son église et à qui il donna une maison à l'entrée de la rue des Dames, vis-à-vis de la Trésorerie; les successeurs de ce maître d'école devinrent dans la suite les Scholastiques de la Cathédrale [3]. Au commencement du XIVe siècle la maison d'école se trouvait dans un ancien édifice de la rue de la Vieille-Monnaie, entre la porte Mordelaise et la tour Saint-Moran, qui avait servi de synagogue aux Juifs avant leur bannissement en 1239 [4] : cette maison comprenait les *Grandes* et les *Petites écoles;* on y donnait ce que l'on appelle aujourd'hui l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Elle fut abandonnée à la fin du XVe siècle et remplacée par une nouvelle école construite sur l'emplacement de l'hôtel de la Vieille Monnaie [5].

1. Arch. mun., Fortifications, Indemnités, B, 1418, f° 16, r°.
2. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe. — *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XIII, p. 113 et suivantes. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 327.
3. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 435.
4. Bibl. de Rennes, *Cartulaire de Saint-Melaine*, f° 17, r°. — *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, t. XXVII, p. XXXII. — Arch. dép., 3e Carton de M. de la Bigne. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, I, 125 et 202. — *Souvenirs de Rennes*, par Ducret de Villeneuve, p. 8.
5. Arch. dép., 2e Carton de M. de la Bigne. — *Journal de Rennes* du

La Chambre des Comptes, après avoir siégé au couvent des Cordeliers, alla y tenir ses séances en 1499; transférée peu après dans la porte Mordelaise, elle retourna à la maison d'école en 1503, où l'on porta « le grand coffre ou quel sont les comptes « de la ville [1]. »

Les écoles restèrent peu de temps dans cet endroit; lorsque l'ancien prieuré de Saint-Thomas (voir rue Saint-Thomas), eut été érigé en collège, la maison des écoles devint la *maison commune* [2]. Jusqu'à cette époque les réunions des bourgeois de Rennes se tenaient tantôt chez l'un d'eux [3], tantôt à la porte Mordelaise, tantôt à la cathédrale, tantôt au couvent des Cordeliers, tantôt et le plus souvent à la garde-robe ducale, rue Saint-Yves [4]. On y voyait une salle basse, et à l'étage supérieur une grande salle et une chambre du conseil [5].

Avant que le Parlement fût devenu sédéntaire, il siégeait à la maison commune, quand il tenait ses séances à Rennes [6]; à l'occasion de son arrivée en 1535, on tendit les salles de tapisseries et on fit « nectoyer la maison de ladicte ville et curez les « immondicitez qu'estoint au-devant d'icelle et parez « les grandes ortyes et bourriers [7]. » — La chambre basse renfermait une partie de l'artillerie de la ville [8].

26 octobre 1876. — Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1492, f° 101, r°. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 435 et 436. — *Bulletin de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vil.*, VI, 114.

1. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1499, f° 5, v°. — et de 1503.
2. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 164.
3. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1499, f° 7, v°.
4. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1491, f° 84, r°. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 162.
5. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1559, f° 39, v°.
6. *Ibid.*, 1532, f° 39, r°, — et 1533, 2° Registre, f° 6, v°.
7. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1535, f°° 3, v° et 4, r°.
8. *Ibid.*, 1528, 2° Registre, f° 7, v°.

Lors de la visite d'Henri IV à Rennes, on construisit à la hâte un petit pavillon précédé d'un perron ; sa porte était surmontée d'une niche qui abritait le buste du roi. Ce pavillon comprenait un arsenal au rez-de-chaussée, et au-dessus une salle d'entrée et une salle du Conseil [1], la toiture était « à la Française » [2]. On édifia en 1610 deux cheminées monumentales dans la chambre du Conseil et dans la grande salle ; cette dernière reçut en même temps un « pavé de tuille verde [3]. » Un petit « pourpris » se voyait derrière la maison commune, entre elle et le mur d'enceinte [4].

En 1600, la maison commune fut transférée pour quelque temps dans l'hôtel de Montbarot (voir place de la Mairie). L'ancien logis de la rue de la Vieille-Monnaie menaçait ruine en 1695, et les bourgeois, « dans la crainte que leur dit hostel n'eust tombé « sur eux, » transférèrent le siège de leurs réunions dans le couvent des Minimes, rue Saint-Louis [5]. La maison de ville fut alors en grande partie reconstruite [6]; on éleva au Sud un pavillon pour la chambre du Conseil, posé sur pilotis et sur grille en bois. La grande salle occupait le centre de l'édifice, l'ancienne salle du Conseil devint un *Revestrier*, et un deuxième pavillon fut construit pour la symétrie [7].

1. Bibl. de Rennes, manuscrit. *Recueil historique sur la ville de Rennes*, par Gilles de Languedoc, p. 4.
2. Arch. dép., Intendance, C, 342.
3. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1610, f°s 23 et suivants, et 25, v°.
4. *Ibid.*, 1611, f° 30, r°.
5. Arch. mun., Compte des Miseurs de 1694 à 1696, f° 18, r°. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, I, 151, et II, 166. — *Histoire Archéologique de l'époque gallo-romaine de Rennes*, par Toulmouche, p. 208.
6. Bibl. de Rennes, Manuscrit. *Recueil historique sur la ville de Rennes*, par Gilles de Languedoc, p. 6. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, I, 151.
7. Arch. dép., Intendance, C, 342.

Après l'incendie de 1720, on décida de bâtir un nouvel Hôtel de Ville sur la place actuelle de la Mairie, et l'ancien fut cédé en 1751 aux Etats de Bretagne, qui devaient y loger pendant les tenues le président de l'Ordre de la Noblesse et en laisser à la ville dans l'intervalle la libre disposition [1]. Les Etats y firent aussitôt des restaurations et des agrandissements importants [2] : on lit dans le traité passé avec les entrepreneurs le 7 juillet 1751 [3] que l'on démolit à cette époque le perron qui masquait l'entrée, qu'on fit au rez-de-chaussée une nouvelle entrée et qu'on remplaça par une pente douce la terrasse située devant l'hôtel.

L'hôtel devait contenir au rez-de-chaussée une cuisine, une rôtisserie, une piquerie, un grand vestibule d'entrée, un grand escalier, un arrière-vestibule, une pâtisserie, un office, un escalier dérobé, des caves et un caveau ; — au premier étage, un appartement pour le président de l'Ordre de la Noblesse (chambre, cabinet, garde-robe, petit escalier dérobé, arrière-garde-robe pour coucher un valet de pied), une grande salle à manger, une salle de compagnie, un grand escalier, une grande pièce pour les desserts, un grand salon de compagnie, un appartement pour la femme du président (chambre, cabinet de toilette, chambre pour les femmes de chambre avec une petite garde-robe, escalier dérobé), et une chambre de femmes ; — aux combles enfin dix chambres, dont deux avec cabinets, le tout desservi par un corridor.

1. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, p. 164 et suivantes.
2. Arch. dép.. Intendance, C, 342. — Arch. mun., 587, délibération du 27 avril 1751.
3. Arch., mun., 46.

Les pièces du rez-de-chaussée devaient être pavées en carreaux de pierre de cahot ; le premier étage et les combles, en carreaux de terre cuite, sauf le salon de compagnie, la chambre du président, celle de sa femme, la première salle de compagnie et le cabinet de toilette, qui étaient parquetés. Des lambris de menuiserie devaient orner la salle de compagnie, ainsi que les chambres et les cabinets du président et de sa femme.

Toutes ces réparations devaient être supportées par la Ville, mais la Communauté, effrayée par leur prix, en refusa le paiement et préféra faire aux Etats l'abandon de l'immeuble ; les Etats y établirent alors en 1761 leurs bureaux, qui étaient installés depuis 1735 au n° 1 de la rue de Montfort [1]. On y plaça aussi les Ecoles de Droit, puis en 1760 celles de dessin [2].

En 1764, la Commission Intermédiaire des Etats fit abattre et reconstruire, pour y loger le président de la Noblesse, le pavillon joignant la chapelle Saint-Martin [3]. — Dans la façade actuelle, l'ancien hôtel est représenté par 34 mètres à partir de l'angle Nord sur 12 mètres de profondeur ; le reste constitue la partie construite par les Etats [4].

L'hôtel fut transformé en *hôtel d'artillerie* en 1798 [5].

Le monument n'est élevé que d'un rez-de-chaussée et d'un étage ; il comprend un corps principal flanqué de deux ailes, avec une troisième aile du côté Ouest. — Le corps principal est percé de trois

1. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 171.
2. Arch. dép.. Intendance, C, 342.
3. Arch. mun., 545, délibération du 24 mai 1764. — Arch. dép., 3e Carton de M. de la Bigne.
4. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 170 et 171.
5. *Rennes illustré*, par L. Decombe, p. 51.

fenêtres par étage, sa partie centrale est légèrement en saillie ; les ailes, un peu plus saillantes, ont chacune deux fenêtres par étage. Les toits possèdent sept gerbières à frontons triangulaires, flanquées de consoles renversées et de chutes. — La troisième aile présente trois fenêtres à chaque étage et fait une forte saillie ; son toit est soutenu par une corniche à modillons.

On voit devant l'hôtel une terrasse et un mur de soutènement faits en 1782, lors du nivellement de la rue. (Voir plus bas.)

Vers l'angle Sud-Ouest du monument existait autrefois une maison pour le guet, construite en 1476[1].

Place de la Mission.

La rue de la Monnaie est terminée à l'Ouest par la *place de la Mission*, qui conserve officiellement le nom de rue de la Monnaie.

La *place de la Vieille-Monnaie*, appelée plus anciennement *placis Conan*, en souvenir du duc Conan Ier, occupait le haut de la place actuelle et s'étendait en outre, au XIVe siècle, sous les n°s 19 et 21 de la rue[2]; le plan de 1616 la figure plantée d'arbres. La place de la Mission comprend en plus une partie des anciens jardins de l'*hôtel de Coniac* (n° 13, rue des Dames), devant le jardin actuel de cet hôtel; elle couvre aussi l'emplacement du mur d'enceinte de la ville, celui du fossé qui passait sous le Calvaire, et le terrain situé entre le mur et

1. Arch. mun., Comptes de Miseurs de 1476, f°s 49, r°, et suivants. — et de 1652, 1er Registre.
2. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

le prolongement de la rue Nantaise : ce dernier terrain avait été afféagé en 1722 à M. de Coniac, mais la Communauté de Ville se fit subroger à lui en 1739[1]. La partie Sud de la place formait un port au XVIII[e] siècle. (Voir n° 30, quai Duguay-Trouin.)

La muraille de la première enceinte s'étendait à travers la place, du Sud-Est au Nord-Ouest, derrière le Calvaire actuel; les travaux des égouts en ont fait découvrir en 1882 la base gallo-romaine. La *tour du Fourgon* se trouvait sous la maison formant l'encoignure du quai Duguay-Trouin; on voit encore une portion importante de l'ancienne muraille d'enceinte au Sud du jardin de l'hôtel de Coniac. — Le Calvaire a été érigé en 1817 : une gravure conserve le souvenir de cette cérémonie. De grosses fleurs de lis remplaçaient les boules qui ornent le Calvaire actuel.

La partie Sud de la rue de la Monnaie, depuis l'Ecole d'Artillerie, a été nivelée et prolongée vers 1782 jusqu'au Mail à travers le mur d'enceinte : le rez-de-chaussée du n° 21 et la terrasse de l'Ecole d'Artillerie gardent les traces de ce travail[2]; on n'accédait auparavant au Mail qu'en descendant un escalier en terre et en bois[3].

Au Sud-Ouest de la place de la Mission se trouvait dès le XVII[e] siècle le *port de Salle-Verte*[4].

Paul BANÉAT.

(A suivre.)

1. Arch. mun., 124.
2. *Ibid.*, 125. — Arch. dép., Intendance, C. 336. — Compte des Miseurs de 1782.
3. Arch. dép., Intendance, C, 338.
4. Arch. dép., Min. de Bertelot, notaire à Rennes, 3 mai 1659.

CARTULAIRE

De l'Abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt.

CHAPITRE II

Documents relatifs à l'abbaye de Saint-Sulpice et aux prieurés qui en dépendent, provenant des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine et de la Vienne.

XLII

Bulle du Pape Eugène III[1].

22 avril 1146.

[1° Il prend le couvent et les biens de Saint-Sulpice sous sa protection. — 2° Liberté de l'élection de l'abbesse. — 3° Défense à tout prélat de célébrer la messe publiquement dans la chapelle du monastère sans le consentement de l'abbesse. — 4° Défense de lever des dîmes sur les novales de l'abbaye.]

Eugenius, episcopus, servus servorum Dei, dilectissimis in Christo filiabus : Mariæ, abbatissæ monasterii beatæ Mariæ, quod in silva nidi merli situm est, atque sororibus tam presentibus quam futuris, regularem vitam professis in perpetuum, quoniam sine veræ cultu religionis, nec caritatis unitas potest substinere, nec Domino gratum exhiberi servitium, expedit apostolicæ auctoritati religiosas personas diligere et earum quieti paterna sollicitudine

1. Copie collationnée à l'original, au XVII[e] siècle. — Arch. d'Ille-et-Vil., 2 H 2. 2.

providere. Ea propter, dilectæ in Domino filiæ, prædecessorum nostrorum, felicis recordationis, Calixti et Innocentii, romanorum pontificum vestigiis inherentes, nec non venerabilis fratris nostri, Gaufridi, Burdigalensis archiepiscopi precibus inclinati, vestris justis petitionibus clementer annuimus et præfatum beatæ Dei genitricis semperque virginis Mariæ monasterium, in quo divino mancipatæ estis obsequio, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et præsentis scripti privilegio communimus, statuentes ut quascumque possessiones, quæcumque bona idem monasterium in presentiarum juste et canonice possidet aut īn futurum concessione pontificum et liberalitate regum, largitione principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis præstante Deo poterit adipisci, firma vobis vestrisque succedentibus illibata permaneant, in quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis : ecclesiam sanctæ Mariæ in Scotia, in episcopatu Nannetensi sitam, in episcopatu eodem, ecclesiam sanctæ Radegundis et ecclesiam sanctæ Honorinæ cum pertinentiis earum; in episcopatu Corisopitensi, ecclesiam sanctæ Mariæ de Aquilonia cum pertinentiis suis; in episcopatu Venetensi, ecclesiam sanctæ Mariæ quæ vocatur Locus Mariæ cum pertinentiis suis; in episcopatu Aletensi, ecclesiam sancti Samsonis de Teloio et ecclesiam sancti Germani cum pertinentiis earum; in episcopatu Redonensi, ecclesiam Macuti in silva quæ dicitur Tilia cum pertinentiis suis et hospitalitatem quæ vocatur Butulus guiguemet cum pertinentiis suis; in episcopatu Cenomanensi, ecclesiam sanctæ Mariæ quæ dicitur Fons sancti Martini cum pertinentiis suis; in episcopatu Turonensi, ecclesiam sanctæ Mariæ Magda-

lenæ quæ dicitur Fraxinea; in episcopatu Andegavensi, elemosinariam Halenodii cum pertinentiis, ecclesiam sancti Jacobi de Lateio et ecclesiam ejusdem apostoli quæ vocatur Petra Alberia cum pertinentiis; in episcopatu Pictaviensi, ecclesiam sanctæ Mariæ Magdalenæ quæ dicitur Fulgerosa cum pertinentiis. Sane laborum vestrorum quos propriis manibus aut sumptibus collitis, sive de nutrimentis[1] vestrorum animalium nullus omnino a vobis decimas exigat. Præterea ut divinis famulatibus liberius valeatis insistere, sancimus ut nulli archiepiscopo aut episcopo, vobis invitis, in eodem monasterio missas publicas liceat celebrare ne forte in vestris recessibus, popularibus occasio præbeatur ulla conventibus, neque occasione colloquiorum communium, sive judiciorum faciendorum seu ecclesiasticorum ordinum celebrandorum vel quolibet alio modo quies vestra perturbetur, vel idem locus quibuslibet expensis seu frequentia hominum prægravetur. Prohibemus etiam ut nulli post factam in eodem monasterio professionem absque abbatissæ et capituli permissione liceat discedere, discedentem vero nullus audeat retinere. Obeunte vero te, nunc ejusdem loci abbatissa, vel tuarum qualibet succedentium, nulla ibi qualibet subreptionis astutia seu violentia præponatur nisi quam sorores secundum dominum et beati Benedicti regulam providerint eligendam. Sepulturam quoque ipsius loci liberam esse concedimus ut eorum qui se hic sepeliri deliberaverint devotioni et extremæ voluntati,

1. Ce mot *nutrimentis* est douteux, ainsi que dans plusieurs bulles qui suivront. Je n'ai pu lire autre chose et un paléographe de marque n'a pas mieux réussi que moi.

nisi forte excommunicati sint, nullus obsistat, salva justitia matricis ecclesie. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat præfatum monasterium temere perturbare aut ejus possessiones auferre vel ablatas retinere, minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum ergo quorum gubernationi et substantationi concessa sunt usibus omnimodis profutura, salva sedis apostolicæ auctoritate et diocezanorum episcoporum canonica justitia. Si qua igitur in posterum ecclesiastica secularisve persona hujus nostræ constitutionis paginam sciens contra eam temere venire tentaverit, secundo tertiove commonita, nisi reatum suum congrua satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui dignitate careat reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri, Jesu Christi, aliena fiat atque in extremo examine districtæ ultioni subjaceat, cunctis autem eidem loco justa servantibus sit pax Domini nostri Jesu Christi quatenus et hic fructum bonæ actionis percipiant et apud districtum judicem præmia æternæ pacis inveniant. Amen. Decimo[1] kalendas maii, anno millesimo centesimo quadragesimo sexto.

1. Le mot *decimo* est illisible et par suite douteux; le copiste ne semble pas avoir compris le premier mot de la date.

XLIII

Bulle d'Alexandre III[1].

1161

[Cette bulle, comme celle d'Eugène III, promet protection et accorde les mêmes privilèges à Saint-Sulpice]

Alexander, episcopus, servus servorum, Dei dilectis in Christo filiabus, Ninæ, abbatissæ, monasterii beatæ Mariæ, quod in silva Nidi Merli situm est ejusque sororibus tam prœsentibus quam futuris, regularem vitam professis in perpetuum. Quoniam sine vero cultu religionis, nec charitatis unitas potest subsistere, nec Deo gratum exhiberi servitium, expedit apostolicæ auctoritati religiosas personas diligere, earum quieti paterna sollicitudine providere. Ea propter, dilectæ in Domino, prœdecessorum meorum, felicis recordationis, Calixti, Innocentii et Eugenii, romanorum pontificum vestigiis inhærentes, vestris justis postulationibus clementer annuimus et præfatum beatæ Dei genitricis semperque Virginis Marie monasterium, in quo divino mancipatæ estis obsequio, sub beati et nostra protectione suscipimus et presentis scripti privilegio communimus statuentes ut quascumque possessiones, quæcumque bona idem monasterium, in præsentiarum, juste et canonice possidet aut in futurum concessione pontificum, liberalitate re-

1. 1re copie faite le 6 septembre 1599.
2e copie faite le 22 juillet 1657.
3e copie faite le 27 mai 1685.
Arch. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 2.

gum, largitione principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis, præstante Domino, poterit adipisci, firma vobis vestrisque succedentibus et illibata permaneant, in quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis : ecclesiam sanctæ Mariæ, quæ dicitur Scotia, in episcopatu Nannetensi sitam; in eodem episcopatu, ecclesiam sanctæ Radegondis et ecclesiam sanctæ Honorinæ et ecclesiam quæ vocatur Sedes, et ecclesiam sanctæ Mariæ quæ vocatur grangia et duas insulas in Ligere, Corbeiarum videlicet et Fornu (?) cum appenditiis earum; in Anglia, in episcopatu Rophenensi, ecclesiam de l'Isle geherche et totum manerium, et ecclesiam sanctæ Vereburgedeho cum omnibus appenditiis; in episcopatu Londoniensi, manerium quod vocatur Lugaiarat cum omnibus pertinentiis; in episcopatu Corisopitensi, ecclesiam sanctæ Mariæ de Aquilonia cum appenditiis; in episcopatu venetensi, ecclesiam sanctæ Mariæ quæ vocatur Locus Maria, et ecclesiam sanctæ Mariæ quæ vocatur de Prisciach, et ecclesiam sancti Leonardi cum appenditiis earum; in episcopatu Macloviensi, ecclesiam sancti Samsonis de Telogio et ecclesiam sancti germani de Loheac, et ecclesiam sanctæ Mariæ de Stablain cum appenditiis earum; in archiepiscopatu Dolensi, ecclesiam sancti Gregorii cum pertinentiis suis; in episcopatu Redonensi, ecclesiam sancti Maclovii in silva quæ dicitur, Tillia, et ecclesiam de Erceyo et ecclesiam sancti albini de Albiniaco, et ecclesiam sancti Melanii de Moiseio, et ecclesiam sancti Martini de Channeyo, et ecclesiam sancti Martini de Buxeria, et ecclesiam sancti Marci de Baysco, et domum hospitalem quæ vocatur Butulus Bigumeth cum

omnibus appenditiis earum; in episcopatu Cenomanensi, ecclesiam sanctæ Mariæ quæ dicitur fons sancti Martini, ecclesiam sanctæ Mariæ Magdalenæ de Bella silva cum pertinentiis; in archiepiscopatu Turonensi, ecclesiam sanctæ Mariæ Magdalenæ quæ vocatur Fraxinea, cum pertinentiis; in episcopatu Andegavensi, elemosinariam Hallenodii et ecclesiam sancti Jacobi de Lateyo, et ecclesiam ejusdem apostoli quæ vocatur Petra Alberia cum omnibus pertinentiis earum; in episcopatu Pictaviensi, ecclesiam sanctæ Mariæ Magdalenæ quæ dicitur Fulgerosa cum omnibus pertinentiis. Sane novalium vestrorum quos propriis manibus aut sumptibus collitis, sive de nutrimentis (?) vestrorum animalium, nullus omnino a vobis decimas exigat. Præterea ut divinis famulatibus liberius valeatis insistere, sancimus ut nulli archiepiscopo aut episcopo, (vobis) invitis, in eodem monasterio missas publicas liceat celebrare, ne forte in vestris recessibus popularibus occasio præbeatur ulla conventibus, neque occasione colloquiorum communium, sive judiciorum faciendorum, seu ecclesiasticorum ordinum celebrandorum, vel quolibet alio modo quies vestra perturbetur, vel idem locus quibuslibet expensis seu figmentis hominum prægravetur. Præcipimus insuper ut proprii familiares vestri quamdiu in servitio vestro fuerint liberi permaneant ab exactione oblationum secularium sacerdotum. Prohibemus etiam ut nulli, post factam in eodem monasterio professionem, absque abbatissæ et capituli sui permissione liceat discedere, discedentem vero nullus audeat retinere. Obeunte vero te nunc ejusdem loci abbatissa, vel tuarum qualibet incedentium, nulla bi qualibet subreptionis astutia seu violentia præ-

ponatur, nisi eam sorores secundum domini et beati Benedicti regulam providerint eligendam. Sepulturam quoque ipsius loci liberam esse concedimus, ut eorum qui se illic sepeliri desideraverint devotionis extremæ voluntati, nisi forte excommunicati sint, nullus obsistat, salva justicia matricis ecclesiæ. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat præfatum monasterium temere perturbare, aut ejus possessiones aufferre, vel ablatas retinere, minuere, seu quibuslibet vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum ergo quorum gubernationi et substentationi concessa sunt usibus omnimodis profutura, salva sedis apostolicæ auctoritate et diocezanorum episcoporum canonica justitia. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hujus constitutionis paginam sciens contra eam temere venire tentaverit, secundo tertiove monita, nisi reatum suum congrua satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui dignitate careat reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et a sacritissimo corpore ac sanguine Dei et Domini Redemptoris, Jesu Christi, aliena fiat atque in extremo examine districtæ ultioni subjaceat. Cunctis autem in eodem loco justa servantibus sit pax Domini nostri Jesu Christi, quatenus et hic fructum bonæ actionis percipiant et apud districtum judicem præmia æternæ pacis inveniant. Amen, Amen.

Il est ajouté sur la copie du 6 septembre 1599 :

Audessoubs de laquelle bulle y a au cousté senestre ung double rond croizé par le milieu autour duquel sont escriptz ces motz : Monstra michi vias

tuas, Domine, et au milieu : Sanctus Petrus, sanctus Paulus, Alexander tertius, et de l'autre cousté, ung chiffre et caractère, et plus bas et audessoubz : Ego, Alexander, catholicæ ecclesiæ episcopus, et chiffre, et plus bas, aux deux coustez sont les noms et chiffre de dix cardinaux avecques des croix en teste de chascun nom, et au milieu sont les noms et chiffre de deux evesques avec des croix, en teste des dicts noms, et au bas est escript : Datum Turonis, anno millesimo centesimo sexagesimo primo, pontificatus vero domini Alexandri, papæ tertii, anno quarto.

XLIV

Bulle d'Urbain III, 15 des kalendes de novembre.

18 octobre 1186-87. (Original [1].)

[1° Défense de lever des dîmes sur les novales de l'abbaye. — 2° Election de l'abbesse par les religieuses. — 3° Interdiction aux religieuses de tester.]

Urbanus, servus servorum Dei, dilectis in Christo filiabus, abbatisse et monialibus sancti Sulpitii, salutem et apostolicam benedictionem. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem prebere consensum et vota que a rationis tramite non discordant, effectu prosequente, complere. Quapropter dilecte in Christo filie, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, auctoritate vobis presentium indulgemus ut de novalibus vestris que propriis manibus aut sumptibus colitis vel de nutrimentis animalium vestrorum nullus a vobis decimas

1. Arch. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 2.

exigere vel extorquere presumat. Obeunte vero te, nunc ejusdem loci abbatissa, vel earum qualibet que in eodem tibi loco successerint, nulla cujuslibet *succeptionis* astutia seu violencia preponatur nisi quam sorores, vel sororum pars consilii sanioris, secundum Deum et beati Benedicti regulam duxerint eligendam. Prohibemus insuper ne abbatisse, priorisse, seu alii persone loci vestri religionis voto astricte licitum sit facere testamentum, sed si apud quemquam aliqua de rebus suis inventa fuerint, ad communem utilitatem reducantur. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis ac prohibitionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum *Veronis*[1] XV kalendas novembris.

XLV

Bulle du Pape Jean XXII[2].

2 mars 1320.

Joannes episcopus, servus servorum Dei venerabili fratri, episcopo Nannetensi, et dilecto filio, abbati monasterii sancti Florentii Salmuriensis, Andegavensis diocesis, salutem et apostolicam benedictionem. Exbibita nobis pro parte dilectæ in Christo filiæ Peronæ, abbatissæ monasterii sancti Sulpitii, ordinis sancti Benedicti, Rhedonensis diœcesis, petitio continebat, quod cum idem monaste-

1. *Veronis*, pour *Veronæ*.
2. Copie du 12 septembre 1657. — Arch. d'Ille-et-Vil.. 2 H 2.

rium, propter malam administrationem bonorum ipsius habitam etiam ante assumptionem ejusdem abbatissæ ad ipsius monasterii regimen, fuerit et sit debitorum onere prægravatum, sintque nonnulli de fratribus et de monialibus ejusdem monasterii, tam in redditibus bonisque mobilibus abundanter, quam etiam de bonis monasterii impinguati, nolentes eidem monasterio, pro relevatione dictorum onerum subvenire, prælibata abbatissa nobis humiliter supplicavit ut providere dicto monasterio circa relevationem onerum prædictorum paterna sollicitudine curaremus. Cum autem ad nos ex pastoralis officii debito ecclesiarum et monasteriorum omnium sollicitudo pertineat, ac propter hoc volentes eidem monasterio circa hujusmodi onera providere, discretioni vestræ per apostolica scripta mandamus quatenus vos, vel alter vestrum, de præmissis simpliciter summarie et de plano sine strepitu et figura judicii cognoscatis, et si vobis constiterit ita, esse prælibatos fratres condonatos et moniales, quemlibet videlicet, pro facultate ac possibilitate sua ad subveniendum eidem monasterio in oneribus antedictis et ad ponendum et resignandum in ipsius abbatisse manibus bona mobilia quæ habent et possident velut propria contra regulam ejusdem ordinis ipsorumque vota, convertenda scilicet bona ipsa per abbatissam eamdam in exonerationem debitorum ipsorum ac in utilitatem monasterii prælibati, per censuram ecclesiasticam, appellatione post*posita* compellatis, invocato ad hoc, si opus fuerit, auxilio brachii sæcularis, nonobstantibus felicis recordationis Bonifacii papæ octavi, prædecessoris nostri, *constitutione*, qua cavetur ne judices a sede apostolica deputati extra civitates ac diœceses in quibus

deputati fuerint, contra quoscumque procedere, aut aliquos ultra unam dictam a fine diocesis eorumdem trahere præsumant, seu quod de aliis quam manifestis injuriis et violentiis ac aliis quæ judicialem imaginem exigunt, pænis in eos, si secus egerint, et in id procurentes adjectis, iidem judices se nullatenus intromittant ac aliis quibusdam constitutionibus a prædecessoribus romanis pontificibus, de judicibus delegatis aut aliis editis quæ nostræ possent, in hac parte, jurisdictioni aut potestati ejusque libero exercitio quomodolibet obviare, seu si aliquibus conjunctim vel divisim a prædicta sit sede indultum quod excommunicari, suspendi vel interdici non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi et eorum personis, locis, nominibus propriis et ordinibus mentionem, et qualibet alia dictæ sedis indulgentia, generali vel speciali, cujuscumque tenoris existat per quam præsentibus nom expressam, vel totaliter non insertam, nostræ jurisdictionis explicatio in hac parte posset quomolibet impediri et de qua cujusque toto tenore, de verbo ad verbum habenda sit in nostris litteris mentio specialis. Datum Avenioni, sexto nonas martii, pontificatus nostri anno quinto.

XLVI

Bulle du Pape Jean XXII [1].

24 octobre 1330.

Joannes episcopus, servus servorum Dei, dilecto

1. Copie. — Arch. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 2.

filio abbati sancti Melanii Rhedonensis, salutem et apostolicam benedictionem. Significavit nobis dilecta in Christo filia Perrona, abbatissa monasterii de sancto Sulpicio, ordinis sancti Benedicti, Rhedonensis diocesis, quod licet perpetui vicarii ecclesiarum ad dictum monasterium spectantium, qui tam ex privilegiis apostolicæ sedis monasterio prædicto concessis, quam de antiqua et approbata consuetudine, ex fratribus professis duntaxat condonatis vulgariter appelatis dicti monaterii, in quo fratres et sorores existunt, et esse consueverunt, ab antiquo ad presentationem abbatissæ ipsius monasterii quæ est pro tempore, in ecclesiis ipsis, dum vacant, instituuntur, rationes dictæ abbatissæ. quæ est pro tempore, de fructibus ecclesiarum ipsarum reddere, et id quod de fructibus ipsis earumdem ecclesiarum, debitis supportatis oneribus, superest, in ejus manibus resignare, per eam in utilitatem dicti monasterii convertendum teneantur, hæc quæ pacifice observata fuerint a tempore concessionis prædictorum privilegiorum, et cujus contrarii memoria non existit, tamen Guillelmus de sancto Sulpitio, Perrin de Moasé, Thomas Gallet, de Channé, Thomas Lepage, de Sérigné, Petrus, de sancto Albino, Radulphus de Mordefroy, de Herceyo, Petrus de Mouton de Bais et Petrus, de la Boixière, ecclesiarum dictæ diocesis ad dictum monasterium spectantium perpetui vicarii, et dicti monasterii fratres professi, rationem de fructibus ipsarum ecclesiarum quarum sunt vicarii, et dicti monasteri fratres professi, rationem de fructibus ipsarum ecclesiarum quarum sunt vicarii per eos perceptis reddere, et id quod de eisdem perceptis fructibus earumdem ecclesiarum debitis supportatis oneribus superest in dictæ

abbatissæ manibus resignare, per eam in utilitatem dicti monasterii convertendum, absque causa rationabili indebite contradicunt, in ipsorum Perronæ et monasterii non modicum et gravamen, quare dicta Perrona nobis humiliter supplicavit ut providere sibi super hoc dignaremur. Quia vero nobis non constitit de premissis, discretioni tuæ per apostolica scripta mandamus, quatenus vocatis qui fuerint vocandi, et auditis hinc inde propositis, quod justum fuerit, appellatione remota, decernas, faciens quod decreveris per censuram ecclesiasticam firmiter observari, testes autem qui fuerint nominati, si se gratia, odio vel timore substraxerint, censura simili, appelatione cessante, compellas veritati testimonium perhibere. — Datum Avenioni, VIIII kalendas novembris, pontificatus nostri anno quinto decimo.

XLVII

Bulle du Pape Martin V pour retirer les biens aliénés de l'abbaye de Saint-Sulpice.

24 mars 1423. (Original[1].)

Martinus episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio, archidiacono de Deserto, in ecclesia Redonensi, salutem et apostolicam benedictionem. Dilectarum in Christo filiarum, abbatisse et conventus monasterii beate Marie de sancto Sulpicio, ordinis sancti Benedicti, Redonensis diocesis, precibus inclinati presencium tibi auctoritate mandamus quatenus eaque de bonis ipsius monasterii alienata inveneris illicite vel distracta, ad jus et proprietatem ejusdi monas-

1. Arch. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 2.

terii (*revoces raptores*[1]), contradictores per censuram ecclesiasticam, appellatione postposita, compescendo. Testes autem qui fuerint nominati, si se gracia, odio vel timore subtraxerint, censura simili, appellatione cessante, compellas veritati testimonium perhibere. Datum Constancie VIIII Kalendas Aprilis, pontificatus nostri anno primo.

XLVIII

Bulle pontificale. — Commission du Pape en faveur d'Aliette du Pontbellanger pour posséder des prieurés.

17 septembre 1519. (Original[2].)

Leo episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri episcopo *Asculan*... et dilectis filiis Thome Regis, canonico ecclesiæ Nannetensis ac officiali Redonensi, salutem et apostolicam benedictionem. Hodie dilecte in christo filie, Aliette du Pontbellanger, moniali sancti Sulpicii, ordinis sancti Benedicti, Redonensis diocesis, specialem gratiam facere volentes motu proprio, beneficium ecclesiasticum per dicti seu sancti georgii Redonensis, ejusdem ordinis, monasteriorum moniales teneri solitum, etiamsi prioratus, propositura, dignitas personatus, administratio vel officium foret, et ad illum, illam vel illud consuevisset quis per electionem assumi eique cura per vicarium perpetuum exerceri solita, etiam jurisdictionalis immineret animarum, ad dilectorum in christo filiarum abbatissarum et conventuum dictorum monasteriorum collationem, provi-

1. Ces mots *revoces raptores* ont été substitués, car le passage est déchiré.
2. Arch. départ. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 64.

sionem, presentationem, electionem seu quamvis aliam dispositionem communiter et divisim pertinens, si quod vacabat tunc, aut cum vacaret, quod dicta Alietta per se, vel procurationem suum ad id legitime constitutum, infra certi tunc expressi temporis spacium duceret acceptendum, conferendum sibi, post acceptationem hujusmodi cum omnibus juribus et pertinentiis suis donationi apostolice reservavimus, prout in nostris inde confectis litteris plenius continetur. Quocirca discretioni vestre per apostolica scripta motu simili mandamus, quatenus vos vel duo aut unus vestrum, si, et postquam dicte littere vobis presentate fuerint, per vos, vel alium, seu alios, beneficium predictum, si vacat aut cum vacaverit, ut prefertur, eidem Aliette post acceptationem hujusmodi cum omnibus juribus et pertinentiis supradictis, auctoritate nostra conferre et assignare curetis, inducentes eam vel procuratorem suum, ejus nomine, in corporalem possessionem beneficii juriumque et pertinentiarum predictorum et defendentes inductam ac facientes Aliettam, vel pro ea procuratorem predictum ad beneficium hujusmodi, ut est moris, admitti, ipsamque Aliettam quamprimum possessionem beneficii hujusmodi tam presentium quam dictarum litterarum vigore pacifice assecutam, si dictum beneficium per ejusdem monasterii sancti Georgii moniales teneri consueverit, de monasterio sancti Sulpicii, cujus monialis est et, ut accepimus, ordinem ipsius expresse professa existit, ad monasterium sancti Georgii, hujusmodi juxta decreti in prioribus litteris appositi tenorem, transferatis, faciatisque eam inibi in monialem recipi ac sincera in Domino caritate tractari sibique de ipsius beneficii fructibus, reddi-

tibus, proventibus, juribus et obventionibus universis integre responderi contradictores auctoritate nostra, appellatione postposita, compescendo, non obstantibus omnibus que in dictis prioribus litteris voluimus non obstare, seu si abbatissis et conventibus prefatis vel quibusvis aliis communiter vel divisim ab apostolica sede indultum, quod interdici, suspendi, vel excommunicari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem. Datum Romæ apud sanctum Petrum, anno Incarnationis dominice, millesimo quingentesimo decimo nono, quinto decimo kalendas octobris, pontificatus nostri anno septimo.

XLIX

Bulla Gregorii XV pro reformatione sanctimonalium S. Sulpicii, anno 1621[1].

6 décembre 1621.

Gregorius episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus Rhedonensi, Nannetensi, Corisopitensi, et Macloviensi episcopis salutem et apostolicam benedictionem. Super gregem Dominicum vigilis et solliciti pastoris officium exercentes, quod pro ovibus ejusdem gregis nobis commissis, quæ aut negligentia, aut hominum malitia, vel temporum injuria corruptæ sunt, sanandis, et ad pristinam rectamque semitam restituendis, ob locorum distantiam ipsi præsentes præstare non possumus, id

1. Cette bulle se trouve en tête des constitutions de l'abbaye de Saint-Sulpice, imprimées en 1685.

ipsum per prælatos catholicæ religionis, et pietatis studio præstantes adimplere satagimus, ut nostro muneri satisfacientes, earumdem ovium saluti, quantum cum Deo possumus, consulamus, necnon ea quæ pro stabilimento et conservatione monasteriorum sanctimonialium, illis eorumque bonis per prædecessores nostros Romanos pontifices rite concessa reperimus, cum a nobis petitur, apostolicæ confirmationis munimine roboramus. Exhibita siquidem nobis humiliter pro parte dilectæ in Christo filiæ Margaritæ d'Angennes, abbatissæ monasterii a sede apostolica immediate dependentis monialium sancti Sulpitii, Rhedonensis diœcesis, ordinis sancti Benedicti, petitio continebat, quod ipsa animadvertens regularem disciplinam tractu temporis, occasione bellorum civilium, et hæresum quæ in regno Franciæ pridem longe lateque grassatæ sunt, tam circa clausuram, quam paupertatis votum, in dicto monasterio ita relaxatam esse, ut vix ullum ejus vestigium superesse videretur, cum moniales proprietatibus vacantes, clausuræ observantiam pro libito violare parvi æstimarent, huic malo salutare reformationis remedium adhibendum esse censuit, cumque necessarium illud reformationis opus aggressa, adhibito super hoc proborum et peritorum vironum consilio, quæ collapsa erant restaurare, ac in meliorem et debitum statum restituere, ipsiusque monasterii moniales ad decentem clausuram reducere, et introducta rerum omnium ad victum et vestitum monialium juxta earum statum necessariarum communione, omnem eis earumque singulis proprietatis occasionem adimere decrevisset, nonnullæ moniales laxioris vitæ morbo conflictatæ et proprietatibus assuetæ clausuræque observantiam

abhorrentes, non solum reformationem amplecti et intra dicti monasterii septa commorari recusarunt, sed, excusso jugo sanctæ obedientiæ, sine qua non potest vita regularis consistere cum magno, animarum suarum periculo, populique scandalo, ad quasdam domos, terras et loca ad dictum monasterium spectantia, seu ab eo dependentia profectæ, in illis commorantur, seque dicti ordinis moniales frustra gloriantur. Cum autem, sicut eadem petitio subjungebat, scandalosum sit ut dictæ moniales quæ clausuram servare promiserunt pauperpatisque et obedientiæ vota amiserunt, illis spretis, domicilia privata extra monasterium pro libero earum voluntatis arbitrio eligant, et voluntariam vitam ducant, eadem Margarita, abbatissa, ut dictarum monialium laxa nimis a regulari statu aliena vita reformaretur, et labenti monasterii statui majori authoritate succurratur, necessarium nostrum remedium et favorem implorans, nobis humiliter supplicari fecit, quatenus in præmissis opportune providere de benignitate apostolica dignaremur. Nos igitur qui regularem observentiam in quibuslibet, præsertim sanctimonialium, monasteriis in quibus illam deformatam et relaxatam esse conpicimus, in pristinum statum cum primum restitui sinceris desideramus affectibus, prædictam Margaritam abbatissam, a quibusvis excommunicationis, suspensionis, et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et, pœnis, a jure vel ab homine, quavis occasione vel causa, latis, si quibus quomodolibet innodata existit, ad effectum præsentium duntaxat consequendum, harum serie absolventes, et absolutam fore censentes, hujusmodi supplicationibus inclinati, et ex voto congregationis venerabilium Fratrum nostrorum cardina-

lium negotiis regularium præpositorum, fraternitati vestræ per Apostolica scripta mandamus, ut cum primum ab ipsa Margarita, abbatissa, et conventu dicti monasterii, seu majori illius parte requisiti fueritis, seu alter vestrum requisitus fuerit, moniales extra dictum monasterium in cujuslibet vestrum diœcesibus degentes ad dictam clausuram in dicto monasterio observandam, et ad illud redeundum, prout ad quemlibet vestrum spectabit, auctoritate nostra per sententias, censuras, et pœnas ecclesiasticas aliaque opportuna juris et facti remedia, cogatis et compellatis. Tuque, Frater Rhedonensis, eliminata prosursque aboleta omni proprietate, communionem rerum omnium, et bonorum ad idem monasterium pertinentium, salva semper abbatiali dignitate et authoritate circa quam nihil innovetur aut innovari possit, in conventu dicti monasterii introducas, ipsasque res et bona ad communitatem seu mensam communem, salva eadem dignitate illiusque juribus, referri et reponi debere, et moniales in dicto monasterii nunc professas, ad clausuræ observantiam obligatas et fore, deinceps vero nullas moniales in domibus, terris et locis a dicto monasterio dependentibus commorari, neque in illis novitias recipi posse, sed omnes et singulas moniales in dicto monasterio habitum suscepturas, et inibi Altissimo in puritate cordis et corpori famulari cupientes, post transactum in exacta regulæ et reformationis observantia probationis annum, secretis monialium suffragiis ad professionem, et admissas ad perpetuam clausuræ observantiam obligatas esse et fore, et sub reformatione vivere debere, dicta authoritate decernas, aliaque facias in præmissis necessaria et oportuna. Cæterun omnia et singula privilegia

gratias, exemptiones, et indulta eidem monasterio illiusque abbatissæ, conventui, monialibus, personis et bonis, a Sede Apostolica et quibusvis Romanis Pontificibus prædecessoribus nostris, quandocumque etiamdum forsan iteratis vicibus, et tam principaliter quam accessorie et communicative concessa, eorum tenores prœsentibus pro sufficienter expressis habentes, dummodo sint in usu et sacris canonibus, aut concilii Tridentini decretis non adversentur, apostolica authoritate, tenore præsentium approbamus et confirmamus, illisque perpetuum et inviolabile apostolicæ firmitatis robur adjicimus, irritumque et inane, si super eis a quoquam quâvis authoritate, scienter vel ignoranter contigerit attentari, decernimus, non obstantibus, præmissis, ae constitutionibus, et ordinationibus apostolicis, dictorumque ordinis et monasterii etiam juramento, confirmatione Apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis statutis, consuetudinibus, cæterisque contrariis quibuscumque. Datum Romæ apud sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominicæ millesimo sexcentesimo vigesimo primo, octavo idus decembris, pontificatus nostri anno primo.

Loco + plumbi H E SERVANDON

I.

Fondation de Locmaria de Quimper par l'évêque Benedic, comte de Cornouaille, et par Alain Canhiart, son fils et son successeur audit comté [1].

1022-1058.

In nomine Dei summi et amore regis superni qui de Virgine dignatus est nasci pro redemptione generis humani. Hæ littere narrant quod Benedictus, episcopus atque comes [2], dedit pro redemptione animæ suæ terciam partem et ecclesiæ Guorleisan [3] in hereditate perpetua sanctæ Mariæ in Aquilonia civitate [4]. Et iterum dedit ei terram a lapide qui dicitur Maen Tudi usque ad crucem quæ est juxta

1. Arch. d'Ille-et-Vil., fonds de l'abbaye Saint-Sulpice, 2 H 2, 89.

Cette charte originale, en parchemin, de grande dimension, appartient par l'écriture au milieu du XIe siècle. Elle contient quelques *æ* et beaucoup d'*e* cédillés pour en tenir lieu.

D. Morice, dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, donne un extrait de cette pièce.

M. A. de la Borderie donne cette charte en entier dans le *Recueil des Actes inédits des Ducs de Bretagne*, t. I, n° VIII, p. 17.

Après avoir comparé sa lecture avec le texte primitif, je l'ai trouvé absolument exacte. — J'ai donc cru devoir la reproduire ici avec les annotations qui l'accompagnent.

2. La liste des comtes de Cornouaille, inscrite au dernier feuillet du cartulaire de Landévenec, le nomme Binidic. Ailleurs, on le nomme aussi Budic. *(Biographie Bretonne*, I, p. 466, col. 2.) Il fut comte et évêque de Cornouaille depuis les dernières années du Xe siècle jusqu'en 1022, où, selon D. Morice (*Hist. de Bretagne*, II, p. XXIV) et M. Hauréau (*Gallia Christiana*, XIV, col. 875 et 891), il se serait démis de l'épiscopat en faveur de son fils Orscant, qui figure ici comme témoin de la donation de son père, ce qui place cet acte de 1022 à 1029, époque où Alain Canhiart avait succédé à son père dans le comté de Cornouaille, comme on le voit par la fondation de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé.

3. Gourlison, tréve de Ploaré jusqu'en 1790, annexée aujourd'hui à la commune et paroisse de Ploneis, canton de Plougastel-Saint-Germain, arrondissement de Quimper (Finistère).

4. *Aquilonia civitas*, c'est la ville romaine sur laquelle est bâti le faubourg de Loc-Maria de Quimper, ainsi nommé de l'église et monastère Sanctæ Mariæ, dont il est question. Quimper est un quart de lieue plus haut, au confluent de l'Odet et du Steir.

montem Chuchi, hinc usque ad fontem quæ dicitur Pabi, deinde usque ad flumen Oded, in dicumbitione atque in hereditate perpetua. Et qui frangere aut minuere voluerit hanc donationem et elemosinam anathema sit in die judicii coram Deo et angelis suis, nisi digna satisfactione emendare voluerit. Amen. Hii sunt testes in hoc : Augustin testis; Matguethen, testis; Clemens Gleumarchuc. Alan Bellator fortis[1]. Orscant, episcopus. Perennes mab[2] Chenuut. Armedan; consentiente Guiguædon[3] cum domino suo et filiis et militibus; Gurchi gubernante locum cum donationibus[4]. Alanus comes, filius Benedicti supradicti, villam dedit Sanctæ Mariæ, matri[5] Domini, pro anima sua, in hereditate perpetua, quæ vocatur Caer guenn in Budoc Capsidum[6], videntibus testibus : Gurchi, cum clericis suis. Femina ipsius comitis, Judeth[7]. Haerneu, præfectus[8] Edern-Gurgar-Harscoet.

1. *Bellator fortis* est la traduction ou l'équivalent, en breton, du surnom Canhiart ou Canhart.

2. Cet Orscant est le frère d'Alain Canhiart, le fils et successeur de Benedic sur le siége épiscopal de Cornouaille.

3. *Mab* signifie « fils » en breton.

4. *Locum*, c'est Locmaria : Gurchi en était l'abbé. Ce monastère d'hommes semble être devenu plus tard un couvent de femmes gouverné par l'abbesse Hodierne, fille d'Alain Canhiart. Au XIIe siècle, Locmaria fut donné à l'abbaye de Saint-Sulpice-les-Rennes. On serait porté à croire que saint Sulpice y établit d'abord un prieuré d'hommes et un prieuré de femmes.

5. L'original porte « matris. »

6. Beuzec-Capsizun, auj. commune du canton de Pontcroix, arrond. de Quimper (Finistère).

Caer Guenn est le village de Kerven, à 1,200 mètres environ à l'Ouest du bourg paroissial de Beuzec-Capsizun.

7. Judith, fille de Judicaël, comte de Nantes, et femme d'Alain Canhiart. Judeth semble la forme bretonne constamment employée dans la pièce ci-dessus.

8. L'original *pf.* et au-dessus un signe abréviatif. Il faut certainement *præfectus*, synonyme de *præpositus*, et désigne un de ces prévôts ruraux chargés d'administrer un domaine, d'en serrer les rentes. Ils exerçaient aussi certaines fonctions de police et de sûreté publique. (D. Morice, *Preuves*, I, 409, 432.) Ils devaient ressembler plutôt aux maires

Sub eodem tempore, idem Alanus comes predictus iterum dedit tribum Matuudic[1] beatissime Mariæ Virgini in dicumbitione atque in æterna hereditate, pro redemptione animæ suæ, videntibus testibus multis : Orscant scilicet, episcopus. Haeloc. Adoere-Judloguen. Edmeren. Cundiern. Gurhedre. Et quicumque frangere voluerit aut minuere, iram Dei atque Mariæ Virginis, cui hoc datum est, incurrat.

Rursumque dedit Alanus comes et uxor illius, Judeth Sanctæ Mariæ et filiæ suæ Hodierne, abbatissaæ, decimam de Chelen[2], et sepulturam, et quicquid ad altare pertinet. Et iterum dedit Chermar et Chercaulloc et Coithbihan et Cherloscheit et en Chilio[3] et Chercheresoc.

Itemque dedit decimam de Ploerlé[4] et dimidiam villam ubi monasterium est. Et rursum dedit villam quæ vocatur Cherren[5] et Cherflos et Lescoit et Chercutedre et Chercogo et Chenecturnur et Penehelen et Trohcien Miles quidam nomine Galvoreth dedit Judeth comitissæ[6] terram Rosuargan, teste Alano comite.

Deinde dedit Alanus comes et uxor ipsius, Judeth Sanctæ Mariæ terram Cheradelhart, et Chergal, et Brenmedno, et Chertaneth.

qu'aux prévôts décrits par M. Guérard dans les prolégomènes du *Cartulaire de Saint-Père de Chartres* (p. LXXIV et p. LXXI à LXXIII, note).

1. D. Morice a lu « Matuvidet. »

2. Quelen ou Locarn, jadis trève de Duault, auj. commune du canton de Maël-Carhaix, arrond. de Guingamp (Côtes-du-Nord).

3. Le Quilliou, paroisse jusqu'en 1790, aujourd'hui réunie à la paroisse de Plonevez-du-Faou, canton de Châteauneuf-du-Faou, arrond. de Châteaulin (Finistère).

4. Auj. Ploaré, commune du canton de Douarnenez, arrond. de Quimper (Finistère). Ploaré, avant 1790, était la paroisse de Douarnenez.

5. Auj. Querrien, commune du canton de Scaër, arrond. de Quimperlé (Finistère).

6. L'original porte « comittissæ. »

Rursumque dedit terram quæ vocatur Cherguen ad inluminationem altaris[1] Sanctæ Mariæ.

Itemque dedit molendinum in Forest de Fuinant[2] et exclusam[3], in dicumbitione atque in hereditate perpetua, videntibus testibus multis : Hoel scilicet, filius ejusdem comitis[4], Orscant, episcopus, Ilisoch abbas[5], Rannulfus filius Niel, Gleunian, Moruan, vicecomes, Salomon, filius Reueren, Rimeren Croch, Haeueu, filius Ronuallon, Hedreuedo, Judicael Guidest, Chadorett et filius ejus Irispo, Gradelon, filius Ninuon-Guigonus de Roca, Hedroual, Gurloen capellanus, et Orduthal monacha, et Fredeburga et Lisoria, et Milesindis, et Maria[6].

Et qui frangere aut minuere voluerit hanc donationem et elemosinam anathema sit in die judicii coram Deo et angelis ejus, nisi ad satisfactionem et emendationem venerit.

Post mortem Alani comitis[7], dedit Judeth, uxor ejus, pro anima illius, Sanctæ Mariæ, molendinum Inri et exclusam[8].

1. L'original porte « altare. »
2. La Forest-Fouesnant, autrefois trève de Fouesnant, auj. réunie à cette paroisse et commune, qui est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Quimper (Finistère).
3. L'original porte « exclusa. »
4. Hoël, fils aîné d'Alain Canhiart, épousa Havoise de Rennes, sœur du duc Conan II, après la mort duquel il devint lui-même duc de Bretagne, de 1066 à 1084.
5. Ilisoc ou Elisuc, abbé de Landévénec, marqué dans le Cartulaire de cette abbaye sous la date de 1047.
6. Les noms des premières religieuses ont une physionomie toute germanique.
7. Alain Canhiart mourut en 1058, selon la chronique de Kemperlé, et sa femme lui survécut six ans. (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, I, 367.)
8. L'original porte « exclusa. » — Le mot *Inri* est coupé en deux : « In ri. »

LI

Donation faite à Saint-Sulpice par Bardoul le Large Croisé [1].

Quoniam res quæ hodie agitur, diuturnitate temporum adveniente cito a memoria hominum elabitur, nisi litterarum memoriæ commendetur, idcirco sapientes viri ecclesiastica donaria, sive conventiones aut elemosinas perpetuæ memoriæ litterarum mandare curaverunt. Nos igitur earum auctoritatem pro modulo nostro imitantes, omnibus sanctæ Dei ecclesiæ filiis notum facimus quod Bardolus, filius Juhalli Largi, suscepta cruce et habita voluntate eundi in Jerusalem, venit ad ecclesiam B.-M. et S Sulpitii, ibique coram multitudine fratrum et sanctimonialium. et in præsentia Mariæ abbatissæ, in capitulo omnia dona et elemosinas quæ ipse eidem ecclesiæ contulerat et pater ejus pro Dei amore et salute animæ suæ concessit et confirmavit, nomina quorum sunt hæc : Decimam Nuileii etc... qui, exinde ejusdem ecclesiæ auxilio et orationum suffragatione iter agressus est, Jerusalem atque vestigia et sepulchrum D. N.-J. C, visitavit, quibus ex ordine peractis, prædictus Bardolus Dei permissione repatriavit, atque infirmitate, ad abbatiam S Sulpitii devenit, qui per aliquantalum temporis vivens domui suæ bene disposuit et memoriter confessus, omnia quæ supra taxavimus prædictæ ecclesiæ liberrime atque in concussa contradidit, qui post hæc habitum religionis suscipiens, viam universæ carnis introivit [2].

1. D. Morice, t. I, *Preuves*, col. 770.
2. Tiré d'une notice du XIIe siècle à Saint-Sulpice.

LII

Copie du xvii[e] siècle[1].

Donation de l'église de la Fougereuse à Raoul de la Fustaye et aux Religieuses de Saint-Sulpice-la-Forêt.

Ego Willelmus, Dei gratia, Pictaviensium episcopus, dono et concedo domino Radulpho de Flageio, sanctissimo viro et religiosissimo, ecclesiam Dei et sanctæ Mariæ Magdalenæ, quæ est sita in parrochia Fulgeriosa (?) et fundata in Plesseio Cofredi ad opus Sanctimonialium sancti Sulpicii, et earum quæ sunt sub jure et sub jugo ejus, perpetuo tenendam liberam et solutam ab omni pontificali et sinodali oppressione, videntibus et audientibus istis : Roberto, episcopo de Cornugalis, Guillelmo Alano, archidiacono Pictaviensi, Stephano, decano *Coarcensium* (?) et aliis pluribus. Data est et sigillata hæc cartula apud Monsterellum, in domo monachorum, Ludovico, rege Francorum regnante, et Wilelmo Pictaviensium comite, Pascasio, summo pontifice, Henrico † Toarcensium vicecomite. Anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo decimo septimo[2]. Vivax littera, ea quæ sibi committuntur perire non patitur[3].

1. Arch. d'Ille-et-Vil., 2 H 2. 69.
2. Les copies (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H 2. 1. et 2 H 2. 12). ajoutent ce qui suit.
3. Cette même charte se trouve en partie dans la *Gallia Christ*, t. XIV. pièces justif.. chap. III. p. 163.
Plusieurs de ces copies sont fautives. Cependant les erreurs de transcription ne peuvent enlever à ce document ses caractères d'authenticité. On le retrouve toujours avec la même teneur; seuls, les noms propres sont barbarisés.
Arch. nat., G8-698, copie défectueuse du xviii[e] siècle dans un cahier de 47 feuillets in-4°.

LIII

Donation de l'église de Ste-Magdeleine de la Fougereuse par Guillaume, évêque de Poitiers, à Raoul de la Fustaye et aux religieuses de Saint-Sulpice. — Traduction française [1].

Moi, Guillaume, par la grâce de Dieu, évesque de Poitou, je donne, concède à Monsieur Raoul de Flagère, homme fort saint et très religieux, l'église de Dieu et de saincte Marie Magdelaine qui est située dans la paroisse de la Fougereuse et fondée au Plessis-Cofrède, pour l'usage des religieuses de St Sulpice et de celles qui sont sous sa jurisdiction et sous son joug, pour demeurer perpétuellement libre et exempte de toute oppression pontificale et synodalle, à la vue et à la présence de Robert, evesque de Cornuaille, Guillaume Alain, archidiacre de Poitou, Estienne, doyen de Corartence (sic)[2] *(Thouars)*, et en présence de plusieurs autres. Les présentes ont été faites et signées à Montereuil dans la mayson des moynes, sous le règne de Louys, roy de France, Guillaume, comte de Poitou, sous Pascasius, Henry, vicompte de Trarte (sic)[3] (Thouars).

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 69.
Cette traduction est du commencement du XVIIe siècle. Je donne cette traduction comme étant une nouvelle copie et donnant quelque éclaircissement.
2. On n'a pas compris la lecture et on a écrit *Corartence* pour *Thouars*.
3. Thouars, sans doute.

LIV

Donation de la Fontaine Saint-Martin (diocèse du Mans).

13 janvier 1117 — Copie[1].

Idcirco Fulco, Andegavensis, Cenomanensis et Turonensis comes, mandatis Domini aliquantulum obtemperare cupiens, ecclesiæ sanctæ Mariæ monasterii novi et abbatissæ sancti Sulpitii et sanctimonialibus ejus, tam futuris quam præsentibus, in puram et perpetuam elemosinam do et concedo locum fontis sancti Martini cum omni terra, sicut divisa est, pro redemptione animæ meæ et pro salute animæ patris mei et matris meæ. Similiter, Eremburgis, comitissa, uxor mea, dat et concedit donum istud pro redemptione animæ suæ et pro salute animæ patris sui, Helye et matris suæ et parentum suorum de quorum hæreditate supradicta terra est. Insuper ad petitionem prædictæ abbatissæ, ego et Eremburgis, comitissa, uxor mea, damus et in perpetuum concedimus sanctimonialibus, ibidem Deo servientibus, herbagium et herbam et chaufagium in foresta de longo Alneto. Donum autem istud factum fuit Cenomanensi in aula nostra, anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo decimo septimo, tertio idus novembris, quarta feria, Pascasio papa in cathedra apostolicæ sedente, Alberto Cenomanensem episcopatum tenente, in Francia Logdovico[2] regnante. Ego vero Fulco et Eremburgis, comitissa, uxor mea, posuimus supradictum donum

1. Arch. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 1.
Arch. nat., G 8-197. copie du XVIIIe siècle.
2. Ce terme est certainement une faute de copiste.

in manu Radulphi, monachi, magistri sanctimonialium et eum de dono investivimus cum anulo aureo, et ut hoc donum ratum et inviolabile et ab omni exactione liberum perpetuo perseveret, Ego Fulco et filius meus Gaufridus cartam supradictam doni, sigilli nostri munimine fecimus roborari per manum Fulconis, capellani nostri, qui ex præcepto nostro, eam sigillavit et nos, propriis manibus, signum crucis, cartæ præsenti imposuimus. Actum fuit hoc publice apud Castrum fixe ubi carta sigillata fuit et donum confirmatum in aula nostra, idibus Januarii, in festivitate sancti Hilarii. Hujus donationis testes sunt : Fulcoius, dapifer, Gaufridus, filius Garniri, Hugo, filius Bernardi, Gaufridus de Ramfort et alii multi.

LV

Copie et traduction du XVIe siècle [1].

Le titre primitif est la charte de fondation du prieuré. Cy ensuict la tenour en effect de la fondation de Thelouet.

Il appartient à tous les hommes qui par le don de raison veullent estre préférez es aultres bestes s'efforcer par grand estude que eulx seullement abandonnez es chouses terriennes mectans les chouses celestes derrière ne soient comparez par leurs convoitises es bestes lesquelles le souverain ouvrier a faictes inclinées et obéissantes à leur ventre, mais soient frappez du doit de la divine exprobation par laquelle il est dict que l'homme comme il fust en honneur monté, il n'entendit pas la grâce

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 115.

que luy avoit faicte son créateur. Mais nous esmeuz par forces de raison et par les parolles de nostre sauveur qui dict que nous donnons et il nous sera donné. Pourquoy, donnons maintenant aucune chouse qui nous puisse estre récompensé en la rétribucion advenir et jouxte les parolles de l'apostre qui dict que nous facions bien à tous et mesmement aux domestiques de la foy. Par laquelle salubrieque considération, Je, Raoul de Montfort, escuer, ay disposé envieusement donner et ordonner au Rémunérateur de tous biens par la main des paouvres aucune chouse de ce que je possède temporellement pour la rédemption de mon âme avec des âmes de mes épouses Havoise et Anne, de mes père et mère et aussi de mes enffans, et si comme par usure je baillois pour ce que par après j'en puisse recevoir multiplication à centiesme es la rétribution éternelle. Et affin que ce puisse estre plus clairement faict, ge ay esleu cette manière noble, religieuse, qui se submect de sa propre volonté à pauvreté soubz l'habit monachal en laissant pour ce tout le leur. Et pour ce de ma libéralle volonté et o le consentement de ma compaigne épouse, Anne, et de mon filz Raoul et Guillaume ay donné es scérimonialles que est es religieuses ou frères de nostre dame de Nymerle, servans en l'église de sainct Sanson de Thelouez, savoir la terre de Thelouez avec l'église de St Sanson et le pasturaige en la forest et le cimatière au dict lieu, et mesmes la terre de St Ahan et l'église, semblablement la terre de Comper et l'église avec toute la tenue Rorel, le moullin de Tranchehu et la pescherie des anguilles, la terre Gaultier métaier et de ses frères, ect le mangier Trevoucacel qui estoit en la main de dame

Anne, fixemmens, et o les demes, et soixante solz de mes mangiers de Gael, quinze solz de cens en la terre de St Mahlon. Et affin que cette donnaison ayt fermeté, je la consens par l'impression de mon seau, ect d'icelle donnaison sont temoigns et fust ce faict en l'an de l'Incarnation de Nostre-Seigneur mil cent vingtz quatre, estant pappe à Romme, Caliste second, ect Roy en France, Henry, fils Phelippes, Conans, fils Allain Sergant, estant conte en Bretaigne, et Denoual, estant evesque.

— Collation faicte de la présante sur une coppie en pappier trouvée aulx chartres du château de Comper[1].

LVI

Copie du XVIIe siècle, en partie déchirée[2].

L'archevêque de Tours confirme et prend sous sa protection les possessions de Saint-Sulpice.

12 mai 1127

J   sanctæ Turonensis ecclesie indignus archiepiscopus, M   abbatissæ totique conventui virginum Christi quæ in ecclesia beatissimæ virginis Mariæ et sancti Sulpicii Nidi Merli consistunt tam præsentibus quam futuris in perpetuum. Sacrorum petitio desideriorum celeriter debet effectu compleri. Quapropter nos votis vestris, beatæ et sorores in christo et filiæ, quæ sub monastici ordinis districtione Domino servire vovistis, tanto devotius

1. Aucun motif ne permet de soupçonner la fidélité de cette traduction.
2. Arch. d'Ille-et-Vilaine, 2 H 2, 64.
Collationné à l'original par le premier huissier en Parlement de Bretagne. — Signature illisible.

acquiescere decrevimus quanto constat desiderium vestrum et Domino ad honorem et vobis cedere ad quietem. Quia igitur. Quia auxilium et tuitionem sancti Turonensis ecclesie cui, Domino permittente, præsidemus, adipisci et obtinere desiderastis, Nos tam monasterium beatæ Mariæ et sancti Sulpicii, quam res et possessiones ad illius pertinentes sub nostra et nostræ ecclesiæ suscipimus tutela. Unde et præsentis paginâ privilegii, quantum ad nos pertinet, statuimus ut quæcumque bona, quascumque possessiones in Turonensi provincia vel in præsenti tempore vel in futurum *largiente* (?) adipisci juste et canonice poteritis, vobis et his qui vobis successerint firma et illibata permaneant, videlicet : ecclesia sanctæ Mariæ Scotiæ, in episcopatu Nannetensi, et in eodem episcopatu, ecclesia sanctæ Radegundis cum pertinentiis suis, et sanctæ Honorinæ de Heric et insula de Graia; in episcopatu Cornugalliensi, ecclesia sanctæ Mariæ de Locmaria, cum pertinentiis; in episcopatu Cenomanensi, ecclesia sancti Martini de Fonte, cum pertinentiis suis; in episcopatu Aletensi, sanctus Sanson de Teloio; in Andegavensi, terra de Petra Aubereiæ. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat cenobium temere perturbare aut ejus possessiones aufferre vel ablatas retinere, minuere, vel temerariis vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur earum pro quarum substentationi et gubernationi concessa sunt, usibus omnimodis profutura. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hanc nostræ constitutionis paginam sciens contra eam venire temere tentaverit, secundo tertiove commonita, sin satisfactione congrua emendaverit, potestatis honorisque seu dignitate careat-

reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et a sacratissimo corpore et sanguine Domini nostri, Jesu Christi, aliena fiat atque in extremo examine districtæ ultioni subjaceat. Cunctis autem in eodem loco justa servantibus sit pax Domini nostri, Jesu Christi, quatenus et hic fructum bonæ actionis percipiant et apud districtum judiciem præmia æternæ pacis inveniant. Data Turonis, anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo vigesimo septimo, sedis nostræ secundo, in die Ascensionis Domini, Ludovico, rege Francorum, Fulcone 3°, Andegavorum comite.

LVII

La Fougereuse.

Copie collationnée à l'original. — 12 septembre 1657 [1].

[Guillaume II, évêque de Poitiers, faisant droit à la demande de l'abbesse de Saint-Sulpice, lui donna à perpétuité la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine et l'église de la Fougereuse, sous l'obligation de payer chaque année deux sous de cens, monnaie angevine, à l'église matrice de Poitiers. Il lui céda en même temps la chapelle de Vaucouleurs et celle de Verillé, à la condition de payer chaque année deux sous de cens aux chanoines de Saint-Pierre-de-Thouars (1129). — Le même évêque confirme ce don à Marie de Blois, abbesse de Saint-Sulpice (1131). Comme ces deux documents sont libellés dans des termes presque identiques, il suffira de donner le dernier.]

Ego Guillelmus secundus, Dei gratia, Pictavorum episcopus, M., abbatissæ totique conventui vir-

1. Il y a deux copies de cette charte, 2 H 2, 64, et 2 H 2, 69.

ginum in ecclesia beatissimæ virginis Mariæ et sancti Sulpitii Nidi Merli, sub monastico ordine, uni viro Christo desponsatarum, optimam partem quam cum Maria elegerunt, cum nos sic conservare, ut ad ipsius regis cubiculum valeant pervenire, ex forma veri magistri, inter petiisse et accipietis, nullum dilationis intervallum ponentis perpendimus, quia justorum petitio, pro facultate dantis, absque tarditate debeat adimpleri, quocirca exempla Guillelmi, prædecessoris nostri, sequendo, petitioni vestræ acquiescentes, capellam beatæ Mariæ Magdalenæ quæ est in parrochia ecclesiæ de Fulgerosa et ipsam ecclesiam de Fulgerosa sub censu II solidorum Andegavensis monetæ, matrici Pictaviensi ecclesiæ, annuatim solvendo, et capellam de verilec sub censu II solidorum canonicis sancti Petri de Thoarcio, in præsentia nostra statuto, singulis annis reddendo, cæteraque in episcopatu nostro juste acquisita vel acquirenda damus et concedimus, quiete habenda et in perpetuum possidenda. Quod si quis hanc paginam sciens huic nostræ assertioni contraire præsumpserit, nec nostro conquestui satisfecerit, anathematis gladio percussus satanæ tradatur mancipandus. Actum anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo trigesimo primo.

LVIII

Fondation du prieuré des Coets, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice[1].

13 août 1149.

Ego Hoel, comes Nannetensis, pro salute animæ meæ et pro salute animarum parentum meorum, et omnium prædecessorum et successorum et pro bono statu comitatus, ex propria mea hereditate do et concedo Deo et beato Sulpitio et charissimæ proli meæ, O, et reliquis monachabus ibi Deo servituris manerium meum de Secretus (de Scotia, vulgo les Coets) et meam capellam, cum sylvis, pratis, molendinis, portibus piscaturis et reditibus a ponte Separæ (Sèvre) quæ pater meus habuerat, tam in aqua quam in terra, ut in carta inde confecta plene nominantur. Anno ab Incarnatione Domini MCXLIX, idibus Augusti.

† Signum Hoelis, comitis.
† Signum B, episcop. Nannet.
† Signum Salomonis, episcop. Leonen...
Testes vero sunt : G. de Orgeriis et K. de Rezaio, J. de Gulenia, M. de Machecolio et multi alii.

1. D. Morice, t. I, *Preuves*, col. 603.

LIX

Original.

Confirmation par Raoul, évêque de Quimper, du couvent de Locmaria, près Quimper (1152)[1].

14 septembre.

Radulphus Dei gratia Chorishospitensis ecclesie episcopus, Marie, ecclesie Sancti Sulpicii abbatisse, sue in Christo filie sororibusque suis tam futuris quam præsentibus salutem ac Domini benedictionem. Divinorum voluminum auctoritatibus et sanctorum patrum exemplis agnovimus omnibus christianis succurrendum fore. Maxime vero oportet religiosas personas earumque possessiones manu tenere et ab incursibus pessimorum defensare et earum necessitatibus providendo subvenire. Quocirca nos hec et his similia considerantes et sacrarum virginum Christi precibus confidentes. nec non sanctorum patrum exempla sectantes tum predecessoris nostri, Roberti videlicet, chorisopitensis episcopi, felicis memorie vestigiis inherentes, ecclesiam. Dei genitricis que locus Marie nuncupatur, tum omnibus appendiciis suis pacificam et ab omni exactione tam ecclesiastica quam seculari liberrimam, ad opus sanctimonialium sancti Sulpicii ibidem Domino famulantium, sub Dei omnipotentis et beati Petri et nostra protectione suscipimus. Et ne aliquis funestus aut impius super pretaxatam ecclesiam, videlicet donum regale ab antiquis Britannorum ducibus,

1. Arch. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 89.

scilicet, Chagnardo, Hoello, Alano. Conano instructum et juste confirmatum aliquam deinceps querimoniam sive querelam suscitare valeat. immunem esse tam in capellania quam in parrochialibus negociis illabatamque eam permanere confirmamus necnon sigilli nostri auctoritate roboramus, salva tantum reverencia matricis ecclesie. *Proibemus* ergo ut nulli omnino hominum fas sit predictam ecclesiam aut ejus possessiones perturbare. minuere, aut injustis vexationibus fatigare. Si qua igitur ecclesiastica secularisve persona hujus nostre institute confirmationis paginam sciens contraire temptaverit, secundo tertiove commonita, nisi reatum suum congrua satisfacione correxerit, ream se de perpetrata iniquitate cognoscat atque in extremo examine districte ultioni subjaceat, et a sacratissimo corpore et sanguine Domini nostri Jesu Christi aliena fiat. Cunctis autem eidem loco que sua sunt servantibus aut que ulterius canonice adquirere poterit, sit pax Domini nostri Jesu Christi, atque in ultimo die, agno, sponso virginum occurrere valeant perhenniter cum eo regnature. Hec enim institutio sive confirmatio facta est apud sanctum Chorentinum, anno ab Incarnatione Domini M-C-L-II, mense septembri. Exaltatione Sancte Crucis, luna XI, feria prima, ciclus lunaris XIII. epacta XXIII, concurrentes II, claves terminorum XIIII, indictiones XV, Eugenio papa universalem regente ecclesiam, Engelbaudo, Turonensem, Lodovico Francorum rege, Hoello, filio Conani, duce Britannie. Hujus nostre institutionis sive confirmationis testes sunt : Magister Judicaelis, Johannes Lacer, Miletus, Petrus Poherus, Wilelmus, filius Rogerii, Canonici. Audroenus, prior de Languenoit, magister Ivo de

sancto Tudi, Hedroenus, Capellanus episcopi. Ex laïcis vero : Dereanus, filius Eveni, Urelis (?) Aloreti filius, Conanus, villicus, Berengarius, filius Suhardi. Ex parte abbatie Sancti Sulpicii affuere Herbertus, prior Sancti Sulpicii, Jhoarnus, Guihomarus, priores, Justus, Ranulfus, Bernardus, presbiteri. Ex sanctimonialibus : Agnes, priorissa, Roantelina celeraria, Hodierna, filia Urvodi Vitalis, Ascelina Bigota, Alarun Advid, Agnes, filia Juhellis. De Burgensibus : Larum, omenex, Salomon, filius Simonis, Garinus, Suhardi filius, Daniel, filius Aufredi, Salomon, filius Conani et alii plures.

LX

2e copies du XVIIe siècle [1].

Transaction par laquelle les religieux de St Melaine de Rennes cèdent à l'abbaye de St Sulpice tous leurs droits sur leur fief de Mouazé.

1156

Notum sit tam presentibus quam futuris quod ego, G, Abbas sancti Melanii et omnes fratres nostri, uno assensu parique voluntate hujusmodi convenientiam cum Maria, abatissa, et priore et sanctimonialibus et fratribus sancti sulpitii fecimus et tradidimus eis in perpetuum omnia quæ apud Moaizeium possidebamus, ecclesiam videlicet, decimam et omnem terram et quicquid in molendino Radulphi habebamus, quod situm est super fluviolum qui vulgo vocatur Coisnum. Ipsi autem singulis

1. 1re copie, arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2 H 2, 1.
2e copie, arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2 H 2, 140.
Cette dernière, très imparfaite, donne 1157 comme date.

annis reddent nobis in nativitate beate Mariæ quæ mense septembri agitur, annuum censum, duodecim scilicet quarteria frumenti, ad mensuram Redonensem. Hujus autem redditionis talis est conditio ut nulla occasione sive gueirre (sic), sive alterius incommodi, vel præfatum minuere, vel præfixum terminum eis transgredi liceat, nisi forte, hoc a nobis nostra voluntate et indulgentia impetrare potuerint, sed et tale reddent frumentum quod neque in vendendo, vel emendo, sive seminando, ulla patiatur repulsam. Si aliter (quod absit), aliquando facere attentaverint, omnia nostra statim, sine controversia, in eo quo manebunt statu, nobis dimittent. Pro hac autem maxima convenientia, obnoxia erit ecclesia illorum ecclesiæ nostræ, in omni scilicet adjutorio, familiaritate atque dilectione. Nos quoque hanc eamdem invicem eis benigne rependemus. Ego Alanus, Dei gratia, Redonensis episcopus, hanc convenientiam presentialiter vidi et audivi et sigilli mei authoritate confirmavi. Sunt autem hi testes qui viderunt et audiverunt : Eudo, archidiaconus, Radulphus, archidiaconus, magister Rivellonus, guillelmus, decanus. Radulphus, capellanus episcopi. De clericis sancti Sulpitii : Herbertus, prior, Gaufridus, monachus, Daniel de Gahart. De monachis : abbas Guillelmus, dominus Hamelinus, Guillelmus, prior, Thomas de Vitreio, Hervæus de Rohel; de sanctimonialibus : Maria, abbatissa, Frenoburgis (?), priorissa, Orvennis, sed et totum utrumque capitulum, hinc videlicet nostrum, inde illorum. Actum anno Domini M° CLVI°, circiter, XVII (?) indictione quarta.

LXI

Copie du 29 décembre 1788 [1].

[Les religieuses de St Sulpice ratifient le traité conclu en 1656 entre leur abbaye et les religieux de St Melaine relatif à Mouazé].

8 décembre 1684.

L'an mil six cent quatre vingt quatre, le huitiesme jour du mois de décembre, après midy, devant les dicts notaires du roy, à St Aubin du Cormier, soussignés, ont personnellement comparu : Dame Marguerite de Morais, dame abbesse de l'abbaye de St Sulpice et les dames et humbles religieuses professes d'icelle, sçavoir : sœurs Louise du Halgouet, prieure conventuelle, Renée de Beaucé, sousprieure, Renée Barin, Louise de Bertho, Nicole Gaudé, Magdeleine de la Haye et Magdeleine Bude, secrétaire du chapitre, faisant le corps de la communauté, et lesquelles nous ont dict s'estre le jour assemblées en leur chapitre capitulant iceluy tenant, la cloche sonnée et les autres formalités ordinaires de leur maison gardées et deuement observées, pour délibérer des affaires urgentes de leur communauté et particulièrement touchant le concordat passé entre le seigneur abbé, révérend prieur et convent de l'abbaye de St Melaine, les Rennes, et les dames : abbesse, prieure, religieuses et convent de l'abbaye de St Sulpice, l'an mil cent cinquante six, dont copie est de l'autre part, au sujet de ce que les dicts abbés et religieux

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 1.

de l'abbaye de St Melaine possédoient en la paroisse de Mouazé, évesché de Rennes, église, dixmes, terres et tout ce qu'ils pouvoient avoir dans le moulin Raoul, sittué sur la petite rivière appellée Coisnon, laissé aux dittes dames abbesse, religieuses et convent St Sulpice, à perpétuité, par les dicts abbé, religieux et convent St Melaine, pour et en faveur de vingt quatre mines de froment rouge de rente, cens annuel et perpétuel, mesure de Rennes, bon, loyal et marchand fournissable à chaque jour et feste de la nativité de la Vierge, huitiesme du mois de septembre de chacun an. En quoy les dites dames abbesse, prieure, religieuses et convent S Sulpice se sont obligées par le dict acte aux conditions y rapportées, dont les dittes dames abbesse, prieure, religieuse devant nommées ont dit avoir bonne et ample connaissance, pour avoir eu lecture et explication dudict acte en langue naturelle et françoise, l'ont, après l'avoir meurement considéré, volontairement loué, rattifié et approuvé. le louent, le ratifient et approuvent, veulent, entendent et désirent qu'il sorte son plein et entier effet, selon sa forme et teneur et s'obligent au fournissement des dittes vingt quatre mines de froment rouge de cens, rente perpétuelle, par chacun an, quitte de port et frais, en la ditte abbaye de S Melaine, de la nature qu'il est spécifié par le dict acte susdatté, sur tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles, fruits et revenus temporels de la ditte abbaye St Sulpice, présents et futurs, pour estre en cas de deffault sur ïceux procédés suivant les ordonnances royaux et coutume de ce pays, ce que les susdittes dames abbesse, prieure, religieuses et convent S Sulpice

ont ainsy voulu, consenty, promis, tenu, sans y contrevenir. Partout à le faire, nous notaires, les y avons de leur consentement, et à leur requeste, jugées, considérées dans l'othorité de nostre dicte court avec submission et prorogation à la cour royalle dudict Rennes. Fait et passé en la ditte abbaye S Sulpice, sous le seing des dittes dames, abbesses et religieuses devant nommées, assemblées au devant de la grande grille et chœur de leur église où leur avons rappellé la lecture du dict acte les dicts jour et an.

Ainsy signé : S[r] M. de Morais, abbesse, S[r] du Halgoet, prieure, S[r] Renée de Beaucé, sousprieure, S[r] Renée Barin, S[r] Louise de Bertho, S[r] Nicole Gaudé, S[r] M. de la Haye, S[r] Magdelaine Budes, secrétaire du chapitre. J Petit, notaire royal, et Docaigne, autre notaire royal.

Nota. — Le 29 décembre 1738, les religieuses de S Sulpice furent sommées de payer le restant de 1737 et les 24 mines de 1738, à la requeste de Louis Guerot, procureur cellerier de S Melaine.

LXII

Confirmation des dîmes dépendantes de Saint-Sulpice, situées dans le diocèse de Rennes, par Alain, évêque de Rennes [1].

1156.

Ego Alanus, Dei episcopus Redonensis, justis petitionibus Mariæ abbatissæ Sancti Sulpitii totiusque conventus annuens necnon predecessorum nostrorum Marbodi videlicet et Hamelini, felicis memo-

1. Copie collationnée, 3 août 1683. Arch. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 150.

rie vestigia sequens, ea que in nostro episcopatu, tam in ecclesiis quam in decimis, sive terris aut molendinis aut aliis elemosinis, largitione fidelium nunc possident aut juste possessuri sunt, pro Dei amore et earum supplicatione concedo et auctoritate mei sigilli confirmo, nomina quorum quædam duximus distinguenda : in parrochia Givriseii, duas partes decime; in parrochia sancti Albini, duas partes decime; in parrochia Chalmirei, duas partes decime; in parrochia Buxerii, duas partes decime de Serigneio; in parrochia Sancti Medardi Albi, duas partes decime; in parrochia sancti Alberti, sextam partem decime; in parrochia Vendelli, octavam partem decime; in parrochia Chaneti, octavam partem decime: in parrochia *Lusfreii*, partem decime; in parrochia Castellonii, partem decime; in parrochia Chaegneii, duas partes decime de Nuilleio; in parrochia de Hedleio, *decimi* (ou *decime*) Guillelmi, filii Gaufridi; apud Vitreium, elemosinariam et quamdam domum juxta eam, cum appenditiis suis, et hospitariam de Butulio Guigomet, cum appenditiis, necnon etiam sancti Macuti de Telleio, cum pertinentiis suis: ecclesiam quoque de Moyseio, cum pertinentiis: apud civitatem Redonensem, domos, census annuos et feriam quamdam in vigilia solemnitatis omnium sanctorum. Hee omnia sub beatorum Petri et Pauli deffensione et mea suscipio, et auctoritate nostre dignitatis ad opus sanctimonialium Sancti Sulpitii in perpetuum munio. Cunctis autem eidem ecclesie *sua* sit pax Domini nostri, Jesu Christi. Si qua igitur ecclesiastica secularisve persona huic nostre institutioni contraire presumpsevit secundo tertiove commonita, nisi reatum suum congrua satisfactione correxerit, in extremo examine

divine ultioni subjaceat atque a sacratissimo corpore et sanguine Domini nostri, Jesu Christi, aliena fiat. Hec. enim facta sunt et confirmata apud Redonas, anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo quinquagesimo sexto, Radulpho et Eudone archidiaconis, testibus, per manus quorum hec carta Marie abbatisse Sancti Sulpitii tradita fuit. Interfuit etiam dominus Ruellonus, archiscolaris et R. capellanus et Haca et alii plures.

LXIII

[Le duc Conan IV donne à l'abbaye de Saint-Sulpice-lès-Rennes une maison près de l'église de Toussaints.]

1156-1171 *

Ego Conanus, dux Britanniæ concessi Nine [1], abbatissæ Sancti Sulpicii, domum Hervei Cavandi, ante ecclesiam omnium sanctorum [2] constitutam, etc. Hoc viderunt et audierunt Alanus constabularius, Willelmus de Albiniaco, Philippus de Campania, Oliverius de Apiniaco, et alii quam plures tam milites quam burgenses.

* Cette charte a été publiée par M. A. de la Borderie (*Actes inédits des ducs de Bretagne*, XIe, XIIe, XIIIe siècles). v. in-8, imprimerie Catel. 1888, Rennes). — Elle a été extraite du fonds des Blancs-Manteaux, vol. 41, p. 195.

1. Nina ou Niva, deuxième abbesse de Saint-Sulpice, 1159-81.

2. L'église de Toussaints de Rennes.

LXIV

(Copie du XVIIe siècle[1])

[Alain, évêque de Rennes, accorde aux religieuses de Saint-Sulpice le privilège de désigner un prêtre pour desservir la paroisse de Mouazé. Cet ecclésiastique devait être choisi parmi les Pères de l'abbaye et soumis à l'agrément de l'autorité diocésaine (1157).]

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego Alanus, Dei gratia, Redonensis episcopus, electionem presbiteri in ecclesia de Moyseio ecclesie sancti Sulpicii concessi, sicut monachis sancti Melanii ante habebant, salvo jure ecclesie beati Petri, ita etiam ut unum ex fratribus suis sacerdotibus illi ecclesie eligant et episcopo Redonensi presentent, et sic predictam ecclesiam in perpetuum possideant. Huic autem nostre concessioni interfuerunt Radulphus, earum partium archidiaconus; Eudo, archidiaconus, magister Rivellonus et e fratribus eorum plures. Hoc autem ut ratum permaneat, sigilli mei authoritate munivi. Datum Rhedonis, anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo quinquagesimo septimo.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 140.

LXV

Copie du XVI[e] siècle [1].

[Henri II, vers 1159, donne à Marie de Blois, fille d'Etienne de Blois, roi d'Angleterre, le manoir de Lilleherche avec ses dépendances, le tout situé dans le royaume d'Outre-Manche].

1159

H., , Rex Anglie, dux Normanie et Aquitanie et comes Andegavensis, justicie vicariis, ministris et fidelibus suis *Kernec de Anec* (?), salutem. Sciatis me concessisse Marie, filie regis Stephani et monialibus suis, manerium de Lillehercha cum omnibus pertinentiis suis, quod volo et firmiter precipio quod ipsa et moniales sue manerium predictum teneant cum omnibus pertinentiis ita bene et in pace, et libere, et honorifice et ita quiete de omnibus querelis, sicut comes Eustachius illud melius et liberius et quietius tenuit tempore H, regis, avi mei. Testibus : Toma, cancellario, et comite Reginaldo, et Ricardo de Luci, apud Canthuariam.

A la suite de la copie se trouvent écrites ces quelques lignes :

Sans date et scellée de cire blanche à simple queue. Cet acte est escrit sur parchemin et en escripture bien ancienne, et depuys inséré et transcript dans le *deal* (?) des titres de l'abbaye de St Sulpice duquel j'ay extraict la présente, par le commandement de madame l'abbesse du dict St Sulpice,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 1.

comme secrétaire d'icelle au dict St Sulpice, ce dix neufiesme mars, mil cinq cent quatre vint seze.

M. Léopold Delisle a rétabli le texte sur la copie altérée par le copiste du XVI[e] siècle.

LXVI

Copie du XVII[e] siècle[1].

[Goranton donne à l'abbaye de Saint-Sulpice les deux tiers des dimes de Serigné.]

6 août 1164.

Ego Stephanus, Dei gratia Redonensie ecclesie minister humilis, notum fieri volo omnibus hoc audituris Gorantonem et universos heredes suos dedisse Deo et ecclesie sancti Sulpicii et sanctimonialibus ibi Deo nocte dieque famulantibus pro remedio anime sue et animarum, antecessorum, duas partes decime de seriniaco quas jure hereditario *possidebat*. Dederunt etiam totam decimam *exemptorum* foreste quam possidebant de dono comitis Britanie, et terram ad cimiterium et ad capellam inibi *construendam* et quicquid, prestante Domino, largitione fidelium vel quoquomodo juste et canonice potuerunt adipisci. Hec donatio facta est in manu mea apud Serigniacum, presente Radulfo, Archidiacono Redonensi, et ego in eodem loco, eam in perpetuam elemosinam concessi ecclesie sancti Sulpitii, et cum quodam baculo, de eadem elemosina Ninam, abbatissam, saisivi et presentes

1. Arch. d'Ille-et-Vil.. 2 H 2, 151.

sigilli *mei* patricinio confirmavi. Actum est hoc anno gracie millesimo centesimo sexagesimo quarto in die festivitatis sancti Sixti, martyris, mense augusto, luna decima quarta, coram testibus quoram nomina subscribuntur. Elias Redonensis, cantor, R Redonensis, archidiaconus et multi alii.

LXVI bis

Donation faite à Saint-Sulpice par Goranton de Vitré[1].

Ego Stephanus, Redonensis episcopus, omnibus notum fieri volo Goranton de Vitreio et Goffredum, fratrem ejus et Herveum, filium ejusdem Gorant — dedisse ecclesiæ sancti Sulpitii et sanctimonialibus duas partes de Seriniaco. Dederunt etiam totam decimam exemptorum forestæ quam possidebant ex dono comitis Britanniæ et terram ad cimiterium et ad capellam inibi constituendam. Hæc donatio facta est in manu mea apud Serigniacum, præsente Radulpho, archidiac. Redonensi. Et ego in eodem loco, eam in perpetuam eleemosinam concessi ecclesiæ sancti Sulpitii et cum quodam baculo de eadem eleemosina Ninivam abbatissam saisivi. Actum est hoc anno gratiæ MCLXIV.

1. D. Morice, t I, *Preuves*, col. 653.

LXVII

Copies du xviie siècle 1.

Don fait par Robert de Vitray touchant la dixme de Bais.

1164

Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod ego Robertus de Vitreio, presens in ecclesia beate Marie de Vitreio interfui, quando Alanus, filius Brientii et Guillelmus et Oliverius, filii Juhelli, filii Hamonis et Guillelmus, filius Hamonis, *patrum eorum* (?) dederunt et concesserunt in perpetuam elemosinam ecclesie sancti Sulpicii in manu Hine, abbatisse, et Hervoie, tunc prioris, duas partes decime de Beisco, et unam plateam ad domum faciendam, presentibus, quidquid juris erat, prepositis de Beisco pagano, videlicet, et Berna, Robino, ejus filio, Roberto, fratre suo et Juhello, filio Brientii de Beisco, Petro, ejus fratre, Britone, Berna (?), Roberto de Area concedentibus, jure jurando se in easdem decimas nihil amplius reclamaturos firmantibus. Quia autem hec tota donatio de feodo meo est, pro Dei amore et predecessorum, et mei, et heredum meorum salute, hanc eamdem, prefate ecclesie dedi et concessi, et ne hoc donum pro defectu memorie irritum ducatur, sigilli mei munimine confirmavi, testibus his : Guidone de Lavallo, Rolando de Dinanno, Herberto de Bor, Herveo de Guita *sequundo* (?), infante Salopino de Villacoeta et Guillelmo, ejus filio, Oliverio, senescallo, Roberto,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 64, et 2 H 2, 145. Ces deux copies sont assez défectueuses.

filio Alardi, Herveo de Cosmis, Malovicino, fratre ejus, ; clericis : Malguittodo, clerico, Wuillelmo, filio Hamonis, Gaufrido de Rhedone, Joanne de Rhedone, *Bag.. Amauri* (?) et multis aliis clericis et militibus et laicis. Anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo sexagesimo quarto.

LXVIII

Original, parchemin, scellé sur lacs de cuir, sceau tombé [1].

[Lettre d'Etienne, évêque de Rennes, contenant une transaction entre les religieuses de Saint-Sulpice, appelées dans l'acte : moniales de Boulo Guigometi, et le prieur de Châtillon-en Vendelais, sur les dîmes qui leur sont dues dans cette paroisse.]

1165.

Chirographus.

Approbate consuetudinis est apud Christianos pactionum nunquam oblivioni tradendarum conventiones succedentium mentibus intimare. Inde siquidem ego, Stephanus, Redonensis episcopus, tam presentibus quam futuris notum fieri volo, quum controversia erat inter moniales de Bouloguigometi et priorem de Chastelon super decima illius terre quam moniales in parrochia de Chastelon excolendo possident, utraque etenim pars decimam illam de jure suo fore asserebat, super hoc autem diuturna in curia nostra versata est contentio, ad hanc igitur, ex assensu abbatis sancti Florentii et totius capituli, perventum est concordiam, quod moniales et

1. Cet acte curieux n'est point dans la collection de D. Morice. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 145.

fratres ejusdem loci totam decimam de terra quam colunt in parrochia de Chastelon apud se in unum coaduuent, illius autem congregate tercia pars ex integro priori de Chastelon, inter eum et capellanum de Chastelon, secundum antiquam consuetudinem dividenda tradatur, cetere due partes que remanent, inter priorem de Chastelon ex equo partite dividantur et inter fratres de Bouloguigomet. Actum est hoc in camera mea, Redonis, anno ab Incarnatione Domini M° C° LXV°, videntibus et audientibus, Hamelino, tesaurario, Radulpho et Eudone, archidiaconis, Elia, cantore, abbate sancti Melanii, Willelmo, abbate Filgeriensi, Johanne, decano de Vitreio, Pagano, decano de Vendel, Herberto, priore Sancti Sulpicii, Gosleno, priore Sancti Christophori, Johanne, cantore, Briento, monachis sancti Florentii et pluribus aliis [1] Fratres ejusdem loci vel illius qui decimam coadunaverint, fidelitatem et securitatem facient de tractu, si monachis placuerit.

LXIX

Copie [2].

Don fait au prieuré de Notre Dame de la Fresnaye, paroisse de Cleray (diocèse de Tours).

1179

Notum sit tam presentibus quam futuris quod Andreas de Alnia, pro salute anime sue et parentum suorum, quarterium salis unaquaque die lune in foro beate Marie de Castellis sanctimonialibus beate

1. A partir d'ici. l'écriture de l'acte est différente et d'une encre pâle.
2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 3.

Marie Magdalene de Fraxinea eternaliter dedit. Non post multum vero temporis, Ugo de *Alnia*, suus hœres, filius, Domino cooperante et caritatem in ipso inspirante, eisdem sanctimonialibus, intuitu pietatis et caritatis, dedit et concessit, voluntate et consensu uxoris sue Guiburga *de Chaorcis* (?) et natorum suorum, heremitarum beati Nycholai de Manni, cum omnibus ad locum pertinentibus post obitum Regnardi, heremite illius loci, scilicet : cum nemore mortuo de Manni et medietate mellis et apum quorumlibet nemorum suorum, cum pasnagio suorum porcorum, cum aliis et sale et ognons (?) que annuatim habentur in feria que apud novum burgum existit. Testibus : Guillermo de Corceillum (?), Adelina de Plesseio, Radulpho Bordeil, Richardo de Avelleio, Guillermo de Champart, Hugone de Preceio, qui tunc temporis scilicet erat, et aliis quam pluribus. Anno ab Incarnatione Domini, M C LX XIX.

LXX

Original[1].

Dons faits à Notre-Dame de la Fresnaye.

Res geste iccirco scripto traduntur memorie, ne ab humana mente earum memoria subtrahatur vetustate. Litterarum igitur attestatione successioni posterorum innotescimus, scilicet tam presentibus quam futuris notum fieri volumus quod Andreas *de Alnia*, pro remedio anime sue, patris, matrisque sue, et pro Agnete, quam sanctimoniales de Franeia fecerunt sanctimonialem, pro amore Dei

1. Arch. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 12.

et jussu precibusque supradicti Andree de Alnia, et pro XV solidis de servicio quos debent qui adjacent ecclesie beati Thome de Chasteaus, quos reddent sanctimonialibus de Franeia annuatim, in die beati Christofori, et pro nemore mortuo quod invenietur in omnibus nemoribus suis que sunt in castellania de Chasteaus, quod capient ad necessaria domorum suarum et pro panagio propriorum porcorum sanctimonialium, et pro quartagio salis quod habent singulis diebus lune in foro de Chasteaus, hec omnia supradicta in perpetuum concessit ecclesie beate Marie Magdalene de Franeia, istis attestantibus : Nicholao, priore de Franeia, Agatha, priorissa, et etiam omni conventu, Matheo de Magne, Matheo la Guine, Petro *Guvet*, Hugone de benesta, Matheo de pain perdu, gaufrido *Bordoil*, Aimerico Becdacer, Willelmo de Porta, Stephano dos de Mail et multis aliis.

LXXI

Original parchemin, sceaux tombés [1].

[Accord conclu, sous l'autorité de la duchesse Constance, entre Thomas Bardoul et l'abbaye de Saint-Sulpice les-Rennes.]

1187-1201.

Ego Constancia, comitis Conani filia, ducissa Britannie, comitissa Richemondie, universis ad quos littere iste pervenerint, notum fieri volo quia de

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H 2. 12.
Cette charte a été publiée par M. A. de la Borderie, actes inédits des ducs de Bretagne, xie, xiie et xiiie siècles, n° LXX, p. 134, et en partie par D. Morice (*Preuves*, I, p. 770).

omni contencione que vertebatur inter moniales Sancti Sulpicii et Thomam Bardol facta est concordia universaliter inter eos in presentia mea : ita quod prefatus Thomas concessit ecclesiæ Sancti Sulpicii et monialibus ibidem Deo servientibus quicquid pater ejus et antecessores sui eis contulerant, in perpetuam elemosinam, eis libere et quiete habendum et possidendum, scilicet terram et feodum totum Gaufridi Fecheval, tam in pratis quam in nemoribus, etiam in viis; pretera decimam de Nuilleyo, et campum Teobaldi, et campum Rehaladri, et Haiam Nuilleii et terram Viviani Alboini; et campum Radulfi de Haia, et campum Hervei de Nuilleio. Ut hec autem omnia predicta pro posse suo Thomas prenominatus libera et quieta ab omni exactione et consuetudine protegeret et conservaret, sanctimoniales prescripte in festo omnium Sanctorum quinque solidos eidem et heredibus suis singulis annis conferre statuerunt. Hoc idem vero concesserunt Radulphus et Petrus Bardol et Guillelmus Oliverii, fratres sui, et fide data tenendum juraverunt. Ut etiam hoc firmius et melius in posterum teneretur, utriusque partis peticione et assensu sigilli mei munimine confirmavi. Hiis testibus : Radulfo de Filgeriis, tunc temporis, senescallo Britannie, Alano Gemello, Guillelmo de Aubigneio, Alano de Castrogironis, A. abbatissa, in cujus tempore hoc factum fuit, Juhello priore, Gaufrido Capellano, Gaufrido de Mota, Amelina, priorissa, Maria cellararia et Renbert, secretario, Hamelino clerico, David, scriptore, et aliis pluribus. Apud Redones.

LXXII

Original, scellé sur double queue, sceaux tombés [1].

Don fait par Guiomarus, comte de Léon, au prieuré de Locmaria, près Quimper.

1191

Quoniam temporibus tempora *succedunt* et facta priorum apud preposteros cito oblivioni traduntur, litterarum memorie duximus committendum Guiomarum, nobilem, vicecomitem Leonie, et suos heredes domum quamdam, quam pro sua suorumque salute, ad usum monialium apud Lesneven, in proprio fundo et *in capella a suis predecessoribus statuta* edificaverat, domui beate Marie de Kemper, in hunc modum concessisse, quod ipse moniales de Lesneven monialibus de Kemper singulis annis, ad nativitatem beate Marie diligenter decem solidos exsolvant, et ab omni jure *prelacionis libere*, nullis, excepto guiomaro et suis, nisi eorumdem mediante consilio, teneantur obedire. Actum est hoc, anno, ab Incarnatione Domini, M̊ C̊, nonagesimo I̊, presentibus Wilelmo, priore, et J. priorissa, Deriano, *Tangui filio*, et *Al.* Bernardi filio, et Eudone, Hervei filio, et M, Vicecomitissa, et ut hoc ratum permaneat, sigillo Guiomari et conventus Beate Marie de Kemper presens cartula roboratur.

1. Arch. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 1.

LXXIII

Copie collationnée à l'original le 4 février 1658[1].

[Accord entre Robert de Sanzay et les religieuses de la Fougereuse au sujet de deux charrois dus par le prieuré.]

1197.

Quod gerunt homines in fuga temporis rapit oblivio, nisi vivax occurrat littera quæ manere facit stabilius actiones. Sciat ergo præsens ætas et futura quod ego, Robertus de Senzaio, diu conatus sum affirmare quod sanctimoniales Fulgerosæ michi duo charreta debebant annuatium per suos homines *Montis Verterel* (?) persolvere, quod ipsæ sanctimoniales nitebantur præter unum penitus abnegare. Ego respiciens ad misericordiam Domini, cum eis pacis vinculo me abstrinxi tali scilicet conventione ut unum in perpetuum moraretur, reliquium vero annuatim michi et meis hœredībus redderetur. Sic itaque ego, Robertus, et omnes fratres mei, hoc concessimus præfatis sanctimonialibus in perpetuum possidendum. Pro hac ergo concessione, ego sex libras habui, et ut ista concessio a nemine quassaretur, decrevimus quod carta cyro (*sic*) (?) cum cyrographo scriberetur, cujus medietas sigillo domini nostri Argentonii signaretur, reliqua vero medietas sigillo sancti Sulpicii muniretur. Hæc pax fuit firmata coram Croscelino (ou) Roscelino (?) Judeo, Argentonii seneschallo, Hujus rei testes sunt : Radulphus, prior Fulgerosæ, Herveus, Amorris,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 69.

Mauritius Raillaige, Petrus de sancto Jacobo, Oice, priorissa, Oda de Bonnay, Silvester, prior sancti Ægidii de Argentonio, Girardus Tascher, Guillelmus Broilessart, Garinus Aiæ (?), Dominicus Mariæ (?), Goffridus Baillarge et alii plures. Facta est autem ista, anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo nonagesimo septimo.

LXXIV

Vidimus original de 1235[1].

Donation par la duchesse Constance au prieuré de Notre-Dame près Aurai, dépendant de l'abbaye Saint-Sulpice-les-Rennes.

février 1199 ou 1200

[S'agit-il du petit Locmaria ou de Kerléano ?]

Omnibus Christi fidelibus, presentibus et futuris, Gaufribus, Dei gratia, Macloviensis, et Cadiocus, eadem gratia, Venetensis, episcopi, salutem in Domino. Noveritis nos cartam sigillatam sigillo felicis memorie quondam nobilis mulieris Constancie, quondam ducisse Britannie, comitisse Richemondie, non abolitam, non cancellatam, nec in aliqua parte sui vitiatam inspexisse per hec verba. Constancia, ducissa Britanie, comitissa Richemondie, universis Christi fidelibus tam presentibus quam futuris ad quos presentes littere pervenerint, salutem in Domino. Causa recordationis et memorie universis constare volumus quod nos cum assensu et spontanea voluntate Arturi, filii nostri, divine miserationis et caritatis intuitu dedimus et concessimus et

1. Arch. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 83.

hac carta nostra confirmamus Deo et loco beate Marie prope Alraium et Egydie, priorisse, et monialibus ibidem Deo servientibus sub ordine sancti Sulpicii, triginta carteria bladi in molendinis de Alraio, de quo medietatem habebunt in frumento et medietatem sigali, per manum fermarii nostri, singulis annis. Dedimus etiam eis decem libras andegavensis monete in cohuta nostra de Alraio similiter habenda [1] per manum firmarii nostri annuatim. Insuper eis dedimus quamdam villam nostram que vocatur Kerguengoreth cum pertinenciis et concessimus quod habeant semel in anno corvatam de terra Divitis ad prata sua falcanda. Hec autem omnia dedimus tali conditione quod abbatissa sive conventus sancti Sulpicii non possint priorissan sive priorem aut etiam aliquam monialem in ipsa domo mittere nec retrahere nisi de consensu et voluntate nostra, alioquin nos omnia dona nostra facta ibi ad opus nostrum sicut propria caperemus Actum anno Domini M° C° XC°, nono, mense februario. Ut autem presenti transcripto dicte carte adhibeatur ab omnibus plena fides, ipsi presenti transcripto sigilla nostra apponi fecimus in testimonium et munimen. Datum anno Domini M° CC° tricesimo quinto, mense Augusto [2].

1. *Habenda*, mis pour *habendas*.
2. Cette charte a été publiée par M. A. de la Borderie dans les *Actes inédits des ducs de Bretagne*, XIe, XIIe et XIIIe siècles, n° LXV, p. 126.

LXXV

Original parchemin [1].

[E de Rochefort reconnaît le bien fondé des réclamations des Moniales de la Fougereuse au sujet de la terre de Bostru. — On tombe d'accord pour mettre deux religieuses et un aumônier au petit prieuré de Vérillé (Fin du XII[e] siècle).]

P. decanus Bercorii, dilectis in Christo universis presentes literas inspecturis, salutem in Domino. Ea que pace vel judicio terminantur idcirco solent scripture testimonio roborari, ut per hoc in futurum eorum que acta sunt possit veritas comprobari

Ea propter universitati vestre per presens scriptum notificari cupio quod, cum inter nobilem virum E. de Rupeforti et Moniales de Fogerosa super quadam terra de Bostru et medietate prati eidem terre conjuncti coram me controversia diucius acta fuisset et inspectio adjudicata et facta, tandem idem E... recepto juramento trium bonorum hominum in presencia mea quod predicta terra et prati medietas de jure esset predictarum monialum, secundum quod fuerat in inspectione monstratum, eamdem terram cum prati medietate quitavit tanquam jus earum, habendam in perpetuum et pacifice possidendam. Preterea, de quodam chareagio quatuor boum quod idem E. in helemosina de Verille semel in anno petebat, voluit et concessit quod, si custos supradicti loci quatuor boves vel duos tantum haberet, cum tot bobus quot habebit pre-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.. 2 H 2, 69. — Les deux sceaux pendants ont disparu ; il ne reste plus que les lacs de soie brune.

dictum chareagium ei faciet semel in anno. Si autem nullos boves aut nullam cadrigam habuerit, nullum faciet chareagium. Concessum etiam fuit quod, si domus de Verille facultatem habuerit ad duas moniales tenendas, due erunt ibidem cum capellano. Acta sunt hec coram me apud Bercorium, videntibus et audientibus P. de Ozaio, de Codra, M. de Veteri Focherosa, P. de Monasterio, capellano, P., Beate Marie de Bercorio, priore; magistro de Toarcio et magistro G. de Chalandrai; P. Rigaut, milite, J. Pele, P, comite et P. de Bosenello, laicis et multis aliis, Ut autem hec omnia firma serventur, ego et predictus E. de Rupeforti presentes literas sigillis nostris fecimus sigillari.

LXXVI

Don de Guy de Thouars aux religieuses de Saint-Sulpice [1].

1201-1213.

Omnibus Christi fidelibus Guido, dux Britanniæ, salutem in Domino. Sciant tam futuri quam presentes nos dedisse monialibus Sancti Sulpicii chaufagium ad furnum suum de burgo, pro salute animæ Constanciæ quondam ducissæ Britanniæ, etc. Testibus hiis : domino P. Redonensi episcopo, Willelmo, senescallo Redonensi, Roberto de Apineyo, ac aliis; abbatissa Mabilia et aliis multis.

1. Bibliothèque Nat. Bl.-Manteaux, vol. XLI, p. 197; extrait du XVIIe siècle, évidemment incomplet, pris sur le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes.
M. A. de la Borderie a publié cette charte dans les *Actes inédits des ducs de Bretagne*, XI, XII et XIIIe siècles, n° LXXXII, p. 155, et la date comme ci-dessus 1201-1213.

LXXVII

Original, sceau tombé[1].

[Geffroy, moine, Chevalier, confessa devant le doyen d'Ernée qu'il n'avait rien sur une maison appartenant à Saint-Sulpice et sise à Claye, au Bourgneuf-la-Forest. (Vers le milieu du XIIIe siècle.)]

Ego H, decanus Erneie, universis Christi fidelibus ad quos presentis scripti noticia devenerit, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod Gaufridus, monachus, miles, sanus existens et incolumis et bone memorie, consistens coram nobis spontanea voluntate confessus est et publice protestatus se nunquam aliquid juris habuisse in domo sanctimonialium sancti Sulpicii que sita est juxta burgum novum de foresta que Cleia nuncupatur, nichilominus adjiciens suo testimonio quod Johannes de Herbeneio, nec predecessores ejus similiter, nec Willelmus de Crosilla, nec aliquis miles in mundo jus aliquod ibidem haberet, immo quicquid ibi percipiebant per rapinam et violentiam usurpabant. Unde ipse malorum preteritorum recordans et penitens omnis excessus quos ibidem exercuerat in manu nostra quitavit et pacifice dimisit, heredibus suis maledictionem suam relinquens, si quid mali deinceps, vel aliquam violenciam vel injuriam dicte domui vel rebus aut possessionibus ejusdem inferre presumeret aut in aliquo molestaret, excepto quod ejusdem loci habitatores bladum suum ad molendina sua de consuetudine longa molere debent, *com* molendinum non haberent. Actum in curia nostra

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 15.

apud Erneiam, *testibus* hiis, priore de Erneia et de Fusteia, magistro Dionisio de Larchamp; H. capellano de Charne; Villelmo, monacho, Roberto Pilet; Gaufrido Beican; Gaufrido de Yveio, militibus et multis aliis, tam clericis quam laicis. Ita absolverunt eum abbatissa et conventus de universis injuriis dicte domui ab eodem collatis. Et ut hoc ratum deinceps permaneat et inconcussum, presentem cartelam sigilli nostri auctoritate fecimus communiri.

LXXVIII

Copie, faite sur l'original, le 28 juin 1601[1].

[Les dimes de Vendel, de la Chapelle St Aubert, de Chienné sont adjugées aux religieuses de St Sulpice].

Juin 1206.

Universis Christi fidelibus ad quos presentes littere pervenerint, G, Archidiaconus; H. Cellerarius et dominus magister Guillermus *Socter* (?), canonicus ecclesie Turonensis, salutem in auctore salutis. Cum dominus Innocentius, papa tertius, impetrante Roberto de Vandello, canonico sancti Martini Turonensis, causam super decimis de Vandello et de Capella et de Cheneio inter ipsum R, et moniales sancti Sulpitii commisisset nobis audiendam et sine debito terminandam, partibus post *adicta conveniantia* (?) in nostra presentia constitutis petiit dictus R, decimas prenotatas a monialibus sibi dimitti, quia predecessores ejus eas hereditario jure tenuerant, et pater ipsius, ejusdem hereditarii juris successor ipsi decimas illas in ele-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H 2, 135.

mosinam legaverat tanquam clerico qui eas, ratione sortis, juste poterat possidere. Requisitus autem a nobis, si huic rei diocesana episcopi auctoritas intervenerat, aut si unquam in decimarum dictarum possessionem devenerat, utrumque constanter negavit; intentionem tamen suam in hereditario jure parentum et in legato a patre suo facto volebat habere stabile fundamentum. Sane a parte monialium responsum fuit quod decimas illas cum assensu et auctoritate diocesena episcopi tempore longo tenuerant. Cum isti persone que, sicut ex confessione sua patebat, ex causa hereditaria volebat sanctuarium possidere, nullatenus respondere debebant, imo a tali ejus petebant impeticione absolvi, et inde sibi reddi deffinitivam sentenciam supplicabant, cum itaque pars adversa contra rationem earum propositam nihil penitus allegaret, sed solummodo uteretur ex causa superius annotata, Nos, habito cum prudentibus viris consilio, ab impeticione R, quæ fuerat coram nobis proposita, moniales sæpe dictas per sententiam definitivam absolvimus, præfato R, super eadem impetitione, qua fungebamur in hoc, parte auctoritate Domini papæ, perpetuum silentium imponentes, et ne in posterum posset causa ista et finis eidem impositus, in dubium revocari, presentes litteras inde conscribi fecimus et sigillorum nostrorum appositionibus consignari. Actum publice Turonis, anno Incarnati Verbi, millesimo ducentesimo sexto, mense junio, multis astantibus et hoc factum nobis approbantibus [1].

P. ANGER.

(*A suivre.*)

1. A la suite de cette copie se trouvent les mots suivants : Le dict apparoist scellé en troys endroicts.

LE BRÉVIAIRE DE SAINT-POL-DE-LÉON

DE 1516

NOTES SUR LES AUTEURS ET LES ÉDITEURS

Remarque. — Les pages suivantes ont été écrites en 1904 et communiquées à cette époque à M. Léopold Delisle. C'est ce qui explique comment le regretté directeur de la Bibliothèque Nationale signale notre travail dans l'article qu'il a consacré à ce même bréviaire. M. Léopold Delisle ayant donné le texte entier de la préface, nous ne croyons pas utile de le reproduire et nous renvoyons, pour cette pièce, à la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, année 1904*, pp. 537-540.

Dans la séance du 8 mars 1904, M. l'abbé Morlais présentait à notre Société deux livres liturgiques bretons : le Missel de Dol de 1502 et le Bréviaire de Léon de 1516.

Le missel de Dol, exemplaire unique, fait actuellement partie de la Bibliothèque Nationale; le bréviaire de Léon a été acquis par la Ville de Rennes. J'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'ajouter, pour ce dernier, de nouveaux détails à ceux qu'a bien voulu donner M. l'abbé Morlais.

Ce bréviaire était déjà connu. Dans un article sur *Les anciennes liturgies de la Bretagne*, dom Plaine dit qu'il en existe deux exemplaires (mais seulement pour la Pars Hiemalis), dont l'un à la Bibliothèque Nationale *(Réserve B, 4920)*.

Cet exemplaire a été décrit par M. Léopold

Delisle, et je ne puis mieux faire que de donner d'abord cette description. J'exposerai ensuite les notables différences que présente le second exemplaire, beaucoup plus complet, qui fait maintenant partie de nos collections.

Le bréviaire de la Nationale comprend cinq parties :

1re partie. Folio I : Incipit psalterium secundum usum ecclesie Leoninsis. 56 feuillets, cotés de I à LVI. Cahiers signés A-G. en rouge.

2e partie. Folio I : Breve de in anno. — Folio 7, v°. De festis paschalibris. 8 feuillets non cotés. Signature A.

3e partie. Propre du temps, de l'Avent à la Trinité, Fol. I : Incipit ordinarium horarum canonicarum secundum morem ecclesie Leonensis. — Fol. CXII v° : Finit tempus hyemale. 112 feuillets cotés a. I à CXII.

4e partie. Propre des saints, de la Saint-André à la Sainte-Basilide. Fol. AAI : Incipit sanctorale hyemale. — Fol. MM II : Explicit sanctorale hyemale. — Fol. MM VIII v° : Finit tempus hyemale breviarii Leonensis. 96 feuillets non cotés. Cahiers signés AA à MM. — (Du fol. MM. II au fol. MM. VIII se trouvent la Dédicace de l'Eglise, avec l'octave, et les vigiles des morts.)

5e partie. Commun. — Fol. A. I : Incipit commune sanctorum. 24 feuillets, cotés A I-A XXIIII (la lettre A étant en rouge). Signatures A-C.

A la fin du Commun, fol. A XXIII v° : « *Explicit Breviarium ad usum Leonensem, summa diligentia correctum, Parisius impresum per Desiderium Maheu, in vico Sancti Jacobi commorantem, sub intersignio divi Nicolai, inpensis ejusdem Desiderii Maheu, Yvo-*

nis Quillevere et Alani Prigent, in hoc opere sociorum. Anno 1516. »

Telle est la description donnée par M. Léopold Delisle d'après l'exemplaire de la Nationale, auquel manque le folio 49 du psautier.

Notre exemplaire est absolument identique pour les parties que nous avons citées; mais avant le folio I de la première partie, il contient :

1° Le TITRE COMPLET, imprimé en rouge et en noir; mais un peu effacé, surtout pour les lettres rouges;

2° Au verso de ce titre l'EPITRE DÉDICATOIRE;

3° Six feuillets contenant le CALENDRIER pour les douze mois de l'année.

4° Une TABLE GÉNÉRALE donnant les indications relatives aux lettres dominicales, aux fêtes mobiles, au nombre d'or, etc. Les quatre premiers feuillets, y compris le titre, signés d'une ✠ en rouge et des chiffres I, II, III, IV.

Voici le titre de notre Bréviaire :

Breviarium insignis ec || clesie Leonensis, nuper emaculatum, recognitum, emenda || tum et tersum, multis brevibus atque legendis ad || auctum, duobus semitemporibus aut uno, secum || dumque ut malueris, volumine contentum, unicuique vel mediocriter erudito || pervium, ordinatissimum et || apprime necessarium. — Cum privilegio.

A la suite de ce texte quatre petites vignettes posées 1 et 3, représentant : la première, en haut, saint Pol domptant le dragon; sur la seconde ligne en commençant par la gauche : 1° un évangéliste (?) 2° La Vierge avec l'enfant Jésus, dans une gloire; 3° Un écrivain copiant sur ses genoux un livre placé devant lui sur un lutrin.

Au bas de la page, les lignes suivantes :

Venundatur in egregia civitate Divi Pauli diocesis Leo || nensis, e regione templi ejusdem et in urbe Landernia in edi || bus Alani Prigent.

Venundatur etiam Parrhisiis in vico Sancti Jacobi sub || signo divi Nicolai, propre templum Sancti Benedicti.

Ces dernières lignes du titre et les indications contenues au folio A xxiii de la cinquième partie nous font connaître que l'imprimeur était Didier Maheu et qu'il avait comme bailleurs de fonds Alain Prigent et Yves Quillevéré.

Les renseignements relatifs à nos libraires bretons au début du xvi[e] siècle sont trop rares pour ne pas saisir cette occasion de dire un mot de ces trois personnages.

Alain Prigent.

M. Léopold Delisle n'avait pas à sa disposition le titre que je viens de donner : il a cependant deviné la situation d'Alain Prigent.

Voici ce qu'il nous dit à la page 16 de sa brochure[1] :

« Alain Prigent devait tenir une maison de libraire à Landerneau. On trouva en 1520, entre les mains de l'imprimeur de ce même bréviaire, une reconnaissance datée du 21 juin 1519, par laquelle Alain Prigent, marchand à Landerneau, reconnaissait devoir à Didier Maheu une somme de 121 livres, 4 sous et 4 derniers obole. Cette somme représentait sans aucun doute le prix des livres achetés

1. *Les Heures bretonnes du XV[e] siècle*, dans : Bibliothèque de l'école des Chartes, 1895.

chez Didier Maheu, pour être vendus en Basse Bretagne. »

L'indication qui se trouve au bas de notre titre, vient confirmer pleinement l'hypothèse de M. Léopold Delisle.

C'est aussi grâce à la citation qui précède et à la note qui l'accompagne que nous allons pouvoir faire connaissance avec Didier Maheu.

Didier Maheu.

M. Coyecque a publié en 1894 dans les Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, un article intitulé, *Cinq librairies Parisiennes sous François Ier*. Nous y trouvons page 79 et suivantes, l'inventaire de Jeanne Baillet, femme de Didier Maheu; et nous apprenons que Maheu était marchand libraire et bourgeois de Paris. Son établissement de la rue Saint-Jacques, à l'image de saint Nicolas, s'élevait près de Saint-Benoît, entre les Cochets et l'Image Notre-Dame.

L'inventaire comprend 232 articles et offre cette particularité qu'il n'indique aucun matériel d'imprimerie, mais seulement, en dehors des ouvrages imprimés, des jeux divers de vignettes. Malgré l'absence des presses, il est certain cependant, et notre bréviaire en est la preuve, que Maheu imprimait. Peut-être possédait-il ailleurs les ateliers et les presses nécessaires.

La plupart des livres qui se trouvent en nombre dans le magasin sont des livres liturgiques. Notons en passant les mots « Demys temps » qui se retrouvent souvent dans cet inventaire et qui tra-

duisent exactement le « Semitempora » de notre titre. — Par exemple :

ARTICLE 155. — « Trente demys-temps de Sainct Benoist, d'Yver, » et article 156 : « Vingt-cinq demys temps de Sainct Benoist, esté. » En effet, le bréviaire était alors divisé en deux parties et non en quatre, comme de nos jours.

Rien, à ma connaissance, n'autorise à faire de Maheu un Breton émigré à Paris. Il en est tout autrement du suivant.

YVES QUILLEVÉRÉ.

Yves Quillevéré était né, selon Miorcec de Kerdanet, dans le pays de Léon, et était établi à Paris, où il demeurait, en 1530, rue de la Bucherie, à l'enseigne de la *Croix Noire*.

Le Bréviaire dont nous parlons n'est pas le seul ouvrage breton auquel il ait attaché son nom. On lui doit le ***Missel de Saint-Pol de 1526***, — une réimpression du *Catholicon*, le premier dictionnaire breton, en 1521, — et en 1530 le ***Mystère breton de la Passion***, suivi des deux poésies bretonnes, le ***Trépassement de la Sainte Vierge*** et ***La Vie de l'Homme***.

Yves Quillevéré avait pour marque : Saint Pol et saint Yves, à l'ombre d'un laurier, au tronc duquel est appendu un écusson portant les initiales Y. Q.

Mais il est temps de tourner les feuilles et de voir au verso l'Epitre dédicatoire.

Elle est adressée à Guy Le Clerc, évêque de Saint-Pol, par Hamon Barbier.

« Hamo Barberius reverendo in Xpo patri ac do-

mino Guidoni clerico, Leonensi episcopo, in eo qui vera est salus S. P. D. »

L'auteur explique comment il fut amené à entreprendre cet ouvrage et fait voir les inconvénients qui résultaient pour le clergé de l'absence de bréviaire. Un grand nombre d'ecclésiastiques ne disaient pas leur office « more debito » et un plus grand nombre l'omettaient totalement. Ce qui fut causé, dit l'auteur, par la négligence, pour ne pas dire par l'ignorance de nos prédécesseurs, qui ne se soucièrent pas de faire imprimer ni même copier un bréviaire pour le diocèse. « Quod mehercle factum predecessorum nostrorum (qui breviarium secundum communem ecclesiæ nostræ consuetudinem, nec imprimi nec scripto redigi ad hæc usque tempora unquam curavere) incurià ne dicam ignorantià accidisse habemus compertissimum. » Le bréviaire de 1516 est donc bien le premier de Saint-Pol-de-Léon.

Plus loin l'auteur nous signale ses deux collaborateurs, comme lui chanoines de Saint-Pol, François Le Veyer et Guillaume Fougay, « Franciscus Veyerius et Guillermus Fugerius. »

Puisque cette notice est tout autant historique que bibliographique, on nous permettra de faire connaître et l'évêque auquel est dédié le Bréviaire, et l'auteur ou les auteurs de celui-ci.

Guy Le Clerc, évêque de Léon.

Guy Le Clerc descendait de Jean Le Clerc, seigneur de Coulaines, marié à Jeanne de la Motte-Fouqué, et auteur de la branche de Coulaines. Il

pourrait bien, selon l'abbé Angot[1], être le fils de Guy Le Clerc, notaire royal de Touraine, qui figure au contrat de mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne. Dans tous les cas il eut de fréquents rapports avec la cour. Il fut conseiller et aumônier de la reine Anne dès avant 1500, et c'est en cette qualité, qu'après la mort de cette princesse, il accompagna son corps de Blois à Saint-Denis « officiant depuis sa mort jusques à Paris, tant à la messe que à vigilles, fors à Orléans, où se trouva l'évesque d'icelluy lieu. »

A cette époque Guy Le Clerc figure dans le récit du héraut d'armes Bretaigne[2], que nous venons de citer, sous le nom d'abbé de La Roe. Il fut en effet élu abbé de la Roe (diocèse d'Angers) en 1492 ou 93, installé le 12 février 1495, et autorisé par Alexandre VI à porter la mitre et la crosse et à bénir solennellement.

Ces deux titres, aumônier de la Reine et abbé de La Roe, furent ceux qui eurent toujours le plus d'attrait pour Guy Le Cler. Nous le voyons cependant figurer comme abbé de Saint-Aubin des Bois en 1507 et comme abbé de Saint-Jacques de Montfort en 1509.

C'est en 1514 qu'il fut nommé évêque de Léon. Sacré seulement en 1520, il fit la même année, le 13 mai, son entrée à Saint-Pol. Le récit de cette cérémonie nous a été conservé par Dom Morice[3]

1. *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*. — Laval, Goupil, 3 vol. 8°, 1900-1902.

2. *Le récit des funérailles d'Anne de Bretagne*, composé par Bretaigne, son héraut d'armes, publié par Merlet et de Gombert. Paris, Aubry, 1858, in-12.

3. *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, par Dom H. Morice. Tome III, col. 950-955.

Ce fut Hamon Barbier, l'auteur de notre Bréviaire, qui complimenta le prélat au nom du chapitre. Guy Le Clerc ne fit d'ailleurs que passer sur le siège de Saint-Pol de Léon; l'année suivante, 1521, il se démit de son évêché et se retira dans son château de Saint-Ouen, près de La Roe.

Ce château de Saint-Ouen, l'une des curiosités architecturales de la Mayenne, est l'œuvre de Guy Le Clerc. La terre de Saint-Ouen dépendait de l'abbaye de La Roe, qui y avait une chapelle. L'abbé commendataire acquit le terrain, par voie d'échange, et y fit bâtir son manoir.

Celui-ci très simple en lui-même présente cependant « un accessoire qui fait oublier par son luxe et ses proportions le principal édifice. C'est une tour carrée où circule l'escalier, si vaste et si riche, dit M. l'abbé Angot [1], qu'elle s'adapterait à un palais. On n'a même pas voulu croire qu'une œuvre si belle eût été exécutée par un simple abbé et on l'a attribuée, mais à tort, à la reine Anne. Guy Le Clerc avait tout ce qu'il fallait pour mener à bien cette entreprise : les revenus de ses nombreux bénéfices, s'ajoutant sans doute à sa fortune personnelle, — un goût sérieux pour les arts, dont son testament donne la preuve, et aussi sans doute les habiles conseils et la collaboration de son ami Simon Hayneuve, le grand artiste et le grand architecte du Maine à cette époque.

C'est à Saint-Ouen que mourut l'abbé de La Roe, le 11 mai 1523.

J'ai pu d'autant moins résister à l'envie de parler du château de Saint-Ouen que le nom d'Hamon

1. *Dictionnaire de la Mayenne*, déjà cité.

Barbier, dont nous allons nous occuper, rappelle également une construction monumentale, le château de Kerjean, en Saint-Vougay (Finistére).

Hamon Barbier.

Hamon Barbier, l'auteur principal de notre bréviaire, appartenait à la famille Barbier qui a donné les seigneurs de Lanarnuz, de Kerjean, de Kernaou, de Lescoët, etc. Cette famille, qui figure aux montres de 1443 pour l'évêché de Léon, portait pour armes : « *D'argent à deux fasces de sable*, » et avait pour devise « *Var va Buez*, » Sur ma vie.

Hamon Barbier était, d'après M. Kerviler, docteur ès droits (ou breveté en droits), chanoine de Léon, de Nantes et de Quimper, archidiacre de Quemenet-Illy (l'un des trois archidiaconés de Léon), official et grand-vicaire du même diocèse, recteur de Plounevez, Plouégar, Guimiliau, Sizun, Plouzané, Lannilis, Plabennec, Guipavas, Batz, Plougoulm, etc., etc. Il ajoutait à ces titres ceux d'abbé commendataire de Saint-Mathieu et de conseiller au Parlement des Grands-Jours de Bretagne. Le nombre de ses bénéfices était tel que le Pape Jules III, apprenant sa mort, aurait demandé « si tous les abbés de Bretagne étaient morts le même jour. »

Je dois ajouter que j'ai pourtant constaté qu'Hamon Barbier n'avait possédé en commende que la seule abbaye de Saint-Mathieu de Fineterre.

Il y fut nommé en 1533 et eut pour compétiteur Hervé de Kermeno, sur lequel il finit par l'emporter. Il semble avoir largement usé de ses droits de commendataire : pour assurer la conservation des

archives de son abbaye, il les transporta au château de Kerjean, au grand préjudice du monastère qui ne put jamais les recouvrer[1].

Si Saint-Ouen est l'œuvre de Guy Le Clerc, Kerjean est celle d'Hamon Barbier. C'étaient tous deux de grands constructeurs, ce qui montre que le goût de l'architecture ne date pas d'hier dans notre clergé breton. Voici, d'après Miorcec[2], les origines de Kerjean.

Jean Barbier (frère de notre chanoine-abbé), de la maison de Lanarnuz, époux en premières noces de Jeanne de Parcevaux, et en deuxièmes noces de Jeanne de Kersauzon. — Jean Barbier fut le premier de sa famille qui devint seigneur de Kerjean. Mais le manoir de ce nom, qui lui venait de la famille Ollivier, tombait en ruines; il conçut donc l'idée de le rebâtir. Mort en 1538, il laissa le soin d'exécuter ses projets à son fils Louis, aidé et assisté de son oncle Hamon Barbier, auquel ses grandes ressources permettaient de grands effets.

Hamon Barbier fit les choses royalement. « Tous les auteurs bretons, dit Miorcec, ont fait l'éloge de Kerjean. D'après Missirien, c'est une maison de prince, — un véritable palais, d'après le marquis de Refuge, — Guy Le Borgne dit que c'est la plus belle maison de Bretagne. Enfin, le témoignage le plus flatteur qu'a obtenu ce château est celui du roi Louis XIII. Dans des lettres patentes de 1618, il déclare que le château de Kerjean est de si belle et si magnifique structure qu'il est digne de son recueil et séjour, si les affaires l'appellent en Bre-

1. *Gallia Christiana*, tome XIV, col. 989.
2. *Notice sur le château de Kerjean*, par D.-L. Miorcec de Kerdanet, Brest, Lefournier, 1884, in-12.

tagne, estant l'une des plus belles maisons de son royaume.

Hamon Barbier mourut en 1555. Il fut enterré dans la cathédrale de Saint-Pol, dans un mausolée situé du côté de l'épître de l'autel de Saint-Pierre.

Ce renseignement est fourni par M. l'abbé Peyron dans son ouvrage : « *La Cathédrale de Saint-Pol et le Minihy de Léon*[1].

François Le Veyer.

C'est également M. le chanoine Peyron qui nous a fourni tout ce que nous savons de ce premier collaborateur de Barbier.

D'après une enquête de 1698, la tombe de François le Veyer se trouvait dans la cathédrale de Saint-Pol, et dans la même chapelle Saint-Pierre, avec cette mention : « *François Le Veyer, chanoine et recteur de Plouarzel*, fils de Guillaume le Veyer, sieur du Carpont et de Kerimel, et de Marie Derrien. » On voit sur sa tombe ses armes : *D'argent à deux haches d'armes de gueules adossées en pal.*

Il figure comme chanoine de 1505 à 1544 et au-delà. En 1515, il était grand-chantre.

Guillaume Fougay.

Guillermus Fugerius, le second collaborateur de Barbier, n'est autre que Guillaume Fougay. On trouve son nom sur un grand nombre d'actes de 1500 à 1529. A cette date, le 3 juillet, il est chanoine de Léon, recteur de Plouarzel, et de Plou-

1 Quimper, de Kerangal, 1901, 1 vol 8°.

gonvelen, et fonde 12 livres de rente pour le chant du « Qui Lazarum... » après la procession, à l'issue de la messe du Saint-Sacrement, et chaque premier dimanche du mois, à l'issue des matines.

Voilà tout ce que nous avons pu apprendre des personnages mêlés plus ou moins directement à la confection de notre bréviaire.

Il resterait à parler du calendrier et des singuliers préceptes d'hygiène qui l'accompagnent. Nous le ferons peut-être un jour.

Mais dès aujourd'hui nous tenons à remercier M. l'abbé Morlais de nous avoir signalé cet ouvrage, si utile pour la connaissance de notre hagiographie et de notre liturgie. C'est grâce à son intervention que nous avons le plaisir de le compter parmi les richesses de la Bibliothèque de Rennes.

J. LE HIR.

PETITES SEIGNEURIES DU COMTÉ DE RENNES

(Suite.)

SEIGNEURIE DE LA THÉBAUDAYE

EN SAINT-GANTON

Le manoir de la Thébaudaye construit sur le territoire de Saint-Ganton [1], ancienne trève de Pipriac, érigée plus tard en paroisse, devait son nom à un Thébaud dont l'histoire n'a pas gardé souvenir. Ce dut être d'ailleurs à l'origine une maison noble de peu d'importance appartenant dès le commencement du XVe siècle aux seigneurs de Bossac, en Bruc. Mais le château de Bossac ayant été détruit par les guerres du moyen-âge, ses possesseurs vinrent s'établir à la Thébaudaye qui prit de leur séjour un air de grandeur. Dès 1440 ils y habitaient ordinairement et les deux seigneuries de Bossac et de la Thébaudaye ne formèrent plus alors qu'une seule châtellenie qualifiée baronnie d'ancienneté.

Nous avons précédemment [2] fait connaître les premiers sires de Bossac et de la Thébaudaye appartenant successivement aux familles de la Motte, du Perrier, de Laval et de Coligny. En 1630, Fran-

1. Commune du canton de Pipriac, arrondiss. de Redon.
2. *Grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, II, 74 et suiv.

çoise de Coligny, veuve de René de Talensac, vendit Bossac et la Thébaudaye à François Peschart, seigneur de Bienassis, en Pipriac.

Ces seigneurs demeurant habituellement à la Thébaudaye, firent de ce manoir une importante maison. Quatre cours closes de murs entouraient le principal logis seigneurial, reconstruit vers 1619 ; ce grand carré de murailles était flanqué de six tourelles et de quatre pavillons en forme de bastions ; des douves profondes cernaient cet ensemble de constructions dans lesquelles on ne pénétrait qu'au moyen de ponts-levis. Dans les cours s'élevaient deux colombiers et une chapelle dédiée à saint Roch. Autour s'étendaient de vastes jardins et deux parcs « en partie cernés de murs [1] » contenant ensemble cent journaux de terre.

De cette belle résidence seigneuriale il ne reste aujourd'hui que d'informes ruines ; mais sur ces murailles croulantes l'imagination du peuple voit certaines nuits apparaitre de grands fantômes revêtus de suaires ensanglantés ; ce sont d'anciens seigneur et dame de la Thébaudaye meurtris, puis assassinés dans leur propre demeure.

Voici l'origine historique de ces effrayantes traditions populaires.

Nous venons de dire que François Peschart acquit en 1630 la seigneurie de la Thébaudaye ; il vint habiter ce manoir avec sa femme Georgine Tillon qu'il perdit en 1648 ; lui-même mourut l'année sui-

1. Une légende populaire attribue la discontinuité de ces murs du parc de la Thébaudaye au chagrin qu'une dame du lieu éprouva en apprenant à la vue d'une pie morte qu'elle mourrait un jour. Cette légende de *La dame et la pie* se retrouve ailleurs, en Bretagne, au bord des tronçons de voies romaines et nous avons raconté celle de la Thébaudaye dans nos *Traditions et légendes de Haute-Bretagne*, 175.

vante; leurs corps furent inhumés au chanceau de l'église de Saint-Ganton dont ils étaient les insignes bienfaiteurs.

Leur fils Gabriel Peschart devint alors baron de Bossac et propriétaire de la Thébaudaye. Etant encore mineur, on lui donna pour curateur son parent Louis du Bouexic, seigneur de la Chapelle, né en 1623 de Claude du Bouexic, conseiller au Présidial de Rennes, et de Marie Peschart. Ce Louis du Bouexic épousa en 1650 Marie Cybouault, fille du seigneur de Pinieux.

De bonne heure, Gabriel Peschart fit de grandes dépenses et contracta des dettes. Voulant se rendre acquéreur des fiefs que le baron de Renac possédait en Pipriac et Bruc et désirait vendre, il fit un emprunt et obtint de Louis du Bouexic un cautionnement de 28,625 livres.

C'est en 1659 que le baron de Bossac acheta les fiefs de Renac; deux ans plus tard, le 30 avril 1661, il épousait à Nantes Renée Dollier de Casson, fille de Claude Dollier et de Françoise des Cailluns, seigneur et dame du Plessix, en Casson, et de la Dévoriaye, en Fougeray.

Les nouveaux époux vinrent résider à la Thébaudaye où leur naquit un fils nommé, le 16 février 1662, Louis-François, sur les fonts baptismaux de Saint-Ganton. Puis ils allèrent habiter Rennes, et ils y eurent sept enfants, tous baptisés en l'église Saint-Etienne de cette ville : Gabriel en 1663, Marie en 1665, René en 1668, Louise en 1670, Marguerite en 1671, Suzanne en 1674, et une autre Marguerite en 1676[1]. Ces nombreux enfants moururent relati-

1. *Registres paroiss. de Saint-Ganton et de Saint-Etienne de Rennes.*

vement jeunes; Louise décéda la dernière en 1701.

Devenu chevalier des Ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, Gabriel Peschart obéra de plus en plus sa fortune. De nombreux créanciers, le seigneur de la Chapelle en tête, manifestèrent des craintes et voulurent être remboursés. Le baron de Bossac n'avait pas les fonds nécessaires; il cherchait à s'excuser, prétendant que ses biens avaient été mal administrés pendant sa minorité. M. et Mme du Bouexic lui demandèrent alors de leur céder la baronnie de Bossac et la Thébaudaye pour se libérer, mais il refusa de le faire.

Cependant, en 1677, se trouvant un jour au manoir de la Chapelle, chez Mme du Bouexic, Gabriel Peschart fut tellement pressé par cette dame qu'il promit de lui vendre Bossac et la Thébaudaye au prix de 130,000 livres. L'acte de vente à ce prix fut, en effet, rédigé et signé le 23 juin 1677, mais à condition de réméré pendant neuf ans, « entre Gabriel Peschart, baron de Bossac, et dame Marie Cybouault, épouse séparée de biens de Louis du Bouexic, seigneur de la Chapelle[1]. »

Un an plus tard décédaient les seigneur et dame de la Chapelle : Louise Cybouault la première, le 29 avril 1678, et Louis du Bouexic le 23 octobre suivant[2]. Ils laissaient pour héritiers deux enfants, Louis du Bouexic, seigneur de Pinieux, qui, devenu conseiller au Parlement, épousa, en 1683, Susanne Grout, — et Marie du Bouexic, dame de la Chapelle.

Qu'arriva-t-il ensuite? Il paraît que Gabriel Pes-

1. *Arch. d'Ille-et-Vil.*, fonds Collobel.
2. *Ibidem*, fonds de la Bigne-Villeneuve.

chart refusa de laisser M. et Mlle du Bouexic prendre possession de la Thébaudaye, qu'il avait vendue à regret à leur mère. Il quitta d'ailleurs la Bretagne et se retira à Paris; mais il y fut arrêté, le 11 avril 1679, sous l'accusation de « rebellion et de parjure » et fut par ordre du Roi enfermé au Fort-l'Evêque. Relâché toutefois pendant qu'on instruisait son affaire, il vit alors commencer contre lui une procédure qui durait encore plus de vingt ans après.

Quant à sa femme Renée Dollier, elle demeurait en Bretagne et continuait d'habiter la Thébaudaye.

Cependant M. de Pinieux, ne pouvant jouir paisiblement de cette maison qu'il prétendait lui appartenir, résolut d'y entrer par force. Le vendredi 28 janvier 1685, cinq ou six cavaliers vinrent heurter à la porte de l'une des cours du manoir, mais sur le refus qu'on fit de leur ouvrir ils s'en allèrent. « Deux jours après qui était un jour de dimanche, sur les deux ou trois heures après midi, le sieur de Pinieux revint audit château de la Thébaudaye, accompagné de trente à quarante personnes armées d'épées, de fusils, de mousquetons et de pistolets; tous lesquels s'étant approché de la même porte de ladite cour, demandèrent avec colère qu'on leur ouvrit, » ce qu'on leur refusa. Et alors sollicita M. de Pinieux de parler à la dame de Bossac « laquelle approcha de la porte et lui fit réponse que s'il n'avoit que son train ordinaire elle lui ouvriroit, mais que dans l'état où il étoit, elle avoit tout à appréhender et qu'elle ne lui ouvriroit point. Et au même instant ayant le sieur de Pinieux crié à ses gens : enfonce la porte, tue, tue, mordieu! ils enfoncèrent ladite porte et entrèrent en ladite cour

confusément, l'épée nue à la main, les pistolets bandés et les fusils en joue... Et étant au perron de la maison, ils montèrent le dégré et avec des haches et des soliveaux, ils rompirent et enfoncèrent la porte et entrèrent dans le corps du logis[1]. »

Effrayée à juste titre, la baronne de Bossac s'était réfugiée dans un appartement du château, en compagnie d'un ancien garde-du-corps du Roi, Henri Hében, seigneur du Breil-Guiron, et de quelques domestiques, mais « ayant ouvert la fenêtre de la chambre où elle étoit, » elle fut assaillie d'injures et même de pierres et dut se retirer au fond de l'appartement.

Ainsi fut enfermée Mme de Bossac, prisonnière dans son propre château du seigneur de Pinieux qui fut rejoint par sa femme à la Thébaudaye.

Renée Dollier eut beaucoup de peine durant son incarcération à trouver sa subsistance. La servante qu'elle envoya chercher du pain à la boulangerie du château la trouva vide et dut rentrer au plus vite près de sa maitresse pour éviter de mauvais traitements. Mathurin Moulin, son domestique, ne fut pas plus heureux; accablé de soufflets et de coups de pied, il fut mis à la torture : on lui passa entre les doigts trois morceaux de bois liés avec une ficelle qu'on serrait si fort que la douleur lui fit pousser des cris : il fallut que Mme de Pinieux s'interposât pour faire cesser ce violent supplice qui avait pour but de forcer Moulin

1. Ces faits et ceux qui suivent sont extraits d'un *Mémoire* imprimé, adressé à l'évêque de Vannes par Renée Dollier de Casson, dame de Bossac, en 1702. Dans ce volumineux *Mémoire* se trouvent rapportées les dépositions d'un grand nombre de témoins de toute condition, prêtres, gentilshommes, bourgeois, artisans et laboureurs, du pays de Pipriac.

à déclarer quelles étaient les personnes accompagnant la baronne de Bossac et en quels lieux cette dame avait mis en sûreté les récoltes de grains et de vins de la terre de la Thébaudaye.

Le bruit de cette violente prise de possession et de cet emprisonnement de Mme de Bossac, qu'on disait souffrir de la faim, se répandit bientôt dans le pays. La plupart des gentilshommes semblèrent, il est vrai, prendre parti pour le seigneur de Pinieux, mais le clergé resta fidèle à la baronne de Bossac. Mres Allot, prêtre de Pipriac; Jean Juin, recteur de Saint-Ganton; Julien Janvier, prêtre de Massérac; Laurent, Paumier et Moisson résolurent d'aller à la Thébaudaye en compagnie de deux hommes portant des provisions de viande et de pain. « Etant arrivés audit château, ils trouvèrent les portes des cours ouvertes et brisées et celle de l'appartement où étoit ladite dame de Bossac fermée; à laquelle ayant heurté, une personne demanda d'une voix plaintive : Qui va là? A quoi ayant fait réponse que c'étoit les prêtres de Pipriac et de Saint-Ganton, à l'instant ladite porte fut ouverte, et leur dit ladite dame qu'elle n'avoit eu de pain que ce que lui en avoit apporté par une fenêtre un nommé Bonamy, depuis le jour de dimanche jusqu'à présent qui étoit le mercredi, et qu'elle n'avoit mangé de viande que ce qui étoit resté de la provision du dimanche, ni autre chose, sinon quelques galettes qu'elle avoit faites d'un reste de farine. Puis ladite dame de Bossac reçut les vivres et provisions que lesdits déposants prêtres lui firent porter et les remercia, après quoi ils s'en retournèrent[1]. »

1. *Memoire* précité.

Un gentilhomme du voisinage, Gabriel Fabroni, seigneur du Plessix, en Pipriac, put aussi parvenir jusqu'à Mme de Bossac. Mais « le sieur de Pinieux vint à sa rencontre, ayant un pistolet dans son manchon et accompagné de sept ou huit personnes armées de fusils, lesquels lui crièrent d'abord que personne n'entroit et qu'on ne parloit point à la dame de Bossac, parce qu'ils étoient en guerre » M. Fabroni persistant à vouloir entrer, on le conduisit « jusqu'à l'appartement de ladite dame à laquelle il donna des lettres que lui envoyoit son frère [1], et en s'en retournant lui fut dit par le sieur de Pinieux que si ladite dame ne lui signoit pas ce qu'il vouloit dans le jour, il enfonceroit la porte sur elle [2]. »

Il s'agissait toujours, semble-t-il, du renoncement à la propriété de la Thébaudaye par M. et Mme de Bossac. Nous ignorons si M. de Pinieux l'obtint de cette dame et nous ne savons pas non plus combien de temps Renée Dollier demeura prisonnière. Elle le fut certainement au moins trois semaines, car Henri Héban déposa que « pendant les trois semaines qu'il fut à la Thébaudaye, à la prière de ladite dame de Bossac, elle fut tellement captive qu'ils ne purent aller entendre la messe les jours de dimanches et fêtes [3]. »

Tel fut en 1685 le premier acte du drame de la Thébaudaye; le second fut plus tragique encore en 1692.

A cette époque, malgré l'opposition de Gabriel Peschart, le seigneur de Pinieux fit saisir les terres

1. François Dollier, seigneur du Plessix-Casson.
2. *Mémoire* précité.
3. *Ibidem*.

de la Thébaudaye et de Bossac et en poursuivit la vente en qualité de syndic des créanciers de M. de Bossac. Le 21 août 1692, il obtint du Présidial de Vannes l'arrêt suivant, qui révoquait une sentence plus favorable au baron de Bossac rendue par les mêmes juges le 23 juillet précédent : « Le Siège, ouï le procureur des créanciers, attendu le trouble fait par ledit de Bossac, a définitivement permis à ces créanciers, conformément aux précédents jugements, de mettre les par-corps vers lui énoncés à exécution, et lui fait défense d'être dans l'étendue de ses terres et d'en approcher de plus de deux lieues, et à tous vassaux, fermiers et lieutenants d'icelles de se dessaisir de leurs routes et prestations en d'autres mains qu'en celles de l'adjudicataire dudit bail, et à tous recteurs, curés et prêtres de publier aucuns ordres ni mémoires dudit de Bossac ou gens de sa part; et ordonné que la présente sera lue et publiée aux prones des grandes messes des paroisses desdites terres, et enjoint aux curés et recteurs de ce faire [1]. »

Lorsque cette sentence fut signifiée au baron de Bossac il se trouvait retiré au village de la Rairie, en Pipriac, chez son ancien homme d'affaires Julien Thélohan, notaire et procureur de plusieurs juridictions, « qui lui avoit donné retraite dans sa maison par reconnaissance ou par pitié. » Il dut chercher asile ailleurs, car la Rairie fut envahie par ses ennemis et Julien Thélohan, obligé lui-même de prendre la fuite, demeura plusieurs jours « caché dans les bois sans pouvoir rentrer chez lui [2]. »

1. *Mémoire* précité.
2. *Mémoire* précité.

Quant à Gabriel Peschart, il se retira en la paroisse de Fougeray, dans le petit manoir de la Dévoriaye appartenant à sa femme. Malheureusement pour lui il revint à la Thébaudaye le samedi, 30 août 1792, en compagnie d'un domestique nommé Pierre Baudu ; là le rejoignit François Moreau, greffier de la juridiction de Bossac. Le dimanche passa tranquillement, mais dans la soirée on apprit au baron de Bossac que le lendemain devaient venir des « huissiers des Rennes et des sergents de Lohéac » pour le constituer prisonnier. M. Peschart assura qu'on ne pouvait lui faire aucun mal, ni même l'arrêter, parce qu'il avait entre les mains des arrêts enlevant ce pouvoir à ses ennemis. Néanmoins, par précaution, le malheureux seigneur fit transporter du cabinet où il couchait — un peu en dehors de la métairie de la Porte de la Thébaudaye — un matelas pour reposer dans le grenier de cette métairie occupée par le métayer Jean Racapé.

Le lundi matin, 1er septembre, arrivèrent à la Thébaudaye les huissiers et sergents annoncés. Avec eux se trouvaient deux gentilshommes de la paroisse de Pipriac et dix ou douze autres personnes, tous armés les uns de fusils, les autres d'épées et de pistolets ; il est à remarquer que M. de Pinieux ne faisait point partie de cette bande. Ils demandèrent au métayer où se trouvait M. de Bossac ; Jean Racapé, pour sauver son maître, répondit qu'il était allé à la messe à Saint-Ganton. Mais les sergents et huissiers entrèrent dans la métairie pour y faire une perquisition. Les apercevant, Gabriel Peschart ne chercha pas à fuir ; il leur dit tranquillement qu'il avait sur lui « une sentence

rendue au Présidial de Vannes le 23 juillet précédent, l'élargissant avec defense à tous ses créanciers et autres d'user envers lui de contrainte par corps. « Permettez, dit-il, que je la fasse voir à ces messieurs qui sont dans la cour. » A peine le baron de Bossac fut-il sorti de la métairie, sans armes ni épée et ses papiers à la main, qu'il fut atteint par les coups de fusils que dirigeaient contre lui les deux gentilshommes; l'infortuné s'écria d'abord : « hé! quoi! Messieurs! » Puis il tomba disant : « *Jésus! Maria! je suis mort!* » A quoi repliquèrent les assassins : « Voila le b... à bas, retirons nous. » A ce moment le greffier Moreau et le métayer Racapé s'écrièrent : « Vengeance! Vengeance! » et assaillirent l'un des gentilshommes que délivrèrent facilement ses nombreux compagnons [1].

Ainsi périt tragiquement le dernier Peschart, baron de Bossac. Sa veuve Renée Dollier et sa fille Louise Peschart essayèrent en vain de venger sa mémoire et de faire punir ses assassins. Ceux-ci s'enfuirent en pays étranger et leurs familles firent courir le bruit qu'ils y étaient morts sur mer, victimes d'un naufrage. Mlle Peschart mourut elle-même à Versailles. le 23 décembre 1701, et sa mère continua vainement les procédures entreprises contre ceux qui l'avaient tant fait souffrir.

Le 10 septembre 1701, Louis du Bouexic, seigneur de Pinieux, toujours en qualité de « syndic des créanciers de feu Gabriel Peschart, baron de Bossac, et cessionnaire de tous ses biens pour sol-

1. *Mémoire* précité.

der ces créanciers, » fit vendre judiciellement « les terres et seigneuries de Bossac, la Thébaudaye, la Pommeraye et le fief de Renac, en Pipriac et Bruc; » le tout fut adjugé pour 160,200 livres à Noël Danycan, sieur de l'Epine, conseiller secrétaire du Roi [1].

Trois ans plus tard, Guyonne Danycan, fille de cet acquéreur, épousait, le 17 juin 1704, Charles Huchet, seigneur de la Bédoyère, et lui apportait la baronnie de Bossac et le manoir de la Thébaudaye; la famille Huchet de la Bédoyère les conserva jusqu'au XIXe siècle. Mais à cette dernière époque la Thébaudaye n'était plus qu'un amas de ruines, ayant été incendiée en janvier 1790 par des paysans révolutionnaires des alentours.

Il est difficile de savoir au juste aujourd'hui en quoi consistait la seigneurie de la Thébaudaye. Cette terre et ses fiefs ayant été unis pendant plus de quatre cents ans et jusqu'en 1789 à la terre et aux fiefs de Bossac, on ne peut plus spécifier ce qui à l'origine constituait chacun de ces domaines féodaux. La Thébaudaye relevant comme Bossac directement du duc de Bretagne, puis du roi de France, leurs possesseurs vendaient en bloc leurs aveux sans faire de distinction entre les deux seigneuries. Il semble toutefois certain que les grands droits féodaux appartenaient à Bossac [2] et que la Thébaudaye, d'abord simple manoir, n'acquit d'importance qu'en devenant la résidence des barons de Bossac; c'est aussi ce qui lui valut le titre de

1. *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, G. — *Arch. du Morbihan*, B. 1067 et 1075.
2. Voy. *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, II, 79 et suiv.

château, comme chef-lieu d'une châtellenie ou baronnie d'ancienneté, quoique ce ne fut jamais une forteresse ou château proprement dit.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,

Chan. hon.

LA MILICE BOURGEOISE

A HÉDÉ

(SUITE)

Après la reconstitution de la Milice, nous allons la retrouver participant, comme auparavant, à toutes les fêtes.

Le 9 décembre 1783, elle asssiste au *Te Deum* chanté lors de la signature de la paix entre la France et l'Angleterre; au mois d'avril 1785, elle est réunie pour prendre part aux réjouissances ordonnées à l'occasion de la naissance de l'enfant qui devait être Louis XVII, réjouissances habituelles auxquelles on apporta un élément nouveau. Le Maire, en effet, fut autorisé à faire l'acquisition « de flambeaux, » ce qui semblerait indiquer une promenade, le soir, dans le genre de nos retraites.

L'année suivante, le 20 juillet 1786, elle fut encore convoquée pour assister à un feu de joie allumé le dimanche 23, à quatre heures de l'après-midi, sur la place du Château, nouvellement dressée, et qui fut appelée « place Bertrand, » du nom de l'Intendant, Mgr Bertrand de Molleville, qui avait passé le 15 à Hédé et en avait donné l'autorisation; mais cette réunion ne devait pas avoir le caractère calme

et pacifique des précédentes et allait, au contraire, rappeler celle des mauvais jours de 1769.

En 1786, les esprits étaient excités partout en Bretagne. Un souffle d'opposition et d'hostilité aux anciennes institutions commençait à se faire sentir parmi quelques têtes exaltées, et déjà beaucoup de gens, s'ils ne pensaient pas encore à commander, ne voulaient plus obéir.

M. Belletier de la Mériennais[1] n'avait pas joui

1. En 1706, noble maître Jean-Hyacinthe Belletier vint épouser à Hédé demoiselle Charlotte Hervoches, d^lle de l'Etang, née en 1679, fille de noble homme Sébastien Hervoches, sieur du Petitbourg, Sindic de Hédé, et de demoiselle Anne du Meurier. C'est à Saint-Brieuc, où il remplissait les fonctions de Directeur des Devoirs, mais dont il n'était pas, semble-t-il, originaire, que naquit le 29 octobre 1707 son premier enfant, Anne-Guillemette-Marie, baptisée le 31 dans l'église paroissiale de Saint-Michel, où elle eut pour parrain écuyer Guillaume de Varenne, s^r de Monchoux, et, pour marraine, demoiselle Anne du Meurier, sa grand'mère.

L'année suivante, il abandonnait l'administration des Devoirs pour acquérir l'Office de Scelleur Chauffecire à la Chancellerie de Bretagne, et, de ses autres enfants, Françoise-Anne fut baptisée à Hédé, et ses fils, Jean-François-René et Jean-Baptiste-Marie, s^r de la Paviais, licencié aux lois et Gardien de l'Hôpital général, à Rennes, où il s'était établi.

Jean-François-René, s^r de l'Etang après son père et continuant à porter le titre d'écuyer que celui-ci avait pris lorsqu'il devint Officier du Parlement, Avocat à la Cour, Substitut du Procureur général au siège de Hédé, Commissaire des Etats, Maire alternatif de la Communauté de Ville et son député aux Etats tenus à Saint-Brieuc le 18 décembre 1758, naquit vers 1714 et épousa en 1746, à Hédé, demoiselle Mathurine de la Mare, sa cousine germaine, née en 1723, fille de N. Me Jacques Augustin, Procureur du roi, et de demoiselle Laurence-Françoise Hervoches. Il mourut en 1761, à Rennes, en son hôtel de la rue de Pezé, et son corps fut rapporté à Hédé pour être inhumé dans l'église Notre-Dame. Il avait eu dix enfants, tous baptisés à Hédé de 1747 à 1761, parmi lesquels nous citerons seulement ceux dont nous connaissons quelque chose : Ec. Jean-François-Judith, né en 1750, Substitut du Procureur du roi, Maire de la ville en 1773 et élu député aux Etats ouverts à Rennes la même année, se maria en 1783 avec demoiselle Marie-Anne-Guillemette Loysel, fille de N. Claude Loysel, secrétaire de Monseigneur le Premier Président du Parlement et de demoiselle Marie-Anne Gautier, dont il ne semble avoir eu qu'une fille, Marie-Anne-Angélique-Claudine, née à Rennes en 1788, ondoyée le 23 février et nommée à Hédé ; Demoiselle Angélique-Françoise-Marie, baptisée en 1754, épouse, en 1781, de N. Michel Geffroy, Employé dans les Fermes de Bretagne ; Ange Mathurin, Sieur de la Mériennais, le Capitaine de la Milice de Hédé ; enfin Ec. Jacques-Bonaventure Toussaint, Sr de Breil Marin, le cadet, élu, en

longtemps de son grade; il avait dû quitter Hédé, laissant la compagnie sans chef, et la Communauté profita de cette réunion pour élire à sa place son lieutenant, M. Guynot des Chapelles, appeler aux fonctions de Lieutenant, M. Thouault du Haut-Villée, et adjoindre, avec droit de survivance, au porte-drapeau Jean Pérou, déjà âgé, le sieur Pierre Pigeon.

Soit par suite de la négligence ou de la faiblesse de son prédécesseur, soit pour toute autre cause, le nouveau capitaine, lorsqu'il prit le commandement et voulut exercer ses fonctions, trouva la compagnie dans un état de trouble et de révolte complet. Des scènes déplorables se produisirent et, le jour même du feu de joie du 23 juillet, il se vit dans la nécessité d'adresser à la Communauté de Ville un rapport désolé pour lui peindre le triste état de la situation et demander que des mesures sévères vinssent rétablir le bon ordre.

« Depuis quelque temps il a remarqué, dit-il, de l'insubordination dans la Milice bourgeoise. Comme cette troupe ne connait pas la discipline militaire, autant par cet égard que par celui qu'on croyait

1790, d'abord Major, puis Lieutenant-Colonel de la Garde nationale, qui eut de son mariage en 1787, avec Mademoiselle Jacquemine-Guillemette Deslandes, d^lle de Chefmont, quatre enfants, dont deux seulement vécurent, Françoise-Marie-Sébastienne et Eugénie-Marie-Félicité, nées en 1790 et 1791, avec lesquelles s'éteignit à Hédé, vers 1855, la famille Belletier.

Ange-Mathurin Belletier, sieur de la Mériennais, croyant qu'il servirait plus utilement son pays dans l'armée que dans la Milice de Hédé, s'engagea le 31 mars 1792. Il servit, depuis cette époque, avec les grades de Sous-Lieutenant, Lieutenant, puis Capitaine dans la Légion du Centre, 10e et 20e demi-brigades d'Infanterie légère, armée de Sambre-et Meuse, jusqu'au 26 thermidor an 4, où il obtint son congé et rentra à Hédé. Il devint alors Contrôleur des Devoirs, puis, par décret impérial donné à Bologne le 4 messidor an 13, il fut appelé à remplir les fonctions de premier suppléant du juge de paix du canton de Hédé. Il ne semble pas s'être marié et mourut vers 1808.

devoir à leur état de père de famille, il avait, de concert avec Messieurs les Officiers municipaux, usé des voyes de la représentation et de la douceur; que lors de l'assemblée du 11e de ce mois ordonnée pour la première entrée de Monseigneur l'Intendant en cette ville, il reconnut la même insubordination, mais marquée par les propos qu'y tinrent les nommés Louis Lemaître et Jean Arribard. « Nous nous « mocquons, dirent-ils, en termes à l'uzage du peuple, « et des Officiers municipaux et de ceux qui nous « commende; nous ne reviendrons pas. » Des moyens de représentation et de douceur, il crut devoir passer à la menace; il espérait qu'elle eut eu son effet, mais lors de l'assemblée de ce jour, 23 juillet, ordonnée pour la revue ordinaire; le nommé Lemaître s'est absenté, quoyque prévenu et le nommé Aribard a renouvelé ses mêmes propost. Voyant cette insubordination poussée à l'extrême, il a cru devoir et, d'après l'avis desdits Officiers municipaux, en venir à la punition. Pourquoi il aurait commandé à René Nobilet, caporal des grenadiers, et quatre soldats de la même compagnie encore sous les armes, de conduire ledit Aribard, par voye de discipline militaire, en prison pour vingt-quatre heures, à quoy ledit Nobilet a répondu qu'il ne conduirait pas ledit Aribard en prison, que luy et les soldats iraient plutôt tous ensemble. N'ayant pu faire exécuter ses ordres, ledit sieur Guynot a cru devoir faire son raport à M. le Maire, en présence de MM. les Officiers municipaux assemblés pour délibérer sur cet objet. »

La situation était devenue impossible et ce qui la rendait plus grave encore, c'est que, non seulement quelques soldats refusaient de reconnaitre aucune

autorité, mais que leurs camarades et les Bas-Officiers eux-mêmes faisaient cause commune avec les révoltés et se mettaient en état d'hostilité ouverte envers leurs chefs.

Toutes les voies de conciliation ayant été tentées par M[r] Guynot des Chapelles et n'ayant amené aucun bon résultat, la Communauté de Ville se réunit dès le même jour pour en délibérer et, « considérant combien il est nécessaire que la subordination se rétablisse, tant pour les assemblées ordinaires que pour celles que pourrait exiger le bien de l'Etat, » décida de s'adresser à l'autorité militaire supérieure pour la prier d'intervenir et de rétablir l'ordre troublé. En conséquence, elle pria le Maire, M. Hérisson de Lourme, de transmettre à M. le Comte de Goyon, Commandant pour le Roi en Bretagne, une expédition du rapport du Capitaine de la Milice Bourgeoise, pour lui demander « de vouloir bien ordonner, pour le rétablissement de l'ordre, celle punition exemplaire qu'il jugera juste d'infliger auxdits René Nobilet, Caporal, Louis Lemaître et Jean Arribard, fusiliers, et d'enjoindre à la Brigade de Maréchaussée établie à Hédé de mettre cet ordre à exécution aux frais des délinquants cy-dessus. »

Qu'arriva-t-il de cette plainte? Il est à croire que M. le Comte de Goyon, trop affairé, sans doute, pour s'occuper de la Milice de Hédé, ne se pressa pas de répondre, car, un mois plus tard, le 17 août, la Communauté, constatant que le Commandant en Bretagne « n'avait point donné signe qu'il eût reçu sa requête, et que, pourtant, il était indispensable qu'une juste punition fut infligée à des soldats insubordonnés, » lui adresse « une nouvelle requête

à joindre à celle du 23 juillet, en le suppliant, dans l'intérêt de l'ordre public, » de lui répondre et de faire droit à sa demande.

Il est à présumer que cette seconde supplique eut un résultat meilleur que la première. Du moins, il faut le croire, car, sans subordination et sans obéissance, il ne peut exister de réunions militaires et, cependant, nous voyons la Milice Bourgeoise, vers la fin de l'année, accompagner à sa dernière demeure un de ses sergents, François Hardy, et continuer à prendre les armes dans toutes les fêtes publiques. C'est ainsi qu'elle assiste, le 14 octobre 1788, aux réjouissances ordonnées à l'occasion du rappel du Parlement, qu'on célébra par un feu de joie et où, nouveauté et libéralité extraordinaires en rapport avec « l'allégresse » qui remplissait le cœur des Echevins, « on fit couler de la liqueur pour le peuple. » Cette liqueur, il ne faut pas s'exagérer la munificense de la ville, était simplement du cidre.

A partir de cette époque la Milice Bourgeoise n'aura plus seulement à jouer un rôle pacifique et de simple parade, mais va être appelée à remplir celui pour lequel elle avait, tout d'abord, été créée, de faire la police et de veiller à la sureté de ses concitoyens.

La réunion des Etats Généraux avait remué le pays et les esprits étaient inquiets. La petite ville de Hédé, dont les bourgeois appartenaient presque tous à la Cour, aux idées libérales, ayant pris fait et cause pour le Parlement dans sa lutte contre le gouvernement, qui suivait avec le plus grand intérêt la marche des événements, qui s'y mêlait, autant qu'elle le pouvait, par les instructions qu'elle

ne cessait de donner à ses députés, par les adresses qu'elle votait et envoyait à l'Assemblée des Etats Généraux, put se croire en danger au milieu des paroisses, moins avancées et plus ou moins réfractaires à ce qui se passait, dont elle était entourée, et avoir besoin d'une protection qu'elle demanda à sa Milice Bourgeoise.

Mais pour que celle-ci fut réellement en état de rendre aux habitants le service utile et efficace qu'ils en attendaient, une réorganisation complète s'imposait tout d'abord afin de réprimer ce manque de discipline et d'obéissance que nous avons constaté. Il fallait lui imposer un règlement nouveau pour la reconstituer sur des bases meilleures et lui donner la solidité que doit avoir toute troupe armée pour que l'on puisse compter sur elle.

En conséquence, le 7 août 1789, les Echevins publièrent le « Règlement de la Garde Bourgeoise de nuit de la Ville de Hédé arresté en la Communauté de Ville :

ARTICLE PREMIER.

Tout citoyen, pour la sûreté individuelle de tous, sans exception de rang, privilèges, conditions, naissances, états, seront obligés de faire, en personne, le guet patriotique, conformément aux articles cy-après :

ART. 2.

Chaque nuit, la patrouille sera composée d'un chef et d'un sous-chef avec cinq fusiliers; ils seront obligés de parcourir les rues, de faire vuider les cabarets des habitants qui y seraient après dix heures, en rapporter procès-verbal en cas de be-

soin, lequel sera depposé au Greffe de la Municipalité pour y estre statué ce qui serait vu appartenir; il en sera ainsi pour toutes saisies qu'elle pourrait faire.

ART. 3.

Tout citoyen ou étranger étant trouvé faire Bacanal dans les rues, cabarets, et autres maisons particulières, la patrouille les saisira et les conduira au Corps-de-garde pour y passer la nuit et, d'après le procès-verbal qui en sera rapporté, les délinquants seront condamnés ainsi qu'il sera vu bon être, et, en cas de délits graves, ils seront remis à la juridiction territoriale.

ART. 4.

Le Maitre de postes aux cheveaux sera tenu, avant de délivrer des cheveaux, de faire prendre un billet de M. le Maire, auquel on déclarera le nom et la qualité des voyageurs et la route qu'ils tiendront et, en cas de passage de nuit, s'adresser à l'Officier de garde.

ART. 5.

Tous aubergistes et cabarettiers seront obligés de donner chaque jour les noms et qualité des étrangers de l'un et l'autre sexe qui logeront chez eux et d'en tenir un registre exact qui sera chiffré et paraphé de M. le Maire et, chaque soir, en délivrer la liste à l'Officier de garde, laquelle sera déposée à la Municipalité.

ART. 6.

Tout chef, malade ou absent pour les affaires de

son état ou de sa famille, fera prévenir le Major qui le fera remplacer par le chef de la garde suivante, à charge au malade ou absent de remplir la garde qu'il aurait été forcé de manqué.

ART. 7.

Tout fusilier, soit par la raison de son âge, soit par infirmité, soit par affaire de son état, qui sera absent, pourra se faire remplacer par un homme avoué par le Chef de garde, payant douze sols.

ART. 8.

Messieurs les Prêtres domiciliés, les dames Ursulines, se feront remplacer comme il est dit à l'article précédent.

ART. 9.

Tous citoyens qui se présenteront yvres à leur service seront remplacés à leurs frais et puny ainsi qu'il sera arresté.

ART. 10.

Tout citoyen en patrouille qui manquera d'obéissance et de respect au Chef ou Souchef sera puni suivant l'exigeance des cas.

ART. 11.

Lorsque la patrouille arrestera quelques particuliers, elle y procèdera avec modération dans tous les cas où la force ne sera pas nécessaire, et, dans toutes les circonstances, elle leur parlera avec des-

cence et honnêteté, sous peines de punition militaire.

ART. 12.

Le but du présent règlement étant de maintenir et assurer la paix et la tranquillité publique et particulière, si quelqu'un des soldats patriotes s'injuriaient entre eux ou injuriaient quelque citoyen quelconque, ou feraient Bacanal, ils seront punis comme à l'article cy-dessus. »

Le règlement établi, on exigea qu'il fut observé strictement, mais l'article concernant la discipline avait oublié de prévoir une sanction et on s'en aperçut lorsque, quelques jours après la publication du règlement, un homme de garde « avait manqué à ses chefs et tenté, même, d'enfoncer une porte. » Il était nécessaire de faire comprendre immédiatement que tout manque à l'obéissance et au respect dus aux chefs et toute infraction au règlement devaient être réprimés. Aussi, dès le 18, pour réparer l'oubli, on institua « un Conseil de discipline, composé de trois Echevins et de trois citoyens militaires » et renouvelable chaque mois. Il était temps, car, quelques jours après, ce Conseil eut encore l'occasion de sévir, mais ce ne fut pas, cette fois, contre un Milicien.

Il était dit formellement dans l'art. 1er que tout citoyen, sans exception, était tenu, soit par lui-même, soit par un représentant, de fournir son contingent à la Milice, dans l'intérêt de la sécurité publique. Mme de la Marre de la Ville-Allée, veuve d'un Conseiller du Roi et son Procureur au Siège, ancien Capitaine de la Milice Bourgeoise et ancien Maire de Hédé, et belle-sœur d'un Recteur de Ba-

zouges et Hédé, aussi ancien Procureur du Roi et ancien Maire, regrettant les égards et les privilèges auxquels elle avait été habituée, refusa catégoriquement de fournir un homme pour la garde de nuit.

D'abord, on se contenta de la condamner à en fournir deux pour la garde suivante. Nouveau refus qui motiva l'envoi « d'une garnison militaire composée de trois fusiliers commandés par un Cavalier de la Maréchaussée, lesquels vivraient à la table de ladite dame. » Ce moyen n'eût pas meilleur succès et la garnison dut aller se faire nourrir à l'auberge aux frais de la délinquante, mais comme celle-ci ne voulait rien payer, le Conseil décida, le 12 octobre, « qu'on ferait saisir et enlever partie des meubles de facile enlèvement de la récalcitrante, en présence de deux témoins, quand la porte serait trouvée ouverte, lesquels meubles seraient déposés à l'Hôtel de Ville. » Rien n'y fit, la dame était entêtée et prenait ses précautions; la porte était toujours fermée. Enfin, comme il fallait que force restât à la loi, on se vit dans la nécessité de recourir aux moyens extrêmes, et, pour faire exécuter les ordres du Comité permanent, on fut obligé « de prendre, dans les circonstances actuelles, un party que, dans tout autre, on abandonnerait volontiers... et, comme on ne peut trop tôt réprimer l'insubordination qu'a faite ladite dame de la Marre, insubordination qui peut conduire à une émotion populaire des gens moins aisés qui, sur son exemple pernicieux, menace déjà de se reffuser de contribuer à la garde de nuit, » on arrêta qu'on ferait venir un serrurier, qu'on ouvrirait la porte de vive force et qu'on enlèverait les meubles nécessaires au paiement des condamnations.

L'arrêt fut exécuté. MM. Ginguené, Major de la Milice, Guynot Brémard fils et Loisel, sieur de Saint-Trimoine, Hardy et autres, après avoir fait ouvrir les portes. saisirent « deux poëles en airain, deux bassins, une fontaine de cuivre rouge, des plats et assiettes d'étain. »

Mme de la Mare fut bien obligée, alors, de céder et racheta les objets qui lui avaient été enlevés pour la somme de 45 liv. 5 s., à laquelle elle avait été condamnée, mais ne s'avoua pas vaincue, et, dans la quittance qu'elle donna de la remise de ses plats et bassins, elle déclare qu'elle ne paie que parce qu'à la force elle ne peut résister, mais que, tout en payant, elle proteste contre l'enlèvement « violemment et militairement » fait de ses meubles, et « que, du reçu qu'elle donne, on ne doit pas induire qu'elle ne soit pas décidée à intenter une action criminelle contre les auteurs de l'enlèvement et de l'exécution militaire faite chez elle. »

Cet acte de vigueur contre une personne dans la position de Mme de la Marre produisit tout l'effet qu'on en attendait; les mauvaises volontés s'apaisèrent et toute velléité de résistance cessa immédiatement.

La composition des cadres de la Milice Nationale resta la même que celle de la Milice Bourgeoise dont elle n'était que la continuation sous un autre nom, avec M. Morel des Vallons, le jeune, comme Colonel à la place de M. Hérisson de Lourme. On y ajouta seulement pour le service de la garde de nuit deux majors, M. Belletier de Breil Marin, et, en second, le 10 octobre, pour l'aider, M. Ginguéné.

La Milice était toute disposée à remplir son

devoir avec tout le zèle possible, mais les armes lui manquaient. Elle n'avait de fusils que ceux que possédaient quelques miliciens et la loi martiale exigeait que toutes les milices fussent armées.

La Municipalité dut recourir à l'Intendant et, le 1er novembre, le pria de vouloir bien lui indiquer les moyens de se procurer, sous sa caution, les fusils, baïonnettes et sabres qui lui étaient nécessaires et de l'autoriser, en même temps, à faire l'achat d'un drapeau rouge, d'un drapeau blanc et d'un troisième pour la Milice, mais ce ne fut que le 19, après une nouvelle demande d'achat de vingt-quatre fusils, que la Ville obtint son autorisation.

Lorsqu'on se trouva en possession d'armes, il fallut apprendre à s'en servir et la Municipalité engagea comme instructeurs, au prix de 24 livres et 18 livres par mois, Ambroise Berthault, soldat au régiment de Béarn, et François Rageul, tambour au régiment de Forest (?), tous deux alors en congé.

Le choix du drapeau pour la Milice mettait la Municipalité dans un grand embarras. On ne pouvait le prendre semblable à celui de l'ancienne Milice Bourgeoise. Il fallait du nouveau et le Maire, M. Hérisson de Lourme, fut délégué pour aller voir comment étaient ceux de Rennes afin qu'on put décider en connaissance de cause. Nous connaîtrons plus tard quel fut le drapeau choisi.

La garde de nuit avait été organisée avec enthousiasme et les patrouilles avaient lieu chaque soir régulièrement; on comptait que les voisins viendraient s'adjoindre aux habitants de Hédé pour défendre la sécurité générale. On avait fait appel au zèle des paroisses environnantes ; on avait député à Tinténiac, avec M. Gersin, MM. Robiou

de la Tréhonais et Binel de la Motte, Président et secrétaire du Comité, pour demander aux habitants « de ne pas se séparer de leurs frères de Hédé avec lesquels ils ont toujours vécu d'amitié et de joindre leurs forces militaires avec les leurs, de ne faire qu'un seul corps avec celles de Hédé...; qu'ils entendent vivre en véritables frères, citoyens et militaires, qu'il feront entre eux un partage de l'état-major de la Milice Nationale..., etc. »

L'appel fait aux paroisses voisines ne fut point entendu. Venir passer les nuits à Hédé à monter la garde ne tenta personne; la députation, à Tinténiac qui n'avait point les mêmes idées que Hédé, ne réussit pas mieux, et les Miliciens comprirent qu'ils n'avaient à compter que sur eux-mêmes.

Ils s'aperçurent bientôt que la charge, pesant sur un très petit nombre d'individus, et retombant toujours sur les mêmes, devenait trop lourde et n'était pas compensée par son utilité; ils finirent par s'en fatiguer.

Le 6 avril 1790, M. Belletier, Major, vint exposer à la Municipalité « que la garde de nuit est très onéreuse au peuple dans ces temps où la cherté des grains force une grande partie des habitants à redoubler de travail pour gagner leur vie; que la nécessité n'en est point assez urgente pour continuer à l'imposer. » En même temps, il donne sa démission et la Municipalité et les Notables, après l'avoir entendu, décident qu'à partir de ce jour la garde de nuit « demeurerait, quant à présent, suspendue, sauf à la rétablir quand besoing sera. »

Elle fut reprise, en effet, en 1792, et se composa tout d'abord, sous la surveillance d'un Officier, de huit hommes et d'un Caporal, puis, par suite du

mauvais vouloir des autres communes qui, pas plus qu'auparavant, ne voulaient y participer, elle fut, afin de soulager les habitants, réduite à quatre hommes et un Caporal et se termina à onze heures.

Pendant l'année 1789, les événements marchaient vite et, avant même que la Ville eût réorganisé sa Milice pour la Garde de nuit, l'Assemblée Nationale créait pour Paris, le 13 juillet, une Milice Bourgeoise qui allait devenir l'origine de la Garde nationale.

Cette institution s'était promptement répandue en France et Hédé avait suivi le mouvement. L'organisation de sa Milice dut nécessairement, en raison du nouvel état de choses, subir des modifications. On fit alors deux nouveaux règlements successifs, l'un, très court, en neuf articles seulement; puis un autre, plus complet, comprenant, en un grand nombre d'articles divisés en cinq parties ou titres, tout ce qui concernait l'organisation, l'uniforme, la discipline, etc...

Nous n'avons pas la date de ce règlement, mais d'après les noms dont il est signé, il a dû être rédigé vers le mois de mai 1790, quelque temps avant la bénédiction des drapeaux qui se fit le 14 juillet.

En laissant de côté le premier qui n'eût qu'une courte existence et fut remplacé presqu'immédiatement par le second, nous ne nous occuperons que de celui-ci. Quoiqu'il soit assez long, nous croyons devoir le donner en entier parce qu'il renferme des détails assez curieux et qu'il ne sort pas de notre cadre, puisque la Milice Bourgeoise existe encore lorsqu'il apparait et que c'est son premier article qui nous en apprend la suppression.

Mais avant de le transcrire, nous voulons repro-

duire le discours si complètement empreint de la phraséologie du temps, qui fut prononcé à l'occasion de sa promulgation. Ce discours n'est pas signé, mais nous ne pensons pas qu'on puisse attribuer ce morceau d'éloquence à d'autres qu'au Maire, M. Hérisson de Lourme, ou au Colonel de la Milice, M. Morel des Vallons.

« La chaine qui tint si longtemps vingt-cinq millions d'hommes sous le joug du plus honteux esclavage, ne peut se briser que par l'effort des vertus sublimes du patriotisme.

Quel est, parmi les Français, l'individu raisonnable qui, en se félicitant de partager un jour le bonheur que nous prépare la Nation assemblée, ne veuille concourir de toutes ses forces à accélérer le retour de la Liberté.

Quel moien plus propre pour la recouvrer et la conserver que d'être toujours en état de la défendre contre les attaques des ennemis du Bien Public.

Citoiens ! La création d'une Milice nationale est aussi redoutable au despote qu'elle devient nécessaire au maintien de notre liberté. De toutes parts, nos frères se sont unis; faisons entre nous un pacte d'union et que nos forces réunies en deviennent une à laquelle rien ne puisse résister.

Citoiens! Prenons les armes, la nécessité nous y contraint. La prudence veut que nous ne les quittions plus; opposons-les, ces armes, avec ce courage qui sait se défendre et jamais attaquer ; opposons-les aux ennemis du Bien Public; jurons que s'ils osaient jamais renouveller leurs criminelles tentatives, nos bras s'élèveront pour les anéantir; jurons que nous défendrons notre Liberté et le Bon Roi qui en est le Restaurateur jusqu'à l'effusion de

notre sang; jurons qu'il est honteux de vivre esclave quand on peut vaincre ou mourir libre.

Mais, pour nous unir indissolublement, mais, pour assurer l'établissement d'une Milice nationale dans cette Ville, Citoiens, soumis à une règle invariable, jurons aussi de ne nous en écarter jamais; prévenons les suites funestes de l'indiscipline et de l'insubordination; soumettons-nous, sans murmurer, à une loi qui sera nôtre, comme émanée de notre volonté commune. »

A. ANNE DUPORTAL.

(A suivre.)

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'ILLE-ET-VILAINE

Au moment de la publication du présent volume.

Présidents d'Honneur.

Mgr L'ARCHEVÊQUE DE RENNES, DOL ET SAINT-MALO.
M. LE PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE.
M. LE MAIRE DE RENNES.

Bureau pour l'année 1905-1906.

Président,	— M. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, ✠.
Vice-présidents,	M. le comte DE PALYS. M HARSCOUET DE KERAVEL
Secrétaire général,	— M. L. DE VILLERS.
Secrétaire archiviste	— M. O. LE MEUR.
Trésorier.	— M. BANÉAT.
Bibliothécaire,	— M. LE HIR. ✪

Comité de publication pour l'année 1905-1906.

MM. les membres du Bureau ci-dessus désigné et MM. l'abbé GUILLOT, I. ✪, — F. SAULNIER, — JOÜON DES LONGRAIS, — abbé MILLON.

Membres titulaires agrégés depuis la fondation.

MM. ANNE DUPORTAL, Saint-Brieuc, rue des Rosaires, 1 (1863).

ANGIER DE LOHÉAC, notaire. — Mauron (Morbihan) (1897).

AUBRÉE (Jules), contrôleur principal des contributions directes en retraite. — Rennes, boulevard de la Liberté, 30 (1875).

AUBRÉE (Jules), avoué à la Cour d'Appel. — Rennes. rue d'Estrées. 1 (1897).

AUBRY, médecin-vétérinaire à La Guerche (Ille-et-Vilaine) (1903).

BAHON-RAULT, relieur-éditeur. — Rennes, rue Victor-Hugo, 23 (1904).

BANÉAT (Paul), avocat, docteur en droit. — Rennes, rue Broussais, 1 (1880).

BERNARD (l'abbé), licencié en droit. vicaire à Saint-Germain de Rennes. — Rennes, rue Saint-Georges. 15 (1901).

BÉTIN (Raymond), négociant. — Rennes, rue La Motte-Fablet, 3 (1902).

BÉZIER, A. ✪, directeur du Musée d'Histoire naturelle de la Ville. — Rennes, rue Alphonse-Guérin, 5. et rue Joseph-Durocher, 3 (1893).

BLIN, ingénieur de la Voirie et du Service des Eaux. — Rennes, avenue de la Tour-d'Auvergne, 14 (1902).

MM. Brenugat (l'abbé), vicaire à Saint-Aubin de Rennes. — Rennes, rue Saint-Louis, 8 (1895).

Bussy, notaire. — Rennes, rue Victor-Hugo, 7 (1896).

Chénon (Émile), I. ✪, professeur à la Faculté de Droit de Paris. — Paris, rue des Écoles, 30 (1883).

Coignerai, ✱, chef de bataillon au 75e rég. territorial d'infanterie. — Rennes, avenue de la Gare, 45 (1894).

De Balby de Vernon (comte). — Rennes, rue Brizeux, 13 (1899).

De Bellevue (marquis Fournier), conseiller général de la Loire-Inférieure. — Rennes, rue Le Sage, 1 (1889).

De Berthou (le comte Paul), membre correspondant. — 5, boulevard Delorme, Nantes.

De la Bigne (le commandant), 8, rue d'Echange. Rennes (1906).

De Caqueray, O. ✱, lieutenant-colonel en retraite. — Rennes, rue du Pré-Botté, 6 (1901).

De Calan (vicomte). — La Houssaye, près Redon (Ille-et-Vilaine) (1899).

Campion (l'abbé), chanoine honoraire, professeur à l'Institution Saint-Vincent de Rennes.

De Foucaud. — Rennes, rue de Belair, 12 (1883).

De la Grimaudière. — Rennes, rue Victor-Hugo, 13, et au château de la Hamonais, par Châteaubourg (Ille-et-Vilaine) (1873).

De la Herverie (Alain), château de la Tour-Minerve, en Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire) (1905).

De Laigue (comte), château de Bahurel, par Redon (Ille-et-Vilaine) (1900).

Delarue, Antrain (Ille-et-Vilaine) (1905).

De la Villarmois (comte Henri). — Château de Trans, Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine) (1881).

De l'Estourbeillon (marquis), A. ✪, député du Morbihan. — Vannes, place de l'Evêché, 10 (1895).

Delourmel (Louis), membre correspondant. — Archiviste de la ville de Brest.

MM. De Monthuchon, ✠. — Au château de Monthuchon, près Coutances (Manche) (1875).

De Palys (comte Élie). — Rennes, rue Saint-Yves, 9, et au château de Clayes, par Romillé (Ille-et-Vilaine) (1859).

De Poulpiquet du Halgouet (colonel), O. ✱, député, conseiller général. — Renac (Ille-et-Vilaine) (1903).

De Rosmorduc (comte), — Coatranarc'h, par Trémel, (Côtes-du-Nord) (1896).

De Saint-Meleuc (Raoul). — Paris, avenue Kléber, 73 (1891).

De Saint-Pern (baron René), membre correspondant, directeur des Haras de Libourne (Gironde).

Des Bouillons (J.). — Rennes, faubourg de Fougères, 1 (1899).

Desmazières de Séchelles (Edouard). — Rennes, place des Lices, 26 (1899).

De Torquat (H.), avocat. — Rennes, passage Belair (1899).

De Villers (Louis La Combe). — Rennes, rue Victor-Hugo, 11, et château de Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) (1889).

Druais (l'abbé), professeur de sciences naturelles et d'archéologie religieuse au Grand-Séminaire. — Rennes (1903).

Du Crest de Lorgerie (comte), avocat. — Rennes, rue d'Antrain, 69 (1887).

Du Fretay (marquis F. du Bouilly), avocat, docteur en droit. — Rennes, rue des Dames, 5 (1900).

Duine (l'abbé), vicaire à Saint-Martin de Vitré (Ille-et-Vilaine) (1891).

Du Pontavice (vicomte Paul). — Rennes, rue de Robien, 1, et château de la Voltais, par Guer (Morbihan) (1880).

Duval, receveur de l'enregistrement, Rennes, rue de Robien, 10.

MM. Duval (l'abbé), recteur de Pleugueneuc (Ille-et-Vilaine) (1892).

Duver (l'abbé), curé de Saint-Germain de Rennes, chanoine honoraire. — Rennes, rue Saint-Georges, 15 (1878).

Espérandieu, ✱, I. ❂ (le commandant), membre correspondant de l'Institut, — à Saint-Hippolyte-de-Caton, par Vézenobres (Gard).

Esquieu, membre correspondant. — Cahors, boulevard Gambetta, 58 (Lot).

Étasse, A. ❂, percepteur honoraire. — Rennes, route de Lorient, 61 (1879).

Fenaut, négociant. — Rennes, quai d'Ille-et-Rance, 17 (1886).

Forget (l'abbé), recteur de Saint-Christophe-de-Valains, par Sens-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) (1889).

Garnier, instituteur. — Saint-Pierre-de-Plesguen (Ille-et-Vilaine) (1888).

Giffard (André), docteur en droit. — Rennes, rue Nationale, 6 (1901).

Gontier (Emmanuel), architecte. — Rennes, rue Richard-Lenoir, 11 (1897).

Gougeon de la Thébaudière, avocat. — Rennes, rue Le Bastard, 2 (1889).

Goullay, médecin de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest. — Châteaubourg (Ille-et-Vilaine)(1897).

Guesdon (Adolphe), juge d'instruction. — 2, rue d'Isly, Rennes (1903).

Guillaume (Eugène), architecte. — Rennes, 14, boulevard de la Tour-d'Auvergne (1906).

Guillot (l'abbé), I. ❂, aumônier du Lycée. — Rennes, boulevard Magenta, 3 (1866).

Haize, imprimeur-éditeur. — Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) (1899).

Hamard (l'abbé), chanoine titulaire. — Rennes, rue du Chapitre, 6 (1903).

Harscouet de Keravel (Jean). — Rennes, rue Lafayette, 5 (1877).

MM. HOFFMANN, membre correspondant, membre de la Société anthropologique. — Washington (États-Unis d'Amérique).

HÜE (Henri). — Rennes, rue Victor-Hugo, 2 (1901).

JOUON DES LONGRAIS (Frédéric), avocat, ancien élève de l'Ecole des Chartes. — Rennes, rue du Griffon, 5 (1877).

KERGARIOU (DE). — rue Victor-Hugo, Rennes.

KERVILER (René POCKART DE), ✱, membre correspondant, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite. — 36, rue de l'Hôpital, Lorient (Morbihan).

LE BOUTEILLER (vicomte). — Fougères (Ille-et-Vilaine) (1877).

LE HIR, A. ✪, bibliothécaire-archiviste de la Ville. — Rennes, rue Brizeux, 16 (1899).

LE MEUR (Ollivier), archiviste-adjoint du département. — Rennes, quai de l'Université, 2 (1899).

LESAGE DE LA HAYE (Raoul), docteur en droit. — Rennes, rue de Nemours, 10 *bis* (1896).

LOTH, ✱, I. ✪, doyen de la Faculté des Lettres, membre correspondant de l'Institut. — Rennes, faubourg de Redon, 44 (1884).

LOUVET (l'abbé). — Rennes, rue des Dames, 12 (1894).

LESORT, archiviste départemental. — Aux Archives, Rennes (1905).

MAIGNEN (Maurice). — Rue de la Monnaie, 22, Rennes, et au Maine-Bardou, par Charmant (Charente) (1906).

MARTY (le docteur), membre correspondant, médecin-major de 1re classe. — Hôpital militaire de Belfort (territoire de Belfort).

MATHURIN (l'abbé), vicaire à Saint-Étienne de Rennes. — Rennes, rue de Juillet, 5 (1897).

MESSELIÈRE (vicomte H. DE), docteur en droit. — Rue des Dames, 8, Rennes (1904).

MILLON (l'abbé). — Rennes, boulevard Sévigné, 21 *bis* (1895).

MM. Morel (le capitaine). — Rennes, rue Duguesclin, 6 (1906).

Morlais (l'abbé), docteur ès-lettres. — Rennes, rue de Fougères, 19 (1900).

Mowat, O. ✱, membre correspondant, chef d'escadrons d'artillerie en retraite. — Rue des Feuillantines, 10, à Paris.

Oheix (André), membre correspondant, à la Ville-au-Veneur, près Loudéac (Côtes-du-Nord).

Orève (l'abbé), vicaire à Martigné-Ferchaud (Ille-et-Vilaine) (1897).

Pied (Edouard), I. ✪, ancien économe des Lycées de Rennes et de Nantes, membre correspondant. — Nantes, passage Le Roy, 14 (1885).

Plihon, libraire-éditeur. — Rennes, rue Motte-Fablet, 5 (1876).

Pocquet du Haut-Jussé, ✠, docteur en droit. — Rennes, rue de Robien, 8 (1890).

Prost (Eug.), imprimeur. — Rennes, rue du Mail, 77 (1899).

Quilgars (Henri), ancien élève de l'Ecole du Louvre. archiviste-adjoint de la Loire-Inférieure, correspondant de la Société des Antiquaires de France. — 12, rue du Moulin, Nantes.

Rabillon (Vital), avocat. — Rennes. rue Tronjolly, 15 (1884).

Ramet (André). — Paris, rue Alphonse-de-Neuville. 17 (1902).

Rault (Em.), peintre sur vitraux. — 16, rue Saint-Melaine, Rennes (1903).

Renaud-Loubens. — Rennes, rue de la Monnaie. 22 (1900).

Reuzé (Charles). — Rennes, rue de Bordeaux, 1 (1875).

Robuchon, membre correspondant. éditeur d'art. — Fontenay-le-Comte (Vendée).

Rochulé, A. ✪, inspecteur du service de l'éclairage. — Rennes, faubourg de Fougères, 104 (1901).

MM. SAVOURÉ, licencié ès-sciences naturelles. — Rennes, préparateur à l'Université.

SAULNIER (Frédéric), conseiller honoraire de la Cour d'Appel. — Rennes, rue Rallier, 5 (1878).

SAULNIER DE LA PINELAIS, ✠, ancien avocat-général. — Rennes, quai Saint-Cast, 16 (1901).

SIMON (Francis), imprimeur. — Rennes, rue des Carmes, 6 (1895).

STOT. — Rennes, rue de la Monnaie, 15 (1901).

TARDIF, ancien élève de l'Ecole des Chartes — 28, rue du Cherche-Midi (6e), Paris (1906).

THOMAS (Victor), officier d'administration de 1re classe. — Ile Saint-Germain, par Issy-les-Moulineaux (Seine) (1896).

TRÉGUY (l'abbé), curé-doyen de Matignon (Côtes-du-Nord) (1895).

VATAR (Paul), avocat. — Rennes, rue de Bourbon, 8 (1897).

VATAR (Hipp.), imprimeur. — Rennes, rue de Corbin, 6.

Membres honoraires.

M. LE FEBVRE, O. ✱, ancien préfet d'Ille-et-Vilaine.

MM. NICOL (l'abbé), chanoine de la cathédrale de Vannes, président de la Société Polymathique du Morbihan.

Le président de la Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.

SERVICE FAIT PAR LA SOCIÉTÉ

Bibliothèque de la ville de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
Bibliothèque de la ville de Dinan (Côtes-du-Nord).
Bibliothèque de la ville de Quimper (Finistère).
Bibliothèque de la ville de Brest (Finistère).
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
Conseil Général du département d'Ille-et-Vilaine.
Bibliothèque du Musée de la ville de Rennes.
Bibliothèque de la ville de Rennes.
Bibliothèque universitaire, à Rennes.
Faculté des Lettres de Rennes.
Société d'Instruction populaire, à Rennes.
Bibliothèque Populaire de Rennes.
Bibliothèque de la ville de Fougères (Ille-et-Vilaine).
Bibliothèque de la ville de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).
Bibliothèque de la ville de Vitré (Ille-et-Vilaine).
Archives départementales de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Bibliothèque de la ville de Nantes.
Bibliothèque de la ville de Vannes (Morbihan).
Bibliothèque de la ville de Lorient (Morbihan).
Archives départementales du Morbihan, à Vannes.
Comité des Travaux historiques et Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique, à Paris.
Musée Guimet, à Paris.
Bibliothèque du Musée d'Ethnographie du Palais du Trocadéro, Paris.
Institut de France Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine échange son Bulletin.

FRANCE ET ALGÉRIE

Aisne. — Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons.

Algérie. — Société Archéologique du département de Constantine.

Alpes-Maritimes. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, Nice.

Aveyron. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, Rodez.

Bouches-du-Rhône. — Société de Statistique de Marseille.

Calvados. — Académie des Beaux-Arts de Caen.

— Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des manuscrits historiques de Caen.

— Société des Antiquaires de Normandie, Caen.

Charente. — Société Historique et Archéologique de la Charente, Angoulême.

Charente-Inférieure. — Commission des Arts et Manuscrits de la Charente-Inférieure, Saintes.

— Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Cher. — Société des Antiquaires du Centre, Bourges.

Côte-d'Or. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Côtes-du-Nord. — Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

Dordogne. — Société Historique et Archéologique du Périgord, Périgueux.

FINISTÈRE. — Société Archéologique du Finistère, Quimper.
— Société Académique de Brest.

GARD. — Académie de Nîmes.

HAUTE-GARONNE. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

GIRONDE. — Société Archéologique de Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE. — Association Bretonne à Rennes.
— Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.

LOIRET. — Société Historique et Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Société Académique de Nantes.
— Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, Nantes.

MAINE-ET-LOIRE. — Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

MANCHE. — Société Nationale Académique de Cherbourg.
— Société Académique du Cotentin, à Coutances.
— Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle de la Manche, à Saint-Lô.
— Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, à Avranches.
— Le Pays de Granville. Société d'études historiques et économiques.

MAYENNE. — Commission Historique et Archéologique, à Laval.

MORBIHAN. — Société Polymathique du Morbihan, à Vannes.

OISE. — Comité Archéologique de Senlis.

ORNE — Société historique et archéologique d'Alençon.

PAS-DE-CALAIS. — Société des Antiquaires de la Morinie, Saint-Omer.

RHÔNE. — Société Littéraire de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts, à Autun.

SARTHE. — Société Historique et Archéologique du Mans, au Mans.

SAVOIE. — Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

SEINE. — Société française de Numismatique et d'Archéologie, Paris.

— Société des Antiquaires de France, au Louvre, Paris.

— Archives monastiques.

— Revue Mabillon.

SEINE-INFÉRIEURE. — Société nationale havraise d'Etudes diverses, au Havre.

SOMME. — Société des Antiquaires de Picardie. à Amiens.

VIENNE. — Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-). — Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.

YONNE. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

ÉTRANGER

The Smithsonian institution, à Washington (Etats-Unis).

Bureau of American, ethnology, Smithsonian institution, Washington. D. C.

Société Neufchâtelaise de Géographie. — Neufchâtel (Suisse),

Revue historique et archéologique de Stockholm (Suède.)

LISTE DES PRÉSIDENTS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE

Depuis sa Fondation.

M. Le Gal, ✻, conseiller à la Cour d'Appel, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849.

M. l'abbé Brune, professeur d'archéologie religieuse au grand Séminaire de Rennes, 1850.

M. Le Gal, ✻ déjà cité, 1851.

M. Audren de Kerdrel, 1852-1853.

M. Le Gal, ✻, déjà cité, 1854-1855.

M. Audren de Kerdrel, déjà cité, 1856-1857.

M. le docteur Aussant, ✻, 1858-1859.

M. l'abbé Brune, chanoine titulaire de la cathédrale de Rennes, 1860.

M. Auguste André, ✻, conseiller à la Cour d'Appel de Rennes, Directeur du Musée Archéologique de la Ville, 1861-1862, 1862-1863.

M. A. de la Borderie, ancien élève de l'Ecole des Chartes, 1863-1864.

M. A. de Kerdrel, deja cité, 1864-1865, 1865-1866.

M. A. de la Borderie, déjà cité. 1866-1867, 1867-1868.

M. le docteur Aussant, ✻. déjà cité, 1868-1869.

M. Morin, professeur à la Faculté des Lettres, 1869-1870.

M. Ropartz, avocat à la Cour d'Appel, 1870-1871, 1871-1872.

M. Pinczon du Sel, ✻. conseiller de préfecture, 1872-1873.

M. André, ✻, déjà cité, 1874-1875, 1875-1876.

M A. de la Borderie, déjà cité, 1876-1877, 1877-1878.

M. Pinczon du Sel, ✻, déjà cité, 1878-1879, 1879-1880.

M. A. de la Borderie, déjà cité, 1880-1881, 1881-1882.

M. F. Saulnier, conseiller à la Cour d'Appel, 1882-1883, 1883-1884.

M L. Decombe. A. ✪, directeur du Musée Archéologique, 1884-1885, 1885-1886

M. l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire à la cathédrale de Rennes, 1886-1887, 1887-1888.

M. A. de la Borderie[1], C. ✠. déjà cité. 1888-1889, 1889-1890.

M. le comte de Palys, 1890-1891, 1891-1892.

M. L. Decombe, A. ✪. déjà cité, 1892-1893, 1893-1894.

M. l'abbé Guillot, I. ✪, aumônier du Lycée de Rennes, 1894-1895, 1895-1896.

M. L. Decombe, I. ✪, déjà cité, 1896-1897, 1897-1898.

M. le comte de Palys, déjà cité, 1898-1899. 1899-1900.

M. l'abbé Robert, 1900.

M. F. Saulnier, conseiller à la Cour d'Appel, déjà cité, 1900-1901, 1901-1902.

M. le comte de Palys, déjà cité, 1902-1903, 1903-1904.

M. Pocquet du Haut-Jussé, 1904-1905, 1905-1906.

1. En 1897, M. A. de la Borderie, de l'Institut, a été nommé Président d'honneur.

TABLE

—

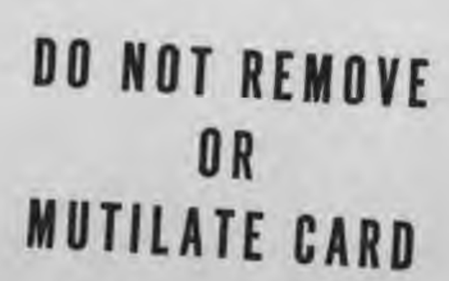
Extrait des Procès-Verbaux des Séances de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.

ANNÉE 1905

MÉMOIRES

Imp. E. Prost. Rennes.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06846 0156


DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

